



HAL
open science

Trajectoires militantes et (re)conversions : à propos de la FEANF Que sont-ils/elles devenu-e-s ?

Françoise Blum

► **To cite this version:**

Françoise Blum. Trajectoires militantes et (re)conversions : à propos de la FEANF Que sont-ils/elles devenu-e-s ?. Histoire. EHESS - Paris, 2016. tel-01414599

HAL Id: tel-01414599

<https://shs.hal.science/tel-01414599>

Submitted on 16 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Trajectoires militantes et (re)conversions : à propos de la FEANF

Que sont-ils/elles devenu-e-s ?

(De l'invention des cosmopolitismes)

Par Françoise Blum



Habilitation à diriger des recherches – Volume 2 – Manuscrit inédit.

Trajectoires militantes et (re)conversions : à propos de la FEANF

Que sont-ils/elles devenu-e-s ?

(De l'invention des cosmopolitismes)

Par Françoise Blum

(CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, UMR 8058)

Mémoire d'habilitation à diriger des recherches soutenu le 30
décembre 2016 à l'EHESS

Devant un jury composé de :

Rémy Bazenguissa-Ganga (Directeur d'études à l'EHESS)

Et :

Souleymane Bachir Diagne (Professeur à l'université Columbia)

Jean-Pierre Dozon (Directeur d'études à l'EHESS)

Odile Goerg (Professeure à Paris VII)

Johanna Siméant (Professeure à Paris I)

Danièle Voldman (Directrice de recherche au CNRS)

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	6
Iere partie	18
Étudiants africains en France.....	18
Chapitre 1	20
Les étudiants africains en France : un groupe social ?.....	20
I Un groupe social ? : Situation administrative et gestion	30
II- Un groupe social ? : Les étudiants noirs de l'OCAU	34
III-Un groupe social ? : mise en chiffres.....	35
IV – Un groupe social ? : Les « étudiants africains » : Objet d'enquêtes	43
V – Un groupe social : la complexe question des origines.....	46
V- Un groupe social ? : Étudiants mariés	48
VI- Un groupe social ? : rÉsidences et espaces de vie.....	49
Chapitre 2	54
A propos de la FEANF	54
I – La FEANF : analyse générale	55
II – La FEANF avant les indépendances : ÉphémÉride	75
III La FEANF après les indépendances : ÉphémÉride	81
Entre-deux.....	107
La FEANF racontée par le Président Robert Dossou	107
Carnet photos.....	113
1 - Le voyage en Chine.....	114
2 - Les lieux parisiens de la FEANF : carte et photos.....	118
3- Une Nuit de l'Afrique : extraits du programme	125
Ile partie	129
Portrait de groupe : personnages en quete d'auteur	129
Chapitre 1 : Le Comité Exécutif de la FEANF.....	131
Disciplines.....	134
Chapitre 2	139
Aux origines : Naissance, études primaires et secondaires	139
I-Ecole publique.....	139
II-Ecoles religieuses	142
III-Enfants placés.....	143

III-Lycées	148
IV-Etudes supérieures.....	156
Carnet Photo	174
Hommes et femmes d’hier et d’aujourd’hui	174
Chapitre 3	182
Que sont-ils devenus ? Reconversions	182
1 –ceux qui sont restés ou se sont retrouvés dans une opposition radicale.	183
2 – Ceux qui ont gardé une posture critique	196
3 – Ceux qui sont restés dans l’opposition partisane ou syndicale.....	198
4 – L’accommodation	202
5- adhésion ou compromission ?.....	207
6 -Les trajectoires atypiques.....	209
Conclusion	214
ANNEXES.....	218
Etude sur les revendications et les activités politiques des étudiants africains.....	219
Rapport sur la situation matérielle et morale des étudiants africains dans la métropole	221
Statuts de la FEANF	230
Questionnaire distribuée en Afrique par la FEANF en 1956	234
Déclaration après la dissolution de la FEANF.....	237
LETTRE OUVERTE DES MEMBRES DE L’ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE DAKAR	
.....	241
Discours-programme	246
CHRONOLOGIES simplifiées.....	254
Congo	254
Dahomey-Bénin.....	258
Sénégal	261
INDEX BIOGRAPHIQUE.....	264
BIOGRAPHIES.....	295
INDEX DES NOMS DE LIEUX	330
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	344
Sources	344
Archives nationales.....	344
Caran	346
Archives nationales d’Outre-mer.....	346
Archives de la préfecture de police de Paris (APP)	347
Archives de Seine-Saint-Denis	347
Bibliothèque De documentation Internationale Contemporaine	347

Archives du rectorat de Dakar	348
UNESCO	348
Base de données	348
Périodiques.....	348
Bibliographie.....	349
Sur les étudiants et la FEANF	349
Éducation, enseignement.....	351
Autobiographies, Entretiens, Notices biographiques, Romans.....	352
Bibliographie générale.....	357
Entretiens	362
Entretiens faits au Sénégal	362
Entretiens faits au Bénin.....	362
Entretiens faits au Congo	363
Entretiens faits en France.....	363
Index des noms de personne (hors CE FEANF)	330
Liste des sigles	365
Remerciements	371

INTRODUCTION

Oui, décidément, ne connaître, ne vouloir connaître qu'une seule culture, la sienne, c'est se condamner à vivre sous un éteignoir (Paul Veyne)

L'auteur de ce texte vient du champ de l'histoire sociale hexagonale, ce dont témoigne son appartenance à un laboratoire, le Centre d'histoire sociale du XXe siècle, qui s'était, jusqu'aux années 2000, rarement préoccupé de franchir les frontières, sinon hexagonales, du moins européennes. Mais au sein même du laboratoire en question la donne a changé, et les évolutions historiographiques y sont, heureusement, à l'œuvre, qu'il s'agisse de l'histoire impériale, de l'histoire connectée ou des perspectives globales. On peut considérer cette filiation soit comme un handicap soit au contraire comme une sorte de chance qui est celle de la naïveté, ou de l'innocence, dans l'approche de l'objet d'étude. L'histoire de l'Afrique proposée dans le présent texte est vierge de toute influence de la bibliothèque coloniale mais porteuse des questionnements de l'histoire sociale, pleinement revendiqués. Un intérêt ancien pour l'Afrique s'est en quelque sorte cristallisé en une nouvelle vocation historique à l'occasion du quarantième anniversaire de Mai 68. L'historiographie de Mai comportait un vide, un « grand blanc » pour paraphraser Alioune Diop, qui était encore et toujours celui de Bandoeng : l'Afrique ne semblait pas avoir sa place dans les études qui pensaient les années 68 selon les méthodes de l'histoire connectée et envisageaient Mai comme un mouvement social global. Certes, l'ouvrage *The Third world in the Global 1960s* comportait trois textes sur les révoltes étudiantes africaines¹ et le Mai sénégalais avait suscité quelques études². L'Afrique restait néanmoins le parent pauvre de l'historiographie des années 68. Le désir de combler cette lacune conduisit à une étude comparée de trois mouvements sociaux, révoltes et/ou révolutions³ dans l'Afrique de ces années-là, parallèlement à un séminaire sur les circulations des pratiques et savoirs militants, tous travaux qui prétendaient désenclaver l'Afrique contemporaine et rendre au continent sa place dans le

¹ Pedro Monaville, *The Destruction of the University : Violence, Political Imagination, and the Student Movement in Congo-Zaire, 1969-1971* in : Samantha Christiansen, Zachary Scarlett, *The Third world in the Global 60s*, New-York/Oxford, Berghahn Books, 2013, pp. 159-170 ; Nicholas Creary, *Speaking the language of Protest : African Students Rebellion at the Catholic Major Seminary in Colonial Zimbabwe, 1965-1979*, *id.*, pp.116-132 ; Chris Saunders, *1968 and Apartheid : Race and politics in South Africa*, *id.*, pp. 133-141.

² Par exemple : Patrick Dramé, *Le Palais, la rue et l'université en Mai 68 au Sénégal*, in : *1968 : Sociétés en crise : une perspective globale*, *op.cit.*, p.81-100 et Samy Mesli, *La grève de Mai-juin 1968 à l'université de Dakar*, *ibid.*, p. 101-119 ; Françoise Blum, « Sénégal 1968 : révolte étudiante et grève générale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59-2, avril-juin 2012, p.143-175 ; Omar Gueye, *Mai 68 au Sénégal : Senghor face au mouvement syndical*, Thèse, Faculty of Social and Behavioral Sciences, 2014.

³ Françoise Blum, *Révolutions africaines : Congo, Sénégal, Madagascar*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

contexte d'une mondialisation alternative à celle des capitaux, comme ils prétendaient décentrer le regard sur les « années 68 ». A l'occasion de cette première étude, était apparue avec netteté l'importance d'une association d'étudiants africains : la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) et de ses membres, de véritables passeurs de savoirs et pratiques, d'un monde à l'autre. Et l'histoire des passeurs restait aussi largement en friche comme le soulignait un numéro d'*Histoire@politique*⁴. Il s'est donc agi de mieux comprendre la FEANF, et, parallèlement, de donner toute leur place aux acteurs sociaux, qu'il semblait avoir été trop négligés dans une précédente recherche, malgré les entretiens réalisés. La volonté de faire une histoire comparée, de même que celle d'appréhender en un temps relativement court les grandes lignes de l'histoire sociale et politique de l'Afrique post-coloniale avait conduit à (trop) délaissé les histoires de vie, c'est-à-dire ce qui constitue le matériau fondamental de l'histoire sociale.

Dans le présent texte, tout en prétendant faire l'histoire d'une organisation, la FEANF, et, partant, de ce qui a fondé son existence, c'est-à-dire la diaspora étudiante africaine en France, le parti pris adopté a donc été résolument inverse : faire l'histoire de l'Afrique à partir de celles de ses acteurs. Il ne s'agissait évidemment pas de n'importe quels acteurs mais de ces anciens militants de la FEANF, qui avaient fait leurs études en France, en un temps où cela ouvrait encore tous les possibles en termes de position de pouvoir, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que tous en aient occupées. Les *aleas* politiques ont pu aussi, parfois, briser ce qui aurait pu être des trajectoires d'excellence. Il en sera proposé dans ces lignes quelques exemples.

Ce volume commencera par dresser le portrait d'un groupe social : les étudiants africains en France du début des années 1950 – la FEANF a été déclarée le 8 février 1951 – jusqu'à la fin des années 70 – la FEANF est dissoute le 5 mai 1980. Outre l'appareil statistique nécessaire, les cohérences du groupe ou, au contraire, ce qui en constitue des lignes de fracture, seront questionnées. Pour le dire autrement, il s'agit de lire la balkanisation de l'Afrique à travers le portrait d'une diaspora en évolution. Fabienne Guimont⁵ avait déjà réalisé une étude fort intéressante dans son livre intitulé *Les étudiants africains en France, 1950-1965* et s'était intéressée à « l'étatisation » des étudiants africains en France. Il sera tenté d'affiner ce concept d'étatisation en débordant les bornes chronologiques qu'elle s'était données, ce qui conduira inéluctablement à mettre en lumière, côté étudiants, non seulement comment ont été vécues les indépendances de 60 mais aussi ce que la déconstruction de l'empire a pu produire dans le quotidien. Un empire ne disparaît pas du jour au

⁴ *Mai 68 dans le monde. Le jeu d'échelles*, coord. par Emmanuelle Loyer et Jean-François Sirinelli, *Histoire@politique*, n°6, septembre-décembre 2008.

⁵ Fabienne Guimont, *Les Étudiants africains en France, 1950-1965*, Paris, L'Harmattan, 1985.

lendemain et, de l'avant à l'après 60, il y a des ruptures comme des continuités. A travers l'analyse de l'évolution du statut de ces étudiants, de l'évolution de leur « être » en France, de leur rapport avec l'ancienne métropole comme de celui avec leurs nations en construction, on peut espérer apporter une pierre à un pan fondamental tant de l'histoire de l'hexagone que de celle de l'Afrique, encore peu exploré. Il a fallu un historien américain, Frederick Cooper, pour analyser les multiples débats, parlementaires ou autres, qu'ont eu Français et Africains pour penser l'après de l'Empire⁶. Il semble, d'une certaine façon, et les actuelles frilosités et raidissements identitaires en témoignent, que la France n'a peut-être pas encore fait le deuil de son Empire d'Afrique – Algérie peut-être exceptée – et que ce deuil ne pourra être fait que grâce justement à l'histoire, histoire côté français et côté africain, faite, ou tenue, « ensemble ». Car l'histoire des descendants des travailleurs sénégalais, maliens ou autres – venus pour une bonne part d'entre eux dans les années 60 – ceux qu'on appelle « immigrés » de la deuxième ou troisième génération, et l'histoire des Français que d'aucuns appellent en une absurdité nauséabonde, « Français de souche », est la même. C'est aussi celle d'un Empire et de sa déconstruction. Il semble donc essentiel de « tenir ensemble » la France hexagonale et ses anciennes colonies pour comprendre, au-delà de références surtout idéologiques à la *Françafrique*, des évolutions fondamentales mais dont le processus est finalement encore largement ignoré. Les mécanismes de déconstruction de l'Empire ont été complexes, et différentiels selon les secteurs. Le concept commode mais fallacieux de *Françafrique* a servi souvent d'explication à des phénomènes peu simples qui méritent des analyses plus scientifiques. Il semble, et on rejoint en cela Jean-Pierre Bat⁷, que le concept doit être résolument déconstruit. Peut-être aussi l'histoire de l'immigration quand elle s'est penchée sur le coup d'arrêt des années 70, avec notamment les décrets Stoléru, a-t-elle sous-estimé, en accentuant le rôle du choc pétrolier, ce qui était à proprement parler inscrit dans un processus mondial de longue durée : la lente agonie des empires. Il serait souhaitable de faire une histoire impériale de l'immigration, une histoire qui en renouvellerait non pas tant les faits que leur mode d'approche, et on espère y apporter ici une toute petite pierre, avec l'analyse d'un groupe de sujets devenus parfois en une même vie citoyens, étrangers puis immigrés. Il s'agit certes d'étudiants mais d'étudiants migrants, et de leur vie en diaspora.

Après une première partie consacrée au groupe social des étudiants africains en France, on en viendra à l'histoire de l'organisation qui les a représentés et dans laquelle la plupart d'entre eux se sont reconnus : la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), tout-à-la fois syndicat,

⁶ Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, 633 p., Traduit de l'anglais (États-Unis) par Christian Jeanmougin.

⁷ Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart : la politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012.

ligue politique, lieu d'élaboration théorique. On en dressera le portrait, en en décrivant les domaines d'intervention puis en analysant les évolutions sensibles. Insistance sera faite sur les années 60 et 70 dans la mesure où la FEANF a fait l'objet de plusieurs études, en particulier celles de ses anciens présidents Charles Diané⁸, Sékou Traoré⁹ et surtout Amady Aly Dieng¹⁰ pour les années 50-début des années 60 mais a été ensuite largement ignorée. Amady Aly Dieng, qui a également publié ses souvenirs d'étudiant¹¹ a été la mémoire de la FEANF. Il est mort en mai 2015. On connaît le vieux dicton : « En Afrique quand un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle ». Quand Amady Aly Dieng est mort, c'est un peu la FEANF qui a brûlé. Outre ce qu'il avait publié, il avait conservé de très nombreux documents et était de plus dépositaire d'une partie des archives d'Abdoulaye Ly, premier docteur d'état africain en histoire et homme politique de tout premier plan. Quand on l'a rencontré en janvier 2015, il sortait de l'hôpital et était extrêmement faible. Il n'a pas voulu montrer ces archives qu'il disait très poussiéreuses, et on n'a pu insister. On ne peut qu'espérer que ce patient travail de recollement ne sera pas perdu. Mais les écrits d'Amady Aly Dieng ne concernent que l'avant-indépendance. Pour les années post-indépendances, on se contentait généralement de noter que les beaux jours de la FEANF en étaient terminés et qu'elle allait sur son déclin. Or, non seulement la FEANF a continué à exister mais elle a été d'une certaine façon le laboratoire d'un « gauchisme » à l'africaine, qui a eu des répercussions sur le continent. Elle a continué à être un lieu d'élaboration théorique de même qu'un lieu de fabrication de futurs destins politiques. Les apprentissages militants faits dans le cadre de la FEANF ne sont pas sans effet sur la vie politique du continent. Elle est désormais aussi un véritable lieu de mémoire des élites africaines, dont on se souvient avec plaisir et chaleur et dont on reconnaît avec complaisance le caractère fondateur d'ultérieurs engagements. De toutes façons, quand bien même la FEANF aurait été sur le déclin, – et le terme déclin mérite en soi d'être quelque peu décrypté – cela n'en ferait pas moins un légitime objet d'histoire. Les sources sont nombreuses : archives de l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire (OCAU) , organisme qui gérait les dossiers des étudiants africains, dossiers sur les étudiants aux Archives nationales, Archives de la Cité universitaire du boulevard Jourdan, déposées aux Archives nationales, Fonds

⁸ Charles Diané, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris, Chaka, 1971.

⁹ Sékou Traoré, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, Paris, L'Harmattan, 1985.

¹⁰ Amady Aly Dieng, *Les premiers pas de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France. De l'union française à Bandung (1950-1955)*, Paris, L'Harmattan, 2003 et Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la FEANF. De Bandung aux indépendances*, Paris, L'Harmattan, 2009.

¹¹ Amady Aly Dieng, *Mémoires d'un étudiant africain*, Dakar, Codesria, 2011, 2 vol. volume I : de l'école régionale de Diourbel à l'université de Paris (1945-1960); volume II : de l'université de Paris à mon retour au Sénégal (1960-1967).

Foccart plus largement ouvert depuis 2014 (malgré quelques pièces encore soumises à la censure), Archives de la préfecture de police, Archives nationales de Dakar qu'on n'a pu consulter pour cause de leur déménagement – à la durée indéterminée – mais dont une partie microfilmée est visible au Caran, Archives nationales d'Outre-mer, Archives, à défaut de celles de Jacques Vergès, de Maître Kaldor, dont son fils a aimablement donné l'autorisation de consultation.. Maître Kaldor a défendu, tant en France qu'en Afrique, avant et après les indépendances, de très nombreux militants africains. Il semble que les frais aient été assurés dans la plupart des cas, non pas directement par le Parti communiste, mais par cette organisation de masse qu'était le Secours populaire.

Il y a diverses façons d'aborder l'histoire d'une organisation, par en bas ou par en haut. On n'échappera sans doute pas complètement à une histoire par en haut de la FEANF même si il sera tenté dans la mesure du possible de comprendre les multiples formes d'engagement qui étaient alors possibles : de la très éphémère présence à une animation ou fête organisée par la Fédération à la participation à la prise de décision en passant par l'intervention dans des conférences ou l'adhésion active à des manifestations militantes.

Mais les listes d'adhérents à la FEANF et/ou, ce qui reviendrait au même, les listes de cotisants manquent. En revanche, et ce sont des informations précieuses, il existe des listes des membres de son comité exécutif, c'est-à-dire de son instance décisionnelle, des origines à 1975. Ces listes proviennent de deux types de sources. De l'année 1951 – celle du congrès fondateur – à l'année 1958, Amady Aly Dieng et Sékou Traoré donnent ces informations. A partir de 1959 ce sont les rapports des renseignements généraux qui ont permis de compléter car ils listaient précisément les membres du bureau, en donnant également quelques informations utiles : date et lieu de naissance, adresse, discipline d'étude. Les renseignements généraux listaient également les membres des bureaux des différentes sections académiques et territoriales/ nationales que l'association fédérait. Ces listes ont été également consultées au bureau des associations de la Préfecture de police de Paris, la FEANF étant une association déclarée et déposant donc auprès de la préfecture, après les élections qui avaient lieu lors de chaque congrès, généralement en décembre, la composition du bureau élu. Mais si cela a permis de procéder à quelques vérifications, les renseignements annexes que l'on espérait trouver – discipline d'étude, date de naissance, pays – se sont révélés parcimonieux. La discipline d'études n'est que rarement mentionnée, la date de naissance jamais. Quant au pays, quand il l'est, il a été méthodiquement recouvert, pour une obscure raison, par un épais trait de feutre noir.

Grâce à ces sources, il est possible de dresser le portrait des membres du bureau de la FEANF. On a considéré ce groupe – 206 noms – comme un sous-groupe du groupe social formé par les étudiants africains en France. Il a été procédé à une analyse quantitative, à partir des critères

disponibles : date et lieu de naissance, sexe, pays d'origine, discipline. Les traits spécifiques du groupe ont pu ainsi être déterminés, comparativement à l'ensemble des étudiants, de façon d'ailleurs plus intuitive que vraiment scientifique, l'intervalle de confiance trop important – étant donné les nombres en question – rendant l'approche statistique inopérante. Quelques travaux ont pu en cela être source d'inspiration, telle la thèse de Claire Ducournau¹² sur les écrivains africains, la thèse et le livre qui en est issu de Pascale Barthélémy sur les Africaines diplômées¹³, ou, dans un autre ordre, le livre de Julie Pagis¹⁴ sur les enfants de « soixante-huitards ».

Des renseignements ont été collectés sur chaque individu, en utilisant tous les outils possibles. Les noms apparaissaient dans divers fonds d'archives utilisés, ce qui permettait déjà de mieux cerner la personne. L'utilisation d'Internet s'est révélée très productive du fait de l'ultérieure notoriété de bien des membres du CE. Les renseignements recueillis sur Internet étaient évidemment plus ou moins fiables selon le site d'origine et demandaient de toute façon à être recoupés avec d'autres sources, ce qui, qu'il s'agisse d'Internet ou de tout autre support, fait partie des règles élémentaires de la méthode historique. Les fils qu'offrait la toile ont donc été suivis, en lisant la littérature existante sur chaque pays d'origine, littérature qui s'est révélée incroyablement pauvre à quelques exceptions notoires près : la thèse de Céline Pauthier sur la Guinée¹⁵, le livre de Richard Banégas¹⁶ sur le Bénin... On avait déjà, suite à la précédente recherche, certaines connaissances sur le Congo-Brazzaville, le Sénégal, Madagascar. On a donc dépouillé, dans la mesure du possible, les études consacrées au Togo, Cameroun, Mali, Dahomey-Bénin¹⁷, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta-Burkina Faso¹⁸. La conclusion première tirée de cette quête est que cette histoire, quelque forme qu'elle prenne – sociale, culturelle, politique – reste très largement à faire. Cela a surtout raffermi ce qui était déjà l'intention

¹² Claire Ducournau, *Écrire, lire, élire l'Afrique. Les mécanismes de réception et de consécration d'écrivains contemporains issus de pays francophones d'Afrique subsaharienne*, Thèse de doctorat, EHESS, 2012, 736 p.

¹³ Pascale Barthélémy, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale : 1918-1957*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

¹⁴ Julie Pagis, *Mai 68. Un pavé dans leur histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2014.

¹⁵ Céline Pauthier, *L'indépendance ambiguë : construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris-Diderot, 2014.

¹⁶ Richard Banégas, *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaire politique au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

¹⁷ Le Dahomey devient Bénin en 1975, sous la présidence marxiste-léniniste de Mathieu Kérékou.

¹⁸ La Haute-Volta devient Burkina-Faso en 1984, sous la présidence de Thomas Sankara.

de départ : faire à travers l'histoire de vie une histoire politique et sociale du continent africain, suivant en cela de grands modèles tel Jacques Le Goff sur Saint-Louis, ou pour citer du plus contemporain et/ou plus africain, Janet Vaillant sur Senghor¹⁹, Malika Rahal²⁰ sur Ali Boumendjel ou Benjamin Stora²¹ sur Messali Hadj. Il s'agit ainsi d'adopter une méthode. Il ne sera pas d'ailleurs ici question de l'histoire d'une vie aussi exemplaire fut-elle, mais d'histoires de vie, de trajectoires croisées, et donc aussi de l'histoire d'un réseau « d'anciens », qui s'est fait puis partiellement défait et quelque fois refait. Des trajectoires croisées et un réseau d'hommes – et très minoritairement de femmes – pas tout-à-fait ordinaires puisqu'ils ou elles ont généralement eu des rôles publics, ce qui était, pour cette démarche, à la fois une chance et une richesse. La biographie de « Monsieur tout le monde » est certes passionnante et a pu enrichir le corpus de l'histoire sociale – pensons à Alain Corbin²² et Michelle Perrot²³ – mais elle ne permet pas forcément de comprendre la vie politique d'un pays ou sinon la comprendre en saisissant quelques caractéristiques. Des vies d'individus fortement impliqués dans le politique donnent sans aucun doute à cet égard une meilleure entrée. Et c'est évidemment le cas avec des individus qui ont eu, en un temps où l'Afrique manquait cruellement de cadres, un parcours d'excellence.

Lié d'une certaine façon au fait qu'il s'agisse de parcours d'excellence ou plutôt exceptionnels – au sens où l'on travaille sur une minorité lettrée – est le nombre important d'autobiographies utilisables. Ont évidemment été lues toutes les autobiographies publiées par des individus ressortant au corpus mais aussi les autobiographies de personnalités qui leur étaient proches ou tout-au-moins participaient des mêmes sphères qu'eux, telle par exemple celle d'Emile Derlin Zinsou²⁴ dont le frère, René, était membre du CE de la FEANF ou telle celle d'Abdoulaye Elimane Kane²⁵ qui fut étudiant à

¹⁹ Janet Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor. Noir, Français et Africain*, Paris, Karthala/Séphis, 2006. Trad. De l'américain.

²⁰ Malika Rahal, *Ali Boumendjel (1919-1957): une affaire française, une histoire algérienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 295p.

²¹ Benjamin Stora, *Messali Hadj*, Paris, L'Harmattan, 1986.

²² Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 2002.

²³ Michelle Perrot, Georges Ribeill (eds), *Le journal intime de Caroline B.*, Paris, Montalba, 1985.

²⁴ Emile Derlin Zinsou, *En ces temps là....*, Paris, Riveneuve éditions, 2012.

²⁵ Abdoulaye Elimane Kane, *Philosophie « sauvage » : la vie a de longues jambes*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal, 2014.

Paris, sans pour autant être membre du CE de la FEANF, ou encore celle de Demba Diallo²⁶. Il y a eu de très heureuses surprises consécutives à l'intérêt y compris littéraire de certaines d'entre elles ou consécutives au fait que certaines se répondaient l'une l'autre. Le cas le plus flagrant étant les deux textes d'Amady Aly Dieng et Ousmane Camara. Ils se sont connus enfants, ont été tous deux étudiants en France, membres très actifs de la FEANF. Amady Aly Dieng, auteur également, comme cela a été dit dit, de monographies sur la FEANF, a écrit ses souvenirs d'étudiant. Ousmane Camara, en écrivant quelques années plus tard sa propre biographie lui répond et complète certaines informations, nuancant ou rajoutant quelques éléments. On ne peut manquer de signaler non plus l'étonnante trilogie biographique autour du congolais Lazare Matsocota, assassiné en 1965. Aimée Mambou Gnali²⁷ qui fut sa compagne quand ils étaient tous deux à Paris, et tous deux militants actifs de la FEANF, Marceline Fila Matsocota²⁸ qui fut sa femme et Catherine M'Piaka pour laquelle il abandonna la précédente ont toutes trois écrit des textes biographiques dont le centre est Lazare Matsocota. Et ces textes, en tous cas les deux premiers car on n'a pu retrouver le troisième, se contredisent et complètent les uns les autres. Enfin, on voudrait accorder une mention très spéciale au livre injustement méconnu d'Abdoulaye Booker Sadj, membre de la FEANF, section de Toulouse, puis étudiant en Allemagne de l'Est qui a évoqué bien des fragments de vie de ceux qu'il a côtoyés et qui appartenaient à ce qu'il appelle *la Génération charnière ouest-africaine*²⁹. Son texte fourmille d'informations et un travail éditorial au moins minimaliste aurait pu le rendre moins touffu. Tel quel, il est néanmoins une source très précieuse.

Cependant ni les archives, ni la littérature historique dont on a souligné la pauvreté, ni les autobiographies ne suffisaient. Il restait bien entendu, puisqu'il s'agit d'histoire contemporaine, les entretiens. Une campagne d'entretiens a donc été menée, qui a conduit au Sénégal, au Bénin et au Congo. La stratégie en a été de faire tous les entretiens possibles – et quelle que soit la nationalité – en France, bénéficiant du fait que les acteurs objets d'étude venaient et/ou résidaient souvent à Paris, soit par habitude conservée, par choix de vie, soit pour des visites plus courtes liées à des contingences familiales, amicales ou de santé. Le nombre d'entretiens réalisés en France est en soi parfaitement significatif. Les liens ont perduré et la France fait partie de l'habitus de la plupart des individus de notre corpus. La vie en France est une partie d'eux-mêmes pour des raisons que l'on

²⁶ Demba Diallo, *L'Afrique en question*, Paris, Maspero, 1968.

²⁷ Aimée Mambou Gnali, *Beto na beto : Le poids de la tribu*, Paris, Gallimard, 2001.

²⁸ Marceline Fila Matsocota, *Ma vie avec Lin Lazare Matsocota*, Paris, L'Harmattan, 2003.

²⁹ Abdoulaye Booker Sadj, *Le rôle de la génération charnière ouest-africaine : indépendance et développement*, Paris, L'Harmattan, 2006.

verra être parfois différentes, si l'on songe aux parcours si divers de René Zinsou ou Daouda Badarou, qui résident à Paris, ou Albert Franklin, qui réside à Meaux ou encore Joseph Van Den Reysen qui réside à Toulouse.

Mais faire des entretiens en France ne suffisait évidemment pas. On a donc ciblé trois pays, Sénégal, Bénin et Congo pour entamer une campagne d'entretiens le plus exhaustive possible, c'est-à-dire faite auprès de tous les membres du CE de la FEANF encore vivants. Le choix de ces trois pays tenait au fait que leurs ressortissants avaient été à un moment ou l'autre majoritaires au CE de la FEANF. L'envie ne manquait d'ailleurs pas d'aller dans tous les pays concernés, c'est-à-dire toute l'Afrique francophone mais, hélas, la réalité pécuniaire et temporelle était plus contrainte que le désir.

On a donc commencé par le Sénégal, déjà connu. Y ont été rencontrés six anciens membres du CE, dont Amady Aly Dieng qui est, répétons-le, malheureusement, décédé depuis. Puis on est allé au Bénin. Je tiens à remercier ici chaleureusement Robert Dossou, que j'avais déjà rencontré à Paris, qui m'a très largement ouvert son riche agenda et m'a donné tous les contacts souhaités, avec une générosité de Grand Seigneur. Ousmane Camara au Sénégal avait fait de même. Je le remercie également. On a donc pu s'entretenir au Bénin avec neuf personnes, vues deux fois pour la plupart. Au Congo, la moisson a été moins bonne, pour plusieurs raisons : la courte durée du séjour et des raisons d'ordre politique, liées à la conjoncture. Si on a pu rencontrer longuement Aimée Mambou Gnali, discuter avec Elo Dacy et s'entretenir téléphoniquement avec Jean-Paul Bouiti, il n'a pas été possible de voir Mathias Dzon, opposant radical au Président Denis Sassou Nguessou. Il semble que la rencontre aurait pu le mettre en danger, les accusations de complot étant très facilement prononcées au Congo contre les gêneurs. Tous les leaders de l'opposition sont, au moment de ce voyage effectué en février 2016, c'est-à-dire une quinzaine de jours avant les élections présidentielles, interdits de sortie du territoire. Les *aleas* de la vie politique congolaise ont d'ailleurs eu un impact à Paris même. L'entretien avec Henri Lopes a été écourté par l'arrivée du ministre de la communication Thierry Mougala puis par l'attaque de l'Ambassade par des opposants au Président Sassou.

On peut noter également que la plupart des membres du CE, tout-au-moins (mais pas uniquement) quand ils sont de même nationalité sont restés en contact. Il ne s'agit bien entendu pas seulement du fait que les vieilles amitiés étudiantes soient restées vivantes, même si cela est vrai dans bien des cas, et malgré les antagonismes politiques, mais aussi du caractère numériquement restreint de ce qu'il faut bien appeler des élites. Le fait d'avoir fait des études en France a soudé des individus car ils partagent en fait une commune culture que les générations suivantes n'ont pas eue ou n'ont pas assimilée de la même manière, ni dans la même perspective. On y reviendra. Il faut aussi noter à

ce propos que travailler sur ce corpus, rencontrer les personnes, avait quelque chose à voir avec la dialectique du même et de l'autre : le même car je pouvais aisément me reconnaître ou partager les références utilisées, voire même partager des souvenirs communs, à quelques années de distance, tel par exemple la fréquentation des librairies maoïstes à Paris, que ce soit Le Phénix ou Norman Béthune ; ou l'autre car j'avais à peu près tout à apprendre – sauf peut-être dans le cas du Sénégal – des cultures nationales. Mais le sentiment de proximité l'a en général largement emporté sur tout autre, de même que des formes très fortes d'empathie. Je n'ai sans doute pas, et c'est là un reproche possible dont je suis très consciente, su mettre assez de distance entre moi et des individus qui se sont révélés, quand ils ont accepté de me recevoir, éminemment complaisants et chaleureux. Empathie, pour ne pas dire, parfois, admiration, devant des destinées aussi peu communes, qui ont parfois mené du village de brousse à la Présidence de la République, quand cela n'a pas été à l'exil ou à la prison. J'emploie le mot « destinée » sans pour autant croire au « destin » et sans céder, je l'espère, aux pièges de « l'illusion biographique ». La biographie, plus peut-être encore que de l'entité biologique qui en est le support dit quelque chose du monde social. D'une certaine manière, on souhaite ici faire ce que Georges Duby a fait avec Bouvines³⁰ et Alain Dewerpe avec Charonne³¹, mais au lieu de le faire à partir d'un évènement, le faire à partir d'une ou des vies.

Ces entretiens ont permis deux choses. D'une part, on a pu affiner l'analyse quantitative du corpus en introduisant des facteurs que l'on n'avait pas au départ et dont un des plus importants est sans conteste l'origine sociale. On a pu également introduire dans cette analyse quantitative des données liées aux trajectoires ultérieures, sur les professions, fonctions politiques, postes de responsabilité. Et cela d'autant mieux que lors des entretiens, mes interlocuteurs me donnaient aussi des informations sur leurs compagnons décédés, ou que je n'avais pu voir. Je leur présentais toujours ma liste de militants, ce qui faisait remonter les souvenirs. D'autre part, ils m'ont permis de réaliser mon projet initial : aborder un pan de l'histoire post-coloniale du continent africain à travers les acteurs, à travers les récits de vie. J'espère seulement avoir été à la hauteur de mes interlocuteurs et de la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Une recherche sur les trajectoires ultérieures des ancien-ne-s de la FEANF se doit d'être irriguée par quelques questions centrales, qu'il semble important sinon de résoudre tout au moins de poser. C'est d'abord la question du militantisme ou de l'engagement en exil, que cet exil soit volontaire et provisoire, ou souhaité comme tel ainsi que c'est le cas pour la majorité des membres

³⁰ Georges Duby, *Le dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 1985.

³¹ Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.

de la FEANF, ou qu'il soit imposé, ce qui va être aussi le cas pour certains d'entre eux, même si ce n'était pas le scénario prévu au départ. Elle est celle de l'acquisition d'un savoir scolaire, sans possibilité de reproduction aucune. Le milieu familial ne sait rien de ce que l'école va apprendre, sur un terrain qui, loin d'être vierge, n'est en tous cas pas formaté par une quelconque éducation familiale qui prédisposerait à recevoir le savoir scolaire : comment se fait l'assimilation d'un capital culturel qui n'a rien à voir avec le capital culturel hérité ? Elle est aussi celle de la globalisation des savoirs et pratiques : savoirs militants, pratiques politiques rôdés en diaspora peuvent être ensuite réinvestis en une praxis plus ou moins hybride. C'est la question du devenir des engagements de jeunesse, de ces engagements de l'âge de tous les possibles, généralement plus aisément radicaux parce qu'ignorants des contraintes de l'âge mur, et peu soucieux, avec l'optimisme de la jeunesse, des risques encourus. Comment ce radicalisme est-il ensuite reconverti dans une vie d'adulte où l'on peut occuper, parfois, des positions de pouvoir ? Elle est celle du rapport entre le privé et le politique. La vie étudiante est souvent celle du moment de liberté, celle où on est le plus libre de toutes attaches et obligations, et ce, d'autant plus qu'on est loin de sa famille, de la pesanteur des liens familiaux, des obligations et des devoirs : cela renvoie encore à la question du militantisme en exil, et de la liberté très particulière que l'exil peut, parfois, donner. Une fois de retour au pays, on retrouve les contraintes : nécessité d'une vie professionnelle, attentes familiales fortes etc, et quelle que soit la sincérité de l'engagement antérieur, on se heurte à une réalité plus contraignante que ce que l'on avait jusqu'alors vécu, à la nécessité aussi de s'intégrer. Sauf si, bien sûr, les circonstances ou la situation politique vous l'interdisent, si vous êtes « grillé » par vos activités politiques antérieures.

Et elle est, enfin, celle de la négociation, au sens très général du terme, qui a accompagné le passage du colonial au post-colonial, avec ses ruptures et ses continuités, c'est-à-dire le passage d'un ordre à un autre : de l'empire à l'État-nation.

Un peu de littérature...avec Tchicaya U'Tamsi, frère de William (Félix)-Tchicaya (CE de 1964)

« La nouvelle, la voici : l'Assemblée nationale à Paris a voté la Loi qui supprime le régime de l'indigénat dans les territoires de l'Union française ! Silence. Silence. Silence. Paix à ses cendres. On dit : Levons-nous. Une minute de silence. Mais là rien. D'instinct, dirait-on. Une minute longue où tout s'est figé. Les fronts des hommes suent. Les mains des femmes sont moites. Les bruits de Poto-Poto sonnent faux. Qui est mort ? L'indigénat ! C'est qui l'indigénat ? Les indigènes vont cesser de vivre. La résurrection des corps et des âmes, à l'état éternel de béatitude, enfin à l'état du droti. Dans la tête de Prosper, des mots s'organisent dans ce silence qui se prolonge : plus de travail forcé, plus de sale nègre sans broncher, plus d'humiliation, plus de traitement inégal ; la même égalité de tous devant la loi !

.....

Un peu trouble-fête, cette nouvelle. On préfère la taire quand les autres invités arrivent. On préfère ... pas tout le monde. Papa seulement, parce que les futurs médecins, tonton aussi, qui ne se contrôlent pas, pensent bien que cette nouvelle augure beaucoup pour leur avenir...celui de leur métier, car pourquoi limiter seulement leur rêve à n'être que médecins africains, pourquoi médecins tout court, à l'égal du docteur X ou Y ? C'est un délire qu'ils doivent contenir...On serre la main à ceux qui arrivent avec un air entendu...»

« Maintenant qu'il y a l'état civil, l'enfant qui naît aujourd'hui ne dira pas plus tard : je suis né, à ce que me disaient mes vieux parents, l'année où l'indigénat a été supprimé ou encore l'année de la troisième vogue de la robe charleston. Comme à beaucoup d'autres, on recourra à un jugement supplétif d'acte de naissance pour lui faire un acte de naissance avec des témoins qui ont des mémoires de passoire mais qui ne se gêneront pas d'être parjures, qui jureront que le ci-devant X ou Y est né vers l'année 1947 (vous êtes sûrs de l'année de la suppression du régime de l'indigénat ? Que disent les archives ? Des archives, c'est quoi, même ?) Pourquoi c'est important maintenant d'avoir un acte de naissance...heure ? quel jour ? le combien ? quelle année nom du père ? nom de la mère ? où ?...La réponse est qu'il y a nécessité de sortir l'homme de la nuit des temps si l'on veut qu'il ait un destin singulier, exemplaire. »³²

³² Tchicaya Tchicaya U'Tamsi, *Les Phalènes*, Albin Michel, 1984 (67 et 71% du texte électronique)

IERE PARTIE

ÉTUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE

Un peu de littérature ...avec Cheikh Amidou Kane (CE de 1954)

L'école nouvelle participait de la nature du canon et de l'aimant à la fois. Du canon, elle tient son efficacité d'arme combattante. Mieux que le canon, elle pérennise la conquête. Le canon contraint les corps, l'école fascine les âmes. Où le canon a fait un trou de cendre et de mort et, avant que, moisissure tenace, l'homme parmi les ruines n'ait rejailli, l'école nouvelle installe sa paix. Le matin de la résurrection sera un matin de bénédiction par la vertu apaisante de l'école.

De l'aimant, l'école tient son rayonnement. Elle est solidaire d'un ordre nouveau, comme un noyau magnétique est solidaire d'un champ. Le bouleversement de la vie des hommes à l'intérieur de cet ordre nouveau est semblable aux bouleversements de certaines lois physiques à l'intérieur d'un champ magnétique. On voit les hommes se disposer, conquis, le long de lignes de forces invisibles et impérieuses. Le désordre s'organise, la sédition s'apaise, les matins de ressentiment résonnent des champs d'une universelle action de grâce.

Seul un tel bouleversement de l'ordre naturel peut expliquer que, sans qu'ils le veuillent l'un et l'autre, l'homme nouveau et l'école nouvelle se rencontrent tout de même. Car ils ne veulent pas de l'école parce qu'elle lui impose, pour vivre – c'est-à-dire pour être libre, pour se nourrir, pour s'habiller – de passer désormais par ses bancs ; l'école ne veut pas davantage de l'homme parce qu'il lui impose pour survivre – c'est-à-dire pour s'étendre et prendre racine où sa nécessité l'a débarquée – de compter avec lui.

Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961, pp. 60-61

CHAPITRE 1

LES ÉTUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE : UN GROUPE SOCIAL ?

L'ordre colonial fut très longtemps malthusien en matière d'enseignement, n'offrant aux Africains qu'un accès très restrictif à une formation de qualité et, partant, aux postes de responsabilité. Ce furent les écoles William Ponty³³ et, plus tardivement, de Rufisque pour les filles en Afrique occidentale française (AOF)³⁴, l'école Édouard Renard en Afrique équatoriale française (AEF)³⁵ et Le Myre de Villers³⁶ à Madagascar, qui formèrent, avec les instituteurs et les sages-femmes, les premières élites africaines. Les taux de scolarisation étaient encore, en 1938, extrêmement bas :

Statistiques pour l'ensemble de l'AOF³⁷ :

Population	15 200 000
Nombre d'élèves	71 200
Taux de scolarisation	2,4%
Nombre d'écoles laïques	454
Nombre d'écoles privées	530

Ce n'est qu'après la seconde guerre que fut défini un cadre général de l'enseignement et que l'on songea à aligner l'enseignement dans les colonies africaines de la France sur celui de la métropole. Si le lycée Faidherbe³⁸, à Saint-Louis du Sénégal, fut créé relativement tôt – un décret du

³³ Voir : Jean-Hervé Jézéquel, *Les "mangeurs de craies" : socio-histoire d'une catégorie lettrée à l'époque coloniale : les instituteurs diplômés de l'école normale William-Ponty (c.1900-c.1960)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2002.

³⁴ Voir : Pascale Barthélémy, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale*, op.cit.

³⁵ Voir : Claude-Ernest Kiamba, *Construction de l'État et politiques de l'enseignement au Congo-Brazzaville, de 1911 à 1997. Une contribution à l'analyse de l'action publique en Afrique noire*, Thèse pour le doctorat en sciences politiques, Institut d'études politiques de Bordeaux-Université Montaigne-Bordeaux IV, 2007.

³⁶ Voir : Anne-Marie Goguel, *Aux origines du Mai malgache : désirs d'école et compétition sociale, 1951-1972*, Paris, Karthala, 2006.

³⁷ Jean Capelle, *L'Éducation en Afrique noire à la veille des indépendances*, préface de Léopold Sédar Senghor, Paris, Karthala, 1990. Nous n'avons pas les statistiques pour l'AEF ni pour les territoires sous mandat, Togo et Cameroun mais les écoles privées y occupent une part bien supérieure.

³⁸ Aujourd'hui Cheikh Omar Tall.

20 juin 1919 transforme le Centre d'études secondaires en lycée –, les autres lycées de l'AOF furent plus tardifs : Van Vollenhoven³⁹ à Dakar devint lycée en 1946, Terrasson de Fougères⁴⁰ à Bamako en 1950 et Victor Ballot⁴¹ à Porto-Novo en 1955. En AEF, l'ancien centre d'enseignement secondaire devient le lycée Savorgnan de Brazza⁴² par décret de mai 1951, et le lycée de Pointe-Noire est créé sous le nom du gouverneur Victor Augagneur en 1954, ce qui explique la fréquence des études au séminaire, non par conviction catholique mais par désir d'apprendre. Ils furent plus tardifs et quelquefois assez hostiles aux Africains à qui on faisait difficilement une place, à côté des enfants des Européens. Jean Suret-Canale, qui enseigna au lycée Van Vollenhoven avant d'être expulsé du Sénégal en témoigne :

« C'est en décembre 1943 que j'ai pris possession de mon poste de professeur d'histoire et de géographie au lycée Van Vollehoven de Dakar, qui était alors avec le lycée Faidherbe de Saint-Louis, le seul établissement secondaire public « complet » existant en AOF entre 1943 et 1945, quelques « cours secondaires » avaient été créés – à Conakry et à Abidjan notamment – pour les enfants d'Européens bloqués sur place par la guerre, mais ils ne comportaient encore que des classes du premier cycle. Le lycée Faidherbe, le plus ancien, était de fait réservé aux Africains (Sénégalais « citoyens » des communes de plein exercice surtout) : il comptait bien sûr des élèves français et ceux-ci avaient été longtemps majoritaires. Mais il était le seul à comporter un internat et les élèves africains – presque tous boursiers et internes – y étaient logiquement affectés. Le lycée Van Vollehoven était en fait réservé aux élèves européens, enfants de cadres administratifs ou privés en poste à Dakar. L'internat, exclusivement africain, créé, je pense en 1946, ne comportait qu'un nombre de places très limité. Aussi, en 1946-47, ma classe de première classique ne comptait sur quarante élèves, que trois Africains. Dans les petites classes – le premier cycle – les Africains étaient déjà plus nombreux, sans être toujours en majorité. Comme tous les lycées de l'époque, le lycée Van Vollenhoven comptait un « petit lycée » avec des classes primaires. Ce « petit lycée » était réservé *de facto* aux Européens⁴³ ».

Abdoulaye Booker Sadj, qui rapporte ainsi les propos de l'historien communiste, note également la médiocrité quasi-générale des enseignants de Van Vollenhoven, contrairement à ceux de Faidherbe, ainsi que le racisme ambiant.

On reviendra sur Faidherbe, Terrasson de Fougères, Victor Ballot et Savorgnan de Brazza en citant des témoignages généralement heureux, de ceux et celles qui y firent leurs études. Ces lycées furent, quels qu'en aient été les défauts, les lieux souvent évoqués avec nostalgie d'apprentissage d'une culture, évidemment française, d'excellence. Ils furent aussi dans bien des cas, des laboratoires

³⁹ Aujourd'hui Lamine Gueye.

⁴⁰ Aujourd'hui Askia Mohamed.

⁴¹ Aujourd'hui Behanzin.

⁴² De 1973 à 1991, Savorgnan de Brazza et Victor Augagneur sont rebaptisés respectivement Lycée central et de la Libération et lycée Karl-Marx mais reviennent à leurs noms coloniaux par arrêté de la conférence nationale.

⁴³ Jean Suret-Canale, *Un enseignant français au Sénégal : 1946-1949*, texte dactyl. Cité par Abdoulaye Booker Sadj, *Le rôle de la génération charnière ouest-africaine : indépendance et développement*, *op.cit.*, p.112.

de militantisme à l'occasion de grandes grèves en général provoquées par des soucis d'ordre matériel : la qualité de l'alimentation est un leitmotiv.

Les études en France furent donc longtemps la seule voie d'accès à un savoir supérieur. Quelques pionniers, dont le plus célèbre est Léopold Sédar Senghor, avec à ses côtés, parmi d'autres, Émile Faure, les frères Tojo Tovalou et Georges Quénum, Lamine Gueye, François Xavier Benga, en firent déjà l'expérience entre les deux guerres. On manque d'ailleurs encore cruellement d'études, hormis pour les grandes figures, sur ces premiers élèves et étudiants en France, manque qu'est venu récemment au moins partiellement combler un mémoire de master sur l'école d'instituteurs d'Aix⁴⁴. Mais ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, quand tous les sujets de l'Empire furent devenus citoyens de l'Union française, par la grâce de la loi Lamine Gueye du 7 mai 1946, et que les thèses assimilationnistes l'emportèrent, que vint en France un véritable contingent d'étudiants africains. En 1949, le rapport d'un administrateur nommé Monod chiffre à 565 boursiers et environ 500 non-boursiers les étudiants et élèves africains présents sur le sol métropolitain⁴⁵. Il note, d'après son enquête menée auprès de quarante chefs d'établissement, la bonne réussite générale de ces étudiants – voire même l'excellence de certains – de même que la bonne entente entre métropolitains et Africains. Il signale cependant quelques problèmes : l'âge qui peut être parfois trop élevé par rapport aux étudiants français⁴⁶, les problèmes pécuniaires des non-boursiers ou le retard dans le paiement des bourses. Tous les chefs d'établissement doivent alors réserver quatre à six places aux élèves originaires d'Outre-mer⁴⁷. **Certains se récuseront sous prétexte de mauvaises conditions matérielles ou climatiques.** Un autre rapport sur « la situation matérielle et morale des étudiants africains dans la Métropole »⁴⁸ résulte d'une mission accomplie en avril-mai 1951 par les futurs chefs d'état Hubert Maga et Maurice Yameogo, pour le Grand Conseil de l'AOF. Le rapport constate que d'une manière générale les étudiants sont travailleurs et ont un moral plutôt élevé, même s'ils se sentent un peu abandonnés à eux-mêmes. Néanmoins, il y a des problèmes de santé

⁴⁴ Olivier Jouanneau, *Présence africaine à l'école normale d'Aix-en-Provence (1920-1928). Formation d'une élite assimilée ou foyer d'agitation politique ?*, Mémoire de Master 2, Aix-Marseille Université, 2014.

⁴⁵ ANOM – Microfilms 14 MIOM 2368 – 17 G 269.

⁴⁶ Les limites d'âge pour l'inscription dans les classes étaient plus élevées pour les Africains que pour les Français. C'était pour les Africains : 14 ans avec possibilité de dispense d'un an en sixième ; 15 ans en cinquième ; 16 ans en quatrième ; 17 ans en troisième ; 18 ans en seconde ; 19 ans en première et vingt ans en terminale.

⁴⁷ ANOM - 1AFF-Pol – Carton 2264 – Dossier 15.

⁴⁸ ANOM - Microfilms 14 MIOM 2368 - Rapport sur la situation matérielle et morale des étudiants africains dans la Métropole.

avec un taux très élevé de tuberculose (36%) et de maladies vénériennes (47%). Le rapport plaide pour une réévaluation de la bourse qui s'élève alors à 18 000 francs mensuel, ce qu'il juge insuffisant, ainsi que pour diverses exonérations et allocations. Il produit un intéressant budget type de l'étudiant [voir annexe 2]. Il s'inquiète, de même que le rapport Monod, du retard de paiements des bourses. Hubert Maga et Maurice Yameogo tirent aussi la sonnette d'alarme en ce qui concerne les non-boursiers. Leur situation est souvent très précaire et certains, à la dérive, se retrouvent de plus, faute d'argent, dans l'incapacité de rentrer. Pour remédier à cela un arrêté général du 4 décembre 1949⁴⁹ avait rendu obligatoire un dépôt de caution pour rapatriement (20 000 francs) avant le départ d'AOF, mesure qui ne semble pas avoir été vraiment appliquée. Les étudiants eux-même dénoncent leur situation et plus particulièrement celles des non-boursiers dès que l'occasion (meetings, réunions diverses) leur en ait donnée, que ce soit en France même ou en Afrique⁵⁰. En 1950, le chiffre donné dans le rapport Monod a déjà doublé puisque élèves et étudiants sont alors un peu plus de 2 000. Ils sont 4 000 (dont 1 320 boursiers) en 1952-1953, 6000 en 1958 (dont 2634 boursiers)⁵¹, 8 000 en 1960 (17 % de filles et 13 % d'étudiants mariés, 44 % de boursiers) et ce chiffre ne cessera d'augmenter. L'enjeu est en fait considérable. Il s'agit d'accéder à un enseignement de même qualité et de même niveau que celui des Français, ce qui, si l'on reste sur le continent africain, est loin d'être acquis. Une des revendications récurrentes avant les indépendances – revendication que partagent aussi bien les étudiants que les parlementaires africains – est d'avoir cet enseignement de même qualité, délivré pour ce faire du poids déterminant du Ministère de la France d'Outre-mer et des cohortes d'enseignants « au rabais » issues de ses cadres. Ce fut aussi le combat difficile d'un homme comme le recteur Capelle, nommé en 1946 directeur général de l'enseignement en AOF et qui dut démissionner une première fois, avant de reprendre le flambeau, du fait des embûches rencontrées, ou de Gaston Berger, directeur général de l'enseignement supérieur. Les études en France, dans le secondaire comme dans le supérieur, permettent évidemment d'échapper à cet écueil et, comme le disait Senghor en une formule célèbre, « d'assimiler sans être assimilé » ou, comme l'écrit Raymond-Marie Tchidimbo : « Digérer et assimiler son instruction [de l'Europe], pour la dépasser en la fondant dans

⁴⁹ Arrêté général n°6202 AP1 du 4 décembre 49.

⁵⁰ Par exemple lors d'un grand meeting tenu à Dakar en 1952 – Archives nationales – Caran – 200 MI 2949 ou une conférence tenue à Cotonou la même année – Archives nationales – Caran – 200MI 2259 – AOF – sous-série G – 17G596 – Bobine 475.

⁵¹ *Ibid.* La proportion de boursiers est donc en nette augmentation. Il y aurait alors 4000 étudiants originaires d'AOF dont 1725 boursiers, 300 à 350 originaires d'AEF dont 231 boursiers, 700 originaires du Cameroun dont 368 boursiers, 1000 originaires de Madagascar dont 300 boursiers).

son génie propre, telle est donc la tâche assignée à cette génération de pionniers de la civilisation eurafricaine... »⁵².

Statistiques relatives à l'année scolaire 1949-1950⁵³

Territoire	Population En milliers	Nombre d'élèves : Enseignement public	Nombre d'élèves : Enseignement privé	Pourcentage de scolarisation	Nombre d'écoles – Public	Nombre d'écoles – Privé
AOF	16 524	105 276	32 709	4,2	889	237
AEF	4 131	36 042	34 079	8,5	327	275
Cameroun	2 820	27 575	101 761	22,9	192	1 074
Togo	944	21 754	16 411	20	116	104

Les taux de scolarisation en 1949-1950 sont à la fois faibles et différenciés : 4,2% en AOF, 8,5% en AEF, 22,9% au Cameroun, 20,00% au Togo. En 1957 ils sont de : 13,5% en AOF ; 25% en AEF ; 42% au Togo et 59% au Cameroun – ces deux derniers pays étaient sous mandat de l'ONU. Ces chiffres cachent aussi de fortes disparités entre les territoires et à l'intérieur même des territoires, entre régions côtières et intérieures par exemple. En 1960, le Niger a un taux de scolarisation de 5% et la Côte d'Ivoire de 46%.⁵⁴ Les structures de l'enseignement secondaire sont de toutes façons insuffisantes dans des pays où le désir de diplôme, et le prix qu'on lui accorde, est incontestablement un legs de l'ancienne métropole⁵⁵. Il est aussi le sésame vers les hautes fonctions, politiques ou administratives, dans des pays où l'accumulation capitaliste – et partant le pouvoir qu'elle octroie – est très faible. La donne ne change pas fondamentalement après 1960 et les indépendances. En Afrique francophone, l'augmentation des effectifs scolarisés de 1960 à 1975 s'effectue à un rythme

⁵² Raymond-Marie Tchidimbo, « L'étudiant africain face à la culture latine », in « Les étudiants noirs parlent », Présence africaine, n°14, 1953, p.63.

⁵³ Jean Capelle, *op. cit.*, p. 56.

⁵⁴ Céline Labrune-Badiane, Marie-Albane de Suremain, Pascal Bianchini, L'École en situation post-coloniale, in : *L'École en situation post-coloniale*, L'Harmattan, 2012, p. 12 (Cahiers Afrique n°27). Il s'agit sans doute du taux net de scolarisation.

⁵⁵ La suppression du travail forcé a entraîné quelques retraits de l'école (considérée aussi comme une obligation) mais sans caractère massif. Néanmoins l'obligation pour les villages d'envoyer des enfants a été réaffirmée (voir à ce sujet : Capelle, *op.cit.*, pp.79-80).

élevé⁵⁶, et les universités créées très tardivement dans l'empire français, et condamnées à se massifier avant même d'avoir existé, ne peuvent absorber tous les nouveaux bacheliers : l'université de Dakar a vu le jour en février 1957, et va drainer les étudiants de toute l'Afrique de l'Ouest ; celle de Tananarive est fondée en 1960. L'Afrique centrale – l'ancienne AEF – devra attendre jusqu'en 1971, année qui voit Brazzaville et Libreville ouvrir les portes de leur université. Celle d'Abidjan est née en 1964, celle du Cameroun, territoire sous mandat, en 1961, etc. La création proprement dite des universités avait été généralement précédée par des centres d'enseignement supérieur tel, par exemple, l'Institut des Hautes études de Dakar, créé en 1950, ou au Togo et Dahomey un centre d'enseignement supérieur bicéphal réservé l'un aux lettres, l'autre aux sciences. Certaines filières n'existent pas et doivent donc être suivies en France. Enfin, et du fait des accords de coopération⁵⁷, les diplômes délivrés en Afrique jouissent d'une « validité de plein droit » sur le territoire français, rendant d'ailleurs de ce fait problématique de faire des études supérieures dans d'autres pays que la France. Cela revient aussi à dire que les programmes et les exigences sont les mêmes.

Dans ces conditions, beaucoup d'étudiants et d'élèves n'ont d'autres choix, et/ou d'autres désirs que de poursuivre leurs études en ex-métropole, qu'ils soient ou non boursiers. Avant les indépendances, deux logiques s'affrontent en matière de bourses : celles des Africains qui considèrent qu'il y a urgence à former la jeunesse dans son ensemble, et celle des Français qui entendent former une élite, dévouée à la France. De la seconde logique découlera l'institution d'un concours d'entrée en sixième qui conditionne la bourse, ainsi que l'obligation d'avoir au moins 10,5 de moyenne au baccalauréat pour obtenir une bourse pour le supérieur. Il y a également deux logiques en matière d'orientation, les Africains désirant privilégier le libre-arbitre des étudiants et les Français souhaitant orienter en fonction d'éventuels débouchés conditionnés, avant mais aussi également après les indépendances par l'occupation des postes de responsabilité par les métropolitains. Tout l'enjeu est ici celui de l'africanisation des cadres. Toujours est-il que l'Office des étudiants d'Outre-mer (OEOM) sera créé en 1955 pour gérer les étudiants et élèves, tant boursiers que non boursiers et les orienter selon leurs « aptitudes » estimées *via* des tests rien moins que scientifiques et des besoins et/ou possibilités futurs également largement fantasmés. Les bourses avant les indépendances sont attribuées par les Fédérations, les Territoires et, pour une part moindre, par certaines municipalités⁵⁸. Toujours est-il,

⁵⁶ Voir L'École en situation post-coloniale, *op.cit.*

⁵⁷ Sur les accords de coopération voir Maurice Ligot, *Les accords de coopération entre la France et les états africains et malgaches d'expression française*, La Documentation française, 1964 et Nadia Marot, « L'évolution des accords franco-africains », *Plein Droit*, n°29, 1995, p. 96.

⁵⁸ Par exemple en 1950-51 sur 1725 bourses AOF, il y a 124 boursiers de Dakar, sept de Saint-Louis et trois de Rufisque. ANOM - 1AFF-Pol – Carton 2264 – Dossier 15 – Rapport sur la situation matérielle et morale..., *op. cit.*

on l'a dit, que la population d'élèves et d'étudiants en France double entre 1949-1950 et 1952-1953, puis double de nouveau de 1952-1953 à 1960-1961.

A partir de 1960 il existe un double système de bourses : les bourses octroyées par le fonds d'aide à la coopération (FAC), et les bourses octroyées par les États, qui varient d'ailleurs d'un pays à l'autre, et même pour un même pays⁵⁹. Dans un cas comme dans l'autre, ces bourses constituent un efficace moyen de pression politique, dont on verra qu'il en fut usé. Pour les non-boursiers, ce sont soit les familles qui payent, soit l'étudiant se « débrouille » en travaillant, ou en se faisant aider par ses camarades, ce qui sera notamment le cas pour ceux qui verront leurs bourses supprimées pour raisons politiques. Les taux différentiels comme la répartition en boursiers et non-boursiers sont sources d'inégalités et de fractures au sein de la population étudiante. Bien que les étudiants d'Afrique subsaharienne en France dans les années 60 soient très majoritairement et en toute logique originaires de l'ancien empire, il y a quand même une minorité d'étudiants originaires d'Afrique ex-belge ou anglophone.

Cependant, il faut aussi compter, en particulier après 1960, sur la diversification de l'offre faite aux Africains. Il y a des bourses attribuées par l'UNESCO. Mais, surtout, L'Europe de l'Est accueille de très nombreux étudiants africains⁶⁰, et la concurrence entre l'Est et l'Ouest qui cherchent dans le contexte de guerre froide à s'attacher les élites africaines est un facteur non négligeable.

Le propos va consister dans ce chapitre à analyser ce qui constitue les étudiants d'Afrique subsaharienne comme groupe, au-delà de la simple origine géographique et/ou d'une communauté impériale qu'ils partagent avec les étudiants vietnamiens par exemple : statut, ouvrages et/ou enquêtes dont ils ont fait l'objet, gestion universitaire unique, particularités en matière d'âge et de genre, de situation matrimoniale, de lieux de résidence, structures associatives fédératives, perceptions extérieures en tant que groupe, sentiment d'appartenance, etc. Et d'autre part, ce qui les différencie, faisant peu à peu du groupe « Étudiants africains » une construction artificielle voire archaïque, héritage tardif de la France d'Outre-mer, l'importance des différences nationales rendant nécessaires d'autres approches, et d'autres consciences d'appartenance prenant le dessus : nationalité bien sûr et aire linguistique, lieux et types d'études, associations nationales, etc. Y a-t-il une réelle autonomie du groupe ou au contraire une perméabilité avec l'ensemble d'une population étudiante, autre que d'être assis sur les mêmes bancs, de lire les mêmes livres ? : adoption de causes

⁵⁹ En 1962, les bourses accordées par les États africains varient de 150 à 500NF, les bourses FAC de 400 à 650NF. Le salaire de base d'un fonctionnaire français de l'indice 100 était en 1961 de 315NF.

⁶⁰ D'après les statistiques de l'UNESCO, ils sont 1027 en URSS en 1962, 6331 en 1976.

internationales, investissement dans la vie étudiante, proximité avec les mouvements politiques « français » etc, et/ou avec des idéologies mondialisées ? Les frontières du groupe sont également poreuses, avec les travailleurs et avec les stagiaires : qu'il s'agisse d'étudiants qui prennent un travail salarié pour subvenir à leurs besoins ou de ceux qui cessent progressivement d'étudier pour devenir des travailleurs, voire de ceux qui décident de rester après leurs études. Il y aurait toute une étude à faire aussi sur les stagiaires, très nombreux dans ces années-là et dont le séjour en France peut être d'assez longue durée. On centrera l'analyse sur la période 1960-1975 et ce, pour deux raisons. D'une part, on peut renvoyer pour l'avant indépendance à l'ouvrage de Fabienne Guimont déjà cité. D'autre part, les années 1960-1975 sont une période charnière, parce qu'elles sont le théâtre de ce que Fabienne Guimont⁶¹ appelle une « étatisation » des étudiants, qu'on considérera plus volontiers comme la naissance d'une conscience nationale en diaspora. En Afrique, se construisent alors, avec les armes qu'ils se donnent pour ce faire, tel le parti unique, de nouveaux états-nations dont une partie des futures élites font leurs études à l'étranger. Comment ces élites de l'étranger participent-elles de l'émergence d'une conscience nationale ? Comment la conscience nationale se construit-elle en diaspora ? Telle est ici la question qui va de pair avec celle des circulations inter-continentales et peut-être aussi, avec la construction de futures démocraties en Afrique. Car, on le sait, les années 60 sont aussi « les années 68 » et le temps de mouvements sociaux de la jeunesse et/ou des travailleurs. Le mai parisien a éclipsé dans l'historiographie francophone les mouvements africains des mêmes temps : Guinée 1961, c'est une révolte des syndicalistes, puis des élèves que le régime de Sékou Touré va durement mater en arguant d'un prétendu « complot des enseignants »⁶². Dahomey 1963, Hubert Maga est renversé à la suite d'émeutes urbaines spontanées dont le relais est pris par une opposition syndicale qui a appelé à la grève générale⁶³. Congo-Brazzaville 1963, c'est la chute de l'abbé Fulbert Youlou, renversé par une émeute urbaine menée là aussi par une coalition syndicale⁶⁴. Gabon 1964 : Léon M'Ba est chassé par des militaires qui encourage la formation d'un gouvernement provisoire

⁶¹ Fabienne Guimont, *Les étudiants africains ..., op.cit.*

⁶² A propos du complot des enseignants voir : « Une formation syndicale dans la Guinée de Sékou Touré : l'université ouvrière africaine, 1960-1965 », *Revue historique*, n°667, juillet 2013, pp.661-691 et Céline Pauthier, *Indépendance, nation, révolution : les enjeux du « complot des enseignants » de 1961 en Guinée*, à paraître en 2016 dans : *Etudiants en mouvements...*

⁶³ Voir Emmanuel Terray, « Les révolutions congolaise et dahoméenne de 1963 : essai d'interprétation », *Revue française de science politique*, n°5, 1964, pp.917-942.

⁶⁴ Voir Rémy Boutet, *Les trois glorieuses ou la chute de Fulbert Youlou*, Paris, Chaka, 1990 et Françoise Blum, *Révolutions africaines : Congo-Brazzaville, Sénégal, Madagascar, années 60s-70s*, *op.cit.*.

entièrement composé de civils⁶⁵. Haute-Volta 1966 : c'est un cartel syndical soutenu par les travailleurs, les enseignants et lycéens qui chasse Maurice Yameogo. Le pouvoir est alors confié au commandant Lamizana⁶⁶. Sénégal 1968 : une grève étudiante et lycéenne est rejointe par les syndicats qui appellent à la grève générale. Les arrestations entraînent une émeute urbaine⁶⁷. Madagascar 1972 : une grève étudiante et lycéenne soutenue par les travailleurs fait chuter le gouvernement du Président Tsiranana. La foule demande à l'armée de prendre le pouvoir⁶⁸. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais témoigne que l'Afrique a participé à part entière aux « années 68 ». On aurait pu y ajouter une série de « complots », ou prétendus tels, déjoués, ou une insurrection armée de type guérilla comme au Niger en 1964, quand le parti d'opposition Sawaba tente de prendre le pouvoir⁶⁹. Y ajouter aussi des mouvements d'élèves et étudiants que la répression a étouffé dans l'œuf comme en Côte d'Ivoire ou noyé dans le sang comme au Congo-Kinshasa⁷⁰. Ou des « révolutions » provoquées par les pouvoirs eux-mêmes sur le mode de la révolution culturelle chinoise. La Guinée connut sa « révolution culturelle », le Mali de Modibo Keita sa « révolution active », le Bénin de Mathieu Kérékou sa « révolution marxiste-léniniste ». Les étudiants africains en France vivent en quelque sorte une double temporalité des mobilisations : celles de la France, au cœur desquelles on trouve les rapports Nord/Sud et la question de l'exploitation du Tiers-monde par l'impérialisme occidental, et celles de leurs pays voire même celles des pays africains autres que les leurs, et ils sont les mieux placés pour être de véritables passeurs, tout en se forgeant une culture politique hybride, qui emprunte à deux continents. Bien souvent, comme on le verra, opposants en exil à des régimes autoritaires, ils ont acquis en partage une culture démocratique, quand bien même ils sont devenus les cadres de ces mêmes régimes.

⁶⁵ N'Solé Biteghe, *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris, Chaka, 1990, 159 p. ; Jean-Pierre Bat, *La décolonisation de l'AEF selon Foccart : entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires (1956-1969)*, Université Paris1, Thèse d'histoire, 2011, 4 vol. 1218 p.

⁶⁶ Frédéric Guirma, *Comment prendre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yameogo*, Paris, Chaka, 1991, 159p.

⁶⁷ Voir *infra* p.

⁶⁸ Voir *infra* p.

⁶⁹ Klaas van Walraven, *The Yearning for relief: a history of the Sawaba movement in Niger*, Leiden ; Boston, Brill, 2013, 966 p.

⁷⁰ Pedro Monaville, *The Destruction of the University: Violence, Political Imagination, and the Student Movement in Congo-Zaire, 1969-1971* in: Samantha Christiansen, Zachary Scarlett, *op.cit.*, Berghahn Books, 2013, pp. 159-170.

Enfin, la période 1960-1975 est celle de la transition. Ce n'est plus l'Empire puisque les anciennes colonies sont indépendantes mais la force de la rupture symbolique n'exclut nullement une temporalité différente pour les passations et la révision des espaces : passations de pouvoirs juridiques, administratifs, politiques, révision de l'espace impérial qui se ferme avec la redéfinition des politiques migratoires⁷¹, dont le durcissement marque aussi, et au-delà de la crise pétrolière, la fin de ce qu'on pourrait appeler le complexe impérial.

⁷¹ Voir notamment à ce sujet : Patrick Weil, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Calmann-Lévy, 1991, 403p.

I UN GROUPE SOCIAL ? : SITUATION ADMINISTRATIVE ET GESTION

En 1960, et à des dates qui s'échelonnent entre le 1^{er} Janvier⁷² – indépendance du Cameroun – et le 28 novembre 1960 – indépendance de la Mauritanie –, et auxquelles il faut rajouter le 1^{er} octobre 1958 – indépendance de la Guinée –, les étudiants africains deviennent des étrangers. Mais ils restent néanmoins des étrangers « à statuts spéciaux ». Ils peuvent très facilement acquérir la nationalité française, sans passer par la procédure de naturalisation, du fait de la loi n° 60-752 du 28 juillet 1960 *portant modification de certaines dispositions du code de la nationalité*. L'article 152 stipule en effet « les personnes mentionnées... auxquelles une autre nationalité est conférée par disposition générale alors qu'elles possèdent la nationalité française, peuvent se faire reconnaître cette dernière nationalité par déclaration »⁷³. Les étudiants africains résidant en France dans les années 60 peuvent donc être aussi français, après avoir fait la démarche auprès du tribunal d'instance de leur domicile, sans que l'on ait les moyens, sauf à faire une enquête exhaustive et nominale, de savoir dans quelle proportion ils l'étaient⁷⁴. Cette disposition restera en vigueur jusqu'à la loi n°73-42 du 9 janvier 1973, qui prévoit encore pour les représentants des anciens TOM une procédure spéciale de réintégration dans la nationalité française qui sera abrogée par la loi 93-933 du 22 juillet 1993 dite Loi Méhaignerie⁷⁵. Bi-nationaux, très minoritairement – il y aurait eu entre 1960 et 1969 1448 déclarations – ou non, ils ont de toutes façons liberté entière et de circuler et de s'établir sur le sol français, du fait des accords de coopération signés entre ce qui est devenu leur pays d'origine et la France. Outre des accords sur l'enseignement, sur la défense etc, ce corpus de textes qui varient peu d'un pays à l'autre comprend, pour les pays membres de la Communauté – c'est-à-dire Madagascar, République Centrafricaine (RCA), Congo, Mali, Tchad, Togo – une convention de circulation et une convention d'établissement qui permettent aux nationaux de circuler librement entre la France et

⁷² Le Cameroun était sous mandat de l'ONU, la tutelle en était assurée par le France.

⁷³ Ministère de la Justice, *La Nationalité française : recueil des textes législatifs et réglementaires, des conventions internationales et autres documents*, édition 2002, La Documentation française, pp. 250-252 ou voir Légifrance. Ces dispositions ne sont pas valables pour le Togo et le Cameroun, anciens mandats de l'ONU.

⁷⁴ La démarche a été peu faite, ne serait-ce parce qu'il n'y avait aucune formalité pour venir en France. De 1960 à 1962, 200 déclarations ont été faites, en 1963, 40, en 1964 : 64, en 1965 : 118, en 1966 : 161, en 1967 : 208 ; en 1968 : 287 ; en 1969 : 370. Déclarations enregistrées conformément à la loi de 1960 (CAC 19760133 art.1) Nous remercions Alexis Spire de nous avoir communiqué ces chiffres.

⁷⁵ Geneviève Afoua-Geay, « Les anciens colonisés encombrants : entretien mené par Jean-François Martini », *Plein Droit*, n°79, décembre 2008. Consulté à l'adresse suivante : <http://www.gisti.org/spip.php?article1389>, le 14 mars 2013.

l'Afrique et de s'établir ou travailler en France et réciproquement⁷⁶. Par décision du 10 mars 1961 du Ministère des Affaires étrangères, ce régime juridique privilégié est étendu à l'ensemble des états francophones, exception faite de la Guinée⁷⁷. Le gouvernement français souhaitait ne pas faire de différence entre les différents pays africains. Cela ne va pas sans appréhension de la part des nouveaux États qui craignent alors une fuite des cerveaux et réclament des mesures pour obliger leurs ressortissants à rentrer⁷⁸. De même, les associations d'étudiants d'Afrique sub-saharienne bénéficient encore d'un régime d'assimilation au national et ne sont donc pas soumises aux restrictions en vigueur pour les associations d'étrangers⁷⁹. Une note envoyée au secrétariat général aux affaires africaines et malgaches explique parfaitement la situation en la matière :

« Aux termes de la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée par décret-loi du 12 avril 1939, les associations étrangères sont soumises au régime de l'autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur. Sont réputées associations étrangères celles dont le siège social est à l'étranger, celles que dirigent des étrangers ou ayant des administrateurs étrangers, celles enfin dont au moins un quart des membres sont étrangers. Les associations de ressortissants africains en France répondent donc de prime abord aux critères définis par les associations étrangères. Il faut noter cependant que les six États appartenant à la Communauté ont souscrit à l'accord multilatéral sur les droits fondamentaux des nationaux des États de la Communauté ainsi qu'à des conventions d'établissement. Le Togo a également conclu avec la France une convention d'établissement. L'accord multilatéral sur les droits des nationaux des États de la Communauté dispose en son art. 1 que sont « notamment garanties, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme...les libertés individuelles publiques telles que...la liberté d'association. Ces droits et libertés s'exercent conformément à la législation en vigueur sur le territoire de chacune des parties contractantes. »

« Les conventions d'établissement sont, quant à elles, de deux sortes : les unes (Madagascar, République Centrafricaine, Congo, Tchad) comportent un article 13 reconnaissant de plein droit la personnalité morale aux associations à but non lucratif (ce qui exclut évidemment l'autorisation préalable) et garantissent en outre dans un art. 11 le respect des droits acquis par les personnes physiques et morales ; les autres (Gabon, Mali) se contentent de la clause garantissant les droits acquis. Quant à la convention d'établissement avec le Togo, elle confirme, elle aussi, dans son art. 14 le maintien des droits acquis par les personnes physiques et morales et contient un art. 2 garantissant l'exercice des libertés publiques, dont fait traditionnellement partie le droit d'association. La liberté d'association se trouve donc formellement consacrée pour les ressortissants de 5 états et les droits acquis conservés dans 2 autres. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères indique en faveur de sa thèse l'absence de réciprocité de la part de certains états. Il se fonde pour ce faire semble-t-il, sur une enquête qu'il avait lancée auprès de nos ambassades en juin 63. Cette enquête a fait apparaître que presque tous les états ayant signé des conventions d'établissements les respectent, en ce qui concerne le droit d'association de nos ressortissants, à l'exception du Gabon et du Tchad. Encore cette affaire est-elle sujette à caution. Au Gabon la convention ne garantit que le respect des droits acquis. Or, d'après notre ambassade n'ont été soumises au régime de l'autorisation que les associations constituées récemment. En ce qui concerne le Tchad le télégramme de notre ambassadeur n'est pas davantage convaincant : il se borne à citer la loi tchadienne (qui

⁷⁶ La Guinée est la seule exception. Ses ressortissants ont besoin, à partir de 1962, d'un visa.

⁷⁷ Jean-Philippe Dedieu, « Associations subsahariennes : de la liberté d'association à la liberté surveillée », *Plein Droit*, n°89, juin 2011, p.34.

⁷⁸ AN-CAC – Dossier 960134/18 - Réunion interministérielle à propos de la situation des étudiants boursiers qui cherchent à s'établir en France ; Problème des boursiers africains qui ne rentrent pas dans leur pays une fois leurs études terminées...

⁷⁹ Jean-Philippe Dedieu, *op.cit.*

soumet les associations étrangères à autorisation) et conclut lui-même de ce texte sans autre examen que les associations françaises rentrent dans cette catégorie. Il est à noter par contre que dans tous les autres États, même non signataires de conventions d'établissements (Niger excepté), les associations françaises sont assimilées aux associations nationales ».

Ou encore :

... « Pays ayant signé une convention d'établissement : RCA, Congo-Brazza, Gabon, Madagascar, Sénégal, Tchad et Togo dont les ressortissants sont assimilés aux Français quant à l'exercice des droits civils autres pays dont les nationaux sont juridiquement des étrangers....

« Aux termes de l'art 26 de la loi du 1^{er} juillet 1901, les associations qui ont un quart au moins de leurs membres étrangers sont réputées étrangères : elles ne peuvent se former ni exercer leur activité en France sans autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur.

« Cependant, dans la pratique, aucune différence n'a été faite jusqu'à ce jour entre les divers groupements qui ont tous été traités comme s'ils étaient français, afin de ne pas faire de discrimination entre les Africains »

« D'autre part, si l'on soumettait les associations d'étudiants (personnes morales) à la réglementation en vigueur il serait difficile de ne pas en faire autant à l'égard des simples particuliers : tous les Africains originaires de pays n'ayant pas signé de conventions d'établissement avec la France devraient donc être traités comme des étrangers, notamment en ce qui touche aux conditions d'accès et de séjour en France. On aboutirait là encore à une différence de traitement entre les États. »

On a voulu citer ces textes un peu longuement car ils témoignent aussi de deux logiques antagonistes à l'œuvre dans les années 60 : d'une part celle des Ministères des Affaires étrangères et de l'intérieur qui considèrent volontiers les Africains comme des étrangers comme les autres et d'autre part, celle du Secrétariat aux Affaires africaines et malgaches auprès de l'Élysée qui reste dans une logique impériale et de rapports privilégiés avec l'Afrique. Le modèle communautaire et celui d'une confédération franco-africaine reste alors, pour le Secrétariat, toujours vivace.

Cela donne, en tous cas, une grande liberté de parole et d'action aux étudiants, que ne manqueront pas de déplorer les différents gouvernements africains. La situation va changer dans les années 70 avec la révision générale des accords de coopération – réclamée par bien des oppositions – , et une nouvelle codification entre la France et ses anciennes colonies africaines. Des conventions de circulation plus restrictives sont signées, la circulaire n° 74-628 du 30 novembre 1974 par exemple définit les modalités d'application de la nouvelle situation juridique des étudiants, et les conditions dans lesquelles obtenir des cartes de séjour⁸⁰, dont l'attribution est soumise à l'inscription dans un établissement d'enseignement⁸¹. Parallèlement, la surveillance des frontières entre France et Afrique

⁸⁰ AN- CAC - Dossier 19960134/17. Le Ministre d'État, Ministre d'Intérieur à Messieurs les Préfets...et aussi dans le même dossier : Conditions d'immigration des ressortissants des États d'Afrique au sud du Sahara, s.l.n.d. Et aussi toute une série de circulaires correspondant aux situations spécifiques de chaque état, qui dépendent elles-mêmes des conventions de circulation.

⁸¹ Bien souvent, on constate alors un cercle vicieux : pour obtenir une carte de séjour, il faut une inscription dans un établissement et pour obtenir une inscription dans un établissement, il faut une carte de séjour.

se fait tatillonne et rigoureuse⁸². Enfin, une circulaire du 22 juillet 1976 émanant du Ministère de l'Intérieur met également fin à la liberté d'association. Les années 60-75 sont bien à cet égard une sorte de *no man's land* où il n'y a plus tout-à-fait d'empire mais où les continuités entre l'avant et l'après-60 l'emportent largement sur les ruptures, où le rêve communautaire survit pour ses promoteurs. On change certaines dénominations – on va le voir – on s'interroge sur le rôle que doivent jouer les nouveaux États mais tout ceci se fait dans le tâtonnement et l'improvisation. Bien qu'il y ait une date butoir, à l'énorme charge symbolique, celle de l'indépendance, c'est un processus qui est en marche et non un brutal changement. Cette période est aussi intéressante en cela qu'elle voit se constituer en immigration des personnes qui étaient jusque-là sur le territoire français en toute liberté. C'est valable pour les étudiants et les travailleurs. Toujours est-il qu'un même individu a pu être, au cours de son existence, sujet de l'Empire, citoyen de l'Union française, étranger en France ou immigré.

Les étudiants d'Afrique sub-saharienne vont avant et après 1960 continuer à être géré par un seul et même organisme. L'Office des Etudiants d'Outre-Mer (OEOM) devient simplement Office central d'Accueil Universitaire (OCAU) en 1962⁸³. Ses prérogatives changent néanmoins car il perd une partie de son rôle social, en matière notamment de logement, et s'engage sur la voie d'un contrôle renforcé. Il gère les étudiants africains en France (bourses, orientations, résidences, loisirs etc) et a laissé à ce titre un très précieux appareil statistique. C'est, comme le montre bien Fabienne Guimont, un organisme de contrôle qui sert « la coopération française en France », dans le contexte de rivalités qu'induit la guerre froide. Le directeur de l'Office organise ainsi en 1962 un curieux voyage de contre-propagande en URSS, estimant que la réalité soviétique coupera court à la mythologie⁸⁴. L'OEOM en se transformant en OCAU a subi quelques modifications qui ont leur importance. Alors que l'OEOM gérait tous les étudiants et élèves africains, l'OCAU n'a plus en charge que les boursiers et certains non-boursiers sous conditions (caution financière etc). L'office s'est

⁸² Le Dossier 19960134/17 conservé aux AN-CAC contient les listes de tous les étudiants d'Afrique sub-saharienne entrés, sortis ou refoyés de France pour 1972 et 1973.

⁸³ Décret n°62-519 du 14 avril 1962. Fabienne Guimont, *Les Etudiants africains, op.cit.*, p. 249. Les archives de l'OEOM/OCAU sont consultables aux archives nationales sous les cotes 19780596/42-58. Nous noterons à ce sujet : AN-OCAU. Pour la définition des missions de l'OCAU et de ses 15 délégations académiques voir AN-OCAU 19780596/42. *L'Office des étudiants d'Outre-mer..... Les missions essentielles confiées à l'Office restent : 1° le paiement des bourses et allocations diverses, 2° Le contrôle de la scolarité des étudiants et élèves, 3° l'organisation de l'accueil et du séjour en France afin de faciliter les études et d'améliorer les conditions d'existence... »*. Les dépenses de l'office sont couvertes aux 2/3 par la République française et au 1/3 par les États.

⁸⁴ AN-CAC - Dossier 19780596/51 – Voir notamment : *Rapport sur le voyage en URSS organisé par l'Office de coopération et d'accueil universitaire* (24 Aout-7 septembre 1962), 55 p.

francisé, au détriment tant des États africains que des étudiants eux-mêmes, qui y perdent leurs représentants au conseil d'administration, et donc un pouvoir sur la gestion de leurs camarades. Quant aux Républiques africaines, leur intervention – *via* leurs ambassades – dépend de conventions bilatérales signées avec chacune d'entre elles. Elles n'auront, *de facto*, guère de pouvoirs sur l'Office et dans ses instances décisionnelles et menaceront dans certains cas de gérer elles-mêmes leurs étudiants dans une volonté de contrôle. Mais cela ne sera pas mis à exécution. En 1974, au moment même du durcissement des conditions migratoires, il sera très sérieusement question de supprimer l'OCAU, dans un souci de gestion indifférenciée de tous les étudiants étrangers⁸⁵. Mais l'OCAU sera finalement maintenu, survivant archaïque jusqu'en 1978⁸⁶. Entre autres prérogatives, il conserve une certaine influence en matière d'orientation, qu'il exerce par l'intermédiaire de tests fort douteux, et le pouvoir de décider de la fin d'études des étudiants.

II- UN GROUPE SOCIAL ? : LES ÉTUDIANTS NOIRS DE L'OCAU

L'OCAU gère non seulement les étudiants d'Afrique francophone sub-saharienne mais aussi ceux des DOM, d'Afrique ex-belge et d'Afrique anglophone. Si l'on prend en compte le fait que les étudiants des DOM sont parfaitement français du fait de la départementalisation de 1946 et que les originaires d'Ethiopie, ou du Ghana etc sont des étrangers au même titre que d'éventuels étudiants norvégiens, il devient incontestable et bien que cela ne soit jamais formulé ainsi, que l'OCAU gère les étudiants noirs. Le marqueur de couleur est le critère de la population de son ressort, même si l'essentiel de la population ainsi gérée est bien constituée par les ressortissants des anciennes colonies françaises d'Afrique sub-saharienne. L'OCAU ne gère pas les étudiants nord-africains, pourtant eux-aussi sous ex-dominance française, ni les étudiants originaires d'Asie.

Les propos du directeur Guillard, ancien administrateur colonial, cités par Fabienne Guimont, participent à leur façon à la logique du « pré carré » qui a longtemps présidé à l'action du secrétariat à la coopération :

« On peut traiter de deux façons l'étudiant africain ou malgache en France : ou bien le traiter de la même façon que l'étudiant allemand ou brésilien. La logique de l'indépendance africaine autorise parfaitement cette attitude. On supprime alors l'office ; ou bien l'on considère que les raisons qui, en 1955, ont conduit à doter d'un régime spécial les étudiants d'Outre-mer quand ils étaient français, n'ont pas pour autant disparu depuis qu'ils

⁸⁵ AN-OCAU - Dossier 19780596/46-47. Ss-dossier suppression de l'OCAU et Dossier 1978596/44 – Ss Dossier – Projet de réforme de l'OCAU.

⁸⁶ Les archives de l'OCAU sont déposées en 1978 aux archives nationales. Mais nous n'avons pu retrouver la date précise de sa fermeture.

sont étrangers (leur nombre qui pose un problème social et politique et leur instinct grégaire qui les rend plus difficilement assimilables que les autres étudiants, les impératifs d'une politique de « maintenance française en Afrique »). C'est cette deuxième solution que le Gouvernement français vient à nouveau de préférer en confirmant l'Office dans sa mission. »⁸⁷

Et l'OCAU a analysé, décortiqué, mis en chiffres le groupe des étudiants noirs. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que si l'OCAU gère tous les boursiers, une partie des non-boursiers lui échappe. Les statistiques et analyses élaborées le sont généralement à partir de la seule population des boursiers. Si l'on veut l'ensemble de la population, il faut alors se tourner vers les statistiques de l'éducation nationale, moins précises et diversifiées que celles de l'OCAU, et qui ne prennent pas toujours en compte l'enseignement privé, ou celles de l'UNESCO.

On peut dégager de grandes tendances de cet appareil statistique qui construit le groupe, tout autant qu'il en rend compte, avec ses caractères spécifiques. Néanmoins, les différences nationales sont souvent grandes et pour les chiffres que l'on a au milieu des années 70 remettent au moins partiellement en question la pertinence de l'analyse en termes de « Groupe des étudiants africains ».

III-UN GROUPE SOCIAL ? : MISE EN CHIFFRES

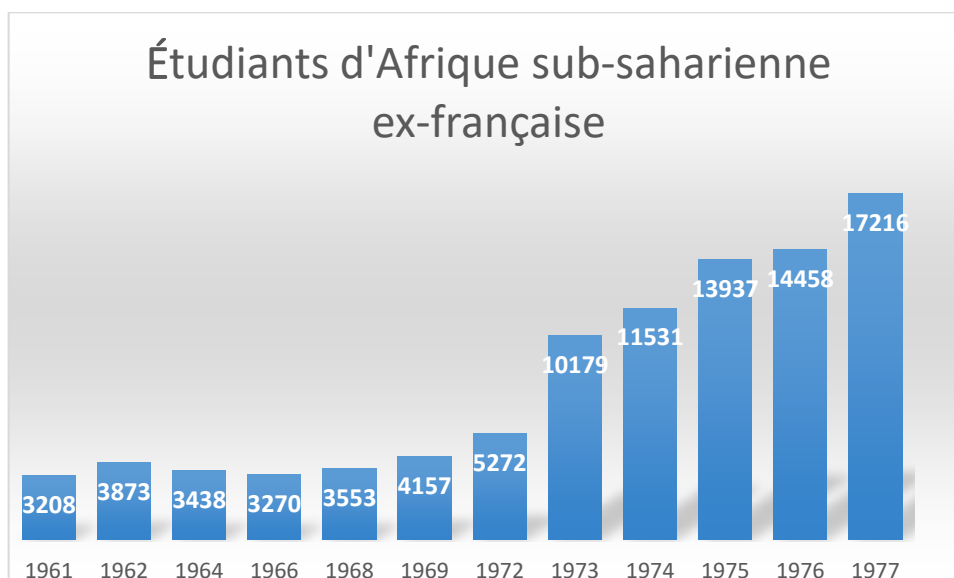
A partir de 1961, car avant les étudiants africains sont comptabilisés avec les nationaux, les annuaires de l'UNESCO donnent les chiffres de la population étudiante africaine en France. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution. Ils ne prennent en compte ni les élèves du secondaire ni ceux des classes préparatoires aux grandes écoles, ni ceux de l'enseignement technique. Cela explique, au moins en partie le fait que ces chiffres soient beaucoup plus faibles que ceux fournis par l'OCAU. Ils ont cependant le mérite de comptabiliser boursiers et non-boursiers, et peuvent donner une idée des évolutions.

⁸⁷ Fabienne Guimont, *Les étudiants africains en France, op.cit.*, p.152 – OCAU - *Note sur l'administration des étudiants africains et malgaches en France*, p. 3. AN-OCAU 19780596 /51.

En voici le tableau construit à partir des annuaires

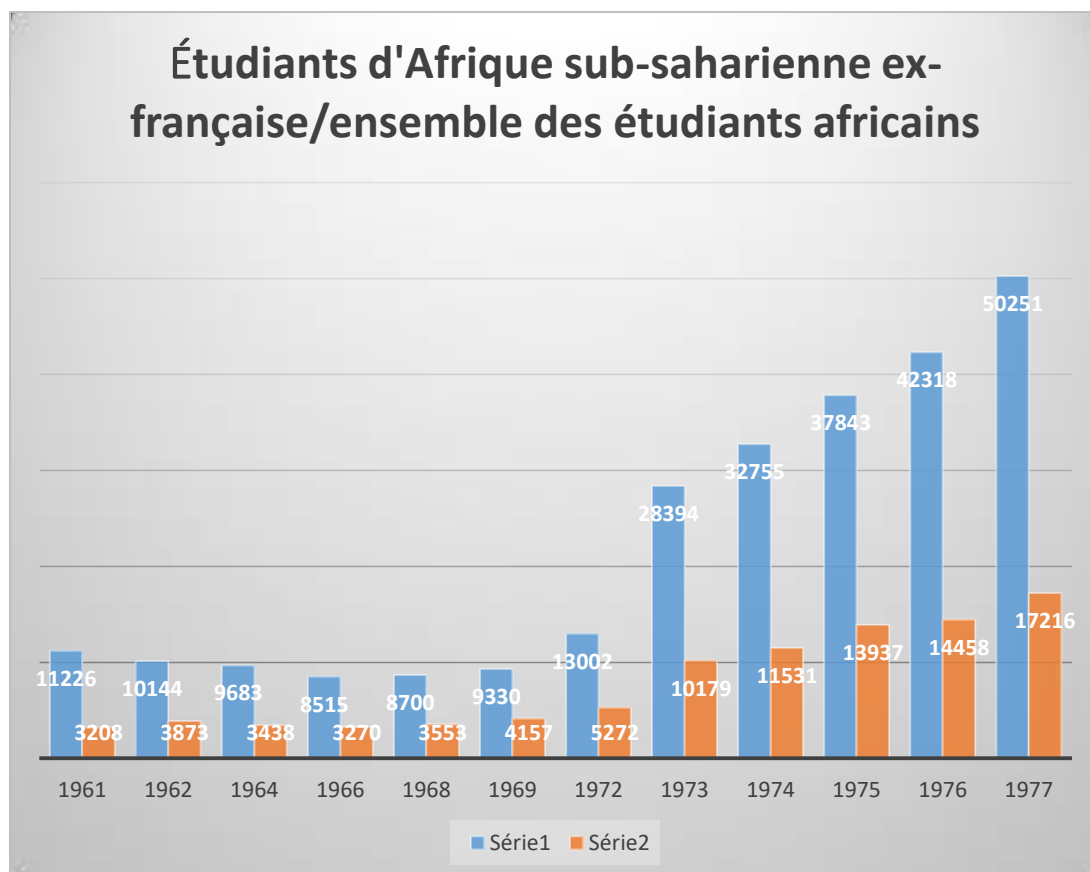
Année	1961	1962	1964	1966	1968	1969	1972	1973	1974	1975	1976	1977	Total sur la période
Pays d'origine													
Afrique du Sud	22	21	21	17	18	13	26	41	47	35	40	61	362
Algérie	3813	1714	1267	990	1014	1002	1352	3831	4909	5920	6970	8549	41331
Angola												6	6
Botswana									4	3	0	1	8
Burundi						41	35	76	91	83	96	107	529
Cameroun	586	718	674	643	645	769	727	1616	1857	2284	2599	3149	16267
Centrafrique					136	176	176	284	302	356	395	404	2229
Congo(Brazza.)	138	210	243	215	257	180	509	765	937	1237	1526	1723	7940
Côte d'Ivoire	560	587	435	431	446	525	725	1496	1778	2142	2386	2675	14186
Dahomey/Benin	213	298	290	273	258	454	607	1218	1327	1401	1286	1333	8958
Egypte						136	227	493	597	733	761	1197	4144
Ethiopia	90	70	70	57	61	57	62	121	126		58	128	900
Gabon	90	128	111	176	213	391	412	641	719	849	4	880	4614
Gambie					5	10	13	22	18	21	66	20	175
Ghana	14	10	31	24	25	28	53	64	53	66	85	96	549
Haute Volta	108	176	139	121	119	180	274	617	781	888	859	930	5192
Kenya					10	15	20	27	18	23	36	31	180
Lesotho								1	2	0	1	0	4
Liberia	0	3	5	5	12	11	10	13	6	11	16	13	105
Libye	8	2	18	17	19	27	37	72	107	111	118	130	666
Madagascar	824	876	702	625	656	578	690	1031	885	1268	1529	1766	11430
Malawi					15	11	15	8	13	9	10	10	91
Mali	212	255	272	275	274	270	344	684	737	825	868	895	5911
Mauritanie	23	57	29	29	27	30	47	97	120	137	168	201	965
Ile Maurice					53	99	216	478	620	713	784	713	3676
Maroc	1979	2029	2093	1732	1723	1762	2471	6428	7382	8233	9494	11728	57054
Mozambique												1	1
Ouganda	0	0	0	3	8	13	10	14	14	14	20	20	116
Rhodésie du Sud					1	12	3	9	8	10	7	0	50
Rwanda	0	0	0	19	25	23	25	51	62	73	83	84	445
Senegal	304	338	282	227	266	322	372	979	1217	1528	1804	2067	9706
Sierra Leone	0	0	0	9	12	12	17	23	35	48	38	58	252
Soudan	2	3	17	25	27	31	45	64	96	64	90	117	581
Swaziland									1	1	0	0	2
Tchad	31	48	28	40	54	75	163	234	260	360	386	438	2117
Togo	150	230	261	255	256	282	389	751	871	1022	1034	1193	6694
Tunisie	2059	2371	2695	2307	2064	1793	2929	6087	6741	7350	8677	9510	54583
Zambie					1	2	1	58	14	25	24	17	142
Total	11226	10144	9683	8515	8700	9330	13002	28394	32755	37843	42318	50251	262161

Ce qui donne pour la population originaire de l'ancien empire français d'Afrique :



Il y a une véritable envolée en 1973, au moment même où les frontières se ferment.

Mais si l'on compare les chiffres correspondant aux étudiants d'Afrique ex-française avec ceux correspondant à l'ensemble des étudiants africains en France, on constate que l'augmentation générale est encore beaucoup plus importante à partir de 1973, c'est-à-dire que la part des étudiants africains originaires d'Afrique ex-française diminue par rapport à l'ensemble.



Série 1 : Étudiants africains en général

Série 2 : Étudiants d'Afrique sub-saharienne ex-française

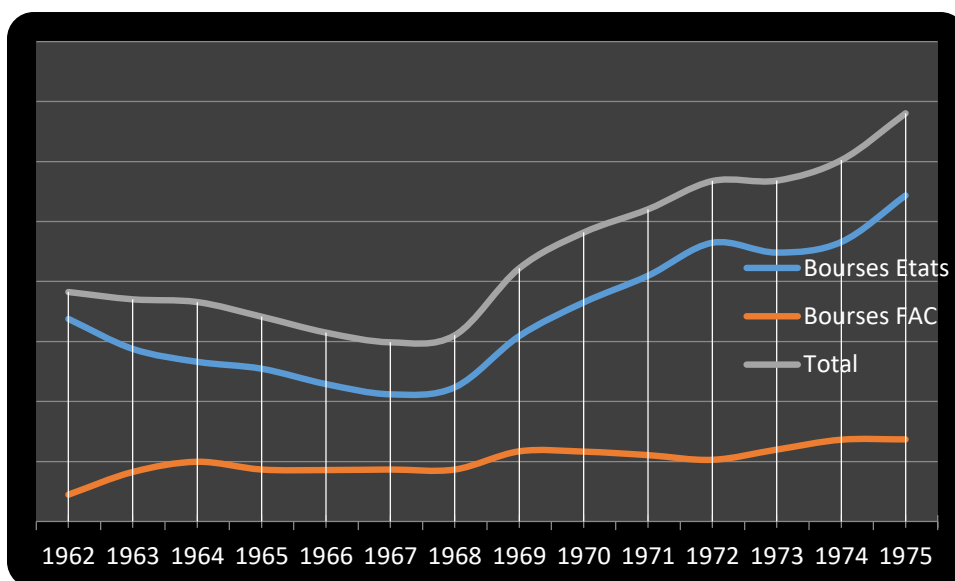
Il s'agit désormais là d'une autre logique, celle de l'internationalisation des études qui prend le pas sur les logiques impériales. La mondialisation des savoirs est de plus en plus déconnectée des flux coloniaux. Pour confirmer cette hypothèse, il faudrait, par exemple, considérer l'attraction exercée par les États-Unis sur les étudiants africains francophones.

BOURSIERS

AUGMENTATION DU NOMBRE DE BOURSIERS⁸⁸

On constate une véritable envolée du nombre des boursiers à deux reprises : à partir de 1958-59 jusqu'en 1962-63 puis de nouveau à partir de 1967-68. La coupure des indépendances n'est pas ici pertinente. Et l'augmentation du nombre des boursiers est décalée par rapport à celle de l'ensemble des étudiants.

De 1964 à 1975, le nombre des étudiants africains présents dans l'enseignement supérieur augmente deux fois plus environ que l'ensemble de la population du supérieur en France (239% contre 111%). Mais l'augmentation de la population étudiante camerounaise (175%) se rapproche de l'augmentation nationale, et au contraire l'augmentation de la population originaire de Côte d'Ivoire (308%), du Sénégal (331%), qui ont pourtant des universités, ou du Dahomey, qui n'en a pas, est presque trois fois supérieur. Il y a une notable exception, celle de Madagascar, dont la population étudiante présente en France dans le supérieur n'augmente que de 26%⁸⁹.

L'origine des bourses⁹⁰

Source : OCAU, *Statistiques des étudiants boursiers : gestion*.

⁸⁸ Cette courbe est construite à partir des *Statistiques des étudiants boursiers* trouvées dans AN - OCAU Dossier 19780596/46 (Gestion)

⁸⁹ Acadoc – Note d'information n°75-80, 28 février 1975

⁹⁰ *Ibid.*

Alors que les bourses attribuées par le FAC stagnent, ce sont les états qui sont responsables de l'augmentation des bourses étudiantes. De manière générale, les étudiants africains sont beaucoup plus souvent boursiers que les étudiants français⁹¹. Toujours est-il que les indépendances n'ont nullement signifié un ralentissement de l'émigration étudiante, bien au contraire. Cependant, au-delà de la courbe générale, il y a bien des transformations de la population boursière. Si l'ensemble du groupe des élèves et étudiants africains augmente considérablement entre 1960 et 1975, c'est la part du supérieur qui augmente le plus vite. De 1955 à 1962, l'OCAU constatait une sensible décroissance dans le primaire et secondaire correspondant au développement des enseignements Outre-mer⁹², ainsi qu'une progression du technique moyen et supérieur plus rapide que celle qui affectait les lettres et le droit. L'augmentation la plus spectaculaire se situait dans la tranche grandes écoles et préparatoires. Mais cette tendance générale cachait des variations significatives selon les pays. Les écarts étaient grands entre le Tchad qui n'avait, en 1962, que 10% d'étudiants dans le supérieur et le Sénégal qui en avait 70%.⁹³

Les étudiants africains sont en moyenne plus âgés que les étudiants français. C'est vrai pour tous les pays même s'il y a quelques variations⁹⁴.

Le groupe est très masculin. Il y aurait en 1963-64, 19% de filles, et 11% dans le supérieur, alors qu'à la même date, il y a en France 42% de femmes dans le seul supérieur⁹⁵. Là aussi, les différences nationales sont sensibles. En 1962, il y a 8% d'étudiantes chez les Sénégalais et 5% chez les Tchadiens⁹⁶. Il est très probable que la situation ait évolué, consécutivement à l'effort fait par les pays indépendants en matière de scolarisation des filles mais on n'a pu trouver de chiffres à ce sujet.

⁹¹ En 1974, il y aurait 99403 étudiants boursiers dans le supérieur, soit 12% environ de l'ensemble de la population du supérieur. (Ministère de l'Éducation. Service des études informatiques et statistiques. *Les boursiers de l'enseignement supérieur : document de travail*, 1983. Acadoc)

⁹² AN-OCAU Dossier 19780596/42 – Rapport de J.Guillard adressé à Olivier Philip, directeur de cabinet du Haut-commissaire à la jeunesse et aux sports.

⁹³ AN-OCAU – Dossier 1978096/42. *Rapport ...op. cit.*, p.2

⁹⁴ Les Étudiants d'Outre-mer en France, *Sondages*, 1961, n°3, p. 21.

⁹⁵ Acadoc, getfile@1360923662 Boursiers et non-boursiers confondus.

⁹⁶ AN-OCAU – Dossier 1978096/42. *Rapport*.

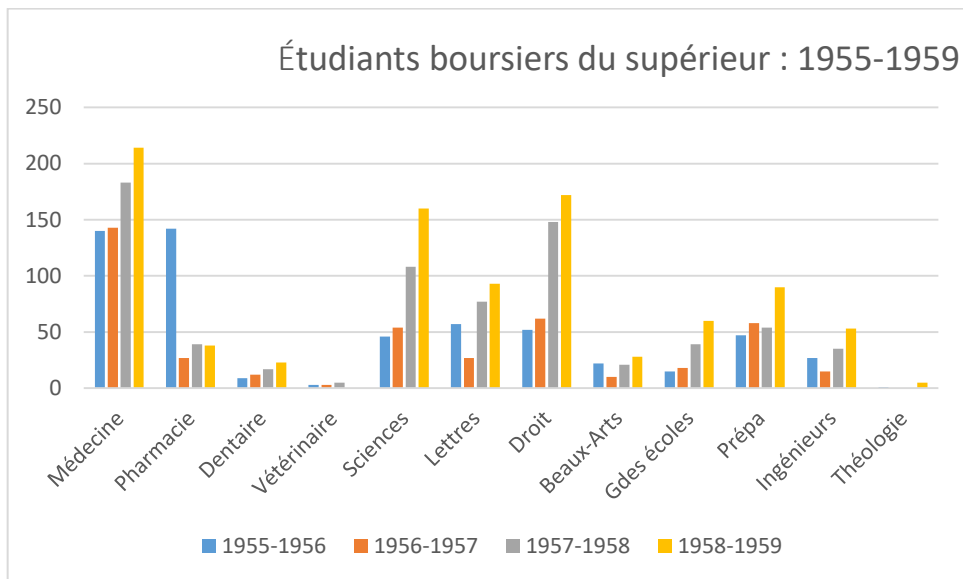
RÉPARTITION DES BOURSIERS EN 1963-1964⁹⁷

	Garçons/Filles	Total
Enseignement supérieur	89% /11%	60%
Enseignement technique supérieur	99,7/0,3%	9%
Enseignement technique moyen et prof.	73% /27%	19%
Enseignement spécialisé	83% /17%	2%
Enseignement paramédical et prof.	2% /98%	6%
Enseignement du 1 ^{er} degré	75%/25%	1%
Enseignement du 2 ^e degré	55%/45%	3%
	81%/19%	100%

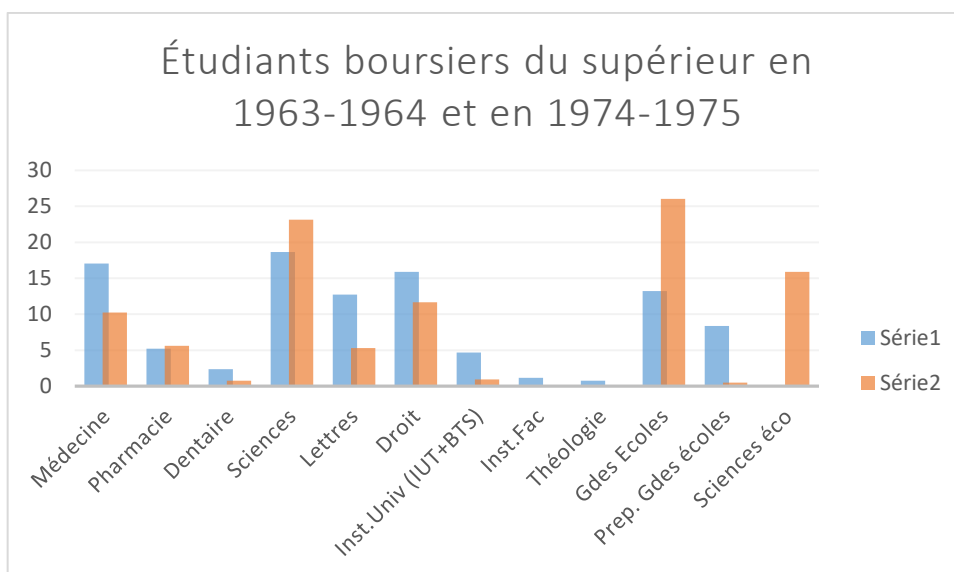
Sources : OCAU – *Statistiques étudiants boursiers* – Année scolaire 1963-64.

⁹⁷ AN-OCAU – Dossier 1978096/42 – OCAU. *Statistiques étudiants boursiers* – Année scolaire 1963-1964.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR DISCIPLINES

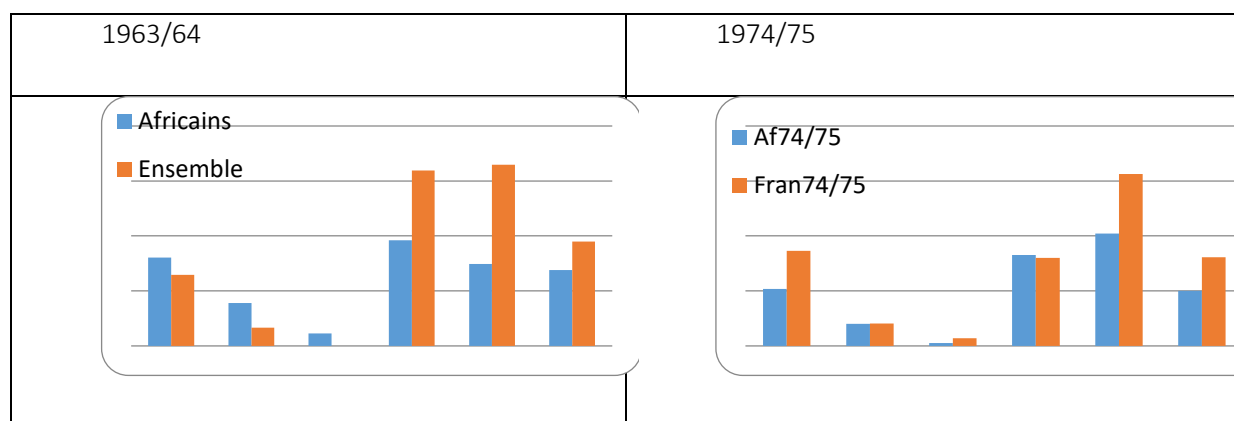


1963-1964/1974-1975



Sources : OCAU – *Statistiques étudiants boursiers* – Année scolaire 1963-64 et : OCAU - *Statistiques étudiants boursiers* – Année scolaire 1974-1975

Les deux tableaux suivants proposent la comparaison avec l'ensemble de la population étudiante en France, en 1963-1964 et 1974-1975



Sources : OCAU – *Statistiques étudiants boursiers* – Année scolaire 1963-64 et : OCAU - *Statistiques étudiants boursiers* – Année scolaire 1974-1975

Entre 1963 et 1974, ce sont les effectifs des grandes écoles qui augmentent le plus. Mais, de manière générale, les différences dans les choix se sont atténuées, et le profil des étudiants africains en matière d'orientation ressemble bien davantage à celui de l'ensemble de la population étudiante présente sur le territoire français en 1974 qu'en 1963. Si en 1963, les étudiants africains choisissent davantage la médecine, et beaucoup moins les lettres que l'ensemble de la population étudiante, en 1974-1975, ils sont en passe de rattraper leur retard dans le choix des lettres et désertent progressivement la médecine et le droit. La diminution relative de la médecine peut s'expliquer par l'ouverture de véritables filières dans les universités des pays d'origine, où on avait longtemps formé des auxiliaires médicaux, destinés à apporter leur aide aux médecins européens. Ce fait, ressenti à juste titre comme une humiliation,⁹⁸ avait évidemment joué un rôle dans le choix relativement important des études de médecine en métropole. Si il semble donc qu'au début des années 60, les choix s'orientent vers des disciplines directement utiles comme la médecine et le droit, ou les sciences (qui restent stationnaires), et moins vers les lettres, réputées demander un capital culturel supérieur, la situation a bien évolué en dix ans. Mais les lettres se sont dévaluées (et aussi féminisées) dans l'échelle hiérarchique des valeurs universitaires, remplacées par les sciences. Il ne s'agit là que des grandes lignes de l'évolution et une analyse fine devrait aussi prendre en compte des conjonctures nationales qui jouent un rôle ponctuel. Une « année blanche », phénomène classique et répété dans de nombreux pays africains entraîne de nouveaux étudiants à l'exil.

Ces pourcentages masquent néanmoins de sensibles différences selon les nationalités. On a 16, % d'étudiants en médecine en 1963-1964. Au même moment 23% des étudiants malgaches font des

⁹⁸ La révolution de mai 1972 à Madagascar est partie de l'école de médecine de Befelatanana, qui formait justement ces auxiliaires.

études de médecine, pour 17% des camerounais et 8% des nigériens. En 1974-1975⁹⁹, les choses ont changé mais les écarts entre les pays sont tout aussi importants, rendant les chiffres médians assez peu significatifs. 2% des étudiants ivoiriens font des études de médecine pour 21% des béninois. En sciences sont inscrits 26% des mauritaniens mais seulement 6% des ivoiriens. Dans les grandes écoles, il y a 32% des sénégalais mais seulement 9% de burkinabe. Et l'on pourrait ainsi multiplier les exemples. Ces écarts sont tributaires de spécificités qui existaient avant les indépendances mais que celles-ci ont pu aussi creuser ou transformer au gré des politiques scolaires ou de formation, des choix économiques et des priorités données à certains secteurs.

Le groupe ainsi mis en chiffres a bien des caractéristiques spécifiques par rapport à la population scolaire en France (française et étrangère). Néanmoins les différences nationales sont bien réelles, et infirment l'idée d'un archétypal étudiant africain. De plus, les différences en matière de choix d'études ont tendance à s'atténuer au fil des années 60 et 70.

IV – UN GROUPE SOCIAL ? : LES « ÉTUDIANTS AFRICAINS » : OBJET D'ENQUÊTES

C'est au tout début des années 60 que sont réalisées les enquêtes les plus importantes portant sur les étudiants africains (Afrique sub-saharienne) en France. L'une est réalisée par l'Institut Français d'Opinion Publique¹⁰⁰ (IFOP) et l'autre par un chercheur sénégalais, Jean-Pierre N'Diaye. Les catégories employées ne sont pas les mêmes, et leur construction répond à deux types de vision sur les pays africains. Plus encore que les résultats, ce sont ces « manières de voir » l'Afrique, et les catégories d'analyse utilisées qui intéressent ici.

L'enquête menée par l'IFOP est commanditée par la direction de la coopération avec la communauté et l'Étranger et le Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports (c'est-à-dire l'OCAU, qui en dépend). Elle porte sur un échantillon de 500 étudiants interrogés en avril-mai 1960. Les résultats en sont publiés par *Sondages*, la revue de l'IFOP, en 1961. Les étudiants africains sont divisés en sous-groupes, qui regroupent (ou non) plusieurs nationalités et dont le choix n'est pas explicite. Il s'agit du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali (Sénégal et Soudan français c'est-à-dire Fédération du Mali), ex-AOF, ex-AEF et Guinée. Cette catégorisation mêle curieusement les critères de nationalité et ceux des anciens regroupements impériaux et/ou conseils de gouvernement sans

⁹⁹ AN- OCAU-Dossier 1978096/46. Statistiques : Pourcentage disciplines pour 1974-1975.

¹⁰⁰ Les Étudiants d'Outre-mer en France, *Sondages*, 1961, n°3, *op.cit.* Les éléments préparatoires de l'enquête sont réunis dans AN-OCAU 19780596/51 – Sous-dossier « Enquête auprès des étudiants O.M. en France ».

reproduire exactement ni les unes ni les autres. La place particulière de la Guinée est justifiée par les conditions d'antériorité spécifique de son indépendance et des rapports compliqués avec la France. Le Cameroun était sous mandat de l'ONU et a connu (et connaît encore) une guerre coloniale. La Fédération du Mali ne disparaîtra qu'en août 1960. Sous l'étiquette AOF sont regroupés le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger et la Mauritanie. Le Togo, qui a été lui aussi sous mandat de l'ONU, n'apparaît nulle part. Tout se passe un peu comme si certaines des nouvelles nations avaient acquis une légitimité que d'autres, reléguées encore une fois au statut d'anciens territoires d'Outre-mer, n'avaient pas encore. Toujours est-il que cette enquête dessine le profil d'étudiants (car le très faible nombre d'étudiantes a exclu la prise en compte de la catégorie de sexe) satisfaits de leurs études en France, en général de longue durée (6 ans) mais du fait ou non des difficultés relationnelles avec les Français fonctionnant essentiellement entre-soi, ayant des modes de sociabilité nationale d'abord et, moins massivement néanmoins, inter-africaine. Les Malgaches et les Guinéens font exception. Les premiers peu intéressés par leurs camarades africains, ont plus de relation avec les Français alors que les seconds sont ceux qui ont le moins de relations avec les Français mais le plus avec d'autres camarades africains. Au-delà de ce que met en avant l'enquête pour expliquer cet entre-soi, il ne faut pas oublier que le fait de parler la même langue joue dans toutes les sociabilités des minorités. Si les Africains ont en commun la langue française, comme langue véhiculaire, comme langue scolaire et, partiellement de culture, ce n'est pas en français qu'ils s'expriment au quotidien.

Très différente dans ses approches est l'enquête réalisée par un ancien étudiant sénégalais, Jean-Pierre N'Diaye, juste après les indépendances, probablement en 1961, et publiée en 1962¹⁰¹. La formation en sociologie et la pratique professionnelle de Jean-Pierre N'Diaye (au CREDOC, à l'IFOP), sa fréquentation de l'Institut international de recherche et de formation éducation et développement (IRFED) où il suit les enseignements du père Lebret lui ont donné une solide expérience en matière d'enquête, expérience qu'il va mettre à profit en menant presque seul son travail d'investigation auprès d'un échantillon de « 310 étudiants noirs africains ». L'auteur a enquêté non seulement à Paris mais aussi dans douze des académies de France où l'on trouve des étudiants africains (sur quinze). Dans l'analyse des réponses au questionnaire, le chercheur effectue des comparaisons entre trois regroupements, très différents de ceux de l'enquête de l'IFOP : *Afrique I* qui regroupe les pays révolutionnaires (Guinée, Mali), *Afrique II* qui regroupe le reste de l'ancienne AOF et *Afrique III* qui regroupe l'ex-AEF, le Cameroun et le Congo-Léopoldville. On remarque l'absence de Madagascar et l'ajout notable de l'ex-Congo belge. L'échelle est, à un premier niveau, celle de l'Afrique francophone, et à un deuxième niveau une catégorisation mi-politique, mi-territoriale. Ce qui ressort tant de la

¹⁰¹ Jean-Pierre N'Diaye, *Enquête sur les étudiants noirs en France*, Paris, Réalités africaines, 1962, 315 p.

manière dont l'enquête est conçue et annoncée que des réponses au questionnaire, c'est un très fort sentiment d'appartenance au continent africain et une quasi ignorance du sentiment national, voire d'ailleurs ethnique. L'ethnie n'est présente que furtivement dans la dénonciation du tribalisme comme facteur de désunion. Le préambule à la publication de l'enquête présente « L'Africain » avant son départ en France et cette figure est unique, produit d'un sol, d'un paysage et d'une civilisation commune. Il est question de la « psychologie de l'enfant africain », produit d'une nature-culture unique, des « conjonctures historiques et culturelles ayant formé le jeune africain avant ses études en France ». Le mythe d'une civilisation commune de l'Afrique noire pré-coloniale constitue encore et malgré la colonisation le sceau de l'unicité et de l'unité à retrouver. Et cela va évidemment se lire dans les réponses des interviewés, dans l'évidence de l'aspiration à l'unité africaine. Panafricanisme certes mais panafricanisme de l'Afrique noire. Si la majorité souhaite une fédération africaine, la confédération avec le Maghreb n'est pas envisagée, mais aussi, curieusement le Ghana n'apparaît pas comme un pays modèle, de même que Padmore ou Dubois ne figurent pas parmi les penseurs du monde noir les plus fréquemment cités et admirés. L'intellectuel promoteur par excellence de la culture du monde noir des étudiants de Jean-Pierre N'Diaye c'est en tout premier lieu Aimé Césaire, qui n'est pas africain, mais a une relation mythique à l'Afrique. Négritude et panafricanisme se rejoignent comme marqueurs identitaires, conditionnant la plupart des réponses choisies. Si la nation, l'État apparaît c'est seulement et uniquement dans le désir de travailler après les études dans le service public. Pour l'enquêteur dont les catégories déterminent le questionnaire comme pour les enquêtés, l'idée-force est bien celle de l'unité africaine et non pas celle de la construction de quelque espace national que ce soit.

L'enquêteur de même que les enquêtés se pensent comme africains et comme noirs. On n'est encore qu'en 1962 et l'on pourrait attribuer au volume de JP N'Diaye le titre d'un numéro célèbre de *Présence africaine* : « Les étudiants noirs parlent »¹⁰². La question de la nationalité n'apparaît pratiquement pas, que cette nationalité soit camerounaise, malgache, malienne voire aussi française.

Ce seront les dernières enquêtes portant sur le groupe, point d'orgue sans doute mais peut-être aussi chant du cygne de son existence ?

¹⁰² Les Étudiants noirs parlent, *Présence Africaine*, 1953, n°14, 311p.

V – UN GROUPE SOCIAL : LA COMPLEXE QUESTION DES ORIGINES

Jean-Pierre N'Diaye ne s'intéresse pas, dans son enquête aux origines sociales des étudiants. En revanche, l'IFOP en tient compte et groupe ainsi les résultats obtenus à partir de la profession des pères :

Cadres (secteurs publics et privés), professions libérales, dirigeants	Planteurs, agriculteurs, exploitants forestiers	Commerçants, négociants	Fonctionnaires	Employés (privé)	Indéterminés
28%	25%	20%	16%	8%	3%

L'enquête constatait une différence selon les pays. Les milieux d'agriculture sont plus représentés chez les étudiants de Côte d'Ivoire. Les employés du secteur privé l'emportent au Cameroun et les petits fonctionnaires dans l'ex-AEF. Toujours d'après cette enquête, il semble que les étudiants issus de couches sociales favorisées s'orientent le plus souvent vers les sciences et les grandes écoles, et ce, selon les proportions suivantes : 33% des fils de négociants ; 28% des fils de fonctionnaires supérieurs, médecins et dirigeants. Les étudiants issus du milieu paysan choisissent aussi souvent le droit et les sciences que les formations techniques.

Il existerait un léger désavantage des milieux paysans, confirmé par une enquête menée à Dakar par Lucien Mercier sur les élites sénégalaises¹⁰³.

Un étudiant de J. Vernant, J. Bengono Ewondo a également mené, en 1959, une enquête auprès de 300 étudiants africains en France, dont il a publié les résultats dans sa thèse : *Tableau sociologique des étudiants d'Outre-Mer en France*. Il est arrivé aux conclusions suivantes :

¹⁰³ Paul Mercier, « L'évolution des élites sénégalaises », *Bulletin international des sciences sociales*, VII, 1956, n°3, pp. 448-460.

Étudiants boursiers de l'AOF – Profession du père

Fonctionnaires	Agriculteurs	Commerçants Artisans	Chefs-comptables	Employés	Personnel de santé	Magistrats	Divers	Orphelins
34,5%	15%	14,5%	10%	5,5%	3%	1%	3,5%	1%

Étudiants boursiers de l'AEF – Profession du père

Fonctionnaires	Agriculteurs	Employés	Divers (Mécaniciens, Infirmiers)	Commerçants	Artisans (Tailleurs, chefs de canton, chefs de village)	Orphelins
24%	24%	19%	13%	10%	5%	5%

Le tableau général pour AOF, AEF, Cameroun est le suivant :

Fonctionnaires	Agriculteurs	Commerçants	Chefs notables	Employés	Magistrats	Divers diplômés	Divers	Orphelins
32%	18%	12%	9%	7,5%	3%	1%	5,5%	11%

Il ressort donc que les agriculteurs restent désavantagés par rapport aux urbains. Mais ce type de statistiques et regroupements, calqué – avec quelques entorses – sur les grilles de l'INSEE et donc adapté à la France, masque en fait plus qu'il ne décrit les origines sociales des étudiants. Il ne dit rien des revenus de la famille – sous agriculteurs peuvent être rangés aussi bien le riche planteur que le paysan pauvre. Il ne dit rien des hiérarchies existantes, qui sont d'ailleurs différentes selon les territoires. Les castes, par exemple, existent au Sénégal, au Mali (Soudan français) ou en Haute-Volta mais ne fonctionnent pas au Dahomey où, au contraire, certaines corporations considérées au Sénégal ou au Mali comme castées sont ici d'essence nobiliaire. Elles n'existent pas non plus en AEF.

L'appartenance aux castes est extrêmement difficile à saisir, car un individu ne se dira jamais casté. On parlera des castes ou des castés mais jamais on ne formalisera les données à ce sujet par écrit. Ces statistiques ne disent rien non plus sur les ascendances nobles ou royales, ou au contraire serviles, bref, elles ne disent rien des typologies sociales en vigueur en Afrique, où existent parfois de très fortes endogamies. Elles ne disent pas si le père, simple fonctionnaire des postes, par exemple, n'est pas aussi un grand lettré musulman de famille royale. L'école française a pu parfois bouleverser les hiérarchies en vigueur. Pour n'en donner qu'un exemple on rappellera celui bien connu de l'École des otages, devenu École des fils de chef et qui donnera naissance à William Ponty. Les colonisateurs avaient fait obligation aux chefs d'envoyer leurs enfants. Mais ceux-ci, peu soucieux de se plier aux désirs de l'occupant, avaient contourné l'ordre en envoyant les enfants d'esclaves qui, traditionnellement, portaient le même nom. Les modes de sélection des enfants envoyés à l'école ont été très variés selon les territoires, selon aussi la présence ou non de missions et d'enseignements religieux, et les contournements tout aussi variés. Malgré tout, ces enquêtes montrent une réelle diversité de recrutement des étudiants, ce que permet l'octroi systématique des bourses aux bons élèves. Les années 60 vont être aussi celles où les hiérarchies du diplôme vont cohabiter avec les hiérarchies sociales originelles. Un casté va pouvoir devenir ministre mais cela peut encore poser problème et le discréditer.

Toujours est-il qu'incontestablement l'exil gomme les différences sociales, d'autant que les critères ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de l'Afrique, et consolide les solidarités devant une même situation.

V- UN GROUPE SOCIAL ? : ÉTUDIANTS MARIÉS

Les étudiants africains sont plus souvent mariés que les étudiants français, ce qui s'explique aisément d'une part parce qu'ils sont un peu plus âgés, et d'autre part parce que l'âge au mariage est généralement plus bas en Afrique qu'en France. L'enquête précitée de l'IFOP donne le chiffre de 13% d'étudiants mariés. Sur ces 13%, 4% sont des couples d'Africains vivant ensemble en France, 4% sont des couples mixtes (un Africain avec une Européenne, généralement française) et 5% sont des couples d'Africains mais ne vivant pas ensemble en France (généralement l'épouse est restée en Afrique). Là aussi, et au-delà du seul appareil statistique, il faut constater des différences entre les territoires, en particulier dans l'approche à l'égard du mariage mixte. Celui-ci sera plus difficilement accepté par de grandes familles musulmanes d'Afrique de l'Ouest que par des familles « castées » ou des familles catholiques de l'AEF. On en aura l'occasion de revenir sur cet aspect des choses dont il a parfois été

question dans les entretiens que l'on a menés. Il semble qu'il y ait eu, par exemple, des mariages avec des Antillaises, considérées comme plus « civilisées » que les compatriotes tout en étant noires, ce qui signifiait une trahison moindre à l'égard du groupe¹⁰⁴. « Plus encore que leurs camarades masculins les étudiantes africaines vivent en France dans un univers clos. Elles logent généralement dans un foyer....Un phénomène nouveau est le nombre croissant de mariage entre étudiants africains et étudiantes antillaises ». Les mariages mixtes sont également liés à trois facteurs : le premier étant le petit nombre d'étudiantes africaines ; le second le fait qu'elles restent plus souvent entre elles et sont parfois timorées dans les sorties avec les garçons :

« Il faut dire qu'à cette époque, les étudiantes africaines étaient rarissimes. Les quelques-unes que nous connaissions faisaient souvent preuve d'une sorte de pudibonderie qui les éloignaient de nos surprises-parties jugées trop libres....Même dans les « bals nègres » de l'époque, rue Blomet ou aux Triolets (à la Bastille), où affluaient les étudiants coloniaux les samedis soir, les danseurs africains trouvaient plus facilement une cavalière parmi la gent européenne. Quant à nos petites camarades africaines, elles ignoraient délibérément ces lieux de défoulement, de sorte que nos Roméo ne rencontraient généralement que des Juliette d'un epigmentation différente, sinon contraire à la leur. Nous ne nous en plaignions guère au demeurant. »¹⁰⁵

et le troisième étant que les Africains trouvent généralement les Françaises plus accueillantes – autrement dit moins racistes – que les Français, ce qui témoigne encore une fois, s'il en était besoin, du caractère genré, voire sexuel du racisme.

VI- UN GROUPE SOCIAL ? : RÉSIDENCES ET ESPACES DE VIE

Dans le rapport remis en 1951 par Hubert Maga et Maurice Yameogo au Grand Conseil de l'AOF, le logement apparaissait comme un problème. La majorité des étudiants logeaient à l'hôtel et il n'existait que cinq foyers pour les étudiants d'Outre-mer : Paris, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Toulouse Dans les enquêtes précitées de même que dans les archives de l'OCAU, le logement apparaît encore comme un réel problème, et va d'ailleurs devenir, comme on le verra, un enjeu militant. Dans l'enquête de l'IFOP, les étudiants ne signalent guère les préjugés raciaux sauf quand il s'agit du logement. Une deuxième enquête faite toujours par l'IFOP à la demande du Comité de protection de la santé des étudiants de Paris, semble leur donner raison. Elle a été menée entre juillet et octobre 1960 auprès de 400 personnes logeant un étudiant à Paris ou en banlieue. 40% d'entre eux sont opposés à l'idée de loger des étudiants d'Outre-mer, car ces derniers « ne leur plaisent pas »¹⁰⁶. Le

¹⁰⁴ Entretien avec Makan Keita, Paris, décembre 2014.

¹⁰⁵ Demba Diallo, *Cagoloba ! : carnets d'un militant du Tiers-Monde (1925-1960)*, s.l., Cauris éditions, 2005, p.96

¹⁰⁶ Les Étudiants d'Outre-mer en France, *Sondages*, 1961, n°3, *op.cit.*, p.101.

parc des logements réservés va s'accroître dans les années 60, mais de manière bien insuffisante. Au milieu des années 60, un tiers des étudiants africains peuvent bénéficier d'un logement réservé, les autres devant trouver une chambre soit indépendante, soit chez l'habitant. L'OCAU donne pour 1967 la répartition suivante correspondant à 2093 célibataires et 408 ménages¹⁰⁷:

	Cités universitaires	Foyers	HLM
Paris	527	90	297
Province	1539	-	48
Total	2066	90	345

En ce qui concerne les regroupements par académies, Paris vient toujours en tête avec en moyenne près de la moitié des boursiers mais il existe aussi quelques autres importantes concentrations par académies et nationalités. Aix est incontestablement le territoire des Malgaches. 27,33% d'entre eux y sont inscrits en 1974-1975, plus qu'à Paris. Bordeaux concentre Ivoiriens, Dahoméens et Gabonais. Toulouse est surtout « malienne ».

Fabienne Guimont a tracé la cartographie parisienne de ces logements, foyers, résidences universitaires, logements HLM. On peut distinguer quatre grandes catégories de logement réservé : les logements isolés (HLM, etc) ; le logement dans des espaces partagés avec des étudiants d'autres nationalités (Résidences universitaires tels Jean Zay à Antony ou la résidence de Fontenay-aux-Roses) ; le logement réservé presque exclusivement aux étudiants africains quelle que soit leur nationalité ; et enfin, les foyers nationaux, mais qui ne concerne que Paris.

Deux lieux de vie restent durant cette période des lieux pour les Africains, quelle que soit là aussi leur identité nationale : la Résidence Poniatowski¹⁰⁸ (au 69 boulevard du même nom dans le 12^e) réservée aux ressortissants de l'ancienne AOF et la Maison de la France d'Outre-mer rebaptisée Maison de l'Afrique puis Résidence Lucien Paye à la Cité universitaire du boulevard Jourdan¹⁰⁹. Mais au milieu des années 1970, ils ne sont plus qu'en sursis, ou soumis à des redéfinitions de statuts qui en

¹⁰⁷ AN-OCAU – Dossier 19780585 /46.

¹⁰⁸ AN-CAC Dossier 960134/18. Sous-dossier Maison des étudiants de l'Ouest africain, 69 bd Poniatowski.

¹⁰⁹ AN-CAC - Dossier 20090014/221-229.

annulent le caractère ou la vocation spécifiquement africaine. La Résidence Poniatowski, détenue en co-propriété par sept états africains est mise en liquidation à la fin des années 1970¹¹⁰. L'immeuble, préempté et restauré par la ville de Paris est toujours là, vide et en attente de locataires, après avoir été longtemps squatté. A la Maison de la FOM, les États, à partir de 1960, remplacent les territoires de la France d'Outre-mer en se partageant les 240 lits¹¹¹, et en les finançant. Mais de même qu'à la Résidence Poniatowski, les financements¹¹² ne seront guère réguliers et la direction de la maison va se révéler assez vite incapable d'assurer une gestion digne de ce nom. Le directeur est accusé de détourner les fonds venus d'Afrique, ce dont il se défendra en disant avoir seulement voulu les protéger. En 1972, la Maison est fermée, ses occupants entrés en résistance expulsés par les CRS, son directeur licencié et une remise en état général est entreprise. L'ensemble est repris en main par le délégué de la Fondation de la cité universitaire, Pierre Marthelot, un nouveau directeur est nommé et la Maison est rebaptisée Résidence Lucien Paye, « afin qu'elle [la dénomination] n'ait pas spécialement une signification géographique ou politique...comme cela s'est fait dans diverses maisons de la cité internationale »¹¹³. La connotation n'est cependant pas aussi neutre que cela aurait été souhaitable, l'ancien ministre Lucien Paye ayant fait la majeure partie de sa carrière Outre-mer. La maison est réouverte à la rentrée 1973, soit à d'anciens occupants fournissant certaines pièces nécessaires à leur réadmission soit à de nouveaux occupants. Elle est cette fois directement rattachée à la Fondation nationale, les représentants des États africains ne siégeant plus que dans un comité consultatif. Comme à la Résidence Poniatowski, la période de transition après les indépendances est finie, la Résidence Lucien Paye, totalement francisée dans sa gestion et son administration, est incluse dans un processus de nationalisation croissante des lits, et de dé-nationalisation croissante des pavillons à la Cité. Mais, entre 1960 et 1980, la Résidence Poniatowski comme celle du boulevard Jourdan sont encore le siège de bien des associations étudiantes, et des lieux de militantisme. Ils sont considérés par les services de police comme des « foyers de propagande extrémistes »¹¹⁴. A propos de Poniatowski, les papiers de l'OCAU note : « C'est le repère numéro 1 de la FEANF et de l'extrémisme

¹¹⁰ Il a été impossible de retrouver la date exacte. Mais déjà en 1975, la procédure de liquidation est bien avancée.

¹¹¹ L'AOF a droit pour ses étudiants à 100 lits, Madagascar à 57, le Cameroun à 17, l'AEF à 15, l'ENFOM et l'ESAAT à 22 lits, le Togo à 5, la Nouvelle-Calédonie à 3, les établissements français d'Océanie à 2. AN-CAC – Dossier 20090014/221.

¹¹² AN-CAC – Dossier 20090014/223.

¹¹³ AN-CAC – Dossier 223. Lettre de Pierre Marthelot, 4 Octobre 1972.

¹¹⁴ AN-OCAU 19780596/51 – 20 février 1962, Les foyers de propagande extrémistes des étudiants africains à Paris.

africain. C'est à Poniowski que se tiennent en général les réunions que l'on cherche à protéger des oreilles indiscrètes. C'est de Poniowski que partent les mots d'ordre »¹¹⁵. Voyons ce qu'en dit le chargé de mission Valigny pour la Maison de la FOM :

«la visite des chambres donne de l'état d'esprit des locataires une idée bien précise. Il s'agissait de l'occupation d'une sorte de forteresse que l'on organisait au mieux pour y durer et pour y résister. Aux murs, des slogans, des cartes, des tracts, des sortes de dioramas souvent malhabiles et curieusement primaires. De la FEANF, la jarre aux cent trous, bouchés par des mains associées avec, accolé comme instrument de progrès et de civilisation, un magnifique pistolet-mitrailleur.»¹¹⁶.

« Ponia », comme la Maison de la FOM ont été pour les étudiants africains, durant toutes ces années, de hauts lieux symboliques, lieux de rencontres, de retrouvailles et d'action politique. La Fédération des étudiants d'Afrique noire, citée par Valigny, y tient des réunions. Dans les deux cas s'expriment dans ces maisons une forme de militantisme de territoire. D'une certaine manière, les étudiants – de même que dans leurs ambassades, comme on le verra – s'y sentent chez eux et dégagés d'une sorte de devoir de réserve, et peut-être surtout de prudence, qui les conduit à ne plus manifester dans la rue leurs oppositions, mais à les exprimer dans leurs locaux. Il faut les CRS pour les en expulser en 1969, après la séquestration de l'économiste¹¹⁷, en 1972¹¹⁸, en mai 1974 après la séquestration du directeur¹¹⁹. Les grèves des loyers sont également récurrentes. De même, quand les gouvernements décident de fermer et vendre les foyers nationaux, cela suscite occupations, manifestations et comités de soutien au foyer, ce qui ne suffit évidemment pas à changer l'attitude des États ni leur volonté de vendre. On va retrouver ce militantisme de territoire en se penchant plus systématiquement sur la FEANF et les associations nationales et donc sur les modes d'action utilisés.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ AN-CAC - Dossier 20090014/223 – Lettre du chargé de mission Valigny à Pierre Marthelot, 4 septembre 1972.

¹¹⁷ AN-CAC – Dossier 960134 – Occupation de la Résidence Lucien Paye et DOSSIER 960134/18- sous-dossier Incidents à la Résidence Lucien Paye.

¹¹⁸ AN-CAC - Dossier 19960134/17. Sous-dossier Expulsions à la Résidence Lucien Paye.

¹¹⁹ AN-CAC - Dossier 19960134/17. 8 mai 1974, Le directeur de la Résidence Lucien Payeet tout le personnel de l'établissement ont été séquestrés....

Un peu de littérature...avec Jacques Dalodé (CE de 1974)

« Un fils qui laisse ses cheveux en friche est un fils perdu » me dis-je, et j'ajoutai, me parlant à moi-même : « A quoi me sert un fils ingrat, dont je ne reçois plus de nouvelles et qui, au mieux, ne reviendra au village que pour m'enterrer et s'en retourner aussitôt à l'étranger ? ».

Je m'approchai et le poussai des deux mains. C'est ainsi que Justin bascula à jamais dans le vide.

Le journal Le Monde publia l'entrefilet suivant, qui nous est arrivé de France en même temps que la nouvelle de sa disparition :

« Un étudiant africain, Justin Boulanon, a été trouvé mort, vendredi dans la nuit, rue Polonceau, dans le quartier de la Goutte-d'Or. Son corps s'est écrasé au sol après une chute depuis le sixième étage de son immeuble. On ignore tout des circonstances exactes de ce drame. La police parle de suicide, mais les amis de l'étudiant soupçonnent les services secrets français. La victime était le président de la FEANF, une organisation récemment dissoute par le gouvernement »¹²⁰.

¹²⁰ Cette nouvelle m'a été inspirée par une histoire, l'une de ces histoires auxquelles mon esprit cartésien refuse d'ajouter foi, une histoire que j'ai entendue sur les ondes béninoises, à la terrible époque de la « lutte anti-féodale », quand des hommes et des femmes accusés de sorcellerie étaient arrêtés et trainés devant les micros pour y confesser leurs agissements. Jacques Dalodé, *Très bonnes nouvelles du Bénin*, Gallimard, 2011 (11% du texte électronique)

CHAPITRE 2

A PROPOS DE LA FEANF

« La FEANF, c'était le lieu par excellence de l'unité africaine. Un milieu de vie. Un lieu de formation. On y apprenait et on y vivait l'unité africaine. De toutes ses fibres. ' Si tous les fils du royaume venaient par leurs mains rassemblées boucher les trous de la jarre percée, le royaume serait sauvé'. Le mot du roi Ghezo d'Abomey n'en était pas seulement la devise, c'était un credo. Une espèce de foi contagieuse qui purifiait l'atmosphère et gagnait les plus sceptiques. Aucun des Africains qui s'engageaient à lutter pour la cause estudiantine en France ne pouvait s'enfermer longtemps dans la seule défense des intérêts immédiats des étudiants. Les trous de la jarre percée s'imposaient alors avec une telle évidence qu'ils forçaient la volonté de restauration. L'unité africaine se révélait prioritaire et les discussions et activités de la Fédération dopaient pour y contribuer. L'ennemi était alors facile à identifier et favorisait de ce fait une mobilisation relativement aisée : le colonialisme et l'impérialisme en général. »¹²¹

« Il y aura du sang, camarade Senghor, il y aura des larmes ». « Il y aura du sang, camarade Houphouët, il y aura des larmes »¹²².

La FEANF est la plus importante des fédérations associatives qui regroupent en France les étudiants africains. Seule compte vraiment en dehors de la fédération l'Association des étudiants d'origine malgache¹²³, créée dès 1934 et qui, bien que menant certaines actions communes avec la FEANF, est autonome. Il existe aussi quelques associations corporatistes, qui ne sont pas adhérentes. Mais leur poids est mineur. Et bien sûr, les associations mises sur pied par les différents États comme autant de contre-pouvoirs ne le sont pas non plus. Le Groupement des Etudiants d'Outre-mer en traitement (GEOMT), fondé en 1955 est un organisme d'aide aux étudiants tuberculeux. S'il n'est pas adhérent à la FEANF, cela ne l'empêche pas d'affirmer occasionnellement son soutien à cette dernière. L'association catholique UECA (Union des étudiants catholiques africains) en est adhérente. C'est un actif mouvement confessionnel, qui se réclame d'un « socialisme communautaire et personnaliste », qui regroupe environ 300 membres.

Les monographies concernant la FEANF portent essentiellement sur la période 1950-60 (date de création de la FEANF – Indépendances). On l'a dit, elles sont le fait de ses anciens dirigeants Amady Aly

¹²¹ Aimée Mabou Gnali, *Beto na beto : le poids de la tribu*, Paris, Gallimard, 2001, p. 26.

¹²² René Zinsou raconte qu'au sortir d'un des premiers congrès de la FEANF, les étudiants sont allés trouver Senghor et Houphouët-Boigny, les ont réveillés et leur ont tenu ce discours. Il ne se souvient plus de quel congrès il s'agissait. Entretien avec René Zinsou, Cotonou, juillet 2015.

¹²³ Sur l'AEOM avant 1960 voir : Faranirina Rajaonah, « Etre étudiant en métropole à l'avènement de l'indépendance : l'Association des étudiants d'origine malgache de 1947 à 1960 », *Afrika Zamani*, nos. 13 & 14, 2005–2006, pp.1–22.

Dieng, Charles Diané et Sékou Traoré¹²⁴. Amady Aly Dieng, outre le récit historique qu'il produit, a rassemblé et propose en annexe de nombreux documents afférents à la vie de la fédération. Pour l'avant-indépendance, l'histoire événementielle de la fédération est donc déjà balisée et on n'en retracera que les grandes lignes. On donnera en une première étape les principaux repères pour comprendre le rôle et l'action de la fédération avant et après les indépendances. Dans une deuxième partie, en revanche, on produira des éphémérides plus précis et inédit pour l'après indépendances dans la mesure où il n'existe, jusqu'à présent, aucune publication sur la vie (et la mort) de la FEANF après 60.

I – LA FEANF : ANALYSE GÉNÉRALE

Les Indépendances de 1960 ont-elles été octroyées ou conquises de haute lutte ? Chacun a mobilisé l'interprétation qui lui convenait le mieux. Ce qui est certain et que montre l'historien américain Frederick Cooper dans son dernier livre *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*¹²⁵, c'est que les négociateurs africains et français qui, après 1945, ont essayé de déconstruire l'Empire pour bâtir autre chose n'avaient pas toujours pensé, voire même souhaité, l'indépendance, et ne l'avaient sûrement pas voulue telle qu'elle fut, c'est-à-dire sous la forme d'États-nations consacrant la balkanisation du continent. D'une certaine façon, ils improvisaient au gré de la situation. Toujours est-il que les plus fervents opposants aux négociations – et aux négociateurs – qui balisèrent les années qui vont de la fin de la Seconde Guerre mondiale à « L'Année de l'Afrique »¹²⁶, furent les étudiants, poursuivant leur cursus en Afrique ou en France. Ils furent incontestablement des précurseurs dans la formulation radicale de l'idée d'une indépendance à acquérir par la voie révolutionnaire, et donc dans le rejet non moins radical de l'ordre colonial, de même que de celui du processus de négociations, prélude aux indépendances de 1960. Ils dénièrent également, en toute logique, aux chefs des États devenus indépendants, quelque légitimité que ce soit. Il y avait pour eux, dans ces indépendances négociées et, partant, dans la création des nouveaux

¹²⁴ Amady Aly Dieng, *Les premiers pas de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF)*, op.cit. ; Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, op.cit. ; Charles Diané, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, op.cit. ; Sékou Traoré, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, op.cit.

¹²⁵ Frederick Cooper, *Français et Africains ? être citoyen au temps de la décolonisation*, Payot, 2014, 640 p.

¹²⁶ L'année 1960 acquit le nom « d'année de l'Afrique », du fait des 18 indépendances de pays africains (dont 14 de pays francophones).

États-nations, comme un péché originel. En France même, aux effets de la jeunesse, s'ajoutait l'« effet diaspora », toujours vecteur de radicalisation.

Toujours est-il que la FEANF s'opposa résolument à toutes les réformes institutionnelles qui marquèrent l'après-guerre et la transformation de l'Empire : Union française, Loi-cadre et Communauté, et mena ses actions selon diverses directions, sur des terrains aussi bien hexagonaux qu'internationaux. Elle fut rebelle à l'ordre colonial, non seulement parce qu'elle prit, en véritable « intellectuel collectif », des positions radicales et tenta des actions en conséquence, mais aussi par son travail d'éducation – ou d'auto-éducation – et de valorisation des cultures africaines. Sans compter, de façon plus banale, le souci de la vie quotidienne des étudiants. 1960 ne mit pas fin à son action, puisque ses dirigeants pensèrent les continuités plutôt que les ruptures et s'insurgèrent contre l'ordre néocolonial ou impérial, contre des gouvernements « fantoches », « valets » de l'ancienne métropole ou de l'impérialisme. Si l'indépendance est en soi une formidable rupture, il existe, entre l'avant et l'après, bien des continuités que l'histoire de la FEANF permet aussi de mettre en lumière.

Avant d'interroger les prises de position, actes et pratiques de la FEANF, il faut souligner que le fait d'étudier en France peut être considéré comme un acte de révolte, implicite ou explicite, contre l'ordre colonial. Cet ordre fut effectivement, comme on l'a vu, très longtemps malthusien en matière d'enseignement, n'offrant aux Africains qu'un accès très restrictif à une formation de qualité et, partant, aux postes de responsabilité. Il y a donc déjà dans le fait de venir étudier en France une forme de prise de position militante plus ou moins explicite : acquérir ce savoir que l'on ne dispense qu'au compte-gouttes et dans de mauvaises conditions sur le continent africain, dans la perspective de former les élites de l'Afrique de demain. Acquérir ce savoir aussi pour s'en servir contre les colonisateurs, sans y perdre sa culture. Après 1960, la donne est différente et les slogans, tant de la FEANF que ceux des étudiants contestataires restés au pays, vont plutôt dans le sens d'un désir d'africanisation de l'enseignement délivré en Afrique. La FEANF envisage même, on le verra, un boycott des études en France.

Dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale, le seul interlocuteur des étudiants reste le Ministère de la France d'Outre-mer. Comme toute diaspora, les étudiants africains en France éprouvèrent vite le besoin de s'organiser, pour défendre leurs intérêts, pour se sentir moins seuls, pour réfléchir aussi au devenir de l'Afrique. Cette organisation se fit selon deux logiques différentes mais non antagonistes : une logique de territoire d'origine, dans laquelle les premiers à se regrouper furent les ressortissants des deux territoires sous mandat, le Togo et le Cameroun, suivis bientôt par les ressortissants de tous les autres territoires ; une logique de circonscription académique, c'est-à-dire de lieu d'études : étudiants de Paris, de Toulouse, de Montpellier, de Bordeaux, etc. Dès ses

origines en 1950-1951, la FEANF intégra en les fédérant les deux dimensions, territoriale et académique. Elle regroupa en son sein sections académiques¹²⁷ et sections territoriales puis, après 1960, nationales¹²⁸. Elle organisa un congrès annuel, véritable parlement de la jeunesse, qui se tint tous les ans après les congrès des associations territoriales/nationales et se dota d'un conseil d'administration regroupant deux délégués par sections – territoriale et académique – et d'un comité exécutif élu par le congrès. La FEANF bénéficie d'un taux d'adhésion très important. En 1952, 1 300 étudiants étaient déjà membres de la FEANF¹²⁹. Ils seront 2 500 en 1962. Ce qu'il faut souligner également, c'est que la FEANF, dans ses aspirations qui, au fond, ne sont que le reflet de sa structure, est, par essence et par son existence même, panafricaine. Elle s'opposera vivement à la loi-cadre de 1956¹³⁰, par hostilité à l'égard de réformes considérées comme illusoires, mais aussi par défense du panafricanisme limité certes de fait, dans son cas, à l'Afrique francophone, mais rêvé pour toute l'Afrique subsaharienne. Elle tentera de s'opposer, après les indépendances, aux tendances nationalistes centripètes.

La FEANF n'était pas un parti, mais une association déclarée officiellement, avec des objectifs corporatistes. Les Statuts en ont été déposés le 8 février 1951 à la Préfecture de police sous le numéro ASS/21687. Elle est donc régie par la loi de 1901. Mais qu'elle ne soit pas un parti ne lui interdisait pas de faire de la politique, ni d'être un syndicat révolutionnaire. On peut citer à ce propos les mots d'Abdou Moumouni à Paris, en juillet 1951 : « Il est dit que notre fédération n'adhère à aucun parti politique mais nulle part dans nos statuts il n'est dit que notre fédération ne fait pas de politique »¹³¹.

¹²⁷ En 1960, au moment du XII^e congrès de la FEANF, les sections académiques seront les suivantes : Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours.

¹²⁸ Toujours en 1960, les sections territoriales devenues nationales sont les suivantes : Association des étudiants de Côte d'Ivoire en France (AECIF), Association des étudiants dahoméens en France (AEDF), Association des étudiants guinéens en France (AEGF), Association des étudiants voltaïques en France (AEVF), Association des étudiants mauritaniens, Association des étudiants nigériens en France, Association des étudiants sénégalais, Association des étudiants maliens en France, Association des étudiants congolais (Brazzaville), Association des étudiants gabonais en France, Association des étudiants oubanguiens en France, Association des étudiants tchadiens, Association des étudiants togolais en France : jeune Togo, Union nationale des étudiants kamerunais (UNEK)

¹²⁹ Fabienne Guimont, *op. cit.*, p. 108.

¹³⁰ La loi-cadre de 1956, dite « loi Defferre », instaure des conseils de gouvernement élus au suffrage universel dans chaque territoire. Elle instaure également le collège unique. On lui reprochera, en autonomisant ainsi chaque territoire, de balkaniser l'Afrique.

¹³¹ Cité par Amady Aly Dieng, *Les premiers pas de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF)*, *op.cit.*, p. 184.

Et la FEANF, effectivement, fit de la politique. Elle ne fut jamais monolithique et diverses tendances y coexistèrent toujours – catholique, marxiste, nationaliste, etc. – ainsi que différents motifs d’adhésion : se regrouper, participer à ses activités festives, jouir d’une protection, lutter contre le racisme et, *last but not least*, ce qui faisait l’unanimité, lutter contre l’ordre colonial, sans jamais penser aucune concession possible. Une phrase d’un rapport des renseignements généraux résume assez bien ce qu’est la FEANF : « Elle constitue d’une part un vrai mouvement politique, avec ses objectifs propres, mais elle est tout autant pour les Africains un lieu de rassemblement, dont l’existence leur évite l’isolement et la dispersion au sein de la société française qui reste à beaucoup assez lointaine »¹³².

Ces raisons d’être à la FEANF ne sont pas toujours chimiquement pures mais on peut trouver chez les adhérents de complexes mélanges de chacune et, dans les plus politiquement innocentes, les formes d’une économie morale, d’un infra-politique propice à d’ultérieurs développements plus affirmés. La FEANF ne peut être réduite aux motions adoptées par ses congrès, ou aux prises de parole de ses dirigeants, mais ces motions et ces prises de parole disent toujours quelque chose de sentiments plus diffus à la base. Ce qui se fait et se dit au sommet est toujours le fragment d’une biographie collective.

1 - LES ÉVOLUTIONS IDÉOLOGIQUES DE LA FEANF : L’INDÉPENDANCE PAR LA RÉVOLUTION ET DANS L’UNITÉ

Durant ses deux premières années, la FEANF fut gouvernée par des « modérés ». Sa première présidente, Solange Faladé, petite-fille du roi Behanzin et future directrice de cabinet en 1955, d’Hubert Maga, de même que future psychanalyste lacanienne et fondatrice de l’École freudienne, son secrétaire général Ahmadou Mohtar Mbow, futur ministre et directeur général de l’Unesco, sont aussi, à côté d’Abdoulaye Ly, premier docteur africain en histoire et futur ministre, membres d’un Groupement africain de recherches économiques et politiques (GAREP). On les a considérés comme modérés parce qu’ils entendaient garder à la FEANF un caractère strictement corporatiste et qu’ils n’étaient pas marxistes. L’une et l’autre soutiennent Félix Houphouët-Boigny lorsque le RDA est « désapparenté » du PCF. A côté d’eux, on trouve, toujours dans ce premier bureau de la FEANF deux personnalités qui, tout au contraire, sont sur la ligne de Gabriel d’Arboussier quand celui-ci conteste cette politique : Nki Traoré et Abdou Moumouni appartiennent tous deux à l’AERDA (Association des étudiants du RDA) et sont, de surcroît, adhérents du PCF. Mieux que Mbow ou Faladé, ils préfigurent

¹³² Fonds Foccart - Fonds Foccart -AG/5(F)/2610-Note à Monsieur le Secrétaire général.

la radicalisation de la FEANF. Cette radicalisation va s'exprimer de diverses façons : une opposition croissante aux parlementaires africains, voire aux partis africains, considérés comme des traîtres, même si le contact n'est pas rompu ; une alliance conjoncturelle ou plus structurelle avec le communisme ; une hégémonie croissante du discours marxiste ; et enfin, le combat pour l'indépendance dans l'unité et par la voie révolutionnaire. Après Solange Faladé, les présidents seront soit sénégalais (Édouard Sankhale, Mamadou Dia) soit originaires des territoires sous mandats : Cameroun et Togo (Albert Franklin, Benoît Ondua Balla, Noé Kutuklui). Or, depuis 1955, le Cameroun est en guerre¹³³ contre la métropole – cette guerre coloniale encore largement méconnue – et les étudiants camerounais de la FEANF sont proches ou membres de l'Union des populations du Cameroun (UPC), interdite. Ils sont donc impliqués dans une guerre coloniale, ce qui n'incline guère à la modération. Les Sénégalais vont également acquérir une position dominante par leur forte représentation au comité exécutif (CE). Mais l'essentiel se joue sans doute dans le rapport au communisme et au marxisme, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le Parti communiste est d'une certaine façon un allié naturel, alliance plus ou moins opportuniste selon les cas. Quelques étudiants de la FEANF sont adhérents au parti, tels Benoît Ondua Balla, Amady Aly Dieng, Ousmane Camara, Babacar Niang, Seyni Niang, sans être toujours d'accord avec sa politique coloniale. Ils se réunissent au sein d'un groupe dit « groupe de langues », dont on ne trouve malheureusement pas de traces dans les archives du PCF conservées à Bobigny¹³⁴. Ils dépendent de la section des provinces de France, sise à la Cité Universitaire du boulevard Jourdan. Mais au-delà des cas d'adhésion, la FEANF bénéficie de l'aide matérielle du PCF et de la CGT : prêt de salles par exemple, comme celles de la Maison des métallos, rue Jean-Pierre Timbaud, où celles de la rue Gît-le-Cœur, où s'ouvrent la plupart des congrès, ou aide financière directe¹³⁵. Il semble que l'aide passe aussi par le Secours populaire. Elle passe également par les services rendus par deux avocats communistes, Maîtres Vergès et Kaldor. Au niveau international, l'aide vient aussi de l'Union internationale des étudiants (UIE), sise à Prague et dont la FEANF est adhérente depuis 1956. Elle a un représentant au secrétariat de l'organisation. En même temps, l'articulation entre le national et le social pose problème, ainsi que le type d'indépendance envisagé : l'Afrique libérée sera-t-elle socialiste ? L'Afrique libérée sera-t-elle unie ? Au primat de la question des classes, telle qu'elle est analysée au PCF, répond le primat de la

¹³³ Sur la guerre du Cameroun, on peut consulter : Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! : une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, 741 p.

¹³⁴ Les archives de la section coloniale du PCF ont d'ailleurs disparu totalement.

¹³⁵ Cette aide financière est attestée à plusieurs reprises par les rapports des renseignements généraux et Ousmane Camara la confirme dans ses mémoires : Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain*, Dakar/Paris, Karthala/Crepos, 2010, p. 45.

question nationale chez les étudiants africains. Les étudiants connaissent la *Lettre à Maurice Thorez* d’Aimé Césaire, par laquelle ce dernier rompt de manière retentissante avec le PCF après le rapport Khrouchtchev, et où il proclame :

« Un fait à mes yeux capital est celui-ci : que nous, hommes de couleur, en ce moment précis de l’évolution historique, avons, dans notre conscience, pris possession de tout le champ de notre singularité et que nous sommes prêts à assumer sur tous les plans et dans tous les domaines les responsabilités qui découlent de cette prise de conscience. Singularité de notre “situation dans le monde” qui ne se confond avec nulle autre.

[...] « Singularité de nos problèmes qui ne se ramènent à nul autre problème. Singularité de notre histoire coupée de terribles avatars qui n’appartiennent qu’à elle. Singularité de notre culture que nous voulons vivre de manière de plus en plus réelle. [...]

« En tout cas, il est constant que notre lutte, la lutte des peuples coloniaux contre le colonialisme, la lutte des peuples de couleur contre le racisme est beaucoup plus complexe – que dis-je, d’une tout autre nature que la lutte de l’ouvrier français contre le capitalisme français et ne saurait en aucune manière, être considérée comme une partie, un fragment de cette lutte. [...] »¹³⁶.

Néanmoins, les membres de l’Association des étudiants du rassemblement démocratique africain (AERDA) s’étaient opposés au « désapparentement » de leur parti d’avec le PCF, au moment du « repli stratégique » effectué par Félix Houphouët-Boigny en 1950. Ces étudiants, quand ils étudient en France, sont aussi membres de la FEANF. Mais quelles que soient les affinités plus ou moins grandes avec le PC, le primat du marxisme s’impose peu à peu dans la direction de la FEANF. On pourrait sans doute dire que la réussite du marxisme tient au fait qu’il est pensé comme un langage universel, qui réinscrit le colonisé dans le registre du progrès tout en proposant une subversion radicale de l’ordre du monde. Et ce, fondé sur une analyse scientifique et sur des lois de l’histoire qui donnent absolument tort aux colonisateurs, réinscrivent l’Afrique dans un avenir qu’elle fabriquera, envers et contre ceux qui ont été jusqu’à lui dénier toute évolution et l’ont voulue figée dans une attente immuable. En 1957, l’étudiant Majhemout Diop crée à Thiès le Parti africain de l’indépendance (PAI) qui se réclame du marxisme, appelant de ses vœux dans son manifeste fondateur une Afrique indépendante et socialiste. Le PAI tient sa première réunion parisienne au 69 boulevard Poniatowski, le 18 février 1958, en présence de Majhemout¹³⁷. L’arrestation de ce dernier, en septembre 1958 fera d’ailleurs réagir violemment la FEANF. Abdul Bâ organise une conférence de presse. Des tracts sont tirés et distribués¹³⁸. La majorité des membres du CE de la FEANF deviennent, peu après la création du parti, également membres du PAI. C’est en fait le PAI qui « fait » les élections. Majhemout Diop avait déjà été l’auteur d’un retentissant article paru en 1953 dans *Présence africaine* : « L’unique issue : l’indépendance totale. » Il y affirmait l’antériorité nécessaire de la révolution nationale sur la

¹³⁶ Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, préface d’Alioune Diop, Paris, Présence africaine, 1956, 15 p.

¹³⁷ ANOM - 1AFF-POL Carton 2263.

¹³⁸ ANOM - 1 AFF-POL Carton 2197 – SDECE, 24 septembre 1958. Ref. 11312 IV.

révolution sociale tout en ne coupant pas les ponts avec le communisme : « Dans leur lutte pour la libération nationale, les peuples coloniaux se trouvent avoir des alliés naturels. En effet, les communistes, bien qu'internationalistes, se trouvent poussés par la logique interne de leur système, obligés de soutenir les mouvements d'émancipation des peuples coloniaux »¹³⁹. La conjugaison du nationalisme et du marxisme va donner naissance au mot d'ordre que la FEANF adopte à son VIIIe congrès, tenu à Paris en décembre 1957 : « Compte tenu de la nature particulière de l'impérialisme français, l'indépendance doit être conquise non par une addition de réformes illusoires mais par une lutte révolutionnaire des masses populaires africaines ».

Le congrès appelle à « l'organisation d'un front uni des forces patriotiques pour libérer le pays ». Le mot d'ordre dominant devient celui de l'indépendance, mais une indépendance à conquérir par des voies révolutionnaires et non par une négociation dans laquelle se sont compromis les parlementaires et représentants des partis politiques africains. On peut voir là une sorte de croyance dans le caractère purificateur et salvateur de la violence, défiant les compromis. Cela préfigure les thèses des *Damnés de la terre*¹⁴⁰ et peut-être plus encore celles de la préface que leur a donnée Jean-Paul Sartre, en 1961. Le temps de *l'Orphée noir*¹⁴¹ n'est plus, celui du peuple révolté advient. Et de ce peuple révolté, la FEANF se veut « l'intellectuel organique ». Il est vrai que les exemples algériens et camerounais sont là tout proches. La FEANF se rapproche de l'Union générale des étudiants musulmans d'Algérie (UGEMA), interdite en 1958, et rompt avec l'UNEF jusqu'à ce que le syndicat étudiant change de position sur la question algérienne. Elle soutient très officiellement le peuple algérien en guerre et le FLN (Front de libération nationale). Certains de ses membres sont des porteurs de valises. Par exemple, Ousmane Camara raconte dans ses mémoires comment « périodiquement, je rencontre à la cité universitaire d'Antony, une étudiante algérienne disant s'appeler Zohra qui me remet le courrier pour la direction de l'UGEMA installée en Suisse. Très souvent par train et parfois par avion je fais le va-et-vient entre Paris et Lausanne où la direction de l'UGEMA s'est établie.¹⁴² » Il semble, d'après Amady Aly Dieng, que ce soit le même Ousmane Camara qui ait eu la responsabilité de la publication d'un opuscule, rédigé par quatre avocats dont Jacques

¹³⁹ Majhemout Diop, « L'unique issue : l'indépendance totale. La seule voie : un large mouvement d'union anti-impérialistes », « Les Étudiants noirs parlent », *Présence africaine*, n° 14, 1953, p. 145-184.

¹⁴⁰ Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, préface de Jean-Paul Sartre, Paris, Maspero, 1961, 244 p.

¹⁴¹ Léopold Sédar Senghor, *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, Avant-propos par Charles-André Julien ; notice biographique sur Léopold Sédar Senghor, par Aimé Patri, précédée de *Orphée noir* par Jean-Paul Sartre, Paris, Presses universitaires de France, 1948, XLIV, 227 p.

¹⁴² Ousmane Camara, *op.cit.*, p.47

Vergès, alors secrétaire général du Comité anticolonialiste qu'il a d'ailleurs créé, violent pamphlet contre la guerre d'Algérie. C'est Joseph Van Den Reysen qui se charge de trouver un imprimeur. Ce texte, intitulé *Le Sang de Bandoeng*¹⁴³, sera saisi dès sa parution. De même sera interdit le numéro de *l'Étudiant d'Afrique noire*, l'organe de la FEANF, consacré à la guerre du Cameroun et intitulé « Nazisme et Attila au Cameroun ».¹⁴⁴ Dans les deux textes, les exactions de l'armée française sont comparées à celles commises par les nazis. Bien que les étudiants catholiques aient de leur côté, pour faire pièce à l'idéologie marxiste, créé sous l'égide de Joseph Ki-Zerbo, Albert Tévoédjré et Jean Pliya, le Mouvement de libération nationale (MLN) en 1958, c'est malgré tout le marxisme qui restera l'idéologie dominante jusqu'à la mort de la FEANF, comme si ses membres obéissaient aux vœux d'Aimé Césaire en faisant de leur fédération : « Une forme d'organisation où les marxistes seraient non pas noyés, mais où ils joueraient leur rôle de levain, d'inspirateur, d'orienteur et non celui qu'à présent ils jouent objectivement, de diviseurs des forces populaires »¹⁴⁵. Dans les années 1960, le PAI, resté « orthodoxe », c'est-à-dire proche de la ligne soviétique, perdra de son influence au profit des Groupes marxistes léninistes (GML), qui considèrent que seule la Chine puis l'Albanie sont restées fidèles à la ligne marxiste-léniniste, clivage qui n'est certes pas le seul fait des étudiants africains. En 1965, les « prochinois » acquièrent la majorité au CE. La FEANF entretient alors avec la Chine, et surtout avec l'Albanie, d'excellents rapports. La scission entre prochinois et prosoviétiques s'observe également dans les diverses associations nationales. L'indépendance une fois acquise, il s'agit au moins de continuer le combat pour gagner l'Afrique au socialisme scientifique, dont on espère toujours l'avènement, tandis que le panafricanisme, dont l'Organisation de l'unité africaine (OUA) n'offre aux yeux des étudiants qu'un grotesque travestissement, reste, envers et contre la réalité, un horizon d'attente.

Au-delà des textes, résolutions et prises de position publiques, qui lui valent d'ailleurs moult tracasseries policières et judiciaires, de nombreuses interdictions obligeant certains de ses membres, tel Albert Tévoédjré, à de provisoires exils, la FEANF a aussi une politique de présence : en Afrique, durant les vacances scolaires, le voyage étant payé tous les deux ans aux boursiers. Les étudiants venus de France donnent des cours d'été, participent à l'université populaire organisée par l'UGEO à

¹⁴³ *Le Sang de Bandoeng*, par Khar N'Dofene Diouf, E. Razafindralambo, Raymond Fardin et Jacques Vergès, Paris, Présence africaine, 1958, 63 p. Bandoeng est la ville d'Indonésie où se tint la conférence du même nom qui marqua l'acte de naissance du tiers monde. L'Afrique en était encore absente, ce qu'Alioune Diop évoquera en parlant du « grand blanc de Bandoeng ».

¹⁴⁴ *L'Étudiant d'Afrique noire*, n° 23, juin 1958, cité par Fabienne Guimont, *op.cit.*

¹⁴⁵ Aimé Césaire, *op.cit.*

partir de septembre 1956 ; ils donnent de très nombreuses conférences, lectures, organisent des manifestations. Citons quelques exemples :

En 1956 : « Abdoulaye Bah à Bamako le 21 juillet 1956 devant un auditoire de 200 personnes : " Tous les Africains doivent militer au sein des Mouvements de la paix " » ... ; « Malick Faye lit à Diourbel le 2 septembre 1956 devant de nombreux spectateurs un poème d'Aimé Césaire » ; « Diané Charles à Conakry le 20 juillet 1956 brosse un tableau du colonialisme français avant la dernière guerre : indigénat, travail forcé , coups de chicotte » ; « Emmanuel Batiébo, étudiant, Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), le 9 août 1956 devant un auditoire de 70 personnes environ : la fédération mondiale de la jeunesse démocratique (FMJD) répond bien aux aspirations de la jeunesse africaine » ; « Diané Charles à Mamou (Guinée) le 18/8/56, devant 200 personnes, cite une phrase de Kwame Nkrumah : "L'Africain est dépouillé de la plupart de ses terres par l'expropriation légale et la concession forcée" »¹⁴⁶. « Abdoulaye Bah déclare le 20 juillet au Centre culturel de Bamako que Senghor se discrédite en essayant de faire prévaloir ses conceptions fédéralistes qui ne sont pas l'indépendance. Houphouët fait l'objet de la part du même orateur d'une diatribe encore plus violente : " Il a renoncé à lutter pour l'indépendance de l'Afrique ". Hamadou Dicko est voué aux gémonies parce qu'il a eu l'audace de prétendre que la guerre d'Algérie était une " guerre de pacification, alors que ce n'est qu'une guerre d'extermination " ; Ly

¹⁴⁶ Archives nationales – Caran - 200 MI 2259 - AOF– 17G 596 – Bobine 475 - Territoires du Soudan français, direction des services de police - Conférence sur la politique et le syndicalisme dans le monde étudiant.

Baïdy qui devait tenir la vedette quelques jours plus tard au meeting RJDA organisé à Dakar a fait le 18 août une conférence à Diourbel sur le thème : « Élités, masses et colonialisme »¹⁴⁷.

La FEANF met en circulation en 1956, dans tous les territoires d'AOF et d'AEF un questionnaire intitulé : « Travailleurs d'Afrique à vous la parole » dont on peut lire l'intégralité en annexe¹⁴⁸.

Elle organise, en 1958 une campagne pour le Non au referendum, sur laquelle on reviendra.

Elle est présente sur la scène internationale en général : elle envoie des délégués aux conférences qui ont succédé à la conférence de Bandoeng, aux festivals mondiaux de la jeunesse... La liste en est longue, Amady Aly Dieng en a dressé le catalogue : conférence africaine du Caire (décembre 1957), conférence afro-asiatique du Caire (février 1958), conférence d'Accra (avril 1958), conférence des peuples africains (décembre 1958), conférences panafricaines des étudiants et travailleurs à Tunis, Brazzaville et Conakry (1959), conférence afro-asiatique de Conakry (1960), festival mondial de la jeunesse et des étudiants à Moscou (1957), festival de la jeunesse pour la paix et l'amitié à Vienne (1959)¹⁴⁹. L'accueil triomphal reçu dans certains cas, comme à Moscou en juillet 1957, que rapporte Abdoulaye Booker Sadj, membre de la délégation de la FEANF, est aussi un baume aux blessures narcissiques provoquées par l'humiliation coloniale :

« Et puis, descendus des camions, nous voici en marche pour le stade central Lénine. On y accède en rangs compacts, par délégation et par ordre alphabétique. Le stade est un vaste amphithéâtre qui, normalement, contient 110 000 personnes ; il est difficile, sinon impossible, de s'imaginer ces milliers de personnes serrées les unes contre les autres, acclamant l'arrivée de chaque délégation.

Notre tour arrive. Précédés de tam-tams, tout en dansant, nous pénétrons dans l'arène. Les acclamations redoublent. Des milliers de bouches surgissent ces cris sans fois répétés : « Afrika ! Afrika ! Afrika ! ». Arrivés en face de la tribune des membres du parti et du gouvernement de l'URSS, nous nous arrêtons un instant et tous se lèvent, pour nous saluer, nous souhaiter la bienvenue. Comme pour ne pas manquer un spectacle si beau, on voit Monsieur Nikita Khrouchtchev qui manie nerveusement sa lorgnette... »¹⁵⁰

Quelques heures plus tard, une dizaine d'étudiants seront très officiellement reçus au Kremlin, lors d'un dîner offert par Nikita Krouchtchev en personne. Outre Abdoulaye Booker Sadj, les membres

¹⁴⁷ Fonds moderne AOF – Sous-Série G 17 G 97 – Bobine 475, 1er août 56, Violences oratoires des étudiants africains en vacances.

¹⁴⁸ Fonds moderne AOF – Sous-Série G 17 G 97 – Bobine 475.

¹⁴⁹ Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la FEANF...*, op.cit., p. 87-109.

¹⁵⁰ Abdoulaye Booker Sadj, *Le rôle de la génération charnière ouest-africaine : indépendance et développement*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 233.

du CE de la FEANF présents à Moscou sont Catherine M'Piaka, Papa Souleye Ndiaye, Abdoulaye Fadiga, Keita Kemoko, Ogo Kane Diallo, Abdel Kader Fall.

Un télégramme envoyé par un certain Dejean au Ministère des Affaires étrangères précise la composition de cette tribune de laquelle Amadou Booker Sadjji n'a retenu que Kroutchev : « Monsieur Maurice Thorez et Madame Jeannette Vermeersch figuraient à la tribune du stade aux côtés des dirigeants soviétiques, dans l'ordre suivant : Kroutchev, Thorez, Vorochilov, Mme Vermeersch, Boulganine, Joukov ». Il confirme la description faite mais dans un langage certes un peu différent :

« La plupart des territoires français d'Outre-mer figuraient dans le défilé, précédés d'une pancarte et portant quelquefois des fanions. Toutefois leurs emblèmes ne se trouvaient pas parmi les drapeaux officiels des Nations représentées au festival. Ont été observées notamment les délégations de la Martinique (20 délégués et une pancarte), de la Guadeloupe (30 délégués et un petit drapeau blanc avec la carte de l'île), de Madagascar (une trentaine de délégués et drapeau rouge et blanc à étoiles d'or), de la Réunion (12 délégués), de la Côte française des Somalies (3 délégués) et de la Guyane française (12 délégués). Sous une pancarte collective « Afrique noire » étaient rassemblés quelques 350 nègres et négresses de divers territoires coloniaux. »¹⁵¹

Les liens avec l'Est et le camp socialiste passent souvent par l'Union internationale des étudiants (UIE) de Prague, dont la FEANF est adhérente depuis 1956, et qui lui donne chaque année la possibilité de répartir quelques bourses pour l'Europe de l'Est, non sans conflits dans les attributions, si l'on en croit Charles Diané¹⁵². Il faut noter à ce propos qu'il n'y a pas là seulement un désir de voyages, mais un souci de reconnaissance. La scène internationale confère une légitimité à ce que représentent les diverses délégations envoyées par la FEANF, c'est-à-dire à la revendication d'indépendance et l'aspiration au socialisme dont elles sont porteuses. On ne soulignera d'ailleurs jamais assez ce rôle central joué dans l'accès aux indépendances, même si celles-ci n'ont pas pris la forme souhaitée, par la diplomatie et les relations internationales. Et la FEANF, de même que les partis, fait largement œuvre de diplomatie. Ces très nombreux voyages se poursuivront après l'indépendance dans un contexte d'offres démultipliées par la concurrence induite par la Guerre froide, et par la querelle sino-soviétique, et donc le souci des camps antagonistes de se rallier ce qu'on appelle alors le « tiers monde ». Ils témoignent aussi d'une mondialisation des oppositions, d'une circulation planétaire de pratiques militantes, qu'elles soient syndicales ou étudiantes/intellectuelles.

La FEANF mobilise aussi les formes d'action classiques d'un syndicat ou d'un parti : manifestations, en particulier devant le Ministère de la France d'Outre-mer avant 1960, grèves des cours, grèves de la faim – ou grèves du restaurant universitaire ce qui revient au même – par exemple par soutien à l'UGEMA, manifestations sur la voie publique.

¹⁵¹ Fonds moderne AOF sous-série G 17G604 – Bobine 480 - Microfilm 14miom 2564 – Ministère des Affaires étrangères – Service du déchiffrement.

¹⁵² Charles Diané, *op. cit.*, pp. 164-165.

2 -LES ACQUIS CORPORATISTES : UN POUVOIR

On ne peut non plus oublier les dimensions corporatistes des luttes de la FEANF, ni y voir un simple conformisme. Le corporatisme, c'est aussi un souci de mieux-être en France pour les étudiants et cela renvoie à toutes les revendications et grèves dont avaient été le théâtre les internats coloniaux, sur le sol africain. Ces grèves portaient généralement sur les conditions matérielles, sur l'alimentation à laquelle il était souvent reproché d'être mauvaise, ou de ne pas tenir compte des habitudes africaines. Or, beaucoup de dirigeants de la FEANF ont fait ainsi leurs premières armes dans des conflits de lycées. Le mieux-être, dans le cas des étudiants africains, c'est aussi un souci de dignité, l'accès à des conditions de vie équivalentes à celles du colonisateur. Ce souci de dignité, d'égalité, de conditions de vie équivalentes traversent toutes les grandes grèves qui ont balayé le continent dans les années 1950. À des administrateurs ou patrons considérant que le niveau de vie et, partant, les salaires des Européens, doivent rester supérieurs, s'opposent des ouvriers ou manœuvres qui luttent pour l'égalité de traitement et de condition¹⁵³. De même les étudiants, quand ils demandent des bourses décentes, ou leur augmentation, quand ils défendent leur accès au logement, le font dans ce même souci d'égalité. L'étudiant africain arrivant en France se heurte à de réels problèmes. La part des logements réservés est dérisoire qu'il s'agisse à Paris de la maison de la France d'Outre-mer, à la cité universitaire du boulevard Jourdan, de la résidence Jean-Zay à Antony, du 69 boulevard Poniatowski, réservé aux ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, de places en foyers ou encore de quelques places en HLM. Le racisme est une donnée ordinaire quand il s'agit pour un particulier de loger un étudiant d'Outre-mer, on l'a vu. L'enjeu corporatiste diffère en cela de celui de l'UNEF par exemple parce qu'il est surinvesti par un désir plus radical de ne pas être traité comme un colonisé. Il a, incontestablement, une dimension subversive. La FEANF, quelle que soit la tendance de ses leaders, se battra pour avoir un pouvoir de gestion dans la commission des bourses puis à l'OEOM après la création de celui-ci. Ses représentants siégeront effectivement dans le conseil d'administration de ce dernier organisme. Quand l'OEOM, après les indépendances, disparaîtra pour céder la place à l'OCAU, ce ne sera plus le cas et tout au long des années 1960 et 1970 la FEANF essaiera sans résultat de regagner les sièges, et le pouvoir, ainsi perdus. Il en va de même dans les foyers des différents territoires et/ou États africains, à la résidence de la FOM ou au 69 boulevard Poniatowski, institutions où les étudiants élisent des comités de résidents, ce qui, tout au moins avant 1960, fait écho à la revendication plus générale de gouvernance de l'Afrique par les Africains. Il s'agit, avec les foyers ou

¹⁵³ Voir à ce propos : Omar Gueye, *Sénégal : histoire du mouvement syndical, la marche vers le code du travail*, Paris, L'Harmattan, 2011, 385 p.

les résidences universitaires, de gérer soi-même son territoire, ce qui résonne très fort en ces temps où le pouvoir dans les divers territoires du continent est loin d'être acquis. Il y a là une forme de métonymie. On peut lire dans le même esprit les grèves de loyer et, en particulier, une grande grève en 1957-1958 dirigée par Charles Diané à la cité universitaire¹⁵⁴. La grève va durer six mois et elle a pour cause une mauvaise gestion de la maison de la FOM, aux dires des étudiants. La même maison de la FOM, devenue résidence Lucien-Paye sera « occupée » à diverses reprises au cours des années 1960, et son personnel parfois séquestré. Ceci est d'autant plus important que les foyers, la maison de la FOM du boulevard Jourdan ou le boulevard Poniatowski 39 sont devenus les lieux de la FEANF, dont les sièges ont été toujours soumis à divers aléas et vicissitudes financières ou politiques. Les points stables de l'ancrage sont ces résidences, d'autant plus quand elles sont gérées par les étudiants. Ces lieux sont considérés par les Renseignements généraux comme des « foyers de propagande extrémiste ». Voyons plutôt les descriptions qui en sont faites et qui témoignent de l'ancrage de la FEANF.

« Le pavillon de la FOM, la maison de l'AOF, boulevard Poniatowski dans le XII^e arrondissement et la résidence universitaire Jean-Zay d'Antony forment le triangle de ce qui pourrait s'appeler "Little Senegal". Au côté des étudiants régulièrement attributaires de chambres, évolue une armée de clandestins aux occupations plus ou moins avouables... Au milieu des trafics et échanges de tous genres, la politique demeure omniprésente. »¹⁵⁵

Charles Diané y voit un certain partage des rôles :

« De fait, la Cité internationale et le pavillon de la France d'Outre-mer du 47 boulevard Jourdan sont devenus pratiquement le point de chute de tous ceux qui, ayant achevé le premier cycle universitaire à Dakar, sont automatiquement orientés sur la France. À l'opposé et de l'autre côté de la petite ceinture parisienne, la maison d'Afrique du boulevard Poniatowski, à la Porte Dorée, est le domaine des durs du mouvement, de ceux qui sont de toutes les pétitions, de toutes les manifestations, de toutes les marches. C'est aussi le véritable fief du PAI. Ici, le titre de gloire, c'est l'expérience acquise dans les batailles au Quartier latin. Là-bas, au boulevard Jourdan, on s'installe avec les auréoles acquises sur le terrain, en Afrique même... »¹⁵⁶

On a déjà cité le chargé de mission Valigny qui décrit les murs de la maison de la FOM marqués à l'emblème de la FEANF : la jarre aux cent trous bouchés par des mains associées. Une maxime l'accompagnait attribué au roi Ghezo d'Abomey : « Quand tous les fils du royaume auront par leurs mains rassemblées ... ». L'emblème avait été inventé par le Dahoméen René Zinsou, un jour qu'il cherchait avec un ami dessinateur à fabriquer une maquette pour l'organe de la FEANF, *l'Étudiant d'Afrique noire*.¹⁵⁷

¹⁵⁴ Charles Diané, *op. cit.*, pp. 157-159.

¹⁵⁵ Ousmane Camara, *op. cit.*, p. 44.

¹⁵⁶ Charles Diané, *op. cit.*, p. 156.

¹⁵⁷ Entretien avec René Zinsou, Cotonou, juillet 2015.

Corporatisme et politique sont étroitement mêlés en un même désir de reconnaissance en dignité. Il est un dernier élément, surinvesti d'une forme de vocation politique : le rapport à la culture et la dimension militante inhérente à l'acte même de lire, d'acquérir et de transmettre.

3-LE SAVOIR : UNE ARME

Les membres du GAREP qui ont présidé aux premières heures de la FEANF étaient peut-être considérés comme des modérés, on l'a vu, et n'étaient pas marxistes, mais c'étaient de fins connaisseurs du marxisme. Le GAREP avait été, et était toujours, un lieu de lecture et de discussion des textes marxistes. Contrairement à beaucoup d'étudiants, qui seront imprégnés d'une vulgate apprise dans quelques textes de Georges Politzer, Staline ou Mao Tsé-Toung, les membres du GAREP lisent Marx, Engels et Lénine mais aussi Rosa Luxemburg et Karl Kautsky. Ce sont eux qui traduiront le texte de N'Krumah : *Towards colonial freedom*¹⁵⁸. Ces lectures d'une bibliothèque progressiste, cet appétit de savoir et de connaissance, cette véritable boulimie pour certains, sont à la fois une revanche vis-à-vis de très paternalistes pouvoirs, un besoin d'une instruction dont on a voulu les sevrer – et une bombe à retardement. La France, ses bibliothèques et ses librairies permettent aux étudiants d'assouvir leur envie de connaître une culture dont ils font une arme, et de trouver au cœur même de cette culture les connaissances qui la remettent en cause. La plupart des dirigeants de la FEANF sont de grands liseurs et débatteurs (« les meilleurs » disent d'ailleurs d'eux les renseignements généraux eux-mêmes), ce qui en fait aussi de véritables « têtes politiques ». Amady Aly Dieng, qui fut président de la FEANF en 1961-1962, a dressé le portrait de la bibliothèque du militant, composée de livres puisés aux catalogues des Éditions sociales, des Éditions du Progrès, des Éditions de Pékin ou, à partir de 1959, des éditions Maspero : *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*¹⁵⁹ et *Que faire ?*¹⁶⁰ de Lénine ; *Les principes du léninisme*¹⁶¹ ou *Le marxisme et la question coloniale et nationale*¹⁶² de Joseph Staline ; *Grève de masse, partis et syndicats*¹⁶³ et *L'accumulation*

¹⁵⁸Kwame Nkrumah, *Towards colonial freedom : Africa in the struggle against world imperialism*, Londres, Heinemann, 1962, XVIII, 45 p.

¹⁵⁹ Lénine. *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme, essai de vulgarisation*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1947, 164 p.

¹⁶⁰ Lénine, *Que faire ? Les questions brûlantes de notre mouvement*, Paris, Éditions sociales, 1947, 192 p.

¹⁶¹ Staline, *Des Principes du léninisme*, Paris, Éditions sociales, 1947, 94 p.

¹⁶² Staline, *Le marxisme et la question nationale et coloniale*, Paris, Éditions sociales, 1949, 339 p.

¹⁶³ Rosa Luxemburg, *Grève de masses, parti et syndicats*, Paris, François Maspero, 1964, 96 p.

du capital¹⁶⁴ de Rosa Luxemburg ; *De la contradiction, De la pratique*¹⁶⁵ et *La démocratie nouvelle*¹⁶⁶ de Mao Tsé-Toung. On lisait aussi *Les principes fondamentaux de philosophie*¹⁶⁷ de Georges Politzer. Les étudiants partageaient évidemment ces lectures avec les étudiants communistes français mais avaient incontestablement une tendresse particulière pour le Staline de la *Question nationale et coloniale* ou pour les écrits de Mao-Tse-Toung, le héros de la seule révolution paysanne de l'histoire du monde. Les cours du Centre d'études et de recherches marxistes (CERM), dirigé alors par Roger Garaudy, étaient par ailleurs considérés comme obligatoires pour les militants du PAI en France, de même que ceux, à un niveau plus élevé, de l'Université nouvelle dirigée par Luce Langevin. Ces lectures venaient compléter la connaissance d'un patrimoine classique, souvent déjà partiellement acquise à l'arrivée en France. Ainsi, Ousmane Camara rapporte dans ses mémoires qu'il avait lu *La petite Fadette, Tarass Boulba, Les trois mousquetaires, Poil de carotte, Les Pieds Nickelés*¹⁶⁸ ... Et bien sûr, il existait une bibliothèque africaine et/ou « nègre », en tête de laquelle figurait Aimé Césaire – bien qu'il ne soit pas lui-même africain – dont le *Cahier d'un retour au pays natal*¹⁶⁹ était un best-seller chez les étudiants. Quand les étudiants africains s'intéressaient à la négritude, c'était bien plus à celle de Césaire ou de Gontran-Damas qu'à celle de Senghor, dont *l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache*¹⁷⁰ a dû une partie de sa notoriété à sa retentissante préface : *L'Orphée noir* de Jean-Paul Sartre.

À côté du désir de connaissance de la culture des colonisateurs – y compris la bibliothèque coloniale –, dans ce qu'elle avait de plus classique mais aussi dans sa part subversive, il y avait une réflexion sur la culture africaine et un désir de la faire connaître. La FEANF organisa, avant 1960, des colonies de vacances, où furent jouées des pièces tirées du répertoire oral africain, elle organisa régulièrement, avant et après les indépendances des « Nuits de l'Afrique » qui étaient aussi, au-delà de leur caractère purement festif qui pouvait attirer les étudiants éloignés de tout militantisme, des

¹⁶⁴ Rosa Luxemburg, *L'Accumulation du capital*, Paris, François Maspero, 1967, 2 vol., 303-239 p.

¹⁶⁵ Mao Tsé-Toung, *Quatre essais philosophiques (De la pratique. De la contradiction. De la juste solution des contradictions au sein du peuple. D'où viennent les idées justes)*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1966, 156 p.

¹⁶⁶ Mao Tsé-Toung, *La Démocratie nouvelle*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1955, II-87 p.

¹⁶⁷ Georges Politzer, Guy Besse et Maurice Caveing, *Principes fondamentaux de philosophie*, Paris, Éditions sociales, 1954, X-533 p.

¹⁶⁸ Ousmane Camara, *op. cit.*, p. 26.

¹⁶⁹ Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Bordas, 1947, 96 p.

¹⁷⁰ Léopold Sédar Senghor, *op.cit.*

occasions de donner à voir des pans de cette culture. S'y produisirent, par exemple, les fameux ballets de Fodeba Keita. Des semaines culturelles étaient l'occasion de donner des conférences sur l'histoire de l'Afrique, de réfléchir sur les langues africaines. Des expositions d'art nègre ont également été organisées par la FEANF, en province comme à Paris. Les étudiants eux-mêmes produisaient ou adaptaient des pièces. C'est le cas, avant les indépendances, d'Abdoulaye Ly, d'Abdoulaye Wade, futur président du Sénégal et animateur de la section de Grenoble de la FEANF. C'est le cas, après les indépendances, et pour prendre un autre exemple, des étudiants centrafricains quand ils écrivent et jouent (malgré les tracasseries de la censure) une pièce intitulée *Le commencement de la fin*¹⁷¹, qui est une charge au vitriol contre Bokassa. Parmi les anciens interrogés, Dragoss Ouedraogo, responsable de la FEANF de Bordeaux se souvient d'avoir écrit plusieurs pièces pour les « Nuits de l'Afrique ». Faire de la culture, de leur culture, une arme, et en même temps apprendre eux-mêmes à la mieux connaître, faisaient partie intimement de l'habitus étudiant.

L'Étudiant d'Afrique noire, l'organe de la FEANF, a une assez large diffusion, y compris en Afrique où il est distribué clandestinement. Il est tiré en 1960 à 4000 exemplaires. Il s'étend cependant peu sur les questions culturelles. Mais la FEANF est liée à *Présence africaine*, la librairie revue maison d'édition fondée par Alioune Diop, et à la Société africaine de culture dont il a également été le fondateur. Certains de ses membres y écrivent, et un numéro spécial est tôt consacré aux étudiants : « Les Étudiants noirs parlent » qui, à côté des descriptions sur la condition difficile des étudiants africains en France ou sur le problème des mariages mixtes, s'intéresse aussi au rapport entre culture africaine et culture latine¹⁷², et publie poèmes et nouvelles émanant d'auteurs africains. La Société africaine de culture, organisatrice des deux grands congrès des écrivains et artistes noirs (Paris, 1956 et Rome, 1959), a pour vocation explicite de donner à voir au monde la culture du monde noir. Cheikh Anta Diop, que l'on ne peut manquer de citer pour une œuvre vite devenue célèbre¹⁷³, écrit dans *Présence africaine*. Par ailleurs secrétaire général de l'AERDA, il fut un de ceux qui alla le plus avant dans la quête des origines de la culture africaine. On connaît ses thèses sur « l'Égypte, royaume noir ». Il prône également l'adoption d'une langue unique pour toute l'Afrique, à choisir parmi les six grandes langues les plus parlées sur le continent. À la Semaine culturelle de Rennes, organisée par la FEANF en juillet 1959, Cheikh Anta Diop expose « de façon claire

¹⁷¹AN., CAC- Dossier 960134/18. Le dossier comprend le texte de la pièce.

¹⁷² Raymond-Marie Tchidimbo, « L'étudiant africain face à la culture latine », dans *Les étudiants noirs parlent*, *op.cit.*, pp. 54-64.

¹⁷³ On peut citer le plus célèbre de ses ouvrages : Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et cultures, Présence africaine*, Paris, Éditions africaines, 1954, 392 p.

la méthode pour intégrer toute la réalité concrète et abstraite, même celle de l'univers moderne, dans une langue comme le wolof »¹⁷⁴. L'influence de Cheikh Anta Diop fut considérable. Ses écrits, aussi contestés furent-ils parfois, redonnaient à l'Afrique sa place dans l'ordre des civilisations, lui attribuait une antériorité chronologique dans leur invention, en faisait même la matrice de la civilisation gréco-romaine. Nulle part mieux sans doute que chez Cheikh Anta Diop, on ne voit ce désir de faire de la culture une arme. Redonner à l'Afrique une place dans le concert des civilisations était aussi le projet de la FEANF, en faisant de la culture, des cultures, un outil de mobilisation.

¹⁷⁴ Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la FEANF*, *op.cit.*, pp. 162-163.

II – LA FEANF AVANT LES INDÉPENDANCES : ÉPHÉMÉRIDE

A l'origine de la FEANF, il y a deux congrès constitutifs, tenus à Lyon, les 5-7 avril 1950, et à Bordeaux, en décembre de la même année. A Bordeaux sont représentés, outre celle de Bordeaux même, les sections académiques de Montpellier, Toulouse, Paris. La section de Lyon a envoyé ses encouragements. L'association est officiellement déclarée à la préfecture de police de Paris le 8 février 1951, avec un siège au 28 rue Serpente qui était alors l'Hôtel des sociétés savantes, et tient son premier congrès, cette fois à Paris, le 20 et 22 mars de la même année. Ce congrès comprend les délégués des associations fédérées à raison de un pour vingt membres¹⁷⁵. Le premier bureau élu est donc dominé par le GAREP, en les personnes d'Amadou Mahtar Mbow et Solange Faladé, première et seule femme à avoir été présidente. Cela amènera le commentaire suivant d'Ouezzin Coulibaly : « Mlle Falade est peu dynamique et c'est une femme »¹⁷⁶. Abdou Moumouni, également membre du bureau appartient au groupe de langue du PCF et Nki Traoré est à l'Association des Étudiants du RDA (AERDA).

Les premières actions de la FEANF vont consister principalement à négocier avec le Ministère de la France d'Outre-mer sur diverses questions intéressant les étudiants africains : le taux des bourses, la question des vacances. Un étudiant a droit à un séjour dans son pays d'origine tous les deux ans sous condition de réussite des examens. Il faut organiser des activités pour ceux qui restent en France. Ce seront les camps de vacances, auxquels la FEANF attache beaucoup d'importance, car elle y voit le moyen de renforcer les solidarités entre étudiants de même que des possibilités de formation. Deux camps sont déjà organisés par la fédération, à Saint-Martin d'Ardèche et à Menton, à l'été 1954¹⁷⁷.

Mais la question de la place des associations territoriales au sein de la fédération, et du rôle respectif des sections académiques et territoriales, se pose très vite. A la naissance de la fédération, mise donc en place par les sections académiques, il existe déjà sept associations territoriales : Association des Étudiants de Côte d'Ivoire (AECI) (créée en juillet 1947), Jeune Togo (mars 1947), Association des Étudiants Dahoméens en France (1948), Association des étudiants camerounais (février 1948), Association des étudiants gabonais en France (AEGF) (octobre 1948), Association des étudiants guinéens (AEG) (octobre 1948), Association des Étudiants Voltaïques en France (AEVF)

¹⁷⁵ Amady Aly Dieng, *Les premiers pas de la Fédération des Étudiants d'Afrique noire en France*, op. cit., pp. 189-190.

¹⁷⁶ Cité par Amady Aly Dieng, *Ibid.*, p. 172.

¹⁷⁷ *Ibid.*, pp. 210-213.

(juillet 1950). L'Association des étudiants de Côte d'Ivoire s'insurge assez vite contre le versement de cotisations à la FEANF et demande de revoir la constitution de la FEANF sur la base des associations territoriales. Le bureau de l'association prend l'initiative d'organiser une réunion entre associations territoriales et FEANF qui va aboutir à un projet de statuts, définissant les compétences respectives des associations territoriales (bourses territoriales et municipales, secours aux non-boursiers etc) et de la FEANF (Bourses fédérales, relations internationales etc), et validé au 11ème congrès, tenu en avril 1952, à Paris. Mais ces statuts ne suffiront pas à résoudre la question. Il faudra une réunion commune des associations territoriales et académiques pour aboutir à ce qui est connu comme le *modus vivendi* de juillet 1954, qui va donner à la FEANF sa véritable structure de fédération construite sur l'articulation des deux niveaux, territorial et académique. Le *modus vivendi* est voté à la quasi-unanimité au congrès de 1954, qui a lieu cette fois en décembre – ce sera dès lors le cas de tous les congrès. Il faut noter le rôle décisif du Président Albert Franklin dont la brochure : *le problème de l'unité – ou la question des associations territoriales* récapitulait les divisions antérieures, dénonçant tant le régionalisme que le rôle pernicieux en matière de division du Ministère de la France d'Outre-mer et concluant par un fervent appel à l'unité¹⁷⁸. Ce 5ème congrès, que l'on pourrait presque qualifier de fondateur, abordait, outre les problèmes de structure, une série d'autres questions. La plus importante était sans doute la question de la formation de la jeunesse africaine et le problème des débouchés. Le futur auteur de *l'Aventure ambiguë* et futur ministre du Plan, Cheikh Hamidou Kane, y présenta des statistiques sur les carrières des étudiants africains, qui, contrairement aux reproches qui leur étaient faits, choisissaient de plus en plus des carrières techniques. Cela mettait en lumière un autre problème résumé ainsi par Cheikh Hamidou Kane : « Fallait-il faire les techniciens avant les chantiers ou les chantiers avant les techniciens? »¹⁷⁹

Etaient présents à ce congrès des représentants de l'Association Générale des Étudiants de Dakar (AGED) et de la West African Student's Union (WASU), de l'association des étudiants des colonies portugaises, des organisations d'étudiants d'Afrique du Nord, de l'UNEF et UIE, et des parlementaires, dont Léopold Sédar Senghor qui prononça un discours au succès limité alors que celui de l'avocat communiste Jacques Vergès, prônant l'indépendance totale, fut reçu avec enthousiasme¹⁸⁰.

¹⁷⁸Amady Aly Dieng, *op. cit.*, pp. 180-188

¹⁷⁹ *Ibid.*, p.193.

¹⁸⁰ *Ibid.*

Une série de congrès, tous plus importants les uns que les autres valident principes et décisions qui deviendront pour l'histoire l'image de marque de la FEANF. Le VIème congrès, tenu en décembre 1955 consacre l'unité des étudiants africains en France. La fédération enregistre les adhésions du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et du Tchad. Le CE élu lors de ce congrès est composé de personnalités membres de l'AERDA et/ou du parti communiste français tel Ogo Kane Diallo, Abdel Kader Fall, ou Benoit Ondua Balla – qui sera d'ailleurs destitué pour incompétence – mais on y trouve aussi le catholique Albert Tévoédjré. L'adhésion à l'Union Internationale des Étudiants, proche de Moscou, y est décidée : ce n'est que l'aboutissement logique des préoccupations diplomatiques de la FEANF, qui se fit dès ses origines un devoir de présence sur la scène internationale. La fédération envoya ainsi dans ses premières années d'existence des observateurs aux différents festivals mondiaux des étudiants et de la jeunesse : Berlin (1952), Bucarest (1953), Varsovie (1955) ainsi qu'aux conseils annuels de l'UIE ou aux fêtes de la WASU (1954).

« Mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agissait moins de savoir si l'UIE était communiste ou ne l'était pas, nul n'ignore que tout ce qui s'oppose au colonialisme ne saurait échapper à l'étiquette communiste....La Fédération qui regroupe des étudiants de toutes tendances et de toutes religions a retenu à l'actif de l'UIE sa grande valeur représentative du mouvement international étudiant, le soutien constant dont la Fédération a bénéficié depuis des années et surtout la prise de position anti-colonialiste de l'UIE. Il s'agissait alors d'être pour ou contre le colonialisme. » (Edouard Goudoté écrit dans *l'Étudiant d'Afrique noire.*)¹⁸¹

Le congrès a lieu en présence de délégués de l'UNEF et de l'UGE (Union des grandes écoles) qui affirment leur solidarité. Les tensions très vives avec l'UNEF se sont dissipées, suite à l'évolution du syndicat étudiant sur la guerre d'Algérie. Les dissensions avaient été également liées au fait que l'UNEF avait longtemps récusé le droit à l'autonomie de l'Association Générale des Etudiants de Dakar (AGED), qui en était à l'origine une section.

Le VIIème congrès, en décembre 1956, a lieu en présence active des étudiants de l'Union Générale des Étudiants Musulmans d'Algérie (UGEMA). Le Soutien au FLN y est clairement affirmé sur l'initiative déterminante de

Ogo Kane Diallo. Le président élu est un togolais, Noé Kutuklui. Cette élection correspond à une stratégie délibérée : nommer au CE des ressortissants des territoires sous mandats (Togo ou Cameroun) pour éviter les dissensions, en particulier les rivalités sénégal-ivoiriennes¹⁸².

¹⁸¹ Cité par Amady Aly Dieng, *Les Grands combats de la FEANF, op. cit.*, p. 59.

¹⁸² *Ibid.*, pp. 61-62.

La FEANF, durant les années 1956-57, a quelques problèmes avec la police française. *L'Étudiant d'Afrique noire* est saisi à plusieurs reprises, son compte postal bloqué et son rédacteur en chef, Albert Tévoédjré, inculpé. Mais *L'Étudiant d'Afrique noire* a alors de très nombreux soutiens, y compris des parlementaires africains, même si ceux-ci n'en partagent pas les points-de-vue, qui lui permettront de lancer et réussir une souscription salvatrice. Le journal a aussi une bonne diffusion en Afrique, ce dont témoigne la liste des abonnés saisie en 1957 avec le journal¹⁸³. Les abonnés sont évidemment des lettrés : infirmier-e-s, instituteurs, commis d'administration, agents des douanes et impôts, abbés, évêques (2 évêques), professeurs, médecins africains, surveillants. Le journal est surtout diffusé en Côte d'Ivoire (110 abonnés) et au Dahomey (106), puis au Sénégal (38), en Guinée (20) et au Soudan (20), au Niger (7). Il n'a qu'un abonné en Mauritanie et un seul au Congo-Brazzaville. Pour le Congo cela s'explique par les plus grandes difficultés de communication avec l'AEF et aussi, bien entendu, parce que *L'Étudiant d'Afrique noire* a essentiellement pour rédacteurs des originaires de l'AOF ou des territoires sous mandat. Dans ce dernier, c'est la censure qui peut sans doute expliquer, en tous cas pour le Cameroun, l'absence d'abonnés.

LE CONGRÈS HISTORIQUE

Le VIIIème congrès, en décembre 1957, est celui de la rupture : celui qui, sous l'influence des guerres d'Indochine et d'Algérie prône la violence, et récuse les réformes en cours. Il a lieu juste après le deuxième congrès du RDA, tenu à Bamako du 25 au 30 septembre, et dénoncé dans les colonnes de *L'Étudiant d'Afrique noire* comme le congrès de la trahison. Le PAI vient d'être créé sous l'égide de Majhemout Diop, premier étudiant africain à avoir fait ses études en Roumanie. Une opposition virulente à la loi-cadre se manifeste lors de ce VIIIème congrès.

« La loi-cadre a été dénoncée par notre comité exécutif dès qu'elle est venue en discussion devant le parlement français comme une institution contraire aux aspirations du peuple africain et a été dépassée avant d'être appliquée ; le réactionnaire HB a été consacré « ministre permanent » par les colonialistes français. Récemment à Bamako, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour clamer leur mécontentement devant le comportement des dirigeants du RDA, tandis qu'au même moment des travailleurs et des intellectuels quittaient la convention africaine pour fonder le Parti Africain de l'indépendance. » (A. Booker Sadju dans *L'Étudiant d'Afrique noire*)¹⁸⁴

Aucun des parlementaires invités ne s'est présenté, à l'exception de Modibo Keita, dont les conseils de modération n'ont guère été entendus. Le congrès scelle aussi l'unité des jeunes – FEANF, Union générale des Etudiants d'Afrique de l'Ouest (UGEO), Conseil de la jeunesse d'Afrique (CJA) – et

¹⁸³ ANOM - AOF – sous-série G – 17G 604 – Microfilm 14 Miom 2563 - SDECE-AOF, le 18 mars 1957.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 64.

des travailleurs (Union générale des Travailleurs d'Afrique noire (UGTAN)) qui appellent d'une commune voix à voter Non au referendum de 1958.

Noé Kutuklui ouvre le congrès avec un discours qui plaide chaleureusement pour l'unité, unité des étudiants du monde entier, unité de l'Afrique :

« Il est temps en effet de préparer le terrain à l'éclatement des frontières imposées et consolidées par les empires coloniaux pour rendre possible la formation d'un ensemble africain pouvant jeter dans la balance mondiale le poids salubre de ses millions d'hommes et le potentiel économique de ses inestimables ressources..... »¹⁸⁵

Néanmoins, lors de ce congrès deux tendances s'opposent encore :

Les membres du Mouvement de Libération Nationale (MLN), créé en 1958 sous l'égide de Joseph Ki-Zerbo, Jean Pliya et Albert Tévoédjré, et ceux qui en sont proches, défendent la thèse de la reconstitution des exécutifs fédéraux avant l'indépendance. Les membres du PAI sont partisans de l'indépendance immédiate avec ou sans exécutif fédéral. Ces dissensions vont conduire à la tenue d'un congrès extraordinaire, du 21 au 23 juin 1958, qui conclura en faveur des thèses du PAI.

Après le congrès de décembre 1957, la FEANF envoie des délégués pour faire propagande en Afrique même pour le Non au referendum. Cela vaudra à Amady Aly Dieng son expulsion de l'ENFOM (École nationale de la France d'Outre-mer). Il a été dénoncé auprès des autorités de l'école par le commandant de cercle de la région de Djourbel, au Sénégal, où il tenait meetings. Ahmadou Dicko, par ailleurs membre du comité directeur du MLN, a fait le récit de sa difficile campagne en Haute-Volta, dénonçant la mascarade qu'a été le vote du referendum¹⁸⁶. Bien que ces campagnes se soient généralement soldées par un échec, le Oui au referendum l'emportant largement, les jeunes de la FEANF se sont alors affirmés face à une administration parfois fortement déstabilisée par un nouveau type d'actions. Il y aurait eu aussi des projets de maquis, qui ne se concrétiseront pas¹⁸⁷.

Le Xe congrès¹⁸⁸, en décembre 1958, réaffirme que « l'indépendance doit être conquise non par une addition de réformes illusoires mais par une lutte révolutionnaire des masses populaires africaines ». Ce sont les questions culturelles qui sont au cœur des débats. On y discute des langues

¹⁸⁵ *Ibid.*, p.63.

¹⁸⁶ Ahmadou Dicko, *Journal d'une défaite : autour du Référendum du 28 septembre 1958 en Afrique noire* ; pref. de Joseph Ki-Zerbo, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹⁸⁷ ANOM – AFF-POL- Carton2181- Ministère de la France d'Outre-mer, bureau d'études. 6 octobre 1958. Note d'information.

¹⁸⁸ Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la FEANF, op. cit.*, pp. 65-74.

vernaculaires, du rôle important de *Présence Africaine* et, en Belgique, des « Amis » de Présence africaine, de l'organisation d'une semaine culturelle à Rennes, où interviendra Cheikh Anta Diop. Le congrès décide aussi d'envoyer une importante délégation au congrès de Rome, le 2eme congrès des écrivains et artistes noirs après celui de Paris en 1956, toujours organisé par le fondateur de Présence Africaine, Alioune Diop. Amady Aly Dieng racontera comment la FEANF y sera marginalisée du fait de ses options communistes. Le XIe congrès, tenu, non plus à l'hôtel des sociétés savantes comme les précédents, mais à la maison des syndicats à Colonel Fabien, ce qui est en soi tout un symbole, est le dernier avant les indépendances. Il est dominé par le PAI et les Sénégalais. Jacques Vergès y intervient pour évoquer l'arrestation de l'ivoirien Memel Foté Harris, à Abidjan. On y appelle à la constitution d'un front national des luttes. Mais le congrès n'offre rien de fondamentalement nouveau par rapport aux précédents, comme s'il était en attente de ce qui approche inéluctablement et va bouleverser la FEANF : les indépendances, telles que la fédération ne les a pas voulues.

III LA FEANF APRÈS LES INDÉPENDANCES : ÉPHÉMÉRIDE

Et donc les indépendances advinrent mais non point comme les avait voulues la FEANF, révolutionnaires et dans une rupture radicale et salutaire d'avec la métropole. Il fallait donc se redéfinir et s'adapter. Le XIIe congrès, tenu en décembre 1960, une fois les indépendances acquises, reformula des mots d'ordre qu'on reproduit, car ils deviendront des leitmotivs réaffirmés de congrès en congrès¹⁸⁹ :

- La rupture de tous liens organiques et institutionnels avec les anciennes puissances coloniales et les puissances impérialistes ;
- La dénonciation de tous les accords néo-colonialistes avec les puissances impérialistes : accords de coopération, conventions néo-colonialistes d'association au Marché commun européen ;
- La liquidation de toutes les bases étrangères et le retrait de toutes les troupes étrangères du sol national ;
- L'organisation d'institutions démocratiques assurant le contrôle par les masses populaires de l'édification nationale et la pleine satisfaction de leurs aspirations et de leurs intérêts légitimes¹⁹⁰

Ce que va désormais revendiquer la FEANF en s'opposant à des « gouvernements fantoches » « valets de l'impérialisme », c'est « l'indépendance réelle » dans « l'unité africaine ».

Côté gouvernement français, on se pose très vite la question de savoir s'il ne faut pas, profitant des indépendances, se débarrasser de la FEANF. La réponse du secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches est négative, alors même que le Ministère de l'Intérieur aurait voulu la dissolution. Plusieurs raisons plaident pour le *statu quo* : ne pas faire de la FEANF une association martyre, qui se reconstituerait de toutes façons dans la clandestinité ; prendre en compte l'existence des associations nationales qu'il faudrait aussi interdire, etc. Une autre stratégie est élaborée visant à canaliser ces trop remuants étudiants : encourager et contrôler les associations nationales, coordonner les actions avec les gouvernements à qui l'on conseillera de ne pas nommer les dirigeants de la FEANF à de trop hautes responsabilités :

« Enfin, si pénible soit cette mesure il serait souhaitable que, durant une certaine période, et en tous cas dès la fin de la présente scolarité, les meneurs connus de la FEANF et de l'UGEAO se voient interdire provisoirement l'accès aux postes gouvernementaux en Afrique ; en effet plusieurs de ces meneurs de premier plan « maintenus en sommeil » par les extrémistes au cours de l'année écoulée, sont sur le point d'accéder à

¹⁸⁹ Fonds Foccart - AG/5(F)/2610 – Le XIIe congrès de la FEANF.

¹⁹⁰ Fonds Foccart – AG/5(F)/2610- Le XIIe congrès de la FEANF.

des postes fort importants dans l'administration africaine, ce qui ne pourrait que renforcer le prestige de leurs fédérations d'origine, tout en leur permettant d'agir en leur faveur. »¹⁹¹

On pourrait ajouter une autre mesure prise très vite, au moins en un premier temps : les expulsions. Deux grandes manifestations auxquelles participent très largement les étudiants africains vont en fournir le prétexte. Ce sont la manifestation du 11 février 1960 contre l'explosion de la bombe A dans le Sahara et celle du 15 février 1961 en réaction à la mort criminelle de Patrice Lumumba. Les dirigeants de la FEANF participent également à un grand meeting organisé le 17 février 1961 par le PCF pour condamner l'assassinat de Lumumba. Sékou Traoré y tint le discours suivant reproduit dans *l'Humanité* du 18 février :

« A un moment aussi décisif de la lutte révolutionnaire des peuples dépendants contre l'impérialisme et le colonialisme, nous nous retrouvons une fois de plus à vos côtés.

Ceux qui, au risque d'une guerre mondiale et malgré les avertissements répétés des forces de progrès, de paix et de liberté, placent et maintiennent par les armes des gouvernements fantoches vomis par leurs peuples pour perpétuer le pillage systématique et éhonté des richesses des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ;

Ceux qui, depuis plus de six ans, mènent en Algérie l'une des guerres les plus révoltantes de l'histoire, et qui au Cameroun répriment sauvagement la lutte héroïque du peuple ;

Ce sont les mêmes qui, dans les pays capitalistes, répriment les grèves, massacrent les ouvriers et exploitent impunément la classe laborieuse ;

Ce sont les mêmes bourreaux qui ont organisé, exécuté minutieusement le lâche assassinat de Patrice Lumumba...

Et pour terminer, qu'il me soit permis de dire avec *France Nouvelle* l'hebdomadaire du Parti communiste français : " Lumumba en prison demeurait une menace perpétuelle contre les intérêts sordides des colonialistes, alors ils l'ont fait assassiner. Mais il est plus facile, on l'a dit et l'histoire le montre assez, de tuer un homme que de tuer une idée "... »

Après ces diverses manifestations, de nombreux étudiants vont être expulsés¹⁹² de France. Parmi eux, il y a deux membres du comité exécutif de la FEANF, Michel Ndoh, responsable à la

¹⁹¹ Fonds Foccart - AG/5(F)/2610 – Paris, le 27/6/61 -Note relative aux étudiants africains d'expression française poursuivant leurs études en France.

¹⁹² En juillet 1960, expulsion du guinéen Mamadou Barry ; en janvier 1961 expulsions des camerounais Joseph Etoundi, Michel Ndoh, Jean-Martin Tchaptchet et Woungli-Massaga ; en février 1961, les guinéens Mamadi Keita, Sékou Traoré, Abdoul Ba, Thierno Diallo, Thierno Thiam, et les maliens Sékou Touré et Tioula Konate; en juillet 1961, les ivoiriens Marcel Anoma, Germain Bonny, Mory Doumbia, Abdoulaye Fadika, Jean-Baptiste Kebe-Memel, Charles Kouassi, Victor Mobioh, Gheho Siby, Francis Wodis (à la demande du gouvernement ivoirien) ; en octobre 1961 les camerounais Thomas Melone et François Epanya-Yondo ; en décembre 1961 les gabonais Joseph Ndong-Obiang et François Ondo-Nze (à la demande du gouvernement gabonais) AN-OCAU 19780596/51-52. *Les expulsions d'étudiants originaires d'Afrique noire*, 15 janvier 1962, 4 p. Ces expulsions, quand elles ne sont pas faites à la demande des gouvernements le sont pour « activités subversives anti-françaises », par mesure de police suite à une manifestation ou par mesure de rétorsion (Guinée). Une majorité d'expulsés réussira néanmoins à s'échapper.

presse et à l'information et Sékou Traoré, qui trouvera d'abord refuge à l'ambassade du Ghana puis s'exilera à Prague et Moscou. On le retrouvera en 1962 parmi les fondateurs d'une association d'étudiants africains à Varsovie. Yves Brenner, également membre du CE échappe à l'expulsion car il produit une carte d'identité française. Le président de la section académique de Lille figure aussi parmi les expulsés. Certaines de ces expulsions ont été demandées par des gouvernements africains, en particulier par l'ivoirien Félix Houphouët-Boigny et le camerounais Ahmadou Ahidjo. Mais les expulsés n'arrivent pas toujours au port souhaité par leurs gouvernants. Sur les quinze Ivoiriens expulsés, cinq arrivent effectivement en Côte d'Ivoire mais trois trouvent refuge à Bamako. Six d'entre eux reviendront d'ailleurs à Paris l'année suivante. On ne sait où vont les autres¹⁹³. Du côté des Camerounais, Thomas Melone rejoint effectivement son pays où il va enseigner dans un lycée avant d'aller en Suisse puis de devenir l'écrivain connu que l'on sait. En revanche, Jean-Martin Tchaptchet, de l'UPC et de la FEANF de Clermont-Ferrand, se réfugie au Mali qui a souhaité accueillir les expulsés – le manque de cadres est sans doute pour beaucoup dans cette généreuse hospitalité – avant de rejoindre le Ghana, où il retrouvera Michel Ndoh. Thomas Melone, rentré très vite dans le rang n'échappera pas aux soupçons de l'UPC :

« Depuis son retour Melone semble avoir changé d'attitude. Il est nommé prof à l'Ecole normale de Yaounde et s'abstient de toute manifestation hostile au pouvoir. L'UPC ralliée, pourtant en mauvais rapports avec les sections extérieures extrémistes de l'UPC (France notamment) lui reproche d'avoir lui-même "manigancé" son expulsion en accord avec le gouvernement »¹⁹⁴.

Après cette vague d'expulsions, le gouvernement français et plus particulièrement le secrétariat aux Affaires africaines et malgaches va se montrer très réticent face aux exigences d'expulsions des chefs d'État africains¹⁹⁵. En 1963 par exemple, lors d'une nouvelle demande formulée par le Cameroun, une enquête est menée dont les conclusions récuse la validité :

« La liste du gouvernement camerounais pour les expulsions semble correspondre aux antipathies de l'attaché culturel de l'ambassade du Cameroun qui avait été pris à partie lors du dernier congrès de l'UNEK. Il y a plus dangereux....Il faut rappeler que le 5 février 1962 le Ministre des Affaires étrangères avait écrit à notre Ambassadeur à Yaoundé pour souligner le caractère exceptionnel des mesures d'expulsion accompagnées de rapatriement dans les États, plus proches dans leurs effets de l'extradition que de l'expulsion proprement dite et par là contraire aux règles fondamentales du droit des gens. Il y a lieu de souligner que les premières expulsions d'étudiants camerounais ont eu lieu en 61 et que c'est le gouvernement français qui avait le premier proposé cette procédure au gouvernement camerounais (c'est dans ces conditions notamment qu'était intervenue l'expulsion de Thomas Melone qui lui aussi militait dans les rangs de l'UPC) »et, d'autre part

¹⁹³ Fonds Foccart – AG/5(F)- 2624 Paris, le 20 février 63 - Situation actuelle des étudiants africains précédemment expulsés de France.

¹⁹⁴ Fonds Foccart – AG/5(F)- 2624 – Note du 9 février 1962 et suivantes.

¹⁹⁵ A propos des expulsions voir notamment : Fonds Foccart -AG/5(F)/2624 .

l'enquête faite confirment que ces étudiants sont « des jeunes gens sérieux qui travaillent bien et qui obtiennent des résultats scolaires honorables »¹⁹⁶.

Un certain nombre d'objections juridiques sont aussi formulées :

« Si la jurisprudence reconnaît à l'expulsion un caractère discrétionnaire, il faut cependant noter que la loi ne la prévoit qu'en cas de menace pour l'ordre ou le crédit public (art 23 de l'ordonnance du 2 novembre 1945) et non pour trouble à l'ordre public d'un État étranger, ce qui constituerait une atteinte au droit d'asile. D'autre part, l'exécution de l'expulsion est laissée à l'initiative de l'intéressé qui dispose d'un délai pour gagner la frontière de son choix et par ses propres moyens. Il ne peut en principe être conduit sous escorte que s'il a été condamné pour infraction à un arrêté d'expulsion ; en tous cas, il n'est pas d'usage de livrer l'expulsé au pays qui le réclame. »¹⁹⁷

On souligne l'inefficacité des expulsions. En 1963, la situation des expulsés de 1961 est en effet la suivante : cinq d'entre eux sont revenus en France poursuivre leurs études – Germain Bonny, Francis Nodie, Charles Kouassi, Victor Mobioh, Sibi Gbeho ; quatre sont boursiers en Suisse – Mamadou Barry, Mamadi Keita, Thierno Diallo, Thomas Melone ; cinq se livrent à des activités politiques en général favorables aux pays de l'Est – le Guinéen Sékou Traoré à Prague, les quatre autres à Accra ou Bamako – Michel Ndoh, Jean-Martin Tchaptchet, Woungly-Massaga, Jean-Jacques Etoundi ; quatre se trouvent dans des pays étrangers (un est interne dans un hôpital du Maroc – Anoma, un est instituteur en Guinée – Nguessan Zoukou –, un est sans travail au Cameroun – Epanya Yondo ; deux sont en prison en Côte d'Ivoire à la suite du « complot » de janvier 1963 – Mory Doumbia, Abdoulaye Fadiga ; deux sont au Gabon sans qu'on y connaisse leurs activités – Ndong Obiang, Ondo-Nze. Outre les arguments juridiques évoqués il y a incontestablement au secrétariat des Affaires africaines et malgaches, beaucoup plus réticent en matière d'expulsions que le Ministère des Affaires étrangères ou, sans surprise, celui de l'intérieur, la peur de voir les étudiants africains désertier la France pour d'autres pays : cela signifierait à moyen terme une perte d'influence. D'où le souci de ne pas expulser les bons élèves et de se fonder, en matière d'expulsions, plutôt sur des résultats scolaires que sur des déclarations politiques hostiles aux gouvernements africains. C'est ainsi que le gouvernement français avait déjà résisté en 1961 à une demande du Rwanda et résistera aux sollicitations de Marien N'Gouabi en 1970¹⁹⁸ et d'Eyadema en 1976¹⁹⁹, jugeant les mesures demandées sans objet.

¹⁹⁶ Fonds Foccart – *Id.* - Note du 21 janvier 1963.

¹⁹⁷ *Id.* – Note du 4 mars 1963.

¹⁹⁸ AN-CAC DOSSIER 960134/18.

¹⁹⁹ *Ibid.* Le Ministre des Affaires étrangères à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, 30 décembre 1969.

Les expulsions de 1961 vont avoir plusieurs conséquences sur la FEANF. Son siège a été perquisitionné, en présence de Jacques Vergès appelé en urgence²⁰⁰. Une conférence de presse est organisée qui réunit représentants de la FEANF, de l'UNEF et de l'UEC. L'UNEF et la FEANF publient un communiqué commun après une longue discussion entre Fara Ndiaye et Sékou Traoré d'un côté, Dominique Vallon et François Méninger de l'autre. L'évolution de l'UNEF lors de la guerre d'Algérie avait conduit à la réconciliation avec la FEANF. Amady Aly Dieng avait honoré de sa présence le congrès de l'UNEF tenu à Caen en 1961. Après expulsions et perquisition, une grève de protestation est organisée le 28 février, grève des cours et grèves des restaurants universitaires, suivie d'après les renseignements généraux par 40% des étudiants africains²⁰¹. Puis un congrès extraordinaire est convoqué, en lieu et place du Conseil d'administration, congrès qui se tient du 30 mars au 1^{er} avril 1961. Sa raison d'être est la question centrale de l'éventuel boycott des études en France :

« En vue de la préparation du congrès, les associations étatiques d'étudiants africains ont été invitées à tenir dans chaque académie des réunions sur le même thème de l'exode....Les associations des étudiants de Guinée, du Cameroun et du Mali paraissent devoir adopter les positions les plus extrêmes... »²⁰²

Le congrès réunit entre cinquante et soixante-dix participants. La ligne dure, c'est-à-dire la désertion des universités françaises est défendue par Fara N'diaye, vigoureusement appuyé par Abder Kader Fall arrivé tout spécialement de Prague où il représente la FEANF à l'UIE. Le congrès adopte, malgré des dissensions, le principe de la désertion des universités françaises. Cependant, le mot d'ordre concernerait surtout ceux qui ne sont pas encore venus en France. Le président de la FEANF, Amady Aly Dieng, est chargé de voir les nouvelles possibilités de bourses à l'Est. Sans doute grâce à ses efforts, la FEANF va réussir à y envoyer, en 1961, vingt-quatre boursiers, dont onze en URSS (neuf sont partis par suite de deux désistements), six en Tchécoslovaquie, douze en Pologne, alors qu'il n'y en avait qu'un seul en 1960²⁰³. Il va sans dire que le mot d'ordre de désertion ne sera pas suivi. En revanche, la FEANF interdit prudemment à ses membres toute manifestation sur la voie publique. Le congrès vote également une motion pour le boycott des fêtes de l'indépendance au Sénégal, motion qui lance ainsi ce qui deviendra une critique radicale des gouvernements africains et des indépendances telles qu'elles ont été et restent.

Les dirigeants de la FEANF poursuivent par ailleurs leurs diverses activités diplomatiques : Abdel Kader Fall entame une tournée en Afrique de l'Ouest. La première escale en est Dakar où il rencontre

²⁰⁰ Fonds Foccart - AG/5(F)/2610 - Paris, le 16 janvier 1961-SN/RG/10eme section/N°22.

²⁰¹ Fonds Foccart - AG/5(F)/2610 - SN/RG/10eme section/N°66 -La grève des étudiants africains.

²⁰² Fonds Foccart - AG/5(F)/2610-SN/RG/10eme section/N°178.

²⁰³ Fonds Foccart – *Id.* - Note du 16 janvier 1962.

les dirigeants de l'UGEAO. Il remet à un responsable du PAI, interdit au Sénégal depuis 1960, les premières pages d'un bulletin intitulé *PAI-Information*, imprimé à Prague. Sa tournée le conduit ensuite à Conakry, Abidjan, Monrovia, Freetown, Accra, Lagos, toujours aux frais de l'UIE. Il est chargé par l'organisation de faire connaître les positions prises par son VIème congrès, à Bagdad en 1960. Il doit également recruter des participants pour le Forum mondial de la jeunesse à Moscou en 1961, pour un séminaire au Vietnam, etc. Fara Ndiaye et Léopold Agboton sont aux États-Unis pour cinq semaines à l'invitation de la NATSTUD (National Students Department)²⁰⁴. Ils y obtiennent trois bourses d'études pour les Camerounais expulsés de France. Des États-Unis, ils vont directement à La Havane pour participer au Comité exécutif de l'UIE. Au même moment, Mamadou Diallo, accompagné du malien Alhousseynou Diallo et du Dahoméen Emile Ologoudou est à Cuba pour une visite de plus d'un mois. La FEANF envoie également deux représentants à la conférence syndicale panafricaine de Casablanca²⁰⁵. Ses membres suivent des séminaires en Tunisie, au Maroc, à Hanoï, participent aux nombreux camps d'été organisés dans les républiques de l'Est. En juillet 1961, Amady Aly Dieng, Simon Ogouma, Ange Patasse et Cheikh Ba partent pour Moscou. A travers ces quelques exemples, et on pourrait en donner bien d'autres, on voit se jouer les concurrences de la guerre froide.

A Paris, la FEANF a tenu un séminaire où Édouard Glissant a fait une intervention sur « les nouveaux aspects de la littérature africaine »²⁰⁶. Malgré ces activités, somme toute ordinaires – et l'on peut aussi mentionner l'organisation d'une fête, le 2 décembre 1961, occasion de faire rentrer quelques sous en l'occurrence 14000 francs – un trouble est sensible à la fédération. Un rapport des renseignements généraux note :

« Un certain malaise, d'ordre idéologique affecte les cadres les plus durs de la FEANF : ceux qui militent par ailleurs au Parti africain de l'indépendance (PAI). Ces jeunes africains, qui se proclament marxistes seraient présentement désorientés par l'accélération de la « déstalinisation » telle qu'elle résulte du XIIIe congrès du PCUS...on peut s'attendre que lors du prochain congrès l'accent soit mis sur la nécessité non seulement d'un 'socialisme typiquement africain' mais aussi d'un 'neutralisme plus strict sur le plan international'.²⁰⁷ »

Hormis la situation à l'Est, deux événements vont accroître le malaise. Le premier est l'attitude du gouvernement de Modibo Keita qui demande instamment aux étudiants maliens de rentrer au

²⁰⁴ Fonds Foccart – *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ Fonds Foccart – *Ibid.* - Note du 24 juin 1961.

²⁰⁷ Fonds Foccart- *Ibid.* - Paris, le 27 novembre 1961 - SN/RG/10eme section /N°497.

pays, ce qui sera par exemple le cas du vice-président de la FEANF Kemoko Keita²⁰⁸. Cela crée une émotion et un mécontentement dans les rangs étudiants à l'égard d'un État dont le socialisme proclamé lui attirait jusqu'alors toute sympathie. Le second est plus grave et crée un véritable choc émotionnel. Il s'agit du « complot des enseignants » en Guinée, le pays du non au referendum gouverné par celui qui est alors un héros : Sékou Touré. Son fameux « Il n'y a pas de dignité sans liberté. Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage » a fait le tour du monde. Dénonçant un prétendu « complot des enseignants »²⁰⁹ fomenté par des dirigeants syndicaux respectés, le leader guinéen en fera juger et condamner quelques-uns, provoquant une révolte des scolaires durement matée. L'association des étudiants guinéens en France dénonce les événements de Guinée et diffuse largement l'information. La FEANF, de son côté envisage une manifestation mais y renonce et publie seulement un communiqué :

« L'AEGF aura soin d'informer objectivement, par voie de circulaire, tous les jeunes guinéens en France, en URSS, aux USA, en Allemagne en Suisse et en Italie. De son côté la FEANF se chargera d'informer les grandes centrales internationales et les unions nationales d'étudiants de la nouvelle situation dans laquelle sont placés les intellectuels guinéens ; il sera fait appel à toutes ces organisations pour qu'elles fassent preuve de solidarité en faveur des Guinéens »²¹⁰.

L'attitude de la FEANF à l'égard de la Guinée, contrairement à celles des étudiants guinéens eux-mêmes devenus après le « complot des enseignants » majoritairement hostiles, et souvent désespérés, oscillera ensuite entre le silence, la complaisance, pour en arriver à la condamnation sévère et définitive. Cela témoigne surtout de la difficulté émotionnelle qu'il y avait à condamner une république dont l'opposition à la métropole avait suscité tant d'admiration et d'espoir, qui avait montré le chemin de l'indépendance et pour laquelle certains membres de la FEANF comme Seyni Niang avaient abandonné leurs études en vue d'apporter leur aide à ce que l'on savait être une difficile construction.

²⁰⁸ Fonds Foccart – *Ibid.* - Paris, le 6 décembre 1961 - Présidence de la communauté - Note à l'attention de Monsieur le Secrétaire général.

²⁰⁹ Sur le complot des enseignants voir : Céline Pauthier, « Indépendance, Nation, Révolution : les enjeux du « complot des enseignants » de 1961 en Guinée », in : Françoise Blum, Pierre Guidi, Ophélie Rillon (dir.), *Étudiants africains en mouvements : contribution à une histoire des années 68*, à paraître en 2016 aux Publications de la Sorbonne.

²¹⁰ Fonds Foccart – *Id.* - Paris, le 23 décembre 1961 - SN/RG/8^e section /N° 531.

Le XIVE congrès de la FEANF²¹¹ se tient en décembre 1961. Le président Amady Aly Dieng y réitère en l'affermissant ce qui était déjà les mots d'ordre du congrès de 1960 : les efforts de la FEANF doivent porter sur :

- 1°) la lutte pour l'instauration des libertés démocratiques dans les territoires ;
- 2°) la lutte pour l'indépendance réelle, qui ira de pair avec les rapports des pays africains avec le monde socialiste ;
- 3°) la lutte pour l'unité véritable de la « Patrie africaine ».

Il s'agit aussi de « créer dans la masse des cellules révolutionnaires »²¹².

Le congrès souligne les difficultés rencontrées. Il y a une certaine désaffection vis-à-vis de la fédération, consécutive aux indépendances, de même que des problèmes de trésorerie : les cotisations rentrent difficilement et, surtout, les nouveaux États n'offrent pas leurs subsides, contrairement aux territoires avant l'indépendance, dont l'apport avait été, par exemple, de sept millions pour l'année 1957 auxquels venaient s'ajouter 25% des cotisations recueillies par les sections et 25% des subventions reçues par les associations nationales²¹³. Or, la FEANF est confrontée à des frais importants : le dernier numéro de *l'Étudiant d'Afrique noire*, tiré à 700 exemplaires, alors que le tirage avait pu aller jusqu'à 3000, a coûté 180 000 francs ; le journal plus le congrès reviennent au total à près de 600 000 francs ; le loyer de la FEANF, 6bis Cité Rougemont, est de 350 000 francs par an. La FEANF paie également une secrétaire dont les émoluments équivalent à ceux du loyer²¹⁴. Outre les problèmes d'audience et de finances, quelques autres questions sont abordées : celle des langues nationales, celle des travailleurs immigrés : « Le XIVeme congrès de la FEANF dénonce les accords passés entre le gouvernement français et certains gouvernements africains sur le trafic de la main d'œuvre africaine ... invite les gouvernements africains à mettre fin à ces pratiques et à contrôler sérieusement l'émigration vers l'Europe », celle du Congo et de l'Algérie, etc. Les incertitudes de la situation, d'évolutions à venir encore peu claires font qu'aucun candidat à la présidence ne se déclare. Amady Aly Dieng est donc reconduit dans ses fonctions.

²¹¹ Sur le XIVeme congrès on peut consulter : Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, mars 1962.

²¹² Fonds Foccart – *Ibid.*

²¹³ ANOM - 1AFF-Pol – Carton 2264 – Dossier 15 - Note relative aux problèmes politiques posés par les étudiants d'Outre-mer.

²¹⁴ Fonds Foccart – *Id.* - Rapport du 16 janvier 1962.

Les mesures de rétorsion des gouvernements devant le radicalisme renouvelé de leurs étudiants ne tardent pas. Il y avait eu les demandes d'expulsion formulées par Houphouët-Boigny dont on a déjà fait état. Début 1962, Hubert Maga, président du Dahomey, fait savoir qu'il ne reconnaît plus l'Union générale des étudiants dahoméens²¹⁵. Il va bientôt créer l'UNEEED pour lui faire pièce. Le gouvernement ivoirien de son côté encourage la création d'une association alternative à l'AECIF qui est baptisée UNECI (Union nationale des étudiants de Côte d'Ivoire). Ce sera tout au long des années 60 une spécialité ivoirienne que d'alterner la carotte et le bâton : promesse de postes de responsabilité, demandes d'expulsion, emprisonnement des récalcitrants qui pourront parfois passer directement de la prison à une fonction ministérielle et – il s'agit là d'une rumeur tenace – envoi d'accortes jeunes femmes pour séduire et ramener au bercail les plus intransigeants. Et il y a les dessous de table :

« Les faveurs accordées vite connues dans les milieux intéressés sont circonscrites à certains étudiants sans scrupules – souvent mauvais sur le plan scolaire – qui ne se rallient ostensiblement que par esprit de lucre. Ainsi l'attribution récente à un ex-étudiant d'une somme de 50000 francs qu'il distribue sélectivement et sans contrôle suivant le loyalisme supposé des quémandeurs fait l'objet en ce moment de commentaires dénués d'indulgence»²¹⁶.

Mais l'UNECI ne comblera pas les vœux du gouvernement ivoirien, qui avait voulu en faire une association disciplinée, pour ne pas dire aux ordres. Les étudiants de l'AECIF vont l'investir massivement, pour mieux la subvertir et dès 1964 la faire adhérer à la FEANF. La situation pour les étudiants guinéens est plus difficile encore. En janvier 1962, tous les étudiants à l'étranger qui avaient critiqué l'infléchissement de la ligne politique guinéenne de même que les mesures de rétorsion vis-à-vis des enseignants et élèves lors du « complot des enseignants », se voient intimer l'ordre de rentrer en Guinée. Cela concerne aussi bien les étudiants en France que ceux qui étudient en URSS et dans les démocraties populaires, où la résistance est vive²¹⁷. Les étudiants pardonneront d'ailleurs difficilement aux démocraties populaires d'avoir accepté d'expulser les étudiants guinéens et cela contribuera à écorner le mythe. Ceux qui obéirent furent internés dès leur descente d'avion au camp Yaya à Conakry, où, pendant 18 jours, ils furent l'objet de brimades diverses (exercices militaires pieds nus, port d'une planchette au cou avec photo et nom, etc.). Avant d'être renvoyés en France ou dans leurs

²¹⁵ Fonds Foccart – *Id.* - 14 juin 1961 ---N°51.DAG- Communiqué envoyé par Maga.

²¹⁶ Fonds Foccart AG/5(F)/2611-2612 – 3 avril 1964 – Note.

²¹⁷ Sur l'Union soviétique voir Constantin Katsakioris, *Leçons soviétiques : la formation des étudiants africains et arabes en URSS pendant la guerre froide*, École des Hautes études en sciences sociales, 2015 – (Thèse doctorat en histoire et civilisations, sous la dir. de Nancy Green.)

pays d'études, ils durent signer une déclaration de fidélité inconditionnelle au Parti Démocratique de Guinée, parti unique.

Côté français, les politiques répressives n'ont pas dit non plus leurs derniers mots, malgré les réticences en matière d'expulsions. Un colloque franco-africain, sous l'égide de la revue communiste *Démocratie nouvelle* est interdit²¹⁸. La FEANF se replie alors quelque peu sur des activités corporatives, organisant des séminaires sur l'enseignement. Lors du XV^e congrès, tenu en décembre 1962, le désir de voir la FEANF se cantonner à un rôle syndical est exprimé. Les renseignements généraux notent un climat « d'apathie », malgré les 300 personnes présentes à l'ouverture. La question congolaise y reste centrale. L'attention est portée également sur les travailleurs immigrés et on y voit « Une des premières manifestations esclavagistes et capitalistes du marché commun » comme l'a qualifié la section de Toulouse. L'idée est évoquée d'une même association regroupant étudiants et travailleurs, mais qui ne verra jamais le jour. Les problèmes financiers demeurant brûlants, on sollicite une aide de la CGT.

Le climat d'apathie et les humeurs corporatistes ne durent cependant pas. La situation bouge en Afrique et deux évènements peuvent redonner espoir à ceux qui n'en avaient plus : la révolution des « Trois Glorieuses » d'août 1963 au Congo-Brazzaville, due à la révolte conjuguée des syndicalistes et des jeunes, et la chute d'Hubert Maga, renversé par un mouvement populaire au Dahomey. Dans ce dernier pays ce sera l'armée qui profitera finalement du départ de Maga, provoquant chez les étudiants un sentiment de trahison. En revanche, la révolution congolaise s'engage sur la voie du socialisme. Les étudiants de la FEANF poussent à la radicalisation, appelant de leurs vœux :

«... Sous l'impulsion du président et du secrétaire général de leur association en France, tous deux marxistes convaincus, ils ont préconisé l'encadrement du peuple congolais dans un parti unique fortement structuré, 'le mouvement congolais pour la révolution' (MCR) avec Comité central (Conseil national de la révolution – CNR) comités de villages, d'usines et de quartiers. Le fonctionnement en serait basé sur le 'centralisme démocratique'²¹⁹ »

On prône l'unité des travailleurs en une centrale unique. Les travailleurs chrétiens qui ont souhaité gardé leur autonomie sont fortement critiqués pour leur action « scissionniste »²²⁰. Le parti unique sera en effet créé en 1965 sous le nom de MNR (Mouvement national de la révolution). Ces évènements redynamisent la FEANF et 800 personnes – contre les 300 de l'année précédente – assistent à l'ouverture du XVI^e.

²¹⁸ Fonds Foccart – *Id.*- SN/RG/8^e section/ N°87.

²¹⁹ Fonds Foccart AG/5(F)/2611-2612 - 3 avril 1964- Note

²²⁰ Fonds Foccart - AG/5(F)/ 2611-2612 – Note du 9/4/64 .

congrès²²¹. Il manque néanmoins à l'appel les représentants des sections nationales de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, qui craignent des représailles de leurs gouvernements²²². En revanche, fait nouveau, à côté des représentants des DOM et des habituels invités aux congrès de la FEANF (étudiants communistes de France, étudiants vietnamiens, étudiants algériens, représentant du PCF en la personne de Maître Kaldor, etc.), des représentants des étudiants chinois assistent au congrès. Cette présence corrobore la nouvelle stratégie très offensive de la Chine vis-à-vis des étudiants africains, qui fait suite à la rupture sino-soviétique. On a l'occasion d'y revenir. La propagande chinoise s'est mise en branle et inonde les étudiants africains de diverses publications comme *Evergreen*, magazine de la jeunesse et des étudiants chinois ou *Chinese youth bulletin*²²³. Mais la FEANF refuse encore de prendre parti dans le conflit entre les frères ennemis, tout en votant une motion appelant à la reconnaissance de la République populaire de Chine. Contrairement au congrès précédent, la tendance principale est, non plus au corporatisme, mais au politique avec une radicalité renouvelée des critiques émises contre les différents gouvernements africains, Guinée comprise et Mali, Congo, Dahomey exceptés. Deux mois plus tard, la FEANF appelle logiquement au boycott du festival mondial des arts nègres, cette grande manifestation panafricaine voulue par Senghor. Une motion, érigeant l'étudiant africain politisé en intellectuel organique, définit le rôle que doit jouer la fédération envers les « masses laborieuses » :

« Notre tâche urgente est de les aider à s'organiser afin qu'elles ne soient pas frustrées du fruit de leur lutte contre le néo-colonialisme et ses agents locaux, à faire connaître la situation réelle dans les États africains, à briser le mur du silence que l'impérialisme tente d'ériger entre l'Afrique et le reste du monde »²²⁴.

Une motion appelle également à la libération des peuples des Antilles-Guyane-Réunion. Les membres de la FEANF côtoient les représentants indépendantistes au sein des comités anti-colonialistes, ou, plus généralement, à l'occasion des diverses fêtes et animations organisées. Le malien Ibrahima Ly, élu comme président lors du congrès, et qui prend ainsi la suite du sénégalais Magatte Thiam, est un marxiste convaincu. D'une manière générale, les motions votées au congrès sont un véritable catalogue de situations africaines et mondiales²²⁵.

²²¹ Fonds Foccart - AG/5(F)/ 2611-2612 - 5 janvier 1964 - Note à l'attention de Monsieur le Président de la République. Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Étudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, avril 1964.

²²² *Ibid.*

²²³ Fonds Foccart -Id. - Paris, le 7 janvier 1963 - Note à l'attention de Mr le secrétaire général.

²²⁴ Fonds Foccart, *Ibid.*

²²⁵ Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Étudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, avril 1964 :

L'hostilité à l'égard du gouvernement français, mise quelque peu en sommeil ne serait-ce que par prudence, s'exprime de nouveau violemment à l'occasion de l'intervention française au Gabon, qui, suite à un coup d'état militaire, remet en place le président Léon M'Ba. La FEANF dénonce :

« Une ingérence humiliante et intolérable de la France dans les affaires d'un pays africain nominalemt indépendant »

Mais

« l' intervention française a donné une base populaire à une révolution qui n'en avait peut-être pas au moment de son déclenchement comme le montrent les évènements qui continuent à se dérouler dans ce pays et que la répression ne parvient pas à endiguer »²²⁶.

Les critiques à l'égard de la politique française au Gabon donnent lieu à l'arrestation puis expulsion du président de l'association des étudiants dahoméens, Gado Guiriguissou, preuve s'il en était besoin que le gouvernement français tolère parfaitement les critiques à l'égard de gouvernements africains amis mais guère celles à l'encontre de sa propre politique. On reproche à Gado Guiriguissou une motion virulente contre le gouvernement français, adoptée par l'UGEED et publiée le 14 janvier 1965 dans un journal de Cotonou, *Le Patriote*, organe des syndicats dahoméens. Georges Pompidou lui-même approuve l'expulsion. Les services de renseignements considèrent pour leur part que les véritables auteurs de la motion sont Robert Dossou et Joseph Olabiyi Yai, restés dans l'ombre, car estimant qu'il était nécessaire de « conserver ses cadres au parti ». Ses camarades en feront d'ailleurs effectivement le reproche à Robert Dossou. Il semble que Gado Guiriguissou après un bref passage par le Dahomey ait gagné Alger²²⁷. Une autre expulsion est également liée à une critique de l'intervention française. L'arrêté d'expulsion de Michel Anchouey, de la FEANF de Caen, est signé le 30 novembre 1964. Quant à Marc Mba Ndong, président de l'association des étudiants gabonais, il

Résolution sur l'OUA, Résolution sur la répression perpétuée sur l'UGEAO ; Congo-Brazzaville ; Motion sur les événements du Dahomey ; Résolution sur le Kamerun ; Résolution sur la Côte d'Ivoire ; Résolution sur le Congo-Léopoldville ; Résolution sur le Tchad ; Motion sur la Guinée ; Motion sur l'Afrique centrale, orientale et du Sud ; Motion sur les pays africains sous domination portugaise ; Motion sur la situation en Irak ; Motion sur la discrimination raciale aux USA ; Motion sur le Sud-Vietnam ; Résolution sur les relations internationales ; Motion sur les relations avec les organisations d'étudiants africains ; Motion sur les Antilles dites françaises, la Guyane et la Réunion ; Motion sur l'Union nationale des étudiants du Maroc ; Motion sur l'UNEF ; Motion sur l'UGEAN et sur l'unité des étudiants des colonies portugaises ; Résolution sur la République populaire de Chine ; Motion sur les étudiants d'Amérique latine ; Motion sur le comité de liaison ; Motion sur le comité anti-colonialiste ; Motion sur la conférence des Trois continents ; Motion sur l'Union nationale des étudiants d'Algérie ; Motion sur la culture ; Motion sur le théâtre ; motion sur la presse ; Motion sur les finances ; Motion sur les bourses ; Charte des affaires sociales ; Motion sur l'OCAU ; Motion sur la convention entre l'OCAU et les États africains ; Motion sur les logements.

²²⁶ Fonds Foccart - - AG/5(F)/ 2611-2612.

²²⁷ Fonds Foccart - AG/5(F)2624.

est refoulé à la frontière française, alors qu'il venait de Suisse. Cette méthode de refoulement à la frontière a, quand elle s'avère possible, la préférence nette des services français. Cela avait été préconisé pour Abdel Kader Fall, dont le gouvernement sénégalais demandait l'expulsion, alors qu'il était à Prague. Marc Mba Ndong aurait : « Appartenant à la tendance communiste chinoise, il se tenait en relation, avant les faits avec les auteurs de la tentative du Coup d'état du 18 février 64 à Libreville. Il avait publié, après coup, un tract violent contre l'intervention des troupes françaises »²²⁸.

La FEANF critique également l'arrivée au pouvoir de Grunitsky au Togo, suite à l'assassinat de Sylvanus Olympio. La guerre d'usure entre les étudiants guinéens et leur gouvernement continue. Les étudiants guinéens, qui étaient restés deux ans sans représentation officielle sauf un comité aux ordres du pouvoir élisent un nouveau bureau qui s'élève vivement contre les mesures de rétorsion de plus en plus draconiennes prises par Sékou Touré : les bourses ne sont plus accordées que pour un an et il faut aller les percevoir à Conakry. Cette très sévère politique engendrera une première émigration politique d'Africains en France : celle des réfugiés guinéens, dont le sort dépend de la versatilité de Sékou Touré de même que des relations conflictuelles et sinueuses de la Guinée avec la France. Toujours est-il que l'intervention française au Gabon de même que l'expulsion de Gado Guiriguissou apportent de nouveaux adhérents à la FEANF, tout en y stimulant les prises de position très politiques : « Les événements ont provoqué un sentiment d'humiliation et ont entraîné un accroissement de l'influence d'une minorité d'extrémistes, souvent profondément marqués par la doctrine communiste, même s'ils restent souvent et avant tout des nationalistes africains »²²⁹.

En 1964, la FEANF a dû quitter son siège de la Cité Rougemont, moyennant une indemnité de 60 000 francs et s'en fixer provisoirement un nouveau au domicile de son secrétaire général Bruno Amoussou, à la Cité universitaire du boulevard Jourdan, puis dans une pièce exigüe du boulevard de Strasbourg²³⁰. Cela ne l'empêche pas d'organiser en avril une de ses traditionnelles « Nuit de l'Afrique » qui servent, outre à lui assurer du crédit parmi les étudiants non politisés, à renflouer les caisses. 800 personnes ont ainsi pu se réunir à la maison des métallos rue Jean-Pierre Timbaud et après une brève allocution d'Ibrahima Ly assister à plusieurs ballets africains : « La magie grise », « Hommes de la Nuit », « Rebecca ou le choix d'une épouse royale », « la Pêche », « la Culture » dansés par un groupe d'étudiants africains et par les « Ballets de l'Afrique noire ». Un drame social, « la Couronne aux enchères » a ensuite été interprété par une troupe d'acteurs amateurs, puis un bal

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Fonds Foccart – *id.* - 3 avril 64.

²³⁰ *Ibid.*

a clos la soirée. La fédération continue également d'organiser des séminaires tel celui sur la formation des cadres, tenu à la Résidence universitaire Jean Zay, où interviennent notamment Abdou Moumouni et Magatte Thiam. En mai, c'est une journée culturelle lors de laquelle l'historien Suret-Canale parle des « méthodes de l'histoire africaine »²³¹. Des cours d'alphabétisation des travailleurs africains commencent à se mettre en place, à Saint-Denis par exemple, sous l'impulsion d'Emmanuel Ngassa à partir d'octobre 1964²³². Des militants organisent les travailleurs dahoméens tel Robert Dossou. Il est le président fondateur de l'association des travailleurs dahoméens²³³, dont il est régulièrement allé en province, en compagnie de Boniface Edey-Gamassou ou Valentine Quenum, visiter les diverses communautés. Après l'intervention des parachutistes belges au Congo-Léopoldville, les diverses sections académiques réagissent *via* réunions ou tracts et la FEANF organise une soirée de solidarité avec le peuple congolais, rue Jean-Pierre Timbaud. Le XVIIe congrès, en décembre 1965, est aussi dominé par la question du Congo. Il a pour thème : « Union des organisations anti-impérialistes pour l'intensification de la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et pour une Afrique réellement indépendante et unie ». Mais, face aux marxistes purs et durs, s'y font entendre des voix dissidentes émanant d'étudiants confessionnels partisans d'un socialisme adapté à l'Afrique, c'est-à-dire libre de la tutelle de l'Est comme de l'Ouest, de même que du renforcement du rôle syndical de la FEANF. Cela n'empêche pas d'assigner aux étudiants le rôle de guides dans l'organisation des masses populaires, de même que de témoigner d'une virulence anti-colonialiste toujours réaffirmée. Le comité exécutif élu lors de ce congrès est composé pour moitié d'étudiants de tendance confessionnelle et pour moitié d'étudiants plus radicaux, essentiellement pro-chinois, car les sympathies envers la Chine ont nettement gagné du terrain. Il est difficile de parler vraiment de maoïsme mais la Chine est de plus en perçue comme le leader de la révolution mondiale en lieu et place de l'URSS. Son appartenance au Tiers-monde, duquel elle s'érige en leader, permet de projeter en elle, propagande aidant, des espoirs de bouleversements africains. Les sections académiques sont alors très partagées et leur vitalité comme leurs tendances majoritaires dépendent souvent de la pugnacité d'un leader.

« Besançon : 36 étudiants. Activité limitée ; Bordeaux : Un nouveau départ sous la présidence d'Aaron Tolen président en 1962 de la section de France de l'UPC. Tolen est jugé trop sectaire mais la section est représentative du courant marxiste ; Caen : Une centaine d'étudiants. Ne se manifeste pas particulièrement ; Clermont : Une quarantaine sur 130. Le Bureau est malien mais influence de l'UNEK et du PAI. Le PCF met son matériel à dispo. Influence prépondérante sur les étudiants ; Dijon. Une centaine (totalité). Généralement peu

²³¹ *Ibid.* - Note du 12 juin 1964.

²³² *Ibid.* - Note du 20 Octobre 1964.

²³³ Entretien avec Robert Dossou et Boniface Edey-Gamassou, Paris, décembre 2014 – Entretien avec Valentine Quenum, Cotonou, juillet 2015.

intéressés par les questions politiques ; Grenoble : une quarantaine sur 220. Activité réduite ; Lille : 90 sur 160. Pas d'activité ou presque ; Lyon : 200. La presque totalité. Influence prépondérante des militants confessionnels ; Montpellier. Environ 250. Quasi-totalité. Surtout centrée sur questions culturelles et corporatives ; Poitiers. 60 sur 200. Positions avancées ; Reims. Une cinquantaine. Modérée ; Rennes. Une cinquantaine. Aucune activité ; Strasbourg. Une centaine sur 230. Marxiste et anti-française ; Toulouse. Une quarantaine sur 400. Manque de dynamisme des dirigeants ; Tours. Une quarantaine. Quasi-totalité ; A Nantes une UDEAN qui n'est pas à la FEANF. »²³⁴

Quel que soit le caractère parfois fallacieux des notes de police, ces quelques indications donnent au moins une idée de la diversité des sections, qui se reflète également dans les congrès. Mais, comme dans les sections, le rôle des leaders charismatiques est prépondérant. Les plus charismatiques sont, probablement, forts de leur nouvelle foi, les marxistes pro-chinois convaincus. Il y a alors à la FEANF trois sensibilités distinctes : les confessionnels adhérant ou non de l'UECA, les dits « moscoutaires » qui sont essentiellement les fidèles d'un PAI lui-même déchiré et les pro-chinois qui ont commencé à s'organiser, en rupture avec le PAI, au sein de Groupes marxistes-léninistes (GML) nationaux. La liste des élus au bureau en 1965 est la suivante (assortie des commentaires des renseignements généraux) : le président Alpha Condé, futur Président de la République guinéenne « pro-chinois apparemment convaincu n'est pas anti-français. Très intelligent », le secrétaire général Mamma Soumanou « pro-chinois », le vice-président Azodogbehou « Militant d'opposition depuis 1962, a effectué de nombreux voyages en pays communistes et notamment à Cuba en décembre 65 – Conférence tri-continentale. Président du comité de coordination pour l'Europe de l'Ouest de l'Union des étudiants africains en Europe (siège à Prague). Actuellement pro-chinois », le vice-président aux Affaires culturelles Joseph Olabihy Yai « Ex-militant de l'UGÉAO à Dakar. Expulsé du Sénégal en 1963²³⁵. Pro-chinois. S'est rendu...à Prague en 1965 », le vice-président à la presse, directeur de *l'Étudiant d'Afrique noire* Mathieu Zotocas, « pro-chinois »²³⁶.

Les luttes de tendance s'exacerbent de plus en plus et n'épargnent pas les associations nationales, entraînant certaines sur la voie de la scission. Parallèlement, les mesures de rétorsion des États contre leurs étudiants se font systématiques. Félix Houphouët-Boigny poursuit son jeu du chat et de la souris. En septembre 1964, cinq étudiants venus de France sont arrêtés à Abidjan. A la rentrée d'octobre, aucune bourse n'est versée. Le 21 octobre, les étudiants sont reçus à l'ambassade, et plusieurs d'entre eux reçoivent l'ordre de rentrer en Côte d'Ivoire. Le 7 novembre 1964, une annonce

²³⁴ Fonds Foccart – *Id.* - Note - Objet / Association des étudiants de Madagascar et d'Afrique noire poursuivant leurs études en France.

²³⁵ En fait Joseph Olabiyi Yaï n'a pas été expulsé du Sénégal. Il a préféré s'enfuir au Mali. Entretien avec Joseph Olabiyi Yaï, Cotonou, juillet 2015.

²³⁶ AN-CAC -- Dossier 960134/18 - Ministère de l'Intérieur, *Les Étudiants d'Afrique noire, évolution générale en 1966*, p.17-18.

officielle confirme que toutes les bourses sont supprimées, et que chaque dossier sera réexaminé. Chaque étudiant est invité à remplir une fiche d'adhésion à l'UNECI et à souscrire un « engagement de loyalisme » avant début décembre. Le 19 novembre, les bourses sont rétablies. Le 28 décembre, une trentaine d'étudiants venant de France, ou de Prague, arrivent à Abidjan. Après discussions avec Houphouët-Boigny, ils acceptent d'adhérer à l'UNECI en s'inscrivant aux sections créées dans les villes universitaires de France et rattachées directement à Abidjan. Chaque étudiant doit à titre individuel adhérer au PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire). Le 6 janvier 1965, Houphouët-Boigny annonce la libération de quatorze étudiants détenus. Quatre sont autorisés à retourner suivre leurs études en France. Le 20-21 février 1965 un congrès d'étudiants ivoiriens se tient à Paris, en présence de l'ambassadeur, du Ministre de l'Éducation nationale et de deux commissaires du PDCI. Des décisions de « collaboration loyale avec le gouvernement sont prises »²³⁷. Sékou Touré, quant à lui, dans une allocution prononcée le 21 novembre 1964, insiste sur la nécessité du retour dans leur pays des enfants de cadres ou fonctionnaires du régime, menace à peine voilée sur les familles. Il entend désormais privilégier l'Allemagne fédérale, la Belgique, l'Italie ou la Suisse. En septembre 1969, alors que la Guinée et la France n'ont plus de relations diplomatiques, le leader guinéen fait un pas de plus. Il considère que les diplômes acquis dans la langue française « langue impérialiste » sont désormais sans valeur. Les étudiants se voient à leur retour contraints d'apprendre à lire et écrire en Malinke, Soussou, Foulah et Kissi²³⁸. L'émotion étudiante est vive. On laisse entendre que les diplomates sont déjà obligés de faire leurs rapports dans une de ces langues ce qui crée de grandes perturbations. Le résultat de cette politique à la fois répressive et incohérente est que les étudiants guinéens restés en France vivent dans des conditions matérielles fort précaires et dans une opposition radicale à leur gouvernement. Ils sont aussi bien souvent en porte à faux par rapport à une opposition guinéenne qui se structure difficilement et dont une partie tire ses subsides du gouvernement honni de Félix Houphouët-Boigny. Le Front de libération nationale de la Guinée (FLNG), par exemple, est financé par la Côte d'Ivoire²³⁹. Il fait de Paris son centre d'activités jusqu'à ce que Houphouët-Boigny en rappelle les dirigeants à Abidjan, en 1966. Le FLNG compte dans son État-major des étudiants comme Rachid Touré, ancien secrétaire de la section de Caen de la FEANF ou Mamadou Dia, ou encore son

²³⁷ Fonds Foccart –*Id.*- 3/3/65 – Les Étudiants de Côte d'Ivoire en France.

²³⁸ APP – Dossier R4 – « Les étudiants guinéens de la capitale s'irritent des récentes mesures prises par Monsieur Sékou Touré, président de la République de Guinée les obligeant à apprendre à lire et à écrire en langage Soussou, Foulah, Malinké et Kissi » .

²³⁹ APP-Dossier R4 – 19/10/1966 – Direction des RG – *L'opposition guinéenne en France...*

Président Ibrahima Kake dont le frère fera l'objet d'un attentat, au quartier latin, attribué aux services de Sékou Touré²⁴⁰.

Les relations avec l'UIE, où le débat fait rage mais qui reste majoritairement fidèle à Moscou, commencent aussi à se dégrader du fait des tendances « maoïstes » exprimées à la FEANF. L'organisation fait preuve de mauvaise volonté pour payer les voyages. Avec le PCF, les rapports sont encore bons, ce dont témoigne la vitalité de la semaine anti-colonialiste de 1965. Aux côtés de ceux de la FEANF, sont réunis les représentants de l'AEOM, de l'UNEM (Union nationale des étudiants marocains), de l'UNET (Union nationale des étudiants Tunisiens), des représentants des DOM, des étudiants vietnamiens, d'un certain nombre d'organisations de gauche : UEC, PSU, sections de l'UNEF. On y entend Suret-Canale, Raymond Barbé qui n'a pas encore été exclu du PC, Robert Dossou²⁴¹. Du côté des États africains, la FEANF bénéficie encore du soutien de l'Algérie et du Ghana. Après la visite d'une forte délégation de la FEANF dans ce dernier pays en août 1964, le Ghana va offrir à la FEANF un nouveau siège avec un luxueux immeuble, 110 boulevard Bineau à Neuilly, près de l'ambassade de Chine²⁴². L'Algérie de son côté a subventionné la FEANF, pour la seule année 1965, à hauteur de 40 000 francs. Mais le coup d'état de Houari Boumediène en juin 1965 met un brutal coup d'arrêt à l'aide de l'Algérie. La FEANF condamne le « putsch militaire et fasciste intervenu en Algérie », assez mollement d'ailleurs pour une organisation qui se proclamait chaleureusement ben belliste. Moins d'un an plus tard, en février 1966, c'est le coup d'état militaire qui renverse Nkrumah alors qu'il est en voyage en Chine qui oblige la FEANF à quitter Neuilly pour se réfugier à la Maison des étudiants congolais (la MEC). Le gouvernement du Congo-Brazzaville reste alors le seul gouvernement ami. Le coup d'état aura pour autre conséquence l'arrestation au Ghana des anciens de la FEANF Michel Ndoh et Jean-Martin Tchaptchet. La FEANF enverra un télégramme de protestation.

Le XVIIIe congrès, en décembre 1966²⁴³, est le théâtre de violents affrontements entre les « radicaux » et une tendance plus modérée. Des querelles entre les représentants des différentes nationalités éclatent. Dahoméens – plus proches de la Chine – Sénégalais – plus « orthodoxes » – et Maliens –disposés à défendre le gouvernement de Modibo Keita – se livrent à de violentes joutes

²⁴⁰ Sur les étudiants guinéens et l'opposition guinéenne, voir : AN-CAC Dossier 960134/18 et APP- Dossier GA F6 Front de libération nationale de la Guinée, Dossier R4 – République de Guinée, Dossier R9 – Regroupement des guinéens en France, Dossier M4 – Mouvement uni des Guinéens libres.

²⁴¹ Fonds Foccart – *Id.* – Note du 17/03/65.

²⁴² Fonds Foccart- *Id.* - 10 Avril 65 - Note à l'attention de Mr le secrétaire général – Note du 12 avril 65.

²⁴³ Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Etudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, avril 1967.

oratoires. Le président élu, Alpha Condé, futur président de la Guinée est l'objet des soupçons de ses compatriotes qui vont bientôt l'accuser d'être trop complaisant avec Sékou Touré. Voire même d'être un agent des Américains²⁴⁴. Il faudra prolonger le congrès d'un jour pour réussir à trouver de très fragiles consensus. Les Chinois sont, bien entendu, présents et offrent en hommage à leurs hôtes un portrait sur soie de Lumumba. Le congrès refuse cependant, très probablement par prudence, l'adhésion des organisations indépendantistes des DOM²⁴⁵.

Dans les sections aussi, les évolutions sont sensibles : en 1966, un rapport du Ministère de l'Intérieur présente comme dirigées par des « extrémistes »²⁴⁶ les sections de Tours, de Toulouse, de Reims, de Poitiers, de Montpellier, de Lyon, de Lille, de Grenoble, de Caen, de Bordeaux, ce qui va souvent, d'après les services du ministère, avec une certaine désaffection des troupes. On note par exemple au sujet de Bordeaux que « ses dirigeants syndicaux ont toujours compté parmi les plus extrémistes de France. Le bureau de la section locale de la FEANF n'a été élu que par une Assemblée squelettique (20 présents) ». Ou à Tours : « la section adopte toutes les positions du Comité directeur parisien, c'est-à-dire qu'elle est de tendance extrémiste ». Ou encore à Toulouse : « la communauté des étudiants d'Afrique et de Madagascar à Toulouse est l'une des plus nombreuses de celles implantées dans les facultés de province....On doit tenir compte pour le climat général de la présence de nombreux étudiants originaires des DOM. Ce fait, joint aux manifestations périodiques de la fédération des étudiants nationalistes (FEN) est très favorable aux entreprises des extrémistes de la FEANF ». A propos de Lyon, « la section de la FEANF reste toujours divisée entre tenants du socialisme tel qu'il est appliqué par MM. Modibo Keita au Mali, Sékou Touré en Guinée, voire Senghor au Sénégal. La fraction dure par contre préconise un alignement sur des positions plus révolutionnaires « maoïstes » ou 'castristes' ». ²⁴⁷

La situation en Afrique pousse la FEANF à organiser les 6 et 7 avril un séminaire sur « Où en est l'Afrique : les mouvements de libération ». De plus en plus, la tendance pro-chinoise prend le pas, ce qui précipite la brouille avec l'UIE, qui supprime les bourses à la FEANF. La FEANF ne remet pas en cause son appartenance et a toujours un représentant mais qui y défend des thèses maoïstes. Lors du congrès de 1974, les étudiants représentants la fédération seront d'ailleurs expulsés *manu militari*,

²⁴⁴ Fonds Foccart – *Id.* - Note du 5-1-66.

²⁴⁵ Fonds Foccart – *Id.* - DRG 3-1-66.

²⁴⁶ Le terme « extrémistes » recouvre apparemment une large gamme de sensibilités politiques : maoïstes, trotskystes, castristes etc....

²⁴⁷ AN-CAC -- Dossier 960134/18 - Ministère de l'Intérieur, *Les Étudiants d'Afrique noire, évolution générale en 1966*, pp.37-72.

suite à la diffusion d'un tract provocateur. Selon le mot d'un responsable de la fédération : « Nos relations avec l'UIE sont celles d'un vieux ménage qui reste uni même si la haine s'y est installée »²⁴⁸.

La Chine, qui ne lésine pas sur les voyages (19 délégués de la FEANF partent en Chine en juillet 1966) ni le matériel de propagande – et qui imprime d'ailleurs également un certain nombre de publications clandestines : *Gong, Nouveau réveil, le Pilon, Côte-d'Ivoire nouvelle* – ne donne pas de subventions directes. Reste le seul soutien du Congo, où la FEANF organise en août 1966 un séminaire sur « le néo-colonialisme en Afrique ». Mais la subvention reste dérisoire. En revanche, les États africains encouragent et financent la création d'un nouveau groupement, le MEOCAM (Mouvement des étudiants de l'organisation commune africaine et malgache), dont le congrès constitutif a lieu à Niamey du 1^{er} au 3 janvier 1967. Mais l'opération se révélera un échec et le MEOCAM du fait de divisions internes, de l'incurie de ses dirigeants fera long feu. Il n'y aura que quelques échauffourées et distributions de tracts virulents :

Tract du MEOCAM

« Questions à des simples d'esprit »

« Combien de dirigeants de la FEANF se sont précipités dans les bras des chefs d'État qu'ils traitaient jadis de réactionnaires et à l'endroit desquels ils prononcent aujourd'hui les éloges les plus dithyrambiques ? Combien ont oublié ou renié leurs slogans d'antan ? »²⁴⁹

Bien plus que le MEOCAM, le CARECT (Centre Africain de Recherche et d'Échanges Culturels et Techniques), l'ACSEMA (Association culturelle et sportive des Etudiants malgaches et africains), ou le RESMAF (Rassemblement des étudiants et stagiaires maliens en France) ce sont ses propres contradictions et polémiques qui affaiblissent la FEANF. Le XIXe congrès, en décembre 1966, témoigne de la violence de discussions très théoriques qui découragent quelque peu la masse des adhérents. Le congrès s'ouvre encore une fois rue Jean-Pierre Timbaud, malgré les réticences du PCF. Y assistent cette fois, aux côtés des représentants des étudiants chinois, des Albanais. Le voyage en Albanie fait alors concurrence au voyage en Chine et va, de plus en plus, faire partie du paysage international des dirigeants de la FEANF. Ils iront tous serrer la main d'Enver Hodja, comme ils le font de celle de Mao-Tse-Toung. Sénégalais du PAI orthodoxe et pro-chinois s'opposent violemment. Les pro-chinois du bureau sortant envisagent même une action en justice contre leurs adversaires. « Ces derniers avaient en effet renouvelé leurs attaques contre Condé Alpha, président sortant et ses amis, les accusant d'être des 'agents des services américains' »²⁵⁰. La ligne maoïste reste malgré tout

²⁴⁸ Fonds Foccart – AG/5(F)2612 – 30 mars 1967 – Note.

²⁴⁹ Fonds Foccart- AG/5(F)2612 – 27 février 1967.

²⁵⁰ Fonds Foccart – Id. – Le XIXeme Congrès de la FEANF.

inchangée. Si un nouveau président, Félicien Ossa-Medjibodo a pu être élu, plusieurs postes du CE restent inoccupés, faute de candidats²⁵¹.

Le XIXe congrès, en décembre 1967, témoigne néanmoins d'une meilleure tenue et d'un regain d'influence de la fédération, sensible par l'augmentation relative du nombre de participants aux séances d'ouverture et de clôture, et difficile à expliquer sinon par un paysage politique et émotionnel plus général alors dans l'hexagone. L'OCAU y est l'objet d'attaques virulentes du fait que les conditions matérielles des étudiants se sont dégradés. Mais la FEANF pour sa part a, semble-t-il, reçu des subventions de l'Albanie. Le délégué de l'Albanie est d'ailleurs très applaudi. Le congrès est émaillé de discours empruntant au *Petit Livre rouge*. Ce raffermissement sensible au congrès coïncide avec le début d'un nouveau type d'action mené par la FEANF et qui n'est pas étranger, sans doute, à l'air du temps : les manifestations-occupations d'ambassades africaines. Les deux premières actions de ce genre ont lieu devant et dans les ambassades du Togo et du Mali, le 27 décembre, et réunissent respectivement une centaine et une cinquantaine d'étudiants :

« Pénétrant à l'intérieur de l'ambassade du Togo, sans en avoir demandé l'autorisation, les manifestants sont allés jusqu'aux bureaux de 2 diplomates présents et ont invité ceux-ci à transmettre au gouvernement de Lomé un télégramme. Réclamant la libération ' immédiate et inconditionnelle ' d'un compatriote arrêté au Togo. Dans le même temps d'autres étudiants inscrivait des slogans sur les murs du vestibule de l'ambassade... »²⁵²

Sur la centaine d'étudiants qui ont pénétré dans l'ambassade du Togo, une trentaine seulement sont de nationalité togolaise. Ce n'est là que le début d'une longue série où le scénario se reproduit toujours à l'identique :

Par exemple :

« ... La manifestation du 7 avril 1971 dans le Hall de la Maison internationale de la Cité universitaire, 21 boulevard Jourdan à Paris pour protester contre la dissolution d'association d'étudiants à Dakar ;

La manifestation du 28 juin 1971 devant l'ambassade du Cameroun pour exiger la libération des leaders de l'UNEK, Jean-Jacques Ekindi et Henri Njomgang [sic] ;

L'occupation le 29 novembre 1971 des locaux de l'ambassade du Congo à Paris pour protester contre la fermeture d'établissements scolaires à Brazzaville ;

L'occupation le 13 décembre des locaux de l'ambassade du Tchad à Paris pour demander la ' démission du chef de l'État tchadien, le retrait des troupes françaises du Tchad et la réintégration des élèves renvoyés du lycée de Fort-Lamy' ;

²⁵¹ Fonds Foccart- *Id.* - Note.

²⁵² Fonds Foccart - AG/5(F)2612 –Note de février 1968.

L'occupation le 31 décembre 1971 des locaux de l'ambassade de Mauritanie à Paris pour protester contre la décision du gouvernement de Nouakchott de rapatrier vingt-six de leurs camarades effectuant leurs études à Alger ;

L'occupation le 12 février 1972 des locaux de l'ambassade du Niger à Paris pour protester contre le renvoi d'élèves des lycées de Niamey qui avaient refusé de reprendre les cours au moment du voyage du Président Pompidou au Niger ;

L'occupation le 15 mai 1972 des locaux du consulat de Madagascar à Marseille, par les membres de la section locale de l'AEOM, renforcés par des étudiants de la FEANF ²⁵³[...] »

Occupation des locaux de l'ambassade par des étudiants de l'association nationale correspondante que rallient d'autres camarades de la FEANF, appel de la police par l'ambassadeur²⁵⁴, arrestation des étudiants retenus quelques heures au commissariat, fichés puis généralement relâchés.

Cela va être finalement la seule véritable façon, pour la FEANF, de participer au mouvement de mai. Car elle y sera très peu présente, tout en manifestant sa solidarité. Elle publie une première motion de soutien aux étudiants français le 3 mai. Le 15 mai c'est un communiqué dans lequel elle s'engage à apporter son appui total à l'UNEF et « stigmatise vigoureusement les méthodes fascistes utilisées par les autorités françaises contre les étudiants en général et les méthodes racistes de répression menées contre les étudiants étrangers en particulier »

« La réaction française prise de panique, après avoir tenté de jeter la responsabilité de la crise sur ' quelques enragés ' proclame aujourd'hui que celle-ci est le fait des étudiants étrangers. Son dessein perfide vise d'une part à couper les étudiants de France de la sympathie sans cesse grandissante qu'ils rencontrent dans les larges masses populaires et, d'autre part, à intimider les étudiants étrangers en France.

Au nom des étudiants africains en France, la FEANF

- s'indigne contre la répression d'une rare férocité qui s'abat sur les étudiants de France et en particulier celle de la nuit du 10 au 11 mai 1968 au quartier latin.

- stigmatise vigoureusement les méthodes fascistes utilisées par les autorités françaises contre les étudiants en général et les méthodes racistes de répression menées contre les étudiants étrangers en particulier.

Réaffirme son entière solidarité avec l'UNEF, la seule organisation représentative des étudiants de France, dans sa juste lutte.

Et exige à nouveau avec l'UNEF

- le retrait immédiat de toutes les forces de police du Quartier latin et de tous les locaux universitaires ;

²⁵³ Ministère de l'Intérieur, Service de coopération technique internationale de police, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire (FEANF)*, juillet 1972, p.9-14.

²⁵⁴ Pour que la police intervienne à l'intérieur d'une ambassade, il faut que l'ambassadeur donne un ordre de réquisition.

- la libération immédiate et inconditionnelle des étudiants et travailleurs arrêtés, la cessation de toutes les poursuites judiciaires et l'amnistie pour tous les condamnés.

- la réouverture des facultés de Nanterre et de la Sorbonne

Fait à Paris le 11 mai 68

Pour la FEANF

Le CE²⁵⁵ »

Les étudiants africains qui ont participé aux événements de mai l'ont fait à titre individuel. Il y aura quelques expulsions – huit à notre connaissance. Ceci dit les événements auront induit des rapprochements entre l'UNEF et la FEANF, de même qu'entre la FEANF et divers représentants de l'extrême-gauche française, ainsi qu'une plus grande participation africaine, mais à titre individuel, aux groupes gauchistes français. C'est assez difficile à repérer mais on en donnera deux exemples : Landing Savané qui dirige l'occupation de l'ambassade du Sénégal le 31 mai 1968 est président de l'AESF mais aussi membre de l'UJCML (Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes)²⁵⁶. Un autre cas intéressant est celui de Moussa Fofana. Les renseignements généraux font état de subsides qui auraient été offerts par l'Agit-prop chinoise pour noyauter la FEANF et mettent en cause un dénommé Moussa Fofana. Or Moussa Fofana est aussi membre de la Gauche prolétarienne (GP) et sera soupçonné d'y être un agent double²⁵⁷.

Le 17 juin, le CE de la FEANF et le bureau de l'AEC ont reçu séparément :

«une délégation du PCF-ML dirigée par Régis Bergeron ; un représentant du PCF en la personne de Victor Joannes dirigeant de l'Institut Maurice Thorez et membre du CE [sic] ; Un groupe d'anarchistes conduits par Mlle Michelle Blard ; les trois délégations ont demandé le soutien moral des étudiants africains pour la « lutte universelle contre les sociétés capitalistes ou néo-capitalistes ». Le CE FEANF et le bureau de l'AEC ont adopté une motion de soutien indéfectible à l'UNEF, au SNE-SUP et à leurs dirigeants, et ont proposé aux membres des mouvements dissous de venir militer au sein de la FEANF et de « couvrir » leurs activités sous les étiquettes FEANF -UNEF –SNES-sup et comités Vietnam de base »²⁵⁸.

Toujours est-il que lors du congrès de décembre 1968, les militants reprochent au CE son amorphisme durant les événements. Le congrès est d'ailleurs un échec avec une fréquentation très en baisse et, là encore, de violentes polémiques. Un rapprochement y est sensible avec les associations

²⁵⁵ Fonds Foccart – Id. – Préfecture de police, 15 mai 1968.

²⁵⁶ Entretien avec Landing Savané, Dakar, mai 2010.

²⁵⁷ Entretien téléphonique avec Olivier Rolin.

²⁵⁸ Fonds Foccart – Id – SDECE, 4533, IV- Le 22 juin 68 - Contacts de la FEANF avec les milieux extrémistes français.

autonomistes des DOM. Mais des bruits de groupes parallèles qui se mettraient en place courent, échos sans doute des scissions très réelles en cours dans les associations nationales.

Ce XXe congrès ne voit pas non plus d'élection d'un nouveau CE, les membres de celui-ci étant reconduits. Ce relatif échec n'empêche pas la tenue d'un congrès extraordinaire, début avril, qui décide d'une souscription pour l'achat d'un siège social.

Le XXIe congrès confirme les options du XXe. L'éloge de la Chine ne tarit pas. Les attaques contre les sections orthodoxes du Mali et du Sénégal sont vives, contre le PCF également.

Le congrès donne acte des cotisations des sections académiques et nationales. Angers (nouvelle section) rien, Besançon : 500 ; Bordeaux : 100 ; Caen : 340 ; Clermont : rien, Dijon : rien, Grenoble : 530, Lille : 150, Lyon : 150 ; Montpellier : 20, Nancy : 240 ; Nantes : 230 ; Nice (nouvelle section) : rien, Orléans (nouvelle section) : 247 ; Reims : 210 ; Rennes : 100 ; Rouen : 290 ; Strasbourg : 300 ; Saint-Etienne (nouvelle section) : rien, Toulouse : 200 ; Tours : 400, soit un total de 5073 contre 4235 en 1968

Sections territoriales : AEC (Congo) : 200 ; AEED (Dahomey) : 500 ; AGEG (Gabon) : 270 ; AEGF (Guinée) : 200 ; AETF (Tchad) : 200, UNEK : 200 ; AESM (Mali) : 250 ; AETF (Togo) : 190, soit un total de 2010 contre 1648 en 68.

Pour l'acquisition du siège :

Dijon : 1000 fcs ; Poitiers : 1000 ; Montpellier : 400 ; Besançon : 500 ; Strasbourg : 500 ; AEC : 1000 ; AESTF (Togo) : 500

Soit 4900 - Solde créditeur 14 124²⁵⁹.

Ces chiffres montrent que quelles que soient les oppositions et les débats idéologiques à la fédération, les sections, dont de nouvelles se créent encore, ne lui font pas défaut.

L'année 1971 est le théâtre d'une campagne de protestation contre l'expulsion du président de la section de Clermont-Ferrand, Abdoulaye Beye, défendu par Robert Dossou²⁶⁰. Sous l'égide de la FEANF, une pétition est lancée qui recueille des signatures, bien au-delà des étudiants africains. Mais le nombre d'adhérents est en décroissance constante. De 2500 en 1971, on passe à 1500 en 1972.

²⁵⁹ Fonds Foccart – *Id.* – Note sur le 22^e congrès, 15-1-70. Le total ne correspond pas à celui des chiffres cités, ce qui peut signifier soit une erreur des services de renseignement soit, plus probablement que l'énumération n'est pas complète.

²⁶⁰ Fonds Foccart – *Id.* - Note du 2 avril 71 et entretien avec Robert Dossou, Paris, avril 2015.

En 1973, le gouvernement gabonais prend une initiative d'un genre nouveau pour mettre au pas ses étudiants. Il avait créé l'Association des étudiants et élèves du Gabon (AEEG), pour faire pièce à l'Association Générale des Étudiants Gabonais (AGEG) en liant l'adhésion à l'obtention des bourses. Il exporte de plus son Union des jeunes du parti démocratique gabonais sur le sol français et fait prendre en main l'accueil des nouveaux arrivants par une de ses équipes²⁶¹. En outre, en décembre 1973, il organise le recensement et un conseil de révision pour ses ressortissants en France. Une commission dirigée par le général Teale, attaché militaire à l'ambassade, siège dans plusieurs villes universitaires et invite les jeunes gabonais à comparaître pour constituer leur dossier militaire et étudier la durée de leur sursis²⁶². En réponse, l'AGEG appelle au boycott de la commission et organise une campagne anti-militariste. Des tracts proclamant « A bas le service militaire obligatoire au Gabon » et « non à l'embrigadement de la jeunesse gabonaise » sont diffusés. Mais la menace de suppression des bourses aux récalcitrants semble faire effet et provoquer une certaine lassitude. Le gouvernement gabonais demandera aussi au Ministère de l'Intérieur le rapatriement de quelques contestataires, ce qui lui sera refusé.

Le XXIVe congrès de décembre 1974 est le dernier des véritables congrès de la FEANF. Seule originalité, y est introduit le concept de « pseudo-révolution ». Voici ce qu'en écrit *l'Étudiant d'Afrique noire* :

« Le XXIVe congrès a montré que la pseudo-révolution est l'entreprise d'un pouvoir pro-impérialiste et anti-populaire qui tente de camoufler sa véritable nature aux masses, derrière un verbe pseudo-révolutionnaire et une politique réformiste. Le but visé étant d'émousser la combativité des masses populaires et d'endormir leur conscience quant à la distinction de leurs véritables amis et de leurs véritables ennemis en tentant de semer la confusion sur les éléments principaux de la juste ligne politique du mouvement authentiquement patriotique.»²⁶³

Les congrès suivants, jusqu'au dernier, ne sont plus que des réunions appelées par des groupuscules congolais, dahoméens, guinéens et voltaïques. Ils n'ont plus aucune représentativité d'ensemble. Ce qui menaçait la très panafricaine FEANF, les divisions nationales, doublées de divisions idéologiques, ont eu raison d'elle. Le XXXe congrès (1980) est celui de la fin. Après la dissolution, le 5 mai 1980, le CE diffuse simplement un tract (voir annexe 5). La FEANF se survécute un moment à elle-même en particulier dans les sections académiques qui continuèrent selon des chronologies différentes quelques activités culturelles, politiques ou festives, puis sombra

²⁶¹ AN-CAC -- Dossier 960134/18 – 10 décembre 1975, *Le gouvernement gabonais décide de contrôler plus efficacement les activités de ses étudiants en France.*

²⁶² AN-CAC Dossier 960134/18. 11 décembre 1973. Le gouvernement gabonais qui vient de procéder en France au recensement.....

²⁶³ Fonds Foccart – *Id.* - Citation.

définitivement, mais non pas dans l'oubli. La mémoire en est toujours, jusqu'à nos jours, restée vive. Ses dernières années obéissent d'ailleurs à la chronologie générale des mouvements maoïstes en France. Quand Deng Xiao Ping, en 1974, élabore la théorie des trois mondes, qui définit trois grands ensembles : les superpuissances, les pays développés, les pays en voie de développement et la Chine, cela provoque, comme chez les maoïstes français, de nouveaux clivages idéologiques, certains restant fidèles à la Chine et d'autres se tournant vers l'Albanie, le nouveau et dernier paradis socialiste. Les mêmes clivages et discussions que chez les « maos » français se produisent au sein de la FEANF et des sections nationales.

ENTRE-DEUX

LA FEANF RACONTEE PAR LE PRESIDENT ROBERT DOSSOU



Photo se trouvant chez Robert Dossou à Cotonou

Il y a un certain nombre de paramètres à avoir en tête lorsqu'on aborde le mouvement étudiant de l'époque.

Le premier paramètre est que ces mouvements étudiants sont nés dans un contexte de revendication de l'indépendance nationale. La revendication pour l'indépendance était intimement associée à la lutte pour le panafricanisme. . Nous voulions être indépendants et unis dans une fédération.

Le deuxième paramètre, c'est que du panafricanisme, on a connu une extension en deux temps. 1^{er} temps : 1955, la conférence de Bandoeng qui a créé le mouvement afro-asiatique. Nous devons essayer de lier l'Afrique à l'Asie. Puis un deuxième temps à partir de 1964 avec l'extension au tricontinentalisme. La première réunion a eu lieu à Cuba. Toutes les revendications nationalistes de l'époque s'appuyaient sur le mouvement communiste, c'était les seuls qui épaulaient les contestataires.

C'est donc là le troisième paramètre : l'appui sur les partis communistes. Cela explique qu'au lendemain de l'élection de 1946 et à la création du RDA, les députés RDA se sont apparentés au PC. C'est Mitterrand qui a été chargé de désaffilier Houphouët du PC.

Le dernier point à avoir à l'esprit est celui-ci. Dans les statuts du mouvement étudiant, il est toujours stipulé que le mouvement est apolitique mais se réserve le droit de prendre des positions sur toutes questions survenant sur le continent africain.

A propos de la création de la FEANF : Amady Aly Dieng, qui en resté président quatre ans a écrit deux ouvrages excellents et complets sur la FEANF. La FEANF a été créée en 50-51, au congrès de Lyon puis de Bordeaux. Un Bureau provisoire d'un an dirigé par A.M. Mbow a été mis en place. En 1951, à la création, c'est Solange Faladé, seule femme à l'avoir été, qui a été élue Présidente. Nous lui avons rendu un hommage au cours duquel j'ai présenté une communication que je n'ai pas encore édité.

On doit avoir encore un dernier paramètre à l'esprit. La FEANF et le mouvement étudiant se voulait apolitique mais la FEANF va être le produit des remous politiques continentaux africains, ou des remous internationaux jusqu'à sa chute provoquée par les dirigeants étudiants de l'époque.

Je reviens à la case départ. Les étudiants africains en France avant la deuxième guerre mondiale ne sont pas nombreux. Il y avait une école normale à Versailles où quelques Dahoméens ont été envoyés avant la Deuxième Guerre Mondiale. Je ne sais ce qu'elle est devenue. Mais leur nombre augmente dès la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Ceux qui étaient là avant la guerre ont organisé des amicales ... C'est ainsi qu'une association des dahoméens a été créée avant la 2GM. Mais c'est après la Deuxième Guerre Mondiale que deux associations se sont vraiment organisées : l'UNEK avec un K et l'union nationale des étudiants du Togo (UNETO). Ces deux associations nationales étaient affiliées à l'UIE à Prague, financée par les communistes. Les mouvements nationalistes étaient appuyés par le bloc communiste. C'étaient les seuls qui reprenaient leurs revendications parce que leurs revendications étaient contre l'Occident. Et ils n'avaient aucune colonie. Les Américains du fait de leur alliance avec le bloc occidental ne leur étaient d'aucune aide ... Il ne faut pas perdre cela de vue pour comprendre le développement de la FEANF.

Donc avant sa création, il existait deux sections territoriales, Togo, Cameroun, membres de l'UIE. Ensuite dans certaines sections académiques comme Lyon, Bordeaux (la plus ancienne), les étudiants se sont organisés en associations des étudiants africains. Ils ont aussi fait la même chose à Paris avec M'Bow : l'association des étudiants africains de Paris. En 1946 a lieu le congrès de naissance du RDA qui revendiquait l'indépendance, dirigé par Houphouët-Boigny. Les députés RDA étaient apparentés communistes. A été également créée une section des étudiants du RDA. D'autres étudiants ont créé à

Paris le GAREP (Groupement africain de recherches et d'études économiques et politiques). A la suite des actions de Mitterrand en 50, 51, les députés RDA vont se désaffilier du groupe communiste. Ce revirement a conduit Houphouët à édulcorer sa revendication nationaliste par souci de coopération avec la France. A partir de là, deux courants se créent à Paris. Il y aura un groupe d'étudiants qui vont quitter le groupe d'étudiants du RDA. Certains vont rejoindre le GAREP parce qu'au GAREP, il y avait des militants communistes. Le responsable s'appelait Abdoulaye Ly. Solange Faladé était aussi au GAREP. Le GAREP contrôlait l'association des étudiants de Paris. Il y avait aussi l'association des étudiants du Dahomey, l'AED, qui existait avant la FEANF. Ils étaient rue Serpente. La deuxième Guerre Mondiale va donner une impulsion au mouvement nationaliste. L'idée est venue de créer une fédération de toutes les associations existantes et de créer des sections là où ça n'existait pas. La FEANF est donc née comme fédération comprenant deux catégories de sections, territoriales et académiques. Les sections académiques ont incorporé des sections qui existaient déjà comme l'association des étudiants de Bordeaux. Leur existence a facilité l'organisation des deux congrès préparatoires de Lyon et Bordeaux. La même année 51 un congrès se tient à Paris qui assoie définitivement la fédération. Elle été le produit de plusieurs contradictions : d'une part entre les étudiants du RDA dont le nombre a baissé du fait de la scission et une alliance tacite entre ceux qui du fait du revirement d'Houphouët ont démissionné du RDA et ont fait alliance avec le GAREP. Certains des démissionnaires étaient au Parti.

Donc première phase : 1950-51 à 57. C'est la phase où on a assis la fédération. Après un an ou deux de concurrence entre le GAREP et ses alliés du RDA, au congrès de 57, le GAREP et ses alliés ont éliminé les étudiants du RDA. Cela a signifié la disparition de l'association des étudiants de Paris, pourtant animée par des gens comme Mbow, qui avait été Président de la FEANF lors de la période de transition. Il a été remplacé par Solange Faladé. L'élection de Solange est le fruit d'un compromis entre le GAREP et les étudiants du RDA. Ils n'avaient pas confiance en M'Bow et ont préféré Solange. La tendance GAREP alliée à la gauche issue du RDA a contrôlé la FEANF jusqu'à 1957. Cette période est marquée par une union assez large. Les membres de la FEANF ont créé à Toulouse la revue de la FEANF : L'Étudiant d'Afrique noire animée entre autre par Albert Tévoédjrè, rédacteur en chef, Albert Franklin Togo, bref c'était une revue puissante. A sa création, la FEANF a adhéré à l'UIE mais il y a eu négociations. Comme le Togo et le Cameroun étaient déjà là, la FEANF a posé comme principe qu'elle était seule à représenter le mouvement étudiant à l'exception de l'UNEK et de l'UNETO, qui pouvaient demeurer en tant que telles dans les sphères où elles étaient avant la création de la FEANF.

1957 est une date importante. C'est celle de la naissance du PAI, au Sénégal. Le PAI a créé un mouvement des étudiants, le MEPAI. Il a mené une campagne pour le Non au referendum et a même tenté un maquis en Casamance. Je ne sais si ce maquis a un lien avec ceux qui auront lieu après.

Au Congrès de 1958 de la FEANF, le PAI a pris le contrôle. Il a contrôlé la FEANF. La conséquence en est qu'à partir de 64-65, lorsque la Chine et l'URSS se séparent, les diverses options sont représentées au sein du PAI et cela se répercute sur la FEANF. La scission repose sur l'effet de l'arme atomique sur le mouvement de libération nationale. Les Dahoméens, Togolais, Burkinabe, Congolais, Nigériens, Guinéens avec Alpha Condé ont soutenu les thèses albanaises et chinoises et les Sénégalais et Maliens ont formé le noyau de ceux qui soutenaient les Soviétiques. Nous on se tenait du côté des Albanais et Chinois. A partir de là, on a arraché la présidence aux Sénégalais et Maliens. Chez les Togolais, il y avait deux courants, un courant extrémiste dirigé par [inaudible] avec un allié camerounais isolé, les autres Camerounais étant avec nous. Il y avait une aile trotskyste active chez les Togolais. Voilà ce qui s'est passé jusqu'à ma déconnection de la FEANF. Après, quand on est parti, ce sont les Dahoméens qui ont pris la relève. J'étais quant à moi très lié aux Albanais. Il y a eu un accord secret entre la France et l'Albanie. Mes amis albanais me l'ont donné et on l'a publié. J'ai été en Chine et Albanie comme invité officiel. J'ai visité toute la Chine. C'était secret. Le comité central m'a invité. On a demandé qu'ils entraînent des gens...J'ai fait en Chine un séjour d'un mois et quelque... de même en Indonésie, en janvier-février 1964. Un mois aussi. C'était alors le plus grand parti communiste d'Asie. Je n'ai pas été à la fac l'année 64, j'ai voyagé. J'ai rencontré plein de personnalités à Paris : Ben Barka, Amilcar Cabral, Malcolm X. Il y avait des grèves au Japon. Un des animateurs s'appelait [inaudible]Il venait de temps en temps à Paris qui n'osait pas réprimer.

Tous les pays d'Afrique étaient représentés y compris la Côte d'Ivoire. Mais l'histoire du mouvement étudiant en Côte d'Ivoire doit être écrite. Houphouët n'a jamais pardonné à la FEANF.

Dernière phase de la FEANF. Ceux qui ont pris la direction, longtemps après moi, ont estimé que les militants politiques camouflaient leurs activités sous l'égide de la FEANF et que cela ne servait plus à rien et la France a dissous la FEANF. Le désir de la dissoudre n'a jamais été absent. Mais on n'avait jamais osé. Je suis intéressé par les archives de la FEANF. La fédération a eu au total trois sièges dans Paris. A sa création, dans le 10^e en location à un prix abordable. Ceux qui nous louaient ont eu à un moment des visées de récupération. Ils ont commencé à chercher à nous embêter. On s'en est ouvert à Nkrumah qui nous a offert un siège. Ibrahima Ly, mon prédécesseur immédiat, a choisi avec l'ambassade du Ghana. Je n'aurai pas accepté ce qu'il a accepté. J'aurais pris un siège dans le quartier latin mais c'est un immeuble résidentiel à Neuilly boulevard Bineau, qu'on a acheté à Madame Rustine, la veuve de celui qui a inventé la rustine. L'immeuble a été mis au nom de l'ambassade du Ghana. J'ai engueulé Ly. Je lui ai demandé comment il avait pu faire ça. Il m'a dit que comme ça on allait être protégé. La police ne pourrait pas venir. En février 66, les militaires balayent N'Krumah du pouvoir. La première chose que fait l'ambassadeur c'est de convoquer Alpha Condé, qui venait de prendre le pouvoir, en décembre 65. On lui a dit, il y a changement de régime au Ghana. Ou bien vous

faites une déclaration soutenant le nouveau régime, ou bien vous déménagez. Alpha était fatigué. Il a trouvé le nouveau siège à la résidence des étudiants congolais, rue Broca. Il a donc tout déménagé. Maintenant je me pose la question : que sont devenues les archives de la FEANF qui ont été mises là. Je voulais voir à ce propos Henri Lopes, l'actuel ambassadeur du Congo à Paris. C'était un des dirigeants de la FEANF avant moi. Il a été membre du bureau.

.... Dieng a bien restitué sa période. Je voudrais faire de même.

Il y avait des réunions à Ponia. C'était le QG.

La FEANF a été dissoute en 1980, sous Giscard. Quand il est arrivé, il a juré de nettoyer tout ça. Et a décidé de dissoudre. Mais cela correspondait aussi à un changement d'analyse au sein de la FEANF. Les jeunes loups qui sont arrivés en France faisaient l'état des lieux en disant que tous les anciens se sont retrouvés dans les régimes les plus anti-démocratiques. La FEANF leur servait de tremplin, de carte de visite pour accéder au pouvoir

Ils ont analysé que le fait qu'on confondait le mouvement étudiant avec les partis communistes permettait à ces gens [inaudible]...Pour eux on ne devait plus s'occuper que des problèmes étudiants au sein du mouvement étudiant. Au sein de ce mouvement, les gens qui souhaitaient adhérer à un parti pouvaient le faire .

Quand je suis arrivé à Cotonou, le parti communiste du Dahomey m'a demandé de travailler avec eux. J'ai dit non et ils ont dit qu'ils allaient me dénoncer.

.....On avait aussi des contacts avec les Cubains mais moi personnellement non. Je me suis spécialisé Albanie et Chine.

Avec l'UNEF. Au départ l'UNEF était réservée vis-à-vis de la FEANF. Tout dépend des courants qui dirigeaient l'UNEF. En 1961, avec l'Algérie, il y a eu au sein de l'UNEF une prise de conscience. Des catholiques de gauche, la JEC... ont animé un courant de gauche qui s'est rapproché de la FEANF et qui a pris le contrôle de l'UNEF. Ceux qui se sont rapprochés de nous ont pris le commandement de l'UNEF. Les autres ont créé l'UNEF Renouveau. C'est le refus de la colonisation française qui a fait le lien.

Occupations d'ambassade : C'étaient des problèmes nationaux, internes. Ces ambassades n'étaient pas territoires français...Nous avons occupé notre ambassade rue du Cherche-Midi, l'ambassadeur a appelé la police. J'ai fait mettre un barrage et j'ai dit aux policiers. Ici on est en territoire dahoméen. Vous ne pouvez pas rentrer et on a cassé des trucs, on a manifesté puis on est reparti.

On a évoqué un point très important tout-à-l'heure : l'animosité de certains chefs d'État, derrière Houphouët, décidé à casser la FEANF. Ils ont créé le MEOCAM qui n'a eu aucun poids. On l'a cassé en deux, trois mouvements. Bataille rangée place du Châtelet et brasserie Zimmer. On leur a cassé la gueule et puis terminé, ils ont disparu aussi vite. Houphouët offrait de l'argent pour nous casser. Un étudiant ivoirien a ainsi reçu beaucoup d'argent pour cela. Avec cet argent, il a acheté un appartement qu'il a mis au nom de sa copine. Mais un jour la copine l'a jeté car elle l'avait vu avec une autre femme. Il a été à la police mais comme l'appartement était au nom de la copine et qu'ils n'étaient pas mariés, la police n'a rien pu faire. Quand Houphouët a fait à Yamoussoukro le bilan sur les luttes d'indépendance nationale, on ne m'a pas invité, dans les débats le Président a levé le doigt et a dit : on fait le point mais vous oubliez la FEANF.

Mais ce n'est pas Houphouët qui a fait expulser le plus d'étudiants de France, c'est le Gabon qui a battu les records. Des policiers gabonais ont débarqué ici et sont partis prendre des étudiants à la Cité universitaire....

Moi, on a demandé mon extradition au moins trois fois mais cela a été refusé. Après c'est Raymond Marcellin qui a voulu m'expulser mais quand il s'y est pris, j'étais au barreau de Paris, enseignant et militant du SNES-Sup. Il a vu les gars du barreau et on me convoque au conseil de l'ordre et on me dit ??? n'est pas conforme et celui qui me parlait baissait la tête. Quelques jours après je reçois une lettre du Président d'Université m'informant que sur décision du ministre de l'Éducation nationale, je suis suspendu de mes fonctions [la suite est malheureusement inaudible]....

CARNET PHOTOS

LYCÉES D'AOF ET D'AEF



Lycée Behanzin, anciennement Victor Ballot (Cliché pris à Porto-Novo en juillet 2015)



Lycée Savorgnan de Brazza, façade extérieure (Cliché pris à Brazzaville en février 2016)

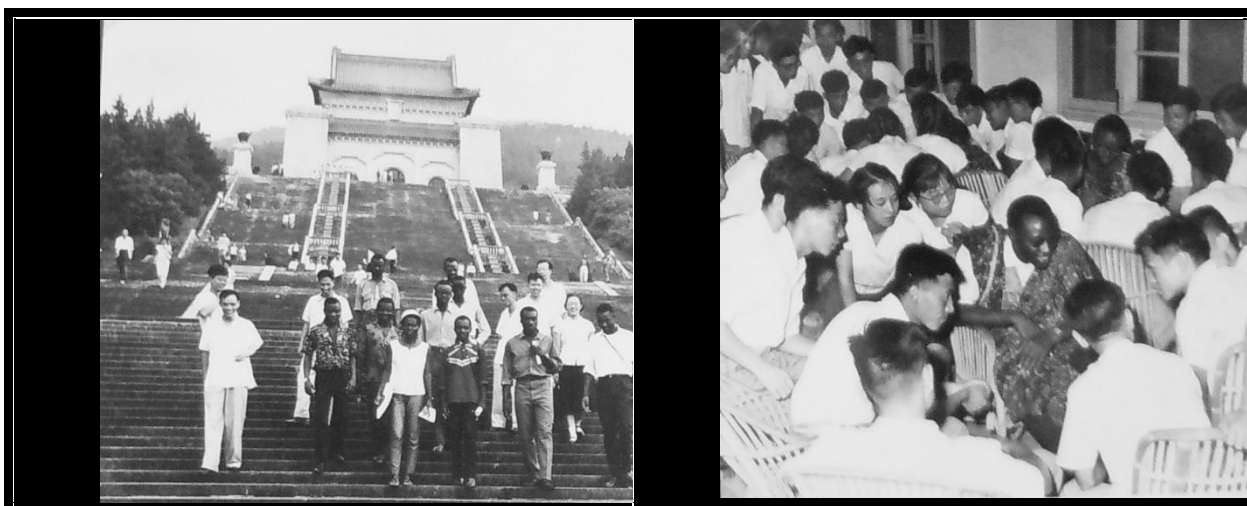


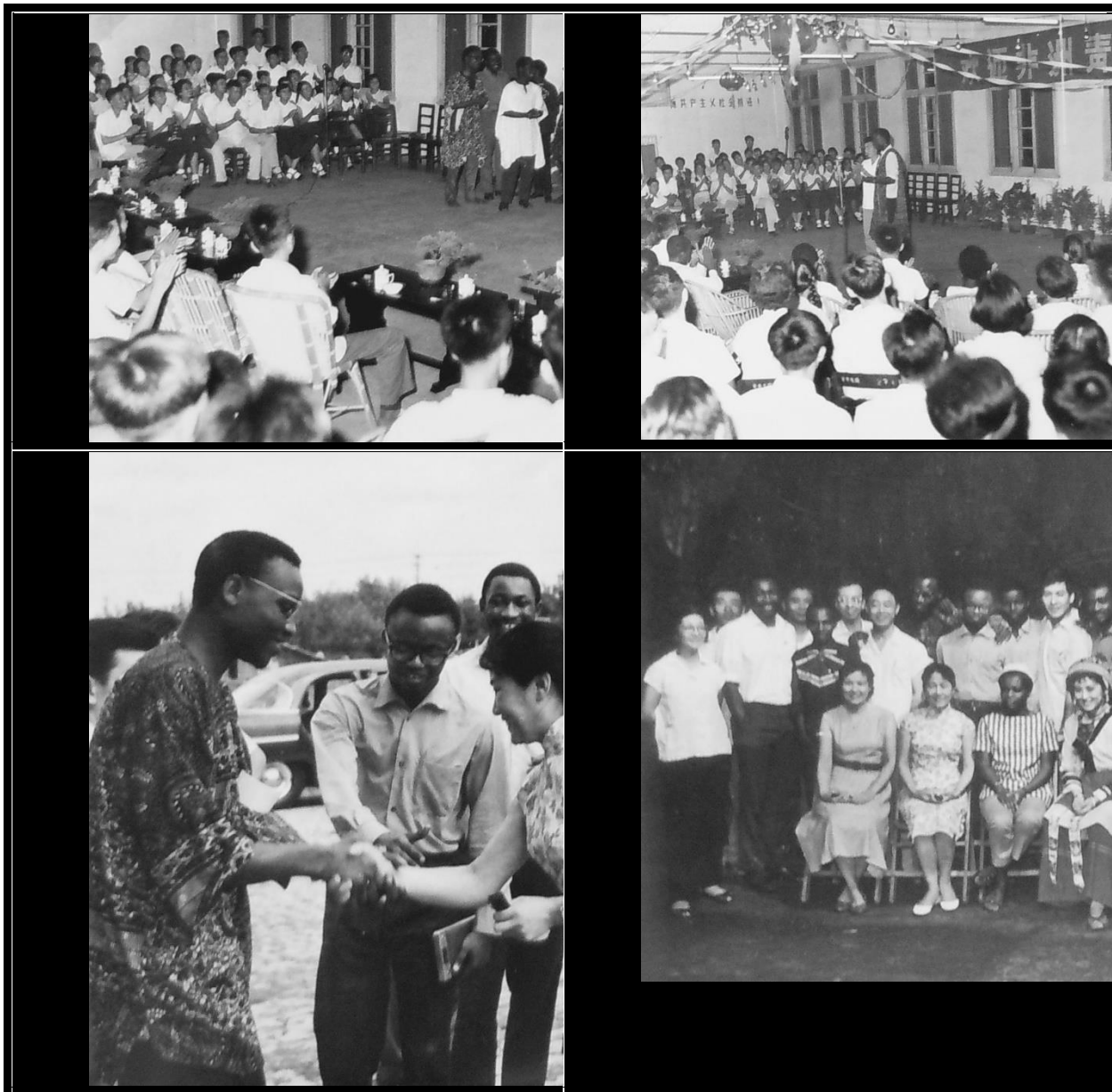
Lycée Savorgnan de Brazza, façade intérieure (Cliché pris à Brazzaville en février 2016)

1 - LE VOYAGE EN CHINE

Le voyage en Chine ressemble étrangement, par son organisation, aux voyages en URSS qu'ont analysé Sophie Coeuré et Rachel Mazuy : voyage « Potemkine » certes mais avec quelque fois d'étonnants aperçus sur les manifestations de masse de la Révolution culturelle, de même que sur de très pauvres communes populaires.

Les photos ici présentées sont celles du voyage effectué par Gédéon Dassoundo, probablement en 1963, qui présidait la délégation de la FEANF. Il n'a pas su identifier les membres de la délégation. On reconnaît néanmoins la seule femme, qui est Aimée Mambou Gnali.







2 - LES LIEUX PARISIENS DE LA FEANF : PHOTOS

Deux lieux ont beaucoup compté pour la FEANF et, d'une manière générale, pour les étudiants africains de Paris.

Ce sont la Maison de la France d'Outre-mer, fondée en 1949, rebaptisée en 1973 Résidence Lucien Paye et le 69 boulevard Poniatowski : « Ponia ».

Maison de la FOM- Résidence Lucien Paye :

Extérieur



Intérieur :





« Ponia », lieu de mémoire :





Mais aussi, la FEANF a pour lieu de réunion et de congrès :

Des salles appartenant au PC, rue Gît-le-Cœur :



...ou à la



CGT : la maison des métallos

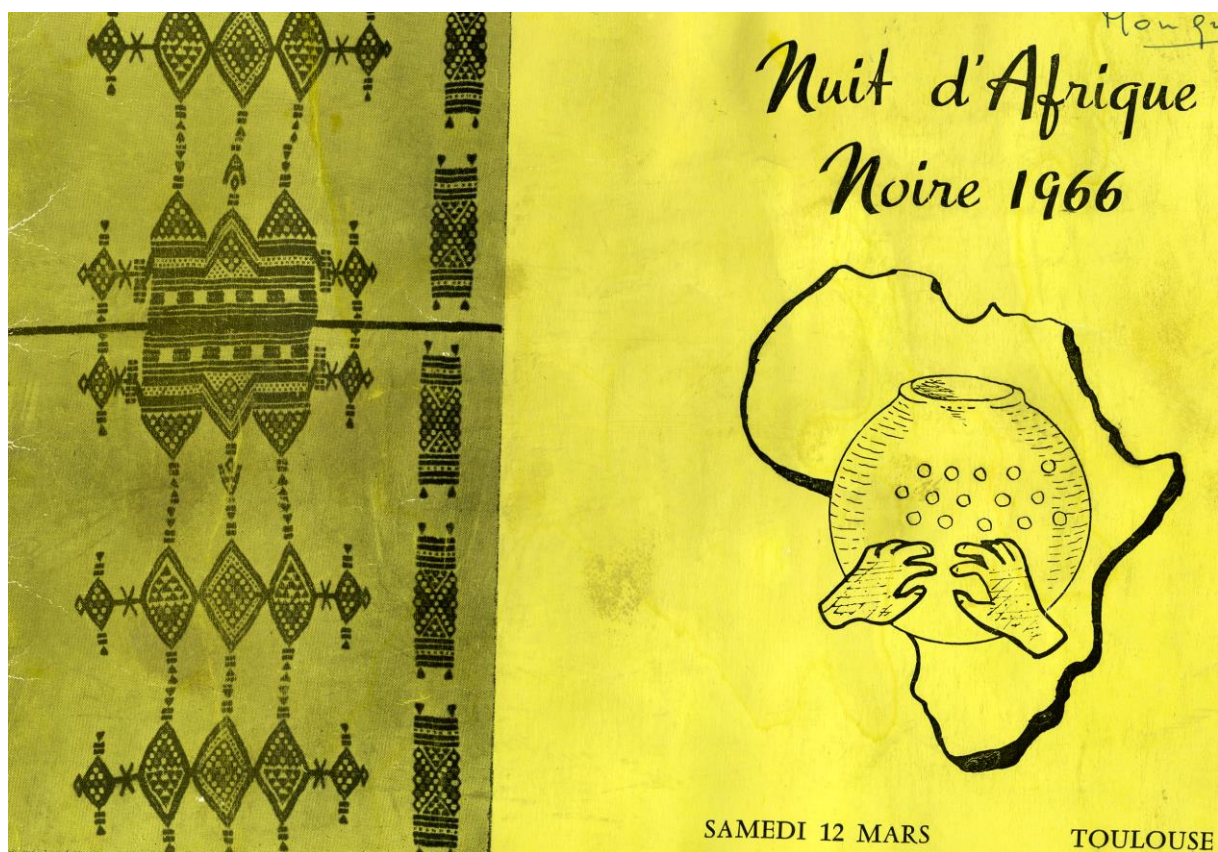
Son siège change ...

Il est d'abord à l'hôtel des Sociétés Savantes, 28 rue Serpente, puis 6 bis Cité Rougemont, puis très provisoirement 10 boulevard de Strasbourg. Le Ghana offre l'hôtel du 110 boulevard Bineau à Neuilly. Après le coup d'état qui renverse N'Krumah c'est la MEC (Maison des étudiants congolais) qui héberge la FEANF, 96 rue Broca puis, quand la MEC, déménage 20 rue Bérenger.



3- UNE NUIT DE L'AFRIQUE : EXTRAITS DU PROGRAMME

Extraits d'un Programme d'une Nuit de l'Afrique, organisée en 1966 par la FEANF de Toulouse.



Le Bureau et la Commission Culturelle de l'Association des Etudiants Africains de Toulouse remercient :

M. LOYEN, Recteur de l'Université de Toulouse, d'avoir accepté de patronner la Nuit d'Afrique ;
 M^{me} LOYEN, Présidente du Comité d'Accueil Universitaire des Etudiants Etrangers ;
 M^{me} CHAMLEY, Directrice du Bureau Universitaire de Statistiques, Directrice de l'Office d'Accueil et de Coopération Universitaire ;
 M. le Doyen FAUCHER, Président de l'Association d'Aide aux Etudiants d'Outre-Mer.
 MONTIES, Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Universitaires et Scolaires ;
 La Direction de la Bourse du Travail ;
 La Directrice du Cinéma - Théâtre de l'ABC ;

Tous les commerçants et artisans de la Ville de Toulouse, dont la contribution a été essentielle pour la réussite de cette soirée.

SUCCES ASSURE,
 TOUS PERMIS
AUTO-ECOLE ST-PIERRE
 Laurent CUESTA
 11, Rue Valade
 TOULOUSE
 ☆
 Téléphone : 22.23.02



A. GOMEZ
 TAILLEUR
 HOMMES ET DAMES
 2 bis, Rue Clémence-Isaure
 — TOULOUSE —
 Téléphone : 22.06.54

*Batteurs de
 Tam-Tam*



Donnez-moi des Tambours
 qu'ils soient trois
 ou même quatre

 de bois
 de peau séchée

qu'ils résonnent
 qu'ils grondent
 bien fort...

 plus fort
 ... plus doux...

ESPOIR

L'ombre portée des horizons lumineux
Envahit mon Afrique de Tam-Tam
Le rythme débordant de l'avenir

J'ai chanté pour plaire et l'on a ri
Je me suis tu

J'ai dansé au clair de lune
Comme ailleurs l'on danse le jour de fête
L'on m'a pris pour un enfant
Alors ma négritude

Embrassant dans un frisson de gloire
Le destin vengeur des déshérités de l'univers
M'a détourné des chemins tapissés de velours
Des chemins faciles de la morne résignation

C. MEDEDJI, (Extrait)

Toulousains et visiteurs
à votre disposition...

RESTAURANT SELF-SERVICE

QUALITE - RAPIDITE - PRIX

cafés, cinémas

Proximité : Rue Alsace, place Wilson,

6, rue Rempart-Villeneuve
(place Victor-Hugo)



HORLOGERIE - BIJOUTERIE

P. CAUBON

15, Rue Saint-Rome - TOULOUSE



REPARATION

CHOIX D'HORLOGERIE

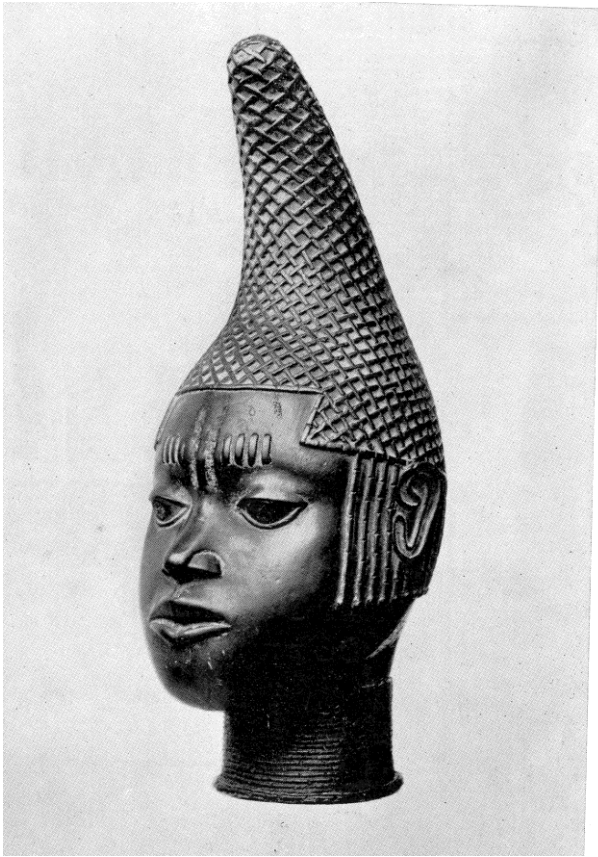
BIJOUTERIE - ORFÈVRE

Réduction aux étudiants

J'ai dansé au clair de lune
comme ailleurs ou dans le jour de fête.

DANSE
DES
COUTEAUX





*Vers le XV^e siècle se développa
l'art du bronze, de la terre cuite;
puis du bronze fondu à la cire
perdue et ensuite ciselé.*

Pièce d'art Benin (Yorouba).

TETE DE BRONZE
D'UNE
REINE - MERE

II E PARTIE

PORTRAIT DE GROUPE : PERSONNAGES EN QUÊTE D'AUTEURS

On l'a déjà évoqué en introduction, cette deuxième partie sera conçue comme une mosaïque fabriquée avec des fragments de vie de celles et ceux qui sont passés par Le Comité exécutif de la FEANF. Fragments de vie avant la FEANF et l'arrivée en France, fragments de vie après la FEANF. Vont être aussi évoqués de nombreux cas de figures qui vont de la réussite triomphale à l'exil et à la mort violente. Les personnages, dont on a, pour certain-e-s déjà cité les noms, sont issus de tous les pays d'Afrique francophone, sans exception et ils – ou elles – ont connu les indépendances, se sont sentis panafricains avant que d'être citoyen du Congo, du Mali ou du Sénégal. Ils ont vu aussi le rêve d'une Afrique unie s'éloigner de plus en plus, et ont donc été d'une manière ou d'une autre contraints d'assumer une identité nationale. Plusieurs générations sont ici considérées qu'on s'essaiera à distinguer. Entre les étudiants du début des années 50, qui ont vu la création de la FEANF et dont le combat a été avant tout anti-colonial et ceux qui ont milité à la FEANF au début des années 60 il y a un gouffre qui est justement l'indépendance. Mais cela fait-il vraiment sens si l'on considère les trajectoires ? Nous essaierons aussi de voir plus précisément ce qu'a produit cette indépendance pour ce qu'Amadou Booker Sadjji appelle la génération charnière et qui correspond pour ici à celles et ceux qui étaient en France lors de l'évènement.

On commencera par une analyse quantitative du Comité exécutif de 1950 à 1975, considéré comme on l'a dit, en tant que sous-groupe du groupe « Étudiants africains en France ». Ce comité a-t-il des propriétés spécifiques, en termes d'âge, de genre, de spécialités d'études, d'origine sociale et/ou d'origine géographique ? Que sont devenus ses membres ? Ont-ils eu des postes de responsabilité, des postes politiques ?

On en viendra ensuite à des analyses plus qualitatives. On laissera la parole à nos personnages en suivant le fil de ce qui a été recueilli sur eux sur eux ou de ce ont livré au cours des entretiens. On n'anonymisera pas le texte d'autant plus que les interviewés ont été prévenus et qu'ils n'avaient en général pas de réticence à être nominalement cités. Ceci dit, cela oblige malgré tout à une certaine réserve en ce qui concerne l'intime, et les confidences éventuellement faites « hors micro ». On ne prétend d'ailleurs pas faire une histoire de la vie privée mais, bien plutôt, encore une fois, une histoire sociale et politique. Les entretiens ont été fort peu directifs, bien que quelques questions de biographie élémentaire aient toujours été posées.

A quelles écoles ces hommes et ces femmes ont-ils ou elles été ? Et dans quelles conditions ont-ils ou ont-elles effectués leurs études primaires et secondaires ? Il s'agira ainsi dans un premier temps de l'avant-FEANF. Puis on s'intéressera aux études supérieures pour savoir dans quelles conditions elles ont été faites, et quelle était alors la sensibilité politique des membres de notre corpus, marxiste, « moscoutaire », maoïste, confessionnelle etc. Il faut d'ailleurs ici dire quelques mots de ce que signifie « confessionnelle ». Il s'agit presque davantage d'une sensibilité politique que religieuse. Bien qu'il s'agisse ici de chrétiens, c'est plutôt l'aspiration à un socialisme dit « africain », opposé au socialisme de type marxiste, qui caractérise les « confessionnels ». La religion n'intervient absolument pas comme elle peut le faire maintenant, c'est-à-dire comme un enjeu politique. Elle est alors un « allant de soi » qui n'est ni remis en cause ni facteur d'opposition. Elle peut parfaitement cohabiter en un même individu avec une idéologie en principe athée comme le marxisme. On verra également comment se sont faits les retours et si la vie en France a été plus longue que les études. Ce sera une autre manière de raconter la FEANF, à travers ses acteurs les plus impliqués. Et enfin, on s'intéressera aux devenirs de ces étudiants, en retraçant leurs ultérieures carrières. Pour présenter des itinéraires extrêmement variés, on a adopté un mode de classement tenant compte des continuités ou ruptures avec l'engagement politique de la jeunesse. C'est ainsi cinq groupes ont été distingués : ceux qui sont restés dans une opposition radicale ; ceux qui ont gardé une posture critique ou qui sont restés dans une opposition tolérée ; ceux qui se sont accommodés, soit en ne faisant plus de politique, soit en étant absents de leurs pays : c'est le cas notamment des fonctionnaires internationaux ; ceux qui ont adhéré ou se sont compromis c'est-à-dire qui ont accepté de servir, parfois à un très haut niveau de responsabilité, des régimes qu'ils condamnaient ou auraient condamnés quand ils étaient étudiants. Il y a en plus, comme toujours avec les typologies, quelques atypiques, dont le parcours est totalement inclassable. Il va de soi qu'on ne prétend pas porter quelque jugement que ce soit. Cette typologie peut aussi paraître quelque peu artificielle mais elle présente l'avantage de penser et présenter les situations en termes d'évolution, de recomposition et d'agencements, ce qui évite, à notre sens, le côté trop statique que peuvent avoir des histoires de vie. Il va de soi également qu'un même individu a pu appartenir au cours de son existence à plusieurs catégories. Il faut aussi tenir compte d'un facteur important qui est le régime du pays considéré. Ce n'est évidemment pas tout-à-fait la même chose d'être ministre de Léopold Sedar Senghor ou d'Abdou Diouf que d'être ministre de l'Empereur Bokassa. On espère pouvoir produire, au cours de notre récit, l'analyse, ne serait-ce que sommaire, de certains régimes africains et leurs évolutions. Il existe également un biais dont il faut tenir compte. Il a été beaucoup plus facile de retrouver des hommes ou des femmes qui ont eu un rôle politique et public que ceux ou celles qui se sont contentés d'exercer une profession ou se sont faits généralement discrets.

CHAPITRE 1 : LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FEANF

Ce chapitre est consacré à une analyse générale du comité exécutif de la FEANF. Des origines à 1976, 206 individus ont occupé un poste au CE, parfois deux ou trois années de suite. Après 1976, le CE n'est plus déclaré et la FEANF a pratiquement éclaté ou en tous cas ne représente plus l'ensemble des nationalités. Produire cette analyse, c'est bien produire celle d'une micro-élite, aux propriétés spécifiques, dotée d'une culture d'excellence et aux origines nationales et sociales variées. Mais d'une micro-élite militante dotée aussi d'une culture d'opposition dont une des caractéristiques est la capacité à débattre – voire les dons oratoires –, la connaissance des textes marxistes, et, en particulier après les indépendances, une sensibilité à l'air du temps, c'est-à-dire à diverses formes de communisme et/ou de gauchisme, de même que dotée d'une capacité à utiliser les divers savoirs et pratiques militantes offerts par le contexte français et cela malgré un certain entre-soi que Mai 68 ne remet que très partiellement en cause. On pourrait presque voir dans le CE le lieu d'un détournement du répertoire gauchiste au profit de causes africaines, ou d'une hybridation de ce répertoire. Ce qu'est surtout le marxisme aux mains de ses promoteurs africains avant les indépendances, c'est-à-dire un outil d'émancipation, devient ensuite l'objet de débats sans fin où chacun-e est jugé en termes d'orthodoxie et hétérodoxie.

Certaines données sont complètes. C'est le cas de la date de participation au CE que l'on a pour les 206 membres du corpus. Les appartenances territoriales puis nationales le sont aussi à cette ambiguïté près que certains ont pu recevoir des bourses de pays qui n'étaient pas leur lieu de naissance et être identifiés comme nationaux du pays ayant octroyé la bourse. C'est le cas par exemple d'un Abdoulaye Yerodia, boursier du Congo-Brazzaville mais originaire du Congo-Kinshasa. Les disciplines d'études sont aussi généralement connues ou, tout au moins, les grandes catégories : lettres et sciences humaines, médecine ou droit. Les dates de naissance sont en général accessibles, qu'il faut néanmoins prendre avec précaution. D'une part, elles ne sont pas toujours très précisément connues par les intéressés eux-mêmes faute de déclaration à un quelconque état civil. Exceptionnels sont les cas tel celui d'Aimée Mambou Gnali qui connaît précisément l'année, le jour et même l'heure de sa naissance car elle est née en clinique. D'autre part, au moment de l'inscription à l'école, les commandants de cercle commettaient dans bien des cas ce qu'on appelait un jugement supplétif d'acte de naissance, qui fixait une date de naissance de façon parfois assez arbitraire, date qui pouvait décaler la naissance de trois ou quatre ans sur la date supposée par l'intéressé et sa famille. Et, enfin, les besoins de la cause scolaire pouvaient conduire à tricher sur cette date. Nonobstant ces divers

facteurs d'imprécision, les dates de naissance permettent d'avoir une idée de l'âge au moment de l'élection au CE. Le devenir des individus, qu'il soit professionnel ou politique est une donnée que l'on a pu renseigner dans les deux tiers des cas, par divers moyens : la consultation d'Internet pour commencer, les autobiographies sources précieuses de renseignements sur l'écrivain mais aussi sur son entourage et les entretiens qui permettaient de poser des questions sur les connaissances de l'interviewé, sur ces anciens compagnons souvent toujours fréquentés, ou dont on avait gardé la mémoire. On peut ainsi affirmer avec une quasi-certitude que toutes celles et ceux qui ont eu ultérieurement un rôle politique ont été identifiés, par le biais aussi des listes ministérielles des différents pays. Il faut néanmoins prendre en compte un certain déséquilibre entre les pays en matière d'informations, qui est dû au fait d'être allée sur place, au Sénégal, au Congo et au Dahomey, qui sont par conséquent très bien renseignés, mais pas ailleurs. Ne pas aller sur place a pu être compensé dans certains cas par d'autres instruments de travail, comme le Mémorial de camp Boiro pour la Guinée, ou par une historiographie existante, plus riche également sur la Guinée grâce à la thèse de Céline Pauthier que par exemple sur la RCA qui reste un parent pauvre, et donc là aussi différentielle selon les pays.

Les données recueillies permettent néanmoins de tracer un portrait général du CE, portraits en chiffres des militants au temps de leurs études et portrait du groupe en devenir. C'est ce à quoi on va maintenant s'essayer.

ÂGE AU MOMENT DU CE (PREMIER MANDAT).

D'après les données recueillies, l'âge moyen au moment de la participation au CE aurait été de 26,7 ans sans qu'il y ait d'évolution majeure entre 1951 et 1976. Le plus jeune est l'étudiant sénégalais Samba Ndiaye, élu au CE de 1957 et né en 1937. Le plus âgé est le futur médecin Amath Bâ né en 1921 et membre du CE de 1959. Son âge s'explique par le fait qu'Amath Bâ est d'abord passé par l'école normale William Ponty, avant d'entamer des études supérieures de médecine. C'est le cas aussi du Voltaïque, étudiant en lettres et linguistique Bakary Coulibaly qui participe au CE de 1963, et est né en 1937. Mais ce passage par William Ponty reste exceptionnel, et la plupart des étudiants de la FEANF ont été directement dans le supérieur après leur baccalauréat.

LE GENRE DE LA FEANF

Neuf femmes ont appartenu au CE de la FEANF où elles sont soit secrétaires aux affaires sociales, soit trésorières. Elles représentent 4,3% des effectifs ce qui est peu, même si l'on compare à

la faible représentation des femmes dans l'ensemble du groupe étudiant (11% en 1960). Mais cela n'a rien d'exceptionnel dans des temps où les femmes sont encore peu présentes dans les vies politiques et militantes. Ont donc été au CE : Solange Falade déjà citée, première et dernière présidente de la FEANF (Dahomey, CE de 1951-1952, étudiante en médecine) ; Catherine M'Piaka (Congo-Brazzaville, CE de 1959, étudiante assistante sociale) ; Françoise Basombou Bassollet (Haute-Volta, CE de 1959, étudiante en éducation physique) ; Aimée Mambou Gnali (Congo-Brazzaville, CE de 1960, étudiante en lettres) ; Emma Sanwee (Togo, CE de 1961) ; Elise Dalle Moussinga (Cameroun, CE de 1965, étudiante assistante sociale) ; Valentine Quenum (Dahomey, CE de 1972, étudiante en administration) ; Irène Yehouessi (Dahomey, CE de 1974, étudiante en architecture) ; Catherine Kere (Haute-Volta, CE de 1975, étudiante en lettres).

Il semble d'après certains échos venus de ses coéquipiers du CE qu'Emma Sanwee n'ait jamais siégé. On a déjà cité Catherine M'Piaka et Aimée Mambou Gnali, cette dernière à bien des titres exceptionnelle, tant par sa liberté de mœurs et de ton que par sa carrière politique ultérieure. On y reviendra. Mais Irène Yehouessi est tout aussi exceptionnelle par le choix d'une carrière d'architecte, cas unique dans le CE de la FEANF. Elle va d'ailleurs être la première femme architecte du Bénin. Françoise Basombo Bassollet est également la seule à faire des études en éducation physique. On n'a pas retrouvé ses traces ultérieures, et on ne sait donc pas si elle a fait de l'éducation physique un métier. En revanche, il faut souligner que Catherine M'Piaka et Elise Dalle sont élèves assistantes sociales et donc inscrites dans une filière traditionnellement féminine.

C'est donc plutôt par son hétérogénéité que ce petit contingent féminin se distingue, faisant se côtoyer femmes « exceptionnelles » et « femmes ordinaires ». Aimée Mambou est la seule à avoir laissé parmi ceux qui l'ont côtoyé des souvenirs très vifs. Mais bien entendu la participation féminine à la FEANF ne s'est pas limitée au seul CE. Ceci dit, plusieurs observateurs notent que les étudiantes africaines sortaient peu et se mêlaient assez rarement aux activités de leurs camarades masculins, restant dans l'entre-soi féminin des foyers ou autres lieux collectifs.

NATIONALITÉS

Il y eut au CE de la FEANF, de 1951 à 1971 : onze Camerounais, vingt-quatre Congolais-es (Congo-Brazzaville), six Ivoiriens, trente-et-un Dahoméens, cinq Gabonais, dix-neuf Guinéens, dix-huit Voltaïques, sept Maliens, trois Mauritanien, huit Nigériens, sept Centrafricains, quarante-et-un Sénégalais, deux Tchadiens, treize Togolais-e.

Les Sénégalais dominent nettement suivis par les Dahoméens puis les Congolais. Ces chiffres ne rendent d'ailleurs pas vraiment compte de la composition du CE puisque certains ont fait plusieurs mandats. Si l'on raisonne en termes de CE, les dominantes sénégalaise et dahoméenne sont encore plus fortes mais selon des chronologies différentes : Sénégalais avant les indépendances, Dahoméens après. Les Congolais sont aussi très présents tout-au-moins jusqu'en 1972.

Le graphique A ci-après peut donner une idée de l'évolution des effectifs des différentes nationalités tout au long de la période.

Cela correspond d'ailleurs sans surprise aux pays africains qui envoient en France les plus forts contingents d'étudiants. En cela, la composition du CE de la FEANF ne diffère pas des répartitions nationales au sein du groupe général des étudiants d'Afrique francophone en France.

DISCIPLINES

Avant d'entrer dans le détail des disciplines pratiquées par les membres du CE de la FEANF, on peut noter deux éléments. D'une part, seuls deux membres du CE sont encore dans le secondaire : L'ivoirien Blaise Mobioh qui aurait d'ailleurs abandonné ensuite ses études en France et le sénégalais Malick Faye ; d'autre part, le technique est très peu représenté : un étudiant en mécanique. A l'opposé, certains ont déjà intégré de grandes écoles quand ils siègent. L'ENFOM pour trois d'entre eux : les sénégalais Babacar Bâ et Habib Thiam qui seront plus tard respectivement ministre et Premier ministre, et le mauritanien Amadou Gueye. Amady Aly Dieng, quant à lui, en a été expulsé pour cause de militantisme en faveur du Non au referendum de 1958. Chez les scientifiques, deux étudiants sont à l'École des mines : le dahoméen Jacques Dalodé (CE de 1974) futur ingénieur et futur écrivain et le voltaïque Philippe Ouedraogo (CE de 1967 et 1968) qui a, chose tout-à-fait exceptionnelle à l'époque, intégré l'École polytechnique et fait en application celle des mines.

D'une manière générale, les lettres viennent en tête du palmarès des disciplines étudiées. Elles représentent 22,9% du total, suivies par le droit (18,8%) puis par les sciences (11,8%) et la médecine (8,2%). Outre ces disciplines reines, on trouve quinze étudiants en sciences économiques, six étudiants en agronomie, cinq étudiants en sciences politiques, cinq étudiants en travaux publics, quatre apprentis comptables, trois statisticiens, trois étudiants impliqués dans des études commerciales, trois élèves vétérinaires, trois étudiants au CNAM, deux étudiants en études sociales du travail (la discipline est créée tardivement en ?), deux élèves assistantes sociales, une étudiante en architecture et une en éducation physique –on l'a vu – un étudiant en pharmacie, un futur journaliste.

Il est sans doute plus intéressant de se pencher sur l'évolution disciplinaire du CE. Le tableau B ci-après montre sans ambiguïté la part croissante des lettres, la diminution de la médecine et du droit. Cela correspond là aussi à un mouvement général chez les étudiants africains. Le CE ne se singularise pas plus que quand il s'agit de représenter des pays et suit l'évolution générale.

DEVENIR

Il ne s'agira pas ici de raconter ces multiples vies. Cela sera fait pour quelques individus dans les chapitres suivants. Plus modestement, il s'agit de savoir à quelles positions de pouvoir une élite étudiante, de surcroît militante, est arrivée, postérieurement au premier engagement. Et à l'inverse, de scruter les situations les plus tragiques à laquelle le destin ou plutôt les *aleas* mouvementés de la vie politique en a conduit d'autres.

Nombreux sont ces étudiants à avoir été à un moment ou l'autre de leur carrière ministres dans leur pays. L'un, Alpha Condé, a même été et est encore, au moment où on écrit ces lignes Président de la République de Guinée.

Le tableau suivant décrit d'une part l'accession aux plus hautes responsabilités politiques et d'autre part à l'inverse les situations de rupture :

CE	Effectif du pays	Exil, prison ou mort violente	Ministres
Total	195	27 (13,84%)	29 (14,87%)
Cameroun	11	3	1
Congo-Brazzaville	24	3	6
Ivoiriens	6	0	0
Dahomey-Bénin	31	4	8
Gabon	5	0	0
Guinée	19	8	1
Hte-Volta/Burkina	18	1	1
Mali	7	2	0
Mauritanie	3	0	0
Niger	8	0	0
RCA	7	0	1
Sénégal	41	4	8
Tchad	2	0	1
Togo	13	2	2

On constate que le pourcentage de ministres le plus élevé est celui du Congo-Brazzaville, suivi par le Dahomey et le Sénégal. Au Congo, cela s'accompagne d'une longévité du personnel politique,

mais aussi de nombreuses allers et venues. Les crises politiques que connaît le pays – révolution des Trois Glorieuses, prise de pouvoir par Marien Ngouabi, tentatives de putschs, assassinats politiques, guerre civile – entraînent bien entendu des ruptures dans la vie des individus de même que dans leurs carrières politiques. Cela n'empêche pas des formes de longévité, mais avec des éclipses, des retraits et des retours. Au Dahomey, ce ne sont pas les mêmes qui sont ministres sous le régime marxiste de Kérékou et après la conférence nationale. Il y a nettement rupture. Le Sénégal, quant à lui ne connaît pas de crises majeures, ni révolution, ni guerre comme au Congo, ni prise de pouvoir par les militaires. Et seulement deux présidents entre 1960 et 2000. Les carrières politiques peuvent être, dans ces conditions, fort longues, et conditionnées plus par des formes d'affinités personnelles que par des transformations politiques.

On peut regarder maintenant, à l'inverse, les situations de rupture : exil, prison et, à l'extrême, mort violente.

La palme revient incontestablement à la Guinée, et le régime de Sékou Touré est, sans nul doute, le plus répressif pour les anciens dirigeants de la FEANF. La nature et les degrés de violence ne sont d'ailleurs pas les mêmes d'un pays à l'autre. Aucun Sénégalais, même si certains sont passés par la prison, n'a été assassiné par le régime du président Senghor. A l'opposé, tous les emprisonnés de Guinée sont morts en détention ou, ce qui revient au même, y ont disparu. Il est aussi différent type d'exil : celui choisi en fonction d'une appréhension que la réalité n'a pas vraiment conforté, celui qui correspond au refus d'une prise de risque et celui que rend obligatoire la certitude de la mort si l'on rentre au pays, dans le cas par exemple d'une condamnation à mort par contumace. Enfin, on ne s'attardera pas sur le cas de la RCA car les données sont rares et peu sûres.

Il est intéressant de constater que les colonnes ne sont pas hermétiques l'une à l'autre c'est-à-dire que l'on a pu connaître exil et/ou prison et devenir ministre dans des circonstances politiquement plus favorables. C'est le cas pour quatre membres de notre corpus : Alpha Condé, encore lui, qui connut exil, prison puis accéda aux sommets de l'État ; Bruno Amoussou qui connut la prison puis l'exil durant le régime militaro-marxiste de Mathieu Kérékou ; Noé Kutuklui qui fut ministre dans un éphémère gouvernement Grunitiski, au Togo et enfin Jean-Martin Mbemba, ministre après la conférence nationale du Congo-Brazzaville et qui subit les menaces du gouvernement de Denis Sassou-Nguesso à qui un referendum populaire aux scores de république bananière permet désormais de briguer un troisième mandat.

Il semble également judicieux de se demander quelle profession mène, plus qu'une autre, aux postes de ministres.

Professions	N ombre	Nombre de ministres
Agronomes	3	2
Banquiers		
Enseignants	28	9 (32,14%)
Hte admin – Hte fction publique	7	5 (71,43%)
Ingénieurs		
Juristes (Avocats et procureurs)	12	6 (50%)
Professions de santé (Médecin + Pharmacien + vétérinaire)	12	3 (40%)
Autres (Syndicaliste, bibliothécaire, Comptable, Gardien, géologue, Psychanalyste, journaliste, statisticien)	11	2

Si l'on croise maintenant pays et profession pour considérer ce qui, en termes de probabilité, prédispose le plus à être ministre dans les trois pays les mieux renseignés, on arrive au tableau suivant :

	Congo-Brazzaville		Dahomey		Sénégal	
	Corpus	Ministres	Corpus	Ministres	Corpus	Ministres
Agronomes	1	1	2	1	0	0
Banquiers	1	1	0	0	1	0
Enseignants	3	2	4	3	14	4
Hte admin – Hte fonction publique	1	1	0	0	4	3
Juristes	3	2	1	1	4	1
Professions de santé	0	0	2	1	5	2
Autres	4	0	5	2	0	0

En mettant à part la haute administration, qui n'est pas à proprement parler un métier mais plutôt une forme de carrière qui a la particularité d'être toute proche des instances du pouvoir, les chances d'être ministres sont particulièrement fortes pour les statisticiens dahoméens, les agronomes congolais. Viennent ensuite les enseignants et juristes congolais. Les enseignants et juristes sénégalais ont moins de probabilité de le devenir. Mais les chiffres très faibles (en tous cas pour les statisticiens et agronomes) ne permettent pas d'en tirer quelque conclusion que ce soit, sinon que statisticien et agronome jouisse d'une reconnaissance professionnelle qui peut les aider à occuper des positions de pouvoir. La seule chose certaine est que la part des scientifiques purs (Ingénieurs, physiciens etc) de même que celle des médecins est très faible. Les carrières littéraires préparent, apparemment, mieux aux positions de pouvoir que les carrières scientifiques.

Pour résumer les qualités ci-dessus décrites, le groupe « Comité exécutif de la FEANF » est donc un groupe très masculin, plus littéraire que scientifique où les disciplines dominantes des années cinquante, médecine et droit, s'estompent au cours de la période considérée. C'est aussi un groupe dont un pourcentage non négligeable des membres a accédé à de hautes responsabilités mais dont un pourcentage non négligeable également a pu connaître exil, prisons ou assassinats.

Ce ne sont là que des statistiques très générales et on va maintenant leur donner un peu de chair en se penchant sur quelques trajectoires de vie, que l'on a pu, au cours de voyages, documenter.

CHAPITRE 2

AUX ORIGINES : NAISSANCE, ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

« Vous savez, en mon temps, le maître d'école était la référence, le repère, et je me souviens très bien que le père Gabriel Kiti....nous disait... " Mes enfants, mes enfants, buvez la science, buvez-la à longs traits, c'est votre salut. C'est votre avenir" »²⁶⁴.

D'un bout à l'autre de l'Empire français d'Afrique, les conditions – voire aussi d'ailleurs l'appétence – scolaires ne sont pas les mêmes. On va évoquer ici différents cas de scolarisation, à l'école publique, précédée parfois et/ou accompagnée de l'école coranique, ou dans les écoles religieuses catholiques ou protestantes, du Dahomey à l'AEF. Notre échantillon permet d'exposer une large gamme de situations qui témoignent soit des difficultés rencontrées, soit aussi d'un amour de l'école et d'un désir d'apprendre. Les parents jouent un rôle, qu'ils soient vivement désireux d'inscrire leurs enfants ou, au contraire, très réticents à l'égard de l'école française, réticences qu'on a constatées plus fréquemment dans l'Afrique de l'Ouest musulmane. Evidemment, on n'a ici que des cas de réussite scolaire, ce qui biaise l'étude. On ne prétend pas tirer de nos exemples aucune règle générale mais au contraire montrer les diversités de situation dans lesquels se sont inscrits ces itinéraires scolaires d'exception. Et la première diversité, à souligner, est bien la diversité des origines.

I-ÉCOLE PUBLIQUE

Amady Aly Dieng et Ousmane Camara ont tous deux, on l'a dit, écrit leurs mémoires²⁶⁵, qui se répondent et se complètent et on a pu tous deux les interviewer²⁶⁶. Ils ont fait leurs classes primaires pendant la deuxième guerre mondiale. Amady Aly Dieng est né le 22 février 1932 à Tivaouane, « la septième gare du chemin de fer Dakar-Saint-Louis. » Sa mère, Aminata Diallo, est métisse de peul et de Soninké. Son père Baïdy Dieng, halpuular, est de mère peule. Baïdy Dieng a été embauché au chemin de fer de l'AOF le 16 juin 1927 comme écrivain public. En 1929, il passe un examen pour être

²⁶⁴ Albert Kiki, *Professeur Albert Tévoédjré : entre masque et visage*, avec la collab. de Sêdoly Soton ; pref. de Jérôme Carlos, L'Harmattan-Côte d'Ivoire, 2014, 75 p.

²⁶⁵ Amady Aly Dieng, *Mémoires d'un étudiant africain*, op. cit. et Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain*, op. cit.

²⁶⁶ Entretien avec Amady Aly Dieng, Dakar, janvier 2015. Entretien avec Ousmane Camara, Dakar, janvier 2015.

reclassé comme facteur auxiliaire. Nommé facteur stagiaire le 1^{er} juillet 1931, il est titularisé le 1^{er} juillet 1932. De 1934 à 1935, il est affecté à Kidira, ville multi-ethnique et multilingue qui marquera passablement Amady Aly Dieng. Chez eux, on parle wolof. Au retour à Diourbel, Amady Aly Dieng est initié à l'apprentissage du Coran par le demi-frère de son père, Ahamadou Samba Dia, puis confié à un marabout toucouleur, Thierno Amadou Diallo. Il apprend ainsi à lire et écrire. Il est inscrit au cours préparatoire de la 1^{ère} année de l'école primaire régionale de Diourbel en octobre 1939 – le cours préparatoire compte alors 111 élèves – mais continue à fréquenter l'école coranique le mercredi. Viens la période de restrictions de la guerre puis le Certificat d'études primaires qu'Amady Aly Dieng obtient en juin 1945. Après un premier échec au concours d'entrée à l'École Blanchot de Saint-Louis, il passe, sur les conseils d'un ami de son père, Alioune Sow, l'examen d'entrée au lycée Faidherbe, le premier lycée de l'AOF.

Ablaye Camara, quant à lui, est né le 14 mai 1931 à Diourbel, d'une famille bigame de six enfants dont il est le cadet. Son père, originaire du Sénégal oriental, est mécanicien. Sa mère est une léboue du Cap-Vert. Son père est un musulman très pieu, appartenant à la confrérie Tidiane, alors que sa mère est : « une prêtresse de la religion traditionnelle »²⁶⁷. Il entre en 1939, de même que sa sœur Aïda, à l'école française. Il continue l'après-midi à faire paître les troupeaux en compagnie de son compagnon Amady Aly Dieng avec qui il va avoir une communauté d'itinéraire scolaire. Tous deux sont à l'école publique, et leurs parents ne sont aucunement opposés à ce qu'ils y aillent, même si l'éducation coranique a continué à tenir une place.

Joseph Olabiyi Yai ou René Zinsou ont également des parents pour qui envoyer leurs enfants à l'école va de soi. Ils sont aussi à l'école publique : Joseph Olabiyi Yai²⁶⁸ est né le 12 mars 1939 à Savé (Dahomey) mais lorsqu'il s'inscrit à l'école, un jugement supplétif d'acte de naissance émis par le commandant de cercle va lui assigner une autre date de naissance : le 12 mars 1942. Ses parents sont des paysans, dont il est, chose rare à l'époque, enfant unique, et la famille est monogame. Son père a suivi des cours pour adultes et sait donc lire, écrire et compter. Il s'est converti au protestantisme et Olabiyi Yaï sera baptisé sous le prénom de Joseph. Il fait l'école primaire à Savé puis est inscrit au collège Victor Ballot de Porto Novo, en 1953, c'est-à-dire deux ans avant que Victor Ballot, aujourd'hui Behanzin, ne devienne le quatrième lycée de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

²⁶⁷ Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain, op. cit.*, p. 20.

²⁶⁸ Entretien avec Joseph Olabiyi Yaï, Abomé, juillet 2015.

René Zinsou²⁶⁹ est né à Ouidah (Dahomey) le 9 février 1926. Le père de René Zinsou, Emile Zinsou Bodé, est directeur d'école. C'est aussi un militant des droits de l'homme qui lutte contre les injustices des colons. Il publie avec Paul Houzoumé un journal entièrement écrit à la main, le *Recadaire de Benhanzin*, où tous les articles sont signés Behanzin, comme si le roi se plaignait d'outre-tombe. René Zinsou a dix frères et sœurs parmi lesquels Emile Derlin qui sera président du Dahomey de 1968 à 1969. Son fils Lionel est, en 2016, candidat à l'élection présidentielle du Bénin, bien qu'ayant passé l'essentiel de sa vie en France. René Zinsou commence l'école à Ouidah, la continue à Bohicon puis à Cotonou où il obtient – il est d'ailleurs major de sa promotion – le certificat d'études. Le directeur de son école le persuade alors de continuer au lycée ce qui le conduit à Saint-Louis, au lycée Faidherbe qui est alors le seul lycée d'AOF.

Robert Dossou est né le 13 mai 1939 à Cove (Dahomey)²⁷⁰, dans une fratrie de treize enfants (onze de la même mère). Son père est fonctionnaire. Il a une jeunesse rebelle et indisciplinée, mais est néanmoins un excellent élève, ce qui résulte, dit-il, d'une sorte de pacte passé avec son père, et ce à quoi l'aide une mémoire exceptionnelle²⁷¹. Il va à l'école à Cové.

Tous sont donc allés à l'école primaire publique. C'est aussi le cas de Joseph Van Den Reysen²⁷² mais à une particularité près. Il a changé plusieurs fois d'école au rythme des affectations de son père, sous-préfet puis préfet au Congo-Brazzaville. Il est né le 19 mars 1934 à Brazzaville. Il est l'aîné d'une fratrie de huit enfants (cinq garçons et trois filles). C'est un métis, ce qui n'ira pas toujours sans souffrance. Sa grand-mère maternelle est de l'ethnie Makoua, son grand-père maternel est un Français d'origine bretonne. Il a été commissaire de police. Du côté paternel, il a un grand-père allemand, qui est venu au Congo-Léopoldville. Les parents de Joseph Van Den Reysen sont donc français, son père venu du Congo belge par naturalisation et sa mère parce qu'orpheline et selon une loi de 1912²⁷³. Aimée Mambou Gnali décrit assez précisément, à propos du compatriote de Joseph Van Den Reysen, Henri Lopes, la situation des métis au Congo :

« Etre métis au Congo, sous la colonisation, n'était pas chose facile. Dans un pays où tous les enfants, même nés de la prostituée la plus notoire, étaient d'emblée admis, reconnus, seul le métis, légitime ou non était

²⁶⁹ Entretien avec René Zinsou, Cotonou, juillet 2015.

²⁷⁰ Entretien avec Robert Dossou, Paris, mars 2015. Cotonou, juillet 2015.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Entretien avec Joseph Van Den Reysen, Toulouse, juin 2015.

²⁷³ Il s'agit plus probablement d'une Loi de 1913 sur l'acquisition de la nationalité française par les enfants de l'assistance publique.

traité de bâtard, *mwana makangu*, Entre enfants, c'était une insulte. Pour le rejeton blanc, mangeur de manioc, *mundele ya kwanga*, c'était une marque collée à la peau, une tare en quelque sorte.

Beaucoup de ces enfants étant effectivement délaissés par leur père, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny avaient ouvert à Brazzaville, en 1924, à la demande du gouvernement d'AEF, l'orphelinat Monseigneur-Augouard, "œuvre spéciale destinée à accueillir les petites mûlatresses de cinq à dix-neuf ans", pour leur inculquer une éducation occidentale digne de leur père. En les éloignant de leur mère, leur lien le plus étroit avec l'Afrique et le monde noir, ce traitement de faveur ne faisait qu'aggraver leur marginalisation. Les petites métisses grandissaient écartelées, déboussolées.

L'orphelinat des métisses, devenu l'internat des sœurs avec l'intrusion, dans les années 40 des premières pensionnaires noires, dont je fus, m'avait dès l'âge de huit ans, sensibilisé à ces tiraillements, à cette déchirure entre nous »²⁷⁴.

Le père de Joseph Van Den Reysen, sous-préfet, est nommé préfet du Djoué après la révolution de 1963, sous la présidence d'Alphonse Massamba-Débat. Joseph a donc changé plusieurs fois d'école. Il commence ses classes à cinq ans, à Poto-Poto, un quartier de Brazzaville. Puis il passe deux ans à Kinshasa dans une école chrétienne. Au retour, on l'envoie à l'école européenne. Sa famille vit également dans un quartier européen, la Plaine. Il n'a donc comme condisciples et voisins que des « blancs » :

«Oui oui vous vous rendez compte, à partir de 1942 j'allais à l'école avec des petits Européens, et j'habitais pas à Poto-Poto, on habitait à la Plaine. Je dis pas que ma famille avait des rapports intimes avec les Européens mais enfin on était dans un quartier européen et donc on allait à l'école avec les petits Français quoi. C'est surtout quand on est petit comme ça c'est décisif.»²⁷⁵

II-ÉCOLES RELIGIEUSES

D'autres, comme Albert Tévoédjré, ont été dans des écoles privées religieuses. Il naît le 10 novembre 1929 à Porto-Novo (Dahomey) dans une modeste famille de sept enfants²⁷⁶. Son père,

²⁷⁴ Aimée Mambou Gnali, *Beto na beto : le poids de la tribu*, Paris, Karthala, 2001, p.36.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ Il existe beaucoup d'ouvrages sur ou de Albert Tévoédjré où l'on trouve des éléments biographiques. Par exemple : Albert Kiki, *op. cit.* ; *Albert Tevoedjre, compagnon d'aventure* / [publ. par Albert K. Ekué et Edmond Joue], Paris, Berger-Levrault, 1988, 535 p. ; *L'Afrique révoltée* ; Préface d'Alioune Diop, Paris, Présence africaine, 1958, 159 p. [reed en fac. Sim. En 2011] ; *Contribution à une synthèse sur le problème de la formation des cadres africains en vue de la croissance économique...* Paris, Diloutremer, 1965, IV-154 p. – [Thèse] ; *Panafricanism in action : an account of the UAM*, Harvard University. Center for International Affairs, 1965, 86 p. ; *La Pauvreté, richesse des peuples* ; avant-propos de Jan Tinbergen,... ; préface de dom Helder Camara Paris : Éditions "Économie et humanisme" : Éditions ouvrières, 1978, 207 p. ; *Mes certitudes d'espérance*, Paris, Éd. ouvrières, 1984, 136 p. ; *Les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique* : conférence donnée le 16 octobre 1985 à Bonn... / Albert Tévoédjré, Tokyo : Université des Nations Unies, cop. 1986, 29 p. ; *Le bonheur de servir : réflexions et repères* ; préface de Kofi Annan, Paris : l'Archipel, 2009, 332 p.

Entretien avec Albert Tévoédjré, Porto-Novo, 16 juillet 2015.

Joseph, est catéchiste et sa mère, Jeanne, « une fille des sœurs ». Il reçoit donc, logiquement, une éducation catholique, d'abord à l'école Saint-Joseph de Porto-Novo puis au grand séminaire Saint-Gall de Ouidah où il entre à 12 ans, et où ses bonnes relations avec Monseigneur Parisot, qu'il aide dans son commerce de timbres, lui permettent de se constituer une première bibliothèque. Il dira de cette époque :

« Vous savez, en mon temps, le maître d'école était la référence, le repère, et je me souviens très bien que le père Gabriel Kiti...nous disait... " Mes enfants, mes enfants, buvez la science, buvez-la à longs traits, c'est votre salut. C'est votre avenir ". »²⁷⁷

Il est déjà très intéressé par les lettres classiques, amour qui ne le quittera plus et lui vaudra le surnom de Bossuet. On rencontre ce même appétit de lecture chez la plupart des hommes et femmes de sa génération qui vont constituer les élites, militantes, politiques et universitaires de l'Afrique.

Toujours au Dahomey, Gédéon Dassoundo va dans une école protestante. Le jugement supplétif d'acte de naissance rendu par le commandant de cercle le 30 novembre 1948 le fait naître en 1941 à Dassazoumé. Sa famille est paysanne et d'obédience méthodiste. Elle parle Nago, une langue dérivée du Yoruba. Son père a deux femmes et il a quatorze frères et sœurs. Il va donc à l'école protestante, au sortir de la guerre :

« Quand j'ai commencé l'école il fallait avoir... donc j'ai commencé l'école en novembre 1945, c'est presque la fin de la guerre. On a pas travaillé cette année-là à cause de la guerre. La plupart des instituteurs, maîtres, ceux qui savaient lire et écrire avaient été mobilisés, ils n'étaient pas tous démobilisés encore. ... Donc le premier maître que j'ai eu en 46 il venait encore à l'école avec le treillis. Il nous faisait faire des exercices comme à l'armée, on marchait au pas cadencé, puis il tape dans les mains comme ça, et puis on devait monter dans les arbres. On montait dans un arbre, et puis il tapait, il fallait sauter par terre....Il était dahoméen.²⁷⁸ »

Mais l'école protestante ne dure que trois ans. Comme il est parmi les dix meilleurs de sa classe, il a le droit d'aller à l'école publique pour faire la dernière année de primaire, en 1952-1953. Ensuite il est inscrit au collège Victor Ballot, qui ne deviendra lycée que deux ans plus tard.

III-ENFANTS PLACES

Tous ceux dont on vient d'évoquer la destinée scolaire et les études primaires sont restés dans leur famille. Ils habitent en villes, des villes certes plus ou moins importantes mais dotées d'une école, ou dans de gros villages. D'autres, suite à des accidents familiaux ou parce que d'origine villageoise

²⁷⁷ Voir note 258.

²⁷⁸ Entretien avec Gédéon Dassoundo, Porto-Novo, juillet 2015.

n'ont pas d'école à proximité et doivent donc être placés chez des parents demeurant près d'une école. C'est le cas d'Ablaye Camara pour qui la guerre et ses privations vont se doubler de catastrophes familiales. Son père, victime d'un accident du travail, est obligé de prendre sa retraite. Ses parents se retrouvent ruinés. Il est alors envoyé à Kaolack, poursuivre ses études chez son oncle Amadou Sow. Le souvenir qu'il garde d'une éducation très spartiate est tempéré par celui de la tendresse que lui prodigue Ndiaye Sy, mère d'Iba Der Thiam²⁷⁹. Filles et garçons se retrouvent dans des *Mbotay*, associations de classe d'âge. Ablaye Camara qui est devenu à Kaolack, pour les besoins de la cause scolaire, Ousmane Camara, né en 1934 à Kaolack, va au cinéma où, dans les deux salles qui existaient à Kaolack, il voit des westerns, qui sont alors les films les mieux distribués dans toute l'Afrique²⁸⁰. Il est de plus, se distinguant sans doute ainsi de ses camarades, un grand lecteur²⁸¹.

Bruno Amoussou, du Dahomey et Jean-Baptiste Oualian, de Haute-Volta, sont nés dans des villages et ne pourront donc suivre l'école chez eux.

Bruno Amoussou est né le 2 juillet 1939 à Djacotomey²⁸², village situé à 150 kilomètres de Cotonou, dans une famille paysanne. Bruno est le quatrième d'une fratrie de dix enfants. Son père s'est fait établir des papiers d'état civil et, de Mounzoun, devient ainsi Amoussou. Il s'était auto-éduqué en écoutant un ancien combattant raconter, en français, ses hauts faits, puis en suivant les cours à la fenêtre d'une école où il n'avait pu s'inscrire. Il put ainsi devenir le secrétaire du chef du canton sud, Fambo Mounzoun. Il se convertit au catholicisme en 1931 et démissionne de son poste de secrétaire pour devenir le catéchiste du village d'Azové. Il fait également commerce de produits agricoles et réussit à devenir un des plus gros traitants de la région et le principal animateur de l'Union des coopératives du Dahomey. Le directeur de l'Union l'envoie faire un stage de formation à Chartres à l'été 1957.

Il n'y a pas d'école sur place. Bruno est d'abord envoyé à Abomey, à quarante kilomètres du village, avec son frère Adrien. Il poursuit ensuite sa scolarité à Lomé, chez un beau-parent qui prend en charge les frais de scolarité. Le garçon aide à sa façon par de petites activités de chapardage et de contrebande avec le Ghana. Il passe avec succès le certificat d'études en juin 1949, ainsi que le

²⁷⁹ Iba Der Thiam, homme politique sénégalais, auteur d'une thèse sur le syndicalisme en AOF.

²⁸⁰ Sur le cinéma en Afrique à l'époque coloniale voir : Odile Goerg, *Fantômas en Afrique*, Paris, Vendémiaire, 2015.

²⁸¹ Ousmane Camara, *op. cit.*

²⁸² Bruno Amoussou, *L'Afrique est mon combat*, Paris, L'Archipel, 2009. On a tenté de préciser les points obscurs de la biographie de Bruno Amoussou avec un entretien réalisé en juillet 2015 à Cotonou.

concours des bourses, mais fait une fugue pour rejoindre son frère Eugène, directeur d'école au centre du Togo. Après cela et son retour à Azové, il va être envoyé à Porto-Novo chez un nouveau tuteur qui accueille six jeunes élèves dont il assume également les frais de scolarité. Bruno Amoussou suit ainsi les débats de campagne aux élections législatives et à l'assemblée territoriale de 1951, son tuteur étant proche de l'Union progressiste dahoméenne. Admis au concours de bourse, il est injustement dirigé vers le collège technique, et ne rejoindra qu'en deuxième année le collège Victor Ballot auquel il avait droit du fait de son bon classement.

Jean-Baptiste Oualian²⁸³ est né le 26 décembre 1941 (date supposée) dans le village de Tilga, en Haute-Volta. Son père est chef du village, situé en pays mossi. Il appartient à la lignée des princes Kafando, nom changé en Ouali (Cigogne) pour éviter trop d'homonymies, et transcrit ensuite en Oualian. Son père a neuf femmes, la mère de Jean-Baptiste étant la première épouse et donc la reine, quatre garçons et « dix-douze filles » (« avant les Français on ne comptait pas »). En tant qu'aîné, Il aurait dû succéder à son père comme chef du village mais refusera deux fois, du fait, dit-il, de son aversion toute particulière pour la coutume du lévirat. Il s'est d'ailleurs de sa propre volonté converti au catholicisme, après qu'un instituteur de l'école primaire lui en ait donné le goût. «Ce baptême représentait pour moi la planche de salut pour éviter d'abord le lévirat, puis la polygamie », dira-t-il. Il devient donc Jean-Baptiste, alors que son prénom originel était Noaga. Il est obligé de cacher cette conversion à sa famille.

Noaga est scolarisé à la sous-préfecture de Tougouri, située à 31 km de Tilga, dans le cercle de Kaya. Une école y avait été construite en 1947. Le chef de canton Naba Bélem-Wendé, qui appartient comme lui à la lignée des Kafando, exigeait des chefs de villages dépendants de lui qu'ils envoient des enfants. Il fut donc envoyé d'office. Il entre à l'école en septembre 1947, après avoir été d'abord écarté par un recruteur qui sélectionne les enfants selon l'état de leur dentition ou au vu de leur nombril. Mais il va avoir des conditions de vie fort difficiles. Les élèves sont logés par des notables qui la plupart du temps confisquent à leur profit les vivres réparties par le chef de canton qui les a collectées dans les villages d'origine. Les enfants sont ainsi condamnés à faire l'école buissonnière pour chercher leur pitance dans la nature, et du même coup exposés au fouet du maître pour absence. Noaga échappe de peu à la mort par inanition, qui n'a pas épargné certains de ses camarades, mais retire de ses années d'école une connaissance intime de l'exploitation et de l'injustice.

²⁸³ Entretiens avec Jean-Baptiste Oualian, juin 2014. On pourrait presque qualifier Jean-Baptiste Oualian d'hypermnésique. Il a une remarquable intelligence des faits.

« Je logeais chez un logeur. Cela veut dire que le chef de canton de Tougouri entouré de notables, ceux qu'on appellerait ministres de la Guerre, décide : tel notable tu vas recevoir vingt enfants, donc il a réparti comme ça. Ce chef de canton dit un tel tant d'enfants... Ensuite il dit à chaque village dont l'enfant a été retenu vous devez m'envoyer trois tines de mil par élève tous les trois mois. La tine c'est à peu près vingt ou vingt-cinq litres. C'est comme si en France on disait à Boulogne Billancourt on doit envoyer trois boisseaux de blé par élève tous les trois mois. Donc trois tines de mil par élève tous les trois mois. Il a construit un silo exprès derrière sa cour où il mettait ça...Vous allez voir par rapport à ma propre vie. Donc quand il fait ça tous les mois il nourrit... telle cour vous êtes combien, sept tines, vous êtes combien ? Tant de tines. Il répartit. Vous ramenez là où vous logez afin qu'on vous fasse à manger pendant un mois... Je me souviens quand on était chez un des notables, on était vingt et un. C'était sept tines par mois. Alors il faisait obligation à ces notables, comme c'est des notables polygames de choisir dans ...la case d'une femme de faire un grenier pour stocker ces mils et il fait la distribution mensuelle. Alors là va intervenir quelque chose qui a un impact sur la vie scolaire et pas seulement scolaire. C'est que quand il fait la distribution chez les notables là c'est eux qui sont chargés de nous préparer à manger et les notables exigeaient des villages des jeunes filles à tour de rôle pour nous faire à manger. Donc par exemple si je prends là où j'étais avec les autres il y avait dix villages à tour de rôle les villages devaient envoyer des jeunes filles pour nous faire à manger. Va se poser un problème sociologico-culturel car les villages envoient des filles capables de préparer donc qui ont seize-dix-sept ans donc à marier du coup problème. La fille peut pas dépasser l'année scolaire en quelque sorte. L'autre problème, qui va nous intéresser... A partir de mai nous avons les premières pluies. Maintenant c'est en juillet. Tous ceux qui ont dépassé ma génération peuvent dire. Donc à partir de mai dans les villages, on débroussaillait les champs. Personne ne veut plus envoyer des filles. Du coup mai, juin jusqu'au 14 juillet, je vous dis pas, la misère à Tougouri, on mangeait le mil cru parce que les villages ne voulaient plus envoyer des filles. Alors, donc il y avait cet aspect-là que même plus tard au lycée Philippe Zanda un dont le père était instituteur à Tougouri dit Oualian, je comprends pas on a vu des élèves qui mangeaient dans la cour le mil cru. Je dis ah ça c'est une longue histoire. Mai-Juin 14 juillet les villages ne veulent plus envoyer de filles. Quand le chef de canton fait la répartition on se met ... mais il y a plus grave car là il y a eu des morts de famine. Chaque année on ... Quand on amenait le mil chez le logeur, les femmes du logeur faisait des galettes avec ce mil, allaient vendre on appelait ça campement... Par exemple à Tougouri il y a un lieu là où tous les voyageurs font escale. Là les femmes vendaient les galettes. Au bout de dix jours nous n'avions plus de mil dans la cour. Du coup, ce que nous faisons on sortait le week-end, on allait autour du village pour cueillir certaines plantes. Ensuite on allait au barrage chercher les reinettes. On allait aussi en brousse là il y avait ce qu'on appelle la gomme arabique. On essayait de trouver la gomme car le maître nous avait habitué à aller chercher la gomme écraser du charbon pour faire un tableau et on brûlait des os pour se servir de craies. On n'avait pas de craies... L'ardoise c'est des écorces de bois, une partie du mur de la classe avec de la gomme arabique, piler du charbon, bouillir, que ça serve de tableau et donc cette chose que les femmes pilait et que nous au bout de dix jours il n'y avait rien. On condamnait l'ensemble des élèves à faire l'école buissonnière malgré eux parce qu'il fallait trouver à manger. Donc dès 8-9, 10 ans j'ai été habitué à faire trois jours sans manger. Le samedi on allait en brousse on cherchait la gomme arabique, on cherchait les margouillas, y a une plante grimpante là dont les fruits sont comestibles directement crus, une liane, il y a un moment où autour de Tougouri sur sept kilomètres vous ne pouviez plus trouver cette liane là. L'autre jour en mai-juin il y a une herbe qui pousse en bord des routes, on peut s'en servir comme on se servirait d'épinards ici. Nous avons maintenant un problème, quand cette herbe commence à pousser c'est le soir après le jardinage (parce qu'il y avait un moment où il y avait un jardin d'école) le soir nous allions. Les Peuls ils campent aux alentours du village on va là où ils étaient on ramasse les morceaux de canaris on s'en va chercher de l'eau, on cuit cette feuille là pour manger parce que eux quand ils lèvent leur campement ils laissent leurs anciennes marmites, des pots de terre, on prend les pots de terre cassés là pour cuire la fameuse herbe parce qu'on peut pas l'amener chez le logeur, c'est pas possible. A ce moment je vous dis pas les scènes. Pour prendre moi qui était le plus petit, supposons que j'ai pu prendre des feuilles qu'on peut arracher comme ça, aller les Peuls à tel endroitau moment où je cuis je peux voir un grand qui arrive, il arrive et il chipe ma marmite. Chez tous les logeurs même chose. Il y a eu des morts de famine. En juin, juillet quand il y avait la pluie on s'entassait dans le vestibule, tous ces notables avaient des vestibules, on dort à même le sol, sans natte, sans rien. Dans les rapports humains d'exploitation... moi quand je viens à la rentrée j'ai un boubou neuf, j'ai une couverture neuve. Au bout d'un ou deux mois on me le pique, les palefreniers là ils font des culottes avec. Ils piquaient nos vêtements comme ça de sorte qu'on ne quittait jamais sa couverture. Donc c'était la misère. Un jour est arrivé où le chef de canton l'a su mais ça a aggravé certaines choses. C'est comme quand les gens disent ici que dans les cités les drogués quand vous dénoncez après vous n'êtes plus tranquille. J'ai vécu cette logique dans un tout autre contexte. Un jour, un soir des élèves sont partis acheter des cacahouètes. Chez le chef de canton une grande cour, il y a deux portes. Voilà que le chef de canton est de passage, le voit croquer. Il dit ça fait trois jours que j'ai pas mangé. Le chef de

canton a convoqué tout rouge les notables et il dit si moi j'entends ça que dans une des cours un élève n'a pas mangé pendant trois jours vous allez voir ce que vous allez voir. Dans les cours on s'est mis maintenant à nous surveiller et ça allait aggraver mon cas puisque comme je vous ai dit le chef de canton et moi on était de la même famille donc je pouvais entrer chez le chef de canton discrètement, aller manger. Le jour où c'est arrivé là chez mon logeur, il a envoyé des enfants pour surveiller pour que je ne puisse plus mettre les pieds chez le chef de canton. Alors du coup, chaque midi j'étais obligé d'attendre la reprise de l'école quand les propres enfants de mon logeur sont partis à l'école pour aller dans la cour du chef pour chercher de quoi manger. Donc j'arrive à l'école avec une heure et demi de retard, le maître allez le fouet un grand est parti chercher le fouet. Il frappe il frappe mais je n'ose pas dire c'est une question de survie. Je voulais pas livrer mon secret et donc je courais je sortais de l'école il me poursuivait. Toutes les femmes du village jusqu' aujourd'hui quand elles passaient pour aller au marché on entendait oui m'sieur oui m'sieur elles disaient ça c'est petit Oualian encore. Donc pour ma survie savoir que la grande cour vous êtes la même famille. On était surveillé je pouvais pas y aller. C'est pour ça que j'étais le plus battu dans la classe car je pouvais pas dire ça au maître. Donc mon cousin germain qui était avec moi, un jour me dit. Ecoutes, nous on est des princes on vient souffrir la misère ici on va rentrer au village comme nous sommes des princes on ne peut pas voler faire les voyous et être classés au même titre que les voyous là mais je ne peux continuer il faut que je trouve le moyen de me faire renvoyer de l'école. Il dit bon si tu veux on va faire la chose suivante, une petite anecdote : le maître avait constaté que ce cousin germain et moi, on était toujours ex aequo. Si c'est 3^e on est 3^e ex-aequo. Le maître décide un jour de me mettre devant et de mettre le cousin au fond de la classe puis il dit : exercice pour les deux Oualian seulement. Il donne un exercice : ex-aequo. Mon cousin germain dit désormais on fait l'idiot mais on va se faire fouetter oui mais on peut pas voler on est des princes et à partir de ce jour on rentre en classe si la leçon dit la vache est un ruminant il dit le contraire, on frappe il dit le contraire ; à la fin de l'année il avait maigri. Le maître lui a dit qu'il devait être malade il a fait message au village de venir le chercher. Une fois qu'on l'a ramené un jour, le maître me dit l'année d'après : comment se fait-il que vous qui aviez toujours été ex-aequo c'est trop bizarre et c'est à ce moment-là qu'il me dit que je suis intelligent mais paresseux. Il a annulé des compositions car j'étais le seul à avoir 20 sur 20. Un midi je suis dans la salle de classe je voulais pas lui dire que je savais pas où aller pour trouver à manger. Dans son classement je suis troisième dans la classe... Et c'est après ça je me suis dit je dois réussir je ne peux pas le décevoir... C'est après ça... Il allait arriver un jour la chose suivante. On est dans la classe. Il y avait ceux qu'on appelait les grands, grands de taille et au point de vue des calculs indigènes des âges ils avaient peut-être un an de plus que moi. Le maître dit je comprends pas. Il y a un qui dit monsieur monsieur, ça fait trois jours qu'on a pas mangé dans aucune cour. Le maître dit quoi ! Qu'est-ce que cette histoire et du coup on a été obligés de raconter quelques-unes de nos misères. Par exemple, dans ma cour un palefrenier, le serviteur on le traite comme une femme, il est accroupi devant le roi, si vous êtes le roi... Je parle au serviteur. Le palefrenier c'est celui qui s'occupe des chevaux. Un des palefreniers dit qu'on a volé les chaussures et que si on ne se dénonce pas on va voir. Ils ont une décoction d'écorce d'arbres qu'on a bue. On a eu des diarrhées donc de fil en aiguille le maître nous réunit chez l'infirmier de l'époque et convoque les notables. Le maître demande comment se fait-il qu'il y ait distribution de vivres tous les mois et que dans les cours les enfants peuvent faire trois jours sans manger. Ils ont fait semblant de pas être au courant et le maître dit et vous qui avaient fait des breuvages comme ça qui avaient dit qu'on avait volé des chaussures.... Racontez-moi ça quelles preuves vous avez ? Alors le gars il dit, c'était un de ma cour, un des notables, que j'ai volé une paire de chaussure et qu'il m'a vu la vendre au marché. Le maître lui dit donc vous savez où il a volé ça à qui il a vendu...vous avez des témoins celui qui a acheté. Il dit que le type à qui j'ai vendu il est pas de Tougouri. Le maître dit c'est vous qui irez en prison car on peut pas continuer ce jeu -là. Et après il dit vous voyez le petit Oualian malgré ce que vous faites là moi j'ai posé de l'argent sur sa table. L'argent il a fait trois jours il ne l'a pas touché. Je le récupère et pourtant je sais maintenant qu'il peut faire trois jours sans manger et vous vous allez me dire qu'il aurait volé des chaussures et les vendre au marché et vous vous étiez là... »²⁸⁴

La citation est longue mais montre admirablement à quel point les conditions scolaires pouvaient être difficiles. Elle montre aussi qu'une condition princière ne protège pas, ou plutôt ne protège plus, avec l'école française, des avanies de l'existence inhérente à un autre ordre du monde.

²⁸⁴ Entretien avec Jean-Baptiste Oualian, *Ibid.*

Valentine Quenum²⁸⁵ n'est pas non plus restée avec ses parents. Elle est née le 31 octobre 1941 à Cotonou (Dahomey), dans cette Maison Quenum qu'elle occupe encore aujourd'hui. Son père est fonctionnaire – agent expéditionnaire –, qui a exercé à Cotonou et Abomey. Ses parents sont catholiques et elle a été baptisée dès l'âge de six mois. Ils sont cinq enfants de la même mère²⁸⁶. Pour effectuer sa scolarité, elle est d'abord placée chez une cousine à Porto Novo et va à l'école publique, jusqu'en 1953. Mais cette cousine se marie et part à Saint-Louis du Sénégal, avec Valentine, qui continue ainsi l'école dans cette ville. Elle revient au Dahomey et est inscrite cette fois à Allada, une commune proche de Cotonou, à Notre-Dame des apôtres où elle finit sa scolarité primaire et effectue son cycle secondaire.

Jean-Martin Mbemba du Congo-Brazzaville, est pris en charge après la mort de son père, tailleur à Poto-Poto, un quartier de Brazzaville, par la sœur de sa mère. Il a alors sept ans. Alors qu'il avait été jusque-là à l'école publique, il est à partir de ce moment envoyé dans une école catholique, plus près d'un domicile qui est désormais à Ouenzé.

« je fais l'école publique à Poto-Poto jusqu'au CE2 et à la suite du décès de papa, ma mère trouve et achète une maison un peu plus loin et on déménage. On va à Ouenzé et c'est là-bas que j'intègre l'école catholique, en CM1-CM2.

FB : Vous étiez baptisé, vous étiez catholique ?

JMB: Oui oui, j'étais baptisé.

FB : Et ensuite vous avez votre certificat d'études bien entendu.

JMB : Certificat d'études et puis on me conseille – étant donné que je n'ai que des sœurs avec moi, que le père est décédé – on me dit "bon il faut aller au lycée technique là-bas, fait le concours du lycée technique, tu sortiras assez vite" ...

FB : Pour travailler assez vite et subvenir aux besoins, ah oui c'est pour ça.

JMB : Maman, les tantes, les sœurs, etc... J'ai fait le concours donc de la section commerciale, on appelle ça comme ça, du lycée technique. »

III-LYCÉES

Valentine Quenum est la seule à avoir effectué ses études secondaires dans une institution privée où elle a sa première partie de baccalauréat. Elle passe la seconde partie en candidate libre car elle a dû rejoindre son frère à Dakar.

²⁸⁵ Entretien avec Valentine Quenum, Cotonou, juillet 2015.

²⁸⁶ La précision est nécessaire car au Dahomey on pouvait être catholique et polygame. On s'arrangeait, quitte au besoin à se séparer d'une des femmes quand il en était besoin.

Jean-Martin Mbemba²⁸⁷ poursuit donc ses études, toujours sous la houlette de la sœur aînée de sa mère, dans un lycée technique. Il y obtient son brevet d'études commerciales. Mais le problème, qu'il ressent comme une injustice est que ce lycée ne permet d'aller que jusqu'à la classe de première. Obtenir l'ouverture d'une classe terminale va être son combat, un combat qui provoquera quelques mesures de rétorsion. Il partira finalement, à ses frais, faire une terminale en France, au lycée technique de Nancy. Voyons ces propres dires :

« ...quand on arrive en première ça s'arrêtait là, la scolarité au lycée technique. Au lycée classique là-bas, ils allaient en terminale, etc... Mais chez nous ça s'arrête en première. Après la première, on doit aller travailler dans les compagnies françaises parce que c'était les meilleurs cadres moyens, parce qu'on était aide-comptable en sortant de là, on avait le CAP aide-comptable, le CAP de commerce et en première, on avait le Brevet d'Études Commerciales première partie ... Donc avec ça, vous êtes cadre moyen, vous avez de très hauts salaires ... Bon, mais ce qui s'est passé ensuite, en cette période, est née à Brazzaville, l'Association Scolaire du Congo poussée par l'association des Étudiants Congolais en France ... c'est ça le problème, qui impulse, c'est ça la FEANF, c'était pas pour ici, c'était pour l'Afrique et donc ils poussaient à créer l'Association Scolaire du Congo et cette association est dominée par les surveillants généraux, le lycée Savorgnan de Brazza, c'est eux qui sont président, secrétaire-général, trésorier. Ah non, trésorier c'est nous, c'était au lycée technique qui avait deux sections.... Alors quand on faisait une réunion, les autres préparaient déjà leurs départs en France à la fin de la terminale et ça ça nous fragilisait, parce que nous sommes une quinzaine dans une réunion, tous ceux dans l'enseignement général parlent de leur départ en France à la fin de la terminale, nous non, nous on pense aller travailler déjà ... Et c'est comme ça qu'avec cet ami, camarade de classe, on écrit, on va au bureau des PTT on relève les adresses d'une dizaine de lycées techniques en France et on leur écrit pour savoir est-ce que c'est vrai que dans leurs lycées techniques, il n'y a pas de terminale, qu'on arrête en première ... Parce que chez nous ici, tout s'arrête en première, on comprend pas, pourquoi s'arrêter en première, et quand on reçoit les réponses Ils vous disent que ça va jusqu'en terminale. Ils disent qu'après la terminale, ceux qui ont réussi reçoivent le BSEC – Brevet Supérieur d'Études Commerciales – reçoivent le Bac Économique et font, soit fac de droit, soit Sciences Po, soit Institut Commercial, soit école de commerce, c'est pas possible ! Donc dans notre classe de première, nous n'étions que 12, vous voyez c'était des élites, et quand je dis 12, c'est toute l'AEF, y'avait aussi des Gabonais, des Camerounais... non pas des Camerounais ... Et donc on fait le compte-rendu, donc nous étions 14, malheureusement, y'a le surveillant général qui était un Français de souche qui a su ça, nous on le savait pas et puis un moment il vient et il dit «ah Mbemba, Moussa, c'est vous qui entêtez les autres ? Et bien on verra ! » Bon, eux, ils recevaient quelques indemnités en plaçant les cadres dans différentes entreprises commerciales françaises... ils voulaient pas nous voir partir !

....Moi je suis allé voir le ministre de l'Éducation nationale, qui à l'époque, est de mon ethnie, , pour lui expliquer "c'est pas possible ce que les colons sont en train de nous faire, les locaux sont pas formés... Voilà ce qu'il se passe, et voici la réponse des lycées technique de France". Et à partir de là, le ministre il me dit "bon vous pouvez rester tranquille, il y aura la terminale cette année. L'année prochaine, je prend toutes les dispositions pour qu'il y ait la terminale." On était en 1962. Et alors ça y est, effectivement, le ministre fait tout, fait prendre les décrets, prend les dispositions, appelle le proviseur qui est un Français de souche, le blâme et donne les instructions : il y aura la terminale, aussi bien en section industrielle qu'en section commerciale... Et ça, les autres disent "bon tu vas voir" or Moussa et moi, étions toujours au tableau d'honneur, toujours parmi les trois premiers au tableau d'honneur. Mais au troisième trimestre, ni lui, ni moi. Parce qu'on était deux à mener cette lutte. Nous, on est expurgés, si j'ose dire, du tableau d'honneur et comme quand on passait des examens – parce qu'ils ouvrent en terminale – ils avaient pris note qu'il fallait avoir, par exemple en comptabilité, une note égale ou supérieure à 12 pour passer en classe supérieure. Moi alors que j'étais tout le temps au tableau d'honneur j'ai eu 5, donc je pouvais pas passer. Donc j'ai été recalé et l'autre, Moussa, il a eu 10, et lui non plus il pouvait pas passer, bon lui il est allé travailler à Pointe Noire, moi j'ai refusé de reprendre la première mais le lycée technique a fait grève quand même au vu des résultats ... pour nous soutenir ... Et puis on a eu une grève du lycée Savorgnan qui était le lycée d'enseignement général parce que comme on était militants dans cette

²⁸⁷ Entretien avec Jean-Martin Mbemba, Paris, octobre 2015.

association, donc on était connus tous les deux ... Les deux qui menions cette activité étaient des militants de l'Association Scolaire du Congo donc on était connus des autres ... Donc moi je travaille trois mois à peu près, je paye mon billet par bateau et je m'inscris au lycée technique de Nancy.... »

Les autres ont été dans les lycées régionaux : Faidherbe à Saint-Louis pour Amady Aly Dieng, Ousmane Camara, Abou El Caba Touré²⁸⁸ et René Zinsou ; Van Vollenhoven à Dakar pour Mamadou Lô ou Habib Thiam ; Victor Ballot à Porto Novo pour Robert Dossou, François Codjo Azodogbehou²⁸⁹, Gédéon Dassoundo²⁹⁰, Olabiyi Yaï²⁹¹; Philippe Zanda à Ouagadougou pour Jean-Baptiste Oualian ; Terrasson de Fougères pour Ibrahima et Madina Ly²⁹², etc.

Deux d'entre eux, Joseph Van Den Reysen²⁹³ et Boubakar Ly²⁹⁴ font – ou finissent – leurs études secondaires en France.

Dans la plupart des cas, ce sont pendant ces années de lycée qu'ils se sont initiés à la vie politique, ou se mêlent de revendications liés aux régimes d'internat. Leur apprentissage est en général précoce, et ils font au lycée leurs premières armes, témoignant dès leurs études secondaires d'un tempérament rebelle à l'injustice. Les revendications portent en général sur les conditions matérielles, et particulièrement sur l'alimentation. On peut y voir, sans risque de se tromper, une sorte de revendication culturelle, même si ce n'est pas une alimentation africaine qui est spécifiquement demandée. En tous cas, la récurrence de ce motif de protestation ne tient pas au hasard, quelle qu'ait été par ailleurs, la qualité – bonne ou mauvaise, on l'ignore – de la nourriture servie. Nos personnages acceptent, avec enthousiasme, leur imprégnation par la culture française mais récusent des normes alimentaires venues d'ailleurs.

On a des descriptions très précises de Faidherbe par Amady Aly Dieng²⁹⁵ et Ousmane Camara²⁹⁶. Ils en gardent l'un et l'autre un bon souvenir. Malgré les réticences de l'administration – qui a du mal à

²⁸⁸ Entretien avec Abou El Caba Touré, Dakar, janvier 2015.

²⁸⁹ Entretien avec François Codjo Azodogbehou, Porto-Novo, juillet 2015.

²⁹⁰ Entretien avec Joseph Olabiyi Yaï, Abomé, juillet 2015.

²⁹¹ Entretien avec Gédéon Dassoundo, Cotonou, juillet 2015.

²⁹² *Paroles pour un continent : la vie et l'œuvre d'Ibrahima Ly*, L'Harmattan, 1990. ; Entretien avec Madina Ly Tall, Paris, le 5 juin 2014.

²⁹³ Entretien avec Joseph Van Den Reysen, Toulouse, juin 2015.

²⁹⁴ Entretien avec Boubakar Ly, Dakar, janvier 2015.

²⁹⁵ Amady Aly Dieng, *Mémoires d'un étudiant africain*, op.cit.

²⁹⁶ Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain*, op.cit.

concevoir qu'un Africain fasse du latin – Amady Aly Dieng y est inscrit en section A (avec latin). Il loge – hormis une année chez un ami d'Alioune Sow chez qui il se sent mal – à l'internat dont il garde d'excellents souvenirs. Il en parlera comme d'un « magnifique instrument de formation, d'émulation, d'échanges et de discipline »²⁹⁷, parfaitement cosmopolite, les élèves étant originaires de toute l'Afrique française. Il choisit le grec en quatrième. L'enseignement délivré au lycée, par des enseignants sous-qualifiés, n'est, d'après lui, pas à la hauteur, à quelques exceptions près comme ce professeur de philosophie qui lit à ses élèves des extraits de Nietzsche et de Valéry. Amady Aly Dieng est un excellent élève. Il reçoit un deuxième prix de philosophie et un deuxième prix de physique. Il lit les classiques (Balzac, Stendhal, Zola etc), connaît Racine, Corneille et surtout Molière qu'il apprécie. Il a par des camarades ses premiers contacts avec la bibliothèque marxiste. En classe de philosophie, il devient maître d'internat. Il va aussi connaître à Saint-Louis les premières actions militantes, lors d'une grève de restaurant lancée pour protester contre la mauvaise qualité de la nourriture. C'est alors qu'il entend parler pour la première fois du PCF et de Jacques Duclos dont l'administration croit à l'influence sur les grévistes. Il faut noter à ce propos que c'est bien souvent la hantise anti-communiste des autorités qui a fabriqué des communistes, car les jeunes gens, tel Amady Aly Dieng étaient intrigués par ceux que l'on accusait ainsi de façon récurrente et souhaitaient en savoir plus. Tout cela n'empêche pas Amady Aly Dieng de réussir un baccalauréat dont l'oral se passe alors à Dakar. En 1951-52, il crée pendant les vacances scolaires à Diourbel une association intitulée « Les amis de la culture ». L'association est affiliée au Conseil mondial de la jeunesse lui-même section de la *World Assembly of Youth*, rivale de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD)²⁹⁸. Cette création répond à un souci anti-colonialiste : répandre la culture en général et la culture africaine en particulier. L'association organise des soirées théâtrales, des conférences, crée de concert avec l'association de la jeunesse scolaire du Siné-Saloum dirigé par Ousmane Camara un journal : *Lien culturel*.

Ousmane Camara, lui aussi, est à Faidherbe, également inscrit en A, et mène la vie cosmopolite de l'internat. Lectures, conférences et meetings le sensibilisent à la vie politique et il s'inscrit, après

²⁹⁷ Amady Aly Dieng, *id.*, pp.29- 32

²⁹⁸ La FMJD, créée en novembre 1945 était une organisation de jeunesse proche de Moscou et du monde communiste.

avoir entendu Gabriel d'Arboussier²⁹⁹, à la section saint-louisienne des jeunesses du RDA. Il participe à la grève du lycée en juin 1952, dont parle également Amady Aly Dieng.

« Dans l'affrontement avec les forces de police, nous avons le soutien inattendu mais actif et déterminant des femmes du quartier de pêcheurs de Nguet Ndar situé juste à côté du lycée. Armées de rames de pirogues, elles tiennent en respect les policiers, les forcent à reculer. Ce premier succès est pour nous un stimulant pour entreprendre d'autres luttes sur le chemin de la liberté. La solidarité active de ces femmes est aussi l'illustration du changement qualitatif de la participation des sénégalaises à la vie politique nationale. Utilisées d'ordinaire pour former des haies bruyantes et colorées... Elles sont de plus en plus informées et impliquées. »³⁰⁰

Exclu comme meneur de grève, il prépare la première partie du baccalauréat chez lui. Il est néanmoins ré-admis au lycée après le succès. En 1953, il obtient la deuxième partie d'un baccalauréat philosophie.

René Zinsou³⁰¹ a lui aussi de bons souvenirs de Faidherbe de même qu'Abdoulaye Booker Sadjji qui fait – contrairement à Amady Aly Dieng – un portrait dithyrambique des enseignants. Il est possible néanmoins que les mémoires aient quelque peu enchanté les souvenirs en gommant les difficultés. Abou El Caba Touré se souvient d'avoir eu froid à l'internat et ne garde que des impressions moroses³⁰². Mais ce qui est sûr, – et tous les témoignages sont ici unanimes – c'est l'intérêt pour les études y compris pour des domaines fort éloignés des vies quotidiennes : le grec, le latin, l'allemand ou les auteurs classiques. Il ne semble pas y avoir eu de déroboade face à une culture étrangère mais une curiosité insatiable. Ce sont tous de bons élèves, nullement déroutés par les matières enseignées ce qui relève, malgré tout, de l'exploit, mais des exploits accomplis avec un naturel parfait et sans étonnement majeur. Néanmoins le sentiment d'injustice n'est pas absent et se cristallise encore une fois sur les problèmes alimentaires. C'est aussi l'alimentation que Jean-Baptiste Oualian dénonce quand il est délégué des élèves à Jean-Philippe Zinda, où il affûte sa capacité de réaction à l'injustice :

« J'ai dit ... Nous souhaiterions aussi ne pas être trop francisés alimentaires donc nous souhaiterions avoir dans notre alimentation les haricots autochtones qu'ici au marché nous appelons les cornilles. J'ai dit que nous souhaiterions des cornilles, des haricots de chez nous de la même façon que nous souhaiterions manger des pommes de terre de chez nous... Je dis, nouilles spaghettis, nouilles, spaghettis, on veut pas être francisés peut-être vous avez fait des études en France mais je vois pas pourquoi nous n'aurions pas des produits de chez nous »³⁰³.

²⁹⁹ Gabriel d'Arboussier, né au Soudan français fut le co-fondateur avec Houphouët-Boigny du RDA. Il fut député du Gabon, conseiller de l'Union française mais, contrairement à Houphouët resta proche du PCF après le « repli stratégique » du RDA.

³⁰⁰ Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain, op. cit.*, p. 30.

³⁰¹ Entretien avec René Zinsou, juillet 2015.

³⁰² Entretien avec El Caba Touré, Dakar, janvier 2015

³⁰³ Entretien avec Jean-Baptiste Oualian, *id.*

Bruno Amoussou³⁰⁴ mène ses premières actions à Victor Ballot, également avec des revendications alimentaires. Au-delà du lycée, il est politiquement informé par son environnement. Il fréquente un responsable syndical du secteur privé, Osa Lalou, qui l'éclaire sur le rôle des syndicats. Il assiste également aux conférences données par les étudiants durant les vacances et a l'occasion d'entendre dans la grande salle du temple protestant Emile Derlin Zinsou, futur président du Dahomey et, frère, on l'a vu, de René Zinsou, qui poursuit ses études à Faidherbe.

Robert Dossou, qui est lui aussi à Victor Ballot, a commencé dès l'école primaire à manifester un esprit frondeur. Il y devient Président du Collège du Scoutisme, et délégué des élèves. Il lit le journal de la FEANF, *l'Étudiant d'Afrique noire*, que reçoit son père, et le fait lire à ses condisciples. C'est à Porto-Novo qu'il a fait ses premières lectures marxistes³⁰⁵.

C'est encore d'un autre type de politisation précoce, mais intervenue également durant les années de lycée à Victor Ballot que témoigne Gédéon Dassoundo :

FB : Vous disiez que vous aviez déjà des activités politiques, au lycée ?

GD : Oui. Pas politique en tant que tel, mais oui aussi. Parce qu'en 1954, lors de nos premières vacances, nos aînés de la région, qui étaient à l'université de Dakar, pendant ces vacances nous ont organisé en association, qu'on appelait Union des Scolaires de Dassa, qui comprenait quelques étudiants, peut-être deux ou trois, et beaucoup d'élèves, pas beaucoup en vérité, mais il y avait quand même pas mal de collégiens. Et on a formé cette association en 54 pour organiser nos activités de vacances, on faisait des cours de vacances, on faisait aussi des conférences, les étudiants venus de Dakar nous expliquaient, sur la colonisation, la nécessité de l'indépendance, etc. Ça nous initiait déjà. Et c'est en 54 qu'est née l'Union Générale des Étudiants et Élèves Dahoméens. Et j'ai eu la chance d'être désigné par cette association de scolaires pour assister à ce congrès. Ça m'a beaucoup marqué. C'est formidable, parce qu'on était en face de presque tout ce que le Dahomey avait comme étudiants à l'époque. Beaucoup sont arrivés de France, presque tous ceux qui étaient à Dakar, c'était un parler que je n'avais jamais vu. Je n'avais jamais vu un milieu aussi large de gens défendant des thèses politiques très avancées, chacun à sa manière, mais il y avait beaucoup de convergence, et beaucoup d'éloquence, ça s'est passé... ce qui est aujourd'hui le lycée technique Coulibaly. Mais à l'époque ça s'appelait le collège technique Reste, qui était un des gouverneurs du Dahomey, qui a donné son nom à ce collège. ..Tous les étudiants dahoméens étaient invités au congrès, donc ceux qui ont commencé à nous former à Dassa étaient là aussi, donc ils nous ont pris sous leur aile, et on les écoutait parler, etc., on leur posait des questions, etc. " qui est celui-là ", " qu'est-ce qu'il a voulu dire "... Vous savez on n'avait pas les noms de tous les gens, on n'était pas habitué à cette manière d'organiser des débats, on a vu ça pour la première fois. Après on a compris pourquoi c'est comme ça. Il fallait s'inscrire, donner la parole aux gens, puis les gens parlaient, puis on changeait de thème, puis on s'inscrivait, puis les gens parlaient. Ce n'était pas toujours les mêmes qui avaient quelque chose à dire sur tous les sujets. Donc il y avait beaucoup de gens, vous savez, il y a une chose, c'est que la scolarisation a commencé par le sud du Dahomey. Donc les premiers à avoir eu le bac et à être allés à l'université étaient pour la plupart originaires du sud, soit qu'ils aient eu ça ici, soit que certains de leurs parents aient achevé leur cycle secondaire à Dakar, peut-être à Abidjan, peut-être à Bamako, peut-être en France, et puis bon, on était en contact de leur nom pour la première fois à ce moment-là, donc je ne me souviens plus de tous les noms. Mais peut-être... Il y avait sûrement les gens comme Tevoédjré, dont on entendait parler déjà... parce que c'est des

³⁰⁴ Bruno Amoussou, *L'Afrique est mon combat*, op.cit.

³⁰⁵ Entretien avec Robert Dossou, *id.* Il s'agit probablement de *Démocratie nouvelle* qui était alors le texte de Mao le plus répandu.

gens qui étaient... Eux étaient en première quand nous on était en sixième, donc vous voyez en 55 ils ont eu le bac et ils étaient déjà partis. Ils sont revenus pour créer l'UGED. En 54, Tévoédjré était déjà le responsable du journal de la FEANF *l'Étudiant d'Afrique noire*, qui paraissait à Toulouse à ce moment- là.

FB : Ils vous ont parlé de la FEANF à ce congrès ?

GD : Oui, ils en ont parlé, notamment ceux qui étaient arrivés de France, parce que l'AED, l'association des étudiants dahoméens existait...alors que l'UGED n'était pas née. Donc ils sont venus avec leur expérience... parce que quand on a créé la FEANF, chaque territoire colonisé avait une section de la FEANF³⁰⁶.

Cet entretien méritait d'être rapporté car il montre clairement le rôle de la FEANF en Afrique même, rôle qui s'exerce auprès des jeunes ainsi que dans la création des associations nationales. Par ailleurs, comme les autres, Gédéon Dassoundo participe aux grèves menées par les élèves de Victor Ballot dont il est membre de l'association. Il garde un souvenir mitigé des enseignants car il a conscience que ce ne sont pas toujours les plus qualifiés qui sont envoyés aux colonies :

« Sinon, vite on a compris... Les enseignants que l'on avait... Au début le système d'enseignement dans un collège est différent du primaire. Au primaire, vous avez le même enseignant dans votre classe, pour toute l'année. Bon ici vous avez un maître pour une ou deux ou trois matières, c'était différent. Par la suite, à force de changer, on s'est rendu compte que l'on pouvait avoir des maîtres meilleurs que ceux que l'on a eus. Par exemple on a eu à un moment donné un professeur agrégé d'histoire, ce qui était rare pour une colonie. Il s'appelait Mr Gioud, et sa femme était professeure d'anglais. Donc il avait une aisance extraordinaire pour parler, pour développer l'histoire, on sentait que lui se référait pas aux livres d'histoire, il disait " vous pouvez lire ceci dans votre livre". Il y en avait d'autres qui étaient plus accrochés aux livres....L'enseignant qui avait envie de faire une expérience en colonie, avait cette envie soit parce qu'il est un peu de gauche, il a envie de comprendre ce qu'il se passe, il a milité déjà au sein de l'UNEF, et qui avait déjà... ou bien au sein du PSU ou du PCF, ou parfois de la SFIO à l'époque. Ils disaient "ce qui se passe en colonie, je vais aller voir un peu", et ils viennent. Bon. D'autres, c'était plus risqué, mais c'était une sorte d'aventure, à l'époque on pouvait tomber malade et mourir très banalement, vous voyez. Parce qu'on avait les meilleurs services... C'est après qu'on a l'avion, mais même avec l'avion, c'étaient les DC4, l'avion faisait une journée entière, ou une journée et demie pour aller en France, alors que si c'était le bateau c'est trois semaines, un mois.

FB : On peut pas comme aujourd'hui se faire rapatrier en urgence. Mais vous avez gardé de bons souvenirs du lycée ?

GD : Oui, et des enseignants, généralement ils aimaient leur travail

FB : Vous aviez aussi des élèves européens dans vos classes ?

GD : Oui, et c'était très intéressant. Au lycée ou au collège Victor Ballot, parce qu'à Porto Novo, comme c'était la capitale, le gouverneur était là, donc il y avait le plus d'Européens possible, ils avaient priorité pour inscrire leurs enfants au collège Victor Ballot, qui était le plus grand. On avait par exemple dans ma classe, en sixième, j'avais deux enfants du gouverneur lui-même. C'était le gouverneur Bonfils, il avait son fils Jean-Louis, qui était dans notre classe, et sa fille Catherine.

FB : Vous vous entendiez bien avec les Européens ?

GD : Oui. Malheureusement on n'a pas pu savoir ce qu'ils sont devenus, après le séjour de leur papa ils sont repartis, en France ou dans une autre colonie. Par exemple à un moment donné j'étais resté sur le même banc, on était deux par banc et on était côte à côte, avec un copain français qui s'appelait Jacques Favier, je n'ai jamais pu savoir ce qu'il est devenu.... ».

³⁰⁶ Entretien avec Gédéon Dassoundo, *id.*

A la fin de ses années de lycée, il assiste à la proclamation de l'indépendance, le 1^{er} août 1960, par Hubert Maga, devant le palais des gouverneurs, à Porto-Novo. Il en garde un souvenir ému.

A Terrasson de Fougères, on trouve Ibrahima Ly et Madina Tall, issus l'un et l'autre de grandes familles nobles maliennes. Ibrahima Ly est un peu plus jeune que nos précédents exemples et lui aussi a commencé à résister aux injustices durant ses études secondaires. Il milite au sein de l'Union des scolaires du Soudan, et organise quelques frondes notoires au lycée, en guise de protestation face aux rigueurs et mauvaises conditions de vie de l'internat colonial, face aussi au traitement différentiel réservé aux blancs et aux noirs. En terminale, à l'âge de 21 ans, il entre au PAI, suit des cours de marxisme malgré une première réticence liée à l'athéisme de la doctrine, et, logiquement, milite pour le non au referendum de 1958³⁰⁷.

Joseph Van Den Reysen et Boubakar Ly ont été envoyés en France dès le lycée. Joseph Van Den Reysen obtient par concours, à l'âge de 13 ans, une bourse pour poursuivre ses études en France. Il est d'abord envoyé à Digne :

« A l'âge de 13 ans j'ai eu une bourse. ... y avait une bourse parce qu'il y a eu un concours de bourse qui s'est passé à Brazzaville.. J'ai réussi le concours de bourse. [j'ai été en France] ... Oui, mais pas tout de suite, parce que les types ont prétendu que j'étais pas français. Je veux pas exagérer mais j'étais premier au concours de bourse. Et j'étais aussi premier au certificat d'études à Brazzaville. Alors ici, en France, je suis resté dans le lycée de 1947 à 1953. On a d'abord été à Digne, et ensuite à Avignon, et ensuite à Cahors. Mais à Cahors j'ai été renvoyé. J'ai jamais su pourquoi... On m'a envoyé à Bigorre, au sud de Tarbes, le pays de ma femme. C'est là-bas que je suis resté, que j'ai passé les deux bacs. J'ai eu de la chance parce que le proviseur du lycée (enfin c'était pas un proviseur, c'était un collègue, il était le principal), le principal avait pas de préjugés. Je suis arrivé, on m'a présenté comme un type, un dangereux, je sais pas quoi. Et non, il a constaté que je suivais les cours. Je m'attaquais à personne. Bon il a dit " pourquoi on l'embête comme ça ", donc il a répondu au ministère de la France d'Outre-mer que oui, il pense que oui, il a des bons résultats donc il pourra passer le bac. Y'a un type qui est venu nous voir, moi et mon frère, pendant les vacances. On a eu des vacances à Montpellier. On l'a envoyé à Albi mais il a dit que moi je pouvais rester en France mais que mon frère devait repartir au Congo. D'ailleurs quand je réfléchis maintenant c'était illégal, puisque tous les deux, on était français. J'ai jamais compris pourquoi on m'a renvoyé. Qu'est-ce que j'ai fait ? Peut-être parce que je recevais *Le Nouvel Observateur* toutes les semaines. Oui et puis j'avais des mauvaises lectures, c'est-à-dire j'ai lu le... J'ai pas eu de chance parce que je suis tombé... parce que quand j'étais au lycée j'étais fasciné par quelque chose, la révolution chinoise. Je me rappelle, c'était en quelle année ...C'était peut-être en 1952 ou en 1950. Il y avait *Paris Match*, vous savez, et il y avait des photos sur la révolution et on voyait de jeunes Chinois qui défilaient avec le drapeau rouge comme ça. Je peux pas vous dire ce que ça m'a fasciné cette image, vous voyez un peu...»³⁰⁸.

Et ainsi, Joseph Van Den Reysen acquit, grâce à *Paris Match* une sensibilité révolutionnaire qu'il ancrera dans du concret une fois à l'université.

Quant à Boubakar Ly, il est inscrit à Marcelin Berthelot de Saint-Maur :

³⁰⁷ Entretien avec Madina Ly, *id.*

³⁰⁸ Entretien avec Joseph Van Den Reysen, *id.*

« Oui, je faisais partie des premiers Africains internes au lycée Marcelin Berthelot. Dans le foyer on s'occupait bien de nous, parce que c'était le lycée où avait enseigné le Président Senghor. Je vais vous raconter aussi par rapport au président une anecdote, par rapport à mon bac. Quand j'étais au lycée, en première, au bac, faut dire que j'étais un élève moyen. Au bac j'ai été interrogé en mathématiques par un prof bienveillant, et j'étais nul en maths. Je n'avais pas répondu, c'était catastrophique, et le professeur m'a dit "je suppose que vous voulez être littéraire comme votre président". Je me suis empressé de dire "oui monsieur", alors que j'avais déjà été pris par le virus de la contestation, j'étais au lycée, mais il y avait une ambiance d'opposition à Senghor et au gouvernement. Parce qu'il faut dire que quand je sortais pendant les vacances, Noël et les grandes vacances, je logeais à la Porte Dorée, à Poniatowski. Et là j'ai retrouvé évidemment tous les Sénégalais qui étaient là et parmi eux il y avait des militants, et je baignais dans ça, l'ambiance "Porte dorée" et de la FOM »³⁰⁹.

Ainsi, malgré la diversité des origines, on peut distinguer quelques traits communs à ces jeunes élèves : goût des études et excellence scolaire, esprit frondeur, sens de l'injustice. Ces traits vont se perpétuer et perdurer lors de leur vie étudiante. Ils continueront à être bons élèves, avec néanmoins parfois des années perdues du fait de l'intensité du militantisme et des multiples voyages accomplis. Mais en général, ils auront des diplômes de licence, voire le doctorat et l'agrégation. C'est parfois aussi l'influence d'un enseignant qui peut jouer un rôle. Pour Magatte Thiam, inscrit en mathématiques au lycée Van Vollenhoven, c'est le nigérien et physicien Abdou Moumouni, qui avait été parmi les membres fondateurs de la FEANF, qui joue un peu le rôle de père spirituel. Abdou Moumouni a été au PCF et au PAI et trouvera pour son élève des correspondants communistes en France³¹⁰.

IV-ÉTUDES SUPÉRIEURES

On peut distinguer deux grands groupes. Le premier groupe est composé de ceux et celles qui, avant d'aller poursuivre leurs études en France sont passés par l'université de Dakar, qui fonctionnait alors comme une université régionale, regroupant en 1960 vingt-huit nationalités différentes. Les un-e-s et les autres ont été impliqué-e-s dans les mouvements étudiants ou dans les associations étudiantes existantes, l'AGED qui devient, à partir de 1956, l'UGEAO. Dans l'histoire des revendications étudiantes à l'université de Dakar, il faut distinguer deux temps séparés cette fois de façon assez nette par l'année des indépendances : avant 1960, on milite pour avoir un enseignement de même qualité que celui des Français, en d'autres termes, le même enseignement, avec des professeurs qualifiés. Après 1960, on va militer pour avoir un enseignement africanisé, c'est-à-dire adapté à l'Afrique et dispensé par des Africains. Le problème de l'africanisation des cadres s'est aussi posé à l'Université même si dans les années 68 certains enseignants de l'Université de Dakar, tels Louis-Vincent Thomas ou Pierre Fougeyrollas ont tout le respect de leurs élèves.

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ Entretien avec Magatte Thiam, Dakar, janvier 2015.

On trouve déjà à la tête de l'AGED bon nombre des futurs dirigeants de la FEANF. L'AGED a d'ailleurs été créée un an après la FEANF, ce qui n'est pas tout-à-fait un hasard. Le premier président en a été Daouda Badarou, et le premier vice-président Tidiane Baïdy Ly. Le bureau élu en 1953 comprend, entre autres, Moustapha Diallo, étudiant en médecine, Amady Aly Dieng et Seyni Niang. Le comité de rédaction de l'organe de l'AGED, *Dakar-Etudiant*, inclut, outre ces derniers, le guinéen Charles Diané, également étudiant en médecine dont on a vu qu'il publia plus tard une histoire de la FEANF³¹¹. Charles Diané se retrouve en 1955 président du bureau de l'AGED. En 1955 toujours, il est remplacé à la direction du journal par Ousmane Camara qui va, quand le journal est interdit, le faire imprimer en Guinée et raconte comment il y rencontre Frantz Fanon. Amady Aly Dieng est toujours présent dans le bureau élu en décembre 1956 qui comprend une nouvelle figure, celle de Tidiane Baïdy Ly, qui a suivi la trajectoire inverse de tous ses condisciples. Tidiane Baïdy Ly a fait ses études secondaires au lycée de Coulommiers et milite alors à la FEANF. Mais au lieu de continuer ses études en France, il s'inscrit à l'université de Dakar où il se fait le zélé diffuseur d'une littérature marxiste rapportée de France. Plus tard, il émigrera au Mali où il fera partie du noyau de réfugiés politiques, aux côtés de Majhemout Diop ou de Joseph Olabiyi Yaï, sur l'histoire duquel on reviendra. Toujours est-il que ces années cinquante sont celles du bras de fer entre l'AGED/UGEO et les autorités universitaires françaises, bras de fer atténué lors du passage du recteur Capelle dont le combat est en fait identique à celui des étudiants. Le 22 novembre 1953, un an après la création de l'AGED, Moustapha Diallo adresse la lettre ouverte suivante à Bernard Cornut-Gentil, gouverneur général de l'AOF :

« C'est avec émotion que nous avons suivi l'intervention passionnée de Monsieur le Recteur d'Académie de l'AOF [Camerlynck] après celles de MM Senghor, Dia Mamadou et Ahomadegbé³¹² lors des débats [au grand conseil de Dakar]... Nous rapportant aux faits véritables et vérifiables, nous attirons votre attention sur la mise au point qui suit : si nous avons reconnu chaque fois la compétence exceptionnelle d'un professeur, nous faisons remarquer que nous n'entendons pas étendre cette compétence, comme le fait Monsieur le Recteur en votre nom, à tout le corps professoral de l'Institut des Hautes études, dont nous avons souligné à plusieurs reprises la carence et l'inaptitude. Nous avons souligné qu'il n'y a à Dakar depuis la fondation de l'Institut aucun professeur de faculté et que les professeurs que nous avons sont, ou des professeurs de lycée, c'est-à-dire de l'enseignement secondaire ou des docteurs en médecine ordinaires, qu'on a consacrés facilement maîtres de conférences ou professeurs de faculté, comme si cela rendait leur compétence plus probante »³¹³. [Voir annexe pour l'intégralité de la lettre]³¹⁴

³¹¹ Charles Diané, *op.cit.*

³¹² Mamadou Dia fut grand conseiller de l'AOF, député, sénateur. Il sera Président du Conseil du Sénégal indépendant avant d'être arrêté et jugé en 1962 pour tentative de coup d'état. Justin Ahomadegbé, également grand conseiller de l'AOF, sera Premier ministre puis chef de l'état dahoméen après l'indépendance.

³¹³ Amadou Booker Sadj, *Le rôle de la génération charnière Ouest-africaine, op.cit.*, p. 175.

³¹⁴ Archives nationales – Caran – Microfilm 200 MI313.

La réponse du recteur mérite d'être également citée, ne serait-ce que pour en pouvoir apprécier la morgue méprisante souvent témoignée aux étudiants africains :

« Monsieur,

Vous m'avez envoyé, le 30 novembre 1953, copie d'une lettre ouverte que vous avez cru devoir adresser à Monsieur le Haut-Commissaire de la République en AOF, et publiée dans le Journal *Dakar-Etudiant*, numéro de décembre 1953.

L'université de Bordeaux, co-tutrice de l'Institut des Hautes études de Dakar, ne saurait admettre, ni dans son fonds, ni dans sa forme, une lettre qui contient de grossières inexactitudes et adopte un ton injurieux à l'égard de professeurs ou de chargés de cours qualifiés et régulièrement nommés sur proposition de hautes instances universitaires métropolitaines.

Vous voudrez bien rappeler les étudiants responsables de la rédaction et de la diffusion de cette lettre aux règles élémentaires du respect dû à leurs maîtres. Je veux bien considérer que **l'inexpérience due à l'absence de traditions estudiantines peut expliquer dans une certaine mesure un tel manquement**³¹⁵, je juge néanmoins le fait assez grave pour en saisir le Comité mixte des deux Universités tutrices : Paris et Bordeaux.

Dès maintenant, je vous avertis que les étudiants qui persisteraient dans cette attitude en méconnaissant les règles traditionnelles de l'Université française s'exposeraient à se voir interdire l'accès des Facultés métropolitaines »³¹⁶

Et en retour, Moustapha Diallo soulignera que : « Nous sommes plus que jamais unanimement et fermement résolus à " persister dans notre attitude " jusqu'à satisfaction totale de toutes nos revendications ».

L'incident était loin d'être clos mais l'essentiel ayant déjà été dit dans cet échange, on ne reproduira pas d'autres documents allant tous dans le même sens. Ce qu'il faut noter en revanche c'est que les étudiants avaient parfaitement raison dans la dénonciation qu'ils faisaient de l'inaptitude des enseignants. C'est exactement ce que constatera le recteur Capelle, démissionnaire une première fois en 1949, mais qui reviendra pour s'engager dans le combat entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la France d'Outre-mer. En effet, l'université encore embryonnaire de Dakar servait de refuge à bien des fonctionnaires, nullement qualifiés, du Ministère de la FOM, que l'on « casait » là. Le combat de Capelle sera donc d'arracher au Ministère de la FOM ses injustes privilèges en matière de nomination, pour rendre au Ministère de l'Éducation nationale ce qui lui appartenait de droit, les nominations des enseignants. Il sera soutenu par les députés africains intervenant au parlement dans le même sens³¹⁷. Quant aux étudiants, ils manifestent, en réclamant un enseignement de qualité, le même désir d'égalité que tous les grévistes des années 50, ces années marquées par nombre de conflits sociaux, dont on a surtout retenu ceux des cheminots. Le mot

³¹⁵ C'est nous qui soulignons.

³¹⁶ *Id.*, p.176.

³¹⁷ Jean Capelle, *L'éducation en Afrique noire après la deuxième guerre mondiale*, *op.cit.*

d'ordre est alors, non pas indépendance, mais égalité. On est en 1954. Les années suivantes, les étudiants de Dakar vont se radicaliser – la naissance de l'UGEAO correspondra d'ailleurs à cette radicalisation – dans le sens d'un anti-colonialisme sans compromis. La dissension avec l'UNEF sera sans doute un des catalyseurs de cette radicalisation. Les dirigeants de l'UNEF avaient fermement dénié à l'AGED, lors d'un congrès du COSEC (Comité de coordination des unions nationales d'étudiants) tenu à Istanbul en 1954, l'autonomie qu'elle revendiquait. Cela entraîna une réponse virulente que formula Moustapha Diallo au congrès de l'UNEF à Strasbourg en 1954. Dans cette réponse, il reconnut les qualités d'une minorité à l'UNEF mais se livra à une véritable charge contre les majoritaires :

« Quant aux majoritaires qui déclarent avec beaucoup de complaisance et de naïveté : " la France a tout donné, trop donné aux colonies ", leurs sentiments relèvent à coup sûr d'un nationalisme étroit. Peuvent-ils seulement dire de quelle empreinte est marqué le Sénégal au bout de trois siècles de présence française ? ... La vérité est que les colonies n'ont à aucun moment de leur passé sollicité la souveraineté française. Au demeurant, les représentants de ladite souveraineté la fondèrent longtemps sur la force, la force seule, bafouant, foulant aux pieds, méconnaissant volontairement toutes les valeurs humaines autochtones pour trouver justification à son existence en même temps qu'ils prônaient une politique d'assimilation intégrale qui n'est autre que mépris de soi, d'abdication de sa personne. Mais aujourd'hui, les temps ont changé... Nous versons avec un courage exaltant notre sang sur le champ d'honneur au même titre que les métropolitains... »³¹⁸.

Il y a peut-être déjà en germe dans cette déclaration, sous la forme de la critique de l'assimilation, ce qui deviendra après 60 le désir d'africanisation.

Toujours est-il que le solde de cette lutte entre l'UNEF et l'AGED est l'autonomisation complète de l'AGED sous son nouveau nom d'UGEAO et la création par les étudiants français de l'Institut des Hautes études d'une nouvelle association : l'Association générale des étudiants français en Afrique noire (AGEFAN), considérée comme raciste et proche de l'extrême-droite par les services de police eux-mêmes.³¹⁹

En 1956 toujours, les étudiants de Dakar manifestent, comme la FEANF, leur hostilité à la loi-cadre qualifiée par

Baïdy Ly de « jouets entre les mains expertes des colonialistes » alors qu'Ousmane Camara dénonce dans les colonnes de *Dakar-Etudiant* les « mensonges » sur lesquels se fonde la loi. Les

³¹⁸ Abdoulaye Booker Sadji, *id.*, p. 180.

³¹⁹ Archives nationales – Caran – AOF – G 17 G 97 – Bobine 475 - Renseignements d'activités nationalistes, 15 novembre 1956.

revendications de l'AGED/UGEAO et celles portées par la FEANF sont parfaitement en phase et les va-et-vient et rencontres entre les associations constants.

Après les indépendances, la donne change, même si Dakar reste une université régionale. On l'a dit, les revendications vont plutôt désormais concerner l'africanisation, des programmes et des cadres. Le gouvernement sénégalais n'est pas tendre avec les associations étudiantes, qu'il interdit. Il y a aussi toute une gamme possible de répressions liées à l'activité militante des étudiants, dont on trouve un exemple avec ce qui arriva à Olabiyi Yaï et à ses compagnons³²⁰. A l'occasion de la venue à Dakar d'Hubert Maga, président du Dahomey, ils diffusent un tract hostile au régime de parti unique, et à la politique d'absorption en son sein du mouvement étudiant. Le tract parvient à Hubert Maga qui exige alors de Senghor l'arrestation des coupables. Joseph Olabiyi Yaï est arrêté ainsi que ses camarades, emprisonné – il fera trois mois de prison – jugé et condamné à trois mois avec sursis. Leur avocat est Maître Abdoulaye Wade, le futur président de la République du Sénégal, et leader de la FEANF de Grenoble. Mais Maga demande leur extradition. Les jeunes gens s'enfuient alors jusqu'au Mali de Modibo Keita, où se retrouvent nombre de réfugiés politiques, comme le fondateur du PAI, Majhemout Diop, ou Tidiane Baïdy Ly. Ils pensent un moment gagner l'Algérie mais la frontière en est alors, très provisoirement d'ailleurs, fermée suite à un incident. Ils partent donc pour la France, à l'été 63. Olabiyi Yaï vit de petits boulots, et ce, jusqu'au renversement d'Hubert Maga, à l'automne 1963, qui change pour lui la donne.

A Dakar, c'est donc dans une semi-clandestinité que le mouvement étudiant va se reconstituer, et se donner de nouvelles structures : l'Union des étudiants de Dakar (UED) qui regroupent toutes les sections nationales et l'UNES (Union nationale des étudiants sénégalais) qui en est la section la plus représentative. Le conflit entre les étudiants et le pouvoir s'exacerbe à diverses occasions dont la plus déterminante va être, en 1966, le coup d'état qui renverse Nkrumah. Les étudiants manifestent et la police, au mépris des franchises universitaires, pénètre sur le campus. Une partie des étudiants étrangers décident alors de quitter Dakar et de rentrer. Jean-Baptiste Oualian nous en fait le récit :

« A Dakar je découvre le militantisme étudiant, je suis très militant, je me retrouve très sollicité dans le militantisme et comme nous avons développé en février un mouvement pour protester contre le coup d'état contre K. Nkrumah on a été réprimé, etc. Ça nous a obligé à désertier l'université et à rentrer chez nous les uns les autres. Je n'emploierai pas le mot expulsés car c'est nous dans des assemblées qui avons décidé de dire : si on ne peut pas avoir des franchises universitaires, si la jeunesse étudiante ne peut pas s'organiser pour défendre le progrès, la libération de l'Afrique, nous rentrons et on a décidé de rentrer, Dahoméens, Voltaïques, on décide de retourner au pays ça c'est février-mars 66, après d'ailleurs un meeting le 26 février 66, on a fait une marche contre l'ambassade des États-Unis et d'Angleterre. J'ai failli me faire attraper devant la porte de l'ambassade US. Après ça on a dit, solution radicale pour montrer que l'enjeu est de taille. On ne pouvait pas faire de concessions. Nous, arrivés chez nous... Donc après nos manifestations, nous avons décidé de désertier

³²⁰ Entretien avec Olabiyi Yaï, *Id.*

l'université pour montrer qu'il y avait une jeunesse intellectuelle engagée. Nous on a quitté Dakar, on a fait dix-sept heures de train pour arriver à Bamako. A Bamako on a pris des cars pour arriver à Bobo, de Bobo on est arrivé à Ouaga mais là j'ouvre une parenthèse comme à Ouaga, c'était un gouvernement militaire quand ils nous ont convoqué pour dire vous nous faites honte vous avez quitté Dakar. Notre président de l'époque de l'AESV [Association des étudiants et scolaires voltaïques] a dit : non, nous on ne fait que suivre le mouvement général. On n'est à l'initiative de rien... Alors j'ai retenu l'expression il dit : bon dans ce cas ça va : rompez les rangs. C'était un ministre. Notre président à l'époque c'était un certain Poussy Marcel. C'est le premier Voltaïque directeur du Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST)... Ceux qui pouvaient pas partir c'étaient les Guinéens. Sinon tous les autres on a décidé ce mouvement-là. Ceux qui avaient été remarqués dans les journaux c'est Voltaïques, Togolais, et Dahoméens et un journal même avait dit que le mouvement est conduit, provoqué par les marxistes-léninistes voltaïques, les gauchistes dahoméens et les ... Donc il se trouve qu'à ce moment-là... On est revenu au mois d'avril. Senghor a accepté nos libertés d'association etc. A notre retour, disons mai-juin moi je me retrouve proposé à diriger la section PAI voltaïque. Recruté d'abord et c'est en fin d'année qu'on m'a dit ... Le plus ancien qui dirigeait est rentré au pays il avait eu son diplôme. "Est-ce que tu te sens capable d'assumer ce rôle-là, premier responsable de la section PAI voltaïque à Dakar ?" J'ai dit pourquoi pas et je me suis retrouvé comme ça à Dakar et j'ai pu assister ensuite au pays à Ouaga au congrès du PAI. Ça a son importance car cela allait me conduire... Il est illégal, clandestin c'est un des points qui allait m'amener à dire toujours avec le copain Somé à dire à un des congrès, ça ne va pas, vous ne respectez pas les normes de clandestinité. Donc on peut vous attraper comme on veut donc nous on n'est pas d'accord avec cette façon de vivre... Qui allait m'amener plus tard à sortir du pays. Me voilà donc comme ça au pays... »³²¹

Deux ans plus tard, c'est le mouvement de mai-juin 1968 qui provoque de nouveau le départ de Jean-Baptiste Oualian mais cette fois-ci, il y sera contraint et forcé.

« L'année 67, 68 voilà que le mouvement étudiant sénégalais déclenche un mouvement de grève de lutte qui allait nous conduire à nous solidariser avec eux. Et là cette fois-ci, c'est le gouvernement sénégalais qui décide de nous expulser alors la petite anecdote : comme de 66 à 68 nous avions une organisation qui s'appelait UED [Union des Étudiants de Dakar], j'étais dans le comité directeur. Et le jour où on a décidé de manifester pour soutenir nos copains sénégalais, j'étais responsable du groupe qui devait jeter les cocktails Molotov sur les forces de l'ordre. Vous voyez la fac de lettres. Y a la mer. Ils vont venir de l'autre côté et si ils déclarent des tirs ou autres vous répliquez avec des cocktails Molotov alors je dis mais moi cocktails Molotov je connais pas alors ils disent ça c'est pas un problème il y a des étudiants en sciences qui eux savent alors je dis je donne juste les mots d'ordre. Le jour J arrivé, on était là face à face avec les forces de l'ordre, j'ai cherché alors mes préparateurs de cocktails, vous êtes où car vous savez le système de toutes les forces de l'ordre comme ça en rangs serrés. Quand y reste à peine vingt mètres je cherche mes lanceurs de cocktails, y a personne c'est la débandade. J'ai vu qu'à un moment il y avait à peine quinze mètres entre moi et eux et j'étais seul. Je me mets à courir je me suis rapatrié au bâtiment A tranquillement. Donc là maintenant il fallait quand même organiser la résistance. C'est ainsi que dans ma chambre un certain nombre de camarades sont venus que j'ai cachés sous les tables, sous l'armoire, etc et toujours mon cher ami Somé Basa comme il était soupçonné d'être le premier responsable des communistes voltaïques chez lui les forces de l'ordre sont entrés, ils ont déchirés jusqu'à son matelas pour chercher des documents. Donc c'était moi le premier responsable, il n'y avait plus aucun document chez lui. On n'était plus dans la même chambre mais vous voyez la situation, toute l'opinion y compris des Voltaïques c'est lui qu'on [...] comme devant être le chef donc les forces... Rien. Du coup moi j'étais pas visé. Cependant ceux qui sont venus parce qu'ils avaient un système là, le bâtiment A, il y a une véranda là. Ils cassent la fenêtre, ils rentrent donc ils ont ramassé tous les copains mais moi je m'étais camouflé, ils ne m'ont pas trouvé. J'étais caché dans la chambre. Il y avait une armoire, j'ai deux copains dans les armoires, un qui rentrait dedans. Il y avait le lit. J'étais sous le lit. Ils ont fait sortir tous ceux qui étaient assez visibles. Je raconte ça parce qu'il y avait un copain qui, entre autre, un copain qui était là aussi et qui allait aussi devenir président de la FEANF : Kabre Bonaventure. Tous ceux qui étaient là je les ai laissés se cacher d'abord et à vous quand même je vais vous faire la révélation. Quand les luttes ne sont pas finies, il y a des choses qu'il ne faut pas révéler. Alors ma table j'ai mis comme ça devant la porte. J'ai pris ma serviette, posée et j'étais sous la table. Donc ils ont cherché, sous le lit, mais pas sous la table. Et donc j'ai échappé comme ça. Et ce n'est que le soir que je suis allé en ville prendre les nouvelles et on a dit : oui ils ont tous été amenés à tel camp militaire...et dans les rues de Dakar, les jeunes commençaient à se soulever, faire des cocktails molotov et des barricades et deux jours après,

³²¹ Entretien avec Jean-Baptiste Oualian, *id.*

le gouvernement sénégalais a commencé à nous expulser. Ça c'était juin 68. Mais l'erreur de Senghor à cette époque- là, c'est de dire, oui ils ont entendu en France. Ils veulent faire comme les toubabs alors que nous on n'était même pas au courant. On entendait qu'il y avait des mouvements comme ça mais nous on a fait les AG pour dire on ne va pas laisser faire ça au mouvement sénégalais parce que nous même si on laisse faire, on n'aura plus le droit d'association. Pour l'expulsion comme la majorité était dans les camps militaires, en me promenant en ville, j'ai appris les untels c'est tel jour, les untels... Les Dahoméens c'est tel jour. Et c'est là que j'ai dit, il faut que je me rapproche des autres. Pour l'expulsion, ils ont quand même été obligés de ramener les gens en camion militaire, pour qu'ils ramassent leur bagage. Donc à ce moment-là j'ai suivi. Je me retrouve à Ouaga et il y a une date à laquelle nous avons fait une réunion pour dire : 1- Nous voulons retourner, 2- Si cela n'est pas possible nous voulons retourner dans une université africaine et pas ailleurs. Une fois de plus c'est moi et mon ami Somé qui étions à la pointe pour revendiquer. Comme une espèce de serment. La majorité a voté mais il y en a qui disaient mais c'est en France qu'il faut aller si on veut avoir une belle carrière. C'était une lutte idéologique et politique. Nous, on disait non, si il n'y a pas une génération d'Africains qui commencent à être dans les universités africaines. En septembre on nous fait faire nos examens quand même puisque l'université de Dakar pendant un moment dépendait de Bordeaux. On a passé nos examens à Ouaga. Je les ai réussis. Et puis, en novembre 68, il y a des convocations à la radio. On demande à tous ceux de Dakar de se rendre à l'inspection académique à Ouaga. On arrive à l'inspection académique et ils nous distribuent des dossiers d'inscription à l'université en France, et où ? à Bordeaux. Vous vous rendez compte qu'on était soixante-et-onze étudiants voltaïques à Dakar. On nous convoque. On nous donne tous des dossiers et on nous dit : la France donne des bourses. Aussitôt on se dit : ça se refuse pas. Notre fameuse résolution ne tient plus. On ne va pas refuser ça. Une bourse c'est une bourse. On a rempli ces dossiers...»³²²

Et c'est ainsi que Jean-Baptiste Oualian, expulsé de Dakar, désireux de poursuivre ses études dans une université africaine, par conviction, cédera malgré tout, comme ses camarades, aux sirènes de l'éducation en France. La France avait alors, effectivement, offert des bourses après les évènements de Dakar³²³.

Valentine Quenum, dahoméenne, a une histoire un peu similaire³²⁴. Elle connaît aussi Mai 68 à Dakar et, après l'intervention des forces de l'ordre, est recueillie, comme beaucoup d'autres, par la mission dominicaine dont le siège est en face de la Cité universitaire. Les Dominicains auront d'ailleurs après les évènements maille à partir avec Senghor³²⁵. Puis elle est expulsée, comme Jean-Baptiste Oualian, comme tous les étudiants étrangers, et ce, d'autant plus que Senghor se méfie particulièrement des Dahoméens qu'il juge plus frondeurs que les autres. Et elle aussi obtient une bourse pour la France, où elle est d'abord inscrite en droit, à Rennes. Elle y fait une année. Mais le recteur de l'université de Cotonou lui demande de faire des études qui puissent la préparer à s'occuper de l'administration universitaire. Elle fait alors deux ans dans une école d'administration à Paris, l'Institut national d'administration universitaire et scolaire (INAS). Elle rentre au Dahomey où elle obtient un poste à la bibliothèque universitaire, mais de ce fait doit repartir en France, pour

³²² *Ibid.*

³²³ Voir à ce sujet : Françoise Blum, *Révolutions africaines : Congo, Sénégal, Madagascar, années 1960-1970*, Rennes, PUR, 2014.

³²⁴ Entretien avec Valentine Quenum, *op.cit.*

³²⁵ *Ibid.*

améliorer sa formation. Elle fait donc deux ans à l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), l'actuelle ENSSIB, qui se trouve à Lyon. C'est à Paris, où elle loge au 69 boulevard Poniatowski – la Maison des États d'Afrique de l'Ouest – qu'elle milite d'abord à l'AED (Association des étudiants dahoméens) puis à la FEANF. Elle y est élue secrétaire aux affaires sociales pour l'année 1972. Cela mérite d'être signalé car très rares, on l'a vu, ont été les femmes à occuper des fonctions au Comité exécutif³²⁶. De cette époque militante, elle se souvient en particulier des tournées effectuées en province avec Robert Dossou, auprès des travailleurs dahoméens. Par ailleurs, elle participe aux réunions, assure des permanences au siège. Elle parcourt aussi la France, dans le cadre des voyages organisés par le CROUS : Avignon, Dijon d'où est originaire la femme de son frère.

Jean-Baptiste Oulian quant à lui reste quelques années à Bordeaux. Il y arrive le 10 décembre 1968 et est logé sur le campus de Talence dans le village 1, réservé aux scientifiques, alors que lui-même est inscrit en lettres. Il est très vite informé par un devancier, Tiendrebogo Issa, de l'existence d'une section bordelaise de la FEANF, de même que d'une sous-section de Bordeaux de l'AEVF (Association des étudiants voltaïques en France). Il se retrouve bientôt vice-président puis président de la section de Bordeaux de la FEANF (1969-1970). Il devient également président du CLEOM, (Comité de Liaison des Étudiants d'Outre-Mer) qui regroupe aux côtés des étudiants de la FEANF, Martiniquais, Guadeloupéens, Haïtiens et Malgaches, et développe des relations avec les groupes gauchistes français. Il accorde de l'importance au fait d'être légaliste en pays démocratique et de se servir du ou des droits, d'utiliser toutes les possibilités légales existantes pour ses activités militantes. Il s'agit d'user du droit existant et de ne pas troubler l'ordre public. La FEANF s'abstient alors de manifestations publiques, on l'a vu, les ayant payées par des expulsions au début des années 60. Cela n'empêche pas d'autres types d'action, comme les occupations d'ambassade à Paris. A Bordeaux, c'est par exemple une forte délégation envoyée occuper le siège local de l'OCAU. Au temps de sa présidence bordelaise, Jean-Baptiste Oulian engage le débat sur la ligne politique du PAI dont il conteste avec certains de ses camarades la fidélité au marxisme-léninisme. Il considère aussi que la Chine, contrairement à l'Union soviétique, est restée sur une ligne révolutionnaire. Ces dissensions conduisent à la création, à côté du PAI, du Groupe marxiste-léniniste voltaïque (GMLV). Mais Oulian est alors confronté à une série de difficultés. Sa bourse est supprimée une première fois en juin-juillet 1969. Il obtient néanmoins son rétablissement grâce à une visite à l'inspection académique. Mais elle est supprimée une seconde fois et un jour qu'il rentre d'un voyage à Paris, il trouve sa chambre condamnée. Il cherche alors un logement et du travail. Dans la quête de ce dernier, il va d'abord de refus en refus, qu'il attribue à des listes que font circuler les renseignements généraux. Il finit par

³²⁶ Voir supra p.

trouver du travail de nettoyage de nuit dans un grand magasin. Il vit de l'aide d'amis : un ami français qui lui trouve d'abord gîte et couvert chez son père à Pessac, puis une chambre peu chère chez les curés de Pessac, un ami malgache grâce à qui il a fini par trouver le travail de nettoyage mentionné ci-dessus, un autre ami encore qui, quand il a lui-même du travail, lui donne une partie de ses revenus, etc. Toutes ces tracasseries et d'autres, d'ordre plus universitaires – hostilité de certains enseignants à son égard pour raisons politiques, considère-t-il, ce qui lui était d'ailleurs déjà arrivé à Dakar – lui font penser qu'il est nécessaire de quitter Bordeaux pour Paris. Ses camarades l'appellent d'ailleurs à Paris pour qu'il prenne la présidence de l'AEVF. Le voyage lui est payé par une camarade expulsée de l'UEC pour gauchisme. Il arrive néanmoins trop tard à Paris pour prendre la tête de l'AEVF. En revanche, il entre au CE de la FEANF comme vice-président aux affaires panafricaines. On lui propose également une chambre à la maison des étudiants voltaïques. Il est chargé entre autre des relations avec les mouvements de lutte de l'Afrique portugaise. Il participe ou il contribue à l'activité de l'intergroupe qui réunit les différents GML (Groupes Marxiste-Léninistes territoriaux). Il devient président de la FEANF pour l'année 1973 (les élections ont lieu en décembre 1972). Il effectue aussi un certain nombre de voyages en tant que représentant de la FEANF. Il est envoyé en Albanie en juillet-août 1972 au congrès de la jeunesse, puis y retourne en 1973 et 1974. Les relations avec les Albanais sont excellentes, et le seront encore plus après l'adoption par la Chine de la théorie des trois mondes³²⁷ que récusent les GML. Jean-Baptiste Oualian sert la main d'Enver Hodja, est reçu par son fils. Il va également deux fois visiter la Fédération des étudiants africains en Italie. Il représente la FEANF au congrès de l'UIE à Budapest. Il y rédige et distribue un tract mettant en cause l'influence soviétique sur l'UIE, ce qui leur vaut, à lui et son camarade, une expulsion *manu militari* de la Hongrie, au petit matin d'un jour de mai 1974. Par ailleurs, il est, à partir de 1972, le premier responsable du GMLV. Le groupe a des sections clandestines à Ouagadougou, au Togo, à Niamey et en Union soviétique. Il mène la vie classique d'un étudiant très engagé. Il y a des péripéties liées aux tentatives des États pour mettre au pas leurs étudiants. C'est par exemple, le 7 août 1973, l'expulsion par la police des étudiants logés à la Maison des étudiants voltaïques (3 rue Gérando), expulsion que les étudiants réussirent à médiatiser. Ils seront finalement relogés dans un immeuble du 12 rue Fessart rebaptisé non plus Maison des étudiants mais Maison du Burkina-Faso. Ils en ont perdu la gestion.

Olabiya Yaï de son côté n'a pas tardé non plus à militer à la FEANF. Après la chute d'Hubert Maga, le gouvernement dahoméen lui propose une bourse mais il préfère la bourse FAC, méfiant devant l'instabilité politique dahoméenne. Il peut ainsi poursuivre plus confortablement le cursus qui

³²⁷ Développée par Deng Xiao Ping cette « théorie » pensait le monde comme divisé en trois groupes : les deux superpuissances, les pays européens etc, et la Chine et le Tiers-Monde. L'accent était mis sur la lutte nécessaire contre les deux superpuissances au prix même d'une alliance avec les autres pays « développés ».

le mène à l'obtention d'une licence de lettres à la Sorbonne, en 1964, et à un certificat de linguistique, en 1965. Depuis son arrivée, il milite à l'Association des étudiants dahoméens (AED) et à la FEANF dont il devient vice-président aux affaires culturelles en 1966. Ses intérêts militants et universitaires sont alors étroitement mêlés. Il est hispanisant et suit des cours à l'Institut des hautes études d'Amérique latine, où il a entendu Nicolas Guillen ou Carlos Fuentes. Mais il s'intéresse aux langues africaines, en particulier au Yoruba, sa langue maternelle, à sa promotion et à son devenir. Il part à Cuba en 1965 avec une délégation de la FEANF. Ce qui l'intéresse particulièrement dans ce voyage, ce sont les racines africaines de Cuba. Mais le discours dominant dans l'île est celui de la « cubanité » et, même s'il peut discuter avec quelques afro-cubains, il lui est difficile de mener cette recherche. Il espère obtenir une bourse de Cuba mais ses projets sont contrecarrés par la méfiance des Cubains à l'égard d'une FEANF de plus en plus distante de Moscou et admirative du modèle chinois. Les bourses pour Cuba, accordées en un premier temps à quelques militants, sont finalement annulées. C'est aussi au vu de cet ensemble de circonstances qu'il ne finira pas un doctorat dont le thème portait sur les influences réciproques de l'Espagnol cubain et du Yoruba. Il publiera néanmoins, en 1976, un article intitulé : *Influence Yoruba dans la poésie cubaine : Nicolas Guillen et la tradition poétique Yoruba*.

Ces futurs dirigeants de la FEANF ne sont donc arrivés en France qu'après quelques péripéties liées à la vie tumultueuse de l'université de Dakar. Le dahoméen Augustin de Campos³²⁸ n'est pas non plus venu directement mais pour des raisons toutes autres. Il a commencé par faire, à Dakar, l'école navale, ce qui lui a valu d'être mobilisé et de passer la guerre à Casablanca. Après la guerre, il obtient lui aussi une bourse FAC, fait une première année de droit puis se tourne vers la comptabilité qui deviendra son métier.

Amady Aly Dieng ou Ousmane Camara, que l'on a vu à l'AGED/UGÉAO arrivent en France, tout simplement pour poursuivre leurs études, avant les indépendances.

D'autres, tel le Sénégalais Magatte Thiam, le Dahoméen Robert Dossou viennent directement en France, sans passer par Dakar. Magatte Thiam est inscrit au lycée Louis-Le-Grand, en classe préparatoire – maths-sup – dont il garde de très bons souvenirs tant en matière d'études que de lien social. Il passe les concours scientifiques, est reçu à Sup-Telecom mais n'y entre pas car il veut retenter l'école normale supérieure. Après un deuxième échec, il rejoint l'université pour continuer un cursus de mathématiques qui le conduira à être bi-admissible à l'agrégation – qu'il aura

³²⁸ Entretien avec Augustin de Campos, Cotonou, juillet 2015.

finalement après être rentré au Sénégal³²⁹. Comme Amady Aly Dieng, comme Ousmane Camara, il a une véritable boulimie de culture, qu'il satisfait grâce à ses correspondants communistes Frédéric et Suzanne Rossat-Mignod. Ces correspondants l'initient à une vie culturelle (théâtre, musique etc) qui, dit-il, imprègne sa propre vie de famille et dans laquelle baigneront à leur tour ses enfants. Il a attendu d'avoir quitté les classes préparatoires pour militer à l'AESF et à la FEANF où il a le profil classique du militant sénégalais de l'époque : membre du PAI, du Parti communiste (groupe de langues), qui suit les cours de l'Université nouvelle.

C'est aussi en classes préparatoires – spécialité agronomie –, au lycée Chaptal, que Bruno Amoussou commence son cycle d'études supérieures³³⁰. Il réussira sans coup férir à intégrer l'Institut national d'agronomie. Lui n'est pas marxiste, bien qu'il côtoie des marxistes et vende même *Clarté* devant Chaptal. Il fréquente le centre des étudiants catholiques de la rue Thibaud où il rencontre Joseph Ki-Zerbo, Christian Valentin, Joseph Folliet ou le RP Robert Sastre, ainsi que la Cité universitaire du boulevard Jourdan où il assiste à des débats politiques. Il collabore à *Tam-Tam*, le journal des étudiants catholiques et à celui de la FEANF, *l'Étudiant d'Afrique noire*. Ses affinités catholiques ne l'empêchent pas, outre de vendre *Clarté*, de suivre les cours du CERM ou de l'Université nouvelle. C'est donc un catholique, mais malgré tout curieux du marxisme sans avoir, dit-il, jamais cédé à ses sirènes. Beaucoup plus loin du marxisme est quelqu'un comme Albert Tévoédjré, qui fonde en 1958, avec Jean Pliya et Joseph Ki-Zerbo, le Mouvement de libération nationale (MLN). Albert Tévoédjré est certes profondément catholique, et s'oppose à Toulouse, où il fait ses études, au « groupe de Toulouse » de la FEANF, dont fait partie Joseph Van den Reysen, et qui a fondé un cercle marxiste, qui tient régulièrement des conférences dans un grand café de la place du Capitole. Néanmoins cette sensibilité religieuse qu'il représente de façon archétypale n'exclut pas un virulent anti-colonialisme, et une soif d'indépendance. Mais le socialisme dont il se réclame et dont se réclament ses compagnons, se veut avant tout africain, fondé sur les traditions mêmes du continent, ce qui n'empêche d'ailleurs nullement l'influence très nette d'Économie et Humanisme et du Père Lebret.

Gédéon Dassoundo, après avoir un temps pensé à l'agronomie, comme Bruno Amoussou, va de même que son aîné Joseph Van den Reysen faire des études de statistiques à l'ENSEA (École nationale de statistiques et d'études économiques), et ce grâce à une bourse de la CEE (Communauté économique européenne) qui a pris la suite de la bourse octroyée par le gouvernement dahoméen. Il existe alors à l'ENSEA une section spécialisée pour les pays en voie de développement. Gédéon

³²⁹ Entretien avec Magatte Thiam, *op.cit.*

³³⁰ Bruno Amoussou, *L'Afrique est mon combat, op.cit.*

Dassoundo avait quelques idées sur la France avant d'y arriver, acquises grâce au récit des étudiants de la FEANF. Les impressions qu'il en garde encore aujourd'hui sont les suivantes :

« Moi ce qui m'a marqué au début, à part la fraîcheur, ce qui m'a marqué tout de suite c'est le changement du temps

FB : Les saisons...

GV : En arrivant en automne, à 17h, il fait nuit, et partout dans les classes, on est sous la lumière. Pas de rayon de soleil. Je suis arrivé en 60, en septembre. En novembre, j'ai commencé à déprimer. Tout est sombre, vous êtes dehors c'est sombre, vous êtes à l'intérieur, c'est sombre, vous êtes dans le métro, c'est sombre. Et même jusqu'à maintenant, je ne me sens à l'aise que quand il y a du soleil. En novembre j'étais obligé d'aller faire une visite chez l'ophtalmo et on m'a dit de porter des lunettes.

FB : C'était pris en charge les soins ?

GD : Oui, c'est remboursé mais tu dois apprendre ça, à porter des lunettes. Et on m'a dit, ne vous dessaisissez pas de vos lunettes, faut toujours les porter, jusqu'au moment où vous dormez.

FB : Après il y a eu le printemps où c'était mieux tout de même.

GD : Oui, c'était magnifique. A 22 h le soleil n'est pas toujours couché, on était encore dans le parc de Sceaux»³³¹.

Son compatriote Robert Dossou, arrivé un peu plus tardivement en France, y connaît un double parcours d'excellence universitaire et d'activiste. On le trouve d'abord à Bordeaux où il est inscrit à l'Institut d'études politiques dont il obtient le diplôme en juin 1962. En 1963, il est auditeur à l'académie de droit international de La Haye. A partir de 1964, c'est à Paris qu'il obtient une impressionnante moisson de diplômes : Licence en Droit Public (1964), Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (1965), Diplôme d'Études Supérieures de Droit Public (1966), Diplôme d'Études Supérieures de Droit Privé (1968), Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Criminelles (1968). Mais Robert Dossou est aussi un militant, président de la section FEANF de Bordeaux en 1962, ainsi que du comité anti-colonialiste, président de l'Union générale des étudiants dahoméens en 1963-64, président de la FEANF en 1964-65. On le retrouve à la conférence de l'Union Internationale des Étudiants à Prague en décembre 1964, Prague à partir de laquelle il ira aussi à Sofia. Membre du PAI depuis 1962 il choisit, en 1964, le camp chinois et se classe ainsi parmi les « maoïstes ». Robert Dossou est aussi membre-fondateur de l'OMLD (Organisation des Marxistes-léninistes du Dahomey) issue sur fond de querelle sino-soviétique d'une scission de l'ORD (Organisation des révolutionnaires du Dahomey). Il voyage, en Chine, en Albanie, un pays dont les dirigeants de la FEANF sont particulièrement proches et avec lequel ils ont des liens forts. Robert Dossou s'est occupé d'organiser les travailleurs dahoméens en France, et en est président de l'association de 1969 à 1971. En 1967-69,

³³¹ Entretien avec Gédéon Dassoundo, *op.cit.* La Résidence universitaire Jean Zay où il loge est en face du Parc-de-Sceaux.

il fait un stage à l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, et, de 1969 à 1973 est avocat au Barreau de Paris. Il collabore de 1967 à 1973 au Cabinet de Maître Jean Colas de La Noue, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, puis ouvre son propre cabinet, boulevard de Belleville. Il y traite des affaires de « métèques », dit-il avec humour, et quelques cas avérés de racisme. De décembre 1968 à septembre 1973, il est assistant à la Faculté de Droit et Sciences économiques, de l'Université de Paris puis à l'Université de Paris I. Dans une plaidoirie pour défendre le président de la section de Clermont de la FEANF, Abdoulaye Beye, menacé d'expulsion pour avoir tenu des propos anti-gouvernementaux lors d'une cérémonie officielle, il compare la situation présente à celle connue sous de Gaulle où, d'après lui, cette expulsion n'aurait jamais été envisagée. Cela lui attire l'ire des services du Ministère de l'Intérieur alors tenu par Raymond Marcellin, et il est menacé à son tour d'une expulsion à laquelle il échappera grâce à la mobilisation de ses collègues, et de l'ensemble des syndicats enseignants et étudiants. Il y a eu à Paris¹ une « affaire Dossou ».

Il n'est pas le seul, parmi les dirigeants de la FEANF, à avoir travaillé en France. Beaucoup, comme les maliens Ibrahima Ly et Makan Keita ou comme Jean-Baptiste Oualian se sont vus à un moment de leur itinéraire privés de bourses et donc obligé de travailler. Makan Keita travaille d'abord comme surveillant dans quelques lycées de la région toulousaine puis est embauché dans une usine de jouets. Magatte Thiam, quand sa bourse prend fin, enseigne au lycée Rodin, où il a d'excellents contacts avec ses élèves, puis au lycée Delacroix de Drancy. Amady Aly Dieng et son épouse obtiennent des postes d'instituteurs :

« Mon épouse et moi nous avons pu obtenir des postes d'instituteurs grâce à l'intervention d'une jeune Guinéenne, Georgette Diallo, qui connaissait le chef de service. Nous habitons à la Résidence Poniatowski qui n'était pas loin de notre lieu de travail. Nos deux traitements d'instituteurs nous permettaient de vivre et de payer les frais de la pension de mon fils aîné né le 20 mars 1965 et de ma fille Aminata née le 5 juin 1966 ».

En 1964-65, Amady a un poste de moniteur sous la supervision de Jean Guitton. L'année suivante, il est chargé de travaux pratiques au lycée Montaigne.

René Zinsou, avant de partir à Dakar a exercé la médecine à l'hôpital de Suresnes. Mais rares vont être ceux qui resteront, en tous cas jusqu'au début des années 70 et s'ils le font ce sera pour des raisons liées à une situation de crise, comme Makan Keita³³². Quand Modibo Keita est renversé en 1968 par un coup d'état militaire, le conseil de famille demande à Makan, fils du frère aîné de Modibo, de rester en France, par précaution. Deux raisons principales se conjuguent pour faire rentrer les militants de la FEANF : d'une part, la demande très forte exercée par le pays d'origine qui propose des postes, quelles que soient les dissensions politiques. C'est le cas pour Robert Dossou à qui le recteur

³³² Entretien avec Makan Keita, Paris, décembre 2014.

de l'université en cours de création au Dahomey demande de rentrer. C'est le cas pour Magatte Thiam qui est sensible à la pression d'une délégation conduite par Ahmadou Mohtar Mbow alors ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, et ancien de la FEANF. Cette délégation a pour objet d'envisager l'avenir des étudiants de l'Association des Étudiants Sénégalais en France (AESF) et de mettre sur pied une école de formateurs, qui est aujourd'hui la Faculté des Sciences et Techniques de l'Éducation et de la Formation (Fastef) ; d'autre part – et c'est là la seconde raison plus déterminante encore –, quelles que soient leurs orientations idéologiques, ces étudiants sont d'abord des nationalistes et leur nation est à construire. Quand ils pourront rentrer, ils rentreront.

Avant de s'intéresser à ce retour, on voudrait se pencher sur la situation matrimoniale de ces étudiants. Les situations individuelles examinées corroborent l'enquête de l'IFOP ou celle de Jean-Pierre N'Diaye. On n'a cependant jamais rencontré le cas d'étudiants mariés venus sans leurs femmes – le contraire est alors inenvisageable. En revanche, certains leaders de la FEANF sont venus avec leurs épouses, elles-mêmes également militantes. C'est le cas d'Amady Aly Dieng, dont la femme est étudiante. Deux de leurs enfants sont d'ailleurs nés en France et l'un est mis en nourrice. Ibrahima et Madina Ly ont également trois enfants en France. Les conditions de vie ne sont dans ces conditions guère faciles, et les conditions de logement ou financières difficiles. La femme d'Amady Aly Dieng sera d'ailleurs obligée de rentrer avant lui. D'autres se sont mariés avec des femmes rencontrées en France, comme Joseph Van Den Reysen qui épouse à Toulouse une Française originaire de la région de Tarbes, ou Magatte Thiam qui épouse la guadeloupéenne Anne Léonide, qu'il rencontre à la FEANF où elle avait été engagée comme secrétaire. René Zinsou épouse une Guyanaise, étudiante en pharmacie. Mais il y a aussi des interdits. On en a vu deux exemples : Makan Keita, issu d'une grande famille musulmane malienne n'aurait pas pu épouser une Française par peur de déplaire à son père. Resté en France, il ne s'est d'ailleurs jamais marié. Mamadou Lô a répondu ainsi à la question de savoir s'il avait jamais songé à épouser une Française :

« Non. C'est à cause de mon encadrement. Comme mon père était maître coranique. Le jour où je prenais l'avion en France, il m'a tenu un langage qui est tout à fait présent dans mon esprit. Il m'a dit " tu vas en France, mais saches que tu appartiens à une bonne famille ", j'ai gardé ça dans la tête jusqu'à présent. ».

Il y eut sans doute aussi des interdits côté français mais aucun témoignage n'en a fait état. Mais le racisme existait, y compris à l'université. Robert Dossou a rapporté une anecdote assez signifiante. Il eut un enseignant qui ne donnait jamais plus de sept aux étudiants africains. Avant même que Robert Dossou ait passé son examen, l'enseignant en question le prévint qu'il devait « cartonner » dans les autres matières, car il n'aurait pas plus de sept, la note fatidique, inscrite envers et contre la qualité des copies. Plus fréquent encore était l'étonnement : celui des condisciples de Bruno Amoussou au lycée Chaptal, ou celui des étudiants de Robert Dossou à l'université. Mais généralement, ce ne sont

pas ce type de souvenirs désagréables qui dominant, loin de là, et la plupart des personnes interviewées ont une mémoire très heureuse de cette vie militante et étudiante, et d'une certaine façon doublement vécue. Même si le mariage avec des Françaises est resté rare, les occasions de relations étaient évidemment nombreuses, et n'étaient pas dédaignées. Aimé Mambou Gnali évoque avec humour celles, multiples, de Lazare Matsocota :

« Au moment où commence notre histoire, au cœur de l'hiver 1960, il venait de rompre avec " Napoléon", son amie corse, mais avait en charge quatre femmes paumées qu'il réconfortait diversement : une superbe blonde qu'il initiait à la jouissance sexuelle, la " superbe ". Une jeune divorcée congolaise, militante d'avenir qu'il dirigeait à distance, " l'élève ". Une ancienne novice, filleule de l'Abbé Fulbert Youlou, qui réapprenait la vie civile en préparant le bac, la " filleule "³³³. Une jeune appelée qui au contraire se débattait au cœur de la vie religieuse. Anonyme. Sans doute par respect pour son combat, le sublime de ses lettres. Je fus la cinquième. »³³⁴

Mais elle est aussi très lucide sur les mariages mixtes :

« Nous étions encore marqués par le milieu colonial et les mariages mixtes n'étaient appréciés ni des noirs ni des blancs. Les femmes, noires ou blanches qui contactaient de telles unions étaient des putains. De part et d'autre. Les blancs des colonies n'épousaient pas. En général, ils passaient avec leurs " ménagères" le temps de leur mission à la colonie et rentraient rejoindre leur famille, leur mission terminée.

Les étudiants africains en France n'étaient pas, eux, en terrain conquis. Un jour ou l'autre, il fallait choisir. L'amie blanche était enceinte ou, lasse d'attendre, avait " posé la question de confiance ", comme ils l'appelaient. Certains se laissaient attendrir par ces grossesses providentielles, quand ils ne les recherchaient pas eux-mêmes pour justifier leur lâcheté : " tu comprends, elle est enceinte ", comme s'ils s'encombraient de tels scrupules pour celles qu'ils laissaient au pays. D'autres tenaient tête suscitant respect et admiration. »³³⁵

Aimée Mambou Gnali a, fait beaucoup plus rare chez une femme, menée une vie sentimentale et sexuelle très libre. Elle vit une histoire avec Lazare Matsocota, après avoir été quitté par le père de sa fille, puis « s'amourache », selon ses propres mots, du Sénégalais Abdel Kader Fall, un autre leader de la FEANF. Elle tombe enceinte de lui et avorte, grâce à l'argent prêté par son précédent fiancé Lazare Matsocota. Elle ne s'est jamais mariée, ce qui est encore plus exceptionnel, bien qu'elle l'ait envisagé à plusieurs reprises. Son parcours scolaire est aussi inhabituel. Comme Tidiane Baïdy Ly, elle commence son cycle secondaire en France, à Orléans, avant d'arriver en seconde au lycée Savorgande-Brazza qui été inauguré en janvier 1952, deux mois plus tôt. Elle devient la première bachelière de l'AEF, et revient en France pour ses études supérieures. Il vaut la peine de s'attarder quelque peu sur Aimée Mambou car elle n'a pas un profil classique. Son père sénégalais a fait l'école William Ponty. Sa mère est une « Vili de Massabi à la frontière du Cabinda » et est née à Libreville, au Gabon. Elle-même est née à Mpila, un quartier de Brazzaville.

³³³ Il s'agit de Marceline Fila qui sera la première épouse de Lazare Matsocota.

³³⁴ Aimée Mambou Gnali, *Beto na Beto : le poids de la tribu*, Paris, Gallimard, 2001, p.19

³³⁵ *Id.*, p.50

« ...Je descends par mon père, des grandes familles vili qui, grâce à ce jeu des alliances dont personne ne fait plus cas aujourd'hui sont liées à tout ce qui compte dans le Kouilou. Ces familles dans lesquelles se recrutaient la bourgeoisie naissante d'alors sont, pour beaucoup d'entre elles, issues de la noblesse locale et les plus illustres appartiennent aux cinq clans royaux d'où devaient provenir les souverains qui ont régné sur le Loango jusqu'à l'instauration de l'ordre colonial. »³³⁶

Aimée Mambou Gnali est donc la première bachelière sur le territoire de l'AEF. Elle est aussi une des rares femmes à avoir été membre du CE de la FEANF, grâce, nous apprend-elle, à Lazare Matsocota, qui l'y a encouragé. Elle y est très active même si ce qu'elle considère comme le dogmatisme de certains, tel Moustapha Diallo, la paralyse parfois :

« J'avais souvent maille à partir avec Moustapha Diallo, le nouveau président élu de la FEANF, brillant étudiant en médecine. Il conduisait les débats avec une certaine démocratie, laissant chacun s'exprimer tour-à-tour, prenant note des points de vue des uns et des autres. Mais il y avait dans le tranchant de sa voix et la raideur de l'assurance idéologique qu'il affichait un je-ne-sais-quoi de péremptoire qui m'indisposait confusément. Je claquai la porte du CE à deux ou trois reprises.... »³³⁷

Aimée Mambou s'initie alors aux grands textes du marxisme, pour mieux comprendre ses interlocuteurs du CE, mais cela semble l'ennuyer profondément.

Ils et elles étaient donc des étudiants comme les autres, investis dans leurs études, la vie politique, avec une ardeur optimiste qui leur faisait croire que le sort de l'Afrique était entre leurs mains. Ils vivaient une vie d'autant plus libre qu'ils étaient loin de chez eux. Ils et elles avaient un milieu, la FEANF, qui était comme une deuxième maison. Ils militaient, certes, mais ne méprisaient pas pour autant leurs études. S'il fut un temps où le slogan « être rouge et expert » était pris à la lettre, ce fut bien le temps de la FEANF. Un-e militant-e ne pouvait ni ne devait déchoir dans ses études, au risque de faire honte à la fédération. Ce fut, répétons-le, un temps de conflits et d'enthousiasme, et d'optimisme heureux.

Ce n'est qu'au retour que vinrent, parfois, difficultés et désillusions et, parfois, exercice d'un pouvoir auquel les exercices militants à la FEANF n'avaient que mieux préparé.

³³⁶ Aimée Mambou Gnali, *op.cit.*, p. 45

³³⁷ *Ibid.*, p.31

Un peu de littérature...avec Henri Lopes (CE de 1960)

Métis

Je suis né dans une ville en forme d'orange. A l'époque, ses maîtres, pour mieux en presser le jus, l'avaient coupé en deux. D'un côté la partie blanche, de l'autre la partie noire.

A la maison pourtant, la couleur dominante n'était ni l'une ni l'autre. Nous étions nés, comptait grand-mère, du mariage de deux gouttes dissipées qui giclèrent lors de la séparation. Une goutte de l'hémisphère noir, une goutte de l'hémisphère blanc.

Allez savoir pourquoi, le noir et le blanc ne donnèrent pas du gris mais du marron.

« Non me reprenait grand-mère, nous ne sommes ni gris ni marrons, nous sommes métis ; une tribu sans langue ni mœurs, mais sans laquelle le monde serait privé de soleil. Marron ? Le mot n'existe pas en lingala. Gris ?.. Nous le serions si nous étions des souris. Or nous sommes une tribu née de l'amour et de la fantaisie, c'est-à-dire de la sagesse. »

.....

Un jour, en cour de récréation, à la faveur de je ne sais plus quelle dispute, un condisciple, à bout d'arguments, me lança avec une grimace haineuse : « café au lait ». Etait-il daltonien ou souffrait-il d'une indigence de vocabulaire ?

Car la couleur métisse a mille nuances.

Café au lait peut-être mais aussi feuille de cigare, ambre, huile de palme, chair de plantin bouillie, croûte de pain bien cuit, chocolat, pain d'épice, biscuit, caramel, miel clair, miel brun, rhum-vieux, sapotille, et j'oublie mille fruits succulents de mes climats dont les noms ne vous diraient rien.

.....

A vingt ans, voyant que peu de gens connaissaient le vocable de métis, je me suis dit qu'il ne s'agissait pas d'un état, mais d'une vue de l'esprit. Chacun aurait une identité, exclusive de toute autre. Il fallait être blanc ou noir ou ne pas être ; j'ai failli sombrer dans la folie.

Désormais le monde a changé et ne cherche plus le mot métis dans le dictionnaire. Il en use et en abuse et proclame mille sortes de métissages ; entre les races, entre les cultures, entre les êtres humains, entre les fleurs, entre les idées, entre les musiques, entre les espèces, entre les bêtes, entre les choses !³³⁸

³³⁸ Henri Lopès, *Ma grande-mère bantoue et mes ancêtres les Gaulois*, Paris, Gallimard, 2003, p.

CARNET PHOTO

LIEUX D'ÉTUDES : LYCÉES



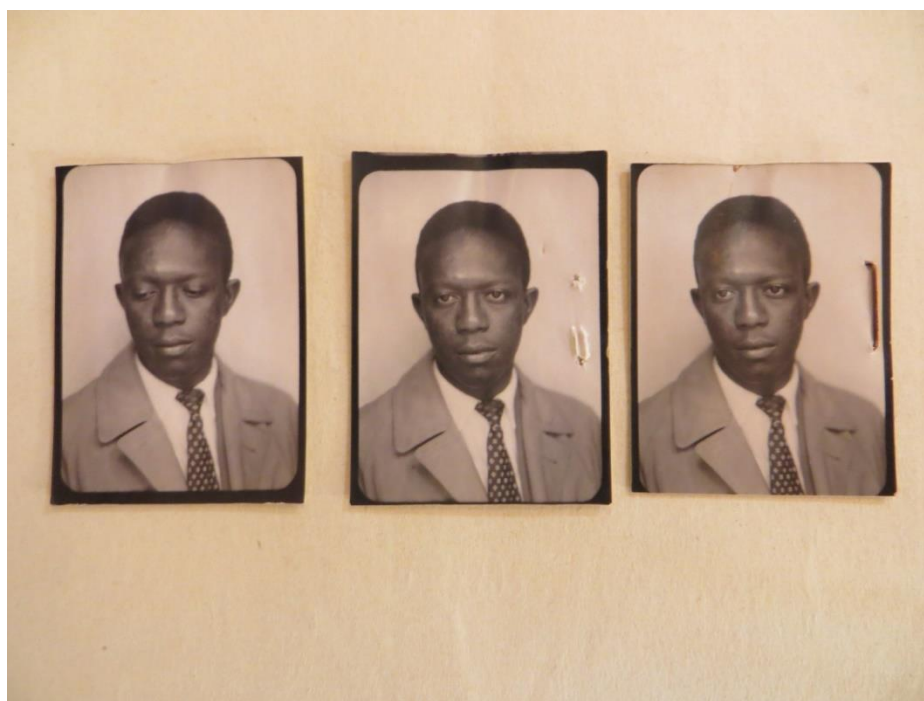
Lycée Behanzin, anciennement Victor Ballot, Porto Novo, Bénin (Cliché pris en juillet 2015)



Lycée Savorgnan de Brazza , façades extérieure et intérieure, Brazzaville (Cliché pris en février 2016)

FEMMES ET HOMMES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Hier



Amady Aly Dieng à l'ENFOM



Jean-Martin Tchapchet et Michel Nodh (Archives Kaldor)

Et aujourd'hui.....

De haut en bas et de gauche à droite : François Codjo-Azodogbéhou (Porto-Novo, juillet 2015), Augustin de Campos (Cotonou, juillet 2015), Valentine Quenum (Cotonou, juillet 2015), Bruno Amoussou (Cotonou, juillet 2015), Olabiyi Yaï (Abomé-Calavi, juillet 2015), Albert Tévoédjré et sa femme Isabelle Ekué (Porto-Novo, juillet 2015), Joseph van Den Reysen (Toulouse, juin 2015), Aimée Mabou Gnali (Diosso, février 2016).









Un peu de littérature avec...Ibrahima Ly (CE de 1963 et 1964)

La prison était une famille où n'existait aucun amour. Le prisonnier était totalement irresponsable. Il n'avait rien. Il n'était rien. Il n'avait aucune joie, pas même celle que tout homme ressentait en vidant sa vessie ou son côlon. Son corps lui pesait et à chaque instant s'opposait à lui. Que pouvait-il offrir à son prochain ? Rien. Pour s'affirmer, il n'avait que la méchanceté –tous les métiers étaient interdits aux prisonniers et la prière même attirait des coups. Une méchanceté sans rancune car tout ce que le prisonnier du Béléya portait en lui s'opposait à lui, le narguait.

Les prisonniers étaient féroces entre eux. Rien ne liait ces hommes entre eux. Ni l'humiliation, ni le désespoir. La misère désarticulait tout. La peur était omniprésente. Pas de pitié. Une révolte qui ne s'organisait jamais en une défense des droits et qui se muait rapidement en une résignation qui n'excluait point la bestialité. L'absence de tout recours les livrait, pieds et poings liés, à des gardes dont l'animalité n'était tempérée par aucune éducation. Les gardes avaient été dressés pour battre. Fouetter était leur raison de vivre. »³³⁹

³³⁹ Ibrahima Ly, *Toiles d'araignées*, Paris, L'Harmattan, 1982, p.344..

CHAPITRE 3

QUE SONT-ILS DEVENUS ? RECONVERSIONS

Et après.....

BL : Beaucoup de camarades, dès qu'ils sont rentrés, se sont empressés d'aller au pouvoir.

FB : Comme Ousmane Camara

BL : Le cas d'Ousmane Camara, entre nous, a été critique, car tout de suite il a été nommé à un poste de responsabilité, au niveau de sécurité, qui lui a permis de connaître les secrets du parti, il savait ou se trouvait les uns et les autres, on a été simplement les cueillir. C'est ça qui fait la particularité d'Ousmane Camara, mais sinon il y en a beaucoup d'autres qui ont rallié le pouvoir, ça s'est fait dans le temps, de façon successive. Les gens ont estimé à un moment donné qu'ils devaient aller au pouvoir, des gens qui avaient été de très bons militants anti-colonialistes... Je vous ai parlé de beaucoup de trahison de tout bord – trahison, non – disons déviation par rapport à la ligne. Pour d'autres pays je peux citer des cas, c'est Lopes³⁴⁰ qui a été candidat. C'est surtout celui qui a été le Premier ministre de Bokassa, Patassé, c'est le cas typique. Il a été le Premier ministre de l'empereur. Un ancien militant de la FEANF et du PAI, qui s'est retrouvé premier ministre pendant la période de l'empire, vous voyez à quel point.. Le goût du pouvoir. Il faut dire, il faut peut-être expliquer cela, même si ça ne justifie pas... Quand les uns et les autres sont rentrés au pays, c'était l'absence totale de démocratie, il n'y avait plus de référence, il n'y avait plus d'organisation, les gens se sont trouvés livrés à eux-mêmes, et au Sénégal en tout cas il y a eu des pressions familiales, les gens se sont retrouvés avec leur famille, leur région, leur ethnie, il y a eu des pressions. Je connais beaucoup de cas comme ça, de gens obligés d'aller au pouvoir parce que leur famille faisait pression, ils avaient pu faire leurs études dans des conditions particulières avec l'aide de la famille. C'est pourquoi nous autres nous ne condamnons pas beaucoup de nos camarades qui à l'époque étaient au pouvoir »³⁴¹.

« La FEANF l'avait dopé [Lazare Matsocota]. Elle avait donné du corps aux ambitions politiques qu'il nourrissait depuis toujours. La parcelle de pouvoir qu'il avait endossée à l'occasion de ses missions faisait son œuvre. Le pouvoir ? Il en raffolait. Comme beaucoup d'étudiants africains dont la FEANF avait libéré et conforté les ambitions, il s'y voyait et n'en démordait plus. Mais contrairement à la plupart de ses aspirants dirigeants politiques qui confondaient supériorité intellectuelle et talent politique, il ne se contentait pas d'en rêver et ne se fiait pas qu'à ses seules dispositions naturelles. Il s'y préparait...»³⁴²

La donne change avec le retour au pays, et l'âge adulte. Ainsi que le souligne Boubakar Ly, il y a les pressions familiales, il y a la nécessité de trouver une place. Aucun-e des ancien-ne-s de la FEANF n'a de mal à gravir les marches du pouvoir, s'ils ou elles le veulent. Les études en France, dans ces années 1950-1975, sont signe d'excellence et de mérite et les pays africains ont éperdument besoin de cadres qualifiés, dans tous les domaines.

³⁴⁰³⁴⁰ Henri Lopes, écrivain, plusieurs fois ministre puis ambassadeur à Paris en fin de carrière.

³⁴¹ Entretien avec Boubakar Ly, Dakar, janvier 2015.

³⁴² Aimée Mambou Gnali, *Beto na beto*, op. cit., p. 33.

On va s'essayer ici à catégoriser le type de reconversion accomplie, qui dépend aussi des régimes en place, et des temps de la vie. Ces catégories ne sont pas figées mais elles servent de matrice à une typologie qui pourrait sans doute être encore affinée. Un même individu peut, selon les différentes étapes de sa vie, et les évolutions politiques à l'intérieur d'un continent africain soumis alors à de multiples bouleversements, qu'il s'agisse de coups d'état ou de révolutions, ressortir successivement à plusieurs de ces catégories. Les itinéraires sont mouvants au sein d'une cité politique qui l'est aussi. Très peu sont restés en France, dans ces années charnières, qui sont aussi celles où l'on croit encore à une grande cause : la fabrique de la nation africaine, et où l'on vit avec le sentiment que tout est encore possible, apanage heureux des années 68. Cela changera, avec les désillusions des années 70.

On prendra ici, pour chaque catégorie, quelques exemples de figures marquantes.

1 –CEUX QUI SONT RESTÉS OU SE SONT RETROUVÉS DANS UNE OPPOSITION RADICALE.

On est confronté à trois cas de figures : l'exil, la prison ou la mort violente.

Ce sont les Guinéens qui ont été, si l'on considère l'ensemble du CE de la FEANF, le plus souvent victimes de mort violente. Dans le groupe des dix-neuf Guinéens ayant appartenu au CE, cinq sont « morts à Camp Boiro », ce qui représente un taux de mortalité violente considérable par rapport à l'ensemble du CE. « Le Camp Boiro désigne un camp militaire au sein duquel se trouvait une prison politique, situé à Conakry. Mais l'expression renvoie, plus largement, à l'ensemble des lieux de détention, d'exécution et d'inhumation des prisonniers politiques. Lorsque l'on dit qu'un individu est " mort au Camp Boiro ", cela ne signifie donc pas forcément qu'il soit décédé dans l'enceinte de cette prison, à Conakry. L'expression constitue ainsi un lieu de mémoire qui évoque la répression politique sous le régime de Sékou Touré »³⁴³. Il existe un mémorial de Camp Boiro, accessible sur le web, où sont recensés les noms de celles et ceux, quand ils ont pu être identifiés, « morts à Camp Boiro » : *Camp Boiro Memorial : Liste partielle des victimes*³⁴⁴ donne en général peu d'indications. Parfois la date du décès ou même la cause (blessures, torture) est mentionnée et aussi quelques très rares dates de libération. La plupart du temps il s'agit simplement des noms, sans autre commentaire. Et on y trouve les noms d'Abdourahmane Bah (CE de 1960 et 1961), Aliou Thierno Bah (CE de 1962

³⁴³ Céline Pauthier, *Construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, Thèse d'histoire, Université Paris-Diderot, 2014, p.774.

³⁴⁴ <http://www.campboiro.org/victimes/names-index.html>

et 1964), Mamadou Barry (CE de 1959), Kemoko Keita (CE de 1961), N’Ki Traore (CE de 1951-1952), Souleymane Sy Savané (CE de 1955). D’autres ont échappé à la mort par l’exil comme Sékou Traoré au Congo-Brazzaville, Charles Diané au Gabon, tous deux condamnés à mort par contumace, ou Alpha Condé qui, lui aussi condamné à mort par contumace, en 1970, resta en France où il a travaillé comme assistant et maître assistant en droit et sciences politiques à l’Université Panthéon-Sorbonne de 1968 à 1975. Il surviva à la prison d’un autre chef d’état guinéen, Lansana Conté, grâce sans doute à une campagne internationale. Cela en dit long sur le sort réservé par la Guinée de Sékou Touré à ceux qui auraient pu en être, ou en furent éphémèrement les cadres, et/ou les élites politiques. Mais les Guinéens n’avaient pas besoin de s’opposer pour périr dans les geôles de celui qui avait pourtant été pour eux tous le héros de l’Afrique indépendante. Il suffisait parfois d’éveiller quelque soupçon paranoïaque.

Le malien Ibrahima Ly, quant à lui, s’engagea activement dans l’opposition. Il a connu la prison puis l’exil. Ibrahima Ly³⁴⁵, d’abord étudiant en mathématiques à Toulouse a été en 1963 le secrétaire aux affaires panafricaines de la FEANF et en 1964, année où il gagne Paris, son président. Il rentre ensuite dans le Mali de Modibo Keita, où il est affecté comme professeur de mathématiques à l’École normale supérieure. Il apporte un soutien critique au régime de Modibo Keita, alors même qu’il est nommé au poste de Directeur Général adjoint de l’École normale supérieure, chargé des programmes et de la formation idéologique. Le 18 novembre 1968, les militaires renversent Modibo et prennent le pouvoir. Le lendemain même, Ibrahima Ly distribue des tracts hostiles au coup d’état. Il interpelle publiquement l’homme fort du régime, Tiékoro Bagayogo, au lycée de Badalabougou. Il y perd son poste et reste plusieurs mois sans affectation. Les bourses UNESCO que sa femme et lui avaient obtenues pour Paris sont annulées. Finalement, il réussit à partir en Union soviétique, à Leningrad, poursuivre ses études alors que sa femme retourne en France avec les enfants. Il écrit à sa femme : « Ce séjour me fait tellement de bien ! Que serais-je devenu sans lui ? Ici je me sens équilibré. La vie, ma vie et mes convictions s’harmonisent enfin ». Il en gardera toujours un excellent souvenir, et le sentiment d’y avoir vécu ses utopies, contrairement à bien d’autres de ses compatriotes, que la vie en Union soviétique rebutera. Il rentre au Mali, une fois sa thèse soutenue, en juillet de la même année, et est réaffecté à l’École normale supérieure. Dès son retour, parce qu’il est effondré par l’état du pays, il organise autour de lui un cercle de militants, que l’histoire retiendra sous le nom de « groupe des treize », qui est en fait issu du Regroupement des patriotes maliens (RPM), parti d’opposition au sein duquel il milite, et qu’il a contribué à créer, en 1969, en URSS. Celui-ci, alors que s’est ouverte la

³⁴⁵ Voir la biographie plus complète d’Ibrahima Ly dans : *Dictionnaire des mobilisations et contestations africaines* : http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article160384&id_mot=9745 . La notice a été réalisée par Françoise Blum et Ophélie Rillon. Entretien avec Madina Ly Tall, Mai 2014.

campagne pour le referendum constitutionnel, se manifeste par la distribution d'un tract violemment hostile au régime. Le document est intitulé *La farce électorale du 2 juin 1974* et commence par l'énumération des biens des membres du Comité militaire à la tête du pays, « seul bilan positif » depuis leur accession au pouvoir. Il dénonce le caractère anti-démocratique de la Constitution et appelle à un vote massif pour le « non » afin « d'en finir avec ce régime de la honte et de la fin, ce régime de terreur qui, par le biais d'un plébiscite monté, veut que nous le subissions pendant cinq ans encore ». Trahi par la nature du papier utilisé pour le tirage du tract, le « groupe des treize » est bientôt appréhendé par la police, sauf sa femme Madina qui vient de partir se faire soigner à Paris. Ibrahima Ly est arrêté le 8 juin 1974. Commence alors un périple de quatre ans, qui le conduit des commissariats de Bamako, à la prison de Niono, en passant par le bagne de Taoudénit, et de tortures en tortures. Durant son séjour en prison, il prend de très nombreuses notes qui serviront pour son futur roman *Toiles d'Araignées* qu'il publiera en 1982, et qui sera adapté au cinéma par Ibrahima Touré³⁴⁶. C'est un livre violent, une auto-fiction – l'auteur lui-même y apparaît sous le nom de Yoro, à l'attitude digne et fière, véritable aide morale pour les autres prisonniers – qui n'épargne au lecteur-trice aucun détail pénible, charrie de manière quasi-obsessionnelle les coups, le sang et les excréments en une même confusion mortifère. Au-delà de la dureté des scènes, à la limite du supportable, du fait d'une écriture précise parfois jusqu'à la préciosité, il y a une critique radicale de l'ordre sous-jacent à cet impitoyable univers concentrationnaire. Et c'est plus que les ravages de la colonisation, l'Afrique elle-même qui est visée, dans ses archaïsmes, son ordre figé où les anciens écrasent les jeunes de tout leur poids, où l'obéissance est la seule loi que l'on connaisse, et le fondement même de tous les asservissements. Pendant cette période sombre de bagne et de prison, c'est Maître Kaldor qui, contacté par Madina Ly, assure la défense d'Ibrahima. Une anecdote permet de confronter les scènes du roman à la réalité vécue par le prisonnier. Au bagne de Taoudénit, les prisonniers sont entassés dans des baraquements de fortune. Or, Ibrahima Ly partage un moment ce logement de fortune avec un lépreux, dont la figure apparaît dans *Toiles d'Araignée*. Dans le roman, partager une cellule avec un lépreux est la punition infligée à Mariama, pour avoir refusé d'épouser un vieillard. Le juge tient à la jeune fille les propos suivants :

« Tu n'as pas voulu de ton mari parce qu'il est vieux. Jusqu'ici, je ne t'ai fait subir aucune violence. Nous avons simplement organisé pour toi une réception digne de ton rang. Tu méprises ce que notre société vénère. Tu paieras. A partir d'aujourd'hui, tous les soirs tu seras enfermée avec Tiécoura dans la cellule. Tu seras la femme d'un lépreux. Tu baigneras dans sa sueur, tu te désaltèreras de sa pituité et lèchera comme une chienne les ulcères phagénédéniques qui tapissent sa peau...»³⁴⁷

³⁴⁶ Ibrahima Touré, *Toiles d'Araignées*, Mali, 2011, Fiction, 1h32 mn.

³⁴⁷ Ibrahima Ly, *Toiles d'araignées*, 2eme ed., Actes sud, 1997, p.227

Et quand Mariama est jeté dans la cellule de Tiécoura :

« Le silence véhiculait ou suggérait des bruits chargés de terreur auxquels l'oreille n'était pas habituée, et ajoutait à la détresse de Mariama qui avait les yeux toujours grands ouverts. L'envie lui prenait souvent de s'arracher les cils qui l'empêchaient de voir Tiécoura. Elle haïssait les ténèbres qui ne l'isolaient point, mais l'enveloppaient avec Tiécoura dans ses draps répugnants de finesse. Ses dents, comme pour faire écho à la langue d'acier du mammifère ailé, claquaient. Elle sentait chaque poil de son corps qui frémissait d'effroi et de répulsion. Elle paraissait exsangue. Tout son sang s'était lâchement retranché dans son cœur. Les larmes elles-mêmes ne se hasardaient pas au-dehors. »³⁴⁸

Mais là s'arrête la similitude. Car dans la vie, Maître Kaldor intervient auprès du Ministre de la Justice malien pour demander l'éloignement du lépreux. Et il obtient, au bout de quinze jours de courriers acharnés, gain de cause³⁴⁹. Ibrahima Ly n'aura plus de compagnon d'infortune rongé par une maladie pensée alors comme très contagieuse. Son deuxième livre : *Les Noctuelles vivent de larmes*, dont seul paraîtra un premier volume intitulé *Ténèbres blanches* (1988) va chercher les racines du mal dans l'Afrique esclavagiste pré-coloniale. Ibrahima Ly, en tous cas, maîtrise la langue française jusque dans ses raffinements les plus extrêmes, ce qui est sensible en particulier dans sa manière de décrire la nature. En mai 1978, Ibrahima Ly est relaxé, deux mois avant l'expiration de sa peine, grâce aussi à l'entregent de Maître Kaldor. Mais il est rétrogradé et se retrouve à l'Institut pédagogique national, dans de très mauvaises conditions, qui lui inspireront peut-être le tableau au vitriol du monde des bureaux, tracé dans *les Noctuelles*. Il va donc choisir l'exil et part avec sa famille dans ce Sénégal qu'il connaissait déjà bien. Il y est encouragé par celui qui est alors ministre de l'Éducation nationale, Kader Fall, son ancien compagnon de la FEANF. Il y trouve, en 1980, un poste à la faculté des sciences de Dakar, où il enseigne l'algèbre pour un mi-temps, le reste de son temps étant consacré à l'encadrement et à la recherche pédagogique à l'IREMPT (Institut de Recherches et Études mathématiques physiques et technologiques). Cela ne l'empêche pas de militer encore et toujours contre la dictature. Il est le premier dirigeant du Parti malien pour la révolution et la démocratie (PMRD) et participe en 1986 à la création du Front national démocratique et populaire (FNDP) qui regroupe les différents groupes de l'opposition clandestine. Il meurt le 1er février 1989, d'un cancer.

Plus tragique encore est la destinée du Camerounais Osende Afana³⁵⁰, assassiné en 1966 dans les maquis du Cameroun³⁵¹. On raconte que sa tête fut rapportée au président Ahmadou Ahidjo, une

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 239.

³⁴⁹ Archives de Seine-Saint-Denis – Fonds Kaldor – Dossier 503 J 4 – sous-dossier Ibrahima Ly.

³⁵⁰ Charles Diané, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, *op.cit.*, pp.185-186 ; de nombreux sites internet lui sont dédiés.

pratique dont la guerre du Cameroun a souvent été le théâtre. Osende Afana avait été rédacteur en chef de *l'Étudiant d'Afrique noire*, et trésorier de la FEANF. Il est aussi membre de l'Union Nationale des Étudiants Kamerunais (UNEK) et de l'Union nationale des Populations du Cameroun (UPC), ce parti qui, depuis 1955, mène la guerre du Cameroun contre les Français, puis à partir de 1960 contre le gouvernement d'Ahmadou Ahidjo, toujours soutenu par l'ancienne puissance coloniale. Osende Afana quitte la France en 1958 pour rejoindre la direction de l'UPC en exil, au Caire. Il devient, après l'assassinat dans les maquis camerounais de Ruben Um Nyobe, le représentant de l'UPC au secrétariat afro-asiatique du Caire. Il est membre de la délégation qui défend l'indépendance du Cameroun devant l'assemblée des Nations Unies. Il quitte le Caire pour Conakry quand l'UPC installe son siège en Guinée. Il appartient au Comité révolutionnaire constitué après le meurtre de Félix Moumié³⁵². Il y a aussi dans ce comité un autre membre du CE de la FEANF, Michel N'Doh, expulsé de France en 1961. Puis Osende Afana décide de rallier le maquis, suite peut-être à des dissensions avec les Soviétiques, et en particulier avec l'ambassadeur soviétique au Caire, dont témoignent quelques lettres retrouvées à Moscou³⁵³.

Michel Ndoh, quant à lui, connaît aussi bien des aventures. Expulsé de France en 1961, on l'a vu, il se réfugie au Ghana. Mais quand un coup d'état militaire renverse Nkrumah en février 1966, Michel Ndoh, ainsi que Jean-Martin Tchaptchet, sont emprisonnés par le nouveau pouvoir par « mesure de protection ». Maître Kaldor réussit à les faire sortir. On craint un moment que les deux hommes aient été extradés vers le Cameroun, ce qui signifiait une mort certaine pour ces deux leaders de l'UPC. Finalement, il n'en est rien. Ils sont toujours au Ghana mais interdits de travailler et dans une situation de mobilité restreinte. Michel Ndoh se retrouve néanmoins assez vite exilé en Italie, qui a accepté de le recevoir et ce toujours grâce à l'aide de Kaldor et du Haut commissariat aux réfugiés des Nations-Unies qui prend en charge les frais du voyage. C'est d'Italie qu'il adresse au Président Georges Pompidou une lettre où il demande l'asile politique à la France, arguant du fait qu'il s'est fait l'agent de diffusion de la langue et culture française au Ghana, en donnant des cours³⁵⁴. On ne sait malheureusement pas ce qu'il advint de lui ensuite.

³⁵¹ Sur la guerre du Cameroun voir : Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! : Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011 et Achille Mbembé, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala, 1991.

³⁵² A propos de l'assassinat de Félix Moumié voir : Franck Garbely, *L'assassinat de Félix Moumié : l'Afrique sous contrôle*, documentaire, prod. Triluna film AG/Radio-télévision Suisse/Arte/Aïe production SA, 2005, 53mn.

³⁵³ Ces lettres m'ont été communiquées par Constantin Katsakioris que je remercie.

³⁵⁴ Fonds Kaldor – 503-J4- Rome le 19 octobre 1971, Michel Ndoh à son excellence Monsieur G. Pompidou.

Le Congolais Lazare Matsocota, quant à lui, fut, ironie de l'histoire, assassiné par la révolution congolaise alors que lui-même avait, quand il était à Paris, un ethos révolutionnaire et marxiste. Lazare Matsocota est nommé procureur de la République à son retour au Congo. Il est assassiné en février 1965 avec deux autres personnalités, le directeur de l'information Anselme Massouémé et le Président de la cour suprême Joseph Pouabou, pour des raisons qui restent encore obscures, et que le procès intenté à ses présumés assassins n'éclaircit pas totalement. Les trois personnalités assassinées appartenaient au groupe dit de Mpila, du nom d'un quartier brazzavillois. Rémy Bazenguissa décrit ainsi le groupe :

« ...Les grands cadres avaient constitué un groupe politique de réflexion à Mpila, travaillant en dehors des structures du MNR [Mouvement national de la révolution, parti unique] et de l'État. Le groupe de Mpila s'occupait, d'une part, des dossiers importants, suivait leur négociation, et de l'autre, de l'insertion des jeunes cadres rentrés de formation afin qu'ils remplacent les Européens. C'était donc là que la politique congolaise se décidait réellement. Ce groupe, créé en 1963, se réunissait chez son fondateur Mabougou-Mbimba, un proche de Massamba-Débat.»³⁵⁵

Le groupe comprenait seize membres répartis en trois tendances : celle de Massamba-Débat (les socialistes bantous), celle de Lissouba (les socialistes scientifiques), et celle de Noumazalaye ou le « groupe de Toulouse » [de la FEANF] (de tendance maoïste et soviétique). Or une lettre de Modibo Keita aurait révélé un complot international contre le gouvernement. Ce complot aurait eu des ramifications internes dont les principaux animateurs auraient été Matsocota, Pouabou et Massouémé. La décision est donc prise de les neutraliser et les trois tendances représentées au sein du groupe de Mpila se partagent le travail. Ils ne furent pas seulement « neutralisés » mais assassinés. On retrouva les corps de Matsocota et de Massouémé mais pas celui de Pouabou. Voyons ce qu'en dit Rémy Bazenguissa :

« Leur neutralisation prolongeait la lutte contre les catholiques, car ces trois grands cadres (diplômés) avaient fait leurs études au séminaire de Mbamou avant d'aller en France et l'un d'eux, Massouémé, était un abbé...Je ne dispose pas d'éléments pour comprendre les motifs du crime mais officiellement, pour la rue, les haines purement personnelles des politiciens en étaient la cause véritable. Une explication était fournie pour le meurtre de Matsocota : il aurait été tué parce qu'il aurait ravi la femme du maçon Belo³⁵⁶ qui faisait partie du groupe choc des tueurs de la JMNR [Jeunesse du Mouvement national de la révolution, fer de lance du parti unique et armée]. Les tortionnaires lui auraient coupé le pénis en disant : " *ni muamu luedi bia diaka* " ("c'était avec ça que vous le mangiez"). La mort de Matsocota Lazare fut la plus significative au plan politique. Matsocota, ancien secrétaire général de la FEANF, avait mené à l'université de Paris de brillantes études de juriste. De fait, il était considéré par les originaires du Pool, et particulièrement par les Lari, comme le rival le

³⁵⁵ Rémy Bazenguissa-Ganga, *Les voies du politique au Congo : essai de sociologie historique*, Paris, Karthala, 1997, p. 109.

³⁵⁶ Il s'agit de Catherine Mpiaka, qui ancienne membre du CE de la FEANF, avait, d'après Aimée Mambou Gnali, choisi d'épouser un maçon pour prouver que l'alliance entre un ouvrier et une « intellectuelle » était possible. Mais le mariage ne tint pas.

plus sérieux de Lissouba, le Premier ministre. Matsocota avait usé de son influence pour que les originaires du Pool lâchent Youlou, mais son appartenance Lari l'avait disqualifié pour le poste de Premier ministre. »³⁵⁷

Aimée Mambou Gnali³⁵⁸, elle-même ancienne de la FEANF, dédia à Lazare Matsocota un livre-hommage, de même que son épouse Marceline Fila³⁵⁹, qu'il avait également connue en France, et de même encore que sa deuxième épouse, également ancienne de la FEANF, Catherine M'Piaka³⁶⁰. Un procès fut intenté aux responsables présumés en novembre 1969. Ils furent jugés par une juridiction révolutionnaire spéciale, présidée en un premier temps par Henri Lopes, lui aussi ancien de la FEANF, qui a réussi à mener une longue carrière à travers les divers méandres de l'histoire congolaise. Il a quitté en 2015 son poste d'ambassadeur à Paris, après l'échec de sa candidature au poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie. Il est aussi un écrivain reconnu. A ce procès, trois personnes furent condamnées par contumace, dont celui qui était au moment de l'assassinat directeur de cabinet du Premier ministre Pascal Lissouba : Antoine Van den Reysen. Antoine Van den Reysen est le frère de Joseph Van den Reysen secrétaire de la FEANF en 1957, dont on a déjà évoqué l'itinéraire. Joseph avait quitté le Congo en 1968, pour un poste aux Nations Unies en Ethiopie. Il vit aujourd'hui à Toulouse, où il a soutenu en 2002 une thèse sur les « Constituants de la phrase en Amharique ». On peut ici constater qu'il y a un véritable réseau FEANF, qui dessine des configurations politico-personnelles. Joseph Van den Reysen se trouvait dans le même immeuble que Massouémé quand celui-ci fut enlevé. Il entendit, en compagnie d'Osendé Afana – car les maquis camerounais avaient alors Brazzaville comme base arrière – les bruits et chocs divers liés à l'enlèvement. La mise en garde d'Ofende Osana lui évita de sortir voir ce qui se passait et, du même coup, probablement, d'être assassiné³⁶¹.

Laissons-le raconter sa propre histoire³⁶² :

«En 1960 il part à Paris où il est inscrit à l'INSEE à l'école d'administration économique. Il obtient un diplôme de statisticien-économiste en 1962, ainsi que le certificat de statisticien de l'ISUP [Institut de statistiques de l'UPMC]. Il retourne au Congo avec son épouse et ses enfants. L'accueil qui lui est fait par le gouvernement d'alors est ambigu. Il est bien nommé chef du service des statistiques, mais rencontre des difficultés sérieuses dans les moyens du service et dans les conditions de vie qui lui sont faites. Il perçoit alors clairement qu'il n'est

³⁵⁷ Rémy Bazenguissa-Ganga, *Les voies du politique au Congo, id.*, p.111.

³⁵⁸ Aimée Mambou Gnali, *Beto na beto, op.cit.*

³⁵⁹ Marceline Fila Matsocota, *Ma vie avec Lin Lazare Matsocota*, Paris, L'Harmattan, 2003.

³⁶⁰ Nous n'avons pas pu retrouver le livre de Catherine M'Piaka.

³⁶¹ Entretien avec Joseph Van den Reysen, Toulouse, juin 2015

³⁶² Joseph Van Den Reysen raconte à la troisième personne, car il s'agissait de rédiger une biographie neutre et factuelle, ce que ce texte n'est pas exactement.

pas considéré comme Congolais parce que métis imprégné de culture française. Dans le système matriarcal, il appartient formellement à la tribu de sa grand-mère maternelle, mais à part ses parents directs, il n'est pas vraiment de la tribu et il devrait ne pas se mêler de politique. De plus, il constate que chaque fois qu'il y a des troubles, sa famille est visée. Quand arrive la révolution de 1963 dite des « Trois glorieuses », une appellation qui montre la profondeur de la pénétration du français au Congo, bien qu'il fait allégeance au comité syndical qui dirige la grève générale, il est ignoré par les nouvelles autorités et se rend bien compte que si ses camarades ex-étudiants entrent en nombre au gouvernement, cette « promotion » n'est pas envisagée pour lui et que la nomination de son frère en tant que directeur de cabinet du Premier ministre est commentée défavorablement. Dès ce moment, il se concentre sur la statistique et ne participe pas aux activités politiques. Il relance l'activité du service des statistiques, réalise la première enquête agricole, lance la gestion informatique du budget national, mais n'arrive pas à terminer la grande enquête de consommation qu'il organise en 1965-66. En même temps, la situation au Congo n'est pas stable. La venue au pouvoir du président Massamba-Débat de l'ethnie Kongo a braqué les Lari et Sundi de la région du Djoué qui inclut la capitale, qui appartiennent pourtant au même grand groupe ethnique (le groupe Kongo qui se réclame de l'ancien royaume du Congo). Les ethnies du Nord, minoritaires au Congo, le groupe Kongo regroupant plus de 60 pour cent de la population, ont eux aussi des aspirations à occuper la présidence, quoiqu'ils soient en apparence " alliés " des Kongo de Massamba-Débat. Tout ceci aboutira à l'assassinat en 1964 de trois hautes personnalités, des juges, appartenant à la tribu Lari, Lazare Matsocota, la tribu Loango de Pointe-Noire, le président de la Cour Suprême, Poaty [sic], de la tribu..., l'ex-ecclésiastique devenu juge, Anselme Massouémé. L'assassinat de Massouémé se déroule en partie dans l'immeuble où il habite et il est sauvé alors par Osendé Afana qu'il loge. Ces assassinats marquent profondément la société congolaise, et ouvrent une crise qui n'est pas à ces jours résolue sur la question du pouvoir. Suivront alors des coups d'État dont celui de N'Ggouabi en 1968, puis la guerre civile de [sic]...., dont le président Sassou sort victorieux. Les vues de Van den Reysen changent inévitablement. Il découvre la réalité sociale du pays qu'il ne comprenait jusque alors que dans le cadre du colonialisme, il a déjà été affecté par la crise du communisme à travers les soubresauts de Pologne, et de Hongrie, le Xxième Congrès du PC soviétique et la parution du rapport Kroutchev. Il lit alors enfin *le Capital* mais du point de vue d'un statisticien et d'un observateur d'une économie réelle. Il se rend compte que le marxisme néglige la biologie de l'homme et que la société n'est pas un fait culturel, mais un fait de nature. La situation au Congo poursuit son cours, Lissouba est congédié par Massamba-Débat, puis son frère qui a dirigé avec succès la société d'investissement du Congo, le BCECO [Bureau central de coordination], en créant une usine textile, une imprimerie et un hôtel, est lui aussi limogé et doit fuir à Kinshasa. Quelque temps après, en mars 1968, Van den Reysen Joseph le suit et part pour Addis-Abeba où il entre à la Commission des Nations-Unies pour l'Afrique. Il y restera jusqu'à la retraite.»

Ce texte vaut explication. Il est intéressant pour ce qu'il dit, mais aussi pour ce qu'il ne dit pas. Il a été rédigé par Joseph Van den Reysen lui-même, pour préciser les questions abordées dans l'entretien fait avec lui. Il dit bien l'incertitude du métis, la difficulté qu'a alors un métis congolais à être pleinement reconnu et la souffrance que cela génère. Henri Lopes, lors du court entretien qu'on a eu a aussi parlé d'entrée de son « être-métis ». Joseph Van Den Reysen dit aussi une question « ethnique » encore brûlante après la révolution congolaise de 1963. Il ne dit pas, par contre, que son frère Antoine Van den Reysen a été directeur de cabinet de Lissouba lorsque celui-ci était Premier ministre du président Massamba-Débat, et a été accusé du triple assassinat, ce qui l'a obligé à franchir le fleuve et se réfugier au Congo Kinshasa voisin, puis en France, où il a tenu un restaurant en Charente pendant des années. Ce triple assassinat a constitué une véritable rupture dans le cours de la révolution congolaise, il a été une sorte de point de non-retour, et on pourrait le qualifier d'évènement dé-fondateur. Joseph Van den Reysen dédouane son frère du triple assassinat, soutenant qu'il souhaitait seulement faire arrêter les trois hommes. Il soupçonne en revanche les maquisards camerounais. Quand il prend sa retraite, après de longues années en Ethiopie, ce n'est pas

au Congo que revient Joseph Van den Reysen, mais en France, à Toulouse, auprès de sa femme et de ses enfants. Il y est toujours et c'est là que nous l'avons rencontré.

Aimée Mambou Gnali, alors députée à l'assemblée nationale a assisté à l'enlèvement de son oncle Pouabou, chez qui elle avait organisé un dîner la veille. Elle avait retrouvé des relations suivies avec Lazare Matsocota, qu'elle avait encore vu l'après-midi précédente, dans un salon brazzavillois où Abdoulaye Yerodia, sur l'itinéraire duquel on reviendra, tenait la vedette.

Le cas de Jean-Martin Mbemba, également originaire du Congo-Brazzaville, on l'a vu, est tout-à-fait différent. Lui n'a aucun problème à être Congolais. Il a été un des artisans de la conférence nationale qui s'est tenue à Brazzaville en 1991, il a été plusieurs fois ministre, il est encore Président de la Commission des droits de l'homme. Il a été aussi un des hommes sur qui le Congo a cru pouvoir compter au sortir de la guerre civile qui a opposé l'ancien étudiant en France, ancien premier docteur du Congo en agronomie et ancien de la FEANF de Toulouse Pascal Lissouba à Denis Sassou-Nguesso. Mais en 2014, des hommes armés s'en sont pris à son domicile et il a été menacé d'un procès pour avoir tenté de déstabiliser les institutions. Il reste donc en France sans considérer tout-à-fait cela comme un exil, mais en attendant de retrouver une possible sécurité que les temps très troublés du Congo ne lui assurent pas. Si Jean-Martin Mbemba est connu en France, ce n'est d'ailleurs pas pour les diverses charges exercées au Congo, mais parce qu'il a été un des avocats au procès de Klaus Barbie. Jacques Vergès, qu'il n'avait pourtant pas rencontré du temps de la FEANF, l'a contacté et après de multiples hésitations, dit-il, il a accepté. Jean-Martin Mbemba explique lui-même pourquoi :

« JMB : Moi je l'ai vu [Vergès] défendre Barbie mais avec force, dans le dossier, j'étais à ses côtés: Moi j'ai mis plus d'un an à accepter, je le dis d'ailleurs dans mon livre, j'ai mis plus d'un an pour dire oui ... C'est un simple hasard qui a fait que j'ai dit oui.

FB : Parce que Verges vous l'a demandé ?

JMB : Pas seulement Verges, il y avait aussi des gens de la famille, allemands, je pige rien à l'allemand et oui, je reçois le courrier, à mon passage à Paris, à mon hôtel, on venait de me déposer le courrier en allemand, je comprenais rien, j'ai cherché, cherché et j'ai eu de la chance y a quelqu'un que je connaissais qui savait un peu l'allemand et qui m'a dit : "on te demande si tu veux pas seconder Vergès au procès Barbie ", donc j'ai appris ça comme ça ... et après c'est Vergès qui m'appela, trois mois après... Je pense qu'il voulait un avocat africain, mais je pense, quand il m'a demandé j'ai répondu oui et puis il est venu à Brazzaville au procès de..., il y avait un des grands dirigeants de Brazzaville qui avait été poursuivi et Vergès avait été choisi comme un des avocats ... moi je défendais ... et je me souviens d'avoir vu arriver Vergès pour plaider, et quand il a fini de plaider, avec un autre avocat qui exerce au Congo, Vergès nous a dit : " mes frères, est-ce que vous allez rentrer chez vous ce soir ? ". On a dit "oui" il a dit " moi j'ai plaidé dans beaucoup de pays d'Afrique, je peux vous dire, dans pratiquement tous les pays d'Afrique, ce que vous avez dit là, ce que j'ai entendu, vous n'arriverez pas chez vous ... " Et il termine " je suis quand même inquiet, faites attention ", il nous le dit hein ! En pleine audience, en plein palais de justice ... Et je crois que c'est aussi à partir de là, il m'avait déjà appelé... C'était en 1986.....Quand il est parti, il a encore insisté et puis un beau jour, en 1986, je suis au Caire y avait un congrès de l'Union Africaine des Avocats, je quitte le Caire, je passe par Paris et je suis témoin d'une discussion, d'un débat entre trois noirs qui discutent et qui disent : " c'est pas possible ce procès, y a des vrais crimes contre l'humanité contre l'Afrique du Sud, il manque quelqu'un pour aller leur dire qu'ils n'ont qu'à laisser ce jeu là tranquille, qu'ils n'ont qu'à

poursuive ceux d'Afrique du Sud ." Moi j'étais dans la même cabine en train d'aller en banlieue et j'entends tous ça ... Quand je rentre chez mon ami qui m'avait accueilli je lui raconte et il me dit " c'est une façon de dire : il faut que tu partes ! Tu dois aller à Lyon ! " Et comme lui il croit un peu il dit : " c'est pas un hasard que tu sois dans une cabine avec trois Africains qui disent qu'il faut que quelqu'un aille leur dire " ... Et j'appelle Vergès, je lui dis " bon je suis à Paris ". J'ai appelé son cabinet son cabinet me dit : " non mais il est à Lyon, on va l'appeler à Lyon ". Il appelle Vergès, et le soir Vergès m'appelle vers 21 heures et il dit : " Je t'en prie, viens à Lyon, viens demain à Lyon, tu rentres, tu regardes l'audience comment ça se passe et tu te fais toi même ton idée, comme ça tu décides en connaissance de cause ". Et je suis parti à Lyon, j'ai assisté à l'audience et ! C'est quoi cette histoire ? Parce qu'en face y avait trente-neuf avocats de la partie civile, et Vergès était tout seul, et à l'audience, Vergès n'est plus seul, il y a un nègre à côté de lui, qu'est-ce qui se passe ? Quand j'ai vu les témoins qui ont défilé, j'ai vu que la cour d'assises, ils sont neuf, trois magistrats professionnels, six jurés, tous, coloration unique ... Nous sommes quand même dans un procès contre les crimes contre l'humanité, quand je vois les témoins qui ont défilé tous pareils, j'ai dit à Vergès : " à partir d'aujourd'hui je vous appelle Jacques, je rentre chez moi, je reviens, ce que j'ai vu, il faut que j'aillent leur dire que c'est pas normal, qu'ici en France on puisse organiser un procès pour crime contre l'humanité, que tous dans un pays où y a des Antillais et des Noirs un peu partout qu'il n'y ait aucun juré noir, qu'il n'y a aucun juge noir, que je vois là parmi les avocats de partie civile, trente-neuf, aucun noir, les témoins qui défilent, aucun jaune, alors je reviens pour dire ça, il n'y a que moi pour dire ça ". Et il était heureux Vergès. Je suis parti deux-trois semaines, je me suis mis à préparer, je me suis évadé quelque part je suis resté deux semaines et j'ai pris les dossiers pour regarder ... Et puis je suis revenu, j'ai beaucoup appris... D'ailleurs je vais dire, quand j'ai commencé à plaider j'ai dit à la Cour : " Président, j'ai accepté d'intervenir dans ce procès parce qu'il a lieu en France ". Il aurait eu lieu ailleurs, en Belgique ou n'importe quoi, ça ne m'aurait pas intéressé ... Parce que quelque part y a un peu du sang français qui me coule..... C'est aussi mon pays, historiquement je veux pas refaire l'histoire ... J'ai mes enfants qui sont nés ici sur le sol français, c'est mon pays, c'est pourquoi je veux que la France puisse donner dans un procès pour crime contre l'humanité quelque chose de vrai, qui colle avec la réalité. Donc ça s'est passé comme ça mais je vous assure, quand j'ai plaidé ça je voyais mes confrères de la partie civile, dont Roland Dumas d'ailleurs, Collard, etc. ils étaient comme ça ... C'est pas normal, c'est pas possible, c'est un procès contre un crime contre l'humanité, heureusement que Barbie est là pour penser que l'humanité ne s'arrête pas seulement à la race blanche, puisqu'il y a un arabe qui est venu pour le défendre, y a un noir, y a un blanc-jaune ... Ils avaient honte, et à la fin quelqu'un a dit : " on a été con, on a pas été vigilant, il vient de nous donner une leçon là ".

FB : Je vois ce que vous voulez dire.

JMB : Et quand j'ai plaidé, il y a un bel article de Henri Amouroux dans *le Figaro* je crois, il rend compte de mon intervention et dit : " la plaidoirie de maître Mbemba le Congolais est fort intéressante, sa thèse est la suivante – puisque moi c'est ce que j'ai dit, bon parlons-en des crimes contre l'humanité – Il y a eu des crimes contre l'humanité avant Barbie, il y en a eu après Barbie ". Parlons-en des crimes contre l'humanité avant Barbie et j'ai décrit ce qui s'est passé avant Barbie, j'ai décrit ce qu'il s'est passé dans les colonies, chez moi.

FB: C'est là que vous avez parlé du Congo Océan.

JMB: J'ai décrit en Côte-d'Ivoire le partage ... Bon et après j'ai laissé parlé Bouaïata de Sétif et j'ai parlé de Madagascar vous savez en 1947, on a plombé les gens dans les trains ... Et alors, est-ce que Barbie a le monopole de ... Vous savez, ça ça leur fait mal et Amouroux dit : " donc pour maître Mbemba la colonisation française a été l'inspiratrice de Barbie, et comme on juge Barbie en France il faut en tenir compte". Et il dit quand même " mais là ou Mbemba a tort c'est que en Allemagne, il n'y eu personne pour dénoncer ce que faisaient les nazis alors qu'en France ", comme il a dit lui-même, pour la colonisation il y a eu Albert Londres qui a fait tout un bouquin ».

Au Congo, les solidarités nouées du temps de l'AEC et de la FEANF ont perduré et on retrouve aujourd'hui, dans une opposition radicale au Président Sassou-Nguesso, quelques hommes appartenant, ou ayant appartenu au même parti, l'UPRN (Union patriotique pour le renouveau national), fondé après la conférence nationale de 1991 : ce sont Mathias Dzon, Elo Dacy, Jean-Paul Bouiti, André Ganfina. Il faut néanmoins prendre en compte que les anciennes solidarités étudiantes

ne sont pas les seuls liens qu'ont ces hommes entre eux. Les fondateurs de l'UPRN sont du même groupe « ethnique », ils sont des Teke (ou Batéké), originaires du Sud du Congo dans un pays où le clivage Nord/Sud est toujours vif. Les uns et les autres étaient du même parti clandestin que Jean-Martin Mbemba avant la conférence nationale (février-juin 1991) et l'avènement du multi-partisme au Congo-Brazzaville. Après la conférence nationale, les itinéraires divergent, Jean-Martin Mbemba fondant l'UP (Union pour le progrès) et les quatre autres, l'UPRN. André Ganfina a quitté le parti en 2012. Jean-Martin Mbemba comme Mathias Dzon sont un temps ministres du vainqueur, face à Pascal Lissouba, de la guerre dite du « 5 juin » en 1997³⁶³ : Denis Sassou-Nguesso, le toujours président du Congo. Mais l'UPRN va vite dénoncer « l'État PCT », c'est-à-dire la main mise sur les instances gouvernementales de l'ancien parti unique, le PCT dont Denis Sassou-Nguesso est aussi Président. Les uns et les autres se retrouvent dans l'opposition. Mathias Dzon est candidat, pour l'UPRN, à la présidentielle de 2009, mais appelle au boycott des élections de 2016, qui voient Sassou-Nguesso briguer, après un referendum aux scores de république bananière, un quatrième mandat. Le parti n'y voit qu'une mascarade.

Et encore, le togolais Albert Franklin qui participe à la tentative de putsch raté en 1966 contre Eyadéma. Condamné par contumace, il reste en exil jusqu'en 1990, date du soulèvement populaire qui oblige Eyadéma à composer. Il vit actuellement en France, à Meaux. Son compatriote Noé Kutuklui, par ailleurs beau-frère du chef du gouvernement togolais Sylvanus Olimpio et qui participa à un éphémère gouvernement Grunitiski, n'aura pas la chance de rentrer et meurt en exil au Canada, après bien des tribulations³⁶⁴.

Certains ont connu de moins longs, ou plus dorés exils. C'est le cas de René Zinsou qui pâtit d'être le frère d'Emile Derlin. René Zinsou, après ses années de lycée à Saint-Maur s'est inscrit en médecine. A la fin de ses études, il est d'abord interne à l'hôpital de Suresnes. Mais la FEANF va le conduire à Dakar. On discute beaucoup alors, on l'a vu, de savoir si l'enseignement délivré à Dakar, dans le cadre de l'Institut des hautes études créé en 1950 est ou non de bonne qualité. René Zinsou soutient qu'il n'est déjà pas mauvais et ne fera que s'améliorer. Et il part à Dakar pour vérifier ses propres dires. Il y est interne à l'hôpital Le Dantec – le seul noir sur dix internes – Il va ainsi devenir chef de clinique. A la mort de Jacques Senghor, neveu du président Senghor qui était alors le seul

³⁶³ Voir à ce sujet : *La Guerre civile du Congo-Brazzaville - 1993-2002 - Chacun aura sa part*, Paris, Karthala, 2006 et Rémy Bazenguissa-Ganga, « Les Ninja, les Cobra et les Zoulou crèvent l'écran à Brazzaville : le rôle des medias et la construction des identités de violence politique », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 33, n° 2/3, 1999, p. 329-361.

³⁶⁴ Charles Diané, *op.cit.*, pp.183-186.

médecin africain à son compte et en conséquence soignait le Président, il devient le médecin personnel de celui-ci. Il le reste jusqu'à ce que Senghor lui demande comme un service d'aller fonder, pour son ami le Président Omar Bongo, la faculté de médecine du Gabon. Ce qu'il fait. Il vit ainsi vingt-deux ans au Gabon où il enseigne à l'université même qu'il a fondée, et soigne la famille Bongo³⁶⁵. Il exerce également à la maternité Joséphine Bongo. Il n'en garde pas moins un rôle au Dahomey. Il connaît de près Janvier Assogba, Michel Aïkpé et Mathieu Kérékou qui prennent le pouvoir par le coup d'état du 26 octobre 1972, et mettent ainsi à bas le triumvirat présidentiel composé d'Hubert Maga, Justin Ahomadegbé et Sourou Migan Apithy : «... Alors le coup d'État du 26 octobre 1972 a été réalisé par des amis à moi, Mathieu Kérékou, Assogba, Aïkpé Michel, et j'ose ajouter, votre serviteur »³⁶⁶.

Mais, s'il est partisan du coup d'état qui porte Mathieu Kérékou au pouvoir et donne le coup d'envoi à la révolution béninoise, il va bientôt se trouver en butte à l'hostilité du régime marxiste-léniniste, comme d'ailleurs toute la famille d'Emile Derlin Zinsou. Il est condamné à mort par contumace par le Conseil national de la révolution (CNR). Il est condamné à mort une deuxième fois après l'attaque de mercenaires commandés par Bob Denard sur Cotonou, en janvier 1977³⁶⁷. On avait vu dans cette attaque la main d'Emile Derlin. Celui-ci ne réfute d'ailleurs pas complètement l'accusation, bien qu'il nie avoir été le commanditaire de l'opération :

« Dans la préparation de notre action, j'étais non seulement informé, mais aussi impliqué. Nous étions un groupe de compatriotes dahoméens à préparer une action de libération de notre pays du gouvernement qui y régnait au nom du marxisme-léninisme à peine lu et pas digéré, un pouvoir insupportable... Tous les échos venant de l'intérieur suppliaient ceux de l'extérieur de tout faire pour en débarrasser le pays. Mais ce résultat ne pouvait être obtenu que par une intervention venue de l'extérieur. Ce n'est pas de gaîté de cœur que l'équipe que nous formions s'y est résolue ...Nous avons pris contact avec quelques chefs d'état de nos amis, sollicitant leurs conseils et leurs concours. Je ne connaissais pas Bob Denard. Au total, je ne l'ai rencontré que trois fois dans ma vie et nos entretiens n'auraient pas atteint trois heures. Quand il s'est présenté à moi, envoyé par un chef d'État ami, comme l'homme de la situation, son assurance quant au succès m'avait impressionné ... Je n'ai pas été concerné par le choix du jour et de l'heure de l'intervention... N'étant pas son commanditaire, je n'ai pas eu à lui donner le moindre franc... »³⁶⁸.

Toujours est-il que l'intervention a pour René Zinsou une conséquence. Il est, pour la deuxième fois, condamné à mort par contumace. La lettre ouverte qu'il écrit alors pour se défendre et récuser les accusations ne rencontre que peu d'échos : seuls Abdoulaye Wade, qui la publie dans *Le*

³⁶⁵ Autant il garde un souvenir rayonnant de Senghor, autant la famille Bongo ne suscite qu'un froid silence.

³⁶⁶ Entretien avec René Zinsou, *op. cit.*

³⁶⁷ L'attaque des mercenaires a été filmée. On peut en voir les images dans le CD : *Mathie Kérékou, grand camarade de lutte, grand monsieur de combat*, chapitre 2 : l'agression armée du 16 janvier 1977..., Fondation Top Showbiz, 2014. La fondation Topshowbiz a rassemblé une série d'archives filmées sur le règne de Kérékou, dont l'intervention armée et les grands discours du président.

³⁶⁸ Emile Derlin Zinsou, *En ces temps-là...*, Paris, Riveneuve, 2012, p. 234.

Démocrate, et le professeur de philosophie Paulin Houtoundji, manifestent leur solidarité. Ces condamnations pèsent sur sa tête jusqu'à l'amnistie générale décrétée lors de la transition démocratique, qui intervient au Bénin en 1990-1991.

Il faut souligner à ce propos la complexité de l'histoire, encore à faire, du Bénin marxiste-léniniste. Curieusement, Kérékou n'a guère suscité de rancunes personnelles et René Zinsou considérait encore être son ami jusqu'alors la mort de l'ancien président, Bruno Amoussou a eu, lui aussi, maille à partir avec le régime et a connu la prison. Il est président de la Société dahoméenne de banque qui devient, lorsque le pays change de nom, en 1975, la banque commerciale du Bénin. Il a dû suivre comme tous les cadres les stages de rééducation marxistes-léninistes :

« Le niveau des enseignements théoriques n'avait rien à envier à celui des conférences que j'avais suivies à Paris, au centre des études marxistes, sous la direction du philosophe Roger Garaudy. Les conférenciers rappelaient les faits marquants de la traite négrière et des guerres coloniales d'occupation. Ils nous initiaient à la philosophie marxiste, à l'organisation et au fonctionnement d'un parti marxiste-léniniste, à l'économie socialiste. Mais l'actualité démentait certaines de leurs certitudes. Il en alla ainsi de la dictature du prolétariat. Le PCF venait d'y renoncer au mois de janvier, peu avant notre rassemblement. »³⁶⁹

A la fin du stage, le ministre de l'Orientation nationale tient ce discours :

« Vous devez vous considérer humblement et modestement comme des cadres de formation coloniale et néocoloniale, donc à rééduquer, et vous pénétrer de cette vérité que la technique ne décide pas tout. Pour mériter le titre de cadre véritable, vous devez vous efforcer de vous élever au niveau des cadres politiques, c'est-à-dire au niveau des cadres qui, pénétrés par la ligne générale définie par le parti et les responsables de notre révolution, s'appliquent à la mettre en œuvre »³⁷⁰.

Il fallait aussi s'immerger dans les activités agricoles. Chaque entreprise devait avoir un domaine agricole à mettre en valeur. Bruno Amoussou est contraint de suivre un deuxième séminaire dans une caserne. A la fin (13 mai 1976) on dévoile aux stagiaires toute l'architecture du parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB, parti unique, institué en 1975), ses instances de direction, ses démembrements locaux et les organisations de masse affiliées. On leur fait remplir un formulaire où chacun doit indiquer son désir ou non d'entrer au parti et sa position de classe. Ceux qui possèdent deux maisons par exemple ne peuvent entrer au parti. Quelques ministres sont recalés à cause de leurs « tendances bourgeoises ». Bruno Amoussou n'a pas souhaité adhérer au parti. Il explique ainsi les problèmes avec Kérékou :

« Ah oui ça c'est vers la fin, en 1975, le régime a commencé à avoir des difficultés financières. Le fond de mes ennuis était qu'il [Kérékou] voulait que j'entre au gouvernement comme Premier ministre, et l'entretien a eu lieu en 1983, et moi je n'ai pas voulu, parce que les conditions que je posais ne lui plaisaient pas beaucoup. Il

³⁶⁹ Bruno Amoussou, *La banque, la politique et moi : l'Afrique est mon combat*, Paris, l'Archipel, 2011, p.135.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 137.

fallait renoncer à l'orientation politique, au marxisme léninisme de l'époque. Je voulais qu'il fasse un réajustement, une réorientation du gouvernement, sinon l'échec était assuré. Et on a eu l'entretien... »³⁷¹.

Mais Bruno Amoussou est aussi compromis dans un scandale financier. On l'accuse d'avoir détourné de l'argent de la banque, on accuse sa femme de passer des marchandises en contrebande. Toujours est-il qu'il fait huit mois de prison en 1984, puis, à sa sortie, s'enfuit clandestinement en France. Il y reste jusqu'à la conférence nationale, en 1990.

Ces itinéraires chaotiques et souvent violents sont le fruit d'années parfois terribles qui marquèrent des destinées commencées avec une jeunesse irriguée du désir démocratique et socialiste. Ces hommes avaient voulu par-dessus tout l'indépendance de l'Afrique, avaient rêvé d'états socialistes à l'africaine, un modèle qui restait encore à inventer. Au lieu de cela, ils furent victimes de circonstances dramatiques, qui brisèrent parfois leurs corps et toujours leurs illusions.

2 – CEUX QUI ONT GARDÉ UNE POSTURE CRITIQUE

Garder une posture critique – et publique – n'est pas toujours possible. Ce fut possible dans le Sénégal de Senghor, même s'il ne fut pas un modèle de démocratie. Mais l'arbitraire absolu, pour ne pas dire la farce sanglante qui se joua dans certains pays africains épargna malgré tout le territoire : sagesse du poète-président peut-être, mais aussi histoire singulière au sein de l'Empire avec les Quatre Communes³⁷², et leurs citoyens français : le racisme colonial y sévit peut-être moins violemment qu'ailleurs, qu'en Afrique centrale par exemple, où régna un Bokassa ou au Togo où régna cet Eyadéma qui servit de modèle à Ahmadou Kourouma³⁷³ : des hommes transformés en « bêtes sauvages », pour paraphraser l'écrivain, sans doute du fait des humiliations subies³⁷⁴.

Amady Aly Dieng³⁷⁵ vient de mourir, qui a été expulsé de l'université de Dakar en 1971 pour raisons politiques et qui garde au Sénégal la réputation de l'intellectuel qui ne fit pas de compromis,

³⁷¹Entretien avec Bruno Amoussou, Cotonou, juillet 2015.

³⁷² Les quatre Communes, Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée avaient un statut particulier. Leurs ressortissants étaient citoyens français.

³⁷³ Ahmadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, le Grand livre du mois, 1999.

³⁷⁴ C'est un des éléments qui apparaît dans « l'autoportrait » d'Ildi Amin Dada réalisé par Barbet Schroeder.

³⁷⁵ Pour une biographie plus complète sur Amady Aly Dieng voir la notice biographique de Françoise Blum dans le Dictionnaire des mobilisations et contestations africaines : http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article170559&id_mot=9745 – Voir aussi Amady Aly Dieng, *Mémoires d'un étudiant africain*, *op.cit.*

resta fidèle à sa posture originelle de marxiste critique. « Il ne s'est pas métamorphosé en brandissant ostensiblement, dans la rue, un long chapelet à la place du Manifeste du Parti communiste ou du Livre rouge », écrivent de lui Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop³⁷⁶. Son esprit critique et son intransigeance lui coûtèrent néanmoins son poste à l'université de Dakar, dont on le remercia, après sa soutenance de thèse. Il n'avait pourtant plus alors de rôle politique, ayant pris ses distances avec le PAI clandestin, et se contentant d'être adhérent d'un syndicat enseignant. Amady Aly Dieng va alors faire carrière à la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) où le recrute Abdoulaye Fadiga, qu'il a connu à la FEANF. Il en dirige le service des études de 1977 à 1984. Il a également été admis au Conseil économique et social en qualité d'associé. Il continue néanmoins à fréquenter l'université, et à y participer aux débats et activités, faisant inmanquablement preuve d'une capacité d'analyse caustique et vigilante. Il publie aussi plusieurs ouvrages consacrés au marxisme en Afrique³⁷⁷, alimentant le débat sur les classes sociales, à l'histoire de la FEANF³⁷⁸ – qui prouvent l'importance qu'a eu pour lui le passage par la fédération –, ainsi que des biographies³⁷⁹. Il est connu et estimé dans le Sénégal aujourd'hui comme l'éternel dissident mais aussi comme celui qui n'a jamais renié ses idéaux de jeunesse et n'a fait aucun compromis. Tous les anciens de la FEANF qu'on a rencontré le respectent également, et sa mort, qu'on pu parfois leur annoncer, a toujours suscité une intense émotion.

Son collègue Boubakar Ly³⁸⁰ milita activement pour sa discipline, la sociologie, jouant ainsi ce rôle spécifique que Foucault dévoluait à l'intellectuel. Après des études en France où il fait partie de la première génération d'étudiants à avoir suivi un cursus autonome de sociologie, il rentre à Dakar en octobre 1967. Il y a un poste d'assistant en sociologie : il est le premier Africain dans ce cas. Mais viennent les événements de 1968. Il est arrêté, lors de la grande rafle à la Bourse du travail. Il passe une dizaine de jours en prison, à Thiès puis Dakar. Ses collègues réussissent à le faire sortir assez vite en prétendant qu'il effectuait une enquête sociologique. Après 1968, le département de sociologie est

³⁷⁶ Mamadou Diouf, Momar Coumba Diop, « La trajectoire d'un dissident africain », *Les Cahiers de l'alternance*, n°15, mars 2012, p. 254.

³⁷⁷ Entre autres : *Hegel, Marx, Engels et les problèmes de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2013 et *Le Marxisme et l'Afrique noire* : bilan d'un débat sur l'universalité du marxisme, Paris, Nubia, 1985.

³⁷⁸ Voir note 1.

³⁷⁹ Amady Aly Dieng, *Blaise Diagne : député noir de l'Afrique*, Paris/Dakar, Chaka, 1990 ; *Lamine Gueye : une des grandes figures politiques africaines*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal, 2013.

³⁸⁰ Ce qui suit provient d'un entretien réalisé avec Boubakar Ly, Dakar, Janvier 2015. Pour une biographie plus complète voir la notice réalisée par Françoise Blum : http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article170686&id_mot=9745.

supprimé par l'État, qui le juge trop subversif. Boubakar Ly va alors faire du maintien de la sociologie son combat. Outre à l'université, il continue à l'enseigner dans diverses écoles. Son acharnement n'est pas vain puisqu'en 1992, une section de sociologie est rouverte au département de philosophie et en 1994, vingt-quatre ans après sa fermeture, est recréé le département de sociologie. Juste retour des choses, Boubakar Ly le dirigera pendant deux ans, de 2000 à 2002.

3 – CEUX QUI SONT RESTÉS DANS L'OPPOSITION PARTISANE OU SYNDICALE

Comme dans le cas précédent, il faut aussi que cette opposition – clandestine ou non – soit restée possible, sur place. C'est là aussi un exemple sénégalais que l'on peut prendre, celui de Magatte Thiam, mathématicien, comme l'était Ibrahima Ly, mais toujours en activité et dans l'opposition politique. Magatte Thiam³⁸¹, qui fut secrétaire aux affaires panafricaines de la FEANF en 1962 – il avait alors quitté la classe préparatoire de Louis-Le-Grand pour rejoindre l'université – se décide à rentrer au Sénégal en septembre 1966, soucieux des persécutions subies sur le sol sénégalais par les membres du PAI, auquel il avait adhéré en France. Enseignant les mathématiques à l'École normale et en faculté, il n'en reste pas moins militant au PAI clandestin et participe, en 1976, à la création du Syndicat unique des enseignants du Sénégal (SUDES). Étant donné la charge que représentent alors ses responsabilités syndicales, Il abandonne provisoirement son poste d'enseignant en faculté, tout en continuant néanmoins ses activités de recherche. En 1979, il organise avec le SUDES des états-généraux de l'éducation qui sont comme un prélude aux états-généraux de l'éducation et de la formation, grandes assises nationales de 1981, qui fixent une ligne en matière d'éducation. Du côté du PAI, la situation a subi moult évolutions. Une première scission est intervenue en 1972, avec le départ de ceux qui, autour d'Abdoulaye Bathily³⁸², fonderont la Ligue Démocratique³⁸³. Lorsque le gouvernement sénégalais décide, en 1975, de donner une existence légale à trois partis politiques dont chacun représente une tendance, il fait appel au fondateur Majhemout Diop, qui revient alors d'exil, pour qu'il représente avec le PAI, la tendance marxiste. Les membres restés actifs en terrain sénégalais, dirigés par Seydou Cissokho, dénie à Majhemout Diop toute légitimité à les représenter. Il est, selon eux, resté trop longtemps hors du pays, sans parler des

³⁸¹ Entretien avec Magatte Thiam, Dakar, janvier 2015.

³⁸² A propos d'Abdoulaye Bathily voir : *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités publiques parlent*. Entrevues réalisées par F.Ndiaye, M.Prinz et A. Tine, pp. 112-131.

³⁸³ A propos du PAI et PIT voir : Momar Coumba Diop (Dir.), *Sénégal : trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria, 1992.

rumeurs qui courent sur des affaires de mœurs. Il est des choses jamais clairement exprimées que l'on ne pardonne pas à Majhemout Diop. Le PAI de Seydou Cissokho décide de sortir alors de la clandestinité et de mener la vie d'un parti légal (1975). Après l'arrivée d'Abdou Diouf à la Présidence, en 1981, et la libéralisation qui s'en suit, un Comité Central extraordinaire change le nom du parti de PAI en PIT (Parti de l'indépendance et du travail), dont Seydou Cissokho est encore secrétaire général. En 1993, c'est au titre d'un PIT membre de la Ligue du Grand rassemblement qui regroupe divers partis d'opposition que Magatte Thiam devient Ministre de l'Intégration économique, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 1995. Abdou Diouf se sépare alors de ses ministres membres du PIT, Amath Dansokho³⁸⁴ et Magatte Thiam. Magatte Thiam, quant à lui, retourne à l'université. En 2010, il succède à Amath Dansokho au secrétariat général du PIT.

La situation est beaucoup plus complexe pour le dahoméen-béninois Gédéon Dassoundo et ce, du fait d'une forme de confusionnisme qui a régné dans le Bénin marxiste-léniniste. C'est un opposant mais cela ne va pas l'empêcher d'être quelque temps ministre de Kérékou. Rappelons brièvement les grandes étapes de l'avènement du marxisme-léninisme au Dahomey qui va devenir Bénin en 1975 durant le « règne » de Mathieu Kérékou. Depuis la chute du premier président de la République Hubert Maga en 1963, renversé par une révolte populaire, c'est l'armée dahoméenne qui a mené le jeu, que les militaires soient directement au pouvoir ou qu'ils constituent un puissant lobby de pression dans l'avènement des présidents. Le 26 octobre 1972, c'est encore un coup d'état mené par trois militaires, Janvier Assogba, Michel Aikpé et Mathieu Kérékou qui porte ce dernier au pouvoir, tout en mettant fin à ce que les Dahoméens ont pu appeler « Le Monstre à trois têtes », c'est-à-dire la présidence tournante d'Hubert Maga, Justin Ahomadegbé et Sourou Migan Apithy. Mais le règne de Kérékou, assigné à la magistrature suprême presque par hasard et malgré lui³⁸⁵, va, contrairement aux précédentes mandatures militaires, durer et marquer profondément le pays. Sur le plan strictement événementiel, trois dates, en lesquelles on a vu « Les Trois Glorieuses » ponctuent symboliquement la mise en place d'un mode de gouvernance qui se veut « marxiste-léniniste » : Le 30 novembre 1972, jour où est prononcé un « discours-programme » qui engage le pays sur la voie du socialisme (voir Annexe 6) ; le 30 novembre 1974, jour où le marxisme-léninisme est proclamé idéologie officielle et où est également créé le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), parti unique ; et enfin le 30 novembre 1975, jour où le Dahomey devient Bénin, suite, semble-t-il, à une erreur historique et

³⁸⁴ Sur Amath Dansokho voir : Voir : *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités publiques parlent, op. cit.*, pp.82-110.

³⁸⁵ Entretien avec Christophe Soglo, fils du général du même nom et ancien président du Bénin, qui participa à la prise du palais présidentiel et assista au premier discours officiel de Kérékou.

géographique³⁸⁶. L'instance suprême de la nouvelle République populaire est le Comité national de la révolution (CNR), qui regroupe les représentants de toutes les instances (syndicats, comités, associations etc) encore autorisées. Les répressions d'ordre divers et varié s'amplifient avec les difficultés économiques grandissantes que connaît le pays, et, en 1979, le gouvernement convoque une conférence des cadres à laquelle il donne toute liberté de parole. Les plus vives critiques à l'égard du régime s'y expriment en effet, sans mesure de rétorsion, mais sans effet *a posteriori* non plus. Richard Banegas³⁸⁷ a pu voir dans le règne de Kérékou la fin de celui des « évolués » et l'avènement au pouvoir et instances de décision de gens sans qualification scolaire aucune. Ceci dit, ce même gouvernement avait aussi, incontestablement, besoin des cadres, et des diplômés, et a pu mener une curieuse politique de carotte et de bâton pour se les concilier, voire les contraindre à participer. C'est ce qui arriva à Gédéon Dassoundo. Rentré de France avec un diplôme de statisticien en poche, il est nommé au service de la statistique. Il est immédiatement contacté par des militants rentrés avant lui :

« Les gens qui sont rentrés avant, ceux qui sont rentrés avant nous, et qui ont été à la FEANF, à l'UGED, etc, c'est eux qui ont créé l'OMLD [Organisation des marxistes-léninistes dahoméens], donc quand vous rentrez, ils reprennent contact avec vous, en disant : " tu es là maintenant on n'a pas beaucoup de gens, on a beaucoup de chose à faire, donc ça serait bien que tu te rendes disponible assez vite, pour qu'on voit comment on s'organise pour travailler." »³⁸⁸

Il devient vite secrétaire général, puis président de l'association des jeunes de la sous-préfecture de Dassa, dont le principal objectif est le travail auprès des paysans. Aux élections législatives de 1970, l'association obtient un élu à l'assemblée législative. En 1973, il participe à la création du premier syndicat paysan, sur le modèle chinois, et, en 1974, à celle de la fédération des organisations de jeunesse qui ne vivra que de janvier à avril, mois au cours duquel toutes les associations de jeunesse sont dissoutes et interdites par le pouvoir, à l'exception de la Ligue nationale de la jeunesse patriotique. A l'égard du pouvoir, l'OMLD est divisé. Certains plaident la confiance, d'autres dont Gédéon Dassoundo, ne croient pas pouvoir donner la leur à des militaires. Cela ne l'empêchera pas, avec ses amis politiques, de participer au « brain-trust » convoqué pour réfléchir à ce qui va devenir le discours-programme, mais dans une commission alternative à celle qui a été officiellement mise en place : la commission nationale spéciale :

« ...Ils étaient à la recherche du discours programme. Nous sommes d'accord pour vous soumettre des propositions, mais pas avec les anciens politiciens que vous avez combattus et renversés. Donc nous sommes

³⁸⁶ Voir à ce sujet : A.Félix Iroko, *Le président Mathieu Kérékou : un homme hors du commun*, Cotonou, Nouvelles éditions du Bénin, p. 160.

³⁸⁷ Richard Banegas, *La Démocratie à pas de caméléon, Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 494 p.

³⁸⁸ Entretien avec Gédéon Dassoundo, Cotonou, juillet 2015.

sortis de la salle. Et nous nous sommes revus après, entre organisations de jeunes et d'étudiants. On a dit : " cette fois-ci ne nous laissons pas faire, parce que si nous sortons et que nous nous dispersons, ils vont dire ces gens ne savent que faire des discours. Ils ne proposent jamais quelque chose de concret parce qu'ils n'ont pas les pieds sur terre. Donc remettons des propositions très concrètes et très précises. Sur notre propre initiative, élaborons un programme que nous allons leur remettre, et que nous avons diffusé partout dans le pays. S'ils s'en écartent ils seront en mesure de dire pourquoi ils s'en écartent. " Et nous avons travaillé trois jours, à préparer, et parmi eux il y avait des militaires jeunes, qui sont proches de nous, et qui les ont travaillés longtemps, pour dire : " ce que vous faites c'est dangereux. Les gens là sont réunis, peut-être qu'ils sont en train de faire un bon travail. Je suis allé là, j'ai écouté ce qu'ils disent. Alors laissez le groupe des politiciens travailler, mais rattrapons nous en acceptant leur groupe aussi, et en leur disant " déposez également vos propositions. " Et ils nous ont rappelés. Le quatrième jour ils nous ont appelé à la présidence, et Kérékou a fait un discours pour dire : " désormais vous êtes installés comme une commission alternative, faites vos propositions. Les autres aussi vont faire les leurs ". Et on a commencé à travailler à ce moment. Et les mouvements et les anciens syndicats ont démissionné de là-bas pour venir chez nous. C'était plus facile de s'entendre entre nous que de travailler là-bas. Et on a travaillé ensemble et on a fait un programme qu'on a intitulé *Pour une politique nouvelle d'indépendance nationale*. Ce qui veut dire que c'est une politique qui rassemble le plus grand nombre de gens favorable à l'indépendance. Ça ne peut pas être une politique marxiste. Et c'est ce que nous avons retenu entre autre des Vietnamiens et des Chinois. Il ne faut pas brûler les étapes. Vous n'êtes pas capable de comprendre pourquoi il faut être indépendant du colonisateur. Vous voulez faire le marxisme, ce n'est pas possible.

FB : Chaque chose en son temps

GD : Oui. Donc, lorsqu'on a remis ce programme, et les autres ont rendu le leur, ils ont travaillé là dessus quelques jours et ils nous ont réunis tous, anciens politiciens, jeunes, étudiants et tout, et ils ont lu ce qu'ils ont appelé le discours programme. Et l'essentiel de ce discours, dans sa partie économique et culturelle, c'est notre travail 100%. Mais dans sa partie politique, concernant les libertés, or pour nous c'est le cœur de notre travail, c'est-à-dire nous nous sommes dit, pourvu qu'ils acceptent de nous accorder les libertés, le reste nous le faisons nous-mêmes, nous n'avons pas besoin d'eux, on sait qu'ils auront des limites, et ces limites là vont les arrêter. Et nous tant qu'on aura les libertés on va les poursuivre, et c'est les populations qui vont les contraindre à les poursuivre, ou à les contraindre.

FB : Et en fait les libertés....

GD : Ils les ont confisqués. Ils ont dit, cette partie, que, bon, les libertés vont s'exercer dans les limites fixées par les lois... Vous voyez quoi. Nous on a dit : " non, c'est pas clair", ça a toujours été dans les limites, même avant. Mais entre les limites et chose... Nous sommes nombreux à avoir fait de la prison, à cause de ces limites-là. Les gens débarquent chez toi, de jour, de nuit, on t'arrête, personne n'est au courant de là où on t'a amené, et pendant des mois on peut ne rien dire à tes parents, à ta femme, à tes enfants. Si vous avez de la chance vous survivez, mais si vous tombez malade vous pouvez mourir, ils vous ramènent à vos parents, sachant très bien que vous allez mourir sous peu »³⁸⁹.

Ce fragment d'entretien donne une bonne idée, semble-t-il, de la posture critique, à la fois dedans et dehors de Gédéon Dassoundo mais aussi de la pratique du pouvoir sous Kérékou, entre répression et concertation, stratégies diverses d'alliance avec ses opposants, conciliations et retours de bâtons, intégration plus ou moins forcée des cadres, suivant les nécessités, économiques, ou non, de l'heure. Toujours est-il que les diverses commissions et conférences mises en place durant la période marxiste-léniniste du Bénin ont pu être autant de préludes inaboutis de ce qui sera la première des conférences nationales en Afrique : la conférence des forces vives de la nation en 1990, qui, cette fois, tiendra ses promesses.

³⁸⁹ Entretien avec Gédéon Dassoundo, *op.cit.*

Gédéon Dassoundo participe bien entendu à la très libérale conférence des cadres. Mais, ce qui est plus surprenant, il est appelé avec un de ses compagnons d'opposition à rejoindre le gouvernement comme ministre, ce qu'il devra accepter, bon gré mal gré.

« Donc quand il nous a nommé, Toussé (?) et moi, au gouvernement, nous nous avons refusé en disant : " A la conférence des cadres nous avons remis des propositions, vous n'avez jamais réagi à ces propositions pour dire que vous les refusiez ou que vous les acceptiez, mais vous ne les avez pas mises en application, et nous avons assorti ces propositions de la condition suivante : ne créer d'ennuis à personne pour avoir parlé durant les dix jours. Ne nommez personne à aucun poste politique ou technique, qui donne l'impression qu'il a trahi les autres, puisque vous ne mettez en application rien de ce que nous avons proposé, et vous allez inviter certains de nos responsables à venir appliquer ce que vous êtes en train de faire, et que nous avons critiqué au cours de cette réunion. Donc on nous a nommés dans ces conditions. " Vous avez lu ce que nous avons proposé en 1979, et maintenant vous nommez les nôtres, ce n'est pas possible. Vous voulez les présenter à nos yeux et aux yeux de toute la population comme des traîtres".»

FB : Donc vous avez refusé.

GD : Donc nous avons refusé. En 82, le 9 avril 1982 le gouvernement a été annoncé. Un nouveau gouvernement, qui a été formé, a été annoncé, dans lequel j'étais ministre de l'Agriculture, ministre du Développement rural et de l'action coopérative on disait à l'époque. Un autre a été nommé ministre des Sociétés d'État. Nous avons refusé, ils nous ont contraints de rester en poste, nous avons négocié pendant huit mois, et pendant les huit mois nous étions obligés de rester en poste, pour donner des chances aux négociations. A la fin, les négociations ont été arrêtées, et il nous a envoyé à nous deux une menace, selon laquelle – j'ai encore tous ces papiers- là, j'ai écrit, je veux publier ça, je n'ai pas encore publié parce que je ne veux pas... je veux participer au combat, et vu toutes les difficultés que nous avons eues, les ralliements d'un certain nombre de camarades, on peut craindre que si certains d'entre nous mourraient, la cause sera définitivement cassée, perdue. Donc on s'est dit qu'il vaut mieux ne pas révéler certains aspects, et continuer le combat sous d'autres formes. C'est ce qu'on a essayé de faire, moi et certains autres, jusqu'en février 90, au moment où ils ont convoqué la conférence nationale. Et nous on n'y croyait pas. On attaquait les Dossou Robert : " vous vous laissez influencer par ces gars, ils vont vous baiser".»³⁹⁰

Quand enfin, il est libéré, par Kérékou lui-même qui change de gouvernement, il va faire l'objet de multiples persécutions dans son travail, qui vont l'obliger à prendre une retraite anticipée et à créer un cabinet de consultance, qu'il sera aussi forcé d'abandonner pour cause de harcèlement fiscal. Mais la conférence nationale des forces vives de la nation portera bel et bien ses fruits et annoncera une « transition démocratique » à laquelle Mathieu Kérékou eut la sagesse de ne pas s'opposer.

4 – L'ACCOMMODATION

On entend par là, à la suite de Philippe Burrin³⁹¹, ceux qui ont « fait avec » des régimes qu'ils avaient parfois combattus. Ils ne se sont pas compromis, sans que l'on sache toujours quel type de rapports ils entretenaient avec le politique : adhésion plus ou moins convaincue, rejet non exprimé

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ Le concept a été largement utilisé par Philippe Burrin dans : *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995.

dans la sphère publique, attente de lendemains meilleurs ou plus adaptés à leur désir d'investissement, voire indifférence. Cela concerne notamment ceux qui s'investissent dans leur profession, sans plus d'activités politiques, du moins avant le retour à la démocratie. On peut ranger dans cette catégorie aussi bien des universitaires (le burkinabe Bakary Coulibaly, le sénégalais Abou El Caba Touré), des juristes ou avocats (le sénégalais Mamadou Lô), des médecins (le sénégalais Moustapha Diallo), et des ingénieurs, des banquiers (Abdoulaye Fadiga par exemple gouverneur de la BCEAO).

Si l'on reste au Dahomey-Bénin de Mathieu Kérékou, Valentine Quenum s'est accommodée, malgré elle, du régime jusqu'à un point de rupture qui a signifié sa désaffection absolue. Elle est devenue, après son retour au Dahomey en 1973, secrétaire générale d'un Comité neutre des femmes qu'elle a contribué à mettre en place par opposition à d'autres organisations de femmes, plus nettement politisées. Elle représente le Comité neutre au Comité national révolutionnaire (CNR). Cela lui vaut des voyages à l'Est – URSS et Pologne – à l'invitation des femmes soviétiques. Elle va également en Guinée et au Congo-Brazzaville, invitée par le Parti Congolais du Travail (PCT). Mais elle n'est pas à l'aise au CNR, dont elle ne partage bien souvent pas les points de vue. La rupture décisive pour elle vient quand le CNR, transformé en tribunal, juge un certain nombre d'accusés dont son oncle, le père Alphonse Quenum. Les accusés sont condamnés à mort. Elle a exprimé son désaccord avec la sentence ce qui induira une méfiance des autorités révolutionnaires à son égard et une surveillance, alors même qu'une partie de ses proches lui en veulent pour cette condamnation. La condamnation à mort ne sera pas exécutée et les accusés feront dix ans de prison. Valentine Quenum, quant à elle, est échaudée par cette expérience et quand l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR) se met en place en 1984, elle part un mois dans le Nord du pays pour être sûre de ne pas y être déléguée³⁹².

Son compatriote Robert Dossou est beaucoup plus impliqué qu'elle dans la transition démocratique et la conférence nationale des forces vives de la nation, début 1990. Durant la phase marxiste-léniniste du régime des militaires, il reste en retrait et réussit, malgré diverses menaces et accusations, à échapper à la prison. D'autant plus, dit-il, qu'il connaît intimement les durs du régime, avec lesquels il a pu, parfois, militer au PAI. Il est en quelque sorte en attente d'une phase dans l'évolution du régime qui pourra lui permettre de jouer le rôle qu'il s'est adjugé : « je suis né révolté mais je module les formes de ma révolte »³⁹³, dit-il. Néanmoins c'est déjà en 1979 qu'il convainc

³⁹² Entretien avec Valentine Quenum, *op.cit.*

³⁹³ Entretien avec Robert Dossou, Paris, mars 2015, Cotonou, Juillet 2015.

Mathieu Kérékou de donner à la conférence de cadres qu'il a réuni, à cause de l'échec patent de la politique économique « marxiste-léniniste », toute liberté d'expression. La « fête des langues » sera, on l'a vu, sans suite.

Le rôle de Robert Dossou ne va bientôt faire que s'accroître, avec la grande crise de 1989 où l'État béninois, en faillite, se trouve obligé d'accepter son premier programme d'ajustement structurel. Le secteur public, qui n'était plus payé, s'est mis en grève illimitée, sous l'impulsion première des étudiants, en grève dès janvier. Le 18 juin 1989, Robert Dossou est envoyé représenter l'enseignement supérieur – un secteur particulièrement touché par une politique répressive qui est allée *crescendo* avec les difficultés économiques – à la troisième législature de l'Assemblée nationale Révolutionnaire. En juillet, il demande, en compagnie de René Ahouanssou, également représentant des enseignants, audience à Mathieu Kérékou dans le but d'inciter au changement. Ils sont reçus très longuement le 28 juillet et, le 29 : « Diffusé à la radio, publié dans les journaux, leur appel à la démonopolisation de la vie politique cristallise un moment le débat et contribue à imposer le multipartisme comme point focal des luttes politiques »³⁹⁴. Dans la déclaration, Robert Dossou intervenait pour dire notamment : « Il y a d'abord la question des exilés volontaires, il y a ensuite le problème de certaines grâces et des libertés » pour ensuite affirmer fermement :

« Nous sommes convaincus que si à la libéralisation des structures économiques actuellement en cours dans notre pays, ne correspond pas, ne répond pas, une libéralisation au plan des superstructures, au plan institutionnel et politique, nous ne nous en sortirons pas... Nous avons conscience qu'un seul parti ne peut plus monopoliser la vie politique en République populaire du Bénin... »³⁹⁵

Les balises de la Conférence nationale des forces vives de la nation sont ainsi posées. Robert Dossou est nommé au gouvernement dans la nuit du 4 au 5 août 1989 comme Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique. En outre, Il est chargé de présider le Comité national préparatoire de la conférence nationale des forces vives de la nation, institué par décret du 18 décembre 1989. La conférence se tient en effet du 19 au 28 février 1990. Elle instaure, sous l'égide de Monseigneur Isidore de Souza, qui juggle habilement les dérives possibles, une période transitoire où, si Mathieu Kérékou reste à la présidence, un gouvernement provisoire avec à sa tête un Premier ministre est mis en place. La République populaire du Bénin, gouvernée par un Parti-État se réclamant du marxisme-léninisme n'est plus. C'est le début de la République du Bénin, démocratique et multipartite, et à l'économie libérale. Mathieu Kérékou conserve son poste mais perd une partie de ses prérogatives. En 1991, Robert Dossou est un des treize candidats à l'élection présidentielle qui consacre la victoire de Nicéphore Soglo. De 1991 à 1993, il est député à l'Assemblée

³⁹⁴ Richard Banégas, *op. cit.*, p.114.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 139.

Nationale et Président de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme. Il préside l'Alliance Pour la Social-Démocratie (ASD). Il est de nouveau ministre – des Affaires étrangères et de la coopération – de 1993 à 1995. Il est Président de la Cour constitutionnelle de juin 2008 à juin 2013. Le Bénin d'aujourd'hui néanmoins, s'il lui fait grâce d'avoir été en quelque sorte le chef d'orchestre de la démocratie, ne lui pardonne pas d'avoir, à la tête de la Cour suprême, validé l'élection très controversée de Boni Yayi en 2011. On le soupçonne d'avoir monnayé son soutien. Toujours est-il que Robert Dossou a su attendre son heure, restant relativement discret durant les années marxistes-léninistes du Bénin, lui qui avait pourtant été un des pro-chinois de la FEANF. Ce qu'il met en avant aujourd'hui, qui est peut-être partiellement une construction *a posteriori* mais dont ses écrits témoignent néanmoins, c'est le militant des droits de l'homme. Si on le prend au mot, on peut d'ailleurs voir là un des paradoxes de la FEANF, ou peut-être de la pratique de la dialectique par ses membres. Leurs études en pays démocratique, et d'autant plus peut-être quand ils étaient, comme Robert Dossou, juristes, les prédestinaient à exporter le droit qu'ils avaient appris, qu'ils avaient admirablement su utiliser pour leurs causes, tout en ayant eu pour modèles des pays, tels la Chine, l'URSS ou Cuba, où ce droit n'avait pas cours et où le parti unique était la règle. Il y avait là, incontestablement, matière à schizophrénie.

Il y a aussi le cas particulier des fonctionnaires internationaux, à qui leur poste permet d'échapper aux vicissitudes de la vie politique nationale. On prendra l'exemple d'une personnalité à bien des égards exceptionnelle : Albert Tévoédjré³⁹⁶ qui fut directeur général adjoint du Bureau International du Travail (BIT). Il rentre au Dahomey en 1959. Il est d'abord très impliqué dans la vie syndicale et politique d'un pays gouverné par Hubert Maga. Sa vie prend un tournant décisif quand il se présente et est élu avec le soutien de Maga au poste de secrétaire général de l'Union africaine et malgache, en novembre 1961, première marche vers une carrière internationale. Il n'y reste que jusqu'en 1963, année où, désavoué par Maga, il se voit obligé de démissionner. Il entame alors une nouvelle carrière internationale, cette fois d'universitaire. Et cette carrière lui permet d'être absent du pays quand Hubert Maga est renversé en 1963 par un soulèvement populaire. Il enseigne aux États-Unis et à Genève avant d'entrer au BIT comme expert en planification de la main d'œuvre. Il en gravit les échelons jusqu'à en devenir directeur général adjoint en 1974 et voit de très peu lui échapper le poste de directeur général qu'il convoitait. Il est donc également absent de la scène politique béninoise durant le règne militaro-marxiste de Mathieu Kérékou. En revanche, il va avoir comme Robert Dossou, un rôle renouvelé avec la démocratisation et l'ouverture. Il retrouve ainsi des

³⁹⁶ Albert Kiki, op. cit. ; *Albert Tevoedjre, compagnon d'aventure, op.cit.* Pour une biographie plus complète voir la notice réalisée par Françoise Blum : http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article160224&id_mot=9745.

activités politiques nationales, comme en ses débuts de carrière. Il est le rapporteur de la conférence nationale des forces vives de la nation, début 1990. Albert Tévédjré devient membre du Haut Conseil de la République mis alors en place. D'avril 1991 à mars 1996, il est député à l'assemblée nationale, président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité. Du 10 avril 1996 au 24 juin 1999, il est ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, assurant régulièrement l'intérim du Président de la République durant ses absences avec, chaque fois, délégation des pouvoirs de chef du gouvernement. Le président de la République est alors de nouveau Mathieu Kérékou, revenu au pouvoir démocratiquement. Albert Tévédjré, candidat à l'élection présidentielle de 1991, s'est désisté en sa faveur, attitude que ses compatriotes n'ont pas toujours bien compris. Mais l'entente avec Kérékou est de courte durée. Albert Tévédjré se voit obligé de quitter le gouvernement. Exclu du parti Notre Cause Commune (NCC), il fonde le parti national ensemble (PNE), puis rejoint de nouveau les Nations-Unies, dont il sera un des mandataires chargé de négocier ce qui deviendra les accords de Marcoussis.

Il vit un moment au lieu-dit refuge du pèlerin dans le village de Djrégbé, se vouant aux seuls rôles social, spirituel et de conseil. Puis il approfondit sa vocation religieuse, en s'engageant ainsi que son épouse dans la Société des Missions Africaines (SMA) sous le nom de Frère Melchior. Il en écrit lui-même :

« Les préoccupations auxquelles, par réflexion, échanges et conseils, je souhaite me consacrer, précisément sous le nom de "Frère Melchior" concernent notamment le sens des valeurs du renoncement (la croix), du don de soi et du partage de la gouvernance dans la gouvernance de nos sociétés ; la promotion du dialogue interreligieux (islamo-chrétien surtout) dans le monde d'aujourd'hui et singulièrement en Afrique ; la protection de la famille, racine indispensable et précieuse de toute société humaine digne de ce nom. »

Quand il n'est pas dans sa maison de Porto Novo, c'est qu'il participe à quelque symposium oecuménique.

Il ne s'est en tous cas jamais renié. Simplement, parler du passé avec lui se révèle un peu difficile dans la mesure où il a adopté une posture pacifiée et dédaigneuse des éventuels conflits dans lesquels il a pu être impliqué. Son nom, en tous cas, reste aujourd'hui objet d'un profond respect au Bénin.

5- ADHÉSION OU COMPROMISSION ?

Certains ont, une fois rentrés au pays, rallié des régimes qu'ils conspuaient lors de la vie étudiante et militante. Il ne s'agit évidemment pas ici de juger. Il serait par contre intéressant de comprendre selon quelles modalités se fait ce type d'évolution. On n'en a malheureusement pas toujours les moyens, faute de matériaux suffisants ou faute d'avoir pu réaliser les entretiens nécessaires.

On voudrait néanmoins commencer avec un exemple d'adhésion très particulier qui est celui qui a consisté à tenter de réaliser un rêve : le rêve du socialisme-scientifique appliqué à l'Afrique. L'adhésion est évidemment plus positive que la compromission, mais peut aussi facilement conduire, quand on accepte certaines exactions au nom d'une cause, à des formes de compromission.

François Codjo-Azodogbehou est un de ces ex-étudiants en France – il est historien-géographe – qui a cru au socialisme-scientifique comme science et science de progrès. Il adhère à son retour au Dahomey, en 1968 à la Ligue nationale de la jeunesse patriotique, seule organisation de jeunesse légale sous le régime marxiste-léniniste. Il fait partie de la commission nationale spéciale réunie par Kérékou pour donner au régime une marque consensuelle, commission nationale spéciale dont Gédéon Dassoundo et ses amis, on l'a vu, sont sortis pour se réunir en commission alternative. Toujours est-il que des travaux de la commission nationale spéciale sortira le discours-programme, dont on prétend parfois que c'est François Codjo Azodogbéhou qui l'a rédigé, et le choix de la voie socialiste. En 1972, François Codjo-Azodogbéhou est nommé conseiller technique du Ministre de l'Intérieur, alors Michel Aïké. Michel Aïké sera en juin 1975 assassiné en une mise en scène rocambolesque de trahison amoureuse, destinée à masquer ce qui est sans doute dû à l'erreur tragique d'un des gendarmes venus l'arrêter, du fait de soupçons de trahison nourris par Kérékou. Pour le ministre et son conseiller, il s'agit d'organiser la réforme de l'administration territoriale, et d'éveiller la population à la modernisation. Il s'agit aussi, à partir de 1974, de mettre en place les CR (Comités révolutionnaires locaux) qui sont fédérés au niveau national dans le CNR. Il est au Comité central du PRPB chargé des questions de l'éducation, et de la mise en place de réunions d'éducation révolutionnaire, dont on a vu quelques exemples avec Bruno Amoussou. Et, en 1980, il est nommé ministre. Il minimise aujourd'hui les exactions commises par le régime, reconnaissant qu'il y a eu des interrogatoires musclés mais « très peu de morts ». Incontestablement, pour lui, le marxisme en pratique devait signifier le développement et représentait dans les années 70 l'avenir du Bénin. François Codjo est de ceux qui ont cru voir dans le socialisme scientifique une science de

gouvernement et en ont convaincu Mathieu Kérékou. Quand cela s'avérera un échec, Kérékou se ralliera à la solution démocratique et libérale.

Il s'agit donc là d'une adhésion pleine et entière à un régime dont François Codjo Azodogbehou pensait qu'il pouvait sauver le Bénin de la pauvreté et du sous-développement. Cela a été aussi le cas de Simon Ifede Ogouma, également ex-membre de la FEANF, également ex-membre de la Ligue nationale de la jeunesse patriotique, mais qui n'a pas voulu nous parler. François Codjo-Azodogbehou est un de ceux dont Gédéon Dassoundo, lui-même sceptique, a dit qu'ils avaient eu suffisamment confiance dans les militaires pour les faire porteurs de leurs propres stratégies. S'il y a eu adhésion au régime c'est au nom de principes que celui-ci devait porter. Mais cette adhésion, du fait des failles, exactions, voire corruptions renouvelées est sans doute devenue, bientôt, de la compromission.

Il n'y a sans doute pas eu adhésion mais seulement compromission dans d'autres itinéraires. Benoît Ondua Balla a été nommé ministre par le président Ahidjo à son retour au Cameroun. Il avait été président de la FEANF, d'ailleurs fort peu apprécié pour une gestion que ses camarades jugeaient défectueuse. Jacques Baroum devient ministre dans le Tchad de François Tombalbaye. Il a été appelé au pouvoir par ce dernier en même temps que son compatriote, également ancien membre de la FEANF, Outel-Bono. Mais le Docteur Outel-Bono démissionne rapidement, se retrouve dans l'opposition. Cela lui coûte la vie car il est victime en 1973, à Paris, d'un assassinat dont les coupables n'ont jamais été retrouvés et qui fut très probablement commis sur ordre du régime tchadien³⁹⁷.

On a ouvert ce chapitre avec des propos de Boubakar Ly concernant Ousmane Camara, de tendance « extrémiste » à la FEANF, membre du PAI et du PCF. Une fois rentré au Sénégal, il devient magistrat et procureur. C'est lui qui instruit le procès de Mamadou Dia³⁹⁸, pour lequel il requiert d'ailleurs un verdict plus clément que celui qui finalement envoya le président du conseil en prison. On sait que le vieux compagnon de Senghor, ancien de William Ponty, Mamadou Dia, suite à un bras de fer avec l'assemblée nationale avait tenté d'imposer la loi du parti face aux parlementaires, et, à la suite de manœuvres peu habiles, s'était vu accuser de tentative de coup d'état. Mais le problème était qu'Ousmane Camara, très au fait par son passé politique des secrets d'un PAI désormais clandestin, était amené à instruire des affaires où des membres du PAI étaient impliqués. Certains, comme Malick Sow, numéro deux du premier PAI lui en tiennent encore rigueur. Mais d'autres, qui sont pourtant ses ennemis politiques, tel Amady Aly Dieng, lui ont conservé leur amitié, preuve que les affects et les liens de jeunesse l'emportent, parfois, sur les antagonismes politiques. Ousmane

³⁹⁷ Cf Fonds Kaldor – Dossier Outel-Bono.

³⁹⁸ Mamadou Dia, président du conseil, fut mis en accusation et jugé pour tentative de coup d'état, en 1962.

Camara, outre ses fonctions à la justice qui le mènent jusqu'à la présidence de la cour suprême, est au moment des événements de mai 1968 directeur de la sûreté. Il a eu aussi sous Senghor une brillante carrière ministérielle. Nommé ministre du Travail, en février 1970, par le Premier ministre Abdou Diouf, il s'attache à la sénégalisation des entreprises. Il raconte dans ses mémoires que Senghor n'a pas apprécié le radicalisme des méthodes qu'il souhaitait employer et l'a obligé à reculer. Il devient ministre de l'Information, et introduit la télévision au Sénégal, puis, en 1973, ministre de l'Enseignement supérieur. La fonction vient d'être créée. Pour « mater » des étudiants dont il aurait sûrement partagé la cause quelques années plus tôt, il décide que les sommes allouées aux différentes aides scolaires seront systématiquement amputées des dégâts faits par les étudiants. Au contraire, elles seront augmentées dans le cas contraire. Il interdit de surcroît les réunions politiques sur le campus. Mais Ousmane Camara ne voit apparemment aucune contradiction entre ses activités de jeunesse et celles de l'âge adulte. Pour lui, une fois l'indépendance acquise, il fallait construire la nation. Et il a voulu participer à cette construction.

Exercer de hautes fonctions dans le Sénégal de Senghor n'a rien à voir cependant, en termes de reniement, avec l'autre exemple donné par Boubakar Ly. Le centrafricain Ange Patasse, ministre de l'empereur Bokassa.

6 -LES TRAJECTOIRES ATYPIQUES

On a deux figures qui, curieusement, font toutes deux partie du monde de Jacques Lacan, et qui ont des destinées singulières auxquelles rien, *a priori*, ne les prédisposait.

L'une a déjà cette singularité d'être femme. Solange Falade était la petite-fille du roi du Dahomey Behanzin, qui résista aux Français et finit sa vie en exil à Alger. Elle était arrivée en France à l'âge de neuf ans. Sa carrière politique et militante fut brève, mais elle n'en fut pas moins chef de cabinet du secrétaire d'état et futur président du Dahomey Hubert Maga, en 1955, au sein du gouvernement présidé par Edgar Faure. Étudiante en médecine, elle se tourna vers la psychanalyse, domaine dans lequel elle fit une brillante carrière. Il semble, d'après René Zinsou, qui l'a bien connu et a même, confie-t-il, « failli l'épouser », qu'elle aurait échoué à Dakar à l'agrégation d'hygiène, ce qui l'aurait convaincu de s'installer en France, en quelque sorte pat dépit. Proche de Lacan, elle en devient l'analysante et fonde l'École freudienne³⁹⁹. Bien qu'elle fût souvent des voyages au Dahomey, où elle est encore une figure connue et reconnue, c'est en France qu'elle vécut, ce qui était très rare

³⁹⁹ Voir à son propos : Elisabeth Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse en France*, Paris, Fayard, 1994.

pour les militants de la FEANF des années 50 qui, dans leur immense majorité, rentrèrent au pays. D'après Elisabeth Roudinesco, dont la mère a eu Solange pour élève et qui l'a elle-même bien connue et l'évoque fréquemment dans son *histoire de la psychanalyse*⁴⁰⁰, elle ne parlait jamais de ses origines africaines dans le monde lacanien. Elle n'en est pas moins enterrée au Bénin, et c'est au Bénin encore qu'on lui rendit hommage. Le compte-rendu qui fut fait témoigne, si besoin en était, d'une sorte de schizophrénie dans l'existence de Solange Falade :

« Elle fait partie de ces compatriotes qui sont plus connus à l'étranger, notamment en France, que dans leur pays. Ces journées n'ont pas permis de la connaître mieux : il y avait au départ une certaine « scission » entre le vécu du petit frère, de la petite soeur, de la filleule, des parents béninois, très difficile à livrer dans des sociétés aussi pudiques que les sociétés gbé et yorouba du Sud-Bénin, les « appropriations » de ses disciples français de l'École freudienne qu'elle a fondée depuis Dakar. Si la journée du jeudi 20 était laissée aux premiers, celle du vendredi 21 était le domaine réservé des psychanalystes français de cette École freudienne (huit en tout) qui ont fait le voyage, sans que les vases communicants entre les deux préoccupations, sentimentales d'un côté et épistémologiques de l'autre, aient vraiment fonctionné ; malgré la difficile tentative de jeter un pont entre l'anthropologie du Fâ⁴⁰¹ plus ou moins bien livrée par les Professeurs Honorat Aguessy, René Ahyi, Thérèse Aguessy, Gratien Ahouammenou, et la psychanalyse freudienne »⁴⁰².

Une autre figure atypique de la FEANF, Abdoulaye Yerodia, eut aussi des liens avec Lacan.

Voici ce qu'en dit un article paru dans *Libération*⁴⁰³

« A Paris, les intimes l'appelaient "Abdou". A Kinshasa, on le surnomme « l'homme au gilet d'or ». Certains le croient psychanalyste, disciple de Lacan. Il était un ami de la famille, le mari de Gloria. Un peu chauffeur, un peu porteur de valises (de billets en Suisse). Révolutionnaire fuyant Mobutu, docteur en philosophie, Abdoulaye Yerodia Ndombasi fréquentait le Che, connaissait Mao... et aimait les voitures de sport. Mais sans Gloria, il n'aurait pas connu Lacan. Gloria Gonzales, fille d'un républicain espagnol disparu en 1936, atterrit par hasard chez Lacan comme aide-soignante, le fait rire, devient sa secrétaire et finit par prendre en sténo tous ses séminaires. Dans les années 60, elle rencontre Abdou. Lacan est là à leur mariage. Après la mort de Lacan, la famille Miller confie à Abdou les clés du futur musée Lacan. En mai 1997, quand Kabila arrive au pouvoir, Abdou est nommé directeur de cabinet, puis ministre des Affaires étrangères. Il est la caution marxiste du régime, mais ne voit pas ou feint de ne pas voir sa dérive autocratique. Il disserte, un cigare à la main, embrumé par le haschisch, lâche des sentences énigmatiques (« il faut éventrer le boa »). Lorsqu'en août 1998 ses alliés rwandais veulent renverser Kabila, Yerodia ravive la flamme patriotique en appelant les Kinois à « écraser les insectes tutsis » : la chasse est ouverte. Deux ans plus tard, Abdou est poursuivi en Belgique pour crime contre l'humanité, un mandat d'arrêt international est lancé. A l'enterrement de Kabila, en janvier, on l'a vu, poing levé, promettre le "paradis socialiste" à son vieil ami. »

⁴⁰⁰ Elisabeth Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse en France*, Seuil, 1986, 2 vol. et Entretien téléphonique avec Elisabeth Roudinesco.

⁴⁰¹ On peut comparer le Fâ à une sorte de géomancie. C'est un diagnostic sur une personne fondé sur des sacrifices animaux et des observations diverses.

⁴⁰² <http://www.lanouvelletribune.info/benin/societe/14967-un-souvenir-de-solange-falade>, consulté le 20 juin 2015

⁴⁰³ Christophe Ayad, « Zinzin au Congo », *Libération*, avril 2001 – Consulté au lien suivant : http://www.liberation.fr/cahier-special/2001/04/13/zinzin-au-congo_361272

Elisabeth Roudinesco a connu Abdoulaye Yerodia du temps de ses années lacaniennes. Elle confirme qu'il avait épousé Gloria en 1967 et qu'il était devenu un intime de Lacan et des Miller :

« Né au Congo le 3 janvier 1933, celui-ci [Yerodia] cojnnaissait Lacan depuis 1963. Philosophe de formation, il travaillait à l'UNESCO. Depuis son mariage, il avait pris l'habitude de conduire Gloria le matin rue de Lille, et aussi de servir de chauffeur à Lacan. Au séminaire, place du panthéon, il était devenu une figure familière de l'entourage du maître. Il réservait les places du premier rang aux invités de marque et, à la fin de la séance, raccompagnait l'orateur à son domicile. A partir de 1970, Gloria et Abdoulaye furent entièrement intégrés à la maison-Lacan. Quand Judith et Jacques-Alain Miller revinrent au lacanisme, avant même l'autodissolution de la GP, des liens de fidélité indestructibles se nouèrent entre les deux couples qui avaient en commun une culture politique fondée sur des pratiques clandestines de type ultra-gauchiste. »⁴⁰⁴

Abdoulaye Yerodia est très charismatique. Tous ceux qui l'ont croisé en témoignent. Aimée Mambou Gnali le confirme, qui le voit à Brazzaville en 1965 :

«On venait donc de tous les horizons pour rencontrer Abdoulaye Yerodia. Celui-ci était alors chargé d'entretenir l'effervescence idéologique en propageant le marxisme. Bien que maniant à la perfection le français, le kikongo, et les deux langues véhiculaires du pays, le lingala et le kituba, il n'inquiétait personne, étant sans racine dans le pays qui eut pu faire craindre une pression tribale. Son père, un cheminot sénégalais résidant à Pointe-Noire avait pris sa retraite à Dakar. Sa mère et ses frères utérins avaient fait leur trou à Kinshasa. Il n'affichait du reste aucune ambition, aussi lui laissa-t-on prendre en main l'éducation des jeunes qu'on avait refusée à Mat [Matsocota] et arrachée à Lissouba. Il professa ainsi le marxisme en toute quiétude et anima accessoirement le journal télévisé, pour enseigner la pratique du bon journalisme et illustrer l'importance de la communication dans une idéologie en formation. Ne menaçant personne, il était l'ami de tous, et les frères ennemis, qui ne cachaient pas leurs ressentiments, se retrouvaient chez Mombounou comme poissons dans l'eau grâce à lui »⁴⁰⁵.

Abdoulaye Yerodia qui vit aujourd'hui à Kinshasa, quand il n'est pas à Paris, a quelques soucis avec la justice internationale, qui l'a mis en accusation pour apologie de crime contre l'humanité et apologie de génocide. Lacan aurait sans doute eu des choses à dire.

Il ne s'agit là que de fragments d'itinéraires, de morceaux de vie. Il est difficile d'en tirer une conclusion globale. Certains éléments néanmoins apparaissent clairement : la plupart des anciens dirigeants de la FEANF – hormis les Camerounais et Togolais – se sont rangés, c'est-à-dire qu'ils ont mené une vie normale, et parfois même compromis avec des régimes autoritaires alors même que, dans leur jeunesse, ils plaidaient pour une démocratisation réelle assortie d'une liberté d'association et de liberté de la presse. Il faut souligner d'ailleurs à ce propos une des contradictions de ces années 60. Il était tout-à-fait possible d'être pro-soviétique ou maoïste tout en plaidant pour la démocratie et récusant pour l'Afrique le système alors unanime du parti unique⁴⁰⁶. Mais cette compromission ne se fait, pour certains, que jusqu'à un certain point. Ibrahima Ly, pour reprendre cet exemple, supporte le

⁴⁰⁴ Elisabeth Roudinesco, *Jacques Lacan : esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*, Paris, Fayard, 1993, p.448-449.

⁴⁰⁵ Aimée Mambou Gnali, *op. cit.*, p.101.

⁴⁰⁶ Il faut noter à ce propos que le PCF, depuis le grand discours de Thorez en 1945, récusait pour la France le modèle du Parti unique.

régime de Modibo Keita quelles qu'aient pu être les dérives de la révolution active. Il lui garde une forme de fidélité. Mais il s'insurge lors du coup d'état militaire qui renverse ce dernier, et le paie très cher. Boubakar Ly ou Amady Aly Dieng combattent le gouvernement de Senghor avec les armes qui sont les leurs : celles de la pensée critique. Albert Tévoédjré a trouvé dans une carrière universitaire puis de fonctionnaire international une sorte de refuge.

Il faut pour mieux comprendre, et au-delà des explications unificatrices, considérer les trajectoires personnelles, où l'affect joue incontestablement un rôle de même que les trajectoires politiques des États, et la négociation qui se mène entre les deux. Quelquefois l'amitié a survécu aux oppositions politiques comme c'est le cas de celle qu'entretiennent Amady Aly Dieng et Ousmane Camara : ils ont continué à cultiver la leur malgré le choix de bords politiques opposés. C'est Habib Thiam, sans aucun doute qui fournit le meilleur exemple de ce rôle de l'affect. Il a été deux fois Premier ministre sous la présidence d'Abdou Diouf, acceptant sans acrimonie d'être renvoyé une première fois pour les besoins de la politique et de revenir quand Abdou Diouf le rappelle. Entre temps il se consacre aux côtés de sa femme danoise, Anna Majken, à des entreprises d'un tout autre ordre⁴⁰⁷. S'il accepte de servir l'état sénégalais c'est par amitié envers quelqu'un qu'il a côtoyé à la Cité universitaire du boulevard Jourdan et sur les bancs de l'ENFOM. Laissons- lui la parole :

« J'appartiens à une génération de cadres sénégalais sortis des universités françaises lorsque mon pays accédait à l'indépendance. En ces temps, les perspectives et possibilités de carrière étaient nombreuses et fort attrayantes. L'administration française, tout comme les organisations internationales offraient des cadres d'évolution et ouvraient grandes leurs portes. Seulement le contexte politique et notre engagement aux côtés de nos aînés dans le combat pour l'émancipation des peuples colonisés avaient fait de nous des militants acharnés mais lucides d'une dynamique au bout de laquelle nos pays devraient aller vers l'indépendance. Je suis rentré au Sénégal, en totale harmonie avec les idées qui fondaient ma réflexion et pour lesquelles, aux côtés d'autres camarades, je m'étais battu dans les organisations syndicales estudiantines. Avant, et bien avant la politique, il y avait les amitiés. Celles d'abord nouées au pays et celles qui naquirent sur les campus universitaires, sur les bancs des facultés et des écoles de formation. Ces amitiés de jeunesse et d'adolescence ont été pour moi des moments de grande joie intérieure dont je savoure le souvenir. Belle et juvénile intensité. Amitiés d'antan. Au nombre de celles-là, il y a l'amitié qui me lie encore à Abdou Diouf.»⁴⁰⁸

Il faut aussi scruter attentivement, au cas par cas, ce qui dans l'art de gouverner emprunte à l'art de s'opposer, dans lequel étaient passés maîtres les hommes et les femmes de la FEANF. Quelle que soit la tribune, l'art de la tenir est le même. Un capital culturel et scolaire, hybride dans les cas ici analysés, puisqu'il emprunte à des cultures différentes, prédispose à de hautes responsabilités. La politique conduit à des manières d'être et de faire qui se reconvertissent aisément de l'opposition au pouvoir, et ce, d'autant plus que l'on peut passer d'une cause à l'autre sans avoir forcément

⁴⁰⁷ Habib Thiam et Anna Majken monte par exemple une entreprise de laiterie.

⁴⁰⁸ Habib Thiam, *Par devoir et par amitié*, Paris, Editions du Rocher, 2001, p.9.

l'impression de se renier : de l'utopie d'une Afrique socialiste et unie à une très pragmatique construction nationale. D'un nationalisme rêvé à un nationalisme de fait.

La FEANF a été, quel que fut le destin ultérieur de ses dirigeants, l'agent de dissémination de thèses révolutionnaires, au-delà de ses seuls membres. Au Congo-Brazzaville, Ambroise Noumazalaye ou Pascal Lissouba jouent un rôle essentiel dans la révolution qui renverse l'Abbé Youlou. François Codjo Azodogbehou et Simon Ifede Ogouma essaient, en conseillant un militaire au pouvoir, d'instaurer le règne de l'idéologie qu'ils ont apprise dans les livres. Ils la pensent comme une science dont il faut appliquer les protocoles. François Codjo Azodogbehou ne croit d'ailleurs en aucune religion, fait rarissime dans un pays aussi syncrétique que le Bénin. Le régime marxiste de Kérékou s'en est pris au culte vaudou, en réprimant les pratiques de sorcellerie, alors même que le chef de l'État écoutait les conseils du marabout Cissé. Kérékou réinvestit d'ailleurs lors de son séjour au désert, avant son élection, le culte protestant. Plus médiatisée fut la présence de la FEANF dans le mai sénégalais, en 1968. Les leaders du mouvement étudiant étaient des étudiants de l'université de Dakar mais nombreux étaient les va-et-vient avec Paris : va-et-vient des livres, des personnes, des idées. Ainsi, même quand la FEANF ne fut pas l'agent direct du changement social, et que certains de ces anciens leaders combattaient le mouvement étudiant (Camara, Mokhtar Mbow, etc), elle semait des graines que d'autres faisaient fructifier, en prenant le relais dans les luttes sociales.

CONCLUSION

« Aujourd’hui je proclame que tout bien considéré, à côté de mes ancêtres bantous, je possède aussi des ancêtres gaulois. Mieux, je les revendique. Il ne s’agit évidemment pas de Vercingétorix, mais d’Homère, de Platon, d’Ovide, de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Flaubert, de Goethe, de Heine, de Shakespeare, de Rainer Maria Rilke, de Proust, de Camus, mais je m’essouffle et j’en oublie. Il serait plus simple et plus pratique de dire qu’il s’agit de cette bibliothèque que je me composerai à la hâte, pour peupler mon île déserte. » (Henri Lopes)

Il est parfois des malheurs que l’on peut transformer en opportunité d’avenir. L’Afrique a connu le malheur de la colonisation avec son cortège de souffrances et d’humiliations, d’imposition de normes venues d’ailleurs, d’exploitation et de rigidification de pratiques mal comprises, ce qui a produit ce que Fanon a pu décrire comme : « Misère du peuple, oppression nationale et inhibition de la culture »⁴⁰⁹. La colonisation est, n’en déplaise à ceux qui ont pu y trouver des bienfaits, un système absolument mauvais. Mais quand le même Fanon a pu aussi écrire :

« Face à cette situation, la réaction du colonisé n’est pas univoque. Tandis que les masses maintiennent intactes les traditions les plus hétérogènes à la situation coloniale, tandis que le style artisanal se solidifie dans un formalisme de plus en plus stéréotypé, l’intellectuel se jette frénétiquement dans l’acquisition forcenée de la culture de l’occupant, en prenant soin de caractériser péjorativement sa culture nationale, ou se cantonne dans l’énumération circonstanciée, méthodique, passionnelle et rapidement stérile de cette culture. »⁴¹⁰,

il semble qu’il schématise quelque peu ce qu’ont fait les colonisés de la colonisation, eux qui l’ont reçue en partage, et qui, loin d’être les instruments passifs d’un destin venu d’ailleurs ont su se révolter, s’accommoder ou – et c’est là ce qui importe le plus ici – subvertir. Ont su aussi parfois transformer en chance et en ouverture au monde, par connaissance intime des mécanismes de domination, leur condition. Les Africains ont inventé un nouveau cosmopolitisme qui, dans un monde globalisé, leur ouvre, mieux sans doute qu’aux anciens colonisateurs, les portes du futur. Et l’invention de ce cosmopolitisme que portent des élites intellectuelles, d’un continent à l’autre, d’une langue à l’autre, d’une culture à l’autre trouve sans doute ses racines dans l’appropriation qui a été faite de la culture des dominants, devenue tout-à-la fois une arme et, à côté de la culture maternelle, un autre prisme de lecture du monde. On peut exprimer cela, comme le font les tenants des *post-colonial studies*, en termes d’hybridité. On peut aussi penser, ce que l’on préfère ici, en termes

⁴⁰⁹ Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, La Découverte, 2002, p.246.

⁴¹⁰ *Ibid.*

d'outils d'une compréhension plurielle du monde. Avoir imposé comme langue d'apprentissage, comme langue de savoir et de pouvoir, comme l'a fait la colonisation française, une langue venue d'ailleurs et partant, une culture venue d'ailleurs, était, d'une certaine façon, une monstruosité, une négation totale de celui à qui on l'imposait comme être porteur de culture ou de civilisation. Cela a été, parfois, une catastrophe, qui a brisé des êtres. Mais pour celles et ceux qui ont su surmonter, il y a eu une richesse supplémentaire, une ouverture au bi-culturalisme, au multi-culturalisme. Ceux-là sont protégés de ce que l'on constate aujourd'hui en France, pour le pire, et que voulait voir Fanon dans l'intelligentsia colonisée : une crispation sur une identité fantasmée et figée, une peur d'en être dépossédé. On peut y voir le fruit vénéneux de la colonisation, du côté de dominants, qui n'ont pas fait, peut-être, le deuil de l'empire, et des temps où on voyait, en l'imposant aux autres, la culture et la langue française comme « instrument de promotion moderne ». A ceux-là, on pourrait dire : une culture n'est menacée que quand elle a peur de l'autre, quand elle n'est plus assez sûre d'elle-même pour admettre le contact et la confrontation. Quand un voile ou une kipa aperçue dans la rue semblent une grande menace sur sa propre survie. Et c'est, au contraire, l'acceptation très active de ce contact et de cette confrontation qui a fabriqué les modernes intellectuels africains – les Elikia M'Mbokolo, les Tayle Selasi, les Alain Mabanckou, qu'ils ou elles soient universitaires, écrivain-e-s etc, – et leur ont donné la capacité de vivre sans peur et sans problème la globalisation.

Ce mémoire est aussi un hommage. Un hommage à celles et ceux qui de l'après-deuxième guerre mondiale aux années 80 sont venus d'Afrique faire leurs études en France, en cette métropole qu'ils et elles voulaient aussi combattre. Un hommage à celles et ceux qui ont su transformer dans les années cinquante et soixante du siècle dernier leur capital savant en capital militant, et leur capital militant en capital savant, leur soif de savoir – de tous les savoirs – en instrument de lutte. A celles et à ceux qui, au sein de la FEANF, ont étroitement allié leur volonté d'indépendance et leur volonté de connaître. Ils ont suivi la voie ouverte par des précurseurs dont le plus connu est Léopold Sedar Senghor, tout en en contestant ce qu'ils considéraient comme des compromissions, mais à qui néanmoins ils ressemblaient sur bien des plans. Bien souvent, et les témoignages à ce propos sont nombreux, l'excellence universitaire et la radicalité militante allaient de pair. La FEANF est née en 1950-1951 du besoin de se regrouper, de se défendre aussi face à une France quelque fois hostile, mais, au-delà du corporatisme, a très vite été un des instruments du combat anti colonial. On n'a pas voulu faire seulement une histoire de la FEANF mais mettre en lumière ce qui, chez ses militants et sympathisants, a ouvert la voie aux intellectuels africains contemporains, qui assument et réinventent tous les jours un cosmopolitisme qui est, d'une certaine façon, l'exemplaire alternative de la mondialisation des multinationales, de la mondialisation des affaires et de l'argent. Un

cosmopolitisme culturel qui, en attendant des lendemains politiques plus propices, est l'instrument du combat nécessaire contre les frilosités identitaires.

La FEANF avait fait de la culture, de toutes les cultures, une arme. Ses leaders, on l'a vu, ont eu des trajectoires diverses : psychanalyste comme sa première présidente, Solange Faladé, président comme Alpha Condé, mort au maquis comme Osendé Afané, ou en exil comme le mathématicien écrivain Ibrahima Ly, directeur de la sûreté et ministre comme Ousmane Camara, universitaire respecté comme Amady Aly Dieng.... Ce qui importe, c'est que la FEANF et les hommes et femmes qui la portaient ont préparé le terrain à une forme d'inscription pacifiée dans un monde globalisé. La FEANF combattait sur différents plans, parfaitement articulés, et indissociables les uns des autres : le plan corporatiste dans le souci de permettre aux étudiants africains en France de mener une vie digne et propice à leurs études, d'obtenir pour eux une égalité de condition avec leurs homologues français ; le plan strictement politique avec le combat anti-colonial pour une indépendance que l'on voulait innocente de tout compromis et acquise pour cela par une voie révolutionnaire – on retrouve là Fanon ou la préface que lui a donné Jean-Paul Sartre, et le caractère purificateur de la violence ; le plan culturel dont on pourrait dire, en parodiant les féministes des années 70, que « le culturel est politique ». En fait la FEANF mettait le politique là où il était essentiel : non seulement dans les manifestations et slogans, non seulement dans les proclamations et manifestes, mais aussi dans le quotidien et la culture : culture française et universitaire, culture marxiste, culture africaine.

Il y a une « génération FEANF », au sens où Karl Mannheim entendait « génération ». De l'immédiat après deuxième guerre mondiale au milieu des années 70, on a pu constater chez les anciens militants de l'organisation une sorte d'ethos commun. Avant 1960 on se bat pour l'indépendance. Après 1960 c'est, au fond, toujours pour l'indépendance que l'on se bat, simplement la cible a changé. Avant 60 c'est la métropole qui est l'objet de la vindicte étudiante, après 60 ce sont les États africains. Avant 60, les alliés objectifs sont l'URSS et le PCF, après 60 ce sera plus souvent la Chine, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un pays de ce Tiers-Monde qui fut inventé à Bandung. Evidemment les militants africains ajustent leurs discours selon l'évolution du monde et la rupture sino-soviétique – pour ne pas parler des indépendances – est à cet égard déterminante. Mais les hommes et femmes qui dirigent la FEANF dans les années 60 et 70 sont nés dans un Empire, ont connu l'Union française, ont fait leurs études secondaires dans des lycées et écoles où l'enseignement était calqué sur celui de la métropole, où les maîtres et enseignants étaient français. Pour les étudiants arrivés en France après 1980, la donne est différente car ils ont, quant à eux, été confrontés aux difficultés de l'école post-coloniale. Même si des hommes comme Alpha Condé commencent à considérer l'impérialisme américain comme l'ennemi principal, guerre du Vietnam oblige, c'est malgré tout le rapport d'amour-haine à la métropole qui prime encore. On veut dire par là qu'il y a des

affects et que l'affect joue un rôle en histoire. Cette génération FEANF correspond, toute proportion gardée, à la jeunesse française formée après la guerre et qui a connu la guerre d'Algérie. Elle est celle d'une décolonisation qui a commencé avant les indépendances et se poursuit après. Elle est celle qui se défait de l'empire en même temps que l'empire se défait.

Ainsi, au-delà même de ses propres ambitions voire de ses désillusions – et l'on pense en particulier aux rêves d'un socialisme panafricain – la FEANF a bien préparé le terrain à cette Afrique dans le monde dont les pionniers sont les intellectuels déjà cités, et qui sont par excellence du XXI^e siècle : multilingues, multiculturels et d'autant plus porteurs de leurs cultures qu'ils en connaissent d'autres, qu'ils peuvent aussi la vivre dans l'écart, du dedans comme du dehors. Les hommes et les femmes qui dirigeaient la fédération et y imprimaient leur marque ont eu ensuite des destins divers, conditionnés par les régimes en place dans les pays dont ils étaient originaires. Ils et elles ont parfois soufferts, parfois atteints les sommets du pouvoir. Ils et elles sont incontestablement profondément africains. Mais, curieusement, en tous cas pour celles et ceux qu'on a rencontrés et qui, pour la plupart, avaient refusé de prendre la nationalité française, ils et elles se sentent aussi français, de la manière dont l'exprime Henri Lopès :

« Aujourd'hui je proclame que tout bien considéré, à côté de mes ancêtres bantous, je possède aussi des ancêtres gaulois. Mieux, je les revendique. Il ne s'agit évidemment pas de Vercingétorix, mais d'Homère, de Platon, d'Ovide, de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Flaubert, de Goethe, de Heine, de Shakespeare, de Rainer Maria Rilke, de Proust, de Camus, mais je m'essouffle et j'en oublie. Il serait plus simple et plus pratique de dire qu'il s'agit de cette bibliothèque que je me composerai à la hâte, pour peupler mon île déserte. »⁴¹¹.

Et n'est-ce pas là finalement une chance que d'avoir deux pays ? La migration, quand elle n'est pas contrainte et se fait de façon apaisée est non seulement une chance mais aussi une richesse. Le comprendre permet aussi d'en user pour le meilleur et, quelquefois, pour le pire.

⁴¹¹ Henri Lopes, *Ma grand-mère bantoue et mes ancêtres les Gaulois : simples discours*, Gallimard, 2003.

ANNEXES

- 1- Étude sur les revendications et les activités politiques des étudiants africains.
- 2- Rapport sur la situation matérielle et morale des étudiants africains en métropole.
- 3- Statuts de la FEANF.
- 4- Questionnaire adressé par la FEANF aux travailleurs d'Afrique.
- 5- La fin de la FEANF.
- 6- Discours-programme.
- 7- Index biographique.
- 8- Biographies.

ETUDE SUR LES REVENDICATIONS ET LES ACTIVITES POLITIQUES DES ETUDIANTS AFRICAINS⁴¹²

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française

Délégation du Sénégal

RG

21 Août 1951

Le chef de la sûreté : A. Laporte

Il existe à Dakar trois groupes d'étudiants :

- Les étudiants qui poursuivent leurs études dans les établissements locaux,
- Les étudiants des universités de Karaouijino [sic] et El Azhar,
- Enfin les étudiants dans la métropole.

Les activités politiques des étudiants en langue arabe sont toutes différentes de celles des autres étudiants. Ce sujet a d'ailleurs été traité dans une lettre n° 6265/SU adressée le 18 avril 1951 à la Direction de la Sûreté générale.

Les étudiants de Dakar jouent le rôle de « parents pauvres ». Leur seul désir est de pouvoir aller dans la métropole. Là disent-ils, nous pourrions mieux travailler et nous ne serons pas victimes de l'esprit « raciste » des examinateurs locaux. Ils étaient jusqu'à ces derniers temps groupés sous la bannière communiste de KEITA MOUSSA, mais les récents emprisonnements de quelques meneurs RDA et RJDA les ont rendus plus circonspects.

Leurs revendications sont les mêmes :

Obtenir des bourses pour aller en France, mais leurs activités politiques sont devenues beaucoup plus discrètes et la plupart ont abandonné le mouvement de Keita Moussa.

Je classerai les étudiants de la métropole en quatre catégories : les Laministes, les Senghoristes, les Communistes et les trafiquants.

Ces quatre catégories présentent un point commun : leurs revendications sont les mêmes et d'ordre purement matériel, seuls les moyens d'action sont différents. Les trafiquants paraissent d'ailleurs avoir résolu le problème.

Les revendications des étudiants quelle que soit leur appartenance politique portent sur les points suivants : augmentation du taux des bourses et du nombre de voyages gratuits, création de groupements d'entraide. Ils se plaignent de ne pas être plus soutenus par le gouvernement du Sénégal et envient leurs camarades des autres territoires, particulièrement de la Guinée et de la Côte d'Ivoire

dont les autorités se montrent plus compréhensives. Beaucoup conservent une certaine gratitude à Mme LAMINE GUEYE qui a su organiser une fête à leur profit. Reprenant le thème des étudiants dakarois, ils demandent que des facilités soient accordées à ceux de leurs camarades qui désirent poursuivre leurs études dans la métropole (Bourses, voyages).

Sur le plan politique, les activités sont différentes suivant la catégorie à laquelle appartient l'étudiant, mais il faut noter que tous ont au fond de leur cœur des sympathies pour le communisme qui réclame l'émancipation et prêche l'anti-colonialisme.

Les Laministes sont représentés par M'Baye DIAGNE, fils d'un employé des abattoirs et boursier de la municipalité, et SAMBA AMADOU. Il est intéressant de constater que CHEIKH ANTA, fils d'un employé municipal et boursier de la municipalité, a néanmoins abandonné la SFIO pour mettre tous ses efforts au service du communisme.

Les Senghoristes sont recrutés parmi les boursiers du gouvernement ou les éléments libres. Ils sont peu nombreux mais bien groupés. Ils représentent la fraction sérieuse des étudiants. Mr SENGHOR s'intéresse à eux, non seulement en sa qualité d'homme politique mais aussi comme professeur. Les représentants de ce groupe sont PAPA SEMBA et BARRA GUISSÉ.

Les Communistes sont la très grande majorité et comme je l'ai déjà dit chacun a plus ou moins de sympathie pour le parti qui fait un très gros effort pour recruter, grouper et éduquer les étudiants africains. Il existe à Paris, deux associations d'étudiants communistes : l'association des étudiants du RDA et l'association des étudiants africains. Ces associations sont représentées à Dakar pendant les vacances scolaires l'une par CHEIKH DIOP ANTA, la deuxième par M'BOW AHMADOU MOCKTAR. THIAM DOUDOU, N'DIAYE BASSIROU et BA THIerno déploient également une grande activité RDA. Le combat est mené par les journaux et les brochures communistes, les rédacteurs sont recrutés parmi les étudiants eux-mêmes (THIAM DOUDOU par exemple). De plus, les hommes politiques provoquent des réunions d'informations et de propagande. Enfin le parti communiste n'hésite pas à apporter une aide matérielle à ses membres. Comme je l'ai dit plus haut, si le parti communiste n'obtient pas le succès complet qu'il escomptait, c'est par suite de l'antagonisme entre les deux associations rivales et, à Dakar, l'arrestation de plusieurs membres importants du RDA a calmé le zèle des militants.

Les trafiquants ne constituent pas à proprement parler une catégorie nette d'étudiants car chacun s'efforce d'améliorer comme il peut ses conditions de vie. Il existe cependant un certain nombre d'étudiants africains qui ont délibérément abandonné leurs études pour ne se livrer qu'au trafic. A Dakar, le plus connu est N'DIAYE BAYLA dont la famille réside à Saint-Louis.

On peut conclure que les sympathies de la plupart des étudiants vont au communisme, mais que les activités politiques sont cependant limitées par suite des faits que je viens d'énumérer.

Il existe néanmoins d'autres jeunes gens désireux de travailler en toute indépendance politique et, à Dakar, la question des étudiants ne donnent lieu à aucune autre constatation particulière.

RAPPORT SUR LA SITUATION MATERIELLE ET MORALE DES ETUDIANTS AFRICAINS DANS LA METROPOLE⁴¹³

Hubert Maga

Maurice Yameogo

.....

OBSERVATIONS GENERALES

Contrairement à certaines versions qui tendaient à faire croire que bon nombre de boursiers d'Afrique noire se souciaient très peu du but visé par l'application des principes constitutionnels de 1946 par leur envoi en France, nous apportons la preuve que les quelques africains que l'on rencontre dans les cabarets et les lieux de plaisir constituent des épaves qui n'ont pas toujours la pudeur de ne se présenter comme étudiants, portant ainsi atteinte, non seulement à l'honneur des boursiers eux-mêmes mais encore à celui de l'Afrique occidentale française qui a placé en eux les espoirs de ses plus grandes destinées.

Il ne fait plus aucun doute que les étudiants travaillent de leur mieux et de toute leur conscience : témoins leurs notes, témoins les déclarations générales des professeurs.

Et si des échecs s'enregistrent aux examens, ceci ne doit pas constituer un critère d'incapacité car ces mêmes échecs se rencontrent chez leurs collègues métropolitains.

1 – SITUATION MORALE DES ETUDIANTS

Bien que le moral de nos boursiers d'AOF soit toujours haut, à en juger par l'ambiance que nous avons rencontrée au milieu de la majeure partie d'entre eux, il n'en demeure pas moins vrai qu'il soit parfois ébranlé du fait que leur situation matérielle est intimement et fortement lié à leur situation morale.

Si nous ne nous abusons, nous vous dirons qu'ils applaudissent l'initiative du Grand Conseil d'avoir pensé à l'envoi d'une mission d'information auprès d'eux, mission qu'ils souhaiteraient vivement revoir périodiquement. Outre que sur ce contact, ils sauront que l'Afrique Noire les suit avec intérêt, par ailleurs leur moral se trouvera d'autant plus relevé.

II- SITUATION MATERIELLE DES ETUDIANTS

Nous abordons ici le gros et l'important du problème. D'ores et déjà, nous assurons le Grand Conseil de l'AOF de notre impartialité sur cette délicate question.

A) SANTE

Se rattachant au cadre de la situation morale qu'elle influence.

Il faut noter aussi le pourcentage élevé de la tuberculose chez les étudiants d'Outre-Mer (cf aperçu général de l'état sanitaire des étudiants de la FOM, publié en 1951) : 36%.

⁴¹³ ANOM – AOF - 17 G 269 – Bobine 284.

Cette situation est la conséquence de la situation matérielle de plus en plus alarmante chez nos boursiers. Quant au pourcentage de la blennorragie (47%) qui porte sur 1500 étudiants, il semble que ce chiffre ne corresponde pas à la réalité si l'on peut établir une comparaison de cette maladie entre les Métropolitains et les Africains car, en général, les Métropolitains atteints se font soigner par un médecin de famille ou d'autres organismes médicaux, ce qui en rend le contrôle officiel impossible ; tandis que les Africains, eux, se font soigner à la Cité universitaire d'où ce pourcentage précis mais relatif.

B) PROBLEME DU TAUX DE LA BOURSE

Tout le monde sait que le taux de la bourse bien qu'encore inappliqué vient d'être majoré de 2000 francs. Cette augmentation, qui tient pourtant compte de quelque chose, nous semble, compte tenu de la situation actuelle en France, une augmentation de principe car le taux de 18 000 francs ne correspond plus du tout au minimum vital en France. Ceci est si vrai que le ministère, pour parer à cette situation vient de faire paraître un texte mettant en application les allocations familiales.

Evidemment, on nous objectera qu'une bourse d'enseignement supérieur octroyée à un métropolitain est de.....francs mensuel.

Mais que l'on n'oublie pas que, par ailleurs, l'étudiant d'Afrique Noire se trouve en France dans des conditions toutes particulières.

Sans compter l'appui moral qui lui fait défaut du fait de son expatriation, il lui faut sortir de toutes sortes d'impasses à coups d'argent (frais de menus entretiens) que le boursier métropolitain, plus avantagé par la présence de sa famille, peut éviter.

Très accessible à la tuberculose, il lui faut bien se nourrir, bien se chauffer.

Par ailleurs, l'indemnité annuelle de renouvellement de trousseau doit être révisée dans les mêmes conditions que le taux mensuel de la bourse (ci-joint un tableau d'un budget mensuel et un devis estimatif d'un trousseau nécessaire, voire même indispensable à un étudiant africain).

Ce tableau et ce devis nous ont été présentés par le Comité fédéral des étudiants africains. A leur examen, il nous a paru compte tenu de nos constatations personnelles, bien difficile d'en démontrer la non opportunité.

Les étudiants eux-mêmes sont les premiers à se rendre compte de ce qu'ils coûtent à la Fédération et, partant, aux contribuables d'AOF. Mais si nous attendons de leurs efforts un rendement meilleur pour l'Afrique, un sacrifice ajouté au leur, déjà consenti, s'impose de toute urgence ou alors les refouler en Afrique. Ce qui mettrait fin à un contact et à un courant culturel indispensable, à l'évolution de notre pays que nous voulons placer dans l'avenir au même rang que les pays civilisés.

C) LA GESTION DES FOYERS D'ETUDIANTS ET DES FINANCES VOTEES A LEUR BENEFICE

Selon qu'il s'agisse d'une subvention votée par le Grand Conseil, d'un secours ou d'une aide quelconque octroyés aux étudiants par le ministère, il serait, sinon normal, du moins souhaitable que les différents présidents des différentes associations soient informés du montant et de la

répartition des sommes votées à leur bénéfice. Ce qui ne signifie pas une suspicion de l'honorabilité des gérants actuels.

Sur ce chapitre, les étudiants souhaiteraient, ainsi que le désirerait votre délégation auprès d'eux, sinon une gestion complète du moins une cogestion des foyers ou hôtels à l'exemple de Bordeaux où tout marche pour le mieux.

Ceci, éviterait du reste, la pratique des subventions à des organismes privés qui, loin d'aider les étudiants, s'appliquent à les brimer au profit de bien d'autres.

D) ORGANISATION DES VACANCES

Il est absolument indispensable, si l'on veut permettre aux étudiants de refaire leur santé souvent altérée par le surmenage et la sous-alimentation chez la plupart d'entre eux, qu'à la fin de chaque année scolaire, ils puissent jouir d'un repos quelconque hors des villes.

S'agissant toujours de vacances scolaires, il semble que la situation des boursiers doit être réexaminée avec la plus grande attention. En considérant qu'il serait normal que l'avantage, encore révisible, accordé aux boursiers pour aller voir tous les deux ans leur famille soit étendu aux non-boursiers, votre délégation insiste sur la nécessité de prévisions budgétaires suffisantes pour faciliter leur voyage aller et retour France-Afrique.

Par ailleurs, des subventions appréciables permettraient le fonctionnement normal de plusieurs colonies sous la responsabilité de la FEANF que nous croyons d'ores et déjà bien mieux placée que toute autre autorité.

.....

CONCLUSIONS

Notre Assemblée, en décidant d'envoyer une mission d'information auprès des étudiants africains d'AOF poursuivant leurs études en France, avait certes pour unique souci d'être renseignée et sur la situation matérielle et morale de nos boursiers et sur l'emploi effectif des sommes qui leur sont octroyées.

Votre délégation pense que le Grand Conseil ne trouvera l'ombre d'aucune démagogie dans le rapport qui leur est présenté car il faut bien avouer, que nous-mêmes, en acceptant de remplir cette délicate mission, avons, au départ, nourri les mêmes préjugés qui ont présidé à la décision de l'Assemblée toute entière.

Mais c'est en toute objectivité que, rendus sur place, nous avons été amenés, compte tenu de nos constatations personnelles, à vous présenter tel qu'il est, un rapport qui, sans doute, ne semble pas donner une démonstration éclatante de bien des personnes.

Il est certain que c'est pour améliorer le sort des boursiers méritants et de prendre des mesures pour les étudiants consciencieux que le Grand Conseil a tenu à s'informer sur place de leur situation tant matérielle que morale.

Votre délégation vous dit que :

Si certaines conditions, notamment en ce qui concerne le contrôle par eux de l'émission, de la réception, de l'emploi des sommes votées à leur intention sont remplies,

Si le taux de la bourse est mise en relation avec la montée des prix et au coût de la vie,

Si les allocations aux étudiants internes, malades ou en post-cure, sont rehaussées, le paiement des allocations aux étudiants mariés accordé, l'institution des primes d'impression de thèse est mise au point, le paiement des bourses fait sans exiger de certificat de scolarité au début de l'année, les mesures telles que rétention d'un certain pourcentage opéré sur la bourse pour retarder la présentation du certificat de scolarité supprimées,

Si l'exonération des droits d'inscription et d'examen (en particulier pour les étudiants de technique) est obtenue,

Si la reconduction des bourses pour permettre à certains étudiants de médecine, droit, lettres, sciences ou des écoles techniques, une spécialisation et une meilleure qualification est acceptée,

Si la suppression des bourses en cours d'année est arrêtée, la création d'une bibliothèque de prêt de livres aux étudiants africains est réalisée dans les grands centres,

LE PROBLEME MORAL ET MATERIEL DE NOS BOURSIERS qui préoccupe le Grand Conseil se trouverait résolu du même coup.

A partir de ce moment, la création de restaurants où les étudiants pourraient trouver une nourriture convenable viendrait parfaire le reste.

Votre mission conclut son rapport en demandant au Grand Conseil non seulement de l'accepter et de la considérer comme un témoignage sincère et loyal de notre séjour en France mais elle insiste pour que soit émis le vœu que des étudiants africains ayant terminé leurs études soient placés en Afrique noire, sans discrimination, voire même par priorité.

Le Président
Rapporteur

HUBERT MAGA
YAMEOGO

Le

MAURICE

DEVIS ESTIMATIF DU TROUSSEAU NECESSAIRE A UN ETUDIANT AFRICAIN A PARIS, pour servir à la fixation de l'indemnité annuelle d'installation établi à la date du 1er août 1950

1 complet : pantalon et veston 18.000 frs	
1 pantalon du même tissu	7.000
1 blouson ou veston d'usage courant	7.500
1 pantalon d'usage courant	6.000
1 pardessus tous les deux ans (soit ½ pardessus par an)	7.500
1 imperméable tous les deux ans (soit ½ impr par an)	4.100
1 paire de chaussures	4.800
1 paire de chaussures d'usage courant, d'été ou autres	3.600
1 paire pantoufles	850
1 chemise à 1.350 [sic]	5.400
2 chemises à 1.100	2.200
4 tricots de peau en coton à 350	1.400
2 tricots de peau en laine à 500 1.000	
4 caleçons ou slips à 350	1.400
2 caleçons long d'hiver à 800	1.600
4 paires de chaussettes ou socquettes à 250	1.000
4 paires de chaussettes en laine à 450	1.800
4 cravates à 500	2.000
1 bérêt ou autre coiffure	750
1 pull-over	1.800
2 pyjamas à 1.800	3.600
4 serviettes de toilette à 450	1.800
2 gants de toilette	100
6 mouchoirs	600
1 paire de gants	800

1 cache-col	600
-------------	-----

Dépense totale annuelle pour un trousseau
87.200

OBSERVATIONS – la durée d’usage de certains effets peut être répartie sur plusieurs années. On peut considérer qu’une année sur trois, l’ensemble du trousseau n’a pas besoin d’être renouvelé. Ainsi la moyenne annuelle s’établit de la façon suivante :

$$\frac{87.200 \times 2}{3} = 58.133 \text{ francs}$$

3

L’indemnité annuelle d’installation devrait donc être fixée à la somme de 58.133 francs, compte tenu des dépenses en livres et autres fournitures scolaires impossibles à chiffrer.

Le trousseau type s’inspire de celui fourni aux élèves des grandes écoles d’Afrique noire (École de médecine, Écoles normales, etc.) et en tenant compte des rigueurs du climat européen.

Les prix sont ceux pratiqués en moyenne dans tous les magasins sur des articles de qualité relativement bonne.

ASSOCIATION DES ETUDIANTS AFRICAINS DE PARIS

Siège social

184 boulevard Saint-Germain

Paris VIe

BUDGET MENSUEL MINIMUM D'UN AFRICAIN DE PARIS

Dressé à la date du 1er août 1950

I - LOGEMENT -

a) Chambre d'hôtel 4.500

b) Chauffage : 40 Frs par jour

Soit $40 \times 30 = 1.200$ Frs par moisSur une base de 6 mois : 1.200 600

2

c) Eau chaude : 20 Frs par jour

Soit $20 \times 30 = 600$ Frs par mois 600 5.700II - NOURRITURE -

2 repas par jour à 150 Frs le repas

300 Frs, soit pour un mois $300 \times 30 = 9.000$

1 petit-déjeuner par jour à 50 Frs

Soit pour un mois : $50 \times 30 = 1.500$

Suppléments [sic] divers : thé, café....

Goûters : 50 Frs par jour $50 \times 30 = 1.500$ 12.000III- TRANSPORTS -

2 cartes hebdomadaires de métro par

Semaine à 105 Frs la carte :

 $105 \times 2 \times 4 = 840$ Frs par mois 840

1 carnet de métro par semaine à 140 Frs		
140 X 4 = 560		560
1 carnet d'autobus par semaine à 140 Frs		
140 x 4 = 560	560	1.960
<u>IV – BLANCHISSAGE – NETTOYAGE –</u>		
Linge de cors [sic] : 600 Frs par semaine		
Soit pour un mois : 600x4 = 2.400		
Nettoyage des vêtements en laine :	500	2.900
		<hr/>
Total à reporter		22.560 Frs

V – ENTRETIEN

Nécessaire de toilette : savon à barbe, lames,

Dentifrice, savon, cirage, etc...

Frais de correspondance

Fournitures scolaires, etc..... 2.500

VI – ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES –

Piscine, culture physique, etc...

150 Frs par semaine : 150 x 4 = 600 600

Conférences, cinéma, théâtre 2.000 2.600

Total 27.660 frs

OBSERVATIONSI – LOGEMENT

Les étudiants africains habitent pour la plupart l'hôtel, le prix de 4.500 Frs par mois pour une chambre d'hôtel est un prix moyen. Certains étudiants ont en charge des loyers supérieurs, d'autres inférieurs mais rarement.

Le chauffage est compté pour 6 mois de l'année, l'eau chaude, pour toute l'année. Les étudiants habitent des hôtels souvent insuffisamment chauffés (étages supérieurs) et sont obligés, pour veiller le soir, pendant les mois les plus froids, de se chauffer au bois ou à l'alcool, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires non entrées en compte.

II – NOURRITURE –

Les étudiants africains subissent en général une sous-alimentation chronique dont les efforts [sic] se traduisent par la recrudescence des affections pulmonaires. De 1947 à 1950, le nombre de malades africains admis dans les services de la Fondation « Sanatorium des étudiants de France », s'établit comme suit :

29 en 1947-1948

37 en 1943 – 1949

53 en 1949 – 1950

Ces chiffres ne comprennent que des Universitaires, des grands lycées (classes après le baccalauréat) et quelques étudiants techniques.

STATUTS DE LA FEANF

FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS D'AFRIQUE NOIRE EN FRANCE

STATUTS

PRÉAMBULE

Compte tenu :

- du nombre important et sans cesse croissant des étudiants d'Afrique noire en France et de la constitution légalement reconnue de nombreuses associations d'étudiants africains ;
- de l'identité de leurs intérêts et de l'importance des problèmes qui leur sont particuliers ;
- de la nécessité de s'unir pour s'entraider plus efficacement et étudier au mieux les problèmes de leur pays d'origine : l'Afrique noire.

TITRE I :

CONSTITUTION ET BUT

Article 1 : Il est créé une Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) après les assises des congrès constitutifs tenus respectivement à Lyon les 5, 6 et 7 avril 1950 et à Bordeaux les 28, 29 et 30 décembre 1950.

Article 2 : Le siège de la fédération est établi à Paris, provisoirement au 184 Boulevard Saint-Germain, Paris 6^{ème}.

Article 3 : Le but de la fédération est :

- de grouper toutes les associations d'étudiants d'Afrique noire en France ;
- de défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants d'Afrique noire ;
- d'établir et d'entretenir des relations avec :
 - a) les associations d'Afrique noire dont les activités sont compatibles avec celles de la fédération,
 - b) les instituts scientifiques et les établissements d'enseignement d'Afrique noire,
 - c) les associations ou fédérations françaises et internationales dont les activités sont compatibles avec celles de la fédération ;
 - d) de représenter officiellement les associations d'étudiants d'Afrique noire auprès de toutes les autorités administratives et universitaires ;
 - d'envoyer, si besoin est, des délégations chargées de défendre leurs intérêts auprès des autorités administratives locales, métropolitaines et africaines ;
 - d'étudier les problèmes relatifs à l'Afrique noire, de diffuser par tous les moyens la connaissance des milieux africains et de faire connaître à ses membres les milieux français et étrangers ;
 - de servir d'intermédiaire entre ses membres et les comités et

associations d'aide aux étudiants.

Article 4 : La fédération n'adhère à aucun parti politique et ne prend part à aucune manifestation organisée par un parti ou un groupement politique.

Article 5 : La qualité de membre actif est réservée exclusivement aux membres africains, membres de l'une des associations fédérées.

La qualité de membre honoraire ne peut être accordée aux anciens étudiants, ex-membres d'une des associations fédérées.

TITRE II :

ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Article 6 : La fédération est administrée par un conseil d'administration composé d'un délégué et du président de chaque association fédérée, à l'exception de l'association des étudiants africains de Paris qui a six délégués dont un président.

Article 7 : Le conseil d'administration exerce ses prérogatives par l'intermédiaire d'un comité exécutif composé de quatre membres : un président, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier général, élus en congrès parmi les six délégués de Paris au conseil d'administration.

Article 8 :

1. Le président du comité exécutif représente la fédération dans la vie civile et judiciaire. Il veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et du congrès.

2. Le secrétaire général s'occupe des affaires courantes en étroite collaboration avec le président qu'il remplace en cas d'empêchement. Il tient les archives de la fédération.

3. Le secrétaire adjoint seconde le secrétaire général dans ses fonctions.

4. Le trésorier général gère les fonds de la fédération.

Article 9 : Le conseil d'administration élabore son règlement intérieur et le propose au congrès devant lequel il est responsable. Il contrôle toutes les activités du comité exécutif.

Article 10 : Le conseil d'administration est chargé de préparer l'ordre du jour et de fixer la date et le lieu du congrès.

Article 11 : Le comité exécutif est tenu :

1. d'envoyer un compte rendu trimestriel au président de chacune des associations fédérées ;
2. de convoquer le conseil d'administration au moins deux fois par an. Toutefois, le conseil d'administration peut se réunir sur la demande d'au moins deux des associations fédérées.

Article 12 : Le renouvellement du comité exécutif a lieu tous les ans au congrès fédéral. La démission globale ou partielle du comité exécutif ne peut être examinée qu'en séance plénière du conseil d'administration :

1. Si le comité exécutif démissionne globalement ou s'il est mis en minorité par un vote de défiance, le conseil d'administration prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne marche de la fédération et convoquer un congrès extraordinaire dans le plus bref délai.

2. En cas de démission partielle ne dépassant pas la moitié des membres du comité exécutif, le conseil d'administration est habilité à pourvoir au remplacement immédiat des membres démissionnaires.

Article 13 : Les membres du comité exécutif sont rééligibles.

Article 14 : Le conseil d'administration peut charger une ou plusieurs associations fédérées :

1. d'élaborer un bulletin de la fédération dont la matière est fournie par les associations fédérées ;
2. d'organiser les colonies de vacances, excursions, manifestations artistiques.

Les délégués au conseil d'administration doivent, dans un but de coordination, fournir à chaque réunion un rapport sur les activités culturelles et sociales de leurs associations.

TITRE III :

CONGRÈS FÉDÉRAL

Article 15 : Le congrès fédéral se réunit annuellement aux vacances de Pâques sur convocation du comité exécutif après fixation de l'ordre du jour et de la date par le conseil d'administration. Il peut être réuni exceptionnellement à la demande du conseil d'administration ou à la demande de la moitié au moins des associations fédérées.

Article 16 : Le congrès définit la ligne d'action de la fédération pour l'année en cours.

Article 17 : Le congrès fédéral comprend les délégués de chaque association fédérée élus comme suit :

Un délégué par vingt membres avec arrondissement possible :

- au chiffre supérieur. Cependant, le minimum de voix est fixé à deux et le maximum à vingt par association.
- Les délégués ainsi définis comprennent obligatoirement les membres du conseil d'administration, à l'exception de ceux du comité exécutif.

• Toutefois, une association n'ayant pu envoyer tous ses délégués au congrès conserve ses droits auxquels elle a droit dans le vote.

Article 18 : La révision des statuts peut être demandée au congrès par une association fédérée.

- Cette révision ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des votants.
- Les modifications seront faites par le conseil d'administration et ratifiées par le congrès.

Article 19 : La fédération a un budget autonome géré par le trésorier général et alimenté par :

1. un droit d'entrée de 1.000 francs français pour chaque association fédérée ;
2. les recettes fournies par les cotisations versées par les membres de la fédération ;
3. le quart des cotisations perçues par les associations fédérées ;
4. les subventions légales que la fédération pourra recevoir.

Article 20 : Les dépenses de la fédération sont laissées sur l'initiative du comité exécutif dont le trésorier général devra, à chaque congrès, faire un compte rendu détaillé.

TITRE V :

RAPPORTS AVEC LES DIVERS ORGANISMES ESTUDIANTINS

Article 21 : La fédération peut entretenir des relations cordiales et corporatives avec les associations et fédérations ayant des buts similaires.

Article 22 : La fédération peut envoyer des observateurs auprès des différents congrès d'étudiants. Ces observations devront fournir un rapport écrit à la fédération sur l'ensemble des questions débattues. Les interventions éventuelles des observateurs ne peuvent en aucun cas engager la fédération.

QUESTIONNAIRE DISTRIBUÉ EN AFRIQUE PAR LA FEANF EN 1956⁴¹⁴

« Travailleurs d'Afrique, à vous la parole »

« Travailleurs d'Afrique, *l'étudiant d'Afrique noire* est à votre service, le plus souvent, vous ne disposez d'aucun moyen pour exprimer vos revendications. Par contre, une multitude de gens sont payés pour vous mentir à votre sujet. Par là, ils empêchent les travailleurs de France et d'ailleurs de connaître vos aspirations et de vous aider à les réaliser.

L'étudiant d'Afrique noire, lui, veut être votre organe auprès des masses européennes.

Pour cela, nous vous invitons très chaleureusement une fois de plus :

- 1- A nous adresser beaucoup d'articles ;
- 2- à nous poser toutes sortes de questions sur tout ce qui vous intéresse et à nous dire quels sujets vous voulez voir aborder dans notre journal.

Aujourd'hui, nous venons à domicile vous donner la parole, vous écouter, pour vous aider à lutter contre la misère, l'ignorance, l'injustice. Ne nous donnez pas votre nom, mais autant que possible, répondez à ces questions et ajoutez même d'autres renseignements. En nous révélant vos difficultés et vos besoins, vous nous permettrez de vous aider efficacement dans votre lutte pour améliorer votre situation. En répondant à ces questions, vous montrerez aux travailleurs d'Europe combien vos conditions de vie sont dures ; quand ensuite les colonialistes viendront leur dire qu'ils améliorent continuellement votre niveau de vie, les travailleurs d'Europe ne les croiront plus, au contraire ils lutteront pour vous.

- 1- Nom de votre région ?

Votre nationalité ?

Etudes poursuivies et degré atteint ?

En qualité de quoi travaillez-vous

Depuis quand ?

Quels métiers avez-vous déjà exercés ?

Durant combien de temps ?

Etes-vous mariés ? Nombre d'enfants ?

- 2- Votre exploitation est-elle agricole ? industrielle ? commerciale ? une institution culturelle ou de bienfaisance (ex. école, hôpital) ?

- 3- Nationalité du propriétaire ?

Sa profession ?

A-t-il d'autres activités lucratives ? d'autres exploitations ?

Lesquelles ?

Qui dirige ? Le propriétaire ?

Sinon, nationalité du directeur ?

Nationalité des contremaîtres ?

Nationalité des sous-chefs ?

4- Pour les années 1946, 1951, 1956, indiquer :

- a) L'effectif permanent de votre exploitation
- b) L'âge minimum et maximum des travailleurs

⁴¹⁴ AN – Caran - Fonds moderne AOF –G 17 G 97 – Bobine 475

- c) Pour les exploitations agricoles ajoutez l'étendue de la vôtre
- 5- Instruments dominants :
Outils (machettes, houes, etc) ?
Machines (tracteurs, bulldozers) ?
Indiquer leur nombre et leur propriétaire ?
Pas d'outil ou de machine ?
 - 6- Les bâtiments de l'exploitation sont-ils spacieux ? aérés ? secs ? Y a-t-il l'électricité ?
L'eau ?
 - 7- Emploie-t-on des engrais chimiques ?
 - 8- Nombre de travailleurs 1946, 1951, 1956 ?
Qualifiés (femmes, hommes) ?
Semi-qualifiés (femmes, hommes) ?
Travailleurs spécialisés (femmes, hommes) ?
Manœuvres (femmes, hommes) ?
 - 9- Quantité de travail faite par jour et par vous seul (ou par votre équipe), en moyenne en 1946, 1951, 1956 ?
 - 10- Principaux produits de votre exploitation ?
Quantités consommées par le propriétaire et en famille ?
Quantités commercialisées
A l'extérieur
A l'intérieur
Qui les achètent ?
A quel prix ?
A combien évaluez-vous les bénéfices annuels du patron ?
 - 11- Travaillez-vous le jour ? Combien d'heures ? La nuit ? Combien d'heures ?
Durée de la journée de travail : 1946, 1951, 1956 ?
Durée de la semaine de travail ?.....
Votre salaire : 1946, 1951, 1956 ?
En argent ?
En nature ?
Avec ou sans nourriture ?
Avec ou sans logement ?
 - 12- Montant annuel de votre loyer ?
Votre habitation a-t-elle l'eau courante ? L'électricité ? Un WC ? Particulier ou salle de bains ?
Combien de pièces compte votre habitation ?
Combien y êtes-vous habituellement ?
 - 13- Montant actuel de vos impôts : 1946, 1951, 1956 ?
Cotisations pour syndicats ?
Cotisation pour la société (1946, 1951, 1956) ?
Cotisations de prévoyance (1946, 1951, 1956) ?
 - 14- Bénéficiez-vous des congés payés ? de la sécurité sociale ?
Depuis quand ?
Durée des congés payés ?
Tarifs des paiements ?
Tarifs de l'assurance-accident ?
De l'assurance vieillesse ?

De l'assurance-décès (attribution d'une indemnité à la famille d'un travailleur décédé) ?

15- Dans votre quartier ou votre village, existe-t-il et depuis combien de temps :
 Une distribution d'eau ?
 D'électricité ?
 Des rues goudronnées ?
 Un pharmacien ?
 Un médecin ?
 Une école ?
 Un hôpital ou un dispensaire ?
 La scolarité et les frais médicaux sont-ils gratuits pour vous ?
 Sinon, quels tarifs payez-vous ?

16- Vos enfants fréquentent-ils l'école ?
 Comme boursiers ?
 Que deviennent-ils à la fin de l'école primaire ?
 Existe-t-il et depuis combien de temps des cours post-scolaires ?
 Des cours pour adultes ?
 Que pensez-vous de ces cours ?

17- Que mangez-vous habituellement ?
 En quelles quantités par jour ?
 Cette nourriture est-elle :
 Produite par vous-même ?
 Achetée ?
 Reçue de parents ou amis ?
 Avez-vous une bicyclette ?
 Une auto ou un engin motorisé ?
 Une voiture, une machine à écrire ou à coudre, un frigidaire ?
 Combien de costumes ou de robes ?
 Combien de paires de souliers ?

18- Lisez-vous un journal ?
 Lequel ?
 Allez-vous au cinéma, au bal, aux sports, à quel autre spectacle ?

19- Quels sont les syndicats de votre exploitation ?
 Leurs effectifs respectifs ?
 Votre syndicat compte-t-il le plus d'adhérents parmi les manœuvres ou parmi les travailleurs qualifiés ?
 Semi-qualifiés ? Spécialisés ?
 Noirs et blancs militent-ils dans les mêmes syndicats ?
 Oui, depuis quand ?
 Non, pourquoi ?

20- Etes-vous journalier ? titulaire ? Travaillez-vous selon un contrat ? Sa durée ? qui
 tranche vos différends avec la direction : une discussion entre le syndicat et le patron ?
 Une décision d'un agent de l'autorité publique ?
 A quelle condition pouvez-vous être licencié ?
 Qui a fixé l'ensemble de vos droits et de vos devoirs dans l'exploitation ?
 L'autorité publique ?
 Votre discussion avec l'employeur ?
 Des conventions collectives ?

DÉCLARATION APRES LA DISSOLUTION DE LA FEANF

« Déclaration : dénonçons la mesure fasciste de dissolution de la F.E.A.N.F. »

Le gouvernement français vient de dissoudre la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.). La bourgeoisie impérialiste française vient ainsi de franchir un pas de plus dans la fascisation.

Cette mesure intervient à un moment où, empêtrée jusqu'au cou dans la crise du système capitaliste- révisionniste mondial, la bourgeoisie impérialiste française, aidée des révisionnistes et réformistes de toutes nuances, cherche les moyens d'en rejeter les conséquences sur la classe ouvrière et le peuple français, les travailleurs et étudiants étrangers, les pays néo-coloniaux et dominés. La montée de la lutte des peuples de par le monde, en France et dans les néo-colonies, aggrave cette crise. La bourgeoisie impérialiste française s'est engagée dans une politique de restructuration capitaliste dont les conséquences sont :

La liquidation de secteurs entiers de production devenus moins rentables, d'où les fermetures d'entreprises, l'accroissement du chômage, etc.

La remise en cause des droits démocratiques et sociaux acquis de haute lutte par le peuple français par :

- les atteintes au droit de grève et de manifestation ;
- les atteintes aux droits acquis en matière de santé ;
- les atteintes au droit à l'instruction par les fermetures d'écoles, le démantèlement de filières entières de l'université française, le renforcement de la sélection, l'intégration directe des centres de recherche aux monopoles impérialistes et l'exclusion de plus en plus des enfants des ouvriers, etc.

Pour imposer cette politique antipopulaire, la bourgeoisie impérialiste a mis en place un dispositif législatif répressif qui vient renforcer le Projet Peyrefitte pour réprimer et tenter d'étouffer les luttes populaires. Elle a érigé en méthode de gouvernement la xénophobie et le racisme en présentant les étrangers comme étant les responsables de la crise dans le but de mystifier et divertir la classe ouvrière et le peuple français, cultiver en leur sein le chauvinisme pour briser la solidarité de lutte nécessaire entre travailleurs et étudiants français et étrangers, tous victimes de cette même politique.

C'est à cette fin que la bourgeoisie impérialiste française multiplie les mesures, décrets et lois racistes et fascistes Barre-Bonnet-Stoléru-Imbert qui codifient et légalisent la répression, les expulsions arbitraires, les atteintes au droit d'accès libre à l'université ainsi que le décret-loi sur les associations étrangères de 1939.

Cette mesure fasciste intervient à un moment où l'on assiste à l'approfondissement de la lutte de classes dans le monde, en Afrique et singulièrement dans les anciennes colonies françaises avec l'émergence de partis communistes authentiques dans certains pays, élevant ainsi le niveau des luttes populaires. Cette évolution de la lutte des peuples africains provoque la panique dans le camp de la réaction et le renforcement de l'alliance entre les impérialistes français et les régimes fantoches qu'ils ont installés au pouvoir en Afrique pour garantir leurs intérêts, étouffer la lutte des peuples africains et conjurer la révolution.

La crise a également exacerbé les rivalités inter- impérialistes au point d'obliger les impérialistes français à soigner davantage leurs rapports avec les bourgeoisies réactionnaires au pouvoir en Afrique pour espérer préserver leurs chasses gardées. C'est le sens des multiples interventions militaires françaises en Afrique. La récente déclaration du Premier ministre français Raymond Barre devant

l'Assemblée nationale comparant les universités françaises à un dépotoir qui servirait de refuge aux étudiants étrangers pour organiser la subversion contre les régimes politiques en place dans leurs pays d'origine, illustre parfaitement l'orientation franchement fasciste de la politique de l'impérialisme français.

Voici autant d'éléments qui éclairent les objectifs de l'impérialisme français. Ce qui est en cause, ce n'est pas l'immigration tout court. L'impérialisme a besoin de la main d'œuvre immigrée, mais il la veut docile, taillable et corvéable à merci. Ce qui est en cause, c'est la fraction la plus consciente et la plus combative de l'immigration qui lutte et montre sa détermination à développer la solidarité avec la classe ouvrière française pour refuser ensemble de faire les frais de la crise au moment même où la classe ouvrière retrouve son parti communiste (le Parti communiste des ouvriers de France (P.C.O.F.)), lequel travaille à arracher les ouvriers à l'influence diviseurs et fossoyeurs des luttes ouvrières et populaires en France. La bourgeoisie impérialiste et les révisionnistes redoutent la révolution. C'est pourquoi ils ne reculeront devant rien pour tenter de la conjurer.

Depuis sa création en 1950, la F.E.A.N.F. a toujours pris le parti des peuples contre l'impérialisme. Elle s'est toujours attachée à défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants africains dont les conditions de vie n'ont cessé de se dégrader pour atteindre aujourd'hui la limite du supportable avec les lois Barre-Bonnet- Stoléru-Saunier Séité et le décret Imbert.

Grâce à son orientation anti-impérialiste, la F.E.A.N.F. a fait prendre conscience aux étudiants africains de la nécessité de lier leur sort à celui des peuples d'Afrique dont ils sont partie intégrante et qui vivent dans la misère la plus noire.

Les étudiants africains ont acquis la conviction que la domination impérialiste sur l'Afrique depuis la colonisation jusqu'à nos jours constitue la cause fondamentale de la misère des peuples africains et explique leur présence ici en France.

C'est pourquoi la F.E.A.N.F. s'est toujours rangée aux côtés des peuples africains dans leurs luttes contre l'impérialisme international, français en particulier. La F.E.A.N.F. a constamment dénoncé les affres de la domination impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste et contribué ainsi à la prise de conscience grandissante des peuples africains, de la jeunesse notamment sur les causes de l'exploitation et l'humiliation dont ils sont victimes.

C'est pourquoi la F.E.A.N.F. a toujours constitué la cible à abattre pour les impérialistes français et leurs complices et alliés les bourgeoisies réactionnaires africaines.

Depuis 1977, l'impérialisme français a sorti de ses tiroirs le décret-loi de 1939 pour tenter d'imposer aux organisations étrangères, à la F.E.A.N.F. en particulier, de nouveaux statuts dans lesquels ces organisations dont la F.E.A.N.F. doivent renoncer à faire de la politique, c'est-à-dire se faire les complices par leur silence de la politique d'exploitation et de misère des impérialistes français et de leurs valets et alliés africains notamment. Devant le refus de la F.E.A.N.F. d'obtempérer, la police de l'impérialisme français a alterné hésitation et menace de dissolution. Alors pourquoi cette mesure intervient-elle aujourd'hui ?

Aux autres raisons invoquées plus haut, notamment l'approfondissement de la lutte de classes sur le continent africain, il faut ajouter :

1) La tenue victorieuse du xxxiu' congrès extraordinaire qui a permis à la F.E.A.N.F. de surmonter la crise qui la minait et dont scs ennemis les impérialistes, leurs agents et les liquidateurs en notre sein espéraient sa mort certaine. C'est au grand dam des ennemis de la F.E.A.N.F. que le xxxin^e congrès a fait le bilan critique de la vie et de l'orientation de la Fédération depuis sa naissance et indiqué la nécessité de rompre avec les flottements du passé pour placer plus nettement et plus conséquemment la F.E.A.N.F. dans le camp des peuples et de la révolution en appelant les étudiants africains à :

— Dénoncer et combattre l'impérialisme, le social-impérialisme, la bourgeoisie, la réaction et l'opportunisme ; cultiver en leur sein l'attachement à la démocratie et le désir de participer à la révolution.

— Rejeter l'influence du spontanéisme et du populisme des révolutionnaires prétendument sympathisants du M.L. qui, au lieu d'œuvrer à la création du parti marxiste-léniniste, viennent faire jouer au mouvement étudiant le rôle d'avant-garde, de groupement dirigeant de la classe ouvrière et de nos peuples.

— Lier notre sort à celui des ouvriers et paysans en luttant pied à pied pour la défense et le respect de nos droits démocratiques et sociaux et refuser de jouer le rôle d'agents de l'impérialisme, du social-impérialisme et de la bourgeoisie.

— Soutenir et populariser les justes luttes de la classe ouvrière et des peuples dans nos pays, en Afrique et dans le monde ; soutenir l'Albanie socialiste (5).

— Se convaincre de la nécessité de la direction de la classe ouvrière en se mettant consciemment sous l'influence de son idéologie par une appréciation correcte de la situation objective et subjective sur les plans international, africain et national.

— Approfondir notre connaissance des réalités économiques et sociales de nos sociétés et des expériences de lutte de libération nationale et sociale dans le monde.

2) La reprise des activités de la F.E.A.N.F. à la lumière de la nouvelle orientation après une période de léthargie, de désarroi politique et de flottement due à la crise que traversait notre organisation. Au nombre de ces activités, citons :

- a) le grand meeting du 1^{er} mars en commémoration de la journée du 21 février ;
- b) la manifestation dans la rue le 1^{er} mai aux côtés de la classe ouvrière et de la jeunesse révolutionnaire de France à Paris et en province ;
- c) la participation active de la F.E.A.N.F. aux récentes luttes contre les lois et décrets racistes, fascistes et xénophobes dans les universités, notamment en province.

Aujourd'hui en France, plus aucune association ou organisation anti-impérialiste n'est à l'abri de cette mesure fasciste et répressive. Avant la F.E.A.N.F., d'autres organisations anti-impérialistes ont été frappées de la même mesure dont les dernières en date sont : l'Association des Etudiants et Stagiaires Dahoméens en France (A.E.D.) en avril 1979, le Mouvement des Travailleurs Ivoiriens en France (Mo.T.I.F.) en juin 1979, l'Union Nationale des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (U.N.E.E.C.I.) en février 1980, l'Association des Etudiants d'Origine Malgache (A.E.O.M.) en 1980.

La mesure répressive et fasciste de dissolution de la FEANF.

Mais la vie nous enseigne que la répression n'a jamais réussi à arrêter la roue de l'histoire. La répression fasciste de l'impérialisme français ne pourra jamais tuer la prise de conscience grandissante et le désir ardent de la jeunesse africaine, organisée au sein de la F.E.A.N.F., notamment de participer aux côtés des peuples d'Afrique à la révolution sous la direction de la classe ouvrière et de son parti, le Parti communiste authentique.

Notre conviction est donc claire : rien, absolument rien, ne peut sauver durablement la bourgeoisie impérialiste française, ses complices et alliées les bourgeoisies réactionnaires africaines et leur système pourri et agonisant de leur fin inéluctable.

Ainsi apparaît clairement la nature politique de la mesure qui frappe la F.E.A.N.F. Cette mesure fasciste est inacceptable et doit être dénoncée par tous les hommes attachés à la liberté et à la démocratie.

La F.E.A.N.F. fait appel à toutes les forces de progrès, aux organisations démocratiques en France et dans le monde pour condamner et dénoncer cette mesure fasciste et en exiger l'abrogation pure et simple.

Non à la dissolution de la F.E.A.N.F. !

Les peuples du monde vaincront !

Les peuples d'Afrique vaincront !

Vive la F.E.A.N.F. !

Paris, le 18 juin 1980
Le Comité exécutif de la F.E.A.N.F. »

LETTRE OUVERTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE
DAKAR⁴¹⁵

Dakar le 22 Novembre 1953

à

Monsieur le HAUT – COMMISSAIRE

Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française à

DAKAR

Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE,

C'est avec une émotion que nous avons suivi l'intervention passionnée de Monsieur le RECTEUR D'ACADEMIE DE L'A.O.F. après celles de M.M SENHOR.DIA Mamadou et AHOMADEGBE, lors des débats relatifs à l'affaire n° 1.125/GG-53 : proposition de résolution relative à l'octroi des bourses de l'enseignement pour les lettres et les sciences.

Nous rapportant aux faits véritables et vérifiables nous attirons votre attention sur la mise au point qui suit :

Si nous avons reconnu chaque fois la compétence exceptionnelle d'un professeur, nous faisons remarquer que nous n'entendons pas étendre cette compétence, comme le fait M. le RECTEUR en notre nom, à tout le corps professoral de l'institut des Hautes Etudes dont nous avons souligné à plusieurs reprises la carence et l'inaptitude.

C'est ainsi que dans leur requête du 19 Mars adressée au Président de la Sous-Commission de l'éducation nationale venue enquêter sur la marche effective de l'Institut des Hautes Etudes, les étudiants en médecine africaine déclaraient

«Après trois années de fonctionnement, nous sommes unanimes à reconnaître que nous sommes loin des promesses du début, et pour cela nous vous exposent [sic] les différentes matières qui nous sont dispensées :

1° Physique Médicale : Pas de professeur, un chargé de cours Docteur-ès-Sciences, non spécialiste de physique médicale.

2° Chimie médicale : Depuis deux ans pas de professeur. L'an dernier nous avons eu le privilège d'avoir un professeur de la Faculté de Médecine de BORDEAUX, qui a été obligé de faire en trois semaines les cours de 1ère et 2ème année qui normalement devraient s'étendre sur une période de trois mois. Par ailleurs pas de professeurs à l'examen oral comme professeur de suppléance, un chargé de cours en physiologie.

Cette année 1952/53 à trois mois de l'examen, aucun professeur de chimie n'est encore annoncé aux étudiants.

3° Histologie embryologique : pas de professeur, un chargé de cours (Médecin des Troupes coloniales).

4° Physiologie : pas de professeur, un chargé de cours (Médecin de l'armée de l'air)

5° Anatomie : pas de professeur, un chargé de cours, agrégé du service de santé des Troupes

⁴¹⁵ AN-Caran – Microfilm 200 Mi 3113.

Coloniales).

6° Parasitologie : pas de professeur, un chargé de cours licencié ès-sciences naturelles, étudiant en deuxième année de Médecine.

7° Médecine Expérimentale : pas de professeur le même chargé de cours qu'en Physiologie.

8° Bactériologie : pas de professeur, un chargé de cours (Médecin des Troupes coloniales).

9° Anatomie Pathologique : pas de professeur le même chargé de cours qu'en histologie.

10° Pathologie Médicale : professeur agrégé.

11° Pathologie Chirurgicale : professeur agrégé.

Sur 13 étudiants en Médecine de deuxième année, huit sont partis en France et cinq, tous

Boursiers, sont retenus à Dakar pour la troisième année.

Ce n'est nullement là notre première protestation, car nous nous sommes abstenus de nous présenter au concours d'externat de l'hôpital central de DAKAR, notre première requête étant restée sans suite.

Notre déception a été d'autant plus grande que nous avons eu l'occasion de comparer les cours que nous recevons à Dakar avec ceux que nous ont dispensés exceptionnellement des professeurs venus de métropole. Ce n'est pas que nous soyons opposés à la création d'une faculté de médecine à Dakar, bien au contraire, en tant qu'africains c'est pour nous une question essentielle que d'avoir une Faculté en A.O.F.

Ce que nous demandons, c'est qu'on ne transforme pas une école préparatoire de Médecine qui est loin d'avoir fait ses preuves en une école de plein exercice

De même le 22 novembre 1953, les étudiants en propédeutique lettre de Dakar adressaient une lettre de protestation aux grands conseillers ou ils déclaraient :

..... Nous déplorons que, depuis la création de Propédeutique jusqu'à ce jour, il n'y ai pas eu de professeur de faculté. On s'est borné jusqu'ici à nous envoyer de Bordeaux de véritables professeurs de facultés « en mission » spécialiste l'un en latin, l'autre en philosophie pour nous lancer pendant deux mois au plus et s'en retourner dans la métropole. Et nous les regrettons toujours car leurs cours sont clairs, complets et pleinement satisfaisants. Seulement le malheur est que leur relève est assurée par des professeurs de lycées, à la bonne volonté et aux efforts louables desquels nous sommes profondément sensibles.

Alors qu'à la métropole il y a un professeur spécialiste en chaque matière, à Dakar nous ne disposons que d'un seul professeur de lycée dans toutes les matières intéressant notre examen, tel est le cas des étudiants en Lettres classiques.

Ainsi nous sommes dans l'impossibilité d'acquérir une culture générale solide qui puisse nous faire affronter notre examen avec toutes les chances de succès, surtout si l'on tient compte qu'étant préparés dans des conditions différentes de celles de nos camarades de Bordeaux nous affrontons l'examen dans des conditions identiques. (les épreuves sont les mêmes pour Dakar et Bordeaux et la correction est faite sur pied d'égalité).

Vu donc toutes ses raisons :

1° La carence de professeurs de faculté pour assurer la parité de l'enseignement entre la métropole et Dakar.

2° l'imperfection de l'enseignement pour la propédeutique à Dakar.

3° la différence de condition de préparation à Dakar et à la métropole, malgré l'identité des épreuves et de la correction.....

De même les étudiants en Sciences sous couvert de l'AGED adressaient une motion au Président du Grand Conseil soulignant la carence des professeurs : « Alors qu'en métropole il y a des professeurs spécialistes pour chaque partie du cours (analyse, géométrie analytique, algèbre, mécanique etc) à Dakar il n'est prévu qu'un seul professeur

C'est pourquoi nous demandons qu'on apporte une solution rapide et adéquate à nos difficultés ou bien qu'on nous accorde le transfert de nos bourses à la métropole

Ainsi donc nous avons souligné qu'il n'y a à DAKAR depuis la fondation de l'Institut aucun professeur de lycée et que les professeurs que nous avons sont ou des professeurs de lycée , c'est-à-dire de l'enseignement secondaire ou des Docteurs en médecine ordinaires qu'on « consacre » facilement maîtres de conférence ou professeurs de faculté, comme si cela rendait leur compétence plus probante.

Monsieur SENGHOR a beau affirmer que les professeurs de lycée sont plus aptes à enseigner l'art de la dissertation, il n'en demeure pas moins vrai qu'en aucun cas un professeur de lycée formé par des professeurs de faculté pour l'enseignement secondaire ne peut se substituer à ces derniers dans les facultés.

Nous signalons par ailleurs le procédé qui consiste à attribuer officiellement à l'INSTITUT DES HAUTES ETUDES des professeurs de faculté de France qui ne font en fait qu'un séjour symbolique à DAKAR pour donner le « ton » selon le mot du RECTEUR (et cela pour les seules années où ils viennent) : leurs matières reviennent ensuite à des remplaçants INCAPABLES et alors bien sûr on « perd le ton ». Ainsi, en propédeutique classique M. PINSON (Professeur de lycée), cumulant déjà l'enseignement du grec et du français assure l'enseignement du latin laissé trop tôt, hélas, par le professeur GRIMAL de la faculté de lettres de Bordeaux.

De même en troisième année de médecine, les cours de parasitologie théoriquement dispensés par le Professeur LAVIER de la faculté de médecine de PARIS, sont assurés en fait par Mme ROUGET CAMPANA, laborantine à l'hôpital central africain, étudiante en troisième année de médecine.

Remarquons en passant qu'il y a des matières pour lesquelles il n'y a jamais de professeurs (chimie médicale par exemple).

Nous sommes d'accord avec M. le RECTEUR qu'il faut savoir lire et interpréter les statistiques qui sont trompeuses, mais, il ne faut pas oublier qu'elles auraient pu être plus désastreuses si les étudiants n'avaient consenti au surmenage qui leur est imposé par des circonstances particulièrement défavorables.

M. Le RECTEUR prétend aussi que les étudiants les plus brillants sont envoyés en France. Or, nous savons autant que l'opinion publique africaine (et cela depuis longtemps) que l'envoi des étudiants en France est fondé plutôt sur des facteurs politiques et raciaux ; pour le vérifier, il suffit de se reporter aux décisions de la Commission des Bourses de chaque année. Nous ne citerons que le cas de LAYTI NIANG, maintenu seul en troisième année de droit (en 1951/52) pour suivre les cours avec certains fonctionnaires tandis que tous ses camarades européens avaient leurs bourses

Faut-il insister davantage. M. Le RECTEUR considère comme un moindre mal le départ du tiers des étudiants admis parmi les meilleurs. Mais ces meilleurs, par quels critères les choisit-on ? . [.....]

A quoi correspondent [.....]

Nous attirons également votre attention sur le fait malheureux que, dans sa déclaration au grand Conseil, le RECTEUR tâche d'exclure de la discussion des problèmes universitaires le représentant des étudiants ainsi que les élus africains eux-mêmes sous prétexte d'incompétence. A cet égard, nous sollicitons notre représentation au sein du Conseil de l'Institut malgré les textes actuellement en vigueur qui en fixent la composition.

Ces premières précisions fournies, permettez-nous d'élever le débat, puisque ce n'est rien moins que le principe de l'université française qui est en jeu.

Le seul obstacle - et nous citons le député SENGHOR – « ce sont certains aphorismes dont on veut faire des vérités premières : on ne doit pas former des intellectuels mais des manuels, disait le Gouverneur général BREVIE – on doit former des techniciens et non pas des penseurs – dit-on aujourd’hui.

Et aussitôt nous pensons à tant de générations sacrifiées au nom de ces aphorismes, à tant d’instituteurs, à tant de leurs « médecins africains », et à tous ceux-là dont les diplômes sont aujourd’hui contestés, alors que leurs aptitudes les appelaient à des études plus complètes et à des carrières moins systématiquement subalternes.

Que répondre alors aux générations futures, si nous, étudiants africains, nous laissons perpétuer cet état de fait, si nous ne prenons pas nos responsabilités envers ces générations, si nous ne demandons à aller en France, comme le dit M. Le RECTEUR, par simple désir passionné.

Est-ce par désir passionné d’aller en France que tant de jeunes bacheliers africains s’inscrivent au PCB chaque année avec la perspective de quatre ans d’études à Dakar ? Est-ce aussi par désir passionné d’aller en France que tant d’autres étudiants africains s’inscrivent en droit avec la perspective d’études complètes à DAKAR ?

N’auraient-ils pas fait mieux, tous ceux-là de s’inscrire dans l’une quelconque des autres propédeutiques (.....) qui auraient satisfait leur passion après une année seulement d’études à DAKAR ?

Nous trouvons plutôt que la passion n’est pas loin lorsque, pour créer à n’importe quel prix et pour des fins plus ou moins inavouées, on fait absolument fi des aspirations des étudiants africains en leur imposant une orientation souvent sans aucun rapport avec leur formation antérieure et visiblement dans le seul but de réunir le nombre suffisant, et rien que le nombre qui justifierait de nouvelles créations bâtarde. Parmi de nombreux cas, citons celui des étudiants qui, ayant demandé conformément à leurs aspirations la préparation de l’école nationale vétérinaire d’Alfort, sont obligés de choisir entre deux disciplines aussi différentes que le droit et le PCB. Nous ne demandons qu’à nous fier à tous ceux qui sauront mériter notre confiance, mais nous n’accepterons pas qu’on nous considère comme un matériel inerte de construction.

Notre désir passionné, qui est aussi celui de tous les africains :

1e c’est de faire des études vraiment complètes avec de vrais professeurs de faculté et dans des conditions morales et matérielles saines.

2e c’est qu’on n’improvise pas en AOF une faculté avec des expédients.

3e c’est de garantir les fondements de ce qui a été fait autrement que par des décrets interministériels. Et à ce propos nous demandons la suppression pure et simple de la troisième année de médecine, année irrégulière dans une école préparatoire.

4e c’est d’asseoir ces fondements sur un enseignement de qualité réelle et non pas seulement de principe.

5e c’est de garantir l’équivalence non théorique, mais réelle, des diplômes délivrés à DAKAR avec ceux délivrés en France.

Nous redisons avec insistance qu’il faut désormais renoncer aux improvisations et aux expédients qui confinent souvent à la médiocrité.

Nous trouvons qu’il est temps que M. Le RECTEUR joue cartes sur table avec nous, qu’il est temps qu’il cesse de sacrifier nos aspirations au nom d’un bien social théorique.

Notre désir passionné, c’est donc la suppression pure et simple de l’INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DAKAR qui, depuis sa fondation, malgré les promesses de M. Le RECTEUR réitérées chaque année et malgré les sacrifices consentis par les Africains et les élus s’est maintenu au stade de l’improvisation et des expédients indéfendables quand il ne s’agit que du principe même de l’université française en Afrique.

EN CONCLUSION

Les membres de l'Association générale des étudiants de DAKAR, réunis en Assemblée générale le 22 novembre 1953, conscients de leurs responsabilités envers les générations futures réclament unanimement et fermement ou le renouvellement intégral du Corps professoral dans les seules disciplines déjà créées ou la SUPPRESSION DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES.

Veillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire l'expression de notre haute considération.

Le PRESIDENT

DIALLO Moustapha

DISCOURS-PROGRAMME

GOUVERNEMENT MILITAIRE RÉVOLUTIONNAIRE

Cotonou, le 30 Novembre 1972

La caractéristique fondamentale et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère. L'histoire de cette domination est celle de l'oppression politique, de l'exploitation économique, de l'aliénation culturelle, de l'épanouissement de contradictions inter-régionales et inter-tribales. Mais c'est aussi l'histoire de la longue lutte du peuple militant de notre pays qui, le 26 octobre 1972, marque une rupture radicale avec le passé et amorce une politique nouvelle d'indépendance nationale dont la base et la finalité restent ses intérêts et sa personnalité.

En effet, le peuple dahoméen est un peuple fier, épris de justice, riche des ressources de son pays et de son esprit, capable de sacrifice et d'héroïsme, impatient de prendre en main et d'assumer son destin.

C'est pourquoi, la seule voie qui s'offre à nous aujourd'hui est celle d'une politique nouvelle d'indépendance nationale. Mon propos, aujourd'hui, est donc de vous faire part du programme d'action que mon gouvernement entend suivre pour le redressement économique, social et culturel de la Nation. Il faut préciser que, quelle que soit l'ampleur de mon exposé, il ne saurait entrer dans le détail des choses. Il s'agira essentiellement des grandes orientations de l'action que le Gouvernement Militaire Révolutionnaire envisage de mener dans les domaines économique, politique, social et culturel. Vous avez eu et vous aurez l'occasion de discuter et de donner votre avis sur les tâches concrètes qui résulteront de ce programme.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il s'agira de liquider définitivement l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portent.

Comptons d'abord sur nos propres forces, sur nos propres ressources, sur l'initiative créatrices des larges masses dans notre lutte pour nous libérer de la domination étrangère, pour développer notre économie et pour donner à notre peuple la dignité et la personnalité d'un peuple libre ;

Réorganiser toute la structure économique, culturelle et sociale de notre pays dans le sens d'une libération de la domination étrangère, d'une éradication de la corruption, de la concussion et du népotisme, et d'une plus grande efficacité ;

Développer nos relations extérieures avec tous les pays sans discrimination sur la base du respect de la souveraineté nationale, de l'égalité et de l'avantage réciproque ;

Affermir l'autorité de l'État.

Ce simple énoncé montre l'immensité et la complexité de la tâche qui incombe au Gouvernement Militaire Révolutionnaire. Il indique aussi que, pour y faire face, il faudra agir simultanément dans tous les domaines.

Le monde rural

Le monde rural regroupe la plus grande proportion de la population dahoméenne. Il contribue pour la plus large part à la création de richesses nationales. Par contre il participe très modestement à la redistribution

de ces richesses. Le principe directeur, qui guidera le gouvernement dans son action, sera d'exploiter au mieux les vocations naturelles du pays, tant du point de vue des cultures industrielles que de celui des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche.

a – Agriculture

Une politique de garantie et d'amélioration du prix au producteur constitue la première condition et le moyen d'incitation le plus efficace dans l'immédiat à l'augmentation de la production agricole.

Dans ces conditions le Gouvernement Militaire Révolutionnaire préconise :

La transformation en un organisme autonome doté de moyens puissants de l'actuel fonds de soutien des produits agricoles.

Le rejet de la politique actuelle de détournement des ressources de ce Fonds au profit aussi bien des sociétés privées que de l'État.

L'extension progressive des activités de ce Fonds au bénéfice des produits de notre agriculture, qu'il s'agisse des produits industriels d'exportation ou des produits vivriers destinés à l'alimentation de nos populations.

La prise en charge par l'État du conditionnement et de la commercialisation de nos produits d'exportation, notamment le coton et le tabac.

A moyen et à long terme, l'augmentation de notre production agricole et la consolidation de notre indépendance supposent un changement qualitatif de nos moyens de production, une réforme de nos structures agraires, l'abolition de la monoculture, la valorisation sur place des produits de notre agriculture.

b – Elevage

Faute d'une option claire, la politique dans le domaine de l'élevage, des divers gouvernements qui se sont succédés jusqu'à ce jour, s'est caractérisée par des actions dispersées, aussi vaines que paralysantes. C'est ce qui explique la croissance lente du cheptel dahoméen.

Aussi, l'action du Gouvernement Militaire Révolutionnaire dans ce secteur sera-t-elle guidée par le principe d'utilisation optimum des vocations naturelles des diverses régions du pays. Des études sur des zones de création de ranch ont été réalisées depuis longtemps et dorment dans des tiroirs. Il faudra les en retirer et les mettre en œuvre.

Une action particulière devra être menée au profit des petits éleveurs. Elle consistera en :

La réfection et l'amélioration de l'infrastructure hydraulique pastorale existante et éventuellement la création de nouveaux puits sur les parcours des troupeaux ;

L'organisation et la réglementation des marchés de bétail et de la viande ;

La mise en œuvre d'une médecine vétérinaire préventive dotée de moyens suffisants ;

La vulgarisation systématique au niveau des paysans et des éleveurs des résultats obtenus dans les fermes expérimentales ;

La modernisation des abattoirs et la transformation des produits de notre élevage.

c – Pêche

Une politique conséquente de la pêche devra comporter :

L'interdiction des techniques de pêche qui dépeuplent nos fleuves et nos lagunes ;

La création d'une société nationale d'armement à la pêche, la réglementation et le contrôle rigoureux de la pêche le long de nos côtes ;

La réorganisation de notre brigade fluviale et maritime dotée de moyens puissants, de cadres qualifiés en vue de faire respecter la souveraineté de notre pays sur nos eaux territoriales ;

La mise en place d'un système de crédits publics à long terme permettant le renouvellement de la flotte, et le développement des produits de la pêche.

2- Industrie, commerce et finances

En ce qui concerne les entreprises industrielles et commerciales et les institutions financières, l'objectif doit être la prise en charge progressive par l'État du contrôle des secteurs vitaux de notre économie qui conditionnent le développement et l'indépendance de notre pays et la mise en valeur rapide de nos ressources. Cela implique :

a – Domaine industriel

L'obligation, pour toutes les sociétés étrangères qui opèrent dans notre pays, de domicilier leur siège social au Dahomey et d'y tenir leur comptabilité ;

La révision de notre Code des Investissements dans un sens plus favorable aux intérêts du peuple dahoméen ;

La création d'une société nationale de construction de bâtiments ;

La dotation et l'équipement en moyens suffisants de l'actuel service des études du département des Travaux publics ;

La mise en valeur et l'exploitation de nos ressources minières telles que le pétrole, le calcaire, le marbre, etc... et des ressources de notre sous-sol ;

La mise en valeur de nos ressources hydro-électriques au profit de notre industrie et nos populations ;

La création d'un véritable complexe textile ;

La création d'une industrie de produits pharmaceutiques ;

La création d'une manufacture de tabac et d'arachide ;

La création d'une régie nationale des alcools.

b – Domaine commercial, touristique et artisanal

Le secteur commercial est aujourd'hui caractérisé par une certaine inorganisation et un manque de réglementation. Il résulte de cette situation une spéculation effrénée au dépend du consommateur. Il importe alors d'y remédier grâce à une série d'actions dont les objectifs viseront à :

L'attribution à l'État du monopole de l'exportation de tous nos produits et de l'importation de certains produits de grande consommation ;

La création d'une société nationale de transit ;

La création d'une société nationale d'assurances et de réassurances ;

La réglementation stricte du commerce local tendant à une division claire des tâches entre les grandes entreprises d'import-export et les groupements de commerçants nationaux ainsi qu'à une meilleure protection de ces derniers ;

La réorganisation des circuits commerciaux intérieurs dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs ;

La diversification de nos sources extérieures d'approvisionnement et de nos partenaires commerciaux ;

Le développement du réseau ferroviaire national, son prolongement jusqu'à nos frontières ;

Le développement et la modernisation de notre réseau routier ;

La prise en considération de l'examen, en fonction des seuls intérêts du peuple dahoméen, des demandes de toutes les compagnies aériennes qui souhaiteraient s'installer sur notre sol ;

Le désarmement douanier sélectif qui tienne compte de notre situation économique ;

Le développement de l'artisanat ou service du tourisme constitue l'une des préoccupations du Gouvernement Militaire Révolutionnaire.

3- Assainissement financier

L'assainissement des finances publiques poursuit trois objectifs :

Imposer le respect du bien public et restaurer le prestige moral qui devrait être attaché à l'exercice de fonctions dirigeantes au sein de la société ;

Permettre à l'État d'augmenter ses revenus ;

Permettre à l'État de réaliser des économies substantielles grâce à une organisation plus rationnelle de ses services et à l'adoption d'un train de vie compatible avec notre situation de petit pays aux ressources limitées.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'aux conditions suivantes :

Le contrôle systématique de la gestion des affaires de l'État dans les domaines financiers, économiques, fiscaux, administratifs, grâce à l'épuration et au renforcement en personnel et en matériel de l'inspection générale des Finances, de l'Inspection générale des Affaires administratives, du Service du contrôle des Prix, de la Direction des Impôts et grâce à l'institution d'une police économique ;

La récupération des manques à gagner de l'État. Par conséquent, contraindre les sociétés qui ne l'ont pas encore fait, à verser à l'État les 25% prélevés sur les salaires des travailleurs au titre de l'impôt de solidarité nationale ; contraindre les sociétés privées à payer dans les meilleurs délais tous les arriérés d'impôts qu'elles doivent à l'État.

L'élaboration d'un nouveau Code des Impôts ;

La suppression des mesures arbitraires de dégrèvements des impôts ;

La réduction de toutes les indemnités attachées aux fonctions de l'État ;

La résiliations de tous les baux administratifs, l'harmonisation des indemnités de logement aux ayant droit et la construction de bâtiments administratifs et d'immeubles d'habitation à loyer modéré (HLM) ;

La mise en place au niveau de chaque département d'un système rigoureux de contrôle de gestion ;

Le contrôle plus sévère et plus fréquent de la gestion des sociétés d'État.

4- Education et formation des cadres

Jusqu'ici l'enseignement, l'éducation et la culture ont été au service de la domination et de l'exploitation étrangère. Ici également s'impose une politique nouvelle d'indépendance nationale qui rompt avec le carcan d'étouffement de nos valeurs nationales que constitue l'école traditionnelle. Dans cette optique, il est impérieux d'installer un système d'éducation démocratique et patriotique qui permette l'enseignement d'une science et d'une technique moderne au service des intérêts du peuple. Pour cela, il faudra :

Élaborer une réforme authentique de l'enseignement conforme aux exigences de la nouvelle politique. Cette réforme aura à mettre en place des structures, un enseignement d'orientation et de contenu conformes aux nécessités d'un développement économique et national indépendant ;

Revaloriser nos langues nationales ;

Réhabiliter notre culture en l'adaptant aux besoins de nos masses laborieuses ;

Ouvrir notre université à toutes les formes du savoir et tous à tous les courants contemporains de la pensée scientifique. Elle doit avoir une vocation africaine en même temps qu'universelle et réserver une place privilégiée au brassage des expériences accumulées par les universités sœurs.

L'État doit exercer un contrôle rigoureux sur les écoles privées aussi bien confessionnelles que laïques. Pour l'enseignement catholique en particulier, l'État doit permettre une solution satisfaisante des problèmes ardu posés aux enseignants.

Il faudra assurer le développement de la culture populaire en organisant dans les langues nationales, l'alphabétisation des masses, facteur essentiel de notre développement.

Il est nécessaire de créer un Institut de linguistique, chargé de mettre au point les moyens de lever les obstacles à l'utilisation des langues nationales comme véhicule du savoir.

Un autre groupe qui doit bénéficier de l'attention du Gouvernement Militaire Révolutionnaire est celui constitué par les jeunes.

Notre conviction est que les jeunes peuvent jouer un rôle capital dans la transformation de la société de par leur nombre, leur disponibilité pour faire face aux mutations, leur impatience pour exiger des changements nécessaires.

C'est pourquoi, par une série d'actions, mon gouvernement :

Favorisera l'exercice réel des responsabilités par les jeunes en recourant au dialogue, à la confrontation et à la consultation ;

Cherchera à compenser dans tous les secteurs de la vie sociale les handicaps qui pèsent plus particulièrement sur les jeunes ;

Luttera par l'éducation contre la délinquance juvénile.

Une politique adéquate des spectacles, sports et loisirs favorise la santé mentale et physique du peuple travailleur.

Il faut en conséquence :

Créer un Conseil national des loisirs et spectacles qui fasse une plus grande place aux initiatives populaires en matière de spectacles ;

Revaloriser le sport en encourageant les sportifs, en leur assurant les moyens d'existence ;

Installer l'infrastructure et l'équipement sportif appropriés et offrir un encadrement qualifié.

5- Santé et affaire sociales

La nouvelle politique du Gouvernement dans le domaine de la santé doit porter essentiellement sur les masses populaires. C'est pourquoi, il est urgent de :

Doter notre pays d'une infrastructure sanitaire adéquate : équipements et locaux ; centres médicaux notamment dans les zones rurales ;

Accorder la primauté à la médecine préventive sur la médecine curative ;

Associer médecine moderne et médecine traditionnelle pour le bien-être de nos masses et pour le progrès de la pratique médicale au Dahomey en reconnaissant l'importance de notre pharmacopée ;

Instituer un conseil national de la santé, regroupant essentiellement les véritables praticiens en contact avec les masses de nos villes et de nos campagnes, chargé d'inspirer et de guider la politique de l'État en matière de santé publique ;

Exploiter nos sources thermales et minérales, véritables richesses industrielles et thérapeutiques.

6- Administration

Crises politiques successives, favoritisme dans le recrutement, incompétences et manque de conscience professionnelle des agents publics ont eu pour conséquences de l'administration nationale. Il s'en est suivi un manque d'autorité et d'une inefficacité de l'appareil de l'État.

Sur le plan organisationnel, le système reste de type napoléonien, vestige de la période coloniale. La centralisation des structures qu'implique un tel système étouffe les initiatives et l'esprit de responsabilité. Elle éloigne le pouvoir des citoyens.

Les fréquences interventions de l'exécutif au niveau des juges ont fini par faire de la Justice un simple service public à la dévotion du Gouvernement. L'indépendance des juges maintes fois affirmées relevées plutôt du domaine des idées.

Dans ces conditions, l'ancien du Gouvernement Militaire Révolutionnaire doit viser à :

Restaurer et affermir l'autorité de l'État ;

Améliorer l'efficacité de l'administration en la débarrassant des procédures tracassières et stérilisantes ;

Rapprocher, par la décentralisation le pouvoir du citoyen ;

Garantir l'indépendance de la Justice.

Dans la nouvelle optique de l'administration du territoire, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire entend donner à chaque ministre, à chaque chef responsable de cellule administrative, les plus larges pouvoirs sur les moyens qu'il lui faut. Il va de soi que l'usage qu'il fera des moyens ainsi mis à sa disposition. La mission désormais confiée aux différents responsables étant surtout économique, il sera aisé d'apprécier le bien-fondé de l'utilisation des moyens en fonction des résultats obtenus.

Le contexte révolutionnaire implique la célérité dans l'action. Il sera donc entrepris une réforme générale des procédures qui, tout en permettant de s'entourer des garanties nécessaires, permette de prendre les décisions qui s'imposent dans des délais les plus courts.

Sur le plan de la politique intérieure notre objectif fondamental est de développer les libertés individuelles et collectives et de garantir leur exercice effectif. Il faut reconnaître et garantir l'exercice du droit d'expression, d'information, de réunion. Toutefois, ces libertés devront s'exercer dans le cadre d'une réglementation fixée par les autorités.

Notre souci majeur est donc de restaurer le jeu normal de la démocratie jusqu'ici bloqué par le gouvernement défunt. Mais démocratie ne signifie pas anarchie. Aussi, la mise en cause de l'autorité de l'État ne sera-t-elle jamais tolérée. Il faut que l'on se le tienne pou dit une fois pour toutes.

7- Politique extérieure

Les rapports de Dahomey avec les pays étrangers doivent reposer sur les principes de non – alignement, d'égalité, de respect mutuel de la souveraineté, des avantages réciproques et de la dignité nationale.

Ainsi les accords de coopération économique, culturelle et de la défense qui nous lient avec certains pays amis doivent être révisés ; une commission nationale de la révision de ces accords sera créée.

Le Dahomey entreprendra des rapports de coopération économique et culturelle avec tous les pays africains dans le respect de la souveraineté nationale. Cette politique d'indépendance se traduira par la réévaluation des avantages et inconvénients de notre participation aux ensembles tels que le Conseil de l'Entente, l'OCAM, AIR AFRIQUE, B.C.E.A.O etc et la prise des décisions qui se révéleraient nécessaires compte tenu de l'intérêt bien compris de la nation.

Par ailleurs, le Dahomey apportera son soutien actif dans l'OUA et dans l'ONU aux peuples en lutte pour leur libération notamment les peuples de la Guinée – Bissao, de l'Angola, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de la Namibie, du Vietnam etc.

Voilà Excellence, mesdames, Messieurs, les grandes lignes de l'action de mon gouvernement à court, moyen et long termes. Comme vous avez pu le constater tout au long de mon exposé, la tâche qui nous incombe est immense et complexe ; mais elle est exaltante aussi.

L'enjeu c'est le Dahomey. Il s'agit de réaliser dans notre pays une société où il fait bon vivre parce que chacun y pourra disposer du minimum nécessaire pour une vie décente. Une société où seraient atténuées les inégalités de revenus en attendant de pouvoir s'attaquer aux inégalités de fortune.

Pour mener à bonne fin cette noble tâche nul ne sera de trop. Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire quant à lui est décidé à ne pas ménager ses efforts pour la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés. Il ne faillira pas à sa Mission historique.

La révolution ne doit pas échouer. Et elle n'échouera pas.

Alors,

Vive la révolution !

CHRONOLOGIES SIMPLIFIÉES

CONGO

1963

13-14-15 Août 1963 - Révolution dite des « Trois Glorieuses »

15 Août -: Démission de l'Abbé Youlou, premier Président élu de la République du Congo.

Masseмба-Débat est désigné pour assurer la transition.

Création du Conseil national de la Révolution (CNR) dont Masseмба-Débat assure la présidence

8 décembre - Referendum pour mettre en place la nouvelle constitution. Le Congo opte pour le socialisme scientifique.

19 décembre - Election de Masseмба-Débat à la Présidence de la République

1964

29 juin – Congrès constitutif du Mouvement national de la révolution (MNR), parti unique ; constitution de la Jeunesse du mouvement national révolutionnaire (JMNR), de l'Union révolutionnaire des femmes congolaises (URFC) et de la Confédération syndicale des travailleurs (CSC)

Constitution de la Défense civile

1965

7 février – Assassinat de Lazare Matsocota (Procureur de la République), Joseph Pouabou (Président de la cour suprême), Anselme Massouémé (Directeur de l'agence congolaise d'information)

1966

Evasion de Youlou

Ambroise Noumazalaye, Premier ministre

Juillet - Coup d'état manqué du capitaine Marien Ngouabi

1968

Deuxième coup d'état du capitaine Ngouabi

31 juillet – Création d'un Conseil national de la révolution (CNR)

4 septembre – Le capitaine Ngouabi, chef de l'état

1969

31 août – Constitution de la 3eme République. Le Congo devient une République populaire

Le MNR est remplacé par le Parti congolais du travail

21 novembre – jugement rendu du procès des accusés de l'assassinat de Matsocota, Massouémé et Pouabou

1970

Tentative de coup d'état du lieutenant Kinganga

Création des milices populaires et premières mesures de nationalisation

1972

Tentative de coup d'état de Ange Diawara. Echec et constitution d'un maquis dans le sud. Cela deviendra le mouvement du M22. Des milliers d'arrestations.

16 avril - Comparution des détenus du M22

24 juin – Approbation de la constitution de la République populaire du Congo. Elections

28 octobre – Amnistie générale des détenus politiques depuis 1963

1975

27 octobre - Marche de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise (UJSC) : « il faut que ça change »

5 décembre – Le gouvernement est assuré par un directoire : l'état-major spécial révolutionnaire (EMSR)

1976

Grande grève menée par la CSC : échec et répression

1977

18 mars – Assassinat du Président Nguabi

Constitution d'un comité militaire du Parti (CMP), avec à sa tête le colonel Yombhi qui devient Président de la République

25 mars – Massemba-Débat est passé par les armes.

1978

6 février – 10 des accusés de l'assassinat de Nguabi sont condamnés à mort.

1979

30 janvier – Grande manifestation syndicale

5-8 février – Réunion du Comité central du PCT – Yombhi est remplacé par Denis Sassou Nguesso

26-30 mars – Congrès extraordinaire du PCT – Sassou Nguesso devient Président de la République

8 juillet – Referendum approuvant la constitution

1984

27-31 juillet – Le congrès du PCT reconduit Sassou Nguesso à la présidence

1985

Mise en place du programme d'ajustement culturel (PAS)

1989

26-31 juillet – Congrès du PCT – Sassou Nguesso, devenu entre-temps général d'armée, est réélu pour un troisième mandat de cinq ans.

1990

Grève générale lancée par la CSC qui réclame la tenue de la Conférence nationale

1991

25 février- 10 juin – Conférence nationale

Promulgation d'un Acte fondamental et élection d'un Premier ministre, André Milongo

Juillet – Lissouba fonde l'union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS)

1992

15 mars – Referendum qui approuve la nouvelle constitution. La République populaire du Congo est morte.

3 mai – Elections locales et régionales – L'UPADS s'impose

24 juin – Elections législatives – L'UPADS devient le premier parti de la future assemblée nationale

16 août – Pascal Lissouba est élu Président de la République

17 novembre – Dissolution de l'Assemblée nationale

30 novembre – « Marche pacifique » de l'opposition sur le palais présidentiel

3 décembre – Accord de sortie de crise

Les élections législatives anticipées seront organisées par une commission indépendante, la CONOSELA

Claude-Antoine Da Costa est nommé Premier ministre

1993

7 janvier - Nomination de Jean-Martin Mbemba à la présidence de la CONOSELA

2 mai – Premier tour des législatives - Jean-Martin Mbemba se refuse à transmettre les résultats du premier tour au ministère de l'Intérieur pour publication.

6 juin – Deuxième tour – L'opposition, qui a appelé à boycotter, conteste les résultats

8 juin – Bernard Kolelas appelle à une campagne de désobéissance civile – Des barricades sont dressées dans plusieurs quartiers de Brazzaville

23 juin - Yhombi-Opango est nommé Premier ministre

27 juin - L'opposition proclame le rétablissement de l'Assemblée nationale dissoute le 17 novembre 1992 et la formation d'un « gouvernement d'union nationale ». Le Premier ministre de ce gouvernement parallèle est Thystère-Tchicaya.

28 juin – La cour suprême déclare illégale la proclamation des résultats

Barricades et violences ethniques commises par les Ninjas, les milices de Kolelas

4 juillet – Accord de Libreville

16 juillet – État d'urgence

3-6 Octobre – Reprise du deuxième tour des élections législatives

Un collège de juristes internationaux examine les recours en annulation

Heurts entre l'armée et les Ninjas – Violences ethniques

27 novembre – Accord entre gouvernement et opposition

11 décembre – Exactions commises par les milices de l'UPADS (Cocoyes et Zoulous)

Les Cobras de Sassou-Nguesso restent à l'écart

Le collège de juristes annule les élections dans quelques circonscriptions mais la victoire gouvernementale est entérinée. L'opposition s'incline.

2 septembre 1996 – Constitution d'un nouveau gouvernement présidé par Charles Ganao

5 juin – 4 octobre 1997 – Ouverture de la campagne en vue des prochaines présidentielles

Guerre civile

24 octobre – Sassou-Nguesso s'autoproclame président du Congo et promulgue un acte fondamental

Il est toujours Président de la République et vient d'organiser un referendum pour changer la constitution et se présenter une nouvelle fois

DAHOMÉY-BENIN

1963

Octobre 1963 – Une révolte populaire renverse Hubert Maga, premier président élu de la République du Dahomey

1964

19 janvier – Election de Sourou Migan Apithy à la présidence de la République

Justin Ahomadegbé est vice-président, chef du gouvernement

1965

29 novembre – Démission du gouvernement

29 novembre – 22 décembre 1965 – Intérim assuré par Tahirou Congacou, président de l'assemblée nationale

22 décembre – Coup d'état du général Christophe Soglo – Formation d'un gouvernement composé de civils et de militaires.

1967

17 décembre – Coup d'état du commandant Maurice Kouandété – Le colonel Alphonse Alley devient chef de l'état

1968

Juillet – Elections présidentielles – Victoire du Docteur Basile Adjou

17 juillet 1968 – Malgré la victoire de Basile Adjou, les militaires « nomment » à la présidence de la République Emile Derlin Zinsou.

1969

10 décembre – Coup d'état du colonel Maurice Kouandété

Campagne en vue d'élections présidentielles

Menaces de guerre civile

1970

7 mai – Les militaires poussent Hubert Maga, Justin Ahomadegbé et Sourou Migan Apithy à s'allier au sein d'un conseil présidentiel et à exercer la présidence de la République de façon tournante.

Maga est le premier président du triumvirat

1972

7 mai – Investiture de Justin Ahomadegbé

26 octobre – Coup d'état des militaires Janvier Assogba, Michel Aïkpé et Mathieu Kérékou. Ce dernier préside le nouveau gouvernement appelé Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR)

27 octobre – Réunion des deux commissions, la commission nationale spéciale et une commission alternative

30 novembre – « Discours-programme de construction nationale »

1973

4 septembre – Création du Conseil national de la Révolution (CNR) composé de militaires et de civils délégués par les syndicats, les mouvements de jeunes et de femmes

Installation des Comités révolutionnaires locaux (CDR) et des Comités de défense de la révolution (CDR)

1974

Réforme territoriale

Avril – dissolution des organisations de jeunesse

30 novembre – Adoption de la doctrine marxiste-léniniste comme idéologie officielle et du socialisme-scientifique comme voie de développement économique

1975

30 novembre – Le Dahomey devient République populaire du Bénin

Création du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB), parti unique

Lancement de la revue du parti unique : *Handoria*

Nationalisations

Application de la réforme de « L'école nouvelle »

21 juin – A la suite de l'assassinat de Michel Aïkpé, grèves et manifestations de protestation

Répression violente

1977

16 janvier – Des mercenaires, conduits par Bob Denard débarquent à Cotonou. Ils échouent .

Renforcement du caractère discrétionnaire du pouvoir au nom de la sécurité nationale

1978

Nouvelle réforme territoriale

1979

L'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB) devient une organisation de masse du parti

Octobre – Conférence des cadres

20 novembre – Elections à l'Assemblée nationale révolutionnaire sur la base des catégories socio-professionnelles

1989

Avril – Grève illimitée des enseignants, étudiants et travailleurs

7 décembre – Suspension de la Loi fondamentale, des structures du parti unique, de la réforme judiciaire.
Renoncement au marxisme-léninisme

22 décembre – Comité préparatoire de la conférence nationale

1990

19-28 février – Conférence nationale des forces vives de la nation

27 février – Élection de Nicéphore Soglo comme Premier ministre.

1^{er} mars – La République populaire du Bénin devient République du Bénin. La constitution de 1977 est abrogée

9 mars – Installation d'un Haut conseil de la République

Kérékou reste président et chef suprême des armées.

9 août – Referendum qui approuve une nouvelle constitution

1991

17 février – Élections législatives

24 mars – Élection présidentielle, remportée par Nicéphore Soglo

Tévoéjré arrive 3eme

Brunou Amoussou, également candidat arrivé 4eme et se rallie à Kérékou au second tour

1996

4 avril – Kérékou est élu Président de la République

Tévoéjré fait partie de la coalition de soutien

2001

Mars – Kérékou est réélu

2006

Ayant atteint la limite d'âge Kérékou ne peut se représenter.

Boni Yayi est élu Président de la République. Bruno Amoussou, également candidat s'est rallié à lui au second tour.

Tévoéjré qui n'était pas candidat a soutenu Boni Yayi

SÉNÉGAL

1960

4 avril - Signature de l'accord d'indépendance du Sénégal et du Soudan français au sein de la Fédération du Mali

20 juin - Indépendance effective de la Fédération du Mali

20 août - Éclatement de la Fédération du Mali – Indépendance du Sénégal

31 août - Élection de Léopold Sédar Senghor à la Présidence de la République

Mamadou Dia - Président du conseil des ministres.

Interdiction du PAI

1961

Fondation du Bloc des masses sénégalaises (BMS) par Cheikh Anta Diop

1962

18 Décembre - Arrestation de Mamadou Dia, Valdiodio N'Diaye, Alioune Tall, Ibrahima Sarr et Joseph Mbaye. Ils seront condamnés à vingt ans de prison

1963

3 mars - Approbation par referendum de la nouvelle Constitution qui établit un régime présidentiel

Décembre – Émeutes du centenaire

1964

Fondation du Front national sénégalais (FNS) par Cheikh Anta Diop. Il est interdit.

1966

Festival mondial des arts nègres à Dakar – Le PRA-Sénégal se rallie à l'Union progressiste sénégalaise (UPS) de Senghor. L'UPS devient parti unique (unifié selon les mots de Senghor) de fait.

1968

Réélection de Senghor ; mouvement étudiant et grève générale à l'appel de l'UNTS (Union nationale des travailleurs sénégalais).

1969

Grève étudiante – année blanche – Fondation de la CNTS (Confédération nationale des travailleurs du Sénégal)

1970

26 février -Approbation par referendum de la troisième constitution qui restaure le poste de Premier ministre. Abdou Diouf, Premier ministre.

1974

Llibéralisation du régime. Amnistie des prisonniers politiques dont Mamadou Dia ; Abdoulaye Wade fonde le Parti démocratique sénégalais (PDS). **1975**

Le PAI clandestin devient PIT (Parti de l'indépendance et du travail)

1976

instauration d'un régime tripartite : Parti socialiste, Parti démocratique sénégalais et Parti africain de l'indépendance.

1977

Cheikh Anta Diop fonde le Rassemblement national démocratique (RND).

1978

Élections législatives et présidentielles – Senghor réélu – Habib Thiam Premier ministre.

1980

31 décembre - Départ de Léopold Sédar Senghor ; Abdou Diouf lui succède ; Habib Thiam Premier ministre.

1981

Multipartisme intégral.

1983

3 avril - Moustapha Niass succède à Habib Thiam puis le poste de Premier ministre est supprimé.

1983

Élection d'Abdou Diouf à la Présidence de la République.

1988

Réélection d'Abdou Diouf

1989

9 avril - Des incidents frontaliers avec la Mauritanie provoquent des affrontements dans les deux pays.

2000

19 mars - Élection d'Abdoulaye Wade à la Présidence de la République.

2001

20 décembre - Décès de Léopold Sédar Senghor.

2007

25 février - Réélection d'Abdoulaye Wade.

2012

25 mars – Election de Macky Sall à la présidence de la République

INDEX BIOGRAPHIQUE

CAMEROUN

AFANA Ofende

CE de 1957 ; né en 1930 à Ngoska⁴¹⁶ ; études secondaires au Lycée Général Leclerc à Yaoundé ; y mène une grève pour les droits des noirs ; études supérieures en économie à Toulouse puis à Paris ; A Toulouse rédacteur en chef de *l'Étudiant d'Afrique noire*, fondateur du comité de base de l'UPC, responsable de la section locale de l'UNEK ; à Paris, comité exécutif de la FEANF (1957-1958) ; gagne Le Caire où il est représentant de l'UPC au bureau afro-asiatique , dissensions avec l'ambassadeur soviétique ; plaide la cause du Cameroun à l'ONU ; gagne Conakry avec les membres du comité de l'UPC en exil ; rejoint le maquis ; y est assassiné le 15 mars 1966, à Ndélélé.

Œuvre : *Économie de l'Ouest Africain. Perspectives de développement*, Maspero, 1966.

p. 182-183, 185

ATIOK Pierre

CE de 1968, 1969, 1971 ; né en 1941 ; étudiant en sciences économiques.

BALLA Benoit Ondua

CE (Président) de 1955 ; étudiant en droit ; démis de son poste de président de la FEANF pour incompétence ; ministre d'Ahmadou Ahidjo.

p. 59, 74, 204

DALLE Elise Moussinga (épouse Koulé Ndjaga)

CE de 1965 ; née le 5 février 1932 à Douala ; étudiante assistante sociale.

p.130

EBIA-BEKONO Jean-Marie

CE de 1965, 1969 et 1970 ; né le 27 décembre 1937 à Koutekomo ; étudiant au CNAM ; militant catholique.

MELONE Thomas

CE de 1957 et 1958 ; né le 23 décembre 1934 à Edéa (Sanaga-maritime) ; études primaires à la Mission Catholique d'Edéa ; études secondaires au petit séminaire d'Akono, puis au Lycée Général Leclerc de Yaoundé ; études supérieures à la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble : Licence de Lettres en 1960 , CAPES et DES en Lettres Classiques en 1961 ; enseigne à Grenoble , à Chartres , et

⁴¹⁶ On ne précise pas le pays où se trouve la localité de naissance quand elle se situe dans le pays considéré.

à Vincennes ; membre de l'UPC ; CE de la FEANF en 1957 ; expulsé de France en 1961 ; enseignant à l'ENS de Yaoundé ; bourse de l'UNESCO qui l'amène dans plusieurs pays dont la Suisse ,la Belgique, les États-Unis, le Brésil, le Mali et le Nigeria ; en novembre 1969 : thèse de doctorat d'État à l'Université de Grenoble; en 1971-1974, Chef du département de Littérature africaine comparée de l'Université de Yaoundé ; enseigne à la fin des années 1970 à la Sorbonne ; député à l'assemblée nationale du 24 avril 1988 au 1er mars 1992 ; meurt le 1er mars 1992.

Œuvres : *De la négritude dans la littérature négro-africaine*, Paris, Présence africaine, 1962 ; *Mongo Beti, l'homme et le destin*, Paris, Présence africaine, 1971 ; *Chinua Achebe et la tragédie de l'histoire*, Paris, Présence africaine, 1973 ; (Dir.), *Mélanges africains...* réalisé par l'équipe de recherches en littérature comparée, Yaoundé, éditions pédagogiques Afrique-contact, 1973.

p.80-81

N'DJOLE Paul Joachim Doumo

CE de 1958 ; étudiant en agronomie.

NDOH Michel

CE de 1960 et 1961 ; membre de l'UPC ; expulsé de France en 1961, il se réfugie à l'ambassade du Ghana dont il s'évade ensuite avec Woungly-Massaga et Joseph Etoundi, déguisé en prêtre. Après le coup d'état qui renverse Nkrumah, il est arrêté ; libéré, il gagne l'Italie ; demande l'asile à Pompidou.... Il rentre au Cameroun en 1991 et meurt en 1998.

Œuvres : *Guide politique des états africains*, Paris, Maspero, 1973 ; *Le Combat de Cheikh Anta Diop*. Suivi de Diop (Cheikh Anta), *Philosophie, science, religion*. Avant-propos de Lilyan Kesteloot. Paris, alfAbarre, 2011. ; *Histoire de l'UNEK*, slnd.

p. 79-81, 94, 183

NGASSA Emmanuel

Études commerciales ; CE de la FEANF en 1964.

p.91

NGUENGA Jean

CE de 1957 et 1958 ; étudiant en médecine.

TAFENGUERE Prosper Moriga

CE de 1970.

CONGO-BRAZZAVILLE

AKOUGNA André-Donatien

CE de 1974, 1975 et 1976 ; né en 1946 ; étudiant en aéronautique.

BOUITI Jean-Paul

CE de 1976 ; né le 5 juillet 1949 ; étudiant en sociologie ; chef du département de sociologie à l'Université Marien Ngouabi à partir de 1979 ; 2005-2007 : vice-président de la commission nationale

électorale ; 2008 et sq-président de l'Alliance pour la République et la démocratie, opposée à Sassou-Nguesso.

p.14, 188

COMBO-MATSIONA Bernard

CE de 1964 ; né en 1939 ; étudiant en agronomie ; agronome ; membre de la Jeunesse du Mouvement national de la révolution (JMNR), du comité central et du bureau politique du Parti congolais du travail (PCT) ; ministre de la Santé, ministre du Travail, de l'emploi et de la refonte de la fonction publique et de la prévoyance sociale ; président de l'assemblée nationale populaire en 1989 ; membre du bureau national du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) ; sénateur ; meurt le 28 mars 2012.

DACY Elo

CE de 1973 ; né en 1944 ; étudiant en lettres ; chef du département de langues et civilisations africaines puis vice-doyen et enfin doyen de la faculté de lettres de Brazzaville de 1985 à 1990 ; cofondateur de l'UPRN (Union patriotique pour le renouveau national).

p.14, 188

Biographie plus complète p. 298

DHELLO Thomas

CE de 1966 ; né le 27 février 1941 à Pointe-Noire ; études primaires à l'école régionale de Dolisie ; études secondaires au collège Jules Ferry de Coulommiers puis au lycée François Malherbe de Deauville ; vice-président de la FEANF de Caen ; président de la section de Paris de l'AEC ; Auditeur de justice au Centre National d'Etudes Judiciaires de Paris ; thèse de doctorat en droit (1971) ; 1972 : Premier substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville ; 1973 : Conseiller juridique près le Premier ministre, cumulativement avec les fonctions de premier substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville et de chargé d'enseignement à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Brazzaville ; 1974 : Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville ; 1975 : Directeur du cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Brazzaville ; 1984 : Directeur du cabinet du Président du Conseil constitutionnel ; 1989 : Secrétaire général du Gouvernement ; 1995 : Haut-commissaire chargé des réformes administratives ; 1997 : Secrétaire général du Gouvernement avec rang et prérogatives de ministre ; 2002 : Secrétaire général du Gouvernement avec rang et prérogatives de ministre ; Membre de la Cour constitutionnelle.

DZON Mathias

CE de 1975 ; né en 1947 ; études secondaires au lycée technique d'état de Brazzaville ; études supérieures en économie au centre d'enseignement supérieur de Brazzaville (CESB), puis à l'université de Nantes (Loire Atlantique), à l'université de Paris I Panthéon Sorbonne et enfin à Paris X –Nanterre ; doctorat en économie en 1978 ; banquier ; directeur-général à partir d'avril 1985 à 1995 de la banque internationale du Congo ; président fondateur de l'UPRN (Union patriotique pour le renouveau national) ; participe en 1991 à la conférence nationale ; député ; exil au Gabon et en France en 1996 ; 1997 : ministre des Finances et du budget ; 1999-2002 : ministre de l'Économie, des finances et du budget ; victime en 2000 d'une tentative d'empoisonnement ; son élection comme député est cassée en 2002 par la commission nationale électorale ; 2003 : Directeur de la BEAC ; 2007- 2008 : rejoint

dans l'opposition l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD) et en devient président après Jean-Paul Bouiti ; considéré comme le candidat le mieux placé pour les élections présidentielles de 2009, il appelle au boycott ; appel également au boycott de la fête de l'indépendance de 2010, considérant que l'indépendance a été une succession d'échecs et de désillusions ; en 2014, il est interdit, selon ses dires, de sortie du territoire.

p.14, 188-189

GANFINA André

CE de 1973 ; né en 1937 ; étudiant au CNAM.

p. 188-189

GAPORAUD Elonga

CE de 1968, 1969, 1970 ; né en 1943 ; étudiant en sciences économiques ; stage à Saint-Cyr.

GNALI Aimée Mambou

CE de 1960 ; née en octobre 1935 ; études primaires à Brazzaville ; études secondaires à l'Institution Jeanne d'Arc d'Orléans puis au lycée Savorgnan de Brazza ; première bachelière en AEF ; études supérieures en France à Orléans puis Paris ; enseignante au lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire puis à l'École normale supérieure de Brazzaville ; députée à l'assemblée nationale révolutionnaire (ANR) ; études aux États-Unis ; fonctionnaire à l'UNESCO à Paris puis Dakar jusqu'en 1992 ; 1997-2002 : Ministre de la Culture et des arts, chargée de la francophonie puis du tourisme ; première adjointe au Maire de Pointe-Noire.

Œuvres : *Les aventures de Tati*, Paris, Hatier, 1970 ; *Beto na Beto : le poids de la tribu*, Paris, Gallimard, 2001 ; *L'Or des femmes*, Paris, Gallimard, 2016.

p. 13-14, 112, 128, 130, 138, 166-168, 173, 185, 187, 207

Biographie plus complète p. 305

LOPES Henri

CE de 1960 ; né le 12 septembre 1937 à Kinshasa (Congo-Léopoldville) ; école primaire à Brazzaville et Bangui ; études secondaires et supérieures (lettres) en France ; président de l'AEC (1955-1967) ; 1965-1966 : professeur d'histoire à l'ENS de Brazzaville ; ministre de l'Éducation nationale de 1969 à 1971 ; ministre des Affaires étrangères en 1971 ; membre du bureau politique du PCT jusqu'en 1975 ; Président de la cour révolutionnaire de justice en 1973 ; Premier ministre de 1973 à 1975 ; directeur du journal *Etoumba* de 1975 à 1977 ; ministre des Finances de 1977 à 1984 ; directeur général adjoint pour la culture et délégué directeur général pour l'Afrique à l'UNESCO de 1984 à 1998 ; ambassadeur à Paris de 1998 à 2015 ; candidat malheureux en 2015 à la présidence de l'OIF ; écrivain romancier.

Œuvres : *La nouvelle romance*, Yaoundé, éd. Cle, 1976 ; *Sans Tam-tam*, Yaoundé, éd. Clé, 1977 ; *Le pleurer-rire*, Paris : Dakar, Présence africaine, 1982 ; *Tribaliques*, Paris, Presses Pocket, 1991 ; *Le lys et le flamboyant*, Paris, Seuil, 1997 ; *Dossier classé*, Paris, Seuil, 2002 ; *Ma grand-mère bantoue et mes ancêtres les Gaulois*, Paris, Gallimard, 2003 ; *Le chercheur d'Afriques*, Seuil, 2006 ; *Une enfant de Poto-Poto*, Paris, Gallimard, 2011 ; *Le Méridional*, Paris, Gallimard, 2015.

(Ne sont mentionnées ici que les premières éditions).

p. 14, 108, 138, 163, 178, 185-186, 210

MATSOCOTA Lazare

CE de 1958 et 1959 ; né le 12 août 1931 à Brazzaville ; étudiant en droit ; Procureur de la République ; meurt assassiné dans la nuit du 14 au 15 février 1965.

p. 13, 166-168, 178, 184-185, 187, 207, 250

MBEMBA Jean-Martin

CE de 1972 (Président) ; né le 13 août 1942 à Brazzaville ; études primaires et secondaires jusqu'à la première à Brazzaville ; fin études secondaires puis études supérieures de droit à Nancy puis Paris ; président de l'AEC de 1968 à 1970 ; avocat à Brazzaville à partir de 1976 ; avocat au procès de Klaus Barbie en 1987 ; fondateur président du parti Union pour le progrès ; participation active à la conférence nationale de 1991 ; ministre de la Justice et de la réforme de l'administration en 1991-1992 ; député à l'assemblée nationale en 1992 puis en 1993, 1999 et 2007 ; candidat à l'élection présidentielle de 1992 ; ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'état en 2007 ; soutient Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle de 2009 ; Président de la commission nationale des droits de l'homme ; accusé de possession d'armes de guerre et de tentative de déstabilisation des institutions nationales ; vit à Paris depuis.

Œuvres : *L'autre mémoire du crime contre l'humanité*, Paris, Présence africaine, 1990.

p. 133, 145-146, 187-189, 252

Biographie plus complète p. 313

MISSAMU Jean-Baptiste

CE de 1967 ; né en 1941 ; étudiant en Travaux publics ; membre du Conseil national de la révolution (CNR) ; 1969 : Président de la Confédération syndicale congolaise (CSC).

MOUSSA Pierre

CE de 1969 ; né en 1941 à Brazzaville ; étudiant à l'université de Dakar ; étudiant en économie à Clermont-Ferrand puis à Paris ; membre du bureau politique du PCT : secrétaire général au plan en 1978 ; 1979-1987 : ministre du Plan ; 1987-1988 : ministre du Plan, de l'économie et des finances ; 1988-1990 : ministre du Plan et de l'économie ; 1990 : Premier ministre par intérim ; 1997-2002 : ministre de l'Aménagement du territoire et du développement régional ; 2002-2004 : ministre du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ; 2004-2007 : ministre d'État, ministre du Plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD ; 2007-2009 : ministre d'État, Ministre du Plan et de l'aménagement du territoire ; 2009- : ministre d'État, coordonnateur du pôle économique ; a enseigné à l'université de Dakar et au Centre d'enseignement de Brazzaville.

M'PIAKA Catherine

CE de 1959 ; études d'assistante sociale.

Elle aurait écrit des mémoires que nous n'avons pu retrouver

p. 13, 64, 130, 184-185

NZE-MRA Pierre

CE de 1965 ; né en 1936 ; étudiant en sciences. S'agit-il du Pierre Nzé qui accompagna la prise du pouvoir par Marien Nguabi ?

ONTSINSEYI Paul

CE de 1974 ; né en 1943 ; étudiant en économie.

OUKOUMOU Médard

CE de 1972 ; né en 1940 ; étudiant en Travaux publics.

SAMBA Sylvère-Arsène

CE de 1967 ; né en 1940 ; école de journalisme à Lille ; journaliste.

Œuvres : trois nouvelles dans : Albert Kambi-Bitchène, *Demain s'appelle liberté : trois récits du temps de l'apartheid*, L'Harmattan, 2013

p. 129, 137

TCHICAYA (Félix-) William

CE de 1964 ; né en 1938 ; fils de Jean Félix-Tchicaya, député du Gabon et du Moyen-Congo à l'assemblée nationale française ; frère de l'écrivain Tchicaya U'Tamsi (de son vrai nom Gérard Félix-Tchicaya).

p. 17

VAN DEN REYSEN Joseph

CE de 1957 et 1959 ; né le 19 mars 1934 à Brazzaville ; membre du « groupe de Toulouse » de la FEANF ; études primaires à Kinshasa puis à Brazzaville ; études secondaires à l'école européenne de Brazzaville puis en France, à Digne, à Avignon, à Cahors et enfin à Bigorre ; études supérieures à l'université de Toulouse en mathématiques ; puis, après un bref retour au Congo études à l'INSEE ; directeur du bureau national des statistiques au Congo-Brazzaville ; se sent menacé et souhaite partir ; obtient un poste à la commission économique pour l'Afrique de l'ONU, à Addis-Abeba ; après sa retraite vit auprès de sa femme, française, à Toulouse ; y soutient un doctorat en linguistique.

p. 14, 62, 138-139, 147, 152, 163, 166, 173, 185-187

Biographie plus complète p. 319

YERODIA Abdoulaye

CE de 1963 ; né le 3 janvier 1933 à Thysville (Congo-Léopoldville), de père sénégalais, boursier du Congo-Brazzaville ; étudiant en lettres ; travaille à l'UNESCO ; familier de Lacan dont il a épousé la secrétaire Gloria ; se trouve au Congo-Brazzaville en 64-65 ; 1997 : chef de cabinet puis ministre des Affaires étrangères ; a été accusé d'apologie de crimes contre l'humanité.

p. 131, 191, 210-211

COTE D'IVOIRE

DJIGA Abdoulaye

CE de 1964 ; né le 2 février 1939 ; élève à l'école vétérinaire de Maison-Alfort.

Œuvre : *Bilan des données actuelles en vue d'une meilleure exploitation des pâturages naturels de Haute-Volta*, Alfort, imprimerie Au manuscrit, 1969.

FADIGA Abdoulaye

CE de 1960 ; né le 10 mars 1935 ; étudiant en droit ; premier gouverneur de la BCEAO ; mort le 11 octobre 1988.

p. 64, 81, 193, 199

KAMANO François

CE de 1956 et 1957 ; né en 1929 en Côte d'Ivoire ; orphelin ; hypokhâgne à Henri IV ; étudiant en droit.

MOBIOH Blaise

CE de 1962 ; né en 1936 ; un des rares lycéens à avoir été au CE de la FEANF ; aurait ensuite demandé à rentrer.

p. 131

OUEDRAOGO Hyacinthe

CE de ? ; né le 11 mai 1937 ; étudiant en droit et lettres.

YACE Ignace

CE de 1953-1954 ; né le 28 septembre 1928 à Dabou ; cousin de Philippe Yacé, Grand Conseiller de l'AOF ; étudiant en sciences ; participe au cpngrès fondateur de l'Union des étudiants et élèves de Côte d'Ivoire (Treichville, juillet 1956) ; géologue et enseignant

DAHOMEY-BENIN

ADJO-BOKO Ignace

CE de 1965 ; né en 1943 ; étudiant en sciences économiques ; membre de l'UGEED ; co-fondateur et animateur de la Jeunesse unie anti-impérialiste du Dahomey (JUD) ; animateur de l'Organisation de la jeunesse de la sous-préfecture de Dassa-Zoumè (OJSD) ; membre de la Ligue nationale patriotique de la jeunesse ; membre du Conseil national de la Révolution (CNR) ; Chef de la province du Borgou ; 1980-1982 : président de la première assemblée nationale révolutionnaire (ANR) ; mort à Cuba le 15 octobre 1982.

ADJINGA Kocou Obed dit Oka

CE de 1968, 1969 et 1972 ; né en 1945 à Trédassa ; études commerciales.

AHOUAGONOU Salomon

CE de 1973 ; né en 1943 ; étudiant en sciences.

AMOUSSOU Bruno

CE de 1964 ; né le 2 juillet 1939 à Djacotomey ; école primaire à Abomey puis à Lomé ; études secondaires à Victor Ballot ; études supérieures en agronomie d'abord en classes préparatoires au lycée Chaptal puis à l'Institut national d'agronomie ; poste au ministère de l'Agriculture à son retour au Bénin ; directeur de la Société nationale pour le développement rural ; membre du groupe de la fom ; secrétaire général de l'organisation des jeunes de la préfecture d'Aphahoué ; membre du Comité inter-jeunesse ; 1966 : directeur de la Sonader (Société nationale de développement rural) ; création d'un Centre d'action régionale pour le développement rural (Carder) du Mono ; président du CA de la société dahoméenne de banque qui devient en 1975 la banque commerciale du Bénin ; membre de la commission nationale spéciale des responsables syndicaux ; directeur général de l'enseignement agricole et de la recherche agronomique ; directeur de la banque commerciale du Bénin ; accusations de malversations ; prison ; exil de quatre ans en France ; retour à Cotonou au moment de la conférence nationale ; création du Parti social-démocrate (PSD) ; candidat à l'élection présidentielle du 10 mars 1991 ; participation à la Convention nationale des forces du changement ; soutient la candidature de Kérékou ; député de 1995 à 1999 ; 1999 : ministre d'état ; 2006 : candidat à l'élection présidentielle ; 2007 : député.

Œuvres : *L'Afrique est mon combat*, Paris, L'Archipel, 2009 ; *La Banque, la politique et moi*, Paris, L'Archipel, 2011.

p. 90, 133, 141-142, 150, 163, 166, 173, 191-192, 203, 256, 317

Biographie plus complète p.

AZODOGBEHOU François-Codjo

CE de 1966 et 1967 ; né le 29 janvier 1940 à Dassa-Zoumé ; études primaires à Dassa-Zoumé ; études secondaires à Victor Ballot ; études supérieures d'histoire-géographie en classes préparatoires à Lakanal puis à la Sorbonne ; licence d'histoire-géographie ; 1967-1972 : enseigne au lycée Mathieu Bouaké de Parakou puis à Porto-Novo ; responsable de la Ligue nationale de la jeunesse patriotique ; membre du comité central du PRPB (Parti révolutionnaire du peuple béninois) ; 1974-1975 : conseiller du ministre de l'Intérieur Michel Aïké ; 1980-1982 : ministre du Développement rural ; après 1990 : proviseur puis préfet ; prend sa retraite en 1995.

p. 92, 147, 203-205, 209

BADAROU Daouda

CE de 1955 ; étudiant en médecine à Dakar puis Paris ; premier président de l'AGED ; médecin ; ministre des Affaires étrangères d'Emile Derlin Zinsou ; réside à Paris.

p.14, 154

BALLE Bodoum

CE de 1968 ; né en 1943.

p. 69

CAMPOS Augustin de

CE de 1955 ; né en 1927 ; école navale ; étudiant en comptabilité ; expert-comptable.

p. 162, 173

CODJIA Victor

CE de 1970 ; étudiant en économie rurale.

DALODE Jacques

CE de 1974 ; né le 1er mai 1948 ; étudiant à l'École des mines ; Diplômé de l'École des mines et de l'Institut français du pétrole ; ingénieur au Bénin de 1974 à 1980 ; 1980-1982 : ingénieur (pour le Bénin) en Norvège ; 1982-1992 : ingénieur au Bénin ; de 1992 jusqu'à sa retraite : consultant en région parisienne ; sa femme est française ; il est aussi écrivain et reçoit en 2012 le prix littéraire Paul Bourdaria, de l'Académie des sciences d'Outre-mer

Œuvres : *Très bonnes nouvelles du Bénin*, Paris, Gallimard, 2010

p. 53, 134

DASSOUNDO Gédéon

CE de 1963 ; né en 1941 (1948 d'après le jugement supplétif d'acte de naissance) à Dassa Zoumé ; études primaires à l'école protestante puis école publique ; études secondaires à Victor Ballot ; membre de l'Union des scolaires de Dassa ; 1954 : participe au congrès fondateur de l'Union Générale des Étudiants et Élèves dahoméens (UGEED) ; porte-parole de l'Union Générale des Étudiants et Élèves Dahoméens (UGEED) ; études supérieures à Orsay et classe préparatoire en agronomie à Stanislas ; ENSAE ; membre du Parti africain de l'indépendance (PAI) ; membre de l'Union rationaliste ; chef du service de statistique au Bénin ; membre de l'Organisation Marxiste-léniniste dahoméenne (OMLD) ; secrétaire général puis président de l'Organisation de la jeunesse de la sous-préfecture de Dassa (OJSD) ; 1973 : création du premier syndicat paysan au Dahomey ; 1983 : participation à la conférence des cadres ; vice-président du comité de suivi ; 1972-1982 : directeur général de la société nationale des huileries du Dahomey ; 1982-1983 : « nomination forcée » ministre de l'Agriculture ; 1989 : départ volontaire de son poste de statisticien ; secrétaire général adjoint d'Alliance Démocratie Progrès ; 1991-1995 : député ; consultant .

p. 112, 140, 147, 150-151, 163, 195-198, 203-204

DJITRINO Codjo-Célestin

CE de 1972 ; né en 1945 à Doissa-Savalou (Dahomey) ; étudiant en comptabilité.

DOSSOU Robert

CE de 1965 ; né le 13 mai 1939 à Cove ; études secondaires au Lycée Victor Ballot ; président du collège du scoutisme ; 1959-1962 : Institut d'études politiques dont il obtient le diplôme en juin 1962. 1963 : auditeur à l'académie de droit international de La Haye ; 1964 et sq : Paris : Licence en Droit Public (1964), Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (1965), Diplôme d'Études Supérieures de Droit Public (1966), Diplôme d'Études Supérieures de Droit Privé (1968), Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Criminelles (1968) ; président de la section FEANF de Bordeaux en 1962, ainsi que du comité anti-colonialiste ; président de l'Union générale des étudiants dahoméens en 1963-64, président de la FEANF en 1964-65 ; membre du PAI depuis 1962 ; membre-fondateur de l'OMLD (Organisation des Marxistes-léninistes du Dahomey) ; président de l'Association des travailleurs

dahoméens en France de 1969 à 1971 ; 1967-69, stage à l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation ; 1969-1973 : avocat au Barreau de Paris ; 1967-1973 : collaborateur du Cabinet de Maître Jean Colas de La Noue ; installe son propre cabinet ; 1968-1973 : assistant à la Faculté de Droit et Sciences Economiques, de l'Université de Paris puis à l'Université Paris I ; 1973 : retour au Dahomey ; enseigne à l'université dès sa création ; ouvre un cabinet d'avocat ; délégué du personnel enseignant de la Faculté au Conseil de L'Université (1974-1978), chef de la section Juridique à la Faculté (1976-1978), puis Doyen de la Faculté (Avril 1978 à Mai 1991, réélu quatre fois) ; plaide le dossier Bob Denard après l'attaque ratée des mercenaires sur Cotonou, en 1977 ; 1979 : participe à la conférence des cadres ; 1989 : représente l'enseignement supérieur à la troisième législature de l'ANR (Assemblée nationale révolutionnaire) ; août 1989 : ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique ; président du Comité national préparatoire de la conférence nationale des forces vives de la nation ; 1991 : candidat à l'élection présidentielle ; 1991-1993 : député et Président de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme ; président de l'Alliance Pour la Social-Démocratie (ASD) ; 1993-1995 : ministre des Affaires étrangères et de la coopération ; 2008-2013 : président de la Cour constitutionnelle ; président honoraire de l'association des cours constitutionnelles francophones, président honoraire de la conférence des juridictions constitutionnelles africaines, président de l'association africaine de droit international.

p. 14, 89, 91, 94, 100, 104, 138, 147, 150, 160, 162, 164-166, 198-201

Biographie plus complète p. 303

FAKOREDE Azaira

CE de 1964 ; né le 21 août 1942 à Pavé ; président de la JUD (Jeunesse unie anti-impérialiste du Bénin).

FALADE Solange

CE de 1951 ; née en 1925 ; petite-fille du roi Behanzin ; études primaires en France à partir de l'âge de 9 ans ; études secondaires en France ; études supérieures de médecine en France également ; 1955 : chef de cabinet du Secrétaire d'état Hubert Maga au sein du gouvernement Edgar Faure ; prépare à Dakar l'agrégation d'hygiène ; après échec revient en France ; élève à l'école française de psychanalyse (EFP) ; psychanalyste ; analysante de Lacan ; fondatrice de l'École freudienne ; meurt en 2004 ; est enterrée à Porto-Novo.

Œuvres : Thèse...*Contribution à une étude sur le développement de l'enfant d'Afrique noire : le développement psycho-moteur du jeune Africain originaire du Sénégal au cours de sa première année*, Paris, impr. de R. Foulon, 1955 ; *Clinique des névroses* : séminaires [tenus à l'École freudienne en 1991-1992 et 1992-1993] , transcrits par Emmanuel Koerner et Marie-Louise Lauth... suivi de *Repères structurels des névroses, psychoses et perversions*, Paris, Anthropos,, 2003 ; *Le moi et la question du sujet*, séminaire 1988-1989 transcrit par Emmanuel Koerner et Marie-Lise Lauth, Paris, Economica-: Anthropos, DL 2008 ; *Autour de la chose*: séminaire 1993-1994; transcrit par Emmanuel Koerner et Marie-Lise Lauth, Paris, Economica-Anthropos, 2012.

p. 72, 130, 20-206

HAZOUME Guy Landry

CE de 1962 et 1964 ; né le 10 juin 1940 à Porto-Novo ; études secondaires à Victor Ballot ; études supérieures à Bordeaux puis à Paris, en sciences politiques ; 1966 : directeur adjoint de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères ; chargé de recherches à l'Institut

de recherche appliquée du Dahomey (IRAD) ; 1970-1974 : professeur à l'université du Bénin ; 1974 : membre de la commission nationale béninoise de l'UNESCO ; 1975 : directeur des études et de la planification au Ministère des Affaires étrangères ; 1976 : ministre conseiller à l'ambassade du Bénin à Paris ; 1981-1982 : directeur général du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération ; 1983 : ambassadeur du Bénin aux États-Unis ; 1986 : ambassadeur du Bénin auprès du Brésil avec résidence à Washington ; 1987-1989 : ministre des Affaires étrangères et de la coopération ; 1991-1995 : inspecteur général du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération ; 1999-2002 : coordonnateur de la quatrième conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ; 2004 : expert-consultant auprès de l'OIF, à Paris ; diverses missions pour l'OIF ; meurt en août 2012.

Œuvres : *Idéologies tribalistes et nation en Afrique : le cas dahoméen*, Paris, Présence africaine, 1972 ; *La Vie et l'œuvre de Louis Hunkanrin*, par Guy Landry Hazoumé, Jean Suret-Canale, A.I. Asiwaju, Mathias F. Oké, Guillaume Da Silva, Cotonou, Librairie Renaissance, 1977.

HOUNKPONOU Cocou

CE de 1975 ; étudiant en histoire.

LALLA ISSA

CE de 1970 et 1971 ; né en 1940 ; étudiant à la Maison des Arts et métiers.

HOLO Théodore

CE de 1974 ; né le 15 avril 1948 à Porto-Novo ; études primaires à l'école catholique Saint-Joseph de Porto-Novo ; études secondaires au Collège Notre-Dame de Lourdes puis au lycée Béhanzin ; 1968 : baccalauréat de philosophie ; études supérieures de droit à Brazzaville puis à Orléans et enfin à l'université Paris1-Sorbonne ; 1981 : doctorat d'état de droit ; 1985 : agrégation de droit et sciences politiques ; membre du présidium de la conférence nationale des forces vives de la nation ; membre du Haut conseil de la République (HCR) et de la commission constitutionnelle qui rédige la Constitution ; 1991-1996 : ministre des Affaires étrangères, Garde des sceaux, ministre de la Justice, ministre chargé des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement ; 1996-2008 : enseignant à l'université, nommé titulaire de la chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie ; 2008 : conseiller à la cour constitutionnelle ; 2009, 2011 et sq : président du troisième mandat de la Haute cour de justice du Bénin ; 2013 : président de la cour constitutionnelle.

KOUESSI Gilbert

CE de 1974 ; né en 1949 ; étudiant en langues.

MIKPON-HOUE

CE de 1970 ; étudiant en sciences économiques.

MONNOU Gérard

CE de 1976 ; étudiant en économie.

OGOUMA Simon Ifedé

CE de 1961 et 1962 ; né en 1934 ; étudiant en statistiques ; statisticien ; membre de la Ligue nationale patriotique de la jeunesse, fut un des inspirateurs de la politique marxiste-léniniste du gouvernement Kérékou ; 1980-1982 : ministre des Affaires étrangères.

p. 83, 204, 209

OSSA-MEDJIBODO Félicien

CE de 1965, 1966 et 1967 ; né en 1940 à Ounsivié ; expulsé de Dakar en 1964 ; étudiant en géographie.

QUENUM Valentine

CE de 1972 ; née le 31 octobre 1941 à Cotonou ; école primaire à Porto-Novo puis à Saint-Louis du Sénégal et à Allada (Dahomey) ; études secondaires à Allada ; études supérieures à Dakar puis à Rennes en droit puis à Paris à l'INAS (Institut national d'administration universitaire et scolaire) ; retour au Dahomey : poste de bibliothécaire à l'université ; nouveau séjour en France à l'ENSB (Ecole nationale supérieure des bibliothèques) ; milite ; 1973 : retour au Bénin ; directrice de la bibliothèque universitaire ; secrétaire générale du Comité neutre des femmes ; membre du Conseil national de la révolution (CNR) pour le comité.

p. 91, 130, 145, 159, 173, 199

Biographie plus complète p. 318

SOULE-RAFIOU Mamadou

CE de 1970 ; né en 1940 ; étudiant en métrologie.

SOUMANOU Mama

CE de 1966 et 1967 ; né en 1940 à Partago (Dahomey) ; étudiant en droit rural ; agronome ; Mama Soumanou aurait refusé de devenir chef de district sous le règne militaro-marxiste de Kérékou ; il aurait alors été en but à la répression.

p. 92, 139

TEVOEDJRE Albert

CE de 1956 ; né le 10 novembre 1929 à Porto-Novo ; école primaire de Porto-Novo puis Grand séminaire Saint-Gall à Ouidah ; études secondaires au lycée Van Vollenhoven de Dakar ; études supérieures en histoire-géographie à l'université de Toulouse ; co-fondateur en 1958 du MLN (Mouvement de libération nationale) ; membre de l'Union des étudiants catholiques africains (UECA) ; retour au Dahomey en 1959 ; secrétaire général du syndicat des enseignants ; membre du bureau de l'Union générale des travailleurs du Dahomey ; secrétaire général adjoint du rassemblement démocratique dahoméen ; secrétaire du parti dahoméen de l'unité ; secrétaire d'État à la présidence, chargé de l'information ; 1961-1963 : secrétaire général de l'Union africaine et malgache ; études à l'université de Fribourg ; doctorat d'état en économie et sciences sociales ; enseigne à l'Institut des hautes études internationales de Genève et à l'université de Georgetown ; 1964-1965 : chargé de recherche à Harvard ; 1965 : expert en planification de la main d'œuvre pour le BIT ; 1966 : coordinateur régional pour l'Afrique ; 1969 : sous-directeur général ; 1974 : directeur-général adjoint ; direction de l'Institut d'études sociales de Genève ; secrétaire général de l'association mondiale de prospective sociale ; 1976-1979 : professeur associé de sciences politique à Paris-Sorbonne, « visiting professor » en science politique à Northwestern University et professeur en mission à l'université nationale de Côte d'Ivoire (Abidjan) ; 1984 : quitte le BIT ; 1987 : création du Centre panafricain de prospective sociale (CPPS) ; rapporteur de la conférence nationale des forces vives de la nation, début 1990 ; candidat à l'élection du 10 mars 1991 ; membre du Haut Conseil de la République ; 1991-1996

: député à l'Assemblée nationale, président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité ; membre de la Convention nationale des forces du changement puis du comité de soutien au candidat Kérékou, au sein de la Coalition des forces de l'alternance démocratique ; 1996-1999 : ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, assurant régulièrement l'intérim du Président de la République ; fonde le Parti national ensemble (PNE), puis rejoint de nouveau les Nations-Unies ; coordonnateur du projet « Millenium pour l'Afrique » sous l'égide des Nations Unies ; 2003-2005 : représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies auprès des protagonistes de la crise en Côte d'Ivoire ; 2004-2006 : mission à Genève ; médiateur de la République du Bénin après l'élection de Boni Yayi ; engagement sous le nom de Frère Melchior dans la Société des Missions africaines.

p. 62, 77, 79, 139, 142, 166, 177, 205-206, 212, 260

Biographie plus complète p. 324

YAÏ Joseph Olabiyi

CE de 1966 ; né le 12 mars 1939 à Savé et le 12 mars 1942 selon un jugement supplétif d'acte de naissance ; école primaire à Savé ; études secondaires à Victor Ballot ; membre du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) ; 1960 : début des études supérieures à Dakar ; trois mois de prison pour un tract hostile à Hubert Maga ; exil au Mali ; 1963 : départ pour la France ; 1964 : licence de lettres à la Sorbonne ; 1965 : certificat de linguistique ; milite à l'Association des étudiants dahoméens (AED) ; voyage à Cuba ; enseigne à Victor Ballot ; bourse pour Ibadan ; participe aux commissions de l'UNESCO sur les langues africaines ; 1972 : assistant à l'université d'Ibadan ; 1978 : dirige à l'université du Bénin la première maîtrise de langue africaine ; 1987-1998 : enseigne et dirige le département de langues africaines et asiatiques à l'université de Floride ; 1999 : ambassadeur du Bénin à l'UNESCO ; 2001-2003 : vice-président du Conseil exécutif de l'UNESCO.

Œuvres : « Influence Yoruba dans la poésie cubaine : Nicolas Guillen et la tradition poétique Yoruba » [S. l. ?], [1976?] Extr. de : C. Am. XLII. 6. 1976. 641-658 ; *Ethnonymie et toponymie africaine: réflexions pour une décolonisation*, UNESCO, 1978, 56p. ; *Yoruba - English, English - Yoruba concise dictionary*, New York, Hippocrene books, 1996, 257p.

p. 89, 92, 137

Biographie plus complète p. 326

YEHOUESSI Irène

CE de 1974 ; née en 1947 ; étudiante en architecture ; architecte (première femme architecte au Bénin) ; décédée le 25 octobre 2014.

p. 130

ZINSOU René

CE de 1953 ; né le 9 février 1926 à Ouidah ; école primaire à Ouidah puis à Bohicon ; études secondaires à Cotonou puis au lycée Faidherbe de Saint-Louis ; étudiant en médecine ; internat à Suresnes puis à Dakar ; médecin personnel du Président Senghor ; fondateur de la faculté de médecine du Gabon ; praticien à la maternité Joséphine Bongo ; frère du Président de la République Emile Derlin Zinsou et père de l'actuel Premier ministre du Bénin ; Condamné à mort deux fois, par contumace, sous le régime militaro-marxiste de Mathieu Kérékou ; actuellement président du conseil

des sages de Cotonou ; a épousé une Guyanaise aujourd'hui décédée ; vit entre Paris, Dakar et Cotonou.

p. 14, 67, 137, 147, 149-150, 165-166, 189-191, 205, 254

GABON

CHAMBRIER Eloi Rahandi

CE de 1957 ; étudiant en médecine ; premier pédiatre du Gabon ; 1967 : crée la polyclinique Dr Chambrier ; secrétaire général du Parti démocratique du Gabon (PDG) ; président de l'assemblée nationale.

Œuvres : *Les Diarrhées chez le diabétique*, Dupuytren-Copy, 1963 ; (En collab.), *L'Assemblée nationale gabonaise*, Libreville, Assemblée nationale, 1994. (En collab.) *Docteur Marcel Eloi Rahandi Chambrier : Un homme de courage*, Libreville, Africa Edition, 2010.

MUKANIY N'Dingue Bisangou

CE de 1966 ; né le 27 août 1940 à Port-Gentil (Gabon) ; études supérieures à Dakar puis à Paris.

NDEMEZO'O Obiang René

CE de 1973 et 1974 ; né à Bitam le 1^{er} novembre 1947 ; études secondaires au lycée Léon Mba de Libreville, études supérieures de sociologie en France ; secrétaire général adjoint du Parti Démocratique du Gabon (PDG) ; député ; ministre de la communication puis de la culture, de la jeunesse et des sports (2009) ; 2015 : démissionne du PDG et de son poste de député ; devient membre du parti d'opposition Front Uni de l'Opposition pour l'Alternance (FUOPA).

NWENDOGO Gaston

CE de 1973 ; né en 1941.

MINKO OBIANG Jean-Urbain

CE de 1974 ; né en 1946 ; étudiant en droit ; administrateur.

GUINEE

BAH Abdourahmane

CE de 1960 et 1961 ; arrêté en 1971 ; mort à Camp Boiro.

p.179

BAH Thierno Aliou

CE de 1962 et 1964 ; né le 18 octobre 1940 à Labé ; étudiant en lettres ; mort à Camp Boiro.

p. 179

BANGOURA Jean-Luc

CE de 1971 ; né en 1942 ; étudiant en sciences économiques.

BARY Ahmed Tidjani

CE de 1970 et 1971 ; né en 1943 ; étudiant en mécanique.

BARRY Mamadou

CE de 1959 ; né en 1930 ou en 1932 ou en 1935 à Labé ; étudiant en lettres classiques ; il y a un Mamadou Barry, ancien directeur du Bureau de presse de la Présidence ; mort à Camp Boiro.

p. 81, 180, 313

CAMARA Madi

CE de 1956 et 1957 ; né le 23 septembre 1927 à Coyar (Guinée) ; études primaires à Conakry ; études secondaires à Dakar puis Toulouse et Paris (lycée Chaptal) ; étudiant en médecine.

CAMARA Djibril

CE de 1968.

CAMARA Sidiki

CE de 1967 ; né en 1941 ; étudiant en lettres.

COMNOS Pierre

CE de 1955 ; étudiant en médecine.

CONDE Alpha

CE de 1966 ; né le 4 mars 1938 à Boké ; études supérieures en droit public ; assistant puis maître assistant en droit et sciences politiques à Paris1 de 1968 à 1975 ; militant du SNESUP ; 1970 : condamné à mort par contumace ; 1977 : création du Mouvement national démocratique (MND) ; 1991 ; Le MND devient d'abord l'UJP (Unité, Justice, Patrie), puis le RPG (Rassemblement des patriotes guinéens) pour enfin être l'actuel RPG (Rassemblement du peuple de Guinée) ; 1991 : retour à Conakry ; 1993 : se présente aux présidentielles contre Lansana Conte qui l'emporte dans un scrutin entaché de fraudes ; 1998 : se présente de nouveau mais est arrêté et emprisonné ; 2000 : condamné à cinq ans de prison ; 2001 : libéré par une grâce présidentielle ; élu Président de la République le 7 novembre 2010 et réélu en octobre 2015.

Œuvres : *Guinée, Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine*, Paris, Gît-le-cœur, 1972 ; *Un africain engagé : "ce que je veux pour la Guinée"* ; entretiens avec Jean Bothorel, Paris, J. Picollec, 2010.

p. 92, 95-96, 107, 132-133, 180, 212

CONDE Sidi

DIANE Charles

CE de 1957 ; né le 27 Novembre 1932 à Kankan ; école primaire à Kankan et à Mamou ; école secondaire à Conakry, Abidjan puis Faidherbe à Saint-Louis ; études supérieures à Dakar en physique, chimie et biologie et médecine puis à Paris en médecine ; président fondateur de l'UGEEG (Union des Etudiants et Elèves de Guinée) ; premier responsable de *L'Étudiant de Dakar* ; vice-président puis président de l'UGEAO ; C.E.S. de chirurgie générale ; diplôme de Biologie (Faculté de Sciences Orsay) ; professeur agrégé de chirurgie générale des universités africaines (C.A.M.E.S) ; 1971 : condamné à

mort par contumace ; 1972-1984 : réfugié politique au Gabon ; chef de service de chirurgie à la Fondation Jeanne Ebori de Libreville ; meurt le 16 août 2009 à Paris.

Œuvres : *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris : Dakar, Chaka, 1971 ; *Guinée enchaînée*, s.l., C.Diané, 1972 ; *Sékou Touré: l'homme et son régime : lettre ouverte au président Mitterand*, Paris, C. Diané, 1982.

p. 9, 55, 63, 65-67, 154, 180

KEMOKO Keita

CE de 1961 ; né le 9 septembre 1929 à Conakry ; mort à Camp Boiro.

SAMPIL Saliou

CE de 1971 ; né en 1945 ; étudiant à l'École pratique des hautes études.

SARA Alphonse

CE de 1969 ; né en 1942 ; étudiant en lettres. Serait-ce Alphonse Tylé Sara ?

SAVANE Souleymane Sy

CE de 1955 ; étudiant en droit ; Inspecteur d'état à la présidence ; arrêté en 1971 ; mort à Camp Boiro.

p. 180

SOW Mamadou Samba

CE de 1970 et 1971 ; né en 1939 ; étudiant en histoire.

p. 180

TRAORE N'ki

CE de 1951-1952 ; étudiant en sciences ; ingénieur ; arrêté en 1967 ; mort à Camp Boiro.

p. 180

TRAORE Sékou

CE de 1961 ; né le 22 novembre 1932 à Mamou ; étudiant en mathématiques ; expulsé de France en 1961 ; continue ses études à Prague et Varsovie ; enseigne ensuite à Brazzaville ; secrétaire de l'Union mathématique africaine.

Œuvres : *Responsabilités historiques des étudiants africains*, Anthropos, 1973 ; *Afrique socialiste*, Anthropos, 1979 ; *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF)*, Paris, L'Harmattan, 1985 ; *Questions africaines : francophonie, langues nationales, prix littéraires*, OUA, L'Harmattan, 1989 ; *Pour la création d'un parti guinéen du travail*, PGT, L'Harmattan, 1990 ; *La perestroïka et l'Afrique*, Brazzaville, Héros dans l'ombre, 1991.

p. 9, 10, 55, 79-82, 180

HAUTE-VOLTA-BURKINA-FASO

BASSOLE (ou Bassollet) Basoumbo Françoise

CE de 1959 ; étudiante en éducation physique.

p. 130

BATIEBO Emmanuel

CE de 1957 et 1958 ; né le 31 décembre 1932 à Ouahigouya (Haute-Volta) ; étudiant en droit à Poitiers.

COULIBALY Bakary

CE de 1963 ; né en 1937 à Dossi ; étudiant en lettres et linguistique ; école primaire à Bobo-Dioulasso ; études secondaires à Bobo-Dioulasso ; études secondaires à Ouagadougou puis à l'école normale Frédéric Assomption de Katibougou et enfin à l'école normale William Ponty de Sébikotane ; études supérieures de lettres et linguistique à Dakar puis Paris Sorbonne ; 1962 : doctorat 3e cycle en linguistique à l'Université de la Sorbonne ; 1984 : doctorat d'État ès Lettres et Sciences Humaines à l'Université René Descartes ; 1963-1968 : professeur de français au Lycée Philippe Zinda Kaboré et à l'École Normale de Ouagadougou ; 1968-1997 : enseigne à l'Université de Ouagadougou ; meurt le 21 novembre 2003.

Œuvres : *Le jula véhiculaire de Haute-Volta [Texte imprimé] : phonologie, morphologie, syntaxe et règles de transcription orthographique*, thèse de doctorat, Université Paris V, 1984.

p. 129, 199

DIAWARA Oumar

CE de 1976 ; étudiant en sciences politiques.

DICKO Ahmadou

CE de 1960 ; né en 1928 ou 1932 à Filifili ; secrétaire général adjoint du MLN à sa création ; propédeutique lettres à l'Institut des hautes études de Dakar ; étudiant en lettres (licence).

Œuvres : *Journal d'une défaite*, Paris, L'Harmattan, 1992.

p. 63, 76

KABRE Bonaventure

CE de 1976 (Président) ; étudiant en physique.

KALMOGO Ignace

CE de 1963, 1964 et 1965 ; né le 14 mars 1934 à Koumboungo ; étudiant en droit ; membre de l'Union des étudiants catholiques ; directeur de l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de 1973 à 1980.

KERE Catherine

CE de 1975 ; étudiante en lettres.

p. 130

LOMPO Pierre

CE de 1975 ; étudiant en ESTP (École spéciale des travaux publics) ; ingénieur en génie civil.

NIAMEOGO Cyrille

CE de 1974 ; né en 1946 ; étudiant en nutrition ; directeur de programme à l'UNICEF.

OUALIAN Jean-Baptiste, Noaga

CE de 1972 et 1973 (Président) ; né le 26 décembre 1941 (date supposée) à Tilga ; école primaire à Tougouri ; études secondaires au lycée Philippe Zinda Kaboré de Ouagadougou ; études supérieures à Dakar puis à Bordeaux et Paris ; préside la section de Bordeaux de la FEANF et le CLEOM (Comité de liaison des Étudiants d'Outre-mer) ; 1977 : licence d'enseignement en espagnol ; DESU documentation ; licence des sciences du langage ; maîtrise de documentation et information scientifique et technique ; membre de l'OCV (Organisation communiste voltaïque ; co-fondateur du Prolétaire qui devient l'ULC (Union des luttes communistes) ; membre fondateur de « En avant pour le parti » et de l'UCB (Union des communistes voltaïques) ; participe à la création de l'ODP/MT (Organisation pour la démocratie populaire/mouvement du travail) et à celle de l'ADB (Association pour le développement du Burkina) ; membre du bureau politique du CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès) ; Jean-Baptiste Oulian a épousé une Française et est resté en France.

p. 141-144, 149, 158

Biographie plus complète p. 314

OUEDRAOGO Philippe

CE de 1967 et 1968 ; né le 15 juillet 1942 à Diapago ; élève polytechnicien / école des Mines ; leader du Parti Africain de l'indépendance (PAI) ; 1983-1984 : ministre de l'Équipement et des télécommunications du premier gouvernement Sankara ; représentant de la Ligue patriotique pour le développement, organisation de masse du PAI ; ingénieur-chef du secteur minier ; candidat à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 pour le Parti pour la démocratie et le socialisme.

p. 131

OUEDRAOGO Sana

CE de 1955.

OUEDRAOGO Seydou

CE de 1973 et 1974 ; né en 1945 ; étudiant en études sociales du travail.

PALM Jean-Marc

CE de 1976 ; études primaires et secondaires à Bobo-Dioulasso ; étudiant en histoire ; enseignant ; 1987-1989 : ministre des Relations extérieures ; membre du Groupe communiste burkinabe.

QUENUM Fidèle

CE de 1974 et 1975 ; étudiant en biologie.

WINIGA Augustin

CE de 1965 ; né le 19 août 1935 à Ouagadougou (Haute-Volta) ; étudiant en lettres.

YAMEOGO Hubert

CE de 1962 ; né en 1936 ; étudiant en pharmacie ; pharmacien ; syndicaliste du SYNTSHA (Syndicat national des travailleurs de la santé humaine et animale) ; emprisonné en 1984.

MALI-SOUDAN FRANÇAIS

AW Mountaga

?

BA Abdoul

CE de 1958 et 1959 ; né en 1935 à Kayes ; études secondaires au lycée Terrasson de Fougères ; études supérieures vétérinaire ; directeur de l'élevage de l'Office du Niger, chargé des industries animales au ministère du Développement rural ; directeur de l'abattoir frigorifique de Bamako ; directeur général de la SONEA – SEPAM – Abattoir ; directeur général adjoint puis directeur général par intérim de l'IPR ; directeur de l'Office Communautaire du bétail et de la viande de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) ; expert pour la FAO ; président fondateur du Parti démocratique pour la justice (PDJ) ; député de Kayes ; meurt en mai 2015.

DIALLO Souleymane

CE de 1965 ; né en 1942 à Kita ; étudiant en sciences économiques.

DJIRE-DATIE Daniel

CE de 1964 ; né en 1936 à Sangoula.

KEITA Makan

CE de 1965 et 1967 ; né le 18 novembre 1937 au Niger ; études secondaires au lycée Terrasson de Fougères puis à Dakar au collège Sainte-Marie et à Van Vollenhoven ; études supérieures un an à Dakar en lettres, puis à Toulouse ; président de la section toulousaine de la FEANF ; président du comité de coordination anti-impérialiste ; membre de l'UEC ; 1965-1966 : représente la FEANF à Prague, à l'UIE ; moniteur à la faculté de Toulouse ; travail dans une usine de jouets ; poste de gardiennage pour une société immobilière ; membre de l'UM-RDA (Union malienne du Rassemblement démocratique africain) ; mort le 10 mars 2016 à Paris.

p. 59, 165

KONATE Ibrahim

CE de 1958 ; étudiant en médecine ; poursuit ses études à Kiev.

LY Ibrahima

CE de 1963 et 1964 (Président) ; né à Kayes en 1935 (1936 d'après les archives coloniales) ; école primaire à Kayes ; études secondaires à Terrasson de Fougères ; membre du PAI ; études supérieures à la faculté des sciences de Dakar ; membre de l'UGEAO ; poursuit ses études supérieures en France, d'abord à Toulouse puis à Paris ; 1965 : enseignant puis directeur général adjoint de l'école normale supérieure de Bamako ; perd son poste après le coup d'état militaire de 1968 qui renverse

Modibo Keita ; part à Léningrad ; y soutient sa thèse : *Sur les conditions pour qu'une algèbre de Bernside d'un demi-groupe fini et inversible soit une algèbre de Frobenius* ; réaffectation à l'ENS ; forme le « groupe des treize » issu du regroupement des patriotes maliens ; arrestation le 8 juin 1974 ; prison et bague pendant quatre ans ; mai 1978 : relaxe ; rétrogradation à l'Institut pédagogique national ; exil au Sénégal ; enseignant à la faculté de Dakar et chercheur à l'IEMPT (Institut de recherches et Etudes mathématiques physiques et technologiques) ; dirigeant du parti malien pour la révolution et la démocratie (PMRD) ; membre fondateur du Front national démocratique et populaire (FNDP) ; meurt le 1er février 1989.

Œuvres : *Toiles d'araignées*, Paris, L'Harmattan, 1982. Rééd. Suivi d'un entretien de l'auteur avec Bernard Magnier, Actes Sud, 1997 ; *Ténèbres blanches*, Paris, L'Harmattan, 1988. Reed sous le titre général *Les Noctuelles vivent de larmes*, L'Harmattan, 1989.

p. 91, 94, 110, 150, 155, 168-169, 177, 181, 184-186

MAURITANIE

GAYE (ou Gueye) Amadou

CE de 1957 ; ENFOM.

MAOULOUD Abdallahi Ould

CE de 1961.

NIGER

ABDOU Mustapha

CE de 1963 ; né en 1942 à Mirriah.

ADEHOSSI Jacques

CE de 1961 ; statisticien ; Responsable de la direction des études statistiques du Niger.

CHAIBOU Abache

CE de 1963 ; né en 1937 à Tessaoua ; étudiant en mathématiques à Dakar puis Paris (voir *Historical Dictionary of Niger*)

CHERIF Ari

CE de 1972 ; né le 11 juillet 1947 à Nguimi ; étudiant en géologie.

FAMBITAKOYE Ousséni

CE de 1955 ; né en 1930 à Fambita ; études à l'école normale William Ponty ; étudiant en mathématiques à Bordeaux puis Paris ; 1958-1959 : élève à l'Orstom ; marié à une Française ; 1960 : responsable de l'observatoire à Bangui ; retour en France pour une thèse d'état sur « l'électrojet équatorial à partir d'enregistrements magnétiques effectués entre 1968 et 1970 au Tchad et en République Centre Africaine » ; 1975 : travaille à Dakar ; 1987 : retour en France où il prend sa retraite, entre Paris et les Cévennes ; meurt en 2000.

HAMANI Djibo

CE de 1965 ; né en 1943 à Tahoua ; enseignant l'histoire à l'université Abdou Moumouni.

Œuvres : *L'Adar précolonial, République du Niger: contribution à l'étude de l'histoire des États haussa*, Niamey, Institut de recherches en sciences humaines, 1975; *Au carrefour du Soudan et de la Berbérie, le sultanat touareg de l'Ayar Niamey*, Institut de recherches en sciences humaines, 1989 ; *L'islam au Soudan central : histoire de l'islam au Niger du VIIe au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; *L'Adar précolonial, République du Niger : contribution à l'étude de l'histoire des États haussa*, Paris ; Budapest ; Kinshasa [etc.], L'Harmattan, 2006 .

MOUMOUNI Abdou

CE de 1951-1952 ; né en 1929 ; école primaire de Zinder ; études secondaires à l'École normale William Ponty puis au lycée Van Vollenhoven ; classes préparatoires de physique au lycée Saint Louis ; membre du parti communiste ; 1967 : thèse d'état ; 1969 : professeur de physique–chimie au lycée national ; enseignant à Dakar puis en Guinée et au Mali ; crée le Centre d'Énergie Solaire du Mali ; directeur de l'Office de l'Énergie Solaire (ONERSOL, actuel CNES) ; enseignant à l'université de Niamey.

p. 57-58, 72, 91, 153, 318

OUEDRAOGO Léopold

CE de 1962 ; né le 1er novembre 1934 à Niamey (Niger).

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – OUBANGUI-CHARI

GREMBOKOLE Germain

CE de 1967 ; né le 9 mars 1942 à Bouca ; étudiant en sciences.

Œuvres : *Etude cinétique de la réaction de l'oxygène atomique avec le chlorure de méthylène*, s.l.n.n., 1976.

MATSOUKA Amboise Théophile

CE de 1961 et 1962 ; né le 7 décembre 1935 à Bouganore ; étudiant en sciences.

N'GAKOUTOU Timothée

CE de 1967 ; né en 1943 à fort-Sibut ; étudiant en lettres ; 1982 : thèse de doctorat sur : *Essai d'analyse des fondements d'une psychopédagogie africaine*.

N'GAMBIKA-BEBE Bernard

CE de 1963-1964 ; né le 10 février 1941 à Ouango ; étudiant à l'Institut d'études du développement économique et social ; Attaché économique de RCA auprès de CEE, CECA, CEEA.

POUZERE Henri

CE de 1968 et 1969 ; né en 1938 ; étudiant en droit ; avocat et enseignant à l'université de Libreville ; candidat aux présidentielles de 1999 et 2005 ; député ; 2013-2014 : ministre des Postes, télécommunications et des nouvelles technologies.

ZARAMBAUD Julien

CE de 1973 et 1974 ; né le 3 mars 1947 ; leader de l'USCA (Union Scolaire Centrafricaine) ; président de l'UNECA (Union des étudiants centrafricains) ; étudiant en droit ; 1973-1980 : avocat au barreau de Paris ; à partir de 1980 : avocat et chroniqueur pour la défense des droits humains en Centrafrique ; représente la partie civile dans le procès de l'empereur Bokassa ; représente les victimes centrafricaines au tribunal pénal international à la Haye dans le procès opposant le Procureur à Jean Pierre Bemba-Gombo ; meurt le 16 janvier 2014.

ZOTOKAS Mathieu

CE de 1966 ; né le 19 septembre 1940 à Bissangoa ; école Supagro de Montpellier.

SENEGAL

BA Alioune

CE de 1964 et 1965 ; né le 19 mai 1943 à Kaolack ; membre du PAI ; étudiant en travaux publics.

BA Babacar

CE de 1953-1954 et 1955 ; né le 14 juin 1930 à Kaolack ; études supérieures au Lycée Louis Le Grand puis à l'ENFOM ; directeur de cabinet du Président du Conseil Mamadou Dia ; directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères Amadou Karim Gaye ; directeur de cabinet du président Senghor puis secrétaire général de la Présidence de la République ; 1971-1978 : ministre des Finances ; 1978 : ministre d'État chargé des Affaires étrangères ; 1990-2000 : vice-président du Sénat ; meurt le 13 décembre 2006.

BA Amath

CE de 1959 ; né en 1921 ; études à l'école normale William Ponty ; baccalauréat à Thiès ; étudiant en médecine et pharmacie à Dakar ; étudiant en médecine à Bordeaux puis Paris ; membre du PAI ; condamné à un an de prison en 1961 ; médecin en Haute-Volta puis à Thiès au Sénégal ; candidat à la députation en Mauritanie.

p. 295

BA Alioune

CE de 1952-1953 ; étudiant en mathématiques et en droit ; membre du parti communiste et du PAI ; assistant en mathématiques à la faculté des sciences de Poitiers ; condamné en 1961 ; Banque nationale pour le développement du Sénégal (BNDS).

BA Moctar

CE de 1962 et 1963 ; né en 1938 à Nioro du Rip ; étudiant en langues (anglais) ; membre du PAI ; professeur d'anglais.

CAMARA Ousmane

CE de 1958 et 1959 ; né le 14 mai 1931 à Diourbel (Sénégal) ; école primaire à Diourbel puis Kaolack ; études secondaires au lycée Faidherbe de Saint-Louis ; membre des jeunesses du RDA ; études supérieures de droit à l'Institut supérieur des hautes études de Dakar ; membre du bureau de l'UGÉAO et rédacteur en chef de *Dakar-étudiant* ; membre de l'UDS puis du PAI ; études supérieures en France ; Centre de formation des magistrats ; 1961 : procureur à Thiès ; 1962 : membre de la Commission de discipline des magistrats du parquet puis membre de la commission d'avancement

des magistrats du parquet ; 1963 : procureur général près de la Haute-cour de justice chargé d'instruire le procès de Mamadou Dia ; membre de la commission de travail devant préparer un avant-projet de constitution ; Avocat général près la cour d'appel de Dakar, secrétaire permanent du Conseil général de la défense ; directeur de cabinet du ministre des Forces armées, Amadou Cissé Dia ; 1964 : directeur de la sûreté nationale ; directeur de cabinet d'Amadou Cissé Dia, devenu ministre de l'Intérieur ; 1968 : membre de la Cour suprême ; 1970 : ministre chargé du Travail et de la fonction publique puis ministre de l'Information auprès des assemblées ; 1973 : ministre de l'Enseignement supérieur ; membre de l'UPS (Comité central et bureau politique) ; secrétaire général de l'Union régionale UPS de Diourbel ; président du conseil municipal de Diourbel ; 1981 : ambassadeur à Londres ; 1984 : premier président de la Cour d'appel ; président de la Cour de répression de l'enrichissement illicite ; 1985 : Premier président de la Cour suprême ; 1991 : Médiateur de la République ; Président du Conseil d'état ; président de l'Association internationale des hautes juridictions législatives.

Œuvres : *Mémoires d'un juge africain* ; pref. d' Amady Aly Dieng, Paris, Karthala, 1998.

p. 13-14, 59, 61, 136-137, 141, 147-148, 154, 156, 162, 178, 204-205, 208-209, 212

Biographie plus complète p. 294

DIA Mamadou

CE de 1953-1954 ; étudiant en médecine.

DIAKITE Kemo

CE de 1964 ; né en 1939 à Sedhiou.

DIALLO Mamadou

CE de 1961 ; né le 23 mai 1935 à Bakel ; études supérieures en droit à Paris puis Grenoble.

DIALLO Moustapha

CE de 1957 et 1960 ; né à Saint-Louis en 1928 ou 1929 ; études secondaires à l'école Blanchot ; étudiant en médecine à Dakar puis à Paris ; président du bureau de l'UGEAO ; médecin pédiatre ; membre du RND.

p. 154-156, 168, 199, 241

DIALLO Ogo Kane

CE de 1956 ; né le 9 septembre 1929 à Saint-Louis ; membre du comité directeur de l'AERDA, chargé des relations avec l'UIE ; membre-fondateur de l'Association des étudiants sénégalais en France (AESF) ; étudiant en droit ; avocat ; défenseur au procès de Mamadou Dia.

p. 64, 74

DIENG Amady Aly

CE de 1959, 1960 et 1961 (Président) ; né le 22 février 1932 à Tivaouane ; école primaire à Diourbel ; études secondaires au lycée Faidherbe de Saint-Louis ; études supérieures en lettres et droit à l'Institut des hautes études de Dakar ; membre président du bureau de l'UGEAO ; ENFOM à Paris ; membre du PAI et du PCF ; exclu de l'ENFOM ; faculté de droit et sciences économiques ; milite

à l'AESF ; assistant en économie à Dakar ; doctorat d'économie ; remercié de l'université pour raison politique ; économiste principal à la BCEAO ; meurt en 2015.

Œuvres : *Le rôle du système bancaire dans le développement économique des pays de l'Union monétaire ouest-africaine*, Paris, L'Harmattan, 1971, 2 vol. ; *Classes sociales et mode de production esclavagiste en Afrique de l'Ouest*, Paris, Centre d'études et de recherches marxistes, Odéon-diffusion, 1974 ; *Hegel, Marx et les problèmes de l'Afrique noire*, Paris, Nubia, Dakar, Sankoré, 1978 ; *Le Marxisme et l'Afrique noire : bilan d'un débat sur l'universalité du marxisme*, Paris, Nubia, 1985 ; *Contribution à l'étude des problèmes philosophiques en Afrique noire*, Paris, Nubia, 1983 ; *Blaise Diagne, député noir de l'Afrique*, Paris, Dakar, Chaka, 1990 ; *Lamine Gueye*, Dakar, l'Harmattan-Sénégal, 2013 ; *Les premiers pas de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, FEANF, 1950-1955 : de l'Union française à Bandung*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2003 ; *Les grands combats de la Fédération des étudiants d'Afrique noire : de Bandung aux Indépendances, 1955-1960*, Paris, L'Harmattan, 2009 ; *Histoire des organisations d'étudiants africains en France : 1900-1950*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal, 2011 ; *Mémoires d'un étudiant africain*, Dakar, Codesria, 2011, 2 vol. Volume 1 : *de l'école régionale de Diourbel à l'université de Paris (1945-1960)* ; volume 2 : *de l'université de Paris à mon retour au Sénégal (1960-1967)* ; (Dir.), *Les étudiants africains et la littérature négro-africaine d'expression française*, Mankon, Bamenda, Langaa Research, 2009 ; (Dir.), *Pensée sociale critique pour le XXI^e siècle : mélanges en l'honneur de Samir Amin*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2003.

p. 9, 76-77, 136, 148-149

Biographie plus complète p. 299

DIOP Boubakar

CE de 1964 ; né le 13 décembre 1936 à Saint-Louis.

EKANKAN N'na

CE de 1957 et 1958 ; étudiant en droit.

FALL Amadou Moctar

CE de 1966 et 1967 ; né le 12 septembre 1940 à Saint-Louis ; membre du comité directeur du mouvement panafricain des étudiants (MPE).

FALL Bounama

CE de 1953-1954 et de 1956 ; étudiant géomètre ; membre fondateur du PAI.

FALL Abdel Kader

CE de 1956 et de 1960 ; né le 3 janvier 1934 à Saint-Louis ; étudiant en lettres à Toulouse et à Caen ; membre du PAI représentant de la FEANF à Prague ; enseignant ; plusieurs fois ministre ; mort en 1993.

p. 64, 74, 82, 90, 167, 182, 305-306

FAYE Malick

CE de 1963 ; né le 22 septembre 1938 à Dakar ; étudiant en architecture (lycée Charlemagne).

GUEYE Djibril

CE de 1956 ; étudiant en droit.

LY Tidiane Baïdy

CE de 1955 ; né près de Podor ; études secondaires au lycée de Coulommiers ; membre du PCF ; membre fondateur du PAI ; études supérieures en France puis à Dakar ; membre puis président du bureau de l'UGEAO ; exil au Mali ; professeur de lettres.

p. 63, 157, 159-160, 167, 170, 293, 321

KANE Cheikh Hamidou

CE de 1953-1954 ; né à Matam le 2 avril 1928 ; études primaires et secondaires à l'école primaire supérieure Blanchot de Saint-Louis puis à Dakar au lycée Van Vollenhoven ; études supérieures à Paris en faculté de droit et faculté de lettres puis à l'ENFOM ; licences de droit et de philosophie ; 1960 : gouverneur de la région de Thiès ; 1961 : Commissaire général puis ministre du Plan ; représentant de l'UNICEF ; directeur de la société Dakar-Marine ; directeur des Industries chimiques du Sénégal.

Œuvres : *L'Aventure ambiguë*, Paris, Julliard, 1961, Grand Prix littéraire d'Afrique 1962 ; *Les Gardiens du Temple*, Paris, Stock, 1995.

p. 19, 76

LÔ Mamadou

CE de 1961 et 1962 ; né le 7 juin 1933 à Dakar ; études primaires à Dakar ; études secondaires toujours à Dakar au collège des maristes puis au lycée Van Vollenhoven ; études supérieures à Paris au lycée Louis-le-Grand puis à l'École de formation des magistrats ; licence de droit et DES de Droit public et sciences politiques en Sorbonne ; membre du PAI ; 1968-1969 : enseigne à l'université ; ouvre un cabinet d'avocat.

p. 169, 203

Biographie plus complète p. 310

LY Boubakar

CE de 1960 ; né le 7 juin 1936 à Dakar ; école primaire au « Petit lycée » devenu depuis l'École Amadou Assane Ndoye ; études secondaires au lycée Van Vollenhoven puis au lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur ; études supérieures de philosophie puis sociologie à la Sorbonne ; membre du PAI ; président de l'AESF ; 1962 : licence de sociologie ; 1964 : DES de philosophie ; 1967 : thèse de doctorat sur « l'honneur et les valeurs morales dans les sociétés wolof et toucouleur du Sénégal » ; 1967 : assistant en sociologie ; 10 jours en prison en 1968 ; membre de l'Amicale des professeurs africains de l'enseignement ; enseigne toujours la sociologie au département de philosophie après la fermeture du département de sociologie ; enseigne à l'École Nationale d'Économie appliquée (ENEA), au Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), à l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD) ; 1971 : maître-assistant au département de philosophie ; 1975-1978 : chef de département de philosophie ; chargé de recherches sur les sciences sociales au secrétariat d'État à la recherche scientifique et technique ; directeur du département de

sociologie réouvert de 2000 à 2002 ; 2001 : thèse de doctorat d'État intitulée : *Les évolués de la période coloniale : le cas des instituteurs sénégalais*.

Œuvres : *Les instituteurs au Sénégal de 1903 à 1945*, 6 volumes, Paris, L'Harmattan, 2009.

p. 182, 197-198, 209, 212

Biographie plus complète p. 310

MBOW Ahmadou Mahtar

CE de 1951-1952 ; né à Dakar en 1921 ; engagé volontaire en mars 1940 ; licence de lettres en Sorbonne ; président de l'Association des Étudiants de Paris ; membre du GAREP ; 1951-1953 : professeur au collège de Rosso en Mauritanie ; 1952-1957 : directeur du Service de l'Éducation de base ; 1957-1958 : ministre de l'Éducation et de la culture du Sénégal ; démissionne ; enseigne l'Histoire et la Géographie jusqu'en 1966 au lycée Faidherbe de St Louis puis à l'École normale supérieure de Dakar ; préside en 1965 à Abidjan la conférence des experts chargés de proposer la réforme des programmes d'histoire et de géographie des États francophones d'Afrique noire et de Madagascar ; 1966-1968 : ministre de l'Éducation nationale ; 1968-1970 : ministre de la Culture et de la jeunesse ; député ; 1970 : sous-directeur général de l'UNESCO pour l'éducation ; 1974-1980 : directeur général de l'UNESCO ; 2008 : préside les Assises nationales du Sénégal lancées par le Front Siggil Senegaal qui réunisse les principaux partis d'opposition.

Œuvres : *Aux sources du futur : la problématique mondiale et les missions de l'UNESCO*, Paris, L'Harmattan, 2011. ; (Dir.), *Assises nationales du Sénégal : bilan et perspectives de refondation*, Paris, L'Harmattan, 2011.

p. 58, 69, 75, 108-109, 213

LY Hady Mamadou

CE de 1959 ; étudiant en agronomie ; comité de rédaction de *l'Étudiant d'Afrique noire* ; ingénieur agronome.

NDIAYE Abdelkader

CE de 1957 ; étudiant en comptabilité.

NDIAYE Fara

CE de 1961 ; né le 3 mai 1935 à Dakar ; études secondaires à Van Vollenhoven ; études supérieures de lettres à Paris, membre du PAI ; enseignant ; responsable et élu du PDS d'Abdoulaye Wade.

p. 85-85, 307

NDIAYE Papa Souley

CE de 1958 ; né en 1937 ; études supérieures à Dakar puis Paris ; membre du bureau de l'AGED et UGEO ; membre du comité de rédaction de *Dakar-étudiant* ; médecin.

NDIAYE Samba

CE de 1957 ; né en 1937 ; études secondaires au lycée Faidherbe de Dakar ; étudiant en lettres à Toulouse ; membre fondateur du PAI ; rédacteur de *l'Étudiant d'Afrique noire* ; professeur de philosophie ; membre du RND.

p. 132, 317

NDIAYE Youssepho

CE de 1964 ; né en 1943 à Sigié.

NGOM Ibrahim

CE de 1955 ; études vétérinaires.

NIANG Babacar

CE de 1952-1953 et 1953-1954 ; études secondaires au lycée Van Vollenhoven ; étudiant en mathématiques à Louis-Le-Grand puis en droit ; membre du comité directeur de l'AERDA ; membre du groupe de langues du parti communiste ; membre du PAI ; école des impôts de Paris ; exerce à Evreux ; inspecteur de l'enregistrement à Kaolack ; condamné à un an de prison en 1961 lors du procès des membres du PAI ; devient avocat et ouvre son propre cabinet en 1965 ; député du RND (Rassemblement national démocratique) à l'Assemblée nationale ; retour tardif à la religion.

p. 59

SAMB Amadou

CE de 1952-1953 ; né le 12 novembre 1927 à Saint-Louis ; fils d'un conseiller municipal de Dakar ; études secondaires au lycée Van Vollenhoven ; étudiant en lettres classiques ; membre de l'AERDA ; secrétaire général de l'Association générale des étudiants africains de Paris (AGEAP) ; membre du comité directeur de l'AERDA ; membre du bureau de la section de Paris de l'Association musulmane des étudiants africains ; rédacteur à *Vive l'Islam* : responsable de la section Sciences et religions ; enseigne les lettres classiques.

SANKHALE Edouard

CE de 1952-1953 ; étudiant en droit ; membre du groupe de langues du parti communiste ; haut fonctionnaire.

p. 59

SENE Magatte Pathé

CE de 1959 et de 1961 ; né le 12 février 1932 à Dakar ; études primaires à Dakar ; étudiant en économie ; économiste-banquier.

SOW Sega Abdoulaye

CE de 1962 ; né le 14 nov. 1937 à Saint-Louis ; étudiant en agronomie ; agronome puis ouvre un bureau pour le tourisme populaire.

SYLLA Youssoupha

CE de 1952-1953 ; fondateur-président de l'Association des étudiants africains de Paris (décembre 1946) ; étudiant en médecine ; membre de l'AERDA ; chargé de mission au cabinet d'Houphouët-Boigny.

THIAM Habib

CE de 1960 ; né le 21 janvier 1933 ; études primaires et secondaires à Dakar ; études supérieures au Lycée Louis-le-Grand, puis à l'Université et enfin à l'ENFOM ; travaille au Ministère des Finances et à la Banque de France ; deux fois champion de France du 200 mètres ; directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères puis de la Justice ; secrétariat d'État à la présidence de la République puis ministre du Président Léopold Sédar Senghor ; membre du Parti socialiste (bureau politique) ; élu député en 1973 ; 1977 : président du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée nationale ; 1981 : Premier ministre ; président de l'Assemblée nationale de 1983 à 1984 ; 1991-1998 : Premier ministre ; a épousé une Française puis en secondes noces la députée danoise Anne Majken.

Œuvres : *Par devoir et par amitié*, Paris, Ed. du Rocher, 2001.

p. 212, 262

THIAM Magatte

CE de 1963 (Président) ; né le 28 mai 1935 à Ouakam, banlieue de Dakar ; études primaires à Ouakam ; études secondaires au lycée Van Vollenhoven de Dakar ; études supérieures en France au lycée Louis-le-Grand, en maths sup ; puis cursus de mathématiques en Sorbonne ; DES de mathématiques en 1961 ; membre du PAI ; enseigne au lycée Rodin, puis au lycée Delacroix de Drancy ; 1966 : retour au Sénégal ; enseignant à l'École Normale Supérieure (ENS) ; 1967-1976, 1980- : enseigne à la faculté ; 1976 : participe à la création du SUDES ; chercheur à l'Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques de la physique et de la technologie (IREMPT) ; 1979 : thèse de 3e cycle puis agrégation de mathématiques ; membre du Parti de l'indépendance et du travail (PIT) quand celui-ci remplace le PAI ; membre de la Ligue du grand rassemblement qui regroupe divers partis d'opposition ; ministre de l'Intégration économique, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 1995 ; secrétariat général du PIT.

Biographie plus complète p. 325

TOURE Abou El Caba

CE de 1961 ; né en 1933 à Matam ; école primaire à Matam ; études secondaires au lycée Faidherbe de Saint-Louis ; études supérieures à Dakar puis Paris ; militant de l'AGED ; études de linguistique ; membre du PAI ; licence de linguistique, de lettres modernes et CAPES ; enseigne au lycée Gaston Berger de Kaolack ; responsable du Syndicat Unitaire des Enseignants du Supérieur (SUDES) dès sa création, en 1976 ; proviseur du lycée Faidherbe de Saint-Louis ; 1977 : Commission nationale de réforme de l'Éducation nationale ; formateur à l'École Normale Supérieure (ENS) de Dakar ; donne des cours à l'Institut des Sciences de la terre, et à l'ENSUT ; directeur général de la Culture et de la Communication à l'Agence de Coopération culturelle et technique (A.C.C.T., actuelle OIF), à Paris pendant 4 ans ; puis enseigne de nouveau à l'ENS, jusqu'à sa retraite en 2003. Depuis, il se consacre à ses recherches en stylistique et en linguistique, sur la poésie pulaar.

p. 156, 165-166, 168-169, 198-199

Biographie plus complète p. 326

WONE Ibrahima

CE de 1955 ; né à Matam en 1926 ; études supérieures à l'école de médecine et pharmacie de Dakar ; professeur agrégé de santé publique ; directeur de la santé publique ; conseiller du ministre de la Santé ; directeur de l'Institut de santé et développement à l'université Cheikh Anta Diop.

TCHAD

BAROUM Jacques

CE de 1961 et 1962 ; né le 13 juillet 1932 à Laï ; études primaires à Fianga puis à l'école régionale de Bongor ; études secondaires au collège de Bongor puis à l'école des cadres supérieurs de l'AEF puis au lycée Savorgnan-de-Brazza ; études supérieures à la faculté des sciences de Lyon puis à la faculté de médecine de Paris ; certificat d'études supérieures de physique, chimie, biologie ; diplôme de médecine tropicale ; certificat d'études complémentaires de pédiatrie et de puériculture ; diplôme de l'Institut d'études supérieures de développement économique et social ; Doctorat d'état de médecine ; membre fondateur et président de l'Union des étudiants tchadiens ; rédacteur en chef puis directeur de *l'Étudiant tchadien* ; 1964-1966 : ministre de la Santé et des Affaires sociales ; 1966-1971 : ministre des Affaires étrangères ; 1971-1975 : ministre de la Santé et des affaires sociales ; membre du bureau politique national du PPT/RDA jusqu'en 1973 ; meurt le 28 décembre 2005.

p. 208

MARABI Julien

CE de 1968 et 1969 ; né en 1938.

TOGO

ABOLO Kokou

CE de 1962 ; né en 1936 ; étudiant en lettres ; directeur de l'École normale supérieure d'Atakpamé.

AGBOBLI Joachim

CE de 1968 et 1969 ; né le 23 avril 1941 à Lomé ; étudiant à l'IEP de Paris ; collaborateur du magazine *Jeune Afrique* ; historien ; politologue ; journaliste ; leader du parti d'opposition Mouvement pour le Développement National (Modena) ; Directeur d'*Afric Hebdo* ; assassiné en 2008.

Œuvres : *Sylvanus Olympio : un destin tragique*, Abidjan, ; Livre Sud ; Sénégal NEA, 1992 ; *Combats pour l'Afrique et la démocratie* : entretiens avec Atsutsé Kokouvi Agbobli , Lausanne, Fabre, 1997 ; *Le monde et le destin des Africains*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; *L'Union africaine freine-t-elle l'unité des Africains? : retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen*, Paris, Menaibuc, 2005 ; Lomé, Éditions Graines de Pensées, ©2007 ; *Le roman de l'indépendance*, Lomé, Les Éditions Graines de Pensées, 2011.

AMEGA Louis Koffi Atsu

CE de 1957 ; étudiant en droit ; études primaires et secondaires au Congo-Brazzaville ; études supérieures à Paris au Centre de formation des magistrats ; exerce d'abord à Brazzaville ; rejoint le Togo pendant les années Massamba-Débat ; ministre de l'Économie rurale ; président de la Cour suprême ; représentant plénipotentiaire du Togo auprès des Nations-Unies ; ministre des Affaires étrangères ; meurt le 29 avril 2015.

BRENNER Yves

CE de 1960 et 1961 ; étudiant en droit ; avocat ; avait la double nationalité.

p. 83

FRANKLIN Albert

CE de 1953, 1954 et 1955 ; étudiant en médecine ; membre de l'AERDA ; exil à partir de 1966 ; prend part aux travaux de la conférence nationale en 1991.

13, 59, 76, 109, 193

FREITAS Gilles

CE de 1964 ; né le 1er septembre 1934 à Lomé.

FYANYO-DO Franck

CE de 1964 ; né le 20 mars 1940 à Mission Tové ; études commerciales.

JOHNSON Benjamin Moïse

CE de 1971 ; né en 1945 ; étudiant en lettres à Caen puis en droit.

KUEVI André Dovi

CE de 1968 ; né en 1943 ; étudiant en sciences ; stagiaire au CNRS ; diplôme de l'ORSTOM.

Œuvres : *Traditions, histoire et organisation de la cité chez les Akposso*, Lomé, ORSTOM, 1970.

KUTUKLUI Noé

CE de 1957 et 1958 (Président) ; né le 3 décembre 1923 à Arregho ; étudiant en droit ; membre du GAREP ; études de droit à la faculté de Caen ; diplômes d'études supérieures de doctorat et certificat d'aptitude à la profession d'avocat ; 1952 : président de l'association générale des étudiants de Caen, section UNEF ; avocat stagiaire au barreau de Caen ; 1959 : ouvre un cabinet d'avocat à Lomé ; président de la Juvento ; exil au Dahomey après l'assassinat de Sylvanus Olympio, son beau-frère, le 13 janvier 1963 ; ministre des Affaires sociales, du travail et de la fonction publique du gouvernement provisoire de Grunitsky ; exil au Dahomey quand Eyadema prend le pouvoir le 13 janvier 1967 ; après la prise du pouvoir par Kérékou, exil en Mauritanie ; meurt 8 mars 1988.

p. 77, 79, 99, 136, 193

LAWSON Maxwell

CE de 1962 et 1963 ; né le 24 mai 1934 à Lomé.

MESSAN Adimado

CE de 1971 (Président) ; né le 31 décembre 1941 à Aklakou-Hétchavi ; étudiant en histoire à Paris1-Sorbonne ; DEA de sociologie de l'urbain et de la culture de Paris X-Nanterre ; thèse de troisième cycle en histoire : *Frontières contre peuples en Afrique : le cas Ewé*, 1975 ; président de l'Association des Etudiants et Stagiaires Togolais en France en 1969 ; 1978- 2001 : enseigne à l'université du Bénin ; 2006 : ministre de l'Économie et du développement ; ministre de

l'Enseignement supérieur et de la recherche ; secrétaire général adjoint de la CDPA (Convention Démocratique des Peuples Africains) ; membre du Comité Consultatif de l'UNESCO pour le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique).

SANWEE Emma

CE de 1961.

p. 133

BIOGRAPHIES

Quelques biographies plus systématiques. Ou comment assembler les fragments.....

On a voulu avec ces biographies proposer une autre manière de lire ce mémoire, et donner aussi plus d'informations sur les trajectoires de chacun-e.

Ousmane CAMARA

Ousmane Camara a eu la carrière exemplaire d'un haut magistrat de l'État sénégalais doublé d'un politique qui fut plusieurs fois ministre, sous la présidence de Senghor. Avant cela il avait été un des leaders de l'AGED et de l'UGEAO puis de la FEANF, dont il fut vice-président aux affaires panafricaines, ce qui lui permit de voyager à travers le monde, de conférences en festival et de festival en congrès. Mais, après l'indépendance, il abandonna toute radicalité politique – au sein même de la FEANF, il avait été considéré comme de tendance extrémiste et il appartenait au PAI et durant un an au PCF – entra à l'UPS et joua le rôle d'un grand commis de l'État. Il termina sa carrière comme Médiateur de la République et Président du Conseil d'État.

Ce type de reconversion d'un capital militant acquis dans la jeunesse, en capital professionnel et politique est loin d'être exceptionnel. La biographie d'Ousmane Camara, toute singulière qu'elle soit – eu égard notamment à l'importance des postes occupés – participe d'une sorte de communauté de destin avec nombre de ses condisciples.

Ablaye Camara est né le 14 mai 1931 à Diourbel, d'une famille bigame de 6 enfants dont il est le cadet. Son père, originaire du Sénégal oriental est mécanicien. Sa mère est une léboue du Cap-Vert. Son père est un musulman très pieu, appartenant à la confrérie Tidiane, alors que sa mère est : « une prêtresse de la religion traditionnelle ». Il entre en 1939, de même que sa sœur Aïda, à l'école française. Il continue l'après-midi à faire paître les troupeaux en compagnie de son compagnon Amady Aly Dieng avec qui il va avoir une communauté d'itinéraire scolaire. La guerre et ses privations vont se doubler de catastrophes familiales. Son père, victime d'un accident du travail, est obligé de prendre sa retraite. Ses parents se retrouvent ruinés. Il est alors envoyé à Kaolack, poursuivre ses études chez son oncle Amadou Sow. Le souvenir qu'il garde d'une éducation très spartiate est tempéré par celui de la tendresse que lui prodigue Ndiaye Sy, mère d'Iba Der Thiam. Filles et garçons se retrouvent dans des *Mbotay*, associations de classe d'âge. Ablaye Camara qui est devenu à Kaolack, pour les besoins de la cause scolaire, Ousmane Camara, né en 1934 à Kaolack, va au cinéma où, dans les deux salles qui existaient alors à Kaolack, il voit des westerns, qui sont alors les films les mieux distribués dans toute l'Afrique. Il est de plus, et se distingue sans doute ainsi de ses camarades, un grand lecteur. Il se souvient de quelques titres empruntés à la bibliothèque municipale : *La petite Fadette*, *Tarass Boulba*, *Les Trois Mousquetaires*, *Poil de Carotte*, *Les pieds Nickelés...* Après avoir été reçu au Certificat d'études primaires, il l'est aussi au concours d'entrée en sixième et entre au lycée Faidherbe de Saint-Louis. Il est inscrit en A – latin, grec – et mène la vie cosmopolite de l'internat. Lectures, conférences et meetings le sensibilisent à la vie politique et il s'inscrit, après avoir entendu Gabriel d'Arboussier, à la section saint-louisienne des jeunesses du RDA. Il participe à la grève du lycée en juin 1952, entamée pour raison de mauvaise nourriture : « Dans l'affrontement avec les forces de police, nous avons le soutien inattendu mais actif et déterminant des femmes du quartier de pêcheurs de Nguet Ndar situé juste à côté du lycée. Armées de rames de pirogues, elles tiennent en respect les policiers, les forcent à reculer. Ce premier succès est pour nous un stimulant pour entreprendre d'autres luttes sur le chemin de la liberté. La solidarité active de ces femmes est aussi l'illustration du changement qualitatif de la participation des sénégalaises à la vie politique nationale. Utilisées d'ordinaire pour former des haies bruyantes et colorées...elles sont de plus en plus informées et impliquées. ». Exclu

comme meneur de grève, il prépare la première partie du baccalauréat chez lui. Il est néanmoins ré-admis au lycée après le succès. En 1953, il obtient la deuxième partie d'un baccalauréat philosophie. A la rentrée d'octobre il entame « à ma grande déception » un cursus universitaire à l'École supérieure de droit de l'Institut des Hautes études de Dakar (l'université ne sera créée qu'en 1957). Il n'a pas été en France car sa famille craint pour lui malnutrition et tuberculose que l'on dit alors sévir en métropole. Il est membre de l'AGED, puis de l'UGEO et bientôt élu au bureau de l'association comme directeur de la publication *Dakar-étudiant*. Il participe à l'université populaire organisée par l'AGED et donne des conférences. A son arrivée à Dakar, il a adhéré à l'UDS. En 1957, il la quitte pour le tout nouveau PAI. Ses interventions virulentes lui valent le surnom de Pujade. Il est partout accompagné de ses « molosses » : le futur ministre de l'Éducation nationale Abdel Kader Fall, le futur linguiste Pathé Diagne et le futur chef du département d'Allemand à l'université de Dakar, Amadou Booker Sadj. Il représente, aux côtés d'Amady Aly Dieng, l'UGEO au VIème festival mondial de la jeunesse à Moscou en juillet 57. Ses activités militantes feront que sa bourse pour le doctorat en droit à Paris, qu'il souhaite engager après sa licence obtenu en 1957, est d'abord refusée pour mauvais esprit. Mais finalement il l'obtient et s'envole pour Paris où il arrive le 26 octobre 1957.

A son arrivée à Paris, il est admis au pavillon de la France d'Outre-mer, à la cité universitaire du boulevard Jourdan. Il adhère à la section parisienne de la FEANF et à la section universitaire du Parti communiste français, où il restera, sans enthousiasme, un an. (Pavillon des provinces de France)

En décembre de la même année, il est délégué au VIIIème congrès de la FEANF et y est élu au poste de vice-président chargé des relations extérieures. Son mandat est reconduit au congrès suivant. Il «commence un tour du monde en 730 jours et on me voit partout sauf à la fac de droit... ». Il n'obtient d'ailleurs pas son doctorat mais participe aux diverses manifestations internationales étudiantes du moment : Kampala, Prague, Budapest, Varsovie, Cracovie, Lodz, Pékin pour un congrès de l'UIE où les dissensions soviéto-chinoises apparaissent clairement. Leur délégation est reçue par Mao-Tse-Toung et les Chinois leur organisent un tour de Chine de 15 jours. Au retour, il échappe par miracle à la mort, le Tupolev qu'il aurait dû prendre s'étant écrasé. Il va à Sarajevo pour un séminaire, à Tunis pour aider à la reconstruction de l'école du village Sakhiet Sidi Youssef bombardé par les Français. Son dernier déplacement en tant que responsable étudiant sera pour le Maroc pour représenter la FEANF au congrès de l'Union nationale des étudiants marocains. L'Invité d'honneur y est Ben Barka. Les militaires, pour répondre à des accusations formulées durant le congrès les obligent à participer à une opération de reboisement dans le sud marocain, pendant une semaine.

Il a également servi d'agent de liaison avec les dirigeants de l'UGEMA, réfugiés en Suisse. De toute cette période il garde le souvenir d'expériences, sinon universitaires du moins enrichissantes et enrichies d'amitiés qui resteront. Par ailleurs il ne tarde pas à prendre ses distances avec le PAI, rebuté, dira-t-il, par le dogmatisme de Majhemout Diop.

En 1959, il rentre à Dakar, sans diplôme supplémentaire. Mais il a la chance d'obtenir une des quatre places de magistrat stagiaire dans le nouveau centre de formation des magistrats mis en place par De Gaulle. Il repart donc en France et suis les cours dispensés rue de la Faisanderie : « Alternant cours magistraux et séjours plus ou moins longs dans les juridictions à l'intérieur de la France, je découvre un monde nouveau qui me fascine ».

Il sort major de sa promotion et rentre à Dakar le 15 juillet 1961. Il y consolide ses fiançailles avec sa cousine Aminata Sow, qu'il épousera le 19 août 1962, avant d'être nommé procureur à Thiès, où il prend ses fonctions le 25 décembre 1961. Il a à y juger des affaires souvent cocasses, et peut y constater une atmosphère empoisonnée par les luttes entre senghoristes et diaistes.

Le 16 février 1962 il est nommé membre de la Commission de discipline des magistrats du parquet, et, quelques mois plus tard, membre de la commission d'avancement des magistrats du parquet.

Le 30 décembre il quitte définitivement Thiès, car il est pressenti comme directeur de cabinet d'André Guillabert. Le 2 janvier 1963, on lui annonce sa nomination comme procureur général près de la Haute cour de justice, chargée d'instruire le procès de Mamadou Dia et de ses co-accusés.

Il est de plus nommé membre de la commission de travail devant préparer un avant-projet de Constitution qui, soumise à referendum, sera publiée au JO le 7 mars 1963.

Dans ses *Mémoires*, il reproduit le réquisitoire qu'il a prononcé lors du procès. Après avoir énuméré les manquements à la légalité de Mamadou Dia, il y explique : « Ce que je crois c'est qu'il y a eu chez Mamadou Dia le même dédoublement de la personnalité qui a fait dire au Général de Gaulle : " Comment peut-on être contre la France quand on crie Vive de Gaulle..." En effet, à mon avis cet homme, dans un moment d'égarement, a commis toutes ces fautes graves parce qu'il était persuadé d'être le dépositaire de la volonté de ces sénégalais cultivateurs, ouvriers, besogneux de tout genre écrasés par un système sans nom qui, depuis Marseille et Bordeaux, a tissé dans le pays un réseau dont le seul but était d'enrichir la métropole... . Intimement convaincu que Mamadou Dia n'a ni préparé ni perpétré un coup d'état, mais, conscient qu'il a utilisé des moyens illégaux pour une cause juste à ses yeux, je requiers qu'il plaise à la cour de retenir les fautes commises par l'accusé mais en lui faisant bénéficier des circonstances atténuantes les plus larges... »

Il a donc demandé les circonstances atténuantes pour Mamadou Dia, l'acquittement pour Ibrahima Sar. Les peines ont été, comme on le sait, beaucoup plus lourdes que ce qu'il avait requis.

En juin 1963, Ousmane Camara est nommé Avocat général près la Cour d'appel de Dakar, puis en septembre secrétaire permanent du Conseil général de la défense. Après les élections de décembre 1963 – et les violences dont elles sont le théâtre – Ousmane Camara devient directeur de cabinet du ministre des Forces armées, Amadou Cissé Dia, avec qui il s'entend parfaitement. Sa carrière suit toujours une courbe ascendante, avec sa nomination par décret du 18 novembre 1964 directeur de la sûreté nationale, suite à une affaire de corruption dans la police. Il reste conjointement directeur de cabinet d'Amadou Cissé Dia, devenu ministre de l'Intérieur, jusqu'en 1967. Il entreprend en collaboration étroite avec le général Diallo la réorganisation des services de la police. Il recrute et forme les premiers éléments de ce qui sera bientôt le groupement mobile d'intervention de la police (GMI), fait modifier le statut de la police qui devient un corps militaire (loi du 18 juillet 1966). Il nous dit qu'en 1968 « le colonel Diallo et moi-même convenons que, quoiqu'il puisse advenir, les troupes engagées n'ouvriraient pas le feu sur les manifestants ».

Après la crise Diallo obtient le départ d'Amadou Cissé Dia. Amadou Clédor Sall devient ministre de l'Intérieur. Ousmane Camara revient alors à la magistrature. Il est nommé membre de la Cour suprême par décret du 24 juillet 1968. Il appartient aussi à l'Association sénégalaise d'études et de recherches juridiques (ASERJ) créée en 65 puis au Club Nation et développement qui va travailler sur une révision de la constitution dans le sens d'un moindre présidentielisme. Le 28 février 1970, Abdou Diouf, juste nommé Premier ministre lui propose le poste de ministre chargé du Travail et de la fonction publique. Abdou Diouf, qui s'est souvenu de son passé de militant étudiant fait de la sénégalisation des emplois sa priorité. Il le charge aussi d'aider la CNTS (Confédération nationale des travailleurs sénégalais, créée pour faire pièce à la trop rebelle UNTS) à consolider ses bases.

Ousmane Camara demande alors un plan de sénégalisation à toutes les entreprises, et devant la lenteur annoncée du processus décide d'imposer des directeurs sénégalais dans un délai d'un an. Il se heurte à la prudence de Senghor qui s'en offusque. Au remaniement ministériel du 14 décembre 70,

Ousmane Camara devient ministre de l'Information auprès des assemblées et va œuvrer à l'introduction de la télévision au Sénégal, malgré les résistances de Senghor.

Après les élections de février 1973 est créé un poste de ministre de l'Enseignement supérieur qui lui est confié. Il est chargé de poursuivre la réforme commencée en 1969. Il commence par sénégaliser le personnel administratif en organisant un concours. Il travaille au développement du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) dirigé par Joseph Ki-Zerbo, qui permet de qualifier les enseignants sans passer par les instances françaises. C'est l'époque aussi de la sénégalisation des enseignements. La validité de plein droit ne concerne plus que médecine et pharmacie. Durant son ministère, il y a de multiples contestations enseignantes et étudiantes mais pas d'années blanches. La première pierre de l'université de Saint-Louis est posée en 1977. De nouvelles constructions à la résidence universitaire. Le recteur emploie des gardes universitaires pour que la police n'intervienne plus sur le campus. Pour contrer l'agitation étudiante, il décide que les sommes allouées aux différentes aides scolaires seront systématiquement amputées des dégâts faits par les étudiants. Au contraire, elles seront augmentées dans le cas contraire. Il interdit de surcroît les réunions politiques sur le campus.

Parallèlement, il a entamé une carrière au sein de l'UPS. Le 20 juin 1970, il a pris sa carte de militant UPS dans le quartier de Thierno Kandji. En novembre 1970, il devient chef de la coordination de Diourbel puis en janvier 1971, secrétaire général de l'Union régionale UPS de Diourbel. Il est élu en novembre 1976 président du conseil municipal de Diourbel.

Il est successivement délégué au congrès, membre du conseil national, membre du comité central et du bureau politique.

Il fait de très nombreux déplacements à travers le monde, comme au temps de la FEANF. Cela lui vaut des dizaines de décorations.

En 1976, c'est l'avènement du multipartisme au Sénégal.

La carrière ministérielle d'Ousmane Camara prend fin avec la démission de Senghor, le 31 décembre 1980. Ousmane Camara ne fait plus partie du gouvernement. Il est nommé par Abdou Diouf ambassadeur à Londres. Le 5 janvier 81, démissionne de toutes ses fonctions au sein du parti et au conseil municipal de Diourbel. Il arrive à Londres le 1^{er} juin 1981 et y restera jusqu'en septembre 1984, date à laquelle il est nommé Premier président de la Cour d'appel. Il est nommé cumulativement président de la Cour de répression de l'enrichissement illicite. Enfin, le 18 juin 1985 il est nommé Premier président de la Cour suprême, qui supervise les élections. A ce poste, il sera l'objet de virulentes accusations d'Abdoulaye Wade ainsi que de conflits avec le ministre de la Justice Serigne Diop.

Il accepte donc avec soulagement la proposition d'Abdou Diouf de le nommer Médiateur de la République, fonction qui vient d'être instituée (14 février 91).

Suite à l'éclatement de la Cour suprême lié à une dissension entre Abdou Diouf et le premier président, il est nommé président du Conseil d'état, une des trois institutions qui en prennent la suite avec le Conseil constitutionnel, et la Cour de cassation. Il est aussi élu, dans les mêmes temps, président de l'Association internationale des hautes juridictions législatives à l'issue du congrès de Lisbonne (avril 1998). Il en organise le congrès à Dakar en 2000, juste après l'élection de Wade. La même année il est élu membre du conseil de gestion de l'Association internationale des écoles et instituts d'administration.

Sa participation au bi-centenaire du Conseil d'État français est sa dernière manifestation publique à l'étranger, avant sa retraite.

Il a eu quatre filles.

SOURCES - Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain : itinéraire d'un homme libre* ; pref. d'Amady Aly Dieng, Karthala, 2010.

Entretiens avec Ousmane Camara, Dakar, janvier 2015.

Elo DACY

Elo Dacy est né « vers » 1944 à Oblamboma dans le district de Gamboma (Région des plateaux du Congo-Brazzaville). Son père est forgeron, et fabrique des fusils. Il va à l'école primaire de 1953 à 1958 à Etoro puis, en 1958-1959 à Fort-Rousset. Il va au collège puis lycée Victor-Augagneur de Pointe-Noire de 1959 à 1965. Après avoir obtenu son baccalauréat, il continue des études au Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville puis part pour la France. Il est d'abord à Rennes, à la faculté des lettres, de 1968 à 1970, puis à Paris, doublement inscrit à Paris IV –Sorbonne où il obtient son doctorat en lettres modernes, et à ParisIII où il réussit un DEA de cinéma. Il milite à l'AEC et à la FEANF où il est élu au Comité exécutif de 1973. Les liens qui se forment alors vont perdurer et devenir, au retour au Congo de nouvelles solidarités politiques.

Elo Dacy rentre au Congo le 10 janvier 1977. Il est recruté à l'université de Brazzaville où il va bientôt devenir chef du département de langues et civilisations africaines puis vice-doyen et enfin doyen de la faculté de lettres de 1985 à 1990.

Il milite dans l'opposition, d'abord dans un parti clandestin sous la direction de Jean-Martin Mbemba puis, après la conférence nationale (février-juin 1991), Il cofonde avec Mathias Dzon et Jean-Paul Bouit l'UPRN (Union patriotique pour le renouveau national). L'UPRN travaille à l'instauration d'une véritable démocratie respectueuse des droits humains. De son côté Jean-Martin Mbemba a fondé l'UP (Union pour le progrès). Quand se forme après la conférence nationale « les forces du changement », coalition des partis d'opposition, l'UPRN n'adhère pas et Mathias Dzon, élu député est non-inscrit. En revanche l'UPRN sera partie prenante de la plateforme « les forces démocratiques unies »(FDU) créée en 1993 et dont un des dirigeants est Denis Sassou-Nguesso. Durant la guerre dite « du 5 juin » en 1997, l'UPRN soutient avec les autres partis de la coalition Denis Sassou Nguesso. Mais après la victoire de celui-ci vient la désillusion car, même si Mathias Dzon occupe le poste de Ministre des finances, l'ancien parti unique, le PCT (parti congolais du travail) dont Sassou est le président monopolise la plupart des fonctions (Ministères, conseils régionaux ou de départements). Alors que des partis d'opposition fusionnent sur les instances du président de la République, l'UPRN garde son autonomie. Elle participe néanmoins à une nouvelle plateforme, l'ARD qui regroupent partis et associations émanant de la société civile. Une plateforme plus large encore (75 partis d'opposition et associations) va voir le jour avec le FROCAD (Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique). Mathias Dzon qui s'est présenté pour l'UPRN aux élections présidentielles de 2009 refuse de candidater à celles de 2016, considérant que ces élections sont une mascarade et prônant donc l'abstention.

Elo Dacy est à ce jour secrétaire national de l'UPRN, chargé des questions politiques et électorales, porte-parole du parti. Il est actuellement, comme tous les dirigeants de l'opposition, interdit de sortie du Congo.

Il est marié à une congolaise qu'il a connu quand ils étaient tous deux étudiants en France. Sur ses six enfants, trois résident en France et trois au Congo.

SOURCES : Entretien avec Elo Dacy, Brazzaville, février 2016.

Amady Aly DIENG

« ...un étudiant qui est un pur produit tropical de la Renaissance, du Siècle des Lumières et du XXe siècle dominé par la pensée de Marx »

Telle est la phrase avec laquelle Amady Aly Dieng conclut le deuxième volume de ses *Mémoires d'un étudiant africain*. Sa biographie permet de saisir, largement grâce à ses propres récits, les fragments de la biographie collective que serait celle des étudiants africains de la fin des années 50 et du début des années 60, imprégnés de culture classique et de culture marxiste, et qui ont par la suite occupé des postes dans les universités africaines.

Amady Aly Dieng est né le 22 février 1932 à Tivaouane, « la septième gare du chemin de fer Dakar-Saint-Louis ». Sa mère, Aminata Diallo, est métisse de peul et de Soninké. Son père Baïdy Dieng, halpuular, est de mère peule. Baïdy Dieng a été embauché au chemin de fer de l'AOF le 16 juin 1927 comme écrivain public. En 1929, il passe un examen pour être reclassé comme facteur auxiliaire. Nommé facteur stagiaire le 1^{er} juillet 1931, il est titularisé le 1^{er} juillet 1932. De 1934 à 1935, il est affecté à Kidira, ville multi-ethnique et multilingue qui marquera passablement Amady Aly Dieng. Chez eux, on parle wolof. Au retour à Diourbel, Amady Aly Dieng est initié à l'apprentissage du Coran par le demi-frère de son père : Ahamadou Samba Dia, puis confié à un marabout toucouleur, Thierno Amadou Diallo. Il apprend ainsi à lire et écrire. Il est inscrit au cours préparatoire de la 1^{ère} année de l'école primaire régionale de Diourbel en octobre 1939 – le cours préparatoire compte alors 111 élèves – mais continue à fréquenter l'école coranique le mercredi. Viens la période de restrictions de la guerre puis le Certificat d'études primaires qu'Amady Aly Dieng obtient en juin 1945. Après un premier échec au concours d'entrée à l'École Blanchot, il passe, sur les conseils d'un ami de son père, Alioune Sow, l'examen d'entrée au lycée Faidherbe de Saint-Louis. Malgré les réticences de l'administration – qui a du mal à concevoir qu'un Africain fasse du latin – il y est inscrit en section A (avec latin). Il loge – hormis une année chez un ami d'Alioune Sow chez qui il se sent mal – à l'internat dont il garde d'excellents souvenirs. Il en parlera comme d'un « magnifique instrument de formation, d'émulation, d'échanges et de discipline ». Il choisit le grec en 4^{ème}. L'enseignement délivré au lycée, par des enseignants sous-qualifiés, n'est souvent pas à la hauteur, à quelques exceptions près comme ce professeur de philosophie qui lit à ses élèves des extraits de Nietzsche et de Valéry. Amady Aly Dieng est un excellent élève. Il reçoit un 2^{ème} prix de philosophie et un deuxième prix de physique. Il lit les classiques (Balzac, Stendhal, Zola etc), connaît Racine, Corneille et surtout Molière qu'il apprécie. Il a par des camarades ses premiers contacts avec la bibliothèque marxiste. En classe de philosophie, il devient maître d'internat. Il va aussi connaître à Saint-Louis les premières actions militantes, lors d'une grève de restaurant lancée pour protester contre la mauvaise qualité de la nourriture. C'est alors qu'il entend parler pour la première fois du PCF et de Jacques Duclos dont l'administration croit à l'influence sur les grévistes. Tout cela ne l'empêche pas de réussir un baccalauréat dont l'oral se passe alors à Dakar. En 1951-52, il crée pendant les vacances scolaires à Diourbel une association intitulée « Les amis de la culture ». L'association est affiliée au Conseil mondial de la jeunesse lui-même section de *World Assembly of Youth*, rivale de la FMJD. Cette création répond à un souci anti-colonialiste : répandre la culture en général et la culture africaine en particulier. L'association organise des soirées théâtrales, des conférences, crée de concert avec l'association de la jeunesse scolaire du Siné-Saloum dirigé par Ousmane Camara un journal : *Lien culturel*.

A l'Institut des Hautes études de Dakar – qui ne deviendra université qu'en 1957 –, où il arrive en octobre 1952, il est inscrit en lettres mais suit aussi les cours de droit. Il milite à l'AGED où les étudiants français sont encore prépondérants, et souhaitent faire adhérer l'association à l'UNEF. Mais l'AGED évolue, devient aussi plus revendicative. Les activités culturelles de l'association se développent, notamment sous l'impulsion de Tidiane Baïdy Ly, qui revient de France. Elle propose des conférences, des soirées théâtrales et festives. En 1953 est créé en son sein un cercle d'études dont le principal animateur est Camara Khaly Basile, un étudiant en lettres qui se réclame du marxisme, et qui, lui aussi revient de France. Camara Khaly Basile a aussi accès, grâce à sa connaissance de l'anglais aux

textes de la littérature négro-américaine. Amady Aly Dieng devient en 1955 secrétaire général de l'AGED, après avoir été secrétaire général de l'Association musulmane des étudiants africains (AMEA) qui cherche alors « à introduire dans l'Islam une dose de rationalisme » et travaille en étroite collaboration avec l'association des étudiants catholiques africains. Il est aussi, en 1955, membre de la commission du journal : *Dakar-Etudiant*. Il va peser pour que l'association change de nom ce qui sera fait en 1956. L'AGED devient l'UGEAO. Sa place à l'AGED l'a amené à faire de multiples voyages :

Il en est le délégué à Vienne, en janvier 1955 lors d'une réunion conjointe de l'Entraide mondiale universitaire et de l'UIE. Il y rencontre notamment Jacques Vergès, et y est invité à Prague, au secrétariat international de l'UIE, de même qu'au Ve festival de la jeunesse et des étudiants à Varsovie. Il se rend ensuite, en 1956, au congrès de l'UNEF à Strasbourg, où il rencontre Roger Garaudy. Il est invité en URSS, et visite Moscou et Bakou. Ce premier séjour lui laisse une impression mitigée. Par contre, alors qu'il retourne en Union soviétique en juillet 1957 pour le festival mondial de la jeunesse et des étudiants, l'accueil triomphal fait aux délégations africaines vient à bout de toutes les résistances. De Moscou, il va à Pékin en train, voyage au cours duquel il lit les *Principes du léninisme* de Staline, offert par leur interprète. En septembre de la même année, il représente l'UGEAO à la conférence du COSEC, à Ibadan. Le même mois, il est présent au 3^e congrès interterritorial du RDA à Bamako. Il mène ainsi la vie itinérante du militant étudiant. De congrès en congrès il proteste au nom de l'AGED-UGEAO contre la mauvaise qualité de l'enseignement délivré à l'Institut des Hautes études de Dakar. En revenant de Chine, il apprend qu'il a été reçu au concours de l'ENFOM qu'il avait passé en dilettante au mois de juin. Il a adhéré brièvement à l'UPS en 1957 et a milité à la section de Fan Hok. A Paris, il adhèrera au PAI.

Il arrive donc à Paris en octobre 1957. Il est d'abord hébergé dans la chambre d'un ami à la résidence universitaire Jean Zay d'Antony puis obtient une chambre à la Maison de la FOM (Cité universitaire du boulevard Jourdan). Il partage cette chambre avec Ousmane Camara d'abord puis avec Abdou Diouf. Il aura ensuite une chambre individuelle, puis logera avec sa femme au 69 boulevard Poniatowski, à la Maison des États de l'Afrique de l'Ouest.

A l'ENFOM, il choisit la voie pour devenir administrateur. Il bénéficie alors d'un confortable salaire de fonctionnaire stagiaire (75000 francs). Il est parallèlement inscrit à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Cela ne l'empêche pas de militer, un militantisme qui va lui valoir son expulsion de l'ENFOM. Durant ses vacances il a organisé plusieurs meetings pour appeler à voter Non au referendum de 1958, au cinéma Triumph à côté de la gare de Diourbel. Le commandant de cercle le dénonce au directeur de l'ENFOM. Il est donc exclu de l'ENFOM. Les interventions de Mamadou Dia et de Senghor lui permettent de devenir auditeur libre pouvant prétendre au brevet de l'école. Mais il refuse ce compromis de même que l'inscription qu'on lui propose à l'École d'Économie et Humanisme. Finalement il obtient une bourse pour continuer un Doctorat à la faculté de Droit et des sciences économiques.

Parallèlement à ses études, qu'il ne sacrifiera pas pour autant, il poursuit sa vie militante.

Il y a un noyau PAI au pavillon de la FOM. On organise des discussions sur : *Que faire ? Un pas en avant, deux pas en arrière ; Impérialisme, stade suprême du capitalisme ; l'État et la Révolution ; les principes du léninisme* (Staline) ; *les principes fondamentaux du marxisme* de Politzer. Chaque semaine, un membre a le soin de faire une minute politique où il analyse les grands événements du monde. S'effectue aussi le contrôle des tâches confiées aux membres du parti. Outre le PAI, Amady Aly adhère au Parti communiste. Il milite avec Ousmane Camara à la cellule des provinces de France de la Cité universitaire, où on fait la « minute politique » à partir des journaux parisiens. Mais il n'y restera qu'un an car il est :

« Mal à l'aise dans ce parti très ouvrieriste et anti-intellectuel. »

Il a, de plus, de très sérieuses divergences avec le PC sur la question algérienne.

Cela ne l'empêche nullement, bien sûr, de parfaire sa culture marxiste. Il fréquente à Paris la librairie du PC et la librairie du Globe qui vend les Éditions du Progrès. A Sainte-Genève, il lit *l'histoire de la philosophie* de J.T.Desanti et la *Théorie matérialiste de la connaissance* de Garaudy. Il assiste aux semaines de la pensée marxiste organisées par le Centre d'études et de recherches marxistes dirigé par Roger Garaudy. Certaines ont beaucoup d'échos, telle celle sur la Dialectique de la nature où intervient JP Sartre.

Il suit aussi les cours de l'Université nouvelle de 1963 à 1966 en même temps que son épouse Adamadian Diallo, étudiante en physique-chimie à la Sorbonne. Dix-neuf conférences, éditées en fascicules, y sont consacrées à l'œuvre de Marx-Engels. Les conférenciers sont Georges Cogniot, Pierre Juquin, Jacques Chambaz, Gilbert Mury, Paul Labérenne, Roger Garaudy, Guy Besse, Jean Bruhat. Même s'il juge certains conférenciers remarquables, et admet que l'Université nouvelle aide à compléter le bagage universitaire, il juge la formation globalement insatisfaisante. Cela l'amène avec quelques camarades à souhaiter la compléter en faisant appel à des intellectuels communistes français pour les initier à la lecture du Capital : Maurice Godelier, André Bouvier-Ajam, Jean Bruhat. Mais le groupe ne vit pas longtemps à la suite du décès de son père Baidy Dieng survenu en février 1965 qui le retient trois mois au Sénégal. Les formations marxistes ici citées – CERM qui délivrent des cours élémentaires sanctionnés par des examens – et Université nouvelle à un niveau plus élevé sont obligatoires pour les militants du PAI.

Tout au long de son séjour parisien (onze ans au total), il suivra de près les débats qui traversent alors le parti communiste. Il connaît Althusser qu'il admire.

Poursuite de la Vie militante

Il milite à la FEANF, qui lui était déjà familière de par ses multiples contacts et délégations. Il continue alors les voyages entamés à l'AGED et UGEAO. Il représente la FEANF à la conférence des peuples africains d'Accra du 5 au 13 décembre 1958. Il revient à Paris pour le congrès annuel de la FEANF, fin décembre et y est élu vice-président chargé des affaires culturelles. Ses délégations le mène ensuite au conseil de l'UIE à Varsovie en janvier 1959, qui ne lui donne pas une impression très favorable de la Pologne. Il représente la FEANF, dont les organisateurs se méfient d'ailleurs du radicalisme au II^{ème} congrès des écrivains et artistes noirs à Rome (26 mars au 1^{er} avril 1959). Il doit s'y battre pour que les représentants de la Fédération puissent participer aux commissions de travail. « Les organisateurs et certains participants surtout américains considéraient que la FEANF était une organisation communiste qu'il fallait neutraliser ». Il représente la FEANF à la conférence du CIE-COSEC à Lima (Pérou) du 15 au 22 février 1959. Il la représente encore à la semaine culturelle de Rennes, au VII^{ème} festival de la jeunesse et des étudiants pour la paix et l'amitié (Vienne, 26 juillet-4 août 1959). A la FEANF, il fait partie de la tendance « extrémiste » avec Ousmane Camara, alors qu'autour d'Amath Ba sont regroupés les modérés. Au congrès de décembre 1959 de la fédération, il est élu Rédacteur en chef du journal *l'Étudiant d'Afrique noire*, auquel il lui faudra trouver un imprimeur que n'impressionne pas les pressions. Ce sera un nommé Castro « qui est un Juif et l'essentiel de son équipe semblait être constitué de Juifs. C'était un phénomène qui m'avait paru curieux. Mais à la réflexion, je m'étais dit que les Juifs et les Nègres ont été considérés comme des exclus de l'humanité et que, dans ces conditions, ils pouvaient mener spontanément une lutte commune. »

Pendant les vacances scolaires 1959-60 il retourne en Chine avec une délégation de la FEANF pour deux mois de visites et conférences. Il y participe au banquet donné par Chou-En-Lai en l'honneur de Ferhat Abbas. Il assiste à la conférence des peuples afro-asiatiques de Conakry (11-15 avril 1960). Il y côtoie notamment Félix Moumié, Frantz Fanon, Medhi Ben Barka.

En décembre 1960 il est élu président de la FEANF, charge qu'il exercera pendant deux ans. C'est l'époque où le PAI est majoritaire dans le CE de la fédération (sept sur quatorze). Amady Aly Dieng en est membre, et sa candidature a été décidée lors de réunions du MEPAI. C'est l'époque aussi de nombreuses expulsions du territoire à la suite notamment de la manifestation à l'occasion de l'assassinat de Lumumba et/ou à la demande des gouvernements africains. Amady Aly Dieng est néanmoins opposé au mot d'ordre que certains défendent à la FEANF de « désertion des universités françaises pour les universités des pays socialistes ». Il est délégué de la FEANF au premier congrès syndical panafricain à Casablanca, en mai 1961. En juillet 1961, il est à Moscou pour un séminaire organisé par les jeunes Soviétiques. Puis, en juillet 1962, à Prague pour le festival de la jeunesse et des étudiants.

Il participe à de nombreuses conférences-débats. Il porte par exemple la contradiction à René Dumont, fait une conférence sur *les Damnés de la terre*.

A partir de 1963, il se détourne progressivement de la FEANF, car il éprouve une lassitude à l'égard des polémiques entre pro-soviétiques et pro-chinois. Il assiste pour la dernière fois au XIXe congrès, en décembre 1965 et est écoeuré par la tournure prise par ce congrès dominé par des « maoïstes ». Il y a d'ailleurs un conflit de ligne politique entre l'AESF, où il s'est désormais investi et la FEANF.

Pour l'AESF, Il organise à Poniatowski une série de conférences : il fait lui-même une conférence sur la négritude.

En 1966, il est chargé par le MEPAI d'aller voir, en compagnie de Magatte Thiam (lien), le fondateur du PAI Majhemout Diop qui est alors à Prague. Il en revient assez dégoûté par l'attitude de Majhemout et la vie partisane en général. A partir de 1967 et de son retour à Dakar, il ne milite plus jamais dans un parti.

Vie professionnelle

Après la suppression de sa bourse, pour raisons politiques, il vit de petits boulots. Son épouse et lui obtiennent des postes d'instituteurs : « Mon épouse et moi nous avons pu obtenir des postes d'instituteurs grâce à l'intervention d'une jeune guinéenne, Georgette Diallo qui connaissait le chef de service. Nous habitons à la Résidence Poniatowski qui n'était pas loin de notre lieu de travail. Nos deux traitements d'instituteurs nous permettaient de vivre et de payer les frais de la pension de mon fils aîné né le 20 mars 1965 et de ma fille Aminata née le 5 juin 1966 ». En 1964-65, il a un poste de moniteur sous la supervision de Jean Guitton. L'année suivante, il est chargé de travaux pratiques au lycée Montaigne.

Mais la charge de famille rend leur vie compliquée : « Mon fils Baïdy Dieng était placé chez Mme Girault à Rungis où je me rendais tous les week-ends pour le ramener à la Résidence Poniatowski...A la naissance de ma fille Aminata, nous étions obligés de changer de nourrice, le traitement de ma femme servant uniquement à payer notre nouvelle nourrice ». Sa femme se voit obligée de rentrer à Dakar, où elle obtient une bourse de la mairie pour continuer ses études. Elle y termine une licence. Elle est logée à la Cité universitaire.

Amady Aly Dieng l'y rejoint en juillet 1967. Ils déménagent pour un appartement en location-vente dans les immeubles situés tout près du siège de la SICAP⁴¹⁷, où il vit toujours.

Amady Aly Dieng est recruté à l'université en sciences économiques, comme assistant du Professeur Dufour. Il soutient sa thèse consacrée au *Rôle du système bancaire en Afrique de l'Ouest*.

⁴¹⁷ Société immobilière du Cap-Vert

Mais, considéré comme communiste, il est remercié de l'université en 1971. Il n'a pourtant alors plus de rôle politique et se contente d'être adhérent du syndicat enseignant SPAS. Il est alors recruté comme économiste principal à la BCEAO, dont le gouverneur est Abdoulaye Fadiga, qu'il a connu à la FEANF. Il y reste jusqu'à sa retraite, à 55 ans. Il a néanmoins continué à donner des cours à l'université. Il publie aussi plusieurs ouvrages consacrés au marxisme en Afrique, à l'histoire de la FEANF, ainsi que des biographies (Blaise Diagne, Lamine Gueye). Il se considère toujours comme un marxiste critique.

SOURCES : A.A.Dieng, *Mémoires d'un étudiant africain*, Dakar, Codesria, 2011, 2 vol. Volume 1 : *de l'école régionale de Diourbel à l'université de Paris (1945-1960)* ; volume 2 : *de l'université de Paris à mon retour au Sénégal (1960-1967)*

Entretiens avec Amady Aly Dieng, Dakar, janvier 2015

Robert Dossou

« Je suis né révolté mais je module les formes de ma révolte ».

Robert Dossou est né le 13 mai 1939 à Cove (Dahomey), dans une fratrie de 13 enfants (11 de la même mère). Son père est fonctionnaire. Il a une jeunesse rebelle et indisciplinée, mais est néanmoins un excellent élève, ce qui résulte, dit-il, d'une sorte de pacte passé avec son père, et ce à quoi l'aide une mémoire exceptionnelle. Il fait ses études secondaires au Lycée Victor Ballot à Porto-Novo, où il devient président du Collège du Scoutisme, et délégué des élèves. Il lit le journal de la FEANF, *l'Étudiant d'Afrique noire*, que reçoit son père. Il obtient son baccalauréat de philosophie en juin 1959. Il part alors pour Bordeaux où il est inscrit à l'Institut d'études politiques dont il obtient le diplôme en juin 1962. En 1963, il est auditeur à l'académie de droit international de La Haye. A partir de 1964, c'est à Paris qu'il obtient une impressionnante moisson de diplômes : Licence en Droit Public (1964), Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (1965), Diplôme d'Études Supérieures de Droit Public (1966), Diplôme d'Études Supérieures de Droit Privé (1968), Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Criminelles (1968). Mais Robert Dossou est aussi un militant, président de la section FEANF de Bordeaux en 1962, ainsi que du comité anti-colonialiste, président de l'Union générale des étudiants dahoméens en 1963-64, président de la FEANF en 1964-65. On le retrouve à la conférence de l'UIE à Prague en décembre 1964 – Prague à partir de laquelle il ira aussi à Sofia. Membre du PAI depuis 1962 il choisit, en 1964, le camp chinois et se classe ainsi parmi les « maoïstes », la rupture sino-soviétique ayant alors clivé le PAI, et opposant d'ailleurs au sein de la FEANF les Sénégalais restés largement fidèles à l'orthodoxie, aux Dahoméens qui dominent la fédération à partir de la présidence de Robert Dossou. Robert Dossou est aussi membre-fondateur de l'OMLD (Organisation des Marxistes-léninistes du Dahomey) issue sur fond de querelle sino-soviétique d'une scission de l'ORD (Organisation des révolutionnaires du Dahomey). Il voyage, en Chine, en Albanie, un pays dont les dirigeants de la FEANF sont particulièrement proches et avec lequel ils ont des liens forts. Robert Dossou s'est occupé aussi d'organiser les travailleurs dahoméens en France, et en est président de l'association de 1969 à 1971. En 1967-69, il fait un stage à l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, et, de 1969 à 1973 est Avocat au Barreau de Paris. Il collabore de 1967 à 1973 au Cabinet de Maître Jean Colas de La Noue, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, puis ouvre son propre cabinet, boulevard de Belleville. Il y traite des affaires de « métèques », dit-il avec humour, et quelques cas avérés de racisme. De décembre 1968 à septembre 1973, il est Assistant à la faculté de droit et sciences Economiques, de l'Université de Paris puis à l'Université de Paris I. Dans une plaidoirie pour défendre le président de la section de Clermont de la FEANF, Abdoulaye Beye, menacé d'expulsion pour avoir tenu des propos anti-gouvernementaux lors d'une cérémonie officielle, il compare la situation présente à celle connue sous de Gaulle où, d'après lui, cette expulsion n'aurait jamais été envisagée. Cela lui attire l'ire des services du ministère de l'Intérieur alors tenu par

Raymond Marcellin, et il est menacé à son tour d'une expulsion à laquelle il échappera grâce à la mobilisation de ses collègues, et de l'ensemble des syndicats enseignants et étudiants.

Robert Dossou rentre au Dahomey – qui devient Bénin deux ans plus tard – en octobre 1973, sur invitation du recteur d'une université qui se met alors en place. C'est peu après le putsch militaire du 26 Octobre 1972 et l'adoption le 30 novembre 1972 par les militaires, – dont Mathieu Kérékou –, d'un programme révolutionnaire et, le 30 novembre 1974 de celle du marxisme-léninisme comme idéologie officielle. Il y ouvre un cabinet d'avocat et enseigne à l'université. Il y est délégué du Personnel enseignant de la faculté au Conseil de L'université (1974-1978), chef de la section Juridique à la Faculté (1976-1978), puis Doyen de la faculté (Avril 1978 à Mai 1991, réélu quatre fois). Il y crée notamment en 1983 un enseignement sur les droits de l'homme. C'est lui qui plaide, aux côtés de Joë Nordmann, ancien grand résistant et avocat communiste de renom, le dossier Bob Denard, après que celui-ci ait lancé son attaque ratée sur Cotonou, en 1977. Robert Dossou a alors de très multiples appartenances à diverses associations internationales, il est expert et/ou consultant également dans de très nombreuses commissions, nationales ou internationales. Nous renvoyons à son CV publié en ligne (<http://www.lanouvelletribune.info/index.php/politique14/889-le-cv-de-me-robert-dossou-nouveau-president-de-la-cour-constitutionnelle>). Mais c'est à partir de 1989 qu'il va, outre ses activités professionnelles et/ou d'expertise, jouer un rôle politique majeur, en participant et impulsant tout à la fois le processus d'ouverture du régime, qui va mener le Bénin à une forme exemplaire de transition démocratique. Durant la phase marxiste-léniniste du régime des militaires, il reste en retrait et réussit, malgré diverses menaces et accusations, à échapper à la prison, et ce d'autant plus, dit-il, qu'il connaît intimement les durs du régime, avec lesquels il a pu, parfois, militer au PAI. Il est en quelque sorte en attente d'une phase dans l'évolution du régime qui pourra lui permettre de jouer le rôle qu'il s'est adjugé : « je suis né révolté mais je module les formes de ma révolte », dit-il. Néanmoins c'est déjà en 1979 qu'il convainc Mathieu Kérékou de donner à la conférence de cadres qu'il a réuni, à cause de l'échec patent de la politique économique « marxiste-léniniste », toute liberté d'expression. La liberté d'expression préside en effet aux débats mais ceux-ci, ainsi que les recommandations de la conférence, ne seront guère suivis d'effet. La « fête des langues » sera sans lendemain.

Et son rôle ne va bientôt faire que s'accroître, avec la grande crise de 1989 où l'État béninois, en faillite, se trouve obligé d'accepter son premier programme d'ajustement structurel. Le secteur public, qui n'était plus payé, s'est mis en grève illimitée, sous l'impulsion première des étudiants, en grève dès janvier contre la politique répressive alors menée. Le 18 juin 1989, il est envoyé représenté l'enseignement supérieur – un secteur particulièrement touché par une politique répressive qui n'a fait que s'accroître avec la crise – à la troisième législature de l'ANR. En juillet, il demande, en compagnie de René Ahouanssou, également représentant des enseignants, audience à Mathieu Kérékou dans le but d'inciter au changement. Ils sont reçus très longuement le 28 juillet et, le 29 : « Diffusé à la radio, publié dans les journaux, leur appel à la démonopolisation de la vie politique cristallise un moment le débat et contribue à imposer le multipartisme comme point focal des luttes politiques ». Dans la déclaration Robert Dossou intervenait pour dire notamment : « Il y a d'abord la question des exilés volontaires, il y a ensuite le problème de certaines grâces et des libertés » pour ensuite affirmer fermement : « Nous sommes convaincus que si à la libéralisation des structures économiques actuellement en cours dans notre pays, ne correspond pas, ne répond pas une libéralisation au plan des superstructures, au plan institutionnel et politique, nous ne nous en sortirons pas... Nous avons conscience qu'un seul parti ne peut plus monopoliser la vie politique en République populaire du Bénin... » Ainsi ont été posées les balises de la Conférence nationale des forces vives de la nation. Robert Dossou est nommé au gouvernement dans la nuit du 4 au 5 août 1989 comme ministre délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique et est chargé de présider le Comité national préparatoire de la conférence nationale des forces vives de la nation, institué par décret du 18 décembre 1989. La conférence se tient en effet du 19 au 28 février de la même année, instaurant, sous l'égide de Monseigneur Isidore de Souza qui réussit à empêcher

des dérives bien souvent amorcées, une période transitoire où, si Mathieu Kérékou reste à la présidence, un gouvernement provisoire avec à sa tête un Premier ministre est mis en place. La République populaire du Bénin, gouvernée par un Parti-État se réclamant du marxisme-léninisme n'est plus. C'est le début de la République du Bénin, démocratique et multipartite. En 1991, Robert Dossou est un des treize candidats à l'élection présidentielle qui consacre la victoire de Nicéphore Soglo. De 1991 à 1993, il est député à l'Assemblée Nationale et Président de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme. Il préside l'Alliance Pour la Social-Démocratie (ASD). Il est de nouveau ministre – des Affaires étrangères et de la coopération – de 1993 à 1995. Il est Président de la Cour constitutionnelle de juin 2008 à juin 2013. Jusqu'à ce jour, il est toujours engagé dans de multiples activités juridico-politiques. Il est président honoraire de l'association des cours constitutionnelles francophones, président honoraire de la conférence des juridictions constitutionnelles africaines, président de l'association africaine de droit international. Il a reçu de très nombreuses décorations, dont celle de Commandeur des Palmes Académiques, de Paul Harris Fellow-2 Rubis (Fondation du Rotary International), d'ambassadeur de bonne volonté de l'État d'Arkansas-USA (Distinction conférée par le Gouverneur Bill Clinton le 03 Février 1992), de Leading lawyer (Londres 2001), de grand officier de l'ordre national du Bénin.

Robert Dossou a trois enfants et quatre petits enfants.

Robert Dossou est l'archétype de ces hommes et femmes qui militèrent dès leur jeunesse au sein des mouvements étudiants et eurent une trajectoire politique et scolaire brillante. Juriste émérite, formé également au marxisme-léninisme, il n'adhéra pas pour autant au régime de Mathieu Kérékou qui, dit-il, l'a guéri du marxisme, mais fut au contraire un de ceux qui oeuvrèrent pour le défaire, en une transition démocratique parfaitement réussie..

SOURCES : Entretiens avec Robert Dossou

Aimée Mambou GNALI

Aimée Mambou Gnali est née à Brazzaville le 18 octobre 1935. Elle est par son père, Mapako Hervé Gnali, d'une grande famille Vili, et ses ancêtres paternels sont parmi les fondateurs du royaume du Loango. Son père a fait des études à Libreville puis au Sénégal, à l'école William Ponty.

Son père est ainsi devenu comptable à la SIA (Société industrielle et agricole du Niari). Elle-même est née à Brazzaville mais bientôt son père est muté à N'Kayi. Elle fait ses deux premières années d'école à Pointe-Noire, où elle loge chez un oncle maternel. A partir du cours élémentaire, elle est en pension chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Brazzaville, dans l'établissement qui fut un temps réservé aux petites métisses, le pensionnat Monseigneur Augouard (actuellement Javouhey). Sur les conseils de son oncle Jean-Félix Tchicaya, député du Gabon et Moyen-Congo, elle est dès 1947 envoyé étudier en France, à Orléans, au lycée Jeanne d'Arc. Ses parents, qui payent intégralement les études de leurs enfants, y envoient avec elle une de ses sœurs qui mourra de la tuberculose en France, et, un an plus tard, un de ses frères.

Aimée Mambou reste donc en France jusqu'à la classe de seconde où elle est alors renvoyée du lycée, du fait de son tempérament rebelle. Ce renvoi s'effectue de façon d'ailleurs assez irrégulière, car sans les formalités habituelles tel le passage devant le conseil de discipline. Il est possible qu'elle ait été victime du racisme de la directrice qui cherche également noise aux deux métisses vietnamiennes de l'établissement. Aimée Mambou garde de bons souvenirs de ce séjour à Orléans où elle est traitée comme une reine par ses camarades de classe et invitée partout.

Elle rentre donc au Congo en mars 1952 et continue une seconde au lycée Savorgnan de Brazza. Elle sera ainsi la première bachelière sur le territoire de l'AEF.

Après ce succès, elle repart en France où elle fait d'abord les classes préparatoires au lycée Fénélon puis des études de lettres modernes en Sorbonne. Elle retrouve Lazare Matsocota, qu'elle a connu à Savorgnan de Brazza et à qui elle dédiera un livre-hommage : *Beto na Beto : le poids de la tribu*. Lazare Matsocota, outre la consoler de la rupture avec Aidara, le père de sa fille, l'initie au marxisme et la convainc d'entrer à la FEANF, où elle occupe au Comité Exécutif de 1960 le poste de vice-présidente aux Affaires culturelles. Assez rétive aux théories marxistes qui l'ennuient, Aimée Mambou possède un caractère bien trempé qui lui a ainsi permis d'être une des rares femmes du CE de la FEANF. Elle rentre au Congo en septembre 1963 après avoir obtenu le CAPES. Elle a fait en juillet-septembre le voyage en Chine avec une délégation de la FEANF. Elle en garde un excellent souvenir, et est persuadée qu'il y avait une vraie solidarité de la part des Chinois. On leur a montré, au cours de ce voyage, non seulement les réussites, mais aussi de très pauvres communes populaires.

Une fois rentrée au Congo, elle enseigne d'abord au lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire. Mais elle est élue à l'Assemblée nationale Révolutionnaire où elle restera jusqu'à la dissolution, en 1968, malgré l'envoi d'une lettre de démission dont on ne lui accuse jamais réception. Cela l'incite à demander un poste à l'École normale supérieure (ENS) de Brazzaville pour ne pas porter tort à ses élèves, durant les sessions de l'Assemblée. Mais l'ENS de Brazzaville, ouverte en 1965, est sous le parrainage de l'UNESCO. Pour y enseigner, il faut connaître autre chose que le système éducatif français. Aimée Mambou Gnali repart donc mais cette fois aux Etats-Unis où elle suit des cours successivement à l'Université Lawrence du Kansas puis à celle de Saint-Louis (Missouri) et enfin à Columbia. C'est aussi à New-York qu'elle s'initie au Swahili. Elle va d'ailleurs passer trois mois dans la Tanzanie de Julius Nyerere pour mettre en pratique ses nouvelles connaissances. Après son séjour aux Etats-Unis, elle reste trois mois en France où elle conforte sa connaissance des méthodes d'enseignement du français comme langue étrangère.

Elle rentre au Congo en 1967, et y est directrice générale de l'enseignement en 1968-1969, succédant à Henri Lopes. Elle enseigne à l'ENS jusqu'en 1971, année à partir de laquelle elle obtient un poste à l'UNESCO, d'abord à Paris où elle est chargée des questions d'éducation pour le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine, le Maroc et la Somalie, puis des questions féminines au Burkina-Faso. Après sept ans dans la capitale française, l'UNESCO la conduit à Dakar où elle reste treize ans.

Elle démissionne en août 1978 et rentre au Congo.

En 1992, elle est élue conseillère municipale à Pointe-Noire. A partir de 1995, elle est première adjointe au maire chargée de l'urbanisme.

En 1997, à la fin de la première guerre du Congo, Denis Sassou-Nguesso la nomme Ministre de la Culture. Cela la passionne mais elle se sent impuissante du fait du peu de moyens mis à sa disposition. Elle envoie à Sassou une lettre de démission dès la deuxième année, alors que les bruits de guerre au Congo mettent en échec ses tentatives pour organiser le Fespam à Brazzaville, ce dont Sassou l'avait pourtant chargé. Elle est finalement convaincue de rester. Elle démissionne vraiment, en 2002.

Elle se retrouve donc dans l'opposition. Elle est, en 2007, cofondatrice du Parti pour l'alternance démocratique (PAD) et en est secrétaire générale. Elle écrit de nombreux articles polémiques, mais reprend aussi la plume pour écrire, bien des années après *Beto na Beto*, un roman, *L'Or des femmes*, publié également chez Gallimard. Quand elle était ministre, elle a fondé une école qui rencontre un succès certain. Elle a également présidé une association de femmes qui ne survit pas aux antagonismes de guerre.

Intellectuelle congolaise de talent, enseignante, femme politique et fonctionnaire internationale, Aimée Mambou Gnali est aussi une femme libre qui, bien qu'elle ait eu de nombreuses aventures dont celle qu'elle a relatée avec Lazare Matsocota, ne s'est jamais mariée, résistant aux

pressions sociales. Elle est, à tous égards, une personnalité exceptionnelle, à l'itinéraire tout aussi exceptionnel.

OEUVRES : *Les aventures de Tati* (Manuel), Paris, Hatier, 1970 ; *Beto na Beto : le poids de la tribu*, Paris, Gallimard, 2001 ; *L'Or des femmes*, Paris, Gallimard, 2016.

SOURCES : Entretien avec Aimée Mambou Gnali, Pointe-Noire, 19 février 2016 ; *Beto na Beto : le poids de la tribu*, *ibid.*

Makan KEITA

Makan Keita, neveu du Président du Mali Modibo Keita est une des victimes collatérales du coup d'état qui renversa ce dernier, en 1968. Enfant d'une grande famille noble du Mali, il est resté en France, où il était venu comme étudiant, suivant en cela les vœux du conseil de famille.

Makan Keita est né le 18 novembre 1937 au Niger où son père Mallet Keita, frère aîné de Modibo Keita, avait été affecté comme médecin. Il débute sa scolarité en Guinée, à Kankan, et continue à la suivre au gré des affectations de son père. Sa mère, Christine Bouassé, est d'origine ivoirienne –région de Bassam - et catholique. Ce type de mariage mixte est assez singulier à l'époque. Il est le fruit d'une rencontre amoureuse durant les études, médecine d'un côté, sage-femme de l'autre, et a pu se réaliser grâce à la grande tolérance du grand-père de Makan, tolérance également exceptionnelle. La mère de Makan, qui est donc sage-femme, sortie de l'école de Dakar, meurt très tôt en 1948, le laissant « amputé » et avec un énorme chagrin. Son père demande alors une affectation au Soudan, de façon à bénéficier de l'aide familiale, maintenant qu'il est désormais seul à élever ses enfants. Il obtient cette affectation et est nommé directeur du service d'hygiène de Bamako. Makan Keita, d'abord inscrit au lycée Terrasson de Fougères à Bamako est envoyé à Dakar après le CEP pour finir ses études secondaires. Il y arrive en 1952 et suit d'abord les cours du collège Sainte-Marie, puis, en terminale, ceux du lycée Van Vollenhoven où il est le condisciple de Fatou Sow et sa sœur Penda. Il réussit un baccalauréat section philosophie puis suit un an de propédeutique lettres à l'université de Dakar. Mais du fait de l'éclatement de la fédération du Mali, le Soudan cesse de verser des bourses pour Dakar et les étudiants sont donc envoyés en France, dotés de bourses versées par le fonds d'aide à la coopération (FAC). Makan Keita, qui n'était pas particulièrement attiré par cette expatriation, de peur du froid, se retrouve inscrit à Toulouse, suite à l'orientation faite par l'Office des Etudiants d'Outre-Mer, qui gère les dossiers des étudiants africains. Il n'est alors pas politisé et consacre la majeure partie de son temps aux études et aux entraînements sportifs –il est un sportif de haut niveau. Il se voit très vite –parce que dit-il, il a « une bonne tête » – propulsé dans le bureau puis à la vice-présidence puis présidence de la section toulousaine de la FEANF, de même qu'à la présidence du comité de coordination anti-impérialiste. Lui qui est timide et ne pense pas savoir parler en public, s'investit dans la politique, lit assidument les documents de la FEANF, au détriment de ses études. Il est inscrit à l'Union des Etudiants Communistes (UEC). Il pleure à la mort de Maurice Thorez, en 1964, avant de devenir pro-chinois, séduit par la lecture, dans les colonnes mêmes de *France Nouvelle*, des thèses chinoises. En 1965, alors qu'il est inscrit en licence, sa bourse est supprimée. Son ami Ibrahima Ly lui propose alors d'aller représenter la FEANF au secrétariat de l'Union internationale des étudiants (UIE), à Prague, présence nécessaire pour contrer les étudiants soviétiques avec lesquels les désaccords s'approfondissent. Makan Keita accepte et passe ainsi deux ans – 1965-66 – à Prague, où il siège au secrétariat comme vice-président, au titre de la FEANF, et participe à la commission africaine. Il voyage aussi. Il va au Vietnam en passant par l'Union soviétique et la Chine, puis en Corée du Nord, à Pyongyang. Il retourne en Chine en 1966, en pleine révolution culturelle et garde le souvenir ému des défilés sur la Place Rouge devant le président Mao qui l'impressionne durablement par sa résistance physique. Cela lui fait dire, encore aujourd'hui, que les

accusations contre un Mao vieillissant, qui aurait fait la révolution culturelle pour garder le pouvoir, ne sont que mensonges.

Après ces deux ans à Prague, il se réinstalle à Toulouse et obtient une licence de sociologie en 1968 : un 68 qu'il vit aux côtés de ses camarades et professeurs français de défilés en défilés et de meetings en meetings. En 1969, il fait une maîtrise sur une coopérative vinicole des Corbières.

Mais sa vie a sans doute basculé suite au coup d'état qui renverse Modibo Keita, le 19 novembre 1968 et instaure au Mali un régime militaire dirigé par Moussa Traoré. Un conseil de famille décide qu'il ne doit pas rentrer au Mali, du fait qu'il est l'aîné de la famille et doit à ce titre se préserver. Comme il n'a plus de bourse et que les demandes faites auprès du gouvernement malien ou de l'UNESCO n'aboutissent pas, il travaille, d'abord à Toulouse comme moniteur à la faculté puis dans une usine de jouets. Il part ensuite à Paris, où un ami lui procure un poste de gardiennage dans une société immobilière, qu'il va garder jusqu'à sa retraite en 1997. Il pense un moment, après la chute de Moussa Traoré en 1991, rentrer au Mali mais un parent lui conseille d'attendre en France pour pouvoir au moins profiter de la sécurité d'une retraite. Il est encore en France à ce jour, du fait d'un suivi médical nécessaire après un AVC (2015). Il a continué à suivre la vie de la FEANF, bien qu'il ne fût plus étudiant et a adhéré à l'UM-RDA (Union malienne du Rassemblement démocratique africain).

Makan Keita ne s'est pas marié. Il n'aurait pu épouser une Française, dit-il, quelle que relation qu'il ait pu nouer, par respect pour son père, moins tolérant à cet égard que ne l'avait été son grand-père. Il n'a pas d'enfant.

SOURCES : Entretien avec Makan Keita , décembre 2014

Mamadou Lo

Mamadou Lô nous offre l'exemple d'un militant étudiant très actif en France, où il fait ses études supérieures, mais qui ne milite plus après son retour au Sénégal, sinon à travers des causes qu'il défend grâce à son métier d'avocat.

Mamadou Lô est né à Dakar, sur le plateau, le 7 juin 1933. Son père, un maître coranique originaire du Kayor est hostile à l'idée de mettre ses enfants à l'école française. Sa mère – une léboue – , au contraire les y incite et obtient gain de cause car ses quatre enfants iront à l'école. Après le certificat d'études, réussi en 1948, c'est au collège des Maristes que Mamadou Lô poursuit sa scolarité, puis au lycée Van Vollenhoven de Dakar, un des deux lycées de l'AOF, aujourd'hui lycée Lamine Gueye. Il passe un baccalauréat lettres classiques et obtient dans la foulée une bourse pour aller préparer en France le concours de l'École Nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM). Il est inscrit (et interne) au lycée Louis-le-Grand. Mais il ne passe pas l'ENFOM car il est affecté au bout de ses 2 années à Louis-le-Grand à l'École de formation des magistrats, récemment ouverte. Cela fait suite à un vœu de Babacar Gueye alors garde des sceaux de s'assurer l'appui d'un personnel compétent. Mamadou Lô, fait ainsi, comme l'a fait avant lui Ousmane Camara, deux ans d'études mais ne continue pas la troisième année d'application. Il poursuit néanmoins le droit à la Sorbonne, obtient une licence puis deux DES (Droit public et sciences politiques). Il est inscrit brièvement à Sciences po qu'il abandonne *de facto* pour cause de militantisme à la FEANF. Il est en effet élu secrétaire général au congrès de décembre 1960. Il est membre également du Mouvement des Étudiants du Parti Africain de l'Indépendance (MEPAI), branche étudiante du parti marxiste créé à Thiès en 1957. A l'époque le Comité exécutif de la FEANF est d'ailleurs composé majoritairement des membres du MEPAI, qui fait en quelque sorte les élections. Mamadou Lô connaît alors les réunions, conférences, meetings et voyages inhérents à la fonction. Il rencontre ainsi Ben Bella en Algérie, Sukarno en Indonésie, Mao et Chou-En-Laï en Chine. Il discute du soutien de Nkrumah (qui offrira d'ailleurs

ultérieurement un siège à la FEANF), avec l'ambassadeur du Ghana à Londres. Pendant ses études en Sorbonne, Mamadou Lô loge au 69 boulevard Poniatowski (familièrement appelé Ponia), propriété des États d'Afrique de l'Ouest, et qui est un des hauts-lieux de la FEANF. Il milite également à l'Association des Étudiants Sénégalais en France (AESF). Si l'on considère les combats idéologiques qui agitent alors la FEANF, il se situe plutôt du côté pro-soviétique que du côté pro-chinois et également du côté de ceux (en fait la majorité de l'AESF) qui considèrent que l'impérialisme français reste l'ennemi principal alors que pour d'autres, tels Robert Dossou ou Alpha Condé, c'est l'impérialisme américain qu'il faut maintenant combattre. A son retour au Sénégal, probablement en 1968-1969, Mamadou Lô enseigne à l'université mais très vite il va abandonner pour ouvrir un cabinet et se consacrer au métier d'avocat. Il entre au barreau en 1974. Il ne milite plus alors et se consacre à un métier qui l'amène à défendre des causes comme celle de Cheikh-Anta Diop, car il reste profondément hostile à Senghor. Il a épousé à son retour au Sénégal, une cousine, Nyahara Mboye, qui a fait des études en France et au Canada. Cette « endogamie » n'a rien d'étonnant, son père lui ayant toujours rappelé qu'il devait se souvenir d'appartenir à une « bonne famille ».

SOURCES : Entretien avec Mamadou Lô, Dakar, janvier 2015

Boubakar Ly

Boubakar Ly a été un militant étudiant très engagé. Après ses études en France et son retour au Sénégal, il s'investit tout particulièrement dans un combat d'ordre intellectuel, pour la défense d'une discipline, la sociologie, jugée subversive par le pouvoir. Il est resté un intellectuel critique, en ce sens fidèle à ses engagements initiaux.

Boubakar Ly est né le 7 juin 1936 à Dakar. Sa famille est originaire du Fouta. Il fait son école primaire au « Petit lycée » devenu depuis l'École Amadou Assane Ndoye et, après l'obtention du Certificat d'études, ses classes secondaires au lycée Van Vollenhoven, un des deux lycées de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Il est envoyé en France pour faire une première au lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur, où a d'ailleurs enseigné Léopold Sédar Senghor. Il y arrive en septembre 1955 mais va redoubler suite à des problèmes de santé et une longue hospitalisation. Il obtient son baccalauréat en 1958 et s'inscrit ensuite en philosophie à la Sorbonne. Il connaît le mouvement étudiant et assiste aux congrès de la FEANF, baignant dans l'atmosphère électrique et contestatrice d'alors. Pendant les vacances scolaires, il loge au 69 boulevard Poniatowski, dans un immeuble qui appartient, en co-propriété, aux différents territoires de l'AOF et qui est aussi un des hauts lieux de la FEANF. Après l'internat du lycée, il se retrouve – après un bref intermède à Fontaine-Michalon – à la résidence universitaire Jean Zay d'Antony où il se souvient avoir sympathisé avec des militants proches du PSU. Il se souvient également qu'en 1958, lors des événements d'Alger, ses camarades et lui étaient « prêts à mourir pour défendre la démocratie en France ». Après avoir entendu l'appel de Michel Debré à la radio, ils se sont regroupés à l'appel du Parti Communiste Français (PCF) devant la mairie d'Antony, dans le but d'aller à Orly par tous « les moyens, à pied, à cheval », pour « empêcher le débarquement des parachutistes ». En 1959, il entre au bureau de l'Association des Étudiants Sénégalais en France (AESF) comme secrétaire aux affaires culturelles. Le vice-président en est alors Abdou Diouf, futur président du Sénégal. En 1960, c'est au bureau de la FEANF qu'il est élu comme secrétaire général adjoint. Il en devient bientôt secrétaire général, après le départ pour le Sénégal du secrétaire en titre Habib Thiam. Il se souvient en particulier des actions menées au moment de l'assassinat de Patrice Lumumba. Depuis le lycée, il est également membre du Parti Africain de l'indépendance (PAI), où il a été parrainé par Fara Ndiaye, qui sera plus tard un des fondateurs du Parti Démocratique Sénégalais (PDS), le parti d'opposition du futur président de la République Abdoulaye Wade. Il est membre du secrétariat exécutif et politique de France, chargé de la formation politique. Mais, contrairement à un certain nombre de ses camarades, il n'a jamais adhéré au Parti Communiste Français. Il considère que le PCF, malgré le soutien apporté, sous-estimait les luttes des étudiants

africains, et les considérait de surcroît comme des intellectuels petits-bourgeois. En 1961-1962, il est président de l'AESF, dont il est chargé d'assurer le redressement. Parallèlement, il poursuit des études en Sorbonne où il fait un an de propédeutique. Après un essai en droit qui ne lui plaît pas, il s'inscrit en sociologie, discipline alors tout nouvellement autonomisée en Sorbonne – la licence de sociologie est créée en 1958 alors que la sociologie était jusque là intégrée à la philosophie. Il a pour enseignant Georges Gurvitch et Raymond Aron. Pour le certificat de psychologie sociale, il suit les cours de Jean Stoetzel. Pour celui d'ethnologie, ceux d'André Leroi-Gourhan, de Roger Bastide – qui l'impressionnent durablement – et ceux d'Hubert Deschamps, qui irrite profondément les étudiants africains par leur côté méprisant. Il obtient sa licence de sociologie en 1962 et, en 1964 son DES de philosophie. A l'âge de trente ans, en 1967, il soutient sa thèse de doctorat qui porte sur « l'honneur et les valeurs morales dans les sociétés wolof et toucouleur du Sénégal ». Il a eu pour directeur Georges Balandier, qui l'initie véritablement à la recherche.

Il rentre à Dakar en octobre 1967. Il a un poste d'assistant en sociologie – il est le premier Africain dans ce cas –, auprès de Louis-Vincent Thomas et de Jacques Lombards. Mais viennent les événements de 1968. Il est arrêté lors de la grande rafle à la Bourse du travail en tant que militant syndicaliste du Syndicat des enseignants sénégalais (SES), au sein duquel il est un des responsables pour le supérieur. Il passe une dizaine de jours en prison, à Thiès puis Dakar. Ses collègues réussissent à le faire sortir assez vite en prétendant qu'il effectuait une enquête sociologique. Il est également membre de l'Amicale des professeurs africains de l'enseignement, alors même que, dès 67-68, il a quitté le PAI et s'est consacré à l'engagement syndical. Après 1968, le département de sociologie est supprimé par l'État, qui le juge trop subversif. Boubakar Ly se retrouve au département de philosophie – qui avait également été fermé mais réouvert rapidement –, où il enseigne toujours la sociologie, de même que dans tous les départements et instituts où il était possible de le faire afin de « maintenir la présence de la sociologie ». Outre à l'université, il a ainsi continué à enseigner la sociologie et l'anthropologie à l'École Nationale d'Économie appliquée (ENEA), au Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), à l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD), etc. En 1971, il est maître-assistant au département de philosophie. En 1975, il est élu chef de département de philosophie jusqu'en 1978 puis il est chargé de recherches sur les sciences sociales au secrétariat d'État à la Recherche scientifique et technique. En 1992, une section de sociologie est rouverte au département de philosophie et en 1994, vingt-quatre ans après sa fermeture, est recréé le département de sociologie. Boubakar Ly voit ainsi aboutir le combat qu'il n'a eu de cesse de mener, malgré de très fortes oppositions. Il avait, pour maintenir la sociologie à Dakar, refusé un poste en sociologie qui lui était proposé par Louis-Vincent Thomas au Cameroun. Il dirige donc le département de sociologie rouvert de 2000 à 2002. Il soutient en 2001 sa thèse de doctorat d'État intitulée : *Les évolués de la période coloniale : le cas des instituteurs sénégalais*. C'est aussi en 2001 qu'il prend sa retraite mais il est maintenu par contrat à l'université jusqu'en 2012.

ŒUVRES : Boubakar Ly, *Les instituteurs au Sénégal de 1903 à 1945*, 6 volumes, Paris, L'Harmattan, 2009.

SOURCES : Avant-propos : témoignage du professeur Boubakar Ly in : Monique Hirschhorn et Moustapha Tamba (Dir.), *La sociologie francophone en Afrique : état des lieux et enjeux*, Paris, Karthala, 2010, pp. 7-12 ; Moustapha Tamba, *Sociologie au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2014, 215 p. ; Entretien avec Boubakar Ly, Dakar, janvier 2015.

Ibrahima LY

Ibrahima Ly est un intellectuel et militant malien, célèbre à plus d'un titre : il fut un étudiant en mathématiques brillant au Mali, à Dakar, puis à Toulouse, Paris et Léningrad, un enseignant, militant et écrivain reconnu. Il fut aussi une victime du régime de Moussa Traoré, et un exilé. Il laisse avec

Toiles d'Araignées un roman qui peut être qualifié d'auto-fiction, et qui dit beaucoup de lui, en tous cas de sa douloureuse expérience de la prison. De son héroïne Mariama, il dira « Mariama c'est moi » et « Mariama c'est Madina » faisant ainsi référence à sa femme.

Il est originaire de la ville aujourd'hui malienne de Kayes, capitale du Haut-Sénégal Niger, étape sur la route du Dakar-Niger, et plus précisément du quartier de Kayes N'Di (ou Kayel). Les archives coloniales le font naître en 1936 mais il semble, d'après une mémoire familiale dotée de références temporelles précises que ce soit plutôt 1935. Il appartient à une famille de lettrés musulmans. Son père, Thierno Oumar Ly, est maître d'école coranique et Imam de la mosquée de Kayes N'Di. Sa mère, Diénéba Ahmadou Dia, disparue de façon précoce, en 1952, resta pour lui toute sa vie une figure marquante. Les femmes, dont il dénonce l'oppression dans les sociétés africaines, sont centrales dans son œuvre.

Il fut d'abord éduqué à l'École coranique, puis envoyé à l'école française, malgré les résistances de son père. Mais ce dernier figurait sur la liste des dix chefs de famille de Kayes obligé d'envoyer un enfant à l'école française. C'est ainsi qu'Ibrahima Ly ne devient pas Imam mais fréquente d'abord l'école de Kayes -Khasso puis celle de Médina-Khoura à Bamako, et après sa réussite à l'examen d'entrée en sixième, le collège classique et moderne Terrasson de Fougères, seul lycée d'enseignement secondaire du Soudan formant sur sept années. Parallèlement, il milite au sein de l'Union des scolaires du Soudan, et organise quelques frondes notoires au lycée, en guise de protestation face aux rigueurs et mauvaises conditions de vie de l'internat colonial, face aussi au traitement différentiel réservé aux blancs et aux noirs. En terminale, à l'âge de 21 ans, il entre au PAI, suit des cours de marxisme malgré une première réticence liée à l'athéisme de la doctrine, et, bien entendu, milite pour le Non au referendum de 1958. Après son bac, Ibrahima Ly intègre la faculté des sciences de Dakar, en mathématiques, tout en continuant à militer, à l'UGÉAO.

Il va poursuivre ses études en France, d'abord à Toulouse pour laquelle il part en Octobre 1959, juste après avoir épousé celle qui sera la compagne de sa vie, mais qui est aussi elle-même étudiante en histoire, et militante, Madina Tall. Il milite immédiatement à la FEANF dont il sera en 1963 le secrétaire aux affaires panafricaines et en 1964, année où il gagne Paris, président. Ce poste lui donne l'occasion de voyager, en Algérie, où il rencontre Ben Bella, au Ghana où il rencontre Nkrumah qu'il décide à offrir un siège parisien à la FEANF, ce qui ne sera pas sans poser problème lors du coup d'état au Ghana. Mais cette position, que Abdel Kader Fall l'a convaincu d'accepter un peu malgré lui, ne lui attire pas que des avantages car sa bourse est coupée par le gouvernement malien. Ibrahima Ly et sa famille – 2 enfants sont nés en France et le troisième est bientôt à venir juste avant leur départ – vivent alors à Rungis, cité des Closeaux, et sont obligés de prendre tous leurs repas, faute d'argent, au restaurant de la Cité universitaire d'Antony.

Quand ils rentrent au Mali en 1965, Ibrahima Ly est affecté comme professeur de mathématiques à l'École normale supérieure. Il apporte un soutien critique au régime de Modibo Keita, alors même qu'il est nommé au poste de Directeur Général adjoint de l'École normale supérieure, chargé des programmes et de la formation idéologique. Au titre d'une telle charge 40 000 Francs Maliens lui sont mensuellement versés comme prime de responsabilité qu'il reverse au bureau du comité des étudiants de l'établissement. Le 18 novembre 1968, les militaires prennent le pouvoir. Le lendemain même, Ibrahima Ly distribue des tracts hostiles au coup d'état. Il interpelle publiquement l'homme fort du régime, Tiékoro Bagayogo, au lycée de Badalabougou. Il y perd son poste et reste plusieurs mois sans affectation. Les bourses UNESCO que sa femme et lui avaient obtenu pour Paris sont annulés. Finalement, il va réussir à partir en Union soviétique, à Leningrad, poursuivre ses études alors que sa femme retournera en France avec les enfants. Il écrit à sa femme : « Ce séjour me fait tellement de bien ! Que serais-je devenu sans lui ? Ici je me sens équilibré. La vie, ma vie et mes convictions s'harmonisent enfin ». Il en gardera toujours un excellent souvenir, et le

sentiment d'y avoir vécu ses utopies, contrairement à bien d'autres de ses compatriotes, que la vie en Union soviétique rebutera.

Il soutient, en 1973, à l'université d'État de Leningrad, une thèse dont le sujet est : « Sur les conditions pour qu'une algèbre de Bernside d'un demi-groupe fini et inversible soit une algèbre de Frobenius ». Il rentre au Mali en juillet de la même année et est réaffecté à l'école normale supérieure. Dès son retour, parce qu'il est effondré par l'état du pays, il organise autour de lui un cercle de militants, que l'histoire retiendra sous le nom de « groupe des treize », et qui est en fait issu du Regroupement des patriotes maliens (RPM) parti d'opposition au sein duquel il milite, et qu'il a contribué à créer, en 1969, en URSS. Celui-ci, alors que s'est ouverte la campagne pour le referendum constitutionnel, se manifeste par la distribution d'un tract violemment hostile au régime. Le document est intitulé « la farce électorale du 2 juin 1974 » et commence par l'énumération des biens des membres du Comité militaire au pouvoir « seul bilan positif » depuis leur accession au pouvoir. Il dénonce le caractère anti-démocratique de la constitution et appelle à un vote massif pour le « non » afin « d'en finir avec ce régime de la honte et de la fin, ce régime de terreur qui, par le biais d'un plébiscite monté, veut que nous le subissions pendant cinq ans encore ». Trahi par la nature du papier utilisé pour le tirage du tract, le « groupe des 13 » est bientôt appréhendé par la police, sauf Madina qui vient de partir se faire soigner à Paris. Ibrahima Ly est arrêté le 8 juin 1974. Commence alors un périple de quatre ans, qui le conduit des commissariats de Bamako, à la prison de Niono en passant par le bagne de Taoudénit, et de tortures en tortures. Durant son séjour en prison, il prend de très nombreuses notes qui serviront pour son futur roman *Toiles d'Araignées* qu'il publiera en 1982, et qui sera adapté au cinéma par Ibrahima Touré. C'est un livre violent, une auto-fiction – l'auteur lui-même y apparaît sous le nom de Yoro, à l'attitude digne et fière, véritable aide morale pour les autres prisonniers – qui n'épargne au lecteur-trice aucun détail pénible, charrie de manière quasi-obsessionnelle les coups, le sang et les excréments en une même confusion mortifère. Au-delà de la dureté des scènes, à la limite du supportable, du fait d'une écriture précise parfois jusqu'à la préciosité, il y a une critique radicale de l'ordre sous-jacent à cet impitoyable univers concentrationnaire. Et c'est plus que les ravages de la colonisation, l'Afrique elle-même qui est visée, dans ses archaïsmes, son ordre figé où les anciens écrasent les jeunes de tout leur poids, où l'obéissance est la seule loi que l'on connaisse, et le fondement même de tous les asservissements. Son deuxième livre : *Les Noctuelles vivent de larmes*, dont seul paraîtra un premier volume intitulé *Ténèbres blanches* (1988) va chercher les racines du mal dans l'Afrique esclavagiste pré-coloniale. Ibrahima Ly, en tous cas, maîtrise la langue française jusque dans ses raffinements les plus extrêmes, ce qui est sensible en particulier dans sa manière de décrire la nature.

En mai 1978, Ibrahima Ly est relaxé, deux mois avant l'expiration de sa peine. Mais il est rétrogradé et se retrouve à l'Institut pédagogique national, dans de très mauvaises conditions, qui lui inspireront peut-être le tableau au vitriol du monde des bureaux, tracé dans *les Noctuelles*.

Il va donc choisir l'exil et part avec sa famille dans ce Sénégal qu'il connaissait déjà bien. Il y est encouragé par celui qui est alors ministre de l'Éducation nationale, Kader Fall, son ancien compagnon de la FEANF. Il y trouve, en 1980, un poste à la faculté des sciences de Dakar, où il enseigne l'algèbre pour un mi-temps, le reste de son temps étant consacré à l'encadrement et à la recherche pédagogique à l'IREMPT (Institut de recherches et Etudes mathématiques physiques et technologiques). Cela ne l'empêche pas de militer encore et toujours contre la dictature. Il est le premier dirigeant du Parti malien pour la révolution et la démocratie (PMRD) et participe en 1986 à la création du Front national démocratique et populaire (FNDP) qui regroupe les différents groupes de l'opposition clandestine. Il meurt le 1er février 1989, d'un cancer. Ibrahima Ly est d'une certaine manière une figure archétypale. Il a bénéficié, sans aucun doute, de par sa famille, d'un capital culturel qu'il a doublé avec celui acquis à l'école française, une école française où ses enfants réussirent brillamment, à sa grande joie. Sa fille aînée est médecin et son fils, Oumar

Tatam Ly, reçu à l'École normale supérieure, a été, brièvement, Premier ministre du Mali d'Ibrahima Boubakar Keita. Ibrahima Ly fut aussi de cette génération militante qui fit ses premières armes dans les internats coloniaux, et les affûta dans les organisations étudiantes indépendantistes, l'UGEAO au Sénégal et la FEANF à Paris. Génération dont bien des membres intégrèrent les régimes de ceux qu'ils avaient honnis. Mais d'autres comme Ibrahima Ly restèrent critiques, voire s'opposèrent audacieusement au prix, dans son cas, de la prison et de l'exil. Scientifique par des études menées en France puis en Union soviétique, il acquit une légitimité littéraire par *Toiles d'Araignées* qui fut consacré à sa sortie par un prix de la Fondation Senghor, et réédité plus tard par Actes Sud – autre forme de consécration – de même qu'il confortait sa légitimité militante et son image d'homme sans compromis. Il est une figure exemplaire de ce qu'Amadou Booker Sadju appelle la « génération charnière ouest-africaine ».

BIBLIOGRAPHIE : Ibrahima Ly, *Toiles d'araignées*, Paris, L'Harmattan, 1982. Rééd. Suivi d'un entretien de l'auteur avec Bernard Magnier, Actes Sud, 1997 ;-----, *Ténèbres blanches*, Paris, L'Harmattan, 1988. Reed sous le titre général *Les Noctuelles vivent de larmes*, L'Harmattan, 1989.

SOURCES : *Paroles pour un continent : la vie et l'œuvre d'Ibrahima Ly*, L'Harmattan, 1990 ; Entretien avec Madina Ly Tall, Paris, le 5 juin 2014 ; <http://guineeactu.info/HTML/a-la-memoire-d%E2%80%99ibrahima-ly.htm>, consulté le 6 juin 2014 <http://www.journaldumali.com/article.php?aid=3644>.

Jean-Martin MBEMBA

Jean-Martin Mbemba est né le 13 août 1942, à Brazzaville. Son père est tailleur dans le quartier de Poto-Poto. Il meurt quand Jean-Martin n'a que sept ans et celui-ci est alors élevé par sa mère et la sœur aînée de sa mère, Céline Rosalie Nselé. Il a quatre sœurs et un frère de deux lits différents. Il va à l'école publique de Poto-Poto jusqu'au CM2 puis à l'école catholique, dans le quartier de Ouenzé. Après son certificat d'études, il fait ses études secondaires au lycée technique de Brazzaville, où il subit des brimades (en particulier notation dégradée), suite à la contestation menée pour protester contre le fait que le lycée n'ait pas de classes de terminale. Le lycée technique en effet s'arrête à la première et ses élèves fournissent alors les cadres moyens des compagnies françaises au Congo. Mais Jean-Martin Mbemba fréquente l'Association scolaire du Congo (ASCO), créée sous l'impulsion de l'association des étudiants congolais en France (AEC), section de la FEANF. Ceux qui dominent alors l'association sont des élèves du lycée Savorgnan de Brazza, comme son premier président, Kimbouala-Nkaya, qui se préparent à poursuivre leurs études en France. Ces brimades que Jean-Martin Mbemba subit avec un de ses camarades suscitent une grève tant au lycée technique qu'à Savorgnan de Brazza.

Jean-Martin Mbemba se renseigne auprès des lycées techniques de France et s'inscrit à Nancy. Il paie lui-même son voyage (il se souvient qu'en quatrième classe c'était alors 40 000 francs CFA). Il arrive donc en France en 1964, redouble sa première au lycée technique de Nancy puis y fait une terminale en vue de la préparation du brevet supérieur d'études commerciales (équivalent du bac). Il obtient son bac et poursuit ses études à la faculté de droit de Nancy – il y a Jack Lang comme maître de travaux dirigés – jusqu'à la licence qu'il obtient en 1968, après une « formidable » année où il fait du stop avec ses camarades pour aller manifester à Paris. Parallèlement à la licence, il prépare le CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat) à l'Institut d'études judiciaires. Il l'obtient en novembre 1968.

Il est alors sollicité pour prendre la présidence de l'AEC, qu'il garde pour deux mandats et va donc à Paris pour ce faire. C'est lui qui organise en 1969 un congrès extraordinaire qui prend nettement position contre Marien Ngouabi, alors président du Congo, dont le congrès conteste la

légitimité. Il est parallèlement inscrit à l'Institut du barreau et à l'université Paris1. Il obtient, malgré de lourdes activités militantes, un DES de sciences politiques en 1970. Il a fait des stages chez Raymond Fardin, chez le fils de l'ancien ministre des colonies Marius Moutet, chez le bâtonnier Brunois. Après son DES, il tente de prendre un peu de recul pour achever une thèse consacrée aux Institutions politiques du Congo, mais on l'appelle de nouveau, en 1971, cette fois au Comité exécutif de la FEANF dont il devient ainsi président. Comme tout bon militant de ces années-là, il a fait le voyage en Chine, deux fois, en pleine révolution culturelle. Il a donc vu, avec ses camarades, les défilés de gardes rouges devant Mao sur la place Tien An Men.

Jean-Martin Mbemba quitte la présidence de la FEANF en décembre 1971 et exerce son métier d'avocat dans le cabinet du bâtonnier Brunois. Il s'est marié, également en 1971, avec une camarade congolaise étudiante en biologie. Le mariage a lieu à Levallois-Perret, où il habite alors. Tout au long de la suite de son existence il va plaider dans de grands procès, en Afrique, – celui d'Abdoulaye Wade à Dakar, de Nicolas Tchangaï à Bangui et ceux de Jean-Pierre Thystère Tchicaya, Ndalla Graille, du colonel David Moutsaka à Brazzaville – mais aussi en France à celui de Klaus Barbie, pour lequel il a été sollicité, entre autre, par Jacques Vergès.

A son retour à Brazzaville, Jean-Martin Mbemba s'associe à un avocat français qui exerce au Congo et crée alors avec d'autres en 1988 l'Union des avocats d'Afrique centrale (UNAAC). Il est également membre d'un parti clandestin (car c'est alors le règne du PCT, Parti congolais du travail, et parti unique) où l'on retrouve d'autres anciens de la FEANF, Mathias Dzon, Elo Dacy, André Ganfina, Omer Defoundoux, Joseph Milandou). Lors de la conférence nationale, en 1991, il est élu président de la commission de rédaction du règlement intérieur. Le règlement intérieur stipule la souveraineté de la conférence, ce qui signifie *de facto* la fin du régime en place. Après la conférence et l'élection d'André Milongo comme Premier ministre et chef du gouvernement, Jean-Martin Mbemba est nommé ministre de la justice dans un gouvernement dont quatre des membres sont des anciens de Nancy : André Milongo, Édouard Boubackas, ministre des finances et Alexi Gabou, ministre de l'intérieur. Jean-Martin Mbemba a créé dans la foulée de la conférence le parti Union pour le progrès (UP). Puis, élu député, il démissionne du gouvernement. En tant que député, il est de ceux qui votent la motion de censure contre le gouvernement de Bongo Nouara. Le Président Pascal Lissouba dissout alors l'assemblée. Jean-Martin Mbemba va présider la commission d'organisation des élections pour le compte de l'opposition, en janvier 1993. Toujours en 1993, il est réélu député. Après la fin du mandat de Pascal Lissouba et l'élection de Denis Sassou-Nguesso à la Présidence de la République, Jean-Martin Mbemba est nommé ministre du travail puis ministre de la justice, et enfin ministre d'État de la fonction publique, et ce, jusqu'à octobre 2009. Mais il se brouille avec Denis Sassou-Nguesso avec qui il a de nombreux différends et se retrouve bientôt en but à la vindicte du régime. On tente de lui mettre des accusations sur le dos, alors même qu'il a été élu Président de la Commission des Droits de l'homme. Il part se faire soigner à Paris et y reste jusqu'à ce jour (novembre 2015) sans pour autant abandonner l'idée de rentrer au Congo.

BIBLIOGRAPHIE : *L'autre mémoire du crime contre l'humanité*, Paris, Présence africaine, 2000

SOURCES : Entretien avec Jean-Martin Mbemba, novembre 2015.

Noaga Jean-Baptiste OUALIAN

Noaga Jean-Baptiste Oualian est né le 26 décembre 1941 (date supposée) dans le village de Tilga, en Haute-Volta. Son père était chef du village, situé en pays mossi. Il appartenait à la lignée des princes Kafando, nom changé en Ouali (Cigogne) pour éviter trop d'homonymies, et transcrit ensuite

en Oualian. Son père avait neuf femmes, la mère de Noaga étant la première épouse et donc la reine, quatre garçons et « dix-douze filles » (« avant les Français on ne comptait pas »). En tant qu'aîné, Noaga aurait dû succéder à son père comme chef du village mais refuse deux fois, du fait, dit-il, de son aversion toute particulière pour la coutume du lévirat. Il s'est d'ailleurs converti au catholicisme, après qu'un instituteur de l'école primaire lui en ait donné le goût. « Ce baptême représentait pour moi la planche de salut pour éviter d'abord le lévirat, puis la polygamie », dira-t-il. Il devient donc Jean-Baptiste, alors que son prénom originel était Noaga. Lui-même a deux enfants, un garçon et une fille. Son père est décédé en juillet 1953 lors d'une épidémie de charbon.

Noaga est scolarisé à la sous-préfecture de Tougouri, située à 31 km de Tilga, dans le cercle de Kaya. Une école y avait été construite en 1947. Le chef de canton Naba Bélem-Wendé, membre comme lui de la lignée des Kafando, exigeait des chefs de villages dépendants de lui qu'ils envoient des enfants. Il y fut donc envoyé d'office. Il y entre en septembre 1947, après avoir été d'abord écarté par un recruteur qui sélectionne les enfants selon l'état de leur dentition ou au vu de leur nombril. Les élèves sont logés par des notables qui la plupart du temps confisquent à leur profit les vivres réparties par le chef de canton qui les a collectées dans les villages d'origine, condamnant les enfants à faire l'école buissonnière pour chercher leur pitance dans la nature, et les exposant du même coup au fouet du maître pour absence.

Après l'école primaire, Noaga, devenu Jean-Baptiste, poursuit ses études au lycée Philippe Zinda Kaboré de Ouagadougou où il arrive en 1954 et où il sera baptisé sous le nom de Jean-Baptiste. En quatrième, un professeur d'espagnol qui parle à ses élèves de culture et civilisation le persuade qu'il faudra un jour qu'il quitte son pays pour acquérir cette culture à laquelle il aspire.

Durant cette scolarité, il est bénévole à l'infirmerie. Il passe ainsi son diplôme de secouriste de la Croix-Rouge française en mai 1960. Parallèlement, il commence sa vie militante avec des réclamations qui touchent à la vie quotidienne et à l'hygiène (construction de WC, comblement d'un canal, amélioration du quotidien alimentaire, etc). Ses activités militantes et sociales lui construisent une renommée, ce qui le conduit à accepter le poste de délégué général du lycée en 1963-1964. Cela l'amène à des actions telles qu'un entretien haut en couleur avec le ministre de l'Éducation nationale à qui il réclame l'annulation de l'exclusion (sur la demande d'un professeur français) d'élèves, l'africanisation de l'alimentation. Contrairement aux prédictions et malgré cette algarade, il réussit son baccalauréat série sciences expérimentales, en 1964, tout en consolidant sa notoriété.

Il obtient une bourse pour Dakar (il considérait qu'il fallait choisir une université africaine) où il arrive en septembre 1964. Il y loge à la Cité universitaire, dans la même chambre qu'un camarade qui lui enseigne les rudiments de l'histoire du mouvement étudiant et politique. Il apprend ainsi que l'association des scolaires voltaïques (ASV) a décidé de ne plus impliquer les scolaires restés en Haute-Volta par peur des représailles du gouvernement de Maurice Yameogo. Ce camarade l'informe également que l'AEVF (Association des étudiants voltaïques en France) a fini par s'unir en août 1960 à l'ASV de Dakar pour créer l'UGEV (Union générale des étudiants voltaïques), née dans la clandestinité et jamais reconnue légalement. Il commence alors à s'impliquer dans le militantisme étudiant et garde encore de cette époque une photo où il pose en uniforme de combattant en guise de soutien à la Guinée-Bissau. Après la répression du mouvement de protestation contre la chute de N'Krumah en février 1966, il rentre en Haute-Volta avec ses compatriotes, choisissant volontairement de désertir l'université d'un régime qui ne respecte plus les franchises universitaires. Dès avril-mai, ses camarades et lui retournent néanmoins à Dakar, à la suite de quelques concessions faites par Senghor. Membre du comité directeur de l'UED (Union des étudiants de Dakar), premier responsable de la section PAI (Parti africain de l'indépendance) voltaïque de Dakar de 1966 à 1968, il participe aux luttes du mai 68 dakarois et est finalement, de même que tous les étudiants étrangers, expulsé. Suite à son succès à des examens qui se tiennent malgré tout en Haute-Volta, il bénéficie d'une des bourses offertes alors

par la France. Le 12 août 1968, il se marie avec une musulmane dont le père, originaire de Boromo, vivait en pays Bissa en tant qu'imam. Elle y travaille dans un dispensaire. Il obtient malgré la différence de religion le consentement du père et se marie sous le régime de la monogamie ce qui est alors source d'étonnement des agents présents de l'administration. Son épouse décède en janvier 1971.

Il arrive le 10 décembre 1968 à Bordeaux où il est logé sur le campus de Talence dans le village 1, réservé aux scientifiques, alors que lui-même est inscrit en lettres. Très vite informé par un devancier, Tiendrebogo Issa, de l'existence d'une section bordelaise de la FEANF, de même que d'une sous-section de Bordeaux de l'AEVF, il se retrouve bientôt vice-président puis président de la section de Bordeaux de la FEANF (1969-1970). Il devient également président du CLEOM, (Comité de Liaison des Étudiants d'Outre-Mer) qui regroupe aux côtés des étudiants de la FEANF, Martiniquais, Guadeloupéens, Haïtiens et Malgaches et développe des relations avec les groupes gauchistes français. Il insiste sur l'importance d'être légaliste en pays démocratique et de se servir du ou des droits et d'utiliser toutes les possibilités légales existantes pour ses activités militantes et de ne pas troubler l'ordre public. La FEANF s'abstient alors de manifestations publiques, les ayant payées par des expulsions au début des années 60. Cela n'empêche pas d'autres types d'action, comme les occupations d'ambassade à Paris. A Bordeaux, c'est par exemple une forte délégation qui occupe l'OCAU (Office de coopération et d'accueil universitaire). Au temps de sa présidence bordelaise, Jean-Baptiste Oualian engage le débat sur la ligne politique du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) dont il conteste avec certains de ses camarades la fidélité au marxisme-léninisme. Il considère aussi que la Chine, contrairement à l'Union soviétique, est restée sur une ligne révolutionnaire. Ces dissensions conduisent à la création, à côté du PAI, du Groupe marxiste-léniniste voltaïque (GMLV). Mais Oualian est alors confronté à une série de difficultés. Sa bourse est supprimée une première fois en juin-juillet 1969. Il en obtient néanmoins le rétablissement grâce à une visite à l'inspection académique. Mais elle est supprimée une seconde fois et un jour qu'il rentre d'un voyage à Paris, il trouve sa chambre condamnée. Il cherche alors un logement et du travail et essuie de multiples refus, qu'il attribue à des listes que font circuler les Renseignements Généraux. Il vit de l'aide de proches : un ami français qui lui trouve d'abord gîte et couvert chez son père à Pessac, puis une chambre peu chère chez les curés de Pessac, un ami malgache grâce auquel il a fini par trouver un travail de nettoyage de nuit dans un grand magasin, un autre ami qui, quand il a lui-même du travail, lui donne une partie de ses propres revenus, etc. Mais toutes ces tracasseries et d'autres, d'ordre plus universitaires – hostilité de certains enseignants à son égard pour raisons politiques, ce qui lui était d'ailleurs déjà arrivé à Dakar - lui font penser qu'il est nécessaire de quitter Bordeaux pour Paris. Ses camarades l'appellent d'ailleurs à Paris pour qu'il prenne la présidence de l'AEVF. L'argent du voyage va lui être payé par une camarade expulsée de l'UEC pour gauchisme. Il arrive néanmoins trop tard à Paris pour prendre la tête de l'AEVF et entre en revanche au CE de la FEANF, dont le congrès a lieu juste après celui des associations nationales, comme vice-président aux affaires panafricaines. On lui propose également une chambre à la maison des étudiants voltaïques. Il est chargé entre autre des relations avec les mouvements de lutte de l'Afrique portugaise. Il participe ou il contribue à l'activité de l'intergroupe qui réunit les différents GML (Groupes Marxiste-Léninistes territoriaux). Il devient président de la FEANF pour l'année 1973 (les élections ont lieu en décembre 1972). Il effectue aussi un certain nombre de voyages en tant que représentant de la FEANF. Il est envoyé en Albanie en juillet-août 1972 au congrès de la jeunesse, puis y retourne en 1973 et 1974. Les relations avec les Albanais sont excellentes, et le seront encore plus après l'adoption par la Chine de la théorie des trois mondes que récusent les GML. Jean-Baptiste Oualian serre la main d'Enver Hodja, est reçu par son fils. Il visite également deux fois la Fédération des étudiants africains en Italie. Il représente la FEANF au congrès de l'UIE (Union internationale étudiante) à Budapest. Il y rédige et distribue un tract mettant en cause l'influence soviétique sur l'UIE, ce qui leur vaut, à lui et son camarade, une expulsion *manu militari* de la Hongrie, en mai 1974. Par ailleurs, il est, à partir de 1972, le premier responsable du GMLV. Le groupe a des sections clandestines à Ouagadougou, au Togo, à Niamey et en Union soviétique.

Ses activités militantes ne lui permettent pas vraiment de suivre le cursus auquel il s'est inscrit. Il obtient néanmoins, en 1977, sa licence d'enseignement de langues vivantes étrangères (Espagnol) à l'université de Paris IV-Sorbonne, diplôme d'un DESU-Documentation à l'université de Paris VIII-Vincennes (1981), d'une licence des sciences du langage à l'université Paris III-Sorbonne nouvelle, et d'une maîtrise de documentation et information scientifique et technique à l'université Paris VIII.

Il mène alors la vie classique d'un étudiant très engagé et connaît les péripéties liées aux tentatives des États pour mettre au pas leurs étudiants. C'est par exemple, le 7 août 1973, l'expulsion par la police des étudiants logés à la Maison des étudiants voltaïques (3 rue Gérando), expulsion que les étudiants réussirent à médiatiser. Ils seront finalement relogés dans un immeuble du 12 rue Fessart rebaptisé non plus Maison des étudiants mais Maison du Burkina-Faso, et dont ils ont perdu la gestion.

Ce sont aussi l'écriture et la diffusion clandestine en Haute-Volta de tracts, du journal *Jeune Volta* et de moult débats très théoriques. La réflexion de Oualian le mène à l'adoption du concept stratégique de "Révolution nationale démocratique et populaire" (RNDP), adoptée au XXVI^e congrès de la FEANF, concept remplacé par celui de RDP ("Révolution Démocratique et Populaire") par Thomas Sankara lors de son Discours d'Orientation Politique (D.O.P.) du 2 octobre 1983, et dont certains attribueront la paternité à la FEANF. Le concept de RDP (Révolution Démocratique et Populaire) renvoie à l'idée que la prochaine révolution après 1960 au Burkina ne peut pas encore être socialiste mais doit arracher le pouvoir aux bourgeoisies bureaucratiques et compradores pour permettre à la bourgeoisie nationale patriote (ou nationaliste progressiste) de promouvoir une politique d'industrialisation nationale. Par contre pour Jean-Baptiste Oualian, le slogan de RNDP est valable pour la FEANF "organisation patriotique de masse anti-impérialiste" (qui n'est donc pas un parti politique). Quand il parle à des communistes, son mot d'ordre est « Révolution démocratique et populaire », dans la mesure où il considère que depuis les indépendances, il n'y a plus lieu de parler de révolution nationale. Il vit alors toujours d'expédients, soit d'argent qu'il a gardé de la période où il était boursier, soit de l'aide d'amis. Il a décidé de ne pas quitter la France tant qu'un GML assez important pour être ensuite rapatrié au pays n'y sera pas constitué. Le but du GML était d'enlever au MLN (Mouvement de libération nationale), anti-communiste, la direction du mouvement étudiant voltaïque, ce qui est apparemment réussi au Ve congrès de 1971 de l'UGEV, à Ouagadougou. Cela a conduit le gouvernement voltaïque à exercer une surveillance plus sévère sur le mouvement étudiant en France. Par ailleurs, Oualian est hostile à la création d'un parti essentiellement d'intellectuels marxisants, qui prendrait la place du GML, qu'il juge prématurée malgré la ferme suggestion faite par les Albanais. En juillet 1977, néanmoins, lors d'une conférence nationale clandestine au Burkina, le GML adopte un programme et l'appellation d'OCV (Organisation communiste voltaïque). Oualian et quelques autres refusent en revanche la transformation de l'OCV en PCRV (Parti communiste révolutionnaire voltaïque, créé en 1979). Il démissionne d'ailleurs de l'OCV en novembre 1977 et un an plus tard, en 1978, crée avec quelques compagnons le Prolétaire qui deviendra l'ULC (Union des luttes communistes) sans que Oualian y participe toutefois. Certains le considèrent alors comme un « pachyderme ». Il n'en participe pas moins encore à la création de deux groupes ou partis : à Paris, en 1983 « En avant pour le parti », qui deviendra une section de l'UCB (Union des communistes burkinabé), dont il fait également partie des membres fondateurs, en 1984. Il participe encore à la création de l'ODP/MT (Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail), à celle de l'ADB (Association pour le développement du Burkina) en 1994. Quand, en février 1996, l'ODP fusionne avec huit autres partis pour donner le CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès), Oualian est élu membre du bureau politique national.

Un décret du 25 décembre 2007 lui confère le grade de chevalier de l'ordre national du Burkina-Faso.

Au-delà des appartenances et des combats théoriques, Oualian a été et reste une personnalité charismatique qui a exercé une grande influence. Il est encore de nos jours, tout en continuant à vivre à Paris, un homme de recours pour ses compatriotes. Étudiant en diaspora, il a finalement renoncé pour des raisons politiques – la distance lui semblait plus propice à l'action – puis peut-être parce que sa vie s'est construite en France, à rentrer au pays. Il s'est remarié avec une Française rencontrée à la librairie maoïste Norman Béthune et dont il a deux enfants. Après quelques années où il a été contractuel en bibliothèque, il a trouvé un emploi de technicien de recherche et de formation à la bibliothèque du monde anglophone (Paris III-Paris IV). Il a acquis la nationalité française. Il est aussi caractéristique de ces étudiants des années 60 et 70 qui ont investi la plus grande partie de leur existence dans le combat politique, opposants éternels à des régimes qui ne furent pas tendres avec eux et, qui, dotés d'une solide culture marxiste, ont animé les débats théoriques de leur temps.

SOURCES : Entretiens avec Jean-Baptiste Oualian, juin 2014

Valentine QUENUM

Valentine Quenum est née le 31 octobre 1941 à Cotonou (Dahomey). Son père est fonctionnaire – agent expéditionnaire –, qui a exercé à Cotonou et Abomey. Ses parents sont catholiques et elle a été baptisée dès l'âge de six mois. Ils sont cinq enfants de la même mère. Pour effectuer sa scolarité, elle est d'abord placée chez une cousine à Porto Novo et va à l'école publique, jusqu'en 1953. Mais cette cousine se marie et part à Saint-Louis du Sénégal, avec Valentine, qui continue ainsi l'école dans cette ville. Elle revient au Dahomey et est inscrite cette fois à Allada, une commune proche de Cotonou, à Notre-Dame des apôtres où elle finit sa scolarité primaire et effectue son cycle secondaire. Elle y a la première partie du baccalauréat. Mais c'est à Dakar où elle va rejoindre son frère aîné qu'elle réussit, en candidate libre, la deuxième.

Elle est inscrite à l'université de Dakar et y connaît les événements de mai 1968. Hébergée et protégée, comme bien d'autres étudiants étrangers, par les pères dominicains dont la mission est en face de la cité universitaire, elle est finalement expulsée du pays, comme tous les étudiants étrangers. Elle va alors poursuivre ses études universitaires en France, pour laquelle elle obtient une bourse. Elle est d'abord inscrite en droit, à Rennes. Elle y fait une année. Mais le recteur de l'université de Cotonou lui demande de faire des études qui puissent la préparer à s'occuper de l'administration universitaire. Elle fait alors deux ans dans une école d'administration à Paris, l'Institut national d'administration universitaire et scolaire (INAS).

Elle rentre au Dahomey où elle obtient un poste à la bibliothèque universitaire, mais de ce fait doit repartir en France, pour améliorer sa formation. Elle fait donc deux ans à l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), l'actuelle ENSSIB, qui se trouve à Lyon. C'est à Paris, où elle loge au 69 boulevard Poniatowski – la Maison des États d'Afrique de l'Ouest – qu'elle milite d'abord à l'AED (Association des étudiants dahoméens) puis à la FEANF. Elle y est élue secrétaire aux affaires sociales pour l'année 1972. Cela mérite d'être signalé car très rares ont été les femmes à occuper des fonctions au Comité exécutif. De cette époque militante, elle se souvient en particulier des tournées effectuées en province avec Robert Dossou, auprès des travailleurs dahoméens. Par ailleurs, elle participe aux réunions, assure des permanences au siège. Elle parcourt aussi la France, dans le cadre des voyages organisés par le CROUS : Avignon, Dijon d'où est originaire la femme de son frère.

Elle rentre au Bénin en 1973, à l'époque de la révolution béninoise. Elle y dirige la bibliothèque universitaire et passe sa licence de droit. Elle devient secrétaire générale du Comité neutre des femmes qui s'est mis en place par opposition à d'autres organisations de femmes, plus nettement politisées. Elle représente le comité neutre au Comité national révolutionnaire (CNR). Cela lui vaut des voyages à l'Est – URSS et Pologne – à l'invitation des femmes soviétiques. Elle va également en Guinée

et au Congo-Brazzaville, invitée par le Parti Congolais du Travail (PCT). Mais elle n'est pas à l'aise au CNR, dont elle ne partage bien souvent pas les points de vue. La rupture décisive pour elle vient quand le CNR, transformé en tribunal, juge un certain nombre d'accusés dont son oncle, le père Alphonse Quenum. Les accusés sont condamnés à mort. Elle a exprimé son désaccord avec la sentence ce qui induira une méfiance des autorités révolutionnaires à son égard et une surveillance, alors même qu'une partie de ses proches lui en veulent pour cette condamnation qu'elle n'a pas voulue. La condamnation à mort ne sera pas exécutée et les accusés feront dix ans de prison. Valentine Quenum, quant elle, est échaudée par cette expérience et quand l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR) se met en place en 1984 elle part un mois se cacher dans le Nord du pays pour être sûre de ne pas y être déléguée. Elle continue par la suite à exercer ses fonctions de directrice de la bibliothèque universitaire jusqu'à sa retraite, au 1er Octobre 1997, sans plus s'occuper de politique.

Valentine Quenum a épousé Emmanuel Abiodun Lalèyè, qui avait été lui-même un actif militant de la FEANF. Ils ont eu un garçon. Elle vit actuellement dans la « maison Quenum », de longue propriété de sa famille, à Cotonou.

Valentine Quenum est atypique, pour avoir eu un poste de responsabilité à la FEANF. Elle a ensuite, un peu malgré elle, pendant la révolution béninoise, un rôle politique dont elle se serait bien passée, tout en étant secrétaire générale d'un comité neutre des femmes. L'appellation signifie précisément ce non-désir de politique, qui est pourtant alors, aux temps de la révolution marxiste-léniniste béninoise, encore de la politique.

SOURCES : Entretien avec Valentine Quenum, Cotonou, 23 juillet 2015

Joseph VAN DEN REYSEN

Joseph Van Den Reysen est né le 19 mars 1934 à Brazzaville. Il est l'aîné d'une fratrie de huit enfants (cinq garçons et trois filles). C'est un métis, ce qui n'ira pas toujours sans souffrance. Sa grand-mère maternelle est d'ethnie makoua, son grand-père maternel est français d'origine bretonne. Il a été commissaire de police. Du côté paternel, il a un grand-père allemand, qui est venu au Congo-Léopoldville. Les parents de Joseph Van Den Reysen sont donc français, son père venu du Congo belge par naturalisation et sa mère parce qu'orpheline et suivant une loi de 1912. Son père, sous-préfet, est nommé préfet du Djoué après la révolution de 1963, sous la présidence d'Alphonse Massamba-Débat. Il a changé plusieurs fois d'école, au rythme des affectations de son père. Il commence l'école à 5 ans, à Poto-Poto, un quartier de Brazzaville. Puis il passe deux ans à Kinshasa dans une école chrétienne. Au retour, on l'envoie à l'École européenne. Sa famille vit également dans un quartier européen, la Plaine.

A l'âge de treize ans, en 1947, il obtient une bourse qui lui permet de continuer ses études en France, d'abord à Digne, puis à Avignon et ensuite à Cahors du lycée duquel il est renvoyé sans qu'il ait jamais su pourquoi. On l'envoie alors à Bigorre, au sud de Tarbes, où il passe les deux bac, en 1953. Il est fasciné par la révolution chinoise, dont il a vu dans *Paris Match* des images choc. Il lit avec passion *La Chine du nationalisme au communisme*. Il s'inscrit en mathématiques à l'université de Toulouse. C'est là qu'il rencontre sa future femme, qu'il épouse en 1958. Il milite alors à la FEANF, dont il devient en 1957 le secrétaire puis vice-président chargé de la presse. L'organe de la FEANF, *l'Étudiant d'Afrique noire*, est alors imprimé à Toulouse. C'est lui aussi qui se charge de faire imprimer *le Sang de Bandoeng*, cette brochure au vitriol contre la guerre d'Algérie, largement conçue par Jacques Vergès. Avec quelques camarades, Samba Ndiaye, Léopold Agboton, Abdoulaye Booker Sadjji, Mamadou Barry, Osende Afana un peu plus distant cependant, ils forment le « groupe de Toulouse » qui se réunit régulièrement dans un café. Ils sont en opposition avec un autre groupe de Dahoméens, composé de catholiques, autour d'Albert Tévoédjrè, alors qu'eux – bien que de culture catholique –

sont des marxistes. Joseph Van Den Reysen est au parti communiste et assiste comme délégué au congrès fondateur de l'Union des Etudiants Communistes (UEC), en 1956. Il lit beaucoup : *L'anti-Dühring*, *Le rôle de la violence dans l'histoire*, *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, *Dialectique de la nature*, *L'origine de la famille*, *les Manuscrits de 1844*, *la Critique de l'économie politique*, *Socialisme scientifique*, *socialisme utopique*, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande*, *Misère de la philosophie*. Il lit Mao et Staline, dont il apprécie *la Question nationale*, alors qu'il ne goûte pas le Lénine de *Matérialisme et empiriocriticisme*. Il lit aussi et apprécie Henri Lefebvre. Avec quelques camarades, il fonde un cercle Karl Marx dans le cadre duquel ils donnent des conférences à un auditoire curieux de marxisme, dans un café restaurant de la Place du Capitole. Sa bourse ayant été supprimée en 1958, il est pion pour gagner sa vie, à Millau puis à Albi.

En 1960, un télégramme de la présidence congolaise lui demande de revenir pour s'occuper des statistiques. Il part donc au Congo mais se rend compte qu'il n'y est pas vraiment bien vu car il est considéré comme communiste. On le renvoie d'ailleurs en France et il est inscrit à l'INSEE et parallèlement à l'ISUP. Il en réussit les examens et repart donc au Congo avec sa femme qui ne s'y plaira pas, et rentrera en France dès 1963 pour exercer son métier d'enseignante. Il en dit aujourd'hui : «mais ça s'est pas bien passé, ça a pas été bien pour elle... moi-même quand je suis arrivé là-bas j'ai tout de suite compris que j'étais pas tout à fait congolais. C'est quand même une ... Vous savez pendant toutes ces années je sentais bien que les gens ne me considéraient pas vraiment comme africain, j'étais dans un milieu africain, mais ils me considéraient pas vraiment... ». Il est alors directeur du service national des statistiques. Il assiste aux « Trois Glorieuses », la révolution qui renverse l'Abbé Youlou. Son frère Antoine est nommé peu après directeur de cabinet du Premier ministre Lissouba – un ancien de la FEANF également – et va être mêlé de près à un triple assassinat qui marque profondément la vie politique congolaise : celui du procureur Lazare Matsocota –ancien de la FEANF -, Joseph Pouabou et le juge Anselme Massouemé. Joseph Van Den Reysen habite au dessous du logement de Massouemé et entend les bruits sourds de son enlèvement. Il est alors, dit-il, sauvé par Osendé Afana : « Et au cours de la nuit j'ai entendu un vacarme absolument inimaginable en haut, à l'étage au-dessus, j'avais l'impression que les meubles partaient dans tous les sens, je vous assure, les meubles, peut-être qu'ils tiraient quelqu'un mais c'était un vacarme incroyable ! Et je me suis dit qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que je fais ? Et puis j'ai hésité pendant quelques temps puis je me suis levé... Osendé s'est levé en même temps ; et je suis allé vers la porte, je voulais ouvrir la porte. Vous savez qu'il m'a tiré en arrière pour m'empêcher d'ouvrir la porte. ». Plus tard, en 1969, après la prise du pouvoir par Marien Ngouabi, son frère sera jugé et condamné par contumace pour cet assassinat. Il s'installera en France, comme d'ailleurs toute sa famille. Joseph Van Den Reysen, quant à lui, commence à être inquiet de la situation au Congo, d'autant plus après un incident où on le braque avec un revolver.

Il obtient, soutenu par Ambroise Noumazalaye alors Premier ministre, un poste à la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU. Il part donc pour Addis-Abeba via le Congo Kinshasa pour occuper un poste d'abord dans la section démographie puis à la section de recherche où il devient chef du service des enquêtes. Cela l'amène à beaucoup voyager, à travers toute l'Afrique. Sa femme et ses deux enfants restent à Tarbes, et il ne les verra alors qu'épisodiquement. Il profite de ce séjour en Éthiopie pour apprendre l'Amharique et le Russe.

Il prend sa retraite en 1994 et retrouve sa femme à Toulouse où il vit encore, avec elle. Il s'inscrit à l'université et obtient un doctorat de linguistique sur : *L'ordre des constituants de la phrase en Amharique*.

SOURCES : Entretiens avec Joseph Van Den Reysen, Toulouse, juin 2015

Albert TEVOEDJRE

Albert Tévoédjré eut un triple destin d'homme politique – plus marginalement de syndicaliste–, d'universitaire et de fonctionnaire international. Il fait partie de ces élites africaines qui, du fait de leur parcours d'excellence, ouvrirent la voie des organisations internationales à leurs compatriotes. Précurseur, Albert Tévoédjré, catholique, humaniste et théoricien proche du personnalisme et du communautarisme, dont on a pu écrire qu'il avait fait la symbiose entre « la Négritude et la foi catholique » l'est à plus d'un titre.

Il naît le 10 novembre 1929 à Porto-Novo (Dahomey) dans une modeste famille de sept enfants. Son père, Joseph, est catéchiste et sa mère, Jeanne « une fille des sœurs ». Il reçoit donc, logiquement, une éducation catholique, d'abord à l'école Saint-Joseph de Porto-Novo puis au grand séminaire Saint-Gall de Ouidah où il entre à douze ans, et où ses bonnes relations avec Monseigneur Parisot, qu'il aide dans son commerce de timbres, lui permettent de se constituer une première bibliothèque. Il dira de cette époque :

« Vous savez, en mon temps, le maître d'école était la référence, le repère, et je me souviens très bien que le père Gabriel Kiti... nous disait... « Mes enfants, mes enfants, buvez la science, buvez-la à longs traits, c'est votre salut. C'est votre avenir ».

Il est déjà très intéressé par les lettres classiques, amour qui ne le quittera plus et lui vaudra le surnom de Bossuet. On rencontre d'ailleurs ce même appétit de lecture chez la plupart des hommes et femmes de sa génération qui vont constituer les élites, militantes, politiques et universitaires de l'Afrique. Albert Tévoédjré poursuit des études exemplaires au lycée Van Vollenhoven de Dakar puis à l'Institut des Hautes études où il obtient le certificat de propédeutique-lettres en 1953. Il se marie la même année avec Isabelle Ekué, elle-même étudiante et avec laquelle il aura trois enfants. Isabelle Ekué fera plus tard de la lutte contre l'excision son combat. Toujours en 1953, il est nommé professeur adjoint au lycée Maurice Delafosse, toujours à Dakar. Un an plus tard, sa femme et lui obtiennent une bourse d'études qui leur permet de poursuivre leurs études en France, à Toulouse. Albert Tévoédjré y obtient une licence d'histoire-géographie et un certificat d'études supérieures d'histoire coloniale. Cette licence lui permet d'enseigner à l'école normale d'institutrices de Cahors. Mais Albert Tévoédjré est aussi un militant. Il est membre de l'Union des étudiants catholiques africains (UECA) et de la FEANF – qui comme pour tant d'autres sera le creuset de sa vocation politique. Il est en 1956-1957, rédacteur de l'organe de la FEANF, *l'Étudiant d'Afrique noire*. Cela lui vaudra des poursuites pour atteinte à la sûreté de l'État, qui l'obligeront à un bref exil en Suisse. Il participe en 1958, aux côtés de Joseph Ki-Zerbo, de Jean Pliya et de quelques autres à la fondation du Mouvement de libération nationale (MLN), dont les trois piliers idéologiques sont : indépendance, États-Unis d'Afrique, socialisme adapté aux réalités africaines - et dont il n'est pas exclu que le nom ait été emprunté au MLN de la Résistance. Bien qu'Amady Ali Dieng le qualifie de « nationaliste modéré », Albert Tévoédjré est, comme la majorité des étudiants d'alors, partisan du non et résolument indépendantiste et panafricaniste, ce dont témoigne son *Afrique révoltée*, publiée en 1959. Il voyage également, délégué à divers congrès, tel celui des étudiants catholiques à Rome en 1956, celui des écrivains et artistes noirs (Rome 1959) ou celui des écrivains afro-asiatiques (Tachkent, 1958). Il donne des conférences, auxquelles ses talents d'orateurs cultivés au conservatoire des arts dramatiques de Toulouse assurent le succès.

Il rentre au Dahomey en 1959. Il est alors élu secrétaire général du syndicat des enseignants. Il est membre du bureau de l'Union générale des travailleurs du Dahomey. Après l'indépendance, il entame une première carrière politique dans son pays. Le MLN y fusionne d'abord avec la Jeunesse

progressiste africaine puis avec le Rassemblement démocratique dahoméen (RDD), dont Albert Tévoédjré devient secrétaire général-adjoint. Après de nouveaux regroupements et la naissance du Parti dahoméen de l'Unité, il y est élu secrétaire administratif. Il est également nommé par Hubert Maga secrétaire d'État à la présidence, chargé de l'information, poste qui lui permet de mettre sur pied l'Agence dahoméenne de presse. Sa vie prend un tournant décisif quand il se présente et est élu avec le soutien de Maga au poste de secrétaire général de l'Union africaine et malgache, en novembre 1961, première marche vers une carrière internationale. Il n'y reste que jusqu'en 1963, année où il se voit obliger de démissionner : il a perdu le soutien de Maga et il semble qu'on ait considéré qu'il jouait un rôle trop personnel, qui lui valut des inimitiés malgré d'incontestables acquis à ce poste. Il expliquera : « Oui, des personnes mal intentionnées avaient réussi à persuader le président Maga que je devenais pour lui encombrant et trop connu et cela dans la mesure où je rencontrais des chefs d'État sans consulter personne. J'ai eu moi-même deux ans de traversée du désert, et cela m'a servi à faire ma thèse de doctorat et à reprendre contact avec l'Europe. Cela m'a également conduit à Harvard d'où j'ai été appelé à servir le BIT. J'ai donc pu oublier cette histoire, et cela a été formateur ».

Cela lui permet d'entamer une nouvelle carrière, cette fois d'universitaire. Il poursuit ses études à l'université de Fribourg où il obtient un doctorat en économie et sciences sociales dont le titre est : *la formation des cadres africains en vue de la croissance économique*, publié en 1965. Il donne des cours et dirige des séminaires de science politique à l'Institut des hautes études internationales de Genève et à l'université de Georgetown. De 1964 à 1965, il est chargé de recherche à l'Université de Harvard (Cambridge, Massachusetts) où il publie son étude *Pan Africanism in Action – an Account of the UAM* (1965). C'est aussi en 1965 qu'il entre au BIT comme expert en planification de la main d'œuvre. Il va y faire désormais une carrière brillante qui le mènera tout près du poste de directeur général, et qui lui permettra également d'être absent de son pays durant le règne militaro-marxiste de Mathieu Kérékou. Le 1er mars 1966, il est nommé coordinateur régional pour l'Afrique avant d'être promu sous-directeur général en 1969 avec la responsabilité successive de plusieurs départements techniques : condition de travail et de vie, institutions sociales, association internationale de sécurité sociale, Recherche et planification, Ressources humaines et travailleurs migrants. Le 9 novembre 1974, il acquiert le rang de directeur général adjoint du BIT, en même temps que la direction de l'Institut International d'études sociales. Parallèlement, il exerce les responsabilités de secrétaire général de l'Association mondiale de prospective sociale. C'est au colloque fondateur de cette association qu'Albert Tévoédjré commence à développer l'idée du Minimum social commun et celle du contrat de solidarité, qui restera maîtresse chez lui et qu'il exposera dans *La pauvreté, richesse des peuples* (1978), livre préfacé par Dom Helder Camara, et pour lequel il reçoit le prix de la vie économique en 1980. Il s'agit, en lieu et place de « l'assistance technique de papa » de développer de nouvelles formes de coopération contractuelle entre le Nord et le Sud. Albert Tévoédjré s'en expliquera dans de très nombreuses conférences. Il n'en a pas pour autant abandonné la vie d'universitaire. De 1976 à 1979, il est professeur associé de sciences politique à Paris-Sorbonne, « visiting professor » en science politique à Northwestern University et professeur en mission à l'université nationale de Côte d'Ivoire (Abidjan). Cette carrière triomphale s'arrête néanmoins aux portes du poste de directeur général du BIT. Il pose sa candidature en 1982, en même temps qu'un Sud-américain, mais l'organisation va préférer proroger le mandat du directeur alors en poste : le Français Francis Blanchard. Albert Tévoédjré dépose alors un recours auprès du Tribunal administratif de l'OIT, recours fondé sur l'âge du candidat, qui a dépassé la limite reconnue comme celle de la retraite pour les fonctionnaires de l'organisation internationale. Il sera néanmoins débouté. Ce qu'on appelle alors « l'affaire Tévoédjré » a des ressorts multiples : personnels bien sûr mais aussi politiques, l'élection – ou non – d'un homme issu d'une nation du Tiers-monde.

Albert Tévoédjré quitte alors le BIT et va se consacrer à partir du 1er janvier 1984 à l'Association mondiale de prospective sociale créée sous son impulsion en 1976. Il crée également, en 1987, le Centre panafricain de prospective sociale (CPPS), Institution de recherche, de formation et d'exécution de programmes en matière de développement socio-économique en Afrique. Sa carrière ne s'arrête pas là pour autant. Il s'investit, de façon plus ou moins satisfaisante pour lui, avec plus ou moins de bonheur, dans la vie politique béninoise, en cours de libéralisation. Il retrouve ainsi des activités politiques nationales, comme en ses débuts de carrière. Il est le rapporteur de la conférence nationale des forces vives de la nation, début 1990, conférence de la transition démocratique qui marque le passage du régime marxiste-léniniste à parti unique de Mathieu Kérékou au multipartisme et à l'économie libérale. Il est l'un des treize candidats à l'élection du 10 mars 1991. Il se classe troisième avec 14,24% des voix, derrière Mathieu Kérékou et Nicéphore Soglo, qui remporte les élections. Albert Tévoédjré devient membre du Haut Conseil de la République mis alors en place. D'avril 1991 à mars 1996, il est député à l'assemblée nationale, président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité. Il participe, avec Bruno Amoussou et Adrien Houngbédji à la convention nationale des forces du changement, qui se disloque à l'approche des élections présidentielles de 1996. Albert Tévoédjré fait alors partie du comité de soutien au candidat Kérékou, au sein de la coalition des forces de l'alternance démocratique. Mathieu Kérékou revient au pouvoir. Du 10 avril 1996 au 24 juin 1999, Albert Tévoédjré est ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, assurant régulièrement l'intérim du président de la République durant ses absences avec, chaque fois, délégation des pouvoirs de chef du gouvernement. Mais l'entente avec Kérékou est de courte durée. Albert Tévoédjré se voit obligé de quitter le gouvernement. Exclu du parti Notre Cause Commune (NCC), il fonde le parti national ensemble (PNE), puis rejoint de nouveau les Nations-Unies. A partir du 1er juillet 1999, il est coordonnateur du projet « millenium pour l'Afrique » qui fonctionne sous l'égide des Nations Unies à travers une commission indépendante. De février 2003 à février 2005, il est représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies Koffi Annan, qu'il connaît de longue date pour assister les protagonistes de la crise en Côte d'Ivoire dans le cadre des stratégies de mise en application des accords de Linas-Marcoussis. Il démissionne de ce mandat de médiation en décembre 2004 et se rend en mission à Genève jusqu'à avril 2006. Il soutient, toujours en 2006, la candidature de Yayi Boni à la présidence de la République du Bénin. Ce dernier, une fois élu, le nomme premier Médiateur de la République du Bénin, charge qu'il exerce sept ans et qui sera son dernier rôle politique, même s'il reste « médiateur émérite ».

Il vit un moment au lieu-dit refuge du pèlerin dans le village de Djrégbé, se vouant aux seuls rôles social, spirituel et de conseil. Puis il approfondit sa vocation religieuse, en s'engageant ainsi que son épouse dans la Société des Missions Africaines (SMA) sous le nom de Frère Melchior. Il en écrit lui-même : « Les préoccupations auxquelles, par réflexion, échanges et conseils, je souhaite me consacrer, précisément sous le nom de "Frère Melchior" concernent notamment le sens des valeurs du renoncement (la croix), du don de soi et du partage de la gouvernance dans la gouvernance de nos sociétés ; la promotion du dialogue interreligieux (islamo-chrétien surtout) dans le monde d'aujourd'hui et singulièrement en Afrique ; la protection de la famille, racine indispensable et précieuse de toute société humaine digne de ce nom. » Quand il n'est pas dans sa maison de Porto Novo, c'est qu'il participe à quelque symposium oecuménique. Ce n'est sans doute là que le prolongement de ces engagements dans la lignée de celui d'un Abbé Pierre ou d'un Stéphane Hessel dont il s'inspire également.

Vie multiple que celle d'Albert Tévoédjrè, membre éminent d'une élite africaine et cosmopolite – il se reconnaît citoyen du monde et a reçu un « passeport de citoyenneté universelle » – dès l'origine, mais où chacun des rôles tenus, que ce soit celui du militant, du fonctionnaire international ou du catholique – il a rencontré Paul VI et Jean-Paul II – a toujours nourri l'autre. Albert Tévoédjrè est le représentant exemplaire d'une génération dont le capital scolaire acquis à l'école française allait être réinvesti dans le combat pour donner à l'Afrique indépendante une place dans le monde.

SOURCES : *Albert Tevoedjre, compagnon d'aventure* / [publ. par Albert K. Ekué et Edmond Jouve], Paris, Berger-Levrault, 1988, 535 p. ; *Professeur Albert Tévoédjrè : entre masque et visage* / Albert Kiki ; avec la collaboration de Sédoly Soton ; préface de Jérôme Carlos, l'Harmattan-Côte d'Ivoire, 75 p.

http://www.o-c-u.org/fr/articles/27-interview_d_-_Albert_Tevoedjre__Mediateur_de_la_Republique_du_Benin_et_detenteur_du_Passeport_de_Citoyen_nete_Universelle_sur_RFI, consulté le 10 juin 2014.

http://www.dailymotion.com/video/x170reb_decryptage-albert-tevoedjre-benin_news, consulté le 10 juin 2014.

Entretien avec Albert Tévoédjrè, Porto-Novo, 16 juillet 2015.

Magatte THIAM

Magatte Thiam a été un de ces excellents élèves et étudiants, formé à Dakar et Paris, et parfaitement bi-culturel. Il a poursuivi une double carrière universitaire et politico-syndicale. L'appartenance jamais démentie à l'opposition ne l'empêchera pas d'occuper un poste ministériel sous la présidence d'Abdou Diouf.

Magatte Thiam est né le 28 mai 1935, à Ouakam, banlieue de Dakar. Son père est un ajusteur-mécanicien originaire du Saloum, qui a eu six enfants avec la mère de Magatte. Après ses études primaires, Magatte Thiam entre au lycée Van Vollenhoven de Dakar, alors un des deux lycées de l'AOF, où il restera jusqu'à sa réussite au baccalauréat-série Mathématiques. Il y a comme professeur le nigérien Abdou Moumouni, qui influence profondément ses élèves et les incite à aller en classe préparatoire. Magatte Thiam part donc en France en 1957 et y entre au lycée Louis-le-Grand, en maths sup. Il a pour correspondant un couple de communistes, Frédéric et Suzanne Rossat-Mignod qu'il a connu par l'intermédiaire d'Abdou Moumouni qui fut lui-même au Parti Communiste français. Ces correspondants l'initient à une vie culturelle (théâtre, musique etc) qui imprègne sa propre vie de famille et dans laquelle baigneront à leur tour ses enfants. Après son année de maths spe, Magatte Thiam passe les concours scientifiques et est reçu à Sup Telecom. Il se récusé car il vise l'École normale supérieure à laquelle il échoue néanmoins l'année suivante. Il continue alors ses études de mathématiques à la Sorbonne et obtient sa licence puis son DES de mathématiques, en 1961, année au cours de laquelle il entre au Parti Africain de l'Indépendance (PAI), parti marxiste fondé à Thiès en 1957. Il a attendu en effet d'avoir quitté des classes préparatoires, où l'on est écrasé de travail, pour militer. Cela ne l'empêche toutefois pas de se présenter à l'agrégation de mathématiques à laquelle il est bi-admissible, ce qui lui donne le CAPES (il a été 2e non reçu). Il bénéficie d'une de ces « bourses spéciales » destinées par le gouvernement français aux étudiants poursuivant des études d'excellence. Il milite aussi tout naturellement à l'Association des Étudiants Sénégalais en France (AESF) et à la FEANF, où il rencontre d'ailleurs sa femme, la guadeloupéenne Anne Léonide, qui fait des études de secrétariat et tient celui du président d'alors de la FEANF, Amady Aly Dieng. Il loge avec elle à la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest au 69 boulevard Poniatowski. En France même, il a trois

enfants avec elle. Il baigne dans une atmosphère imprégnée par les idées progressistes venues du marxisme et des milieux chrétiens proches du Père Lebreton. Il fréquente l'Université nouvelle de la rue de Rennes, dirigée par Luce Langevin. Il assiste aux semaines de la pensée marxiste, et lit beaucoup, comme tous ses camarades de la FEANF. En décembre 1962, il est élu président de la FEANF, poste qu'il doit entre autre à son appartenance au PAI – qui est alors majoritaire au Comité Exécutif – et qu'il occupera un an. Après son mandat, il continue à agir au sein de l'AESF, et à intervenir lors des conférences qui y sont organisées, telle celle où il porte la contradiction à René Dumont. Il est toujours membre d'un PAI qui s'est territorialisé à partir de son congrès de 1961 à Bamako, et structuré en groupes nationaux. Quand sa bourse prend fin, il enseigne au lycée Rodin, où il a d'excellents contacts avec ses élèves, puis au lycée Delacroix de Drancy. Il se décide à rentrer au Sénégal en septembre 1966, soucieux des persécutions subies sur le sol sénégalais par les membres du PAI. Il a le sentiment que le parti a besoin de lui. En 1966-67 il est affecté comme enseignant à l'École Normale Supérieure (ENS) puis, à partir de 1967, il enseigne en faculté, ce qu'il fera jusqu'en 1976, date de création du Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal (SUDES) (13 mai). Il reprend cet enseignement en 1980-1981 – avec un bref intermède en 1993-1995, alors qu'il est ministre –, et cette fois jusqu'à sa retraite en 2003. Les cadres du SUDES sont parfois membres du PAI, comme Magatte Thiam, mais souvent aussi libres de toute attache partisane, même si c'est le PAI qui en a sans doute impulsé la création. Magatte Thiam, s'il abandonne son enseignement à l'université, continue, parallèlement à ses activités militantes, son métier de chercheur à l'Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques de la physique et de la technologie (IREMPT) qu'il a intégré à sa création en 1974. En 1979, Magatte Thiam obtient, sous la direction de Sakhir Thiam, ancien étudiant de Dauphine, sa thèse de 3e cycle. Il a également été reçu à l'agrégation. Toujours en 1979, il organise avec le SUDES des états-généraux de l'éducation qui sont comme un prélude aux états-généraux de l'éducation et de la formation, grandes assises nationales de 1981, qui fixent une ligne en matière d'éducation. Du côté du PAI, la situation a subi moult évolutions. Une première scission est intervenue en 1972, avec le départ de ceux qui, autour d'Abdoulaye Bathily, fonderont la Ligue Démocratique. Lorsque le gouvernement sénégalais décide de légaliser quatre partis politiques dont chacun représenterait une tendance, il fait appel à Majhemout Diop, qui revient alors d'exil, pour qu'il représente avec le PAI, la tendance marxiste. Les membres restés actifs en terrain sénégalais, dirigés par Seydou Cissokho dénie à Majhemout Diop toute légitimité à les représenter. Le PAI de Seydou Cissokho décide de sortir alors de la clandestinité et de mener la vie d'un parti légal (1975). Après l'arrivée d'Abdou Diouf à la Présidence, et la libéralisation qui s'en suit, un Comité Central extraordinaire change le nom du parti de PAI en PIT, dont Seydou Cissokho est encore secrétaire général. En 1993, c'est au titre d'un PIT membre de la Ligue du grand rassemblement qui regroupe divers partis d'opposition que Magatte Thiam devient ministre de l'Intégration économique, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 1995. Abdou Diouf se sépare alors de ses ministres membres du PIT, Amath Dansokho et Magatte Thiam. Magatte Thiam, quant à lui, retourne à l'université et, un peu plus tard, à l'IREMPT. En 2010, il succède à Amath Dansokho au secrétariat général du PIT.

Magatte Thiam a eu cinq enfants avec Anne Léonide, décédée en 2008.

SOURCES : Entretien avec Magatte Thiam, Dakar, janvier 2015

Abou El Caba TOURE

Abou El Caba Touré est né en 1933 à Matam, un village de la vallée du fleuve Sénégal. Son père était commerçant. Après l'école coranique, comme plus tard ses frères et sœurs, il va à l'école française, à Matam, où il obtient son Certificat d'études. Il s'inscrit ensuite en lettres classiques au lycée Faidherbe de Saint-Louis. Il est alors à l'internat, dans des conditions qu'il se rappelle dures (le froid de l'hiver et le manque de confort en général). Cette école française et le régime sévère du lycée l'auront, dit-il, beaucoup marqué.

Après son baccalauréat, il s'inscrit en propédeutique à l'Université de Dakar où il arrive en 1956. Il milite alors à l'Association Générale des Étudiants de Dakar (AGED). Toujours à Dakar, il obtient, en sus de la propédeutique, deux certificats, en littérature et philologie-grammaire.

En 1958, il arrive à Paris, où il poursuit des études de linguistique à la Sorbonne. Il se souvient encore avec bonheur des cours d'André Martinet. Il loge alors à la Maison de la France d'Outre-mer (FOM) de la Cité Internationale universitaire du boulevard Jourdan et milite à la FEANF et au Parti Africain de l'Indépendance (PAI). Il est élu au Comité Exécutif de la FEANF, alors dominé par le PAI, en décembre 1961, comme vice-président aux affaires panafricaines, ce qui le conduit à beaucoup voyager : Londres pour les contacts avec la WASU, Tunis, Prague. Il connaît alors de nombreux intellectuels du Parti communiste français : Paul Laurent, Roger Garaudy, Georges Cogniot, Philippe Robrieux qui est alors à l'UEC chargé des relations avec la FEANF. Il quittera le PAI en 1967, du fait, dit-il des « problèmes » qu'a connus le parti. Ces activités militantes ne l'empêchent pas d'obtenir une licence de linguistique, une licence de lettres modernes puis le CAPES.

Il rentre au Sénégal en 1962, une fois ses diplômes obtenus à Paris, et il est recruté sur un poste au lycée Gaston Berger de Kaolack, où il enseigne pendant huit ans le français. Syndiqué, il est l'un des responsables du Syndicat Unique et démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) dès sa création, en 1976. Par la suite, il deviendra, pendant 4 ans, proviseur du lycée Faidherbe de Saint-Louis, retournant ainsi sur les lieux de ses études secondaires.

Tant à Kaolack qu'à Saint-Louis, il rencontre quelques problèmes avec les gouverneurs, qui l'accusent de susciter la grève des élèves, du fait de son engagement syndical. Il a en revanche entretenu d'excellents rapports avec les ministres de l'Éducation nationale que furent Assane Seck et son ancien condisciple Abdel Kader Fall.

En 1977, il est nommé à la Commission nationale de réforme de l'Éducation nationale, avant de prendre part aux États généraux de l'Éducation nationale au début des années 80.

Il prend ensuite fonction à l'École Normale Supérieure (ENS) de Dakar, qui deviendra la FASTEF (Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation), où il enseigne comme formateur.

Parallèlement, il donne des cours à l'Institut des Sciences de la terre, et à l'ENSUT.

Il est nommé Directeur général de la Culture et de la Communication à l'Agence de Coopération culturelle et technique (A.C.C.T., actuelle OIF) en 1986. Il restera ainsi 4 ans à Paris, où il s'installe avec sa famille. À la fin de son mandat à l'A.C.C.T., il reprend ses fonctions à l'ENS, jusqu'à sa retraite en 2003. Depuis, il se consacre à ses recherches en stylistique et en linguistique, sur la poésie pulaar.

Il est marié à Khady Kane, Docteur en Sciences de l'information et de la Communication, et chercheuse à la retraite. Ils ont cinq filles.

SOURCES : Entretien avec El Caba Touré, Dakar, janvier 2015

Joseph Olabiyi YAÏ

Joseph Olabiyi Yaï est né le 12 mars 1939 à Savé (Dahomey) mais lorsqu'il s'inscrit à l'école, un jugement supplétif d'acte de naissance émis par le commandant de cercle va lui assigner une autre date de naissance : le 12 mars 1942. Ses parents sont des paysans, dont il est, chose rare à l'époque, enfant unique, et la famille est monogame. Son père a suivi des cours pour adultes et sait donc lire,

écrire et compter. Il s'est converti au protestantisme et Olabiyi Yaï sera baptisé sous le prénom de Joseph. Il fait l'école primaire à Savé puis est inscrit au collège Victor Ballot de Porto Novo, en 1953, c'est-à-dire deux ans avant que Victor Ballot, aujourd'hui Behanzin, ne devienne le quatrième lycée de l'Afrique Occidentale Française (AOF), après Faidherbe (Saint-Louis du Sénégal), Van Vollenhoven (Dakar) et Terrasson de Fougères (Soudan-français). Il est d'ailleurs membre de l'association des anciens élèves. Dès le lycée, il est membre du marxiste Parti Africain de l'Indépendance (PAI), après la création de celui-ci en 1957, à Thiès. Il finit le lycée en juin 1960, ayant obtenu son baccalauréat et fête au village l'indépendance, déclarée le 1er août 1960.

A la rentrée, il part pour Dakar où il est inscrit en lettres à l'université, alors la seule de toute l'ancienne AOF. Il milite à l'UGÉAO (Union générale des Etudiants d'Afrique de l'Ouest). A l'occasion de la venue à Dakar d'Hubert Maga, président du Dahomey, il diffuse avec quelques camarades un tract hostile au régime de parti unique, et à la politique d'absorption en son sein du mouvement étudiant. Le tract parvient à Hubert Maga qui exige alors de Senghor l'arrestation des coupables. Joseph Olabiyi Yaï est arrêté ainsi que ses camarades, emprisonné – il fera trois mois de prison – jugé et condamné à trois mois avec sursis. Leur avocat est Maître Abdoulaye Wade, le futur Président de la République du Sénégal. Mais Maga demande leur extradition. Les jeunes gens s'enfuient alors jusqu'au Mali de Modibo Keita, où se retrouvent nombre de réfugiés politiques, comme le fondateur du PAI, Majhemout Diop ou Tidiane Baïdy Ly. Ils pensent un moment gagner l'Algérie mais la frontière en est alors – provisoirement – fermée. Ils partent donc pour la France, à l'été 63. Olabiyi Yaï vit d'abord de petits boulots. Mais un événement va bientôt changer la donne : le renversement à l'automne 1963 d'Hubert Maga. Il peut désormais obtenir une bourse et a le choix entre la bourse française du Fonds d'aide à la coopération (FAC) et une bourse du Dahomey. Il préfère la bourse FAC, méfiant devant l'instabilité politique dahoméenne. Il peut ainsi poursuivre plus confortablement le cursus qui le mène à l'obtention d'une licence de lettres à la Sorbonne, en 1964, et à un certificat de linguistique, en 1965. Depuis son arrivée, il milite à l'Association des étudiants dahoméens (AED) et à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) dont il devient vice-président aux Affaires culturelles en 1966. Ses intérêts militants et universitaires sont alors étroitement mêlés. Il est hispanisant et suit des cours à l'Institut des hautes études d'Amérique latine, où il a entendu Nicolas Guillen ou Carlos Fuentes. Mais il s'intéresse aux langues africaines, en particulier au Yoruba, sa langue maternelle, à sa promotion et à son devenir. Il part à Cuba en 1965 avec une délégation de la FEANF. Ce qui l'intéresse particulièrement dans ce voyage, ce sont les racines africaines de Cuba. Mais le discours dominant dans l'île est celui de la « cubanité » et, même s'il peut discuter avec quelques afro-cubains, il lui est difficile de mener cette recherche. Il espère obtenir une bourse de Cuba mais ses projets sont contrecarrés par la méfiance des Cubains à l'égard d'une FEANF de plus en plus distante de Moscou et admirative du modèle chinois. Les bourses pour Cuba, accordées en un premier temps à quelques militants, sont finalement annulées. C'est aussi au vu de cet ensemble de circonstances qu'il ne finira pas un doctorat dont le thème portait sur les influences réciproques de l'espagnol cubain et du Yoruba. Il publiera néanmoins, en 1976, un article intitulé : « Influence Yoruba dans la poésie cubaine : Nicolas Guillen et la tradition poétique Yoruba. »

Il revient en 1966 au Dahomey et y enseigne au lycée Victor Ballot devenu lycée Behanzin. Il obtient une bourse de la société ouest-africaine de linguistique qui lui permet de repartir, cette fois à Ibadan, au Nigéria qui est alors une référence mondiale en matière de linguistique. Il y soutient l'équivalent d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA). A partir de 1970, il enseigne aussi à l'université du Bénin qui vient d'être créée. Il vit entre les deux pays. Parallèlement, il participe aux travaux de l'UNESCO et aux diverses commissions de travail sur les langues africaines, à Yaoundé, à Bamako, à Dar-Es-Salaam, à Conakry. Il s'agit de standardiser les alphabets, l'orthographe. Lui-même réalise un syllabaire pour le Fon. Il milite en faveur de l'alphabétisation des enfants en langues africaines, et pour que l'on écrive dans ces langues.

En 1972, il est recruté par l'université d'Ibadan comme assistant. Il continue à vivre entre le Nigéria et le Bénin où, profitant des intentions proclamées du régime marxiste-léniniste de Mathieu Kérékou en matière de promotion des langues africaines, il dirige en 1976-77 la première maîtrise de langue africaine. Il voyage aussi sur invitation des universités, à Tokyo, à Birmingham, jusqu'à ce qu'il soit recruté par l'université de Floride où il reste de 1987 à 1998. Il en dirige le département de langues africaines et asiatiques. Il est alors très distant d'une révolution béninoise dont il n'estime guère les promoteurs qui n'auraient lu « que quelques plaquettes de Mao ».

Il envisage par ailleurs une carrière de fonctionnaire international et écrit à Mathieu Kérékou pour lui faire part de sa disponibilité en cas de poste vacant. Quand se libère le poste d'ambassadeur auprès de l'UNESCO, ce sont ses anciens étudiants, devenus ministres, qui proposent son nom. A l'UNESCO, en tant qu'ambassadeur, il est membre du Comité du patrimoine mondial, du Comité du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), du Comité scientifique international du projet Route de l'esclave, du jury pour la désignation des chefs-d'œuvre de patrimoine oral et immatériel ainsi que pour le Melina Mercouri et Simon Bolivar prix, membre du conseil d'administration du Fonds africain du patrimoine mondial (AWHFD), président de la Commission Culture de l'UNESCO du G77, de la Commission IV (Culture) de la 32e session de la Conférence générale (2003) et vice-président du Conseil exécutif (2001-2003). Il y mène la « bataille du patrimoine immatériel », fidèle en cela à son engagement envers les langues africaines, qui trouve une issue avec la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. Il contribue aussi, avec Alpha Sow à la création d'une chaire de Yoruba aux langues O.

Joseph Olabiyi Yaï a trois filles et un garçon qui vivent tous aux États-Unis. Il a été marié trois fois.

Cette trajectoire témoigne d'une forte fidélité à un engagement. Et cet engagement est, non point politique mais culturel – mais le culturel n'est-il pas aussi politique ? – , en faveur des langues africaines. Il y a comme un fil rouge, de la FEANF qui avait à cœur la promotion du patrimoine culturel de l'Afrique et dont Joseph Olabiyi Yaï fut justement vice-président aux affaires culturelles, au conseil exécutif de l'UNESCO et à la convention sur le patrimoine immatériel de l'humanité. Un engagement qui, par bien des côtés, ressemble à celui du Sénégalais Cheikh Anta Diop, dans la génération précédente, ou à celui du guinéen Alpha Sow.

SOURCES : Entretien avec Joseph Olabiyi Yaï, juillet 2015, Calavi (Bénin)

INDEX DES NOMS DE PERSONNE (HORS CE FEANF)

- Léopold Agboton, p. 86, 320
- Ahmadou Ahidjo, p. 83, 186-187, 208, 264
- Justin Ahomadegbé, p. 157-158, 195, 200, 259
- Michel Aikpé, p. 194, 199, 207, 259, 260, 270-271, 272
- Henri Amouroux, p. 192
- Eugène Amoussou, p. 145
- Marcel Anoma, p. 82, 85
- Michel Anchouey, p. 92
- Sourou Migan Apithy, p. 194, 199, 258
- Janvier Assogba, p. 194, 199, 259
- Tiékoro Bagayogo, p. 184, 312
- Abdoulaye Bah, p. 63
- Richard Banégas, p. 11
- Klaus Barbie, p. 191-192, 269, 306
- Pascale Barthélémy, p. 11
- Abdoulaye Bathily, p. 198, 326
- Rémy Bazenguissa-Ganga, p. 188
- Behanzin, p. 58, 141, 209, 273
- Naba Bélem-Wendé, p. 145
- François Xavier Benga, p. 22
- Abdoulaye Beye, p. 103, 168, 304
- Jean-Bedel Bokassa, p. 72, 130, 182, 196, 209, 285
- Omar Bongo, p. 194
- Germain Bonny, p. 82, 84
- Outel Bono, p. 208
- Bouaïata, p. 192
- Philippe Burrin, p. 202

Aïda Camara, p. 140

Jean Capelle, p.23, 157-158

Aimé Césaire, p. 45, 60, 62-63,

Mohamed Cissé, p. 213

Seydou Cissokho, p. 198-199, 326

Sophie Coeuré, p. 115

Jean Colas de la Noue, p. 168, 273

Lansana Conté, p. 184, 278

Frederick Cooper, p. 8, 55

Léon-Gontran Damas, p. 71

Amath Dansokho, p. 199, 326

Bob Denard, p. 194, 259, 273, 305

Deng Xia Ping, p. 105, 164

Alain Dewerpe, p. 15

Mamadou Dia, p. 157, 208, 261, 285-286, 297, 301

Alhousseynou Diallo, p. 87

Demba Diallo, p. 13

Georgette Diallo, p. 168

Cheik Anta Diop, p. 72-73, 79, 261-262, 329

Majhemout Diop, p. 60, 78, 157, 160, 198-199, 296, 303, 326, 328

Momar Coumba Diop, p. 197

Mamadou Diouf, p. 197

Mory Doumbia, p. 82, 84

Georges Duby, p. 15

Claire Ducournau, p. 11

Boniface Edey-Gamassou, p. 94

Friedrich Engels, p. 69, 302

Jean-Jacques Etoundi, p. 84

Joseph Etoundi, p. 265

J. Bengono Ewondo, p. 46

Frantz Fanon, p. 157, 214-216, 302

Edgar Faure, p. 209, 273

Moussa Fofana, p. 102

Joseph Folliet, p. 166

Michel Foucault, p. 197

Pierre Fougeyrollas, p. 156

Carlos Fuentes, p. 165, 328

Roger Garaudy, p. 71, 195, 301-302, 327

Sibi Gbeho, p. 84

Ghezo (roi d'Abomey), p. 54, 69

Valéry Giscard d'Estaing, p. 111

Edouard Glissant, p. 86

Gloria Gonzales, p. 210

Nicolas Grunitsky, p. 93, 294

Lamine Gueye, p. 22

Lamine Gueye (Mme), p. 210

Guillard (prénom non identifié), p. 34

Nicolas Guillen, p. 165, 328

Fabienne Guimont, p. 7, 27, 33-34, 50

Gado Guiriguissou, p. 92-93

Enver Hodja, p. 99, 164, 317

Marc Kojo Tovalou Houénou, p. 22

Félix Houphouët-Boigny, p. 54, 58, 60, 83, 89, 95-96, 108, 152, 291

Paulin Houtoundji, p. 195

Tiendrebogo Issa, p. 163, 317

Laurent-Désiré Kabila, p. 210

Pierre Kaldor, p. 185-187

Karl Kautsky, p. 70

Mamadi Keita, p. 82, 84

Modibo Keita, p. 28, 78, 86, 97-98, 160, 168, 184, 188, 211, 283, 308-309, 312, 328

Mathieu Kerekou, p. 28, 136, 194-195, 199, 200-208, 213, 259, 260, 270, 274-276, 293, 305-306, 323-324

Joseph Ki-Zerbo, p. p. 62, 79, 166, 298, 322

Charles Kouassi, p. p. 82, 84

Ahmadou Kourouma, p. 196

Nikita Kroutchev, p. 66-67

Jacques Lacan, p. 209

Oscá Lalou, p. 153

Louis-Joseph Lebret, p. 44, 166, 326

Jacques Le Goff, p. 12

Pascal Lissouba, p. 188-191, 193, 211, 213, 256, 315, 321

Patrice Lumumba, p. 82, 98, 303, 310

Rosa Luxemburg, p. 70, 71

Abdoulaye Ly, p. 9, 59, 72, 109

Alain Mabanckou, p. 215

Hubert Maga, p. 22-23, 27, 49, 58, 89, 90, 155, 160, 164, 194, 199, 205, 209, 258, 273, 276, 323, 328

Mao-Tse-Toung, p. 70-71, 99, 200, 296, 308, 309, 315, 321, 329

Pierre Marthelot, p. 51

Karl Marx, p. 70, 300, 302

Alphonse Massamba-Débat, p. 142, 188, 190, 292, 320

Anselme Massouémé, p. 188, 254

Rachel Mazuy, p. 115

Elikia Mbokolo, p. 215

François Méninger, p. 85

François Mitterrand, p. 108-109

Victor Mobioh, p. 82, 84

Monod (prénom non identifié), p. 22

Félix Moumié, p. 187, 302

Jean-Pierre N'Diaye, p. 43-46, 169

Marc Mba Ndong, p. 92-93

Marien Ngouabi, p. 136, 254-255, 269, 314, 321

Henri Njomgang, p. 100

Kwame Nkrumah, p. 63, 97, 110, 160, 187, 265, 309, 312

Francis Nodie, p. 84

Ambroise Noumazalaye, p. 188, 213, 254, 321

Ndong Obiang, p. 84

Sylvanus Olympio, p. 93, 293

Emile Ologoudou, p. 86

Ondo-Nze, p. 82, 84

Julie Pagis, p. 11

Parisot Mgr, p. 143, 322

Ange Patasse, p. 86, 209

Céline Pauthier, p. 11, 132

Lucien Paye, p. 51

Jean Pliya, p. 62, 79, 166, 322

Georges Politzer, p. 92, 187

Georges Pompidou, p. 92, 187

Joseph Pouabou, p. 188, 254, 321

Georges Quénum, p. 22

Malika Rahal, p. 12

Rosat-Mignot Suzanne et Frédéric, p. 166, 325

Elisabeth Roudinesco, p. 210-211

Abdoulaye Booker Sadj, p. 13, 21, 66-67, 129, 152, 296, 314, 320

Jean-Paul Sartre, p. 61, 71

Denis Sassou-Nguesso, p. 136, 190-193, 255, 257, 266, 299, 307, 315

Robert Sastre RP, p. 166

Tayle Selasi, p. 215

Jacques Senghor, p. 194

Léopold Sédar Senghor, p. 76, 92, 99, 130, 136, 156-157, 161-162, 193-194, 196, 208-209, 212, 215, 220, 241, 243-244, 261-262, 276, 288, 291, 295, 297-298, 302, 310, 316, 328

Nicéphore Soglo, p. 204, 260, 306, 324

Alioune Sow, p. 140, 151, 300

Joseph Staline, p. 70-71, 301, 321,

Ndiaye Sy, p. 144, 295

Madina Tall (épouse Ly), p. 150, 155, 169, 185, 312-313

Jean-Martin Tchaptchet, p. 82-84, 97, 176, 187

Iba Der Thiam, p. 144, 295

Louis-Vincent Thomas, p. 156, 312

Maurice Thorez, p. 67, 102, 211, 308

Sékou Touré, p. 82,87, 93, 96-99, 137, 183-184

Janet Vaillant, p. 12

Valigny (prénom non identifié), p. 52, 69

Dominique Vallon, p. 85

Antoine Van Den Reysen, p. 189-190

Jacques Vergès, p. 10, 59, 62, 76, 80, 85,191-192, 302, 320

Jeannette Vermeersch, p. 67

J. Vernant, p. 46

Klement Vorochilov, p. 67

Abdoulaye Wade, p. 72, 160, 194, 262, 289, 298, 310, 315, 328

Woungly-Massaga, p. 84, 265

Maurice Yameogo, p. 22-23, 28, 49, 316

Epanya Yondo, p. 84

Fulbert Youlou, p. 27, 170, 189, 213, 254, 321

Emile Derlin Zinsou, p. 12, 153, 194, 258, 271, 276

Nguessan Zoukou, p. 84

, ;

INDEX DES NOMS DE LIEUX

J'ai exclu de cet index les noms des pays concernés (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey-Bénin, France, Gabon, Haute-Volta-Burkina, Mauritanie, Oubangui-Chari-République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo) privilégiant au contraire les villes concernées ce qui me semblait faire davantage sens.

Abidjan, p. 22, 25, 80, 86, 96, 153, 274, 277, 288, 321

Abomey, p. 54, 69, 144, 147, 270, 316

Accra, p. 66, 84, 86, 300

Addis-Abéba, p. 179, 268, 319

Aix-Marseille, p. 57

Aklakou-Hétchavi, p. 292

Akono, p. 263

Albanie, p. 62, 99, 100, 104-105, 110-111, 167, 238, 302, 315

Algérie, p. 8, 61, 63, 77-78, 82, 85, 88, 97, 111, 160, 215, 307, 310, 318, 325

Allada, p. 149, 274, 316

Allemagne, p. 13, 87, 96, 191

Amérique latine, p. 82, 164, 325

Antilles, p. 91

Aphahoué, p. 270

Arregho, p. 292

Asie, p. 34, 82, 107, 110

Avignon, p. 155, 163, 268, 317, 318

Azové, p. 144-145

Badalabougou, p. 183, 310

Bakel, p. 285

Bamako, p. 21, 63, 78, 83-84, 153, 160, 184, 281, 299, 306, 309-310, 323, 326

Bandung, p. 215

Bangui, p. 266, 282, 312

Belgique, p. 79, 96, 191, 209, 264

Berlin, p. 77

Besançon, p. 57, 95, 103

Bigorre, p. 155, 268, 318

Bissangoa, p. 284

Bitam, p. 276

Bobigny, p. 59

Bobo-Dioulasso, p. 63, 279-280

Bohicon, p. 141, 275

Boké, p. 277

Bongor, p. 290

Bordeaux, p. 49, 50, 56-57, 72, 75, 95, 98, 103, 108,-109, 158, 162-164, 167, 223, 229, 240-242, 271, 273, 280, 282, 284, 295, 302, 314-315

Borgou, p. 269

Bouca, p. 283

Bouganore, p. 283

Boulogne-Billancourt, p. 146

Brésil, p. 264, 273

Bucarest, p. 77

Caen, p.57, 85, 93, 95, 97-98, 103, 265, 286, 292

Cahors, p. 318, 320

Casablanca, p. 86, 165, 300

Chartres, p. 144, 263

Chine, p. 62, 91-92, 94, 97, 99, 103, 105, 109-111, 115, 163-164, 167, 205, 216, 296,

301-302, 304, 307-309, 315, 317

Clermont-Ferrand, p. 57, 83, 95, 103, 167, 267, 302

Conakry, p. 21, 63, 66, 86, 89, 93, 182, 186, 263, 277-278, 300, 326

Cotonou, p. 23, 92, 107, 111, 141, 144, 148, 162, 177, 191, 246, 259, 271, 273, 275-277, 305, 319, 320

Coulommiers, p. 158, 265, 287

Cove, p. 141, 271, 302

Cuba, 86, 95, 107, 165, 205, 270, 276, 328

Dabou, p. 269

Dassa-Zoumé, p. 270

Deauville, p. 265

Diapago, p. 280

Digne, p. 155, 268, 318

Dijon, p. 57, 95, 103, 163, 317

Diourbel, p. 63, 66, 140, 152, 284-285, 293, 296, 298-299

Djacotomé, p. 144, 270

Djoué, p. 142, 189, 318

Djrégbé, p. 322

Dolisie, p. 265

Dossi, p. 279

Douala, p. 263

Drancy, p. 168, 290, 323

Edéa, p. 263

États-Unis, p. 305

Ethiopie, p. 34, 188-189

Etoro, p. 297

Fambita, p. 282

Fédération du Mali, p. 43-44, 260, 306

Filifili, p. 279

Fort-Sibut, p. 283

Freetown, p. 86

Ghana, p. 34, 45, 83, 97, 110, 124, 144, 187, 265, 310, 312

Grenoble, p. 57, 72, 95, 98, 103, 160, 263-264, 285

Guyane, p. 67, 91-92

Hanoï, p. 86

Indochine, p. 78

Irak, p.92

Italie, p. 87, 96, 164, 186, 264, 315

Kankan, p. 277, 305

Kaolack, p. 144, 284, 289-290, 293, 324

Katibougou, p. 279

Kaya, p. 145, 313

Kayes, p. 281, 309

Kidira, p. 140, 298

Kita, p. 281

Kouilou, p. 170

Koumboungo, p. 279

Koutekomo, p. 263

La Haye, p. 167, 271, 284, 302

La Plaine, p. 142, 318

Labé, p. 276-277

Laï, p. 290

Le Caire, p. 66, 186, 190, 263

Le Havre, p. 57

Libreville, p. 25, 93, 170

Lille, p. 57, 83, 95, 98, 103, 210, 268, 345

Loango, p. 170, 189, 304

Lomé, p. 100, 144, 270, 291-292

Lyon, p. 57, 75, 95, 98, 103, 108-109, 162, 190-191, 229, 290, 317

Madagascar, p. 11, 20, 23, 28, 30-32, 38, 42-44, 51, 67, 98, 101, 191, 288

Maison-Alfort, p. 243, 269

Mamou, p. 63, 277-278

Maroc, p. 84, 86, 92, 294, 305

Marseille, p. 49, 101, 295

Matam, p. 287, 290, 324

Meaux, p. 14, 193

Mirriah, p. 282

Mission Tové, p. 292

Mono, p. 270

Monrovia, p. 86

Montpellier, p.49, 56-57, 75, 95, 98, 103, 155, 284

Moscou, p. 66, 77, 83, 86, 97, 165, 186, 294, 299, 300, 325

Mpila, p. 170, 187

Nancy, p. 57, 103, 149, 267, 312-313

Nanterre, p. 102, 265, 292

Ndélélé, p. 263

Neuilly, p. 97, 110, 124

Ngoska, p. 263

Nguimi, p. 282

Niamey, p. 99, 101, 164, 283, 315

Nice, p. 57, 103

Nigéria, p. 326

Niono, p. 184, 310

Nioro du Rip, p. 284

Nouvelle-Calédonie, p. 51

Oblamboma, p. 297

Océanie, p. 51

Orléans, p. 103, 170, 266, 273, 304

Orsay, p. 271, 277

Ouagadougou, p. 150, 164, 279-280, 313, 315-316

Ouahigouya, p. 279

Ouakam, p. 290, 322

Ouango, p. 283

Ouenzé, p. 148, 312

Ouidah, p. 141-143, 274-275, 319

Paris, p. 10, 13-14, 15, 17, 44, 49-51, 56-57, 61, 68, 72, 75-76, 80, 83, 86, 96, 100-102, 108-112, 118, 162-164, 167-168, 184-185, 188-192, 195, 208, 210-211, 213, 220, 224, 227, 230-231, 239-240, 243, 264, 266-268, 271-275, 277-283, 285-286, 288-293, 296, 299, 301-302, 304, 307, 309, 312-315, 317-319, 323, 325, 327

Parakou, p. 270

Partago, p. 274

Pavé, p. 272

Pessac, p. 163, 315

Podor, p. 287

Pointe-Noire, p. 21, 189, 210, 265-266, 297, 304-305

Poitiers, p. 57, 95, 98, 103, 279, 284

Port-Gentil, p. 276

Porto-Novo, p. 21, 113, 142-143, 145, 153-154, 176, 270, 272-274, 302, 319

Poto-Poto, p. 17, 142, 148, 267, 314, 320

Prague, p.59, 67, 83-86, 93, 95-96, 108, 167, 278, 281, 286, 294, 300-302, 306, 324

Reims, p. 57, 95, 98, 103

Rennes, p. 57, 72, 79, 95, 103, 162, 274, 297, 300, 317

La Réunion, p. 92, 67, 91

Rome, p. 72, 80, 300, 320

Rosso, p. 288

Rouen, p. 57, 103

Roumanie, p. 78

Saint-Louis, p. 20, 26, 139-141, 148, 150-151, 195, 219, 274, 275, 277, 284-287, 289-290, 293, 296, 305, 316, 32-325

Saint-Maur, p. 155, 192, 287, 308

Sanaga-maritime, p. 263, 275

Savé, p. 140, 325

Sébikotane, p. 279

Sedhiou, p. 285

Sigié, p. 288

Siné-Saloum, p. 298, 322

Sofia, p. 167, 302

Strasbourg, p. 57, 93, 95, 103, 159, 299

Suisse, p. 61, 83, 294, 320

Suresnes, p. 168, 192, 275

Tahoua, p. 282

Tananarive, p. 25

Taoudénit, p. 184, 310

Tessaoua, p. 282

Thiès, p. 60, 196, 284, 287, 294-295, 307-308, 323, 325

,
Treichville, p. 269

Thysville, p. 268

Tilga, p. 145, 280, 313

Tivaouane, p. 139, 285, 298

Tougouri, p. 145-147, 280, 313

Toulouse, p. 13-14, 49-50, 56-57, 75, 90, 95, 98, 103, 109, 125, 153, 166, 169, 176,
183, 187, 286, 288, 306, 310, 318-320

Tours, p. 57, 95, 98, 163

Trédassa, p. 269

Tunisie, p. 86

URSS, p. 26, 33, 66, 85, 88, 299, 310

Varsovie, p. 77, 83, 278, 294, 299, 300

Vienne, p. 66, 299, 300

Vietnam, p. 86, 92, 102, 215, 251, 306

Washington, p. 273

Yaoundé, p. 83, 263, 264, 266, 326

Yaoundé, p. 83, 263-264, 266, 326

Zinder, p. 284

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

ARCHIVES NATIONALES

FONDS FOCCART

AG/5(F)/2597-2598- Secrétariat général de la Défense nationale

2597- Activités et pénétration communiste en Afrique

2598- Organisations internationales (1970)

AG/5(F)/2610-2611- Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) : notes, correspondance, rapport et notes des RG de la sûreté nationale, publications, dépêches de l'AFP, coupures de presse...

AG/5(F)/2612- Union des étudiants catholiques africains (UECA) : notes, dépêches diplomatiques, notes des RG de la préfecture de police et de la sûreté nationale, coupures de presse (1960-1965)

5 AG F/2613-2614- Afrique occidentale : notes, correspondance, dépêches et télégrammes diplomatiques, notes des RG de la sûreté nationale, de la préfecture de police, du SSEC et du SCTIP, listes et notices biographiques, rapports, transcriptions d'allocutions, lettre ouverte (1960-1970)

2613- Côte d'Ivoire. Association des étudiants de Côte d'Ivoire en France (AECIF) et Union nationale des étudiants de Côte d'Ivoire

2614- Dahomey, Guinée, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. Association des étudiants dahoméens en France (AEDF) et Union générale des étudiants et élèves dahoméens (UGEED), Association des étudiants voltaïques en France (AEVF), Association des étudiants et stagiaires maliens en France (AESMF), Union nationale des étudiants de la République islamique de Mauritanie [UNEIM] et association nationale des étudiants de la République islamique de Mauritanie [ANERIM], Association des étudiants et stagiaires nigériens en France (AESNF), Association des étudiants sénégalais en France (AESF), Union des étudiants de Dakar (UED) et Union générale des étudiants d'Afrique de l'Ouest (UGEAO), Union nationale des étudiants togolais (UNET) et Association des étudiants et stagiaires togolais en France (AESTF)

AG/5(F)/2615-2616- Afrique équatoriale : notes, correspondance, dépêches et télégrammes diplomatiques, notes de la préfecture de police, des RG de la sûreté nationale et du SCTIP, listes et notices biographiques, rapports de congrès universitaires, tapuscrit de la pièce de théâtre centrafricaine Le commencement de la fin (1960-1974)

2615- Cameroun. Union nationale des étudiants du Kamerun (UNEK)

2616 - Centrafrique, Congo-Brazzaville, Gabon et Tchad. Union nationale des étudiants centrafricains (UNEC), Association des étudiants congolais (AEC), Association générale des étudiants gabonais (AGEG), Association des étudiants tchadiens de France (AETF)

AG/5(F) /2617 - Madagascar. Association des étudiants d'origine malgache (AEOM) : notes, correspondance, notes de la préfecture de police, télégramme (1960-1969)

AG/5(F)/2618 - Organisations et syndicats nationaux de l'Afrique hors-champ

AG/5(F)/2619 - Contestation, manifestations et activités politiques : notes, correspondance, notes du SDECE, des RG de la préfecture de police et de la Sûreté nationale, listes nominatives, rapports, comptes rendus de réunions, publications, dépêches de l'AFP (1960-1969)

AG/5(F)/2620-2621 - Résidences universitaires : notes, correspondance, notes des RG : notes, correspondance, notes des RG de la préfecture de police et de la Sûreté nationale, note du SSEC, dépêches de l'AFP (1960-1973)

2620 - Accueil et logement, maison de l'Outre-mer (1960-1967)

2621- Cité universitaire, maison de l'Afrique (1960-1973)

AG/5(F)/2622 - Etudiants africains, activités et relations avec le monde communiste (notamment l'URSS et la Bulgarie) : notes, correspondance, télégrammes diplomatiques, notes de la DST et de la préfecture de police, rapport du SDECE, dépêches de l'AFP, coupures de presse (1960-1966)

AG/5(F)/2623-2624 - Etudiants africains, expulsions : notes, correspondance, télégrammes diplomatiques, notes des RG de la préfecture de police et de la sûreté nationale, contrats, coupures de presse (1960-1968)

2623- Fin d'études, principes juridiques de retour en Afrique (1963-1968)

2624- Expulsions, dossier par territoire (Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Rwanda, Sénégal, Tchad) (1960-1966)

AG/5(F)/2625-2626- Opposants africains en France, mission de V.Balesi

2625- Cameroun. Comité camerounais pour des élections libres, Union nationale camerounaise (UNC), Union des populations du Cameroun (UPC), A.Eyainga, A. Biyidi Awala dit Mongo Beti : notes, correspondance (notamment avec le Ministère de l'Intérieur), télégrammes diplomatiques, notes et rapports de la préfecture de police et de la direction de la documentation camerounaise, notices biographiques, tapuscrit du livre Autopsie d'une décolonisation, tracts, coupures de presse (1972-1974)

2626- Tchad. Dr O. Bono, T.Gaba, Dr A.Siddick et son épouse : notes et rapports de la DCRG, de la pref. De police et du SCTIP, télégrammes (1963-1973)

AG/5(F)/3333-3337- Universités, structures d'accueil en France : notes, correspondance, notes et rapports des RG de la sûreté nationale et de la préfecture de police, rapports de mission du SCTIP, statuts, rapports d'activités, statistiques, projets de convention, ordres du jour, pv du ca, cr de réunions interministérielles, documentation, liste d'étudiants, notices individuelles, dépêches de l'AFP, coupures de presse.

3333-3336- OCAU, activités, budget, réunions du ca (1960-1973)

3337- Demande de bourses et stages, dossier par État : Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo (1960-1970)

FONDS DE L'OCAU (OFFICE D'ACCUEIL ET DE COOPERATION UNIVERSITAIRE)

AN-CAC – 19780596/1-150

 ARCHIVES DE LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE

AN-CAC - Dossiers 20090014/221-229

BUREAU DES ETRANGERS RELEVANT DES REGIMES SPECIAUX (DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES)

AN-CAC- 19960134 - Dossiers 15—18

SOUS-DIRECTION DES ETRANGERS ET DE LA CIRCULATION TRANSFRONTIERE
(MINISTERE DE L'INTERIEUR).

AN-CAC-19960134/10, 12, 30

BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES (DIRECTION DE LA JEUNESSE)

AN-CAC -19780596/42-60

 CARAN

Microfilm 200Mi2559**Microfilm 200Mi3113**

 ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER

1AFF-POL, Carton 2264

Dossier 8- Vie politique et syndicale (bulletin d'information septembre 1955), etc.

Dossier 15- Notes et documents de Balandier, conseiller technique du Ministère de la France d'Outre-mer

1AFF-POL, Carton 2266

Dossier 1 - PAI et revendications des étudiants d'AOF

1AFF-POL/Carton 2197

Dossier 10- Questions électorales et les partis politiques, leurs solutions (1958-1959), activités du PAI, CGTA, étudiants de Guinée, Congrès FSM, Naissance du MLN, création de la section de Paris

1AFF-POL, Carton 2263

Dossier 3 - activités du PAI (1958)

1AFF-POL, Carton 2188

Dossier 3 - Évolution politique du Soudan (congrès, partis, syndicats) (1958), projet d'organisation de maquis au Sénégal, Association des Étudiants Soudanais de France (1949), etc.

Dossier 4 - Réunion du cercle « France-Afrique » en présence de plusieurs étudiants africains et de Balandier (1958).

1AFF-POL, Carton 2154

Dossier 3 - Rapports étudiants-RDA, divers PAI, divers FEANF.

MICROFILMS

14MIOM/2368

17G269 - Étudiants d'AOF toute fin 40- début 50, rapport Monod, listes nominatives, coupures de presse.

14MIOM 2370

17G276 – liste d'étudiants en 1951-52, notes sur FEANF, etc.

14MIOM/2563

17G604 - Notice renseignement sur des étudiants, (FEANF et associations territoriales 1957/58) : Mady Camara, Amadou Dicko ; Agboton ; Abdou Diouf ; Abdoulaye Wade, etc. ; VIIIe congrès FEANF ; liste abonnés à *l'Étudiant d'Afrique noire* ; préparation VIIIe congrès FEANF etc.

14MIOM/2564

17G604 - VIIIe congrès FEANF ; festival et congrès jeunesse.

17G606- RDA, manifeste UGEO- FEANF, propagande trotskiste en AOF.

 ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS (APP)

Dossiers A7 – R4 – R9 –GAU3.

Ces dossiers sont riches de renseignements et rapports de police sur les étudiants africains. Ils sont particulièrement étoffés en ce qui concerne les Guinéens et les Camerounais.

 ARCHIVES DE SEINE-SAINT-DENIS

 FONDS PIERRE KALDOR

503 J 4- Correspondance et divers documents sur les procès faits aux membres du PAI. Liste des condamnations etc. ; affaire Ndoh et Tchaptchet ; dossier Ibrahima Ly.

503-J-11 - Divers informations sur le PAI ; Plusieurs numéros de son organe *Monsarev* ; de PAI-France ; Procès de 1961 à Dakar.

503 J-43 - Dossier Outel Bono

 BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

Une série de rapports, qui comprennent les motions des différents congrès et la liste des membres des bureaux de la FEANF et des associations territoriales et académiques :

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, mars 1962.

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les étudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France* (UECA, FEANF, AEOM, UPC), mars 1963.

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Etudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, avril 1964.

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Etudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, mai 1965.

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Etudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, avril 1966.

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale. Direction des renseignements généraux, sous-direction de l'information, *Les Etudiants d'Afrique noire et de Madagascar en France*, avril 1967.

Ministère de l'Intérieur. Service de coopération technique internationale de police, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, juillet 1972.

ARCHIVES DU RECTORAT DE DAKAR

Dossiers AGED et UGEO.

UNESCO

Annuaire statistiques

BASE DE DONNEES

Acadoc

PERIODIQUES

L'Étudiant d'Afrique noire

Il n'en existe pas à notre connaissance de collection complète, sauf dans les archives d'anciens militants comme Boubakar Ly.

La collection la plus complète en France est celle de la Bibliothèque de l'académie des Sciences d'Outre-mer. Sinon, on trouve des numéros épars dans divers fonds d'archives (OCAU, Foccart, etc.).

 BIBLIOGRAPHIE

 SUR LES ETUDIANTS ET LA FEANF

 EN FRANCE

Anaïs Angelo, *De l'expatriation universitaire les étudiants d'Afrique Subsaharienne à Sciences Po (1960-2010)*, s.l.n.n, 2010 – (Mémoire de Master recherche 2eme année).

Françoise Blum, « Aux origines d'un cosmopolitisme contemporain : quand les étudiants africains pensaient avec l'Europe », *De(s)génération*, n°23, mai 2015, pp. 29-35. - (Prévoir avec l'Afrique, agir dans le monde qui vient).

Françoise Blum, « D'une révolte africaine à l'autre : passeurs et modes de circulation », *Monde*, 2016.

Françoise Blum, « L'indépendance sera révolutionnaire ou ne sera pas : étudiants africains en France contre l'ordre colonial », *Cahiers d'histoire : revue d'histoire critique*, n°126, janvier-mars 2015, pp. 119-138.

Jean-Yves Blum-Le Coat, *Une migration entre consécration et disqualification sociales. Relations franco-congolaises (Congo-Brazzaville) et trajectoires des migrants pour études en France (1960-2005)*, Paris, Université Paris VII-Diderot, 2011. – (Thèse de sociologie).

Abdoulaye Diallo, *Les diplômés de la galère : de l'Afrique à la jungle française*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Charles Diané, *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris, Chaka, 1971.

Amady Aly Dieng, *Les grands combats de la FEANF. De Bandung aux indépendances*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Amady Aly Dieng, *Histoire des organisations d'étudiants africains en France (1900-1950)*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Amady Aly Dieng, *Les premiers pas de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France. De l'union française à Bandung (1950-1955)*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Marième Diop, *Les Étudiants africains en France (Les groupes)*, Paris, Université de Paris : faculté des lettres et sciences humaines, 1966 – Mémoire de diplôme d'études supérieures de sociologie, sous la dir. de Georges Balandier).

Les Étudiants d'Outre-mer en France, *Sondages*, 1961, n°3

Les Étudiants noirs parlent, *Présence Africaine*, 1953, n°14, 311p.

J. Bengono Ewondo, *Tableau sociologique des étudiants d'Outre-Mer en France*, Paris, École pratique des Hautes études, s.d., [1960]. – (Thèse sous la dir. de J. Vernant).

Fabienne Guimont, *Les Étudiants africains en France, 1950-1965*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Olivier Jouanneau, *Présence africaine à l'école normale d'Aix-en-Provence 1920-1928 Formation d'une élite assimilée ou foyer d'agitation politique ?*, Mémoire de Master 2, Aix-Marseille Université, 2014.

Etienne Louis, *L'accueil en France des étudiants africains : le cas des étudiants noirs à l'université de Poitiers*, Préfecture de la Vienne, s.d. [1968 ?]. – (Rapport de stage).

Jean-Pierre N'Diaye, *Enquête sur les étudiants noirs en France*, Paris, Réalités africaines, 1962, 315p.

Pierre Nkwengue, *L'Union nationale des étudiants du Kamerun*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Faranirina Rajaonah, « Être étudiant en métropole à l'avènement de l'indépendance : l'Association des étudiants d'origine malgache de 1947 à 1960 », *Afrika Zamani*, nos. 13 & 14, 2005–2006, pp.1–22.

Christine Renaudat, *Les Étudiants africains à Bordeaux*, Talence, CEAN, 1998.

Sékou Traoré, *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Responsabilités historiques des étudiants africains, Paris, Anthropos, 1973

ETUDIANTS AFRICAINS A L'EST

Constantin Katsakioris, *Leçons soviétiques : la formation des étudiants africains et arabes en URSS pendant la guerre froide*, École des Hautes études en sciences sociales, 2015 – (Thèse doctorat en histoire et civilisations, sous la dir. de Nancy Green.)

Monique de Saint-Martin, Grazia Scarfo Ghellab et Kamal Mellakh, *Étudier à l'Est : expériences de diplômés africains*, Karthala-FMSH, 2015.

EN AFRIQUE

Françoise Blum, « Madagascar 1972 : l'autre indépendance. Une révolution contre les accords de coopération », *Le Mouvement social*, n°236, juillet-septembre 2011, pp. 61-88.

Françoise Blum, « Sénégal 1968 : révolte étudiante et grève générale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59-2, avril-juin 2012, p.143-175.

Françoise Blum, Pierre Guidi et Ophélie Rillon (Dir.), *Étudiants africains en mouvements : contribution à une histoire des années 68*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

Samantha Christiansen, Zachary Scarlett, *The Third world in the Global 60s*, New-York/Oxford, Berghahn Books, 2013.

Avec en particulier : Pedro Monaville, *The Destruction of the University : Violence, Political Imagination, and the Student Movement in Congo-Zaire, 1969-1971*, pp. 159-170 ; Nicholas Creary, *Speaking the language of Protest : African Students Rebellion at the Catholic Major Seminary in*

Colonial Zimbabwe, 1965-1979, pp.116-132 ; Chris Saunders, 1968 and Apartheid : Race and politics in South Africa, pp. 133-141.

Patrick Dramé, Jean Lamarre (Dir.), 1968, *Des sociétés en crise: une perspective globale / 1968, Societies in Crisis : A Global Perspective*, Presses de l'université de Laval, 2009.

Avec en particulier : Patrick Dramé, Le Palais, la rue et l'université en Mai 68 au Sénégal, 1968 : *Sociétés en crise : une perspective globale*, pp.81-100 et Samy Mesli, La grève de Mai-juin 1968 à l'université de Dakar, pp. 101-119.

Leo Zeilig, *Revolt and Protest: Student Politics and Activism in Sub-Saharan Africa*, London - New York, Tauris, 2007.

« The Student-Intelligentsia in sub-Saharan Africa: Structural Adjustment, Activism and Transformation », *Review of African Political Economy*, March 2009, 119, p. 63-78

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT

Céline Badiane., Marie-Albane de Suremain, Pascal Bianchini., *L'école en situation post-coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 12-20 (Cahiers Afrique, n° 27).

André Bailleul, *L'université de Dakar, institutions et fonctionnement (1950-1984)*, Thèse de droit, Université de Dakar, 1984.

Pascale Barthélémy, E. Picard, Rebecca Rogers (Dir.), L'enseignement dans l'empire colonial français (xix^e-xx^e siècles), *Histoire de l'éducation*, n° 128, octobre-décembre 2010.

Pascale Barthélémy, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale, 1918-1957*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Pascal Bianchini, *Ecole et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina-Faso (1960-2000)*, Paris, Karthala, 2004.

« The Three Ages of Student Politics in Francophone Africa: Learning from the Cases of Senegal and Burkina Faso », dans Thierry M. Luescher, Manja Klemenčič and James Otieno Jowi (dir.), *Student Politics in Africa: Representation and Activism*, Le Cap, African Minds,, p. 79-103

Adu A. Boahen et alii (dir.), *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, Paris, L'Harmattan – UNESCO, 1993.

Denise Bouche., *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920*, Thèse de doctorat, 1975.

Jean Capelle, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances*, Paris, Karthala, 1990.

Roland Colin, *Systèmes d'éducation et mutations sociales. Continuités et discontinuités dans les dynamiques socio-éducatives : le cas du Sénégal*, Thèse, Atelier de reprographie de Lille III, 2 vol. 1980.

Mamadou Diouf, Mahmoud Mamdani, *Liberté académique en Afrique*, Dakar, CODESRIA, 1993.

Anne-Marie Goguel, *Aux origines du Mai malgache : désirs d'école et compétition sociale, 1951-1972*, Paris, Karthala, 2006.

William John Hanna, « Student Protest in Independent Black Africa », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 395, May, 1971, pp. 171-183

William John Hanna (ed.), *University Students and African Politics*, New York - London, Holmes - Meier, 1975.

Jean-Hervé Jézéquel, « *Les mangeurs de craie* » : socio-histoire d'une catégorie socio-professionnelle en situation coloniale. *Les instituteurs de l'École normale William Ponty (c.1900-C.1960)*, Paris, EHESS, 2002. – (Thèse de sociologie).

Claude-Ernest Kiamba, *Construction de l'État et politiques de l'enseignement au Congo : une contribution à l'analyse de l'action publique en Afrique noire*, Thèse pour le doctorat en Science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007.

Michèle Leclerc-Olive, Grazia Scarfo Ghellab, Anne-Catherine Wagner (Dir.), *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Karthala, 2011.

Katya Leney, *Decolonisation, Independence, and the Politics of Higher Education in West Africa*, New York, Edwin Mellen Press, 2003

Marc Michel, « La genèse des universités en Afrique "d'expression française", de la seconde guerre mondiale aux années 1970 », in : Jean Fremigacci, Daniel Lefeuvre et Marc Michel (Dir.), *Démontage d'Empires*, Paris, Riveneuve éditions, 2012.

Paul N'Da, *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1987.

« Lutttes enseignantes, lutttes étudiantes et processus de démocratie en Afrique noire », *Revue internationale de pédagogie*, 39/6, 1993, pp. 519-530

Pierre Singaravélou, « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux. », *Histoire de l'éducation*, n°122, 2009, pp.71-92.

Tatiana Smirnova, *L'action publique saisie par des mouvements étudiants et scolaires : l'enseignement supérieur, la vie politique et l'expérience militante au Niger (1960-2010)*, Paris-Marseille, EHESS, 2015. –(Thèse de sciences politiques).

AUTOBIOGRAPHIES, ENTRETIENS, NOTICES BIOGRAPHIQUES, ROMANS.

Bruno Amoussou, *L'Afrique est mon combat*, Paris, L'Archipel, 2009.

La Banque, la politique et moi, Paris, L'Archipel, 2011.

Djibo Bakary, *Silence! On décolonise: Itinéraire politique et syndical d'un militant africain*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Thierno Bah, *Mon combat pour la Guinée*, Paris, Karthala, 1996.

Nadine Bary, *Guinée, les cailloux de la mémoire*, Paris, Karthala, 2003.

Ousmane Camara, *Mémoires d'un juge africain : itinéraire d'un homme libre*, Paris, Karthala, 2010.

Sadio Camara, *L'épopée du Parti africain de l'indépendance au Sénégal (1957-1980)*, Paris, L'Harmattan, 2013.

100 ans : centenaire de la création de l'École William Ponty : livre album, Les Pontins pour le centenaire, s.l.n.d., 222 p. (Contient outre les notices d'anciens pontins, des notices sur les anciens de Faidherbe ou Van Vollenhoven)

Alpha Condé, *Un africain engagé : "ce que je veux pour la Guinée" ; entretiens avec Jean Bothorel*, Paris, J. Picollec, 2010.

Maryse Condé, *Heremakhonon*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976.

Maryse Condé, *La vie sans fards*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2012.

Jacques Dalodé, *Très bonnes nouvelles du Bénin*, Paris, Gallimard, 2010.

Amady Aly Dieng, *Mémoires d'un étudiant africain*, Dakar, Codesria, 2011, 2 vol. Volume 1 : *de l'école régionale de Diourbel à l'université de Paris (1945-1960)* ; volume 2 : *de l'université de Paris à mon retour au Sénégal (1960-1967)*.

Demba Diallo, *L'Afrique en question*, Paris, Maspero, 1968.

Cagoloba ! carnets d'un militant du Tiers-Monde (1925-1960), s.l., éditions Cauris, 2003.

Ahmadou Dicko, *Journal d'une défaite : autour du Référendum du 28 septembre 1958 en Afrique noire* ; pref. de Joseph Ki-Zerbo, Paris, L'Harmattan, 1992.

Abdou Diouf, *Mémoires*, Paris, Seuil, 2014.

Albert Kambi-Bitchène, *Demain s'appelle liberté : trois récits du temps de l'apartheid*, L'Harmattan, 2013.

Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, Paris, Julliard, 1961.

Les Gardiens du Temple, Paris, Stock, 1995.

Abdoulaye Elimane Kane, *Philosophie « sauvage » : la vie a de longues jambes*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal, 2014.

Henri Lopes, *La nouvelle romance*, Yaoundé, éd. Cle, 1976.

Sans Tam-tam, Yaoundé, éd. Clé, 1977.

Le pleurer-rire, Paris : Dakar, Présence africaine, 1982.

Tribaliques, Paris, Presses Pocket, 1991.

Le lys et le flamboyant, Paris, Seuil, 1997.

Dossier classé, Paris, Seuil, 2002.

Ma grand-mère bantoue et mes ancêtres les Gaulois, Paris, Gallimard, 2003.

Le chercheur d'Afriques, Seuil, 2006.

Une enfant de Poto-Poto, Paris, Gallimard, 2011.

Le Méridional, Paris, Gallimard, 2015.

Ibrahima Ly, *Toiles d'araignées*, Paris, L'Harmattan, 1982. Rééd. Suivi d'un entretien de l'auteur avec Bernard Magnier, Actes Sud, 1997.

Ténèbres blanches, Paris, L'Harmattan, 1988. Reed sous le titre général *Les Noctuelles vivent de larmes*, L'Harmattan, 1989.

Marceline Fila Matsocota, *Ma vie avec Lin Lazare Matsocota*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Falilou Ndiaye, Manfred Prinz, Alioune Tine, *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités politiques parlent avec...* Paris, L'Harmattan, 1990.

Mamadou Ndiaye et Mamoudou Ibra Kane, *Habib Thiam : l'homme d'État*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Aimée Mambou Gnali, *Beto na beto : Le poids de la tribu*, Paris, Gallimard, 2001.

L'or des femmes, Paris, Gallimard, 2016.

Abdoulaye Booker Sadji, *Le rôle de la génération charnière ouest-africaine : indépendance et développement*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Assane Seck, *Sénégal : émergence d'une démocratie moderne (1945-2005) : un itinéraire politique*, Paris, Karthala, 2005.

Habib Thiam, *Par devoir et par amitié*, Paris, Ed. du Rocher, 2001.

Emile Derlin Zinsou, *En ces temps-là...*, Paris, Riveneuve éditions, 2012.

AUTRES ECRITS DES MEMBRES DU CE

Osende Afana, *Économie de l'Ouest Africain. Perspectives de développement*, Maspero, 1966.

Eloi Rahandi Chambrier, *Les Diarrhées chez le diabétique*, Dupuytren-Copy, 1963.

(En collab.), *L'Assemblée nationale gabonaise*, Libreville, Assemblée nationale, 1994.

(En collab.) *Docteur Marcel Eloi Rahandi Chambrier : Un homme de courage*, Libreville, Africa Edition, 2010.

Alpha Condé, *Guinée, Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine*, Paris, Gît-le-cœur, 1972.

Charles Diané, *Guinée enchaînée*, s.l., C.Diané, 1972.

Sékou Touré: l'homme et son régime : lettre ouverte au président Mitterrand, Paris, C. Diané, 1982.

Amady Aly Dieng, *Le rôle du système bancaire dans le développement économique des pays de l'Union monétaire ouest-africaine*, Paris, L'Harmattan, 1971, 2 vol.

Classes sociales et mode de production esclavagiste en Afrique de l'Ouest, Paris, Centre d'études et de recherches marxistes, Odéon-diffusion, 1974.

Hegel, Marx et les problèmes de l'Afrique noire, Paris, Nubia, Dakar, Sankoré, 1978.

Le Marxisme et l'Afrique noire : bilan d'un débat sur l'universalité du marxisme, Paris, Nubia, 1985.

Contribution à l'étude des problèmes philosophiques en Afrique noire, Paris, Nubia, 1983.

Blaise Diagne, député noir de l'Afrique, Paris, Dakar, Chaka, 1990.

Lamine Gueye, Dakar, l'Harmattan-Sénégal, 2013.

(Dir.), *Les étudiants africains et la littérature négro-africaine d'expression française*, Mankon, Bamenda, Langaa Research, 2009.

(Dir.), *Pensée sociale critique pour le XXIe siècle : mélanges en l'honneur de Samir Amin*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2003.

Abdoulaye Djiga, *Bilan des données actuelles en vue d'une meilleure exploitation des pâturages naturels de Haute-Volta*, Alfort, imprimerie Au manuscrit, 1969.

Solange Falade, Thèse...*Contribution à une étude sur le développement de l'enfant d'Afrique noire : le développement psycho-moteur du jeune Africain originaire du Sénégal au cours de sa première année*, Paris, impr. de R. Foulon, 1955.

Clinique des névroses : séminaires [tenus à l'École freudienne en 1991-1992 et 1992-1993] , transcrits par Emmanuel Kœrner et Marie-Louise Lauth.... suivi de Repères structurels des névroses, psychoses et perversions, Paris, Anthropos,, 2003.

Le moi et la question du sujet, séminaire 1988-1989 transcrit par Emmanuel Koerner et Marie-Lise Lauth, Paris, Economica-: Anthropos, DL 2008.

Autour de la chose: séminaire 1993-1994; transcrit par Emmanuel Koerner et Marie-Lise Lauth, Paris, Economica-Anthropos, 2012.

Guy Landry Hazoumé, *Idéologies tribalistes et nation en Afrique : le cas dahoméen*, Paris, Présence africaine, 1972.

La Vie et l'œuvre de Louis Hunkanrin, par Guy Landry Hazoumé, Jean Suret-Canale, A.I. Asiwaju, Mathias F. Oké, Guillaume Da Silva, Cotonou, Librairie Renaissance, 1977.

Boubakar Ly, *Les instituteurs au Sénégal de 1903 à 1945*, 6 volumes, Paris, L'Harmattan, 2009.

Jean-Martin Mbemba, *L'autre mémoire du crime contre l'humanité*, Paris, Présence africaine, 1990.

Ahmadou Mahtar Mbow, *Aux sources du futur : la problématique mondiale et les missions de l'UNESCO*, Paris, L'Harmattan, 2011.

(Dir.), *Assises nationales du Sénégal : bilan et perspectives de refondation*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Thomas Melone, *De la négritude dans la littérature négro-africaine*, Paris, Présence africaine, 1962.

Mongo Beti, l'homme et le destin, Paris, Présence africaine, 1971.

Chinua Achebe et la tragédie de l'histoire, Paris, Présence africaine, 1973.

(Dir.), *Mélanges africains...* réalisé par l'équipe de recherches en littérature comparée, Yaoundé, éditions pédagogiques Afrique-contact, 1973.

Michel Ndoh, *Guide politique des états africains*, Paris, Maspero, 1973.

Le Combat de Cheikh Anta Diop. Suivi de Diop (Cheikh Anta), *Philosophie, science, religion*. Avant-propos de Lilyan Kesteloot. Paris, alfAbarre, 2011.

Histoire de l'UNEK, slnd.

Traditions, histoire et organisation de la cité chez les Akposso, Lomé, ORSTOM, 1970.

Sékou Traoré, *Responsabilités historiques des étudiants africains*, Anthropos, 1973.

Afrique socialiste, Anthropos, 1979.

Questions africaines : francophonie, langues nationales, prix littéraires, OUA, L'Harmattan, 1989.

Pour la création d'un parti guinéen du travail, PGT, L'Harmattan, 1990.

La perestroïka et l'Afrique, Brazzaville, Héros dans l'ombre, 1991.

Visages publics du Sénégal : 10 personnalités publiques parlent. Entrevues réalisées par F.Ndiaye, M.Prinz et A. Tine,

Olabiya Yai, « Influence Yoruba dans la poésie cubaine : Nicolas Guillen et la tradition poétique Yoruba » [S. l. ?], [1976?] Extr. de : C. Am. XLII. 6. 1976, pp. 641-658.

Ethnonymie et toponymie africaine: réflexions pour une décolonisation, UNESCO, 1978, 56 p.

Yoruba - English, English - Yoruba concise dictionary, New York, Hippocrene books, 1996, 257 p.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Geneviève Afoua-Geay, « Les anciens colonisés encombrants : entretien mené par Jean-François Martini », *Plein Droit*, n°79, décembre 2008. Consulté à l'adresse suivante : <http://www.gisti.org/spip.php?article1389>, le 14 mars 2013.

Gérard Althabe, *Le chômage à Brazzaville, étude psychologique*, Paris, Orstom, 1959.

Francis Arzalier (Dir.), *Expériences socialistes en Afrique, 1960-1990*, Paris, Le Temps des cerises, 2010.

Aziadouvo, Zeus Komi, *Sylvanus Olympio : panafricaniste et pionnier de la CEDEAO*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Richard Banégas, *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaire politique au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

Richard Banégas, « Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou », *Politique africaine*, n°59, 1995, pp. 25-44.

Jean-Pierre Bat, *La décolonisation de l'AEF selon Foccart : entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires (1956-1969)*, Université Paris1, Thèse d'histoire, 2011, 4 vol. 1218 p.

Jean-Pierre Bat, *Le syndrome Foccart : la politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012.

Abdoulaye Bathily, *Mai 68 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie*, Paris, Chaka, 1992.

Rémy Bazenguissa-Ganga, « Les Ninja, les Cobra et les Zoulou crèvent l'écran à Brazzaville : le rôle des medias et la construction des identités de violence politique », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 33, n° 2/3, 1999, p. 329-361.

Rémy Bazenguissa-Ganga, *Les voies du politique au Congo : essai de sociologie historique*, Paris, Karthala, 1997.

Yves Bénot, *Idéologies des indépendances africaines*, 2e ed. augm. et mise à jour, Paris, Maspero, 1972.

Florence Bernault., *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala, 1996.

Pascal Bianchini, Jean Suret-Canale, *De la résistance à l'anticolonialisme, entretiens autobiographiques* recueillis et présentés par Pascal Bianchini, Paris, L'Esprit frappeur, 2011

- N'Solé Biteghe, *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris, Chaka, 1990, 159 p.
- Françoise Blum, *Révolutions africaines : Congo, Sénégal, Madagascar*, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- Pierre Bonnafé, « Une classe d'âge politique : la JMNR de la République du Congo-Brazzaville », *Cahiers d'études africaines*, vol. 8, n° 31, 1968, p. 327-368.
- Amazat Boukari-Yabara, *Africa Unité !*, Paris, La Découverte, 2014.
- Rémy Boutet, *Les Trois glorieuses ou la chute de Fulbert Youlou*, Dakar, Chaka, 1990.
- Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Bordas, 1947.
- Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, préface d'Alioune Diop, Paris, Présence africaine, 1956, 15 p.
- Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014, 633 p. ; traduit de l'anglais (États-Unis) par Christian Jeanmougin.
- Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 2002.
- Jean-Philippe Dedieu, « Associations subsahariennes : de la liberté d'association à la liberté surveillée », *Plein Droit*, n°89, juin 2011, p.34.
- Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! : une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, 741 p.
- Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.
- Abdoulaye Diallo, *Sékou Touré 1957-1961. Mythe et réalités*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et cultures*, Présence africaine, Paris, Éditions africaines, 1954
- Moumar Coumba Diop (Dir.), *Sénégal : trajectoire d'un État*, Codesria, 1992.
- Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002.
- La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2002.
- Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, 3e éd. revue, SciencesPo Les Presses, 2009
- Georges Duby, *Le dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 1985.
- Claire Ducournau, *Écrire, lire, élire l'Afrique. Les mécanismes de réception et de consécration d'écrivains contemporains issus de pays francophones d'Afrique subsaharienne*, Thèse de doctorat, EHESS, 2012, 736 p.
- Joseph Establet, *Mathieu Kérékou : l'inamovible président du Bénin*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, préface de Jean-Paul Sartre, Paris, Maspero, 1961, 244 p.

Figures croisées d'intellectuels, sous la dir. de Abel Kouvouama, Abdoulaye Gueye, Anne Piriou, Anne-Catherine Wagner, Paris, Karthala, 2007.

FEANF-UGEEED-Association des Etudiants dahoméens en France (AED), *Pour la Révolution Nationale Démocratique Populaire du Dahomey (essai d'analyse)*, AED, 1974.

Jacques Foccart, Pierre Gaillard, (entretiens avec), *Foccart parle*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995.

Jean Fremigacci, Daniel Lefevre et Marc Michel (Dir.), *Démontage d'empires*, Paris, Riveneuve éditions, 2012.

Marie Ruz Gnanih, *Les 50 figures marquantes du cinquantenaire du Bénin indépendant*, Le Brillant, Cotonou 2010.

Odile Goerg, Céline Pauthier, Abdoulaye Diallo, *Le non de la Guinée, 1958 : entre mythe, relecture historique et résonances contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Frédéric Grah-Mel, *Félix Houphouët-Boigny biographie II L'épreuve du pouvoir, 1960-1980*, Karthala, 2010.

Abdoulaye Gueye, *Les Intellectuels africains en France*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Omar Gueye, *Mai 68 au Sénégal : Senghor face au mouvement syndical*, Thèse, Faculty of Social and Behavioral Sciences, 2014.

Omar Gueye, *Sénégal : histoire du mouvement syndical, la marche vers le code du travail*, Paris, L'Harmattan, 2011, 385 p.

Frédéric Guirma, *Comment prendre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yameogo*, Paris, Chaka, 1991, 159p.

Jean-François Havard, « Senghor ! Y'en a marre ! L'héritage senghorien au prisme des réécritures générationnelles de la nation sénégalaise », *Vingtième siècle*, n° 118, avril-juin 2013, p. 75-86.

Burleigh Hendrickson, *Imperial fragments and Transnational Activism: 1968 (s) in Tunisia, France and Senegal*, PHD, Northeastern University, 2013.

« Histoire globale, histoires connectées », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-4bis, 2007.

Félix Iroko, *Le Président Mathieu Kérékou : un homme hors du commun*, Cotonou, Les nouvelles éditions du Bénin, 2001.

Les jeunes en Afrique, Paris, l'Harmattan, 1992, 2 vol.

Victor Karady, « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2002, vol. 145, n°1, pp.47-60.

Dzovinar Kézovian et Guillaume Tronchet (Dir.), *La Babel étudiante : la cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Héloïse Kiriakou, *La génération JMNR au Congo-Brazzaville, entre août 1963 et octobre 1969*, Master 2, Université Panthéon-Sorbonne, 2011.

Lénine, *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme, essai de vulgarisation*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1947.

Que faire ? Les questions brûlantes de notre mouvement, Paris, Éditions sociales, 1947.

André Lewin, *Sékou Touré (1922-1984) président de la Guinée*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, 2008, 8 vol., 1083 p.

Etienne Lock, *Identité africaine et catholicisme : problématique de la rencontre de deux notions à travers l'itinéraire d'Alioune Diop, 1956-1995*, Lille, Université Lille3, 2014 – (Thèse d'histoire).

Rosa Luxemburg, *Grève de masses, parti et syndicats*, Paris, François Maspero, 1964.

L'Accumulation du capital, Paris, François Maspero, 1967, 2 vol.

Mai 68 dans le monde. Le jeu d'échelles, coord. par Emmanuelle Loyer et Jean-François Sirinelli, *Histoire@politique*, n°6, septembre-décembre 2008.

Mahmoud Mamdani, *Citoyen et sujet : l'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*, Paris, Karthala/Amsterdam, Sefhis, 2004.

Karl Mannheim, *Le problème des générations* (traduit de l'allemand par G. Mauger et N. Perivalopoulo), Paris, Armand Colin, 2011. [1ère ed. en allemand, 1943].

Mao Tsé-Toung, *Quatre essais philosophiques (De la pratique. De la contradiction. De la juste solution des contradictions au sein du peuple. D'où viennent les idées justes)*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1966, 156 p.

Mao Tsé-Toung, *La Démocratie nouvelle*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1955, II-87 p.

Mathieu Kérékou : grand camarade de luttes, grand monsieur des combats, DVD, Cotonou, Editions Topshowbiz : les années 70, DVD1 – (les grands discours de Mathieu Kérékou).

Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960*, Paris, Karthala, 1996.

Ministère de la Justice, *La Nationalité française : recueil des textes législatifs et réglementaires, des conventions internationales et autres documents*, édition 2002, La Documentation française

Kwame Nkrumah, *Towards colonial freedom : Africa in the struggle against world imperialism*, Londres, Heinemann, 1962, XVIII, 45 p.

Julie Pagis, *Mai 68. Un pavé dans leur histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2014.

Parti de la Révolution Populaire du Bénin, *Dans la voie de l'édification du Socialisme : Recueil des discours de notre grand camarade de lutte le président Kérékou*, Cotonou, Soya, 1987.

Céline Pauthier, *L'indépendance ambiguë : construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris-Diderot, 2014.

Michelle Perrot, Georges Ribeill (eds), *Le journal intime de Caroline B.*, Paris, Montalba, 1985.

Georges Politzer, Guy Besse et Maurice Caveing, *Principes fondamentaux de philosophie*, Paris, Éditions sociales, 1954.

Présence africaine : les conditions noires, une généalogie des discours, *Gradhiva : revue d'anthropologie et d'histoire des Arts*, 2009, n°10.

Malika Rahal, *Ali Boumendjel (1919-1957): une affaire française, une histoire algérienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 295 p.

Ophélie Rillon, *Féminités et masculinités à l'épreuve de la contestation : le genre des luttes sociales et politiques au Mali (1954-1993)*, Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2013, 2 vol.

Elisabeth Roudinesco, *Lacan : esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*, Paris, Fayard, 1993.

Le Sang de Bandoëng, par Khar N'Dofene Diouf, E. Razafindralambo, Raymond Fardin et Jacques Vergès, Paris, Présence africaine, 1958, 63 p.

Léopold Sédar Senghor, *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, Avant-propos par Charles-André Julien ; notice biographique sur Léopold Sédar Senghor, par Aimé Patri ; précédée de *Orphée noir* par Jean-Paul Sartre, Paris, Presses universitaires de France, 1948, XLIV, 227 p.

Staline, *Des Principes du léninisme*, Paris, Éditions sociales, 1947, 94 p.

Staline, *Le marxisme et la question nationale et coloniale*, Paris, Éditions sociales, 1949, 339 p.

Benjamin Stora, *Messali Hadj*, Paris, L'Harmattan, 1986.

Emmanuel Terray, « Les révolutions congolaise et dahoméenne de 1963 : essai d'interprétation », *Revue française de science politique*, n°5, 1964, pp.917-942

Toulabor, Comi Molevo, *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala, 1986.

Janet Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor. Noir, Français et Africain*, Paris, Karthala/Séphis, 2006. Trad. De l'américain.

Jean-Michel Wagret, *Histoire et sociologie politiques de la République du Congo (Brazzaville)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963.

Klaas van Walraven, *The Yearning for relief : a history of the Sawaba movement in Niger*, Leiden ; Boston, Brill, 2013, 966 p.

Patrick Weil, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Calmann-Lévy, 1991.

Patrice Yengo, *La Guerre civile du Congo-Brazzaville - 1993-2002 - Chacun aura sa part*, Paris, Karthala, 2006.

François Zuccarelli, *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*, Paris, CHEAM, 1988.

ENTRETIENS

ENTRETIENS FAITS AU SENEGAL

Avec :

Landing Savane, février 2010

Boubakar Ly, janvier 2015

Ousmane Camara, février 2010 et janvier 2015

Amady Aly Dieng, janvier 2015

Magatte Thiam, janvier 2015

Mamadou Lô, janvier 2015

Abou El Caba Touré, janvier 2015

Cheikh Faty Faye, janvier 2015 (membre du PAI, historien, ancien étudiant à Paris mais pas membre de la FEANF)

Samba Dioulde Thiam, janvier 2015, (Ancien dirigeant du PAI)

ENTRETIENS FAITS AU BENIN

Tous ces entretiens ont été faits en juillet 2015

Avec :

A Cotonou :

Gédéon Dassoundo

Augustin de Campos

Robert Dossou

Valentine Quenum

Christophe Soglo (Fils de l'ancien Président du Dahomey du même nom)

René Zinsou

A Porto-Novo

Albert Tévoédjré

François Codjo-Azodogbehou

ENTRETIENS FAITS AU CONGO

A Pointe-Noire

Aimée Mambou Gnali (février 2016)

A Brazzaville

Elo Dacy (février 2016)

Jean-Paul Bouiti (entretien téléphonique, février 2016)

ENTRETIENS FAITS EN FRANCE

Avec :

A Paris

Robert Dossou (décembre 2014 et mars 2015)

Boniface Edey-Gamassou (ancien de la FEANF et compagnon de Robert Dossou à l'Association des travailleurs dahoméens) (décembre 2014)

Jean-Martin Mbemba (octobre 2015)

Jean-Baptiste Oualian (juin 2014)

A Toulouse

Joseph Van den Reysen (juin 2015)

A Bordeaux

Dragoss Ouedraogo (Ancien Président de la FEANF-Bordeaux)(novembre 2014)

LISTE DES SIGLES

- ACCT : Agence de coopération culturelle et technique
- ACSEMA : Association culturelle et sportive des étudiants malgaches et africains
- ADB : Association pour le développement du Burkina
- AEC : Association des étudiants congolais
- AECIF : Association des étudiants de Côte d'Ivoire en France
- AEDF : Association des étudiants dahoméens en France
- AEED : Association des élèves et étudiants dahoméens
- AEF : Afrique équatoriale française
- AEG : Association des étudiants gabonais
- AEGF : Association des étudiants gabonais en France
- AEOM : Association des étudiants d'origine malgache
- AERDA : Association des étudiants du rassemblement démocratique africain
- AESF : Association des étudiants sénégalais en France
- AESM : Association des étudiants et scolaires maliens
- AETF : Association des étudiants tchadiens en France
- AEVF : Association des étudiants voltaïques en France
- AGED : Association générale des étudiants de Dakar
- AGEFAN : Association générale des étudiants français en Afrique noire
- AGEG : Association générale des étudiants gabonais
- AN : Archives nationales
- ANR : Assemblée nationale révolutionnaire
- AOF : Afrique occidentale française
- APP : Archives de la préfecture de police
- ARD : Alliance pour la République et la Démocratie
- ASD : Alliance pour la social-démocratie

BCEAO : Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest

BIT : Bureau international du travail

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de second degré

Carder : Centre d'action régionale pour le développement rural

CARECT : Centre africain de recherche et d'échanges culturels et techniques

CDP : Congrès pour la démocratie et le progrès

CDPA : Convention démocratique des peuples africains

CE : Comité exécutif

CEE : Communautés économiques européennes

CERM : Centre d'études et de recherches marxistes

CESB : Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville

CESTI : Centre d'étude des sciences et techniques de l'information

CGT : Confédération générale du travail

CJA : Conseil de la jeunesse d'Afrique

CLEOM : Conservatoire national des Arts et métiers

CNR : Conseil national de la Révolution

CNRST : Centre national de la recherche scientifique et technique

COSEC : Coordinating secretariat of national unions of students

CPPS : Centre panafricain de prospective sociale

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

CSC : Confédération syndicale congolaise

DES : Diplôme d'études supérieures

DESU : Diplôme d'études supérieures d'Université

DOM : Département d'Outre-mer

ENEA : Ecole nationale d'économie appliquée

ENFOM : Ecole nationale de la France d'Outre-mer

ENS : Ecole normale supérieure

ENSB : Ecole nationale supérieure des bibliothèques

ENSEA : Ecole nationale supérieure de statistiques et d'économie appliquée

ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

ENSUT : Ecole nationale supérieure et universitaire de technologie

ESAAT : Ecole supérieure des Arts appliqués et du textile

ESTP : école spéciale des travaux publics

Fastef : Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation

FLNG : Front de libération nationale de la Guinée

FMJD : Fédération mondiale de la jeunesse démocratique

FNDP : Front national démocratique et populaire

FOM : France d'Outre-mer

GAREP : Groupement africain de recherches économiques et politiques

GEOMT : Groupement des étudiants d'Outre-mer en traitement

GML : Groupe marxiste-léniniste

GMLV : Groupe marxiste-léniniste voltaïque

GP : Gauche prolétarienne

HCR : Haut commissariat aux réfugiés

IFOP : Institut français d'opinion publique

INAS : Institut national d'administration universitaire et scolaire

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IREMPT : Institut de recherches et études mathématiques physiques et technologiques

IRFED : Institut international de recherche et éducation développement

JMNR : Jeunesse du mouvement national révolutionnaire

JUD : Jeunesse unie du Dahomey

MCR : Mouvement congolais pour la révolution

MEOCAM : Mouvement des étudiants de l'organisation africaine et malgache

MEPAI : Mouvement des étudiants du parti africain de l'indépendance

MLN : Mouvement de libération nationale

MND : Mouvement national démocratique

MNR : Mouvement national révolutionnaire

NATSTUD : National students department

NCC : Notre cause commune

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

OCAU : Office de coopération et d'accueil universitaire

OCV : organisation communiste voltaïque

ODP/MT : Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail

OEOM : Office des Étudiants d'Outre-mer

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

OJSD : organisation de la jeunesse de la sous-préfecture de Dassa-Zoumé

OMLD : Organisation marxiste-léniniste du Dahomey

ONERSOL : Office de l'énergie solaire

ONU : Organisation des Nations-Unies

ORD : Organisation révolutionnaire du Dahomey

ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique Outre-mer

OUA : Organisation de l'unité africaine

PAI : Parti africain de l'indépendance

PCF : Parti communiste français

PCT : Parti congolais du travail

PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire

PDJ : Parti démocratique pour la justice

PMRD : Parti malien pour la révolution et la démocratie

PNE : Parti national ensemble

PRMD : Parti malien pour la révolution et la démocratie

PRPB : Parti révolutionnaire du peuple béninois

PSD : Parti social-démocrate

PSU : Parti socialiste unifié

RDA : Rassemblement démocratique africain

RESMAF : Rassemblement des étudiants et stagiaires maliens en France

RND : Rassemblement national démocratique

RPG : Rassemblement des patriotes guinéens

RPG : Rassemblement du peuple de Guinée

SNES-sup : Syndicat national de l'enseignement supérieur

Sonader : Société nationale de développement rural

SUDES : Syndicat unique des enseignants du Sénégal

SYNTHSA : syndicat national des travailleurs de la santé humaine et animale

TOM : Territoire d'Outre-mer

UCB : Union des communistes voltaïques

UDS : Union démocratique sénégalaise

UEC : Union des étudiants communistes

UECA : Union des étudiants catholiques africains

UED : Union des étudiants de Dakar

UGE : Union des grandes écoles

UGEAN : Union générale des étudiants d'Afrique noire

UGEAO : Union générale des étudiants d'Afrique de l'Ouest

UGEMA : Union générale des étudiants

UGTAN : Union générale des travailleurs d'Afrique noire

UIE : Union internationale des étudiants

UJCML : Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes

UJP : Unité, justice, patrie

ULC : Union des luttes communistes

UM-RDA : Union malienne du Rassemblement démocratique africain

UNAM : Union africaine et malgache

UNECA : Union des étudiants centrafricains

UNECI : Union nationale des étudiants de Côte d'Ivoire

UNED : Union nationale des étudiants de Dakar

UNEF : Union nationale des étudiants de France

UNEK : Union nationale des étudiants du Kamerun

UNEM : Union nationale des étudiants marocains

UNES : Union nationale des étudiants sénégalais

UNESCO : United nations educational scientific and cultural organization

UNET : Union nationale des étudiants tunisiens

UNETO : Union nationale des étudiants du Togo

UNICEF : United nations children's fund

UPC : Union des populations du Cameroun

UPRN : Union patriotique pour le renouveau national

USCA : Union scolaire centrafricaine

WASU : West Africa students union

REMERCIEMENTS

Rémy Bazenguissa-Ganga, en acceptant d'être mon référent, m'a fait une confiance dont je m'honore. Le travail accompli avec le projet Mutations et défis africains, qu'il coordonnait, a été aussi l'occasion de multiples échanges et, je l'espère, progrès.

Je voudrais exprimer (ou plutôt renouveler) l'expression de ma reconnaissance à Danièle Voldman qui a été pour moi une directrice stimulante et une amie et lectrice attentive. Françoise Raison également m'a toujours soutenu tout en participant très activement aux séminaires et colloques que j'ai organisés et en les enrichissant de sa présence érudite et chaleureuse. Qu'elle en soit ici remerciée.

Jean-Louis Robert s'est encore une fois dévoué pour une relecture précise, sévère mais juste. Je lui dois d'avoir évité beaucoup de maladroites et d'imprécisions.

Je ne peux manquer non plus de dire à Sylvie Thénault et Pascale Goetschel à quel point leur excellente gouvernance du CHS facilite les travaux qui s'y font. Merci à elles deux d'exercer ces fonctions avec une intelligence efficace, bienveillante et fort peu mandarinale.

Alain Blum m'a appris l'intérêt des moyennes mobiles et m'a ainsi ouvert les horizons jusqu'à présents assez fermés pour moi des usages des statistiques en histoire.

Sans Johanna Siméant et Marie-Emmanuelle Pommerolle, je n'aurais sans doute pas osé entreprendre l'aventure du « Maitron Afrique ».

Sans Maria-Benedita Basto, Pierre Guidi, Aimé Houzandji, Héloïse Kiriakou, Martin Mourre, Céline Pauthier, Ophélie Rillon, Alexis Roy, Elena Vezzadini, et quelques autres, je n'aurais pu bénéficier d'une atmosphère de travail aussi amicale et enrichissante. Une mention toute particulière pour Alexis qui m'a pris de nombreuses photos d'archives que j'ai pu utiliser, et a effectué le travail fastidieux de retranscription d'entretiens. Je souhaite longue vie au groupe de travail que nous formons, motivé par l'enthousiasme, et exempt de considérations carriéristes ou hiérarchiques.

Merci aussi à Eric Skalecki, quia effectué à mon bénéfice de fastidieux et indispensables travaux et qui m'a ainsi fait gagner bien du temps.

Les conversations avec Gisèle Sapiro, Souleymane Bachir Diagne, Odile Goerg et Carole Ksiazencier, même quand elles n'étaient pas directement liées à mes recherches, ont toujours enrichi mes réflexions, dynamisé mon travail et, directement ou indirectement, nourri mes recherches.

Et puis, bien sûr, merci à tous ceux et toutes celles qui m'ont accordé des entretiens, ou m'ont facilité ces entretiens, comme Claire Edey-Gamassou qui m'a présenté à Boniface Edey-Gamassou et à Robert Dossou. Sans elles et eux, ce travail n'aurait pas existé.

